



RECUEIL DES  
ACTES  
ADMINISTRATIFS  
(DELIBERATIONS)



# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009





## Séance du 29 juin 2009

# SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
- <b>Feuille de présence .</b>	<b>2</b>
- <b>Ordre du jour de la Séance</b>	<b>3 à 17</b>
- <b>Délibérations</b>	<b>18 à 607</b>

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 23 juin 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2009

sous la Présidence de Madame Martine AUBRY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 61

Étaient présents : Mmes AUBRY, BACLE, BAERT, M. BODIOT, Mmes BOUCHART, BRESSON, BULKE, M. CACHEUX, Mme CATTELIN, M. CHARLES, Mmes CULLEN, DALEUX, M. DECOCQ, Mmes DELACROIX, DEMESSINE, M. DENDIEVEL, Mmes DENDOUGA, DJEDOU, MM. de SAINTIGNON, DURAND, Mmes FABER, FILLEUL, MM. FREMAUX, HANNA, HANO, Mme HERLEM, MM. HUYGHE, KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LAMBIN, Mmes LANOY, LEBLANC, LEDEZ, LINKENHELD, MAHIEU, MM. MARCHAND, MASSART, Mme MAUROY, MM. MUTEZ, OURAL, PARGNEAUX, PAUCHET, PLANCKE, PRADAL, QUIQUET, RICHIR, Mme ROUGERIE-GIRARDIN, M. SANTRÉ, Mmes STANIEC, TCHOFFO, MM. THIOT, THORÉ, TOSTAIN, VANDAMME, VICOT.

Étaient excusés : M. MALY, Mmes POLIAUTRE, RENGOT, SAIFI (pouvoir), TILLIE-LEBLOND.

# O R D R E   D U   J O U R

<u>N°s</u> <u>Délibérations</u>	<u>TITRES</u>	<u>N°s</u> <u>Pages</u>
<b>Dossier rapporté par Madame le Maire</b>		
	Compte rendu au Conseil Municipal des arrêtés pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.	18
09/478 –	Syndicat Mixte Gens du Voyage de Lille Métropole – Modification des statuts.	42
09/572 –	Commissions municipales – Composition – Modification.	45
09/664 –	Représentation de la Ville dans divers organismes – Modification.	48
09/665 –	Etablissements d’enseignement scolaire – Représentation de la Ville – Modification.	49
 <b><u>COMMUNE ASSOCIEE D’HELLEMMES</u></b>		
09/479 –	Commune Associée d’Hellemmes – Versement d’une subvention à l’association Solidarité-Enfants d’ici-Enfants de N’Gor.	50
09/480 –	Commune Associée d’Hellemmes – Versement d’une subvention à l’association La Mémoire d’Hellemmes.	51
09/481 –	Commune Associée d’Hellemmes – Versement d’une subvention à l’association FJEP/Amicale Laïque du Centre.	52
09/482 –	Commune Associée d’Hellemmes – Versement d’une subvention à l’Association pour le Développement du Tourisme via les Nouvelles Technologies (ADTNT).	53
09/483 –	Commune Associée d’Hellemmes – Versement d’une subvention exceptionnelle au Billard Club Huit Pool Hellemmoise.	54
09/484 –	Commune Associée d’Hellemmes – Installation de systèmes de récupération d’eau pluviale – Attribution de primes.	55
09/485 –	Commune Associée d’Hellemmes – Aide à l’installation d’un système photovoltaïque – Attribution de primes.	56
09/486 –	Commune Associée d’Hellemmes – Offre de loisirs été 2009 en direction des jeunes hellemmois.	57
09/487 –	Commune Associée d’Hellemmes – Ravalement de façades – Attribution de primes.	60

09/488 –	Commune Associée d’Hellemmes – Terrain sis rue Ferdinand Mathias, angle rue Victor Hugo – Transfert de propriété à Lille Métropole Communauté Urbaine.	62
09/489 –	Commune Associée d’Hellemmes – Terrain sis rue Chanzy, face aux n° 213 à 229 – Transfert de propriété à Lille Métropole Communauté Urbaine.	63
<b><u>COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME</u></b>		
09/649 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour installations solaires.	64
09/650 –	Commune associée de Lomme – Subvention à l’Institut Catholique Lillois pour l’étude sur le commerce de proximité du secteur Tournebride « Humanité » et « Cœur de Ville ».	65
09/651 –	Commune associée de Lomme – Octroi d’aides à la rénovation énergétique des logements privés nommées primes à l’isolation.	67
09/652 –	Commune associée de Lomme – Objets publicitaires pour diverses manifestations.	69
09/653 –	Commune associée de Lomme – Modification partielle du Plan Local d’Urbanisme (PLU) portant sur l’inscription d’un double bénéficiaire sur l’E.R.L. n° 1 Ondulys, rue Charles Saint-Venant.	70
09/654 –	Commune associée de Lomme – Avenants aux marchés de travaux pour la Réhabilitation et l’extension de la salle Beaulieu.	71
09/655 –	Commune associée de Lomme – Dispositif Crédit-Loisirs.	76
09/656 –	Commune associée de Lomme – Coup de pouce BAFA.	77
09/657 –	Commune associée de Lomme – Aménagement du Parc Naturel Urbain – Etude d’environnement.	79
09/658 –	Commune associée de Lomme – Adhésion au Centre Régional des Ressources Audiovisuelles (CRRAV).	81
09/659 –	Commune associée de Lomme – Avenant au marché avec API RESTAURATION pour la mise en place de repas alternatifs.	82
09/661 –	Commune associée de Lomme – Subventions pour ravalement de façades.	84
09/662 –	Commune associée de Lomme – Participation de la commune au « Fonds de Participation des Habitants » - Remplacement de l’association Mitterrie Culture Loisirs par l’association Planète Jeunes.	86
09/663 –	Commune associée de Lomme – Tarifs au 1er septembre 2009.	87

## **ECONOMIE**

09/490 –	Action parrainage d'entreprise - Subvention à Initiative Cap Lillois pour Entreprendre.	98
09/491 –	Subvention à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille au titre de l'année 2009 - Convention annuelle.	101
09/492 –	5ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi - Financements de la Ville en 2009.	104
09/493 –	Soutien aux activités de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes - Armentières - Subvention.	106

## **FINANCES**

09/494 –	Approbation du Compte Administratif - Ville de Lille, Hellemmes, Lomme – Exercice 2008.	108
09/495 –	Approbation des Comptes de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2008 – Ville de Lille-Hellemmes-Lomme.	119
09/496 –	Ville de Lille-Lomme-Hellemmes - Exercice 2008 - Affectation des résultats.	123
09/497 –	Ville de Lille - Dotations complémentaires et nouvelles - Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement Ajustements - Budget Supplémentaire 2009.	125
09/498 –	Exercice 2009 – Programmes d'équipement de la section d'investissement – Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Supplémentaire.	158
09/499 –	Divers produits communaux - Admissions en non valeur.	173
09/500 –	Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois – Dotations complémentaires et nouvelles – Autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustements – Budget supplémentaire 2009.	175
09/501 –	Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Affectation des résultats.	177
09/502 –	Institut Pasteur de Lille - Financement des investissements 2009 - Emprunt de 2.000.000 € - Garantie financière partielle de la Ville.	178
09/503 –	Stationnement payant - Vol dans les horodateurs - Demande de décharge de responsabilité.	180
09/504 –	Fourniture de matériels de reprographie pour la Ville de Lille et ses communes associées.	181
09/505 –	Actualisation des tarifs des services municipaux en 2009.	183

## **CASINO**

09/506 –	Casino - Avenant n° 1.	200
----------	------------------------	-----

## **CONSEIL DES RESIDENTS ETRANGERS**

09/507 –	Création du Conseil des Résidents Etrangers de Lille.	218
----------	---	-----

## **ESPACES VERTS**

09/509 –	Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités – Avenant.	223
09/510 –	Action Portrait Nature de Quartier à Lille-Sud - Subvention à l'association Entrelianes	224
09/511 –	Aménagement du Parc des Buissonnets – Marché de travaux -- Avenants n° 1 aux lots 1 et 3.	226
09/512 –	Parc de la Citadelle - Présentation du Schéma Directeur - Convention de groupement de commandes Ville de Lille-LMCU pour l'aménagement du Champ de Mars	228
09/513 –	Aménagement du jardin de la Porte de Gand - Marché de travaux à procédure adaptée.	231

## **DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**

	– Bilan 2008-2009 de l'activité des Conseils de quartier.	232
--	---	-----

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

09/514 –	Politique de la Ville - Subvention à l'association Bidules - Ateliers "culture et bien-être » à la Résidence Magenta Fombelle.	296
09/515 –	Politique de la Ville - Subvention de fonctionnement supplémentaire à l'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants – Avenant n° 1.	297
09/516 –	Politique de la Ville - Programmation Nos Quartiers d'Eté 2009 – Subventions complémentaires.	298
09/517 –	Politique de la Ville - C.U.C.S - Annulation de la subvention au PACT Métropole Nord.	300
09/518 –	Politique de la Ville - Association La Esperanza - Avenant n° 1.	301
09/519 –	Association du Chalet des Bois-Blancs – Avenant n° 1.	302

## **COORDINATION DES QUARTIERS**

09/520 –	Crédits décentralisés - Aide financières en faveur d'actions dans les quartiers.	303
----------	--	-----

## **SPORT**

09/521 –	Versement du solde de l'indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A au titre de l'année 2009.	313
09/522 –	Subventions aux clubs de Haut-Niveau Année sportive 2008/2009 –Solde.	315
09/523 –	Versement d'une subvention au L.O.S.C Lille Métropole Association au titre de l'année 2009	317
09/524 –	Piscine Marx Dormoy - Diagnostic préalable à la restructuration du complexe nautique - Autorisation de signature du marché.	319
09/525 –	Courses de la Braderie - Edition 2009 - Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations.	321
09/526 –	Transport de personnes dans le cadre d'activités sportives, scolaires, périscolaires, culturelles ou professionnelles - Années 2007 à 2010 – Avenant au marché.	323
09/527 –	Plaine Winston Churchill - Quartier du Vieux-Lille -Aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique - Marchés de travaux.	324
09/528 –	Lille Plage et Lille Ranch - Règlements intérieurs.	326
09/529 –	Délégation Sport – Opération des vacances scolaires.	331

## **C.C.A.S.**

09/530 –	Immeuble situé 24, rue Jean-Jacques Rousseau à Lille-Hellemmes appartenant au CCAS – Vente à la SA UES HABITAT PACT.	333
----------	--	-----

## **RELATIONS AVEC LES ECOLES PRIVEES**

09/531 –	Ecoles privées de Lille-Hellemmes – Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2008/2009.	334
----------	--	-----

## **REDUCTION DES NUISANCES ET DES RISQUES URBAINS**

09/532 –	Participation de la Ville à un programme de recherche porté par l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé (ILIS, université Lille II) sur les risques génotoxiques.	335
09/533 –	Subvention à l'association EDA pour la réalisation de différentes missions autour de la thématique des risques naturels et technologiques.	337

09/534 – Mouvement de terrain et cavités souterraines - Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché à bons de commande. 339

### **PLAN LUMIERE - ECLAIRAGE PUBLIC**

09/535 – Marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en lumière urbaine du Beaugard et de la rue Gambetta - Décision d'attribution du marché. 341

### **GRANDS PROJETS URBAINS DE LA VILLE – ACTION FONCIERE**

09/536 – Grand Projet Urbain - Parcelles de terrain sises à Lille rue de Nice - Achat par la Ville à Lille Métropole Habitat. 343

09/537 – Grand Projet Urbain - Acquisition au profit de la Ville de terrains appartenant à LMCU situés rue de l'Arbrisseau en vue de la réalisation d'un nouveau centre Social. 344

09/538 – Grand Projet Urbain - Site "Margueritois" - Transfert du permis d'aménager (PA 0593350 0700001) et du permis d'aménager modificatif (PA 059350 0700001 02) délivrés par le Maire au nom de la commune au profit de la SORELI. 345

09/539 – Grand Projet Urbain - Site Organum - Vente par la Ville à Escaut Habitat d'un terrain sis à Lille, 95, rue du Docteur Jenner 347

09/540 – Aménagement de la Porte de Valenciennes - Création d'une structure multi accueil de la petite enfance, de la nouvelle Auberge de Jeunesse et de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire. 348

09/541 – Maison du Hip Hop et extension de la maison Folie de Moulins - Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique. 350

09/542 – Constitution de servitudes entre la Ville de Lille, la SLAT et la SAEM Euralille. 352

09/543 – Immeuble sis à Lille, 95 rue du Faubourg de Roubaix – Achat par la Ville à l'indivision DELVILLE – CHOUAHDA. 353

09/508 – Grand Projet Urbain – Site associé de reconstruction « Frémy Courbet » - Constitution d'une servitude de passage entre la Ville et Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière sur l'ensemble immobilier « Les Costans ». 354

### **SENIORS**

09/544 – Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes âgées. 356

09/545 – Programme « Seniors en Vacances » - Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances. 362



## **CONSEIL DES AINES**

09/546 –	Conseil des Aînés - Désignation des membres.	363
----------	--	-----

## **LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS - RMI**

09/547 –	Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.	366
09/548 –	Convention de partenariat relative à une action de prise en charge de la population d'origine rom sur le territoire de la ville de Lille	368

## **SOLIDARITE**

09/666 –	Ville Vacances Solidarité -Lille-Plage 2009 -Marché complémentaire	369
----------	--	-----

## **PROPRETE – HYGIENE PUBLIQUE**

09/549 –	Frais d'enlèvement de dépôts sauvages - Demandes de remise gracieuse – Bonne foi présumée.	371
----------	--	-----

## **ANIMATION**

09/550 –	Balades de l'été - Modalités d'organisation et de tarification 2009.	373
----------	--	-----

## **SOLIDARITE INTERNATIONALE ET COOPERATION DECENTRALISEE**

09/551 –	Subvention à la Maison de quartier de Wazemmes - Accueil de jeunes nabulsiis.	375
09/552 –	Subvention à la Fondation de Lille et Adhésion de la Ville à l'association des Amis de la Fondation de Lille.	376
09/553 –	Solidarité Internationale – Subvention à diverses associations d'étudiants.	378
09/554 –	Subvention aux associations de Solidarité Internationale : AIE, EREC, Guéckédou Environnement et Colores Latino Americanos.	381
09/555 –	Coopération avec Saint-Louis du Sénégal – Subvention à l'association Le Partenariat.	384
09/556 –	Mobilité des jeunes et interculturalité – Subvention à l'association Sud Nord Evolution et au Centre social Lazare Garreau.	387
09/557 –	Appel à proposition européen Projet ÆOLE (Action sociale, Economie sociale et solidaire Oujda-Lille Europe).	389

09/558 – Coopération avec la Ville de Naplouse - Renforcement du programme porté par les associations Amitié Lille-Naplouse, Help Doctors et poursuite du partenariat universitaire. 391

### **ACHATS TRANSVERSAUX**

09/559 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants. 394

09/560 – Marché de fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules municipaux - Avenant n° 1. 403

09/561 – Marché de prestation de restauration pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert. 404

09/562 – Acquisition d'objets promotionnels pour les services municipaux de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme. 406

### **TOURISME**

09/563 – Soutien à l'organisation des 24èmes journées nationales de l'ANCOVART Subvention. 408

09/564 – Soutien à l'organisation du 38<sup>ème</sup> Congrès « European Muscle Congress » . Subvention à l'Université de Lille I. 409

09/565 – Office de Tourisme de Lille - Versement de la taxe de séjour 2008 Subvention complémentaire. 410

09/566 – Nettoyage et médiation des toilettes de la salle du Conclave – Marc d'insertion. 411

### **RELATIONS INTERNATIONALES – AFFAIRES EUROPENNES**

09/567 – Citoyenneté européenne – Subvention à diverses associations. 412

### **AMENAGEMENT DE LA VOIRIE**

09/568 – Etude urbaine pour la création d'une nouvelle façade urbaine du quartier Vauban-Esquermes, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la place Leroux de Fauquemont et la création du parvis des équipements. 414

09/569 – Grand Projet Urbain - Prolongement de la rue de l'Asie - Lancement d'un marché de travaux dans le cadre d'un groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine. 416

09/570 – Secteur Chaude Rivière - Création d'une liaison piétonne et technique - Autorisation de signature du marché de travaux. 418

## **PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS**

09/571 – Lancement de la centrale de covoiturage - Convention de partenariat. 419

### **CULTURE**

09/573 – Prolongation été/automne de l'animation de la gare Saint-Sauveur – Subvention à l'association Lille 2006-2008. 421

09/574 – Gare Saint-Sauveur - Aménagement de deux halles en lieu à vocation culturelle – Avenants au marché de travaux n° 08S0115 - Avenant au marché de prestations d'études techniques n° 08S0010. 423

09/575 – Grand Projet Urbain - Construction d'un équipement polyvalent - Quartier Lille-Sud – Secteur Arras/Europe - Autorisation de lancement et de signature du marché d'Ordonnancement-Pilotage et Coordination du chantier. 427

09/576 – Subventions aux associations culturelles. 428

09/577 – Livre et Lecture publique - Attribution de subventions. 434

09/578 – Programmation "Bals à Fives 2009" - Modification. 435

09/579 – Arts Visuels - Atelier Wicar à Rome - Candidature 2009. 436

09/580 – Arts Visuels - Exposition Peter Klasen au Tri Postal - Compléments d'information. 437

09/581 – Convention d'objectifs et de moyens 2009/2011 de l'association Orchestre National de Lille 440

09/582 – Musée de l'Hospice Comtesse – Acquisition d'un polyptique d'Edouard TREMEAU intitulé « et mon tout est un homme ». 442

09/583 – Musée de l'Hospice Comtesse – Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC). 443

09/584 – Musée de l'Hospice Comtesse - Passation d'un marché public complémentaire de restauration d'œuvres et demande de subvention auprès de la DRAC. 445

09/585 – Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Prestation du Musée dans le cadre de l'Année de la France au Brésil - Facturation au Centre Historique Minier de Lewarde. 446

09/586 – Maison Folie de Moulins – Accord d'échange publicitaire avec l'association IP Editions. 447

### **BIBLIOTHEQUES ET LECTURE PUBLIQUE - CULTURES URBAINES**

09/587 – Bibliothèque municipale - Demande de subvention pour la constitution de collections d'œuvres d'auteurs américains. 448

## **POLITIQUE DU LOGEMENT**

09/588 –	Subventions aux associations agissant dans le domaine du logement – 3ème programmation	449
09/589 –	Aides financières aux bailleurs sociaux pour la production, la rénovation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession sociale.	452
09/590 –	OPAH – Primes de la Ville et de la Région aux propriétaires pour l'amélioration de l'habitat.	454
09/591 –	Habitat durable - Octroi de primes : isolation, OPAH RU, sortie 'insalubrité.	461
09/592 –	Grand Projet Urbain Quartiers Anciens – Validation opérationnelle – Lancement d'un marché de relogement.	465
09/593 –	Grand Projet Urbain Quartiers Anciens - Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Candidature métropolitaine.	468

## **IMMEUBLES MENACANT RUINE**

09/594 –	Immeuble menaçant ruine - Travaux pour compte de tiers - Abandon de créance.	470
----------	--	-----

## **MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX**

09/595 –	Grand Projet Urbain - Construction du nouveau Centre Social de l'Arbrisseau – Autorisation de signature des marchés de travaux.	471
----------	---	-----

## **POLICE MUNICIPALE**

09/596 –	Fourrière municipale – Enlèvement de véhicules automobiles – Remboursement des frais.	473
----------	---	-----

## **RESSOURCES HUMAINES**

09/597 –	Assistants maternelles - Mise en oeuvre de la loi du 4 octobre 2007 et évolutions du cadre contractuel.	474
09/598 –	Comité des Oeuvres Sociales - Versement de la subvention 2009 - 2ème partie.	478

## **PERSONNES HANDICAPEES**

09/600 –	Subventions destinées aux organismes à caractère social – Personnes Handicapées.	479
----------	--	-----

## **PRETS DE SALLES ET DE MATERIELS**

09/601 – Acquisition de matériels pour les manifestations de la Ville de Lille et de ses communes associées – Appel d’offres ouvert. 487

## **COLLEGES - LYCEES**

09/602 – Attribution d’une subvention à l’association Lyrazouki pour le Festival « L’échappée grecque ». 489

## **FAMILLE – PARENTALITÉ - MODES DE GARDE**

09/603 – Associations diverses - Actions Petite Enfance - Subventions 2009. 490

09/604 – Accord cadre de maîtrise d’œuvre portant sur les travaux d’aménagement et de réhabilitation de la crèche de Fives - Autorisation de signature du marché subséquent de diagnostic. 494

## **DROITS DE L’HOMME – LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

09/605 – Droits de l’Homme - Subvention à l’association Parcours de Femmes. 495

09/606 – Droits de l’Homme - Subvention au groupe local CIMADE de Lille-Métropole. 497

09/607 – Lutte contre les Discriminations - Second acompte de la subvention consentie à la Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans (L.G.B.T.) au titre de l’année 2009. 500

09/608 – Lutte contre les Discriminations - Subvention à l’association "Un autre écran". 501

09/609 – Lutte contre les discriminations – Subvention à l’association Initiatives Plurielles. 502

## **COMMERCE**

09/610 – Plan Local d’Action pour le développement du Commerce, de l’Artisanat et des Services à Lille 2007/2010 - Axe Animation et promotion commerciale – Subventions à diverses associations et unions commerciales – Emission de titres de recettes - Versement de solde de subventions – Modification d’opération. 505

09/611 Plan Local d’Action pour le développement du Commerce, de l’Artisanat et des Services - Aide directe à la rénovation de vitrines et amélioration des équipements de sécurité des entreprises commerciales, artisanales et de services à Fives - Subvention. 508

09/612 – Subvention à l'Institut Catholique de Lille pour l'étude sur le commerce de proximité du secteur Tournebride "Humanicité" et "Coeur de Ville". 510

### **MARCHES DE PLEIN AIR**

09/613 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille 2007/2010 - Axe Promotion des Marchés de Plein Air - Subventions à diverses associations - Régularisation de trop-perçus. 512

### **VIE ASSOCIATIVE**

09/614 – Vie Associative - Subventions aux associations - Aide au démarrage. 515

### **ECOLES**

09/615 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord – Avenant à la convention 517

09/616 – Grand Projet Urbain - Restructuration du groupe scolaire Briand Buisson Nadaud - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre. 519

### **POLITIQUE PERISCOLAIRE**

09/617 – Projet Educatif Global - Politique périscolaire - Attribution de subventions – 3ème répartition. 521

### **ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

09/618 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Animation de l'axe formation - Subvention à l'Assemblée Permanente de l'Economie Sociale et Solidaire (APES). 523

09/619 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Appui à la structuration du Collectif Comm'une Idée – Subvention à l'APES. 526

09/620 – Organisation du Forum Mondial de l'Economie Responsable - Subvention à l'association Alliances pour la Responsabilité Sociale et Environnementale. 528

09/621 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Animation de l'axe Echanger Autrement - Subvention à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (M.R.E.S.). 533

### **COMMERCE EQUITABLE**

09/622 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Appui à la réalisation de la quinzaine du commerce équitable 2009 - Subvention à l'APES. 537

09/623 – Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Soutien à la programmation lilloise de la quinzaine du commerce équitable - Subvention aux Centres sociaux participants. 539

### **PATRIMOINE**

09/624 – Patrimoine - Attribution de subventions au titre de l'année 2009 – 3ème trimestre. 541

09/625 – Journées européennes du Patrimoine 2009 - Programme et budget prévisionnel. 544

09/626 – Subvention Ville d'art et d'histoire à l'Office de Tourisme – 1er semestre 2009. 550

09/627 – Demande de subvention Ville d'art et d'histoire auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles). 552

09/628 – Exposition sur le Centenaire du "Grand Boulevard" - Programme et budget prévisionnel. 554

09/629 – Exposition "Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut" – Prêt d'œuvres d'art à la Ville - Conventions de prêt - Création d'une tarification spécifique - Vente du catalogue – Attribution de subventions. 558

09/630 – Accord cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur la restauration de l'église Saint-Sauveur et l'aménagement de ses abords - Autorisation de signature du premier marché subséquent de l'accord cadre 561

09/631 – Musée de l'Hospice Comtesse - Instrumentation de l'édifice - Etudes géologiques et historiques - Etudes de programmation - Accord cadre de maîtrise d'oeuvre. 563

09/632 – Citadelle de Lille - Restauration de la contregarde 157 - Nouvel allotissement du marché de travaux. 566

### **GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

09/633 – Marché de services de vidange, curage de fosses, débouchage de canalisations et nettoyage des bacs à graisse pour la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Avenant n° 1 au marché n° 7R1634. 568

### **THEATRE DU NORD ET ECOLE D'ART DRAMATIQUE**

09/634 – Accord cadre de maîtrise d'oeuvre portant sur la restauration et l'aménagement du Théâtre du Nord – Autorisation de signature du premier marché subséquent de l'accord cadre. 569

## **INFORMATIQUE - NTIC**

- 09/635 – Marché de fourniture d'un service de télécommunications - Lot n° 2 : Services télécoms principaux - Avenant n° 1. 571
- 09/636 – Projet de développement des Technologies de l'Information et de Communication en lien avec l'innovation et le développement durable - Autorisation de développement du projet - Sollicitation de subventions et conventions liées – Admission en recettes. 572

## **SANTE**

- 09/637 – La 13<sup>ème</sup> édition d'Eurobio – Carrefour Européen des Biotechnologies – Subvention au GIE Eurasanté. 576

## **RESTAURATION SCOLAIRE**

- 09/638 – Restauration - Marché n° 08S0060 de fourniture de denrées alimentaires et de marchandises de la Ville de Lille et de ses communes associées - Groupement de commandes avec le C.C.A.S. - Avenant n° 1 aux lots 11-13-58. 579
- 09/639 – Réhabilitation des offices de restauration - Lot 2 : restaurants scolaires Desrousseaux, Béthune et Quinet Rollin - Lancement de la consultation de travaux - Autorisation de signer les marchés. 580

## **DROITS DES FEMMES - POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE HOMMES/FEMMES**

- 09/640 – Droits des Femmes - Subventions à diverses associations - 1ère répartition. 583

## **URBANISME REGLEMENTAIRE**

- 09/641 – Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes. 586
- 09/642 – Ravalement de façades - Subventions. 588

## **SUIVI DES PROJETS URBAINS**

- 09/599 – Consultation pour une mission d'urbaniste en chef autour du périphérique Sud de Lille. 591

## **ECONOMIES D'EAU**

- 09/643 – Attribution d'une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois. 593



## **PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE**

- 09/644 – Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association ANIMAVIA – Année 2009. 595
- 09/645 – Grand Projet Citadelle – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations de programmation du site – Aménagement du parc zoologique. 596

## **JEUNESSE**

- 09/646 – Projets Jeunesse 2009 - Avance sur subvention annuelle consentie à l'Union Française de la Jeunesse - Avenant à la convention. 598

## **CONSEIL LILLOIS DE LA JEUNESSE**

- 09/647 – Désignation des Conseillers lillois de la Jeunesse. 600

## **CINEMA, AUDIOVISUEL ET ARTS NUMERIQUES**

- 09/648 – Subventions aux associations de cinéma et audiovisuel. 605

Séance du **29 juin 2009**OBJET**Compte rendu au Conseil Municipal  
des arrêtés pris en vertu des articles  
L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général  
des Collectivités Territoriales**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 08/242, n° 08/243 du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a accordé, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour les objets limités énumérés ci-dessous :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1 sous réserve des dispositions du c de ce même article (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds disponibles au Trésor), et de passer à cet effet les actes nécessaires.
4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. passer les contrats d'assurance ;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
13. décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal ;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal.
18. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé préalablement par le Conseil Municipal

Aux termes de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation. En conséquence, un tableau récapitulatif de ces décisions est annexé à la présente délibération.

Délégation de compétences au Maire conformément aux dispositions  
des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales  
et des délibérations du Conseil Municipal n° 08/242 et n° 08/243 du 31 mars 2008

Tableau mis à jour le 10 juin 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/37	5 mai 2009	Musée de l'Hospice Comtesse	Afin de toucher les publics les plus variés, familiaux ou non des musées, le Musée de l'Hospice Comtesse participe à l'opération « La Nuit des Musées » organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication. Dans ce cadre, le Musée sera ouvert et gratuit le 16 mai 2009 de 18 h à 23 h.		15 mai 2009
N° 09/38	11 mai 2009	Action Foncière	Dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment club house-vestiaires-loge gardien sur le complexe sportif Driss Berkani, une convention de mise à disposition, à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, est passée avec Lille Métropole Habitat en vue de la location de la parcelle, sise à Lille, rue de Nice, reprise au cadastre pour partie en section DM n° 132 et 133, pour une superficie totale de 799 m².	Mise à disposition à titre gratuit	13 mai 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/39	11 mai 2009	Action Foncière	Une convention de mise à disposition précaire et révocable est passée avec l'association « NASDAC » sise à Lille, 65 rue du Long Pot, pour une durée de 3 jours du 15 au 17 mai 2009 inclus, d'un terrain situé rue de Lannoy à Lille communément appelé « Friche Pirote » dans le cadre de l'organisation du FivESTIVAL.	Mise à disposition à titre gratuit	13 mai 2009
N° 09/40	11 mai 2009	Tourisme	Les tarifs de la taxe de séjour sont modifiés sur le territoire de Lille-Hellemmes-Lomme à compter du 1 <sup>er</sup> mars 2009, conformément aux dispositions de la délibération n° 08/1134 du 15 décembre 2008.		15 mai 2009
N° 09/41	15 mai 2009	Action Foncière	La Ville exerce son droit de préemption sur la vente de l'immeuble sis à Lille, 24 rue Simons.	Prix proposé : 350 000 €	15 mai 2009
N° 09/42	18 mai 2009	Action Foncière	La Ville exerce son droit de préemption sur la vente de l'immeuble sis à Lille, 137 rue du Faubourg de Roubaix.	Prix proposé : 530 000 €	18 mai 2009
N° 09/43	18 mai 2009	Action Foncière	Une autorisation d'occupation précaire est octroyée, pour une durée de 3 ans, à la Société Erisport, dont le siège social est situé à Douai, 10 rue des Ferronniers, en vue de régulariser une emprise sur le domaine communal privé cadastrée KZ n° 290 , siège de l'ancien canal du cirque.		19 mai 2009

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépôt en Préfecture le
N° 09/44	18 mai 2009	Direction des quartiers	Le montant de fonds nécessaire aux régies d'avance pour le paiement en numéraire de menues dépenses pour les 10 mairies de quartier est fixé à 750 €, à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2009.		25 mai 2009
N° 09/45	27 mai 2009	Mairie de Lomme	La régie de recettes pour l'encaissement des droits relatifs au restaurant scolaire, centres de loisirs, garderies et à l'attribution de la carte Homme Puce est modifiée en vue d'accepter les chèques vacances comme mode de règlement.		28 mai 2009
N° 09/46	27 mai 2009	Enseignement	Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue. (mai 2009)	Mise à disposition à titre gratuit	28 mai 2009
N° 09/47	10 juin 2009	Musée d'Histoire Naturelle	Dans le cadre des journées du patrimoine et afin de toucher les publics les plus variés, familiaux ou non des musées, il est proposé une ouverture exceptionnelle et gratuite du Musée d'Histoire Naturelle les 19 et 20 septembre 2009.		



### DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Lille

N° 09/37

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment, fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant, la participation du Musée de l'Hospice Comtesse à l'opération « la nuit des Musées » organisée sur l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication.

### **DECIDE**

Article 1 : Afin de toucher les publics les plus variés, familiers ou non des musées, il est proposé, sur l'initiative du Ministère de la Culture et de la Communication une opération intitulée « La nuit des Musées »

Article 2 : Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite y participer et propose une ouverture exceptionnelle et gratuite le samedi 16 mai 2009 à partir de 18h jusqu'à 23H.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 5 mai 2009

Réception en Préfecture le 15 MAI 2009

Le Maire de Lille

Affiché en Mairie le 14 MAI 2009

  
Martine AUBRY



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

## DECISION DU MAIRE

N° 09/38

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans et l'arrêté n°1850 du 19 novembre 2008 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal ;

Considérant que la parcelle sise à Lille rue de Nice, reprise au cadastre pour partie en section DM n° 132 et 133 pour une superficie totale de 799 m2, appartenant à Lille Métropole Habitat est libre d'occupation et convient parfaitement à l'implantation d'un club house ;

### DECIDE

**Article 1** – Dans le cadre de l'opération de construction du bâtiment club house – vestiaires – loge gardien sur le complexe sportif Driss Berkani, une convention de mise à disposition est passée avec Lille Métropole Habitat qui accorde à la Ville de Lille la location de la parcelle sise à Lille rue de Nice, reprise au cadastre pour partie en section DM n° 132 et 133, pour une superficie totale de 799 m2.

**Article 2** – La mise à disposition de la parcelle est accordée à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée de douze ans, et dans la perspective de la cession à titre onéreux à la Ville de Lille.

**Article 4** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 5** – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le  
Affiché en Mairie le

13 MAI 2009

Hôtel de Ville, le

13 MAI 2009

13 MAI 2009



Le Conseiller Municipal délégué,

  
Dominique PLANCKE





Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

## DECISION DU MAIRE

N° 09/39

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant que la Ville de Lille est propriétaire d'un terrain situé rue de Lannoy à Lille communément appelé « Friche Pirote » et référencé au cadastre section CD pour les numéros 369 370, 459 et 460;

Considérant que l'association NASDAC a saisi la Ville de Lille d'une demande d'occupation de ces parcelles dans le cadre de l'organisation du FivESTIVAL ;

### **DECIDE**

**Article 1** – Une convention de mise à disposition précaire et révocable est passée entre la Ville de Lille et l'Association « NASDAC » sise 65 rue du long pot à Lille pour une durée de trois jours du 15 au 17 mai 2009 inclus. Cette mise à disposition porte sur le terrain situé rue de Lannoy à Lille communément appelé « Friche Pirote » et référencé au cadastre section CD pour les numéros 369, 370, 459 et 460.

**Article 2** – La mise à disposition est consentie à titre gratuit compte tenu de l'intérêt que représentent pour la Ville de Lille les missions poursuivies par l'Association

**Article 3** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 5** – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le **13 MAI 2009**

Affiché en Mairie le **12 MAI 2009**

Et notifié à l'intéressé le

Hôtel de Ville, le **11 MAI 2009**

Pour le Maire,  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Gestion du Patrimoine Privé  
Dominique PLANCKE



## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Lille,

N° 09/40

Vu les articles L.2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant notamment délégation au Maire de fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Vu l'arrêté n° 689 du 27 mai 2007 donnant délégation de signature à Martine FILLEUL Adjointe au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/1134 du 15 décembre 2008 fixant les nouvelles modalités de perception de la taxe de séjour appliquée sur le territoire de la commune de LILLE – Hellemmes – Lomme, qui annule et remplace celles du 3 juillet 2006 n° 06/566 et 29 mars 2004 n° 04/265 ;

Considérant que l'augmentation de la taxe de séjour en 2009 semble opportune pour permettre le développement des actions touristiques menées par la Ville et l'Office du Tourisme ;

### **DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : les modalités de perception de la taxe de séjour sont modifiées sur le territoire de Lille – Hellemmes – Lomme à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009 conformément aux dispositions de la délibération du 15 décembre 2008.

Article 2 : les tarifs, les modalités et période de perception, le régime des exonérations et des réductions sont fixées par délibération n°08/134 du 15 décembre 2008.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : la présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le **11 MAI 2009**

Réception en Préfecture le

**15 MAI 2009**

L'Adjointe déléguée au Tourisme

Affiché en Mairie le

**14 MAI 2009**

Martine FILLEUL

Hôtels de tourisme 4* et 4* luxe - Meublés hors classe - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	<b>1,50 €</b>
Hôtels de tourisme 3* - Meublés de 1 <sup>ère</sup> catégorie – Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	<b>1,00 €</b>
Hôtels de tourisme 2* - Meublés de 2 <sup>ème</sup> catégorie – Village de vacances de catégorie grand confort – Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	<b>0,90 €</b>
Hôtels de tourisme 1* - Meublés de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Village de vacances de catégorie confort - Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	<b>0,75€</b>
Hôtels de tourisme sans étoile. Meublés de 4 <sup>ème</sup> catégorie – Parcs résidentiels de loisirs ; Tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	<b>0,40 €</b>



Le Maire de la Ville de Lille ,

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

### N° 09/41

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18 et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain ,

Vu la loi d'orientation pour la ville n°91-662 du 13 juillet 1991,

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains N° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la délibération n°04 C 337 du 8/10/2004 par laquelle le conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 04 C 338 du 08 octobre 2004 par laquelle le Conseil de Communauté a maintenu le droit de préemption urbain (D.P.U) dans les zones urbaines et aux zones d'urbanisation future ( AUC et AUD ) du PLU,

Vu la délibération n°08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien précisé dans l'article premier du présent arrêté,

Vu l'arrêté de délégation n°09 DP 118 du 13/05/2009 conférant le droit de préemption par la Communauté Urbaine de Lille à la Commune de Lille et portant sur le présent bien,

Vu l'avis des domaines exprimé par France Domaine 59 en application de la réglementation en vigueur,

Vu l'arrêté n° 219 du 3 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain CACHEUX, Adjoint au Maire,

Considérant qu'il y a lieu que la Ville de Lille exerce son droit de préemption, à son profit, sur le bien défini à l'article 1<sup>er</sup> repris ci-dessous.

En effet, la Ville de Lille s'est engagée dans un projet de restructuration urbaine sur le secteur dit « des Deux Portes Sud de Lille » (Porte des Postes - Porte d'Arras) dans lequel s'inscrit notamment un projet de pôle commercial sur l'ancien site Cool Jet, face à l'Hôtel de Police, rue du Faubourg des Postes.

Le projet de restructuration précité s'appuie sur un schéma directeur réalisé par Trevelo Viger Kohler – Architectes Urbanistes ( 2007).

Afin d'identifier le foncier mutable sur la frange nord de Lille –Sud, rue de Marquillies, la Ville de Lille a confié, courant 2007, à Atelier 9.81, Architectes-Urbanistes, la réalisation d'une étude urbaine avec, pour finalité, la réalisation d'un schéma d'aménagement.

Le projet de pôle commercial cité ci-dessus doit s'articuler tant avec les « Maisons de Mode » situées dans la rue du Faubourg des Postes qu'avec le commerce traditionnel de ce même linéaire.

Pour assurer la perméabilité des flux entre le futur pôle commercial et ce pôle de proximité existant, la Communauté Urbaine, Maître d'Ouvrage du projet « Maisons de Mode » s'est déjà rendue propriétaire des parcelles cadastrées sous les numéros IP 27, IP 28, situées côté cour Jeanne d'Arc et IP 33 et IP 34, situées rue Simons.

L'opportunité d'acquérir aujourd'hui la parcelle n° IP 126 rue Simons est donc décisive pour la Ville de Lille afin de constituer avec les parcelles précitées un ensemble cohérent répondant à l'objectif de perméabilité entre les « Maisons de Mode » et le futur pôle commercial.

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** la Ville de Lille exerce son droit de préemption sur la vente du bien repris ci-dessous :

### **Immeuble sis à Lille 24 rue Simons**

Déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 23 mars 2009

Nom du vendeur	Monsieur et Madame Alexandre PRATE 15 rue de la Cannerie 60260 Lamorlaye
Représentée par	Maître Olivier Declerck, Notaire à Merville
Références cadastrales	Section IP numéro 126 pour une surface de 102 m <sup>2</sup>

**ARTICLE 2:** Le prix proposé pour cette acquisition est fixé à : 350 000 € résultant d'une évaluation établie par la Direction des Services Fiscaux de LILLE.

Conformément à l'article 1583 du Code Civil, la vente sera parfaite dès réception du présent arrêté par le vendeur ou son mandataire chez qui il a fait élection de domicile.

La vente au profit de la Commune de Lille sera constatée par acte authentique dressé par le notaire du vendeur.

Conformément aux dispositions de l'article L 213-15 du Code de l'Urbanisme, le vendeur conservera la jouissance du bien ainsi préempté jusqu'au paiement intégral du prix par la Commune de Lille.

- ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.
- ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

15 MAI 2009

Hôtel de Lille, le 15 MAI 2009

Par Délégation du Maire,  
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière  
Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 15 MAI 2009





Le Maire de la Ville de Lille ,

**DECISION DU MAIRE**

**N° 09/42**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.211-1 à L.211-5, L.213-1 à L.213-18 et R.213-1 à R.213-26 relatifs à l'exercice du droit de préemption urbain ,

Vu la loi d'orientation pour la ville n°91-662 du 13 juillet 1991,

Vu la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains N° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la délibération n°04 C 337 du 8/10/2004 par laquelle le conseil de Communauté a approuvé le Plan Local d'urbanisme,

Vu la délibération n° 04 C 338 du 08 octobre 2004 par laquelle le Conseil de Communauté a maintenu le droit de préemption urbain (D.P.U) dans les zones urbaines et aux zones d'urbanisation future ( AUC et AUD ) du PLU,

Vu la délibération n°08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire d'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant le bien précisé dans l'article premier du présent arrêté,

Vu l'arrêté de délégation n°09 DP 119 du 13 /05/2009 conférant le droit de préemption par la Communauté Urbaine de Lille à la Commune de Lille et portant sur le présent bien,

Vu l'avis des domaines exprimé par France Domaine 59 en application de la réglementation en vigueur,

Vu l'arrêté n° 219 du 3 avril 2008 portant délégation de signature à Monsieur Alain CACHEUX, Adjoint au Maire,

Vu l'adoption par le Conseil Municipal, le 1/02/2002, du schéma de Développement des Espaces Verts de la Ville qui met l'accent sur l'importance du maillage des espaces verts dans la Ville,

Considérant qu'il y a lieu pour la Ville de Lille d'exercer à son profit, le droit de préemption délégué par la Communauté urbaine de Lille, sur le bien repris à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessous dont la parcelle a été classée en Emplacement Réservé « Espaces Verts » au PLU,

Conformément à la destination de cet emplacement réservé, la Ville de Lille va réaliser , sur cette parcelle, un square public de proximité.

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>:** la Ville de Lille décide de préempter le bien repris ci- dessous :

### **Immeuble sis à Lille 137 rue du Faubourg de Roubaix**

Déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 19 mars 2009

Nom du vendeur	S A R L Bastide dont le siège social est à Lille 110 rue d'Isly et qui est représentée par Michel Boursin, gérant
Représentée par	Maître Frédéric Bonnave, Notaire à Lille
Références cadastrales	Section AM numéro 102 pour une surface de 1092 m2

**ARTICLE 2:** L'offre de préemption est réalisée par la Ville de Lille selon les conditions financières suivantes : 530 000 € ( cinq cent trente mille euros).

**ARTICLE 3 :** Si la Commune de LILLE réalise l'acquisition, la dépense en résultant, soit environ. 530 000 euros, à laquelle viendront s'ajouter les frais divers inhérents à l'acquisition, sera imputée au chapitre 21, article 2118, fonction 020, opération n°1240 « Acquisitions foncières et immobilières» dans le cadre de l'autorisation de programme 2009« QPOLFONCR ».

**ARTICLE 4 :** Conformément à l'article R.213-10 du Code de l'Urbanisme, le propriétaire dispose d'un délai de deux mois à compter de la réception de cette offre pour notifier à la Commune de Lille l'une des trois décisions suivantes :

- Renoncer à la Vente du bien :

L'absence de réponse dans un délai de 2 mois équivaut à cette renonciation. Toute nouvelle vente devra être précédée d'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner.

- Accepter le prix proposé par la Commune de Lille :

La vente au profit de la Commune de Lille sera parfaite à compter de la réception de cet accord. Un acte authentique sera dressé par notaire pour constater la vente. Le vendeur ne pourra plus revenir sur cet accord ; la vente étant définitive.

- Refuser le prix proposé par la Commune de Lille et accepter le recours au juge de l'expropriation pour fixation judiciaire du prix :

Le maintien du prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner implique l'acceptation de la saisine du juge de l'expropriation par la Commune de Lille.



Conformément aux dispositions de l'article R.213-25 du Code de l'Urbanisme, la réponse du vendeur est notifiée obligatoirement :

- soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
- par acte d'huissier,
- ou par dépôt contre décharge.

A défaut de la réception par la Commune de Lille, d'une réponse à cette offre dans le délai de deux mois, le propriétaire sera réputé avoir renoncé à l'aliénation.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le 04 MAI 2009

Hôtel de Lille, le 18 MAI 2009

Par Délégation du Maire,  
L'Adjoint délégué à l'Action Foncière  
Alain CACHEUX

Affiché en Mairie le 18 MAI 2009



Le Maire de la Ville de Lille,

Vu les articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 5° ;

## DECISION DU MAIRE

N° 09/43

Vu la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant qu'il convient pour la Ville de Lille d'autoriser la Société Erisport, propriétaire d'un immeuble à Lille, Impasse de la Treille à occuper une partie de la parcelle cadastrée KZ n°290 dont la Ville est propriétaire ;

### **DECIDE**

**Article 1** – Une autorisation d'occupation précaire est octroyée à la Société Erisport, dont le siège social est situé à Douai, 10 rue des Ferronniers, et représentée par son gérant Monsieur Eugène Rivero ,

**Article 2** La Société Erisport est propriétaire d'un immeuble Impasse de la Treille à Lille. La Société Erisport a érigé sans autorisation préalable un mur sur la parcelle communale contiguë au droit de son immeuble. Il convient aujourd'hui de régulariser cette emprise sur le domaine communal privé cadastré KZ n°290, siège de l'ancien canal du cirque.

**Article 3** – Cette autorisation d'occupation est donnée à titre précaire pour une durée maximale de 3 ans.

**Article 4** – La Ville de Lille se réserve le droit de demander la libération immédiate des lieux pour quelque motif que ce soit et notamment en vue de la réalisation prochaine de travaux d'assainissement sur sa propriété. La libération des lieux devra intervenir dans un délai maximal d'un mois à compter de la réception par le preneur d'une demande de libération des lieux transmise par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 5** – La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**Article 6** – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le **19 MAI 2009**  
Affiché en Mairie le

Et notifié à l'intéressé le

Hôtel de Ville, le **18 MAI 2009**



Pour le Maire,  
Le Conseiller Municipal Délégué  
à la Gestion du Domaine Privé  
Dominique PLANCKE



Le Maire de la Ville de Lille,

### DECISION DU MAIRE

N° 09/44

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 62- 1587 du 29 décembre 1962 modifié et notamment l'article 18 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des collectivités et établissements publics locaux ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031a-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes et d'avances des collectivités et établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et régisseurs de recettes des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté n° 30633 du 4 juillet 1994 instituant auprès des différentes Mairies de Quartier des régies d'avances pour le paiement en numéraire de menues dépenses ;

Vu l'arrêté 9151 du 27 mai 1997 complétant les attributions des régies d'avances pour le règlement de dépenses effectuées au titre du Fonds d'Initiatives Habitants ;

Vu les articles 2 des arrêtés n° 9151 et n° 370 des 27 mai 1997 et 30 juillet 2001 modifiant le montant maximum des avances ;

Vu l'arrêté n° 792 du 12 décembre 2001 fixant le montant de l'avance à 1500 euros ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08/242 du 31, mars 2008 autorisant le Maire à créer des régies communes en application de l'article L 2122-22 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 08/1121 du 15 décembre 2008 modifiant les modalités de gestion du Fonds d'Initiatives des Habitants (FIH) confiant à une association la gestion du Fonds de Participation des Habitants (FPH) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Considérant qu'il y a lieu de réduire pour les 10 Mairies de Quartier le montant de l'avance accordé à la régie d'avances pour le paiement en numéraires de menues dépenses notamment pour les dépenses effectuées au titre du Fonds d'Initiatives Habitants ;

Vu l'avis conforme de Monsieur le Comptable du Trésor et Lille-Municipale, Trésorier de la Ville de Lille ;

### **D E C I D E**

Article 1<sup>er</sup> – L'arrêté n°792 du 12 décembre 2001 fixant le montant de l'avance à 1500 euros est abrogé.

Article 2 – Le montant de l'avance de la régie d'avances pour le paiement en numéraires de menues dépenses est donc fixé à 750 euros pour les 10 Mairies de Quartier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4. – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5. – Le présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressé à Monsieur le Préfet.

Reçu en Préfecture le 25 MAI 2009

Affiché le

Notifié le



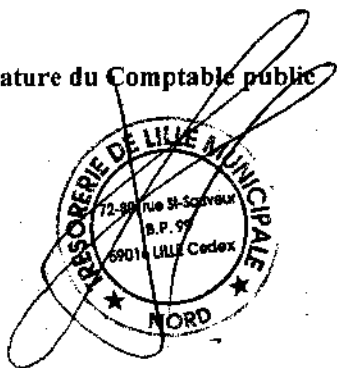
«Hôtel de Ville, le 22 MAI 2009

Le Maire de Lille

Martine AUBRY

ET

Signature du Comptable public





## DECISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Lille

N°09/45

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R1617-1 à R1617-18 ;

Vu le Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'instruction codificatrice n° 06-031 A-B-M du 21 avril 2006 ;

Vu la délibération n° 01/835 du 12 novembre 2001 fixant en euros le taux de l'indemnité des responsabilités susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes des communes ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 ;

Vu l'arrêté municipal en date du 27 septembre 1990 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits relatifs au restaurant scolaire, centres de loisirs et garderies et à l'attribution d'une carte « LOMMEPUCE » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 08-224 en date du 28 janvier 2008 autorisant l'acceptation des « CHEQUES LOISIRS » après signature de la convention ;

Vu la délibération 08-242 du 31 mars 2008 donnant délégation au Maire de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 09/231 en date du 24 mars 2009 autorisant l'acceptation des « CHEQUES VACANCES » après signature de la convention ;

Considérant qu'il convient d'autoriser le régisseur titulaire et les mandataires suppléants à encaisser les chèques vacances pour les prestations liées aux accueils de loisirs ;

Vu l'avis favorable de M. le Trésorier Principal ;

### DECIDE

**ARTICLE 1er** : Les chèques vacances seront acceptés comme mode de règlement, sous réserve de la signature de la convention.

**ARTICLE 2** : Il est maintenu une régie de recettes pour l'encaissement des droits relatifs au Restaurant Scolaire, Centres de loisirs, Garderies et à l'attribution de la Carte LOMME PUCE.

**ARTICLE 3** : Cette régie est installée dans les locaux de l'Hôtel de ville sis à LOMME, 72 avenue de la république et dans les locaux du restaurant scolaire sis à LOMME 792 bis avenue de Dunkerque.

**ARTICLE 4** : Les recettes désignées à l'article 2 seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Espèces,
- Chèques,

- Cartes bancaires
- Télépaiement (paiement par internet)
- C.E.S.U. (Chèque Emploi Service Universel).
- CHEQUES LOISIRS
- CHEQUES VACANCES

Elles sont perçues contre remise à l'usager de tickets ou par approvisionnement du compte de la carte à puce.

**ARTICLE 5** : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 3100 euros.

**ARTICLE 6** : Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées au moins toutes les semaines et lors de sa sortie de fonction ou de son remplacement par le suppléant.

**ARTICLE 7** : Un fonds de caisse d'un montant de 200 euros est mis à la disposition du régisseur.

**ARTICLE 8** : Le régisseur est désigné par le Maire de LILLE, après avis conforme du Comptable.

**ARTICLE 9** : Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 10** : Le régisseur percevra une NBI selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 11** : Le régisseur, son suppléant, percevront une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 12** : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 13** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

**ARTICLE 14** : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille, notifié aux agents, et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Avis de Monsieur le Trésorier Principal



Réception en Préfecture le  
Affiché en Mairie le  
Notifié le

28 MAI 2009

27 MAI 2009

Hôtel de Ville, le 27 MAI 2009

Le Maire de Lille



Martine AUBRY



Le Maire de la Ville de LILLE,

### DECISION DU MAIRE

N° 09/46

VU les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 08/242 du 31 mars 2008 modifiée conférant délégation de compétences au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée permettant au Maire d'autoriser l'organisation, dans les locaux scolaires, d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif, pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins scolaires,

Considérant que des associations ont souhaité obtenir, pour la scolarité 2008/2009, une mise à disposition de locaux scolaires

### DECIDE :

**ARTICLE 1** - Des locaux scolaires dans les établissements primaires et maternels de la Ville de LILLE sont mis à disposition des associations pour y organiser des activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue.

**ARTICLE 2** - Une convention d'occupation de locaux scolaires sera passée entre le Maire, le Directeur d'école et l'organisateur définissant les conditions et modalités d'utilisation des locaux mis à disposition des associations reprises dans la liste ci-annexée.

**ARTICLE 3** - L'occupation est consentie à titre gratuit pour la durée de la scolarité 2008/2009

**ARTICLE 4** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** - La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

**ARTICLE 6** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 27 MAI

Hôtel de Ville, le 27 MAI 2009

Le Maire de LILLE



  
Martine AUBRY

**OCCUPATIONS DE LOCAUX SCOLAIRES****PLANNING ECOLES PRIMAIRES****MAI 2009**

<b>ECOLES</b>	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Jours et heures occupation</b>
<b>DESBORDES VALMORE</b>	Association X2000	<b>Périodes scolaires :</b> Mardi-jeudi-vendredi 14h-20h30 Mercredi 9h-12h30 et 14h-20h30 <b>Vacances scolaires :</b> Lundi-mardi-jeudi-vendredi 9h-12h30 et 14h-17h Samedi 14h-17h30 1 fois par mois
	Isba et Datcha - cours de russe	jeudi 18h30-20h -Samedi 10h-12h
	A.R.E.N. Educateurs	mardi 18h-20h - mercredi 9h-12h
	Jouer Pour le Plaisir	vendredi 22h-24h
	Artdooki - chorale	lundi 19h30-22h30
	Chtinux - activités multi média	lundi 19h30-22h30
	Maison de Quartier des Bois Blancs	lundi-mardi-jeudi-vendredi 16h30-18h30
<b>BOUFFLERS</b>	FCPE Boufflers - parents élèves	Mardi-jeudi 16h30-17h30
<b>SAMAIN</b>	Faubourg des Musiques	Tous les jours 9h-21h15





## Extrait du Registre des Délibérations

Le Maire de la Ville de Lille

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DECISION DU MAIRE

N° 09/47

Vu la délibération n° 08/242 du Conseil Municipal du 31 mars 2008 conférant délégation au Maire de, notamment, fixer dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs de droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant, la participation du Musée d'Histoire Naturelle aux journées du Patrimoine.

### DECIDE

Article 1 Dans le cadre des journées du patrimoine et afin de toucher les publics les plus variés, familiers ou non des musées, il est proposé, une ouverture exceptionnelle et gratuite du Musée d'Histoire Naturelle les 19 et 20 septembre 2009.

Article 2 : afin d'élargir l'offre auprès du public, trois visites exceptionnelles et guidées des réserves géologiques seront proposées gratuitement, le samedi 19 et le dimanche 20 septembre 2009, sur réservation préalable.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 5: Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Hôtel de Ville, le 9 11 2009

Réception en Préfecture le

Affiché en Mairie le 9 11 2009

Le Maire de Lille



Martine AUBRY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/478

OBJET

Syndicat Mixte Gens Du Voyage  
Lille Métropole Communauté Urbaine –  
Modification des statuts.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte Gens Du Voyage Lille Métropole Communauté Urbaine a été créé le 1er janvier 2002.

Depuis cette date, le nombre d'aires d'accueil sur le territoire communautaire a considérablement évolué mais surtout la procédure actuelle de révision du Schéma Départemental révèle la nécessité de diversifier les formes d'accueil des gens du voyage dans la métropole, en développant en particulier les terrains familiaux, l'habitat adapté et la sédentarisation dans l'habitat classique.

De plus, pour des multiples raisons (en particulier le manque de places de stationnement malgré l'effort considérable de L.M.C.U. de création de terrains), les communes, même en conformité avec la Loi Besson, sont encore trop souvent confrontées à des problèmes de stationnement irrégulier de gens du voyage sur leur territoire.

C'est pourquoi, par délibération n° 09/10 du 6 avril 2009, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Gens Du Voyage a procédé à la modification de ses statuts afin que, dans la mesure de ses moyens techniques, juridiques et financiers, le SMGDV puisse apporter son concours aux communes syndiquées dans la gestion de ce type de difficultés (médiation, relations avec la Préfecture, accompagnement technique, etc).

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au Maire de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur cette modification.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte Gens Du Voyage telle qu'elle est indiquée dans la délibération du 12 mars 2009, ci-annexée.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Maire le

30 JUIN 2009

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le

23 JUL 2009

  
Martine AUBRY



Syndicat Mixte Gens Du Voyage  
Lille Métropole Communauté Urbaine

BP 61363  
59015 Lille Cedex

Téléphone  
03.20.21.62.82

Fax  
03.20.21.62.89

E-mail  
smgdv@cudl-lille.fr

Convoqué le 12 Mars 2009, le Comité Syndical s'est réuni le  
lundi 6 avril 2009, à 17h30, en l'Hôtel de Communauté Urbaine de Lille, sous la  
Présidence de Monsieur Malik IFRI, Président.

Nombre de Délégués en exercice : 69

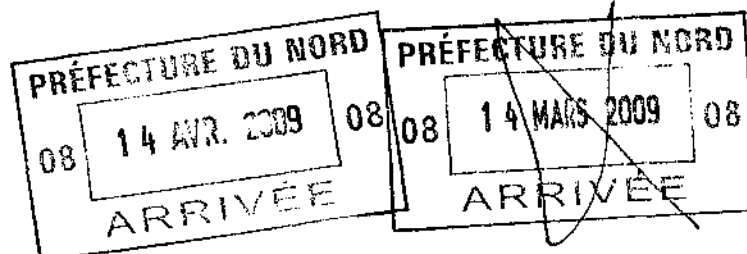
Secrétaire de Séance : M. Sébastien COSTEUR

\*\*\*

**Etaient présents** : MM. AVINEE, BAILLOT, Mme BOUDRY, M. CATTEZ,  
Mme CONSTANT (suppléante), MM. COSTEUR, COUSIN, DANESSE,  
DELAHOUSSE, DELEBARRE Patrick, DELEVAL, DELPLACE, DERONNE,  
DERUYTER, DESCARPENTRIES, DUBOIS Marc, ESTEVES, GADAUT,  
Mme GOUBE, MM. HENNO, IFRI, JEGOU, LEGRAND, LEMOINE, Mme LEYS,  
M. MASQUELIN, Mme MESSENGER, MM. MIR, MOLLE, ODEN, PINCHON,  
Mme POLLET (suppléante), M. RABARY, Mmes RICE, ROUSSEAU (suppléante),  
M. SANTRE, Mme STANIEC WAVRANT, MM. VAN BELLE, VERBRUGGE,  
Mme. WARGNIER (suppléante), M. WAUQUIER, Mme WICKE.

**Etaient excusés ayant donné pouvoir** : M. CHARLES (pouvoir à  
M. IFRI), Mme DELACROIX (pouvoir à Mme STANIEC WAVRANT),  
M. DELEBARRE Jean (pouvoir à Mme WARGNIER), M. DUCHEMIN (pouvoir à  
M. VERBRUGGE), M. DUSAUSOY (pouvoir à Mme LEYS), M. WATTEBLED  
(pouvoir à M. HENNO).

**Etaient absents excusés** : MM. BARRET, CODRON, DARMANIN,  
DEBREU, DELABY, DUBOIS Pierre, GRUSON, LANNOO, LEDOUX, LIEVEQUIN,  
Mme POLIAUTRE, M. PROVO, Mme REIFFERS, MM. REMORY, RENARD,  
REYNAERT, RICHIR, SERGENT, VANGASSE, VERFAILLIE, VICOT.



09/10 : Modification des statuts du SMGDV

Rapport de Monsieur le Président,

Les statuts du SMGDV, à sa création, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, prévoient l'objet suivant :

**« Il a, pour objet, la gestion administrative, technique et financière des aires d'accueil pour les gens du voyage, ainsi que l'animation, l'accompagnement (social, scolaire et périscolaire, sportif, culturel) et l'insertion professionnelle au bénéfice des familles nomades. »**

Depuis cette date, le nombre d'aires d'accueil a considérablement évolué mais surtout la procédure actuelle de révision du Schéma Départemental révèle la nécessité de diversifier les formes d'accueil des gens du voyage dans la métropole, en développant en particulier les terrains familiaux, l'habitat adapté, la sédentarisation dans l'habitat classique.

En outre, on constate que, pour de multiples raisons (en particulier le manque de places de stationnement malgré l'effort considérable de LMCU de création de terrains), les Communes, même en conformité avec la Loi Besson, sont encore trop souvent confrontées à des problèmes de stationnement irrégulier de gens du voyage sur leur territoire.

Il apparaît souhaitable que le SMGDV, dans toute la mesure de ses moyens techniques, juridiques et financiers, apporte son concours aux Communes syndiquées devant gérer ce type de difficultés (médiation, relations avec la Préfecture, accompagnement technique...).

Aussi, il est proposé d'élargir les compétences statutaires du SMGDV en modifiant comme suit son objet :

**« Il a, pour objet, la gestion administrative, technique, financière et sociale des dispositifs d'habitat des gens du voyage : aires d'accueil, aires de grands passages, terrains familiaux, habitat « adapté », habitat pour les gens du voyage en voie de sédentarisation ou sédentarisés.**

**Il favorise et accompagne la mise en œuvre, au bénéfice des résidents de ces structures et en liaison avec ses partenaires publics ou associatifs, des actions d'accompagnement social, scolaire et périscolaire, socio-éducatif, culturel, sportif, et d'insertion et de qualification professionnelles.**

**Il peut apporter son concours aux communes adhérentes, confrontées à des problèmes ponctuels de stationnement de gens du voyage sur leur territoire. »**

Si elle est adoptée par le Comité Syndical, cette extension des missions imparties au SMGDV devra être également approuvée, conformément à l'article 16 de nos statuts, par délibérations concordantes des organes délibérants des collectivités membres.

ADOPTÉE à l'unanimité

08 14 AVR. 2009 08

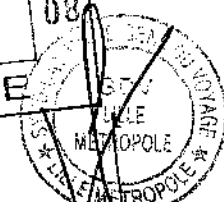
ARRIVÉE

08 14 MARS 2009 08

PREFECTURE DU NORD

Pour copie conforme à l'original Le Président

M. IFRI



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/572

OBJET

Commissions municipales -  
Composition – Modification.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/245 du 31 mars 2008, le Conseil Municipal a adopté la création et la composition des sept commissions municipales.

Suite au décès de Monsieur Loïc LESERRE, il convient de procéder à des modifications dans la composition de certaines commissions.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ARRETER** la nouvelle composition des commissions reprise ci-dessous :

Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales

Pierre de SAINTIGNON	Vinciane FABER	Hugo VANDAMME	Frédéric LAMBIN	Sébastien HUYGHE
Bernard CHARLES	Christiane BOUCHART			Brigitte MAUROY
Jacques MUTEZ	Marc SANTRÉ			Isabelle MAHIEU
Henri THIOT				
Jean-Louis FREMAUX				
Marie-Christine STANIEC				
Françoise ROUGERIE				
Dalila DENDOUGA				
Frédéric MARCHAND				
Patrick KANNER				

Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public

Alain CACHEUX	Marc SANTRÉ	Sylviane DELACROIX	Jacques RICHIR	Tokia SAIFI
Stanislas DENDIEVEL	Eric QUIQUET			Danielle CATTELIN
Audrey LINKENHELD	Vinciane FABER			Thierry PAUCHET
Jacques MUTEZ				
Bernard CHARLES				
Catherine CULLEN				
Jean-Louis FREMAUX				
Walid HANNA				
Latifa KECHEMIR				
Danielle POLIAUTRE				

.../...

Commission de la Culture

Catherine CULLEN	Dominique PLANCKE	Sylviane DELACROIX	Jaëlle LANOY	Alexis MASSART
Françoise ROUGERIE	Marie-Pierre BRESSON			Isabelle BAERT
Catherine BULKE	Cyrille PRADAL			Pascal LABBEE
Véronique BACLE				
Roger VICOT				
Stanislas DENDIEVEL				
Isabelle TILLIE				
Franck HANOY				
Virginie TCHOFFO				
Frédéric MARCHAND				

Commission de la Solidarité et du Projet Educatif

Patrick KANNER	Lise DALEUX	Sylviane DELACROIX	Jaëlle LANOY	Brigitte MAUROY
Frédéric MARCHAND	Sylvie LEBLANC			Isabelle BAERT
Marie-Christine STANIEC	Philippe TOSTAIN			Pascal LABBEE
Marielle RENGOT				
Maurice THORÉ				
Evelyne LEDEZ				
Véronique BACLE				
Audrey LINKENHELD				
Marc BODIOT				
Françoise ROUGERIE				

Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales

Siham DJEDOU	Marie-Pierre BRESSON	Michelle DEMESSINE	Frédéric LAMBIN	Tokia SAIFI
Martine FILLEUL	Cyrille PRADAL			Thierry PAUCHET
Akim OURAL	Sylvie LEBLANC			Alexis MASSART
Magali HERLEM				
Marielle RENGOT				
Danielle POLIAUTRE				
Henri THIOT				
Isabelle TILLIE				
Catherine CULLEN				
Latifa KECHEMIR				

Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable

Danielle POLIAUTRE	Eric QUIQUET	Michelle DEMESSINE	Jacques RICHIR	Isabelle MAHIEU
Maurice THORÉ	Philippe TOSTAIN			Christian DECOCQ
Franck HANOY	Cyrille PRADAL			Thierry PAUCHET
Stanislas DENDIEVEL				
Akim OURAL				
Catherine BULKE				
Jean-Louis FREMAUX				
Henri THIOT				
Marielle RENGOT				
Catherine CULLEN				

Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative

Walid HANNA  
Marc BODIOT  
Roger VICOT  
Véronique BACLE  
Dalila DENDOUGA  
Virginie TCHOFFO  
Evelyne LEDEZ  
Siham DJEDOU  
Latifa KECHEMIR  
Bernard CHARLES

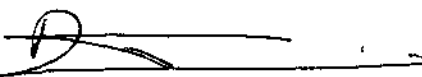

Dominique PLANCKE Roger MALY  
Lise DALEUX  
Christiane BOUCHART

Jaëlle LANOY

Danielle CATTELIN  
Christian DECOCQ  
Isabelle MAHIEU

**ADOPTÉE à l'unanimité**Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**  
  
Martine AUBRY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/664

OBJET

**Représentation de la Ville dans divers organismes – Modification.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°s 08/255, 08/260 du 31 mars 2008 et 08/414 du 28 avril 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes et notamment :

- l'EPCC pour la gestion de l'Opéra de Lille
- l'Association Réussir la Mission Locale de Lille
- l'Association « Lille 2006-2008 »
- le Comité Local d'Animation de l'Insertion (CALI) de Lille.

De plus, par délibération n° 08/254 du 31 mars 2009, le Conseil Municipal a procédé à la désignation des sept membres du Conseil Municipal au Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal.

Suite au décès de Monsieur Loïc LESERRE, il convient de procéder à son remplacement au sein des organismes précités dans lesquels il siégeait.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **PROCEDER** aux désignations suivantes :

Organismes	Désignation
EPCC pour la gestion de l'Opéra de Lille	Titulaire : Isabelle BAERT Suppléant : Pascal LABBEE
Association Réussir la Mission Locale de Lille	Pascal LABBEE
Association « Lille 2006-2008 »	Pascal LABBEE
Comité Local d'Animation de l'Insertion (CALI) de Lille	Pascal LABBEE
Caisse de Crédit Municipal – Conseil d'Orientation et de Surveillance	Isabelle MAHIEU

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 3 JUIL. 2009

Le Maire de Lille,

Martine AUBRY



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**  
N° **09/665**

OBJET

Etablissements d'enseignement  
scolaire – Représentation de la Ville –  
Modification.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/421 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses représentants dans les conseils d'écoles maternelle et élémentaire et dans les conseils d'administration des écoles régionales du 1<sup>er</sup> degré, des collèges et des lycées de la ville.

Suite au décès de Monsieur Loïc LESERRE, il convient de procéder à son remplacement dans les conseils des établissements scolaires suivants :

- école maternelle Thérèse d'Avila
- collège Madame de Staël

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DESIGNER** Monsieur Pascal LABBEE pour siéger aux Conseils d'établissement des établissements précités

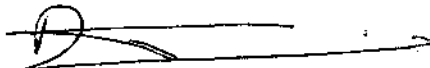
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **- 3 JUIN 2009**



  
Martine AUBRY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/479

## OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Versement d'une subvention à l'association**  
**Solidarité-Enfants d'ici-Enfants de N'Gor.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un projet éducatif en direction des enfants du village de N'Gor au Sénégal, l'association Solidarité-Enfants d'ici-Enfants de N'Gor participe activement à la vie de ces enfants en les aidant sous toutes les formes :

- aide humanitaire (collecte de vêtements et de denrées alimentaires envoyés à Dakar régulièrement)
- scolarisation de 15 enfants à l'école privée d'Ortsen au village de N'Gor
- équipement pour les enfants de l'école de football du village de matériel et vêtements sportifs
- aide à la nutrition et aux soins médicaux auprès des enfants des rues Les Talibés

Aussi, il est proposé de verser à cette association une subvention de 2.700 €. Le Conseil Communal sera sollicité en 2010, 2011 et 2012 à voter la même subvention.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.700 € à l'association Solidarité-Enfants d'ici-Enfants de N'Gor
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6574/025 code opération 2009/HMOGE/1470, code service FAI.

**ADOPTÉE à l'unanimité**Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**Réception en Préfecture le **7 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,

  
Gilles PARCNEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/480

## OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Versement d'une subvention à**  
**l'association La Mémoire d'Hellemmes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des Journées du Patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2009, l'association La Mémoire d'Hellemmes participe activement, comme tous les ans, à cette manifestation nationale.

Cette année, l'association organise une exposition sur Oscar Fanyau à l'Espace des Acacias.

Cette exposition est composée de photos et de documents rarissimes de la collection personnelle de Mr Roy Williamson. A cette occasion, son propriétaire sera accueilli sur la commune, ce qui engendrera des frais de déplacement, d'Hébergement et de restauration.

Aussi, il est proposé de verser à cette association une subvention de 600 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 600 € à l'association La Mémoire d'Hellemmes,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6574/30 code opération 2009/HOAS/939, code service FAF.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2/7/09

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,



*[Signature]*  
Gilles PARCONEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/481

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Versement d'une subvention à l'association**  
**FJEP/Amicale Laïque du Centre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa réorganisation, suite à l'élection de son nouveau Bureau et afin de réévaluer la part des sections danse et couture de l'Amicale Laïque du Centre pour tenir compte de l'augmentation des effectifs, de la qualité du travail effectué par les bénévoles et de la diversité des nouvelles actions menées, il est proposé de lui verser une subvention complémentaire de 600 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 600 € à l'association FJEP/Amicale Laïque du Centre
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6574/025 code opération 2009/HMOGE/1470, code service FAI.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,

Gilles PARGNEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/482

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Versement d'une subvention à l'Association**  
**pour le Développement du Tourisme via**  
**les Nouvelles Technologies (ADTNT).**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des Journées du Patrimoine qui auront lieu les 19 et 20 septembre 2009, l'association ADTNT organise une chasse au trésor à travers les rues de la commune.

Afin de prendre en charge les frais d'organisation de cette manifestation qui comprennent les déplacements, la réalisation technique du jeu, la création du visuel pour la communication ainsi les frais de restauration des intervenants, il est proposé de verser à l'association ADTNT une subvention de 300 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

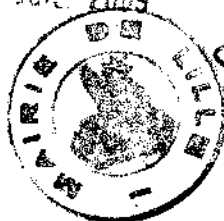
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 300 € à l'association ADTNT,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6574/30 code opération 2009/HOAS/939, code service FAF.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 7 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,

  
Gilles PARCENEUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/483

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Versement d'une subvention exceptionnelle**  
**au Billard Club Huit Pool Hellemmoise.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Billard Club Huit Pool Hellemmoise, dont le siège est situé au café «L'Imprévu », est qualifiée pour les phases finales du Championnat de France à Gien dans le département du Loiret le samedi 30 mai.

En cohérence avec sa politique sportive et associative, la commune souhaite apporter son soutien financier au club pour qu'il puisse poursuivre son évolution.

Aussi, il est proposé de verser à cette association une subvention exceptionnelle de 300 €.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 300 € au Billard Club Huit Pool Hellemmoise,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 40, article 6574- Opération HSOAS 950, code service FAG.

**ADOPTÉE A l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 7 JUIL 2009



Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,

Gilles PARCNEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2009

N° 09/484

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Installation de systèmes de récupération**  
**d'eau pluviale - Attribution de primes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/58 du 12 mai 2009, il a été décidé la reconduction de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Hellemmois, suivant les critères repris ci-après :

Equipements subventionnés :

- collecteurs
  - filtres à enterrer et accessoires
  - réservoirs extérieurs et intérieurs
  - cuves à enterrer
  - pompes

Montant de la prime :

100 € par m<sup>3</sup> dans la limite du coût réel de l'installation et pour tout dispositif ne dépassant pas 5 m<sup>3</sup> de capacité de récupération.

La demande formulée par Mademoiselle Annick DEMOLIN, domiciliée à Hellemmes, entre dans le cadre de ces dispositions.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ACCORDER** à Mademoiselle Annick DEMOLIN une prime municipale de 100 € pour la mise en place d'une cuve extérieure d'une capacité de 1.000 litres et ses accessoires,
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204 – article 2042 – fonction 824 - Opération 1520 –HSUBV.

La prime sera versée au vu de la facture acquittée par l'impétrante et de la constatation des travaux correspondant à la demande par les services communaux.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 17

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,

Gilles PARCNEAUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/485

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Aide à l'installation d'un système**  
**photovoltaïque – Attribution de primes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 05/29 du 19 mai 2005, le Conseil Communal a décidé l'institution d'une aide financière à destination des Hellemmois(e), personnes physiques ou morales, souhaitant doter leur(s) immeuble(s) d'un chauffe-eau solaire ou d'un système photovoltaïque.

Cette aide financière comporte deux catégories :

- pour le solaire thermique et le solaire combiné : 100 € TTC/m<sup>2</sup> de panneau solaire, plafonné à 10.000 € par opération.
- pour le solaire photovoltaïque : 1,20 € TTC par Watt crête installé, plafonné à 3.000 € par opération.

L'installation solaire réalisée par Monsieur Dominique OGNOIS sur son immeuble sis à Hellemmes, composée de capteurs photovoltaïques d'une puissance totale de 2960 watts crête, répondant aux normes techniques imposées par l'ADEME et entrant dans les critères fixés par la délibération susvisée, il peut donc lui être octroyée une aide financière d'un montant de 3.000 € représentant la limite maximale pour cette opération.

A titre informatif le montant calculé selon le critère fixé et la puissance installée sont : 2960 watts x 1,20 € TTC = 3.552 €

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCORDER** à Monsieur Dominique OGNOIS l'octroi d'une prime municipale de 3.000 €.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204 – article 2042 – Opération 1520 – HSUBV.

La prime sera versée au vu de la facture acquittée par l'impétrant et de la constatation des travaux correspondant à la demande par les services communaux.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 7 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,



Gilles PARÉNEAUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/486

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -  
Offre de loisirs été 2009 en direction  
des jeunes hellemmois.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A travers les accueils de loisirs petite enfance, enfance et jeunesse, la commune d'Hellemmes propose aux enfants et aux jeunes des activités diversifiées durant toute la période estivale : cinéma, nature - environnement, cirque, activités sportives, théâtre ...

Les petits hellemmois seront accueillis dans les 8 centres de loisirs organisés par la commune (3 centres de loisirs pour les enfants de 3 à 6 ans, 3 centres de loisirs pour les enfants de 7 à 12 ans et deux centres de loisirs pour les enfants de 13-17 ans).

Parallèlement, des séjours sont organisés pour permettre à ceux qui ne peuvent pas partir en vacances de pouvoir s'évader et de découvrir d'autres régions.

Ils répondent au Projet Educatif de la commune et doivent permettre aux enfants et aux jeunes de :

- construire et Créer,
- découvrir et Partager,
- jouer et s'épanouir.

➤ Pour les 6 - 12 ans :

Deux séjours sont prévus du 18 au 24 juillet et du 2 au 8 août à Abries dans les Hautes-Alpes sur le thème de l'évasion.

Le village des Abries est situé à 1.530 mètres d'altitude au cœur du Parc Naturel du Queyras. 20 enfants seront logés dans un gîte et pourront découvrir pendant 7 jours les rivières et les torrents du Queyras en canoë-kayak, grimper les sommets des plus hautes montagnes en escalade, dévaler les pentes à V.T.T. ou en luge d'été, accompagner les chiens de traîneaux dans leur ballade en cani-rando ou encore passer des nuits entières en pleine nature en randonnée et camping.

➤ Pour les 13-17 ans :

Deux séjours sont proposés aux 13-17 ans durant l'été 2009.

Un séjour semi itinérant du 16 au 31 juillet en Ardèche sous le signe de l'aventure, du sport et de la découverte. Au cours de ce périple de 15 jours en 4 étapes, 16 jeunes découvriront les trésors et les richesses de cette magnifique région grâce à des activités comme la descente de l'Ardèche en canoë, l'accrobranche, la spéléologie ou encore le VTT.

.../...

Un séjour du 2 au 8 août à Villefort en Lozère sur le thème de l'évasion. Un groupe de 15 jeunes partira à la découverte du Parc National des Cévennes pour un séjour de 7 jours avec au programme des activités de découverte comme la spéléologie ou le canyoning, mais également du canoë-kayak, canoë-kayak l'escalade et du VTT.

Un mini séjour sera également proposé aux jeunes de 11-15 ans dans le cadre du dispositif « Un été en Or ».

- Les collégiens qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances pourront bénéficier de cette opération proposée par le Conseil Général dans le cadre de sa politique jeunesse et d'égalité d'accès aux loisirs pour tous les jeunes à laquelle la commune adhère et émerge.
- Plusieurs périodes sont proposées au cours du mois d'août dans des sites touristiques sélectionnés sur l'ensemble du département pour une durée de 5 jours et 4 nuits.
- Les jeunes intéressés doivent s'inscrire à l'Espace Jeunes d'Hellemmes qui centralise les demandes de départ jusqu'à la fin du mois de juin.

Les tarifs appliqués aux séjours varient en fonction du quotient familial, comme suit :

Catégorie	QF	Séjour Semi-itinérant en Ardèche du 16/07 au 31/07/09	Séjour Abries (Hautes-Alpes) du 18/07 au 24/07/09 et du 02/08 au 08/08/09	Séjour Villefort (Lozère) Du 02/08 au 08/08/09
		Ados 13-17 ans	Enfants 6-12 ans	Ados 13-17 ans
1	000-404	98,88 €	53,44 €	56,56 €
2	405-444	118,65 €	64,13 €	67,88 €
3	445-484	138,43 €	74,81 €	79,19 €
4	485-524	158,20 €	85,50 €	90,50 €
5	525-569	177,98 €	96,19 €	101,81 €
6	570-629	197,75 €	106,88 €	113,13 €
7	630-709	217,53 €	117,56 €	124,44 €
8	710-809	237,30 €	128,25 €	135,75 €
9	810-929	257,08 €	138,94 €	147,06 €
10	930 et +	276,85 €	149,63 €	158,38 €
11	Extra muros	474,60 €	256,50 €	271,50 €

Les chéquiers vacances de la CAF sont acceptés.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la mise en œuvre de ces centres de vacances pour l'été 2009,

.../...

- ◆ **VALIDER** les tarifs de ces séjours,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes les participations des familiales au chapitre 70, article 7067, fonction 422, Opération n° 709.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **7 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,



  
Gilles PARONNEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/487

## OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -  
Ravalement de façades – Attribution  
de primes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 97/65 du 24 mars 1997, 00/751 du 9 octobre 2000 et 09/57 du 12 mai 2009, il a été décidé l'institution d'une aide à la restauration de façades sur l'ensemble du territoire de la commune d'Hellemmes suivant critères repris ci-après :

<u>Nature des travaux</u>	<u>Subventions au m<sup>2</sup></u>
Nettoyage simple (haute pression, sablage chimique etc...)	4,57 €
Nettoyage + rejointoiement normal	9,15 €
Nettoyage + rejointoiement : joint de remplissage ou joints retirés de couleur	13,72 €
Peinture monochrome	2,29 €
Peinture polychrome	3,05 €
Recréation des enduits anciens :	
- partielle	9,15 €
- en totalité	13,72 €

Bonification de prime

Recréation d'un élément  
(modénatures en briques, en pierres ou briques  
vernissées)

de 79,22 € à 304,90 €  
par élément et selon l'élément

Rétablissement des percements dans le respect de  
l'architecture

Maison d'angle 152,45 €

La subvention est limitée à 914,69 € pour les travaux de ravalement, à 457,35 € pour les prestations de peinture seule.

La subvention est plafonnée à 25 % du montant des travaux T.T.C.

Les demandes formulées par Monsieur et Madame DELGADO et Madame Jeanne CARNOY, domiciliés à Hellemmes, entrent dans le cadre de ces dispositions.

.../...

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCORDER** à Monsieur et Madame DELGADO une prime municipale d'un montant de 914,69 €
  - nettoyage + rejointoiement joints retirés de couleur
  - 70 m<sup>2</sup> x 13,72 € = 960,40 € (subvention plafonnée à 914,69 €)
  
- ◆ **ACCORDER** à Madame Jeanne CARNOY une prime municipale d'un montant de 146,24 €
  - nettoyage simple (haute pression) 32 m<sup>2</sup> x 4,57 € = 146,24 €
  
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204 – article 2042 – fonction 824 - Opération 1520 –HSUBV.

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **07 JUIL 2009**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,



Gilles PARGNEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/488

## OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -  
Terrain sis rue Ferdinand Mathias, angle  
rue Victor Hugo – Transfert de propriété à  
Lille Métropole Communauté Urbaine.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par acte notarié en date du 31 décembre 2008, reçu en l'étude de Maître Jean-Pierre DELEPIERRE, Notaire à Lille, la commune a acquis à la S.N.C.F., le terrain sis rue Ferdinand Mathias, à l'angle de la rue Victor Hugo, cadastré section 298 AL n° 274 d'une superficie de 630 m<sup>2</sup>, en vue d'y réaliser un parking public.

Cette acquisition avait été approuvée par délibération hellemmoise n° 08/41 du 24 avril 2008 et lilloise n° 08/268 du 28 avril 2008.

Afin que Lille Métropole Communauté Urbaine puisse y entreprendre les travaux de réalisation dudit parking public, il importe au préalable de lui transférer la propriété de cette parcelle et ce, conformément aux dispositions de l'article L.3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le transfert au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de la propriété de la parcelle communale cadastrée section 298 AL n° 274 sise rue Ferdinand Mathias.

*Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés*

Affiché en Mairie le 30 juin 2009

Réception en Préfecture le 01 juillet 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,



Gilles PARAGNEAUX

Séance du **29 juin 2009**N° **09/489**

OBJET

**Commune associée d'Hellemmes -**  
**Terrain sis rue Chanzy, face aux n° 213**  
**à 229 - Transfert de propriété à Lille**  
**Métropole Communauté Urbaine.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La commune détient dans son domaine public l'aire en schiste située rue Chanzy, face aux numéros 213 à 229.

Dans le cadre de sa compétence voirie, il est envisagé de transférer la propriété de cette parcelle à Lille Métropole Communauté Urbaine afin qu'elle puisse y réaliser un parking public.

Par délibération n° 08 B 0665 du 19 décembre 2008, le Bureau de Communauté a émis un avis de principe favorable au classement dans le domaine public communautaire de la voirie et des ouvrages d'assainissement de cette aire.

En accord avec le Conseil Consultatif d'Hellemmes, réuni le 25 juin 2009, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir :

- ♦ **APPROUVER** le transfert au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine de la propriété de la parcelle sus indiquée sise rue Chanzy.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**Réception en Préfecture le **7 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune  
associée d'Hellemmes,

  
Gilles PARAGNEAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/649

OBJET

Commune associée de Lomme -  
Subventions pour installations solaires.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme n° 2005/43 du 19 mai 2005 et n° 2006/16 du 23 janvier 2006, et du Conseil Municipal de Lille n° 05/418 du 23 mai 2005 et n° 06/88 du 6 février 2006, la Commune a fixé les conditions d'attribution de subvention pour l'installation de chauffe-eau solaire individuel ou photovoltaïque aux particuliers et aux organismes.

Cette politique a été mise en place en concertation avec la Ville de Lille dans une volonté commune de maîtrise des énergies dans la ville.

Cette aide est attribuée aux installations répondant aux critères retenus par l'ADEME et si la mise en œuvre est effectuée par un installateur professionnel signataire de la charte qualisol.

Il a été décidé d'accorder une subvention de 100 € TTC/m<sup>2</sup> pour l'installation de panneaux solaires, plafonnée à 10.000 € par opération et 1,20 € TTC par watt crête installé pour le solaire photovoltaïque, plafonnée à 3.000 € par opération.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Environnement, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour la pose d'une installation solaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Monsieur Vincent DEVOS

Pour des travaux : 34, rue Ronsard

Montant hors taxe des travaux :

21.404,68 €

Montant de la subvention 1,20 € x 2800 wc =

3.360 € plafonnée à 3.000 €

Monsieur Vincent DHELIN

Pour des travaux : 10, rue Charles St Venant

Montant hors taxe des travaux : 19 332, 50 €

Montant de la subvention 1,20 € x 2300 wc =

2.760 €

- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 - fonction 830 - Opération n° 1394 : Aides habitat durable investissement

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 3 JUIL 2009



**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,

le Maire délégué de la Commune associée de Lomme,

Yves DURAND



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/650

OBJET

**Commune associée de Lomme -  
Subvention à l'Institut Catholique  
Lillois pour l'étude sur le commerce de  
proximité du secteur Tournebride  
« Humanicité » et « Cœur de Ville ».**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain de TOURNEBRIDE s'étend sur 130 ha. Un premier secteur opérationnel sur plus de 90 ha est organisé en plusieurs secteurs d'aménagement, l'ensemble étant mis en cohérence par Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU) avec les communes de Lille- Lomme et Capinghem et les partenaires, dans un schéma d'urbanisme dont l'ambition est de créer un quartier durable privilégiant la mixité de fonctions (activités médico-sociales et économiques, habitat, loisirs), la mixité sociale et les modes de déplacements doux.

Ces différents secteurs sont :

- « Humanicité », le nouveau pôle mixte médico-social et habitat sur environ 10 hectares autour de St Philibert, développé par l'Université Catholique de Lille
- « Cœur de ville de Capinghem », une nouvelle centralité pour la commune, qui accueillera une grande diversité de logements, d'équipements publics, de commerces de proximité et d'activités économiques
- Le campus de formation VEOLIA nord - Europe sur environ 7 hectares
- Le futur « parvis » pour lequel une étude est lancée par LMCU pour le réaménagement de la rue du Grand But et l'aménagement de l'espace public autour de la station de métro St Philibert, afin de réussir la connexion entre les opérations citées plus haut.

La démarche de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « TOURNEBRIDE - Cœur de ville » a été engagée par la délibération du Conseil de LMCU en date du 17 avril 2009. Les phases successives de la démarche se dérouleront entre juin 2009 avec la concertation préalable et le premier semestre 2010 avec la délibération du Conseil de LMCU sur l'approbation du dossier définitif de la ZAC et le nouveau zonage au PLU.

L'étude sur le commerce

La réalisation du premier secteur opérationnel devrait générer des besoins en commerces de proximité pour les plusieurs milliers de nouveaux habitants, salariés et personnes en formation (environ 1 200 logements et 40 000 m<sup>2</sup> d'activités médico - sociales, PME - PMI)

La réussite de la mixité des fonctions et des usages sur l'ensemble du projet et de ses secteurs est un enjeu d'aménagement urbain qui intègre la réflexion et la maîtrise du développement des commerces, en particulier ceux de proximité. Le projet de création du « parvis », le secteur « Cœur de ville » au centre de Capinghem, la proximité de la zone commerciale et de loisirs du Grand But, font que ce projet complexe et ambitieux nécessite une étude spécifique sur les besoins, les capacités et les lieux d'implantation commerciale qui pourraient être envisagés. La stratégie qui en résultera permettra de canaliser les vellétés présentes et à venir de divers porteurs de projets commerciaux, en organisant les implantations possibles et réalistes, en cohérence avec les objectifs de qualité du projet.

Le coût estimé de cette étude est d'environ 9.000 € TTC.

Portée par l'Institut Catholique Lillois (ICL), il est proposé que cette étude soit financée respectivement à hauteur de 3.000 € par l'Institut Catholique Lillois (ICL), Lille et Lomme.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** la subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 € de la Commune de Lille (de Lomme) à l'Institut Catholique Lillois (Siret n° 19593559800019) pour la réalisation de cette étude sur le commerce dans le cadre du projet Tournebride.
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 67 - article 6745 - fonction 94 - Opération n° 1057 : Commerce - Code service : NDC

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,



*Yves DURAND*  
Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2009

N° 09/651

## OBJET

**Commune associée de Lomme -**  
**Octroi d'aides à la rénovation énergétique**  
**des logements privés nommées primes**  
**à l'isolation.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du 6 octobre 2008 et du 21 novembre 2008, la Commune a fixé les conditions d'attribution de subvention concernant la rénovation énergétique des logements privés (isolation, menuiseries, ventilation, chauffage) afin de préserver l'environnement tout en réduisant les charges énergétiques pour les occupants.

Cette politique a été mise en place en concertation avec la Ville de Lille dans une volonté commune de rénovation du parc ancien, en soutenant les propriétaires sur l'ensemble du territoire de Lille, Hellemmes et Lomme.

Cette aide concerne les résidences principales privées de plus de 5 ans et est attribuée aux propriétaires occupants bénéficiant de ressources inférieures aux plafonds du prêt à taux zéro et propriétaires bailleurs personnes physiques ou SCI familiales dès lors que le loyer est inférieur ou égal au loyer plafond intermédiaire ANAH en vigueur à Lille, Hellemmes ou Lomme. Elle vient en complément du panel des aides à l'amélioration de l'habitat telles que les aides pour l'installation de panneaux solaires ou de systèmes de récupération d'eau de pluie.

Il a été décidé d'accorder une subvention correspondant à :

- 15 % du DPE et des travaux TTC plafonnés à 200 €/m<sup>2</sup> pour les travaux permettant un gain énergétique calculé en énergie primaire par rapport à la situation avant travaux.
- ou 25 % des travaux TTC plafonnés à 250 €/m<sup>2</sup> pour les travaux permettant d'atteindre le niveau de performance du label « bâtiment basse consommation Effinergie Rénovation ». Dans ce cas, l'audit thermique sera subventionné à hauteur de 50 % pour l'habitat individuel, dans la limite de 500 € TTC par logement.

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer au Service Environnement un dossier de demande de subvention comportant tous les éléments permettant de vérifier les conditions d'accès à l'aide.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour la demande ci-après :

.../...

Madame PARENT

Pour des travaux : 7, rue Victor Martel

Description des travaux : changement des fenêtres du couloir, cuisine, salon, toilettes et 2 chambres en PVC bi-couleur avec volet roulant.

Montant des travaux TTC : 8.359 €

Montant du DPE : 90 €

Montant de la subvention : 0,15 x 8449 soit 1.267,35 €

- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 - fonction 830 - Opération n° 1394 : Aides habitat durable investissement - code service : NDD

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,



Yves DURAND

Séance du 25 juin 2009

N° 09/652

OBJET

Commune associée de Lomme -  
Objets publicitaires pour diverses  
manifestations.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune de Lomme offre des objets publicitaires et des lots dans le cadre des différentes activités organisées par les services municipaux, afin de récompenser les participants et promouvoir l'image de la commune, et notamment :

- Sacoches, divers objets logotisés... notamment pour les enfants qui participent aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Service Communication).
- Petits lots logotisés (stylos...) pour les associations et objets récompenses (Service animation culturelle et vie associative)
- Lots récompenses pour les enfants qui participent aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (Service Accueils de Loisirs Sans Hébergement)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la distribution de divers objets publicitaires et lots récompenses
- ◆ **DECIDER** le renouvellement de cette opération pour une période de cinq ans
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux :
  - chapitre 67 - article 6714 - fonction 023 - Opération n°1050 : prestations externes de communication - code service : NBA
  - chapitre 67 - article 6714 - fonction 33 - Opérations n°1013 : école de coupe et couture ; n°1023 : appel à projet associatif ; n°1046 : carnaval ; n°1060 : soutien initiative associative et n°1099 : Noël - Code service : NEN
  - chapitre 67 - article 6714 - fonction 421 - Opération n° 999 : ALSH Eté - Charges exceptionnelles sur bourses et prix - Code service : NEJ

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 3 JUL 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,

Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/653

## OBJET

**Commune associée de Lomme -**  
**Modification partielle du Plan Local**  
**d'Urbanisme (P.L.U.) portant sur l'inscription**  
**d'un double bénéficiaire sur l'E.R.L. n° 1**  
**Ondulys, rue Charles Saint Venant.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2005/65 du 23 septembre 2005 de Lomme et n° 05/640 du 26 septembre 2005 de Lille, le Conseil a donné un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat (P. L. H.) et sa territorialisation et a réaffirmé le principe de développer, pour toute opération neuve de plus de 50 logements, au moins 25 % de logements locatifs sociaux.

Dans le cadre de ce dispositif, la Commune a demandé, par délibérations du 9 novembre 2006 de Lomme et du 13 novembre 2006 de Lille, la création d'un emplacement réservé pour logements sur le terrain appartenant à la société ONDULYS, sis 1 rue Charles Saint-Venant et rue Jules Guesde, d'une superficie de 16 911 m<sup>2</sup>.

Par délibération du 29 juin 2007, Lille Métropole Communauté Urbaine a inscrit au Plan Local de l'Urbanisme l'E. R. L. n° 1 ONDULYS (emplacement réservé pour logements) à son profit.

Par délibération du 13 février 2009, Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur l'inscription d'un double bénéficiaire, E. P. F. (Etablissement Public Foncier) et L. M. C. U. (Lille Métropole Communauté Urbaine) sur les emplacements réservés situés à Halluin (E.R.L. n° 1 - 2 et 3) ROUBAIX (E.R.L. n° 2 et 3) - TOUFFLERS (E.R.L. n° 2) et Lomme - E. R. L. n° 1 Ondulys.

L'enquête publique pour modification du P. L. U. a eu lieu du mardi 26 mai au vendredi 26 juin 2009 inclus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **DONNER** son accord sur l'inscription d'un double bénéficiaire sur l'E.R.L n° 1 ONDULYS, à savoir E.P.F et L.M.C.U

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
 le Maire délégué de la Commune associée  
 de Lomme,



Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2009

N° 09/654

OBJET

**Commune associée de Lomme -**  
**Avenants aux marchés de travaux**  
**pour la réhabilitation et l'extension**  
**de la salle Beaulieu.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations n° 2007/35 du Conseil Communal du 16 mai 2007 et n° 07/337 du Conseil Municipal du 21 mai 2007 ont autorisé la passation des marchés de travaux sur appel d'offres ouvert pour la réhabilitation et l'extension de la Salle Beaulieu, pour un montant estimatif des travaux fixé à 2.888.315 € HT, soit 3.454.424,74 € TTC (délibération du 2 avril 2007, valeur mai 2006).

**Marchés initiaux attribués :**

A l'issue de la procédure, les lots suivants ont été attribués :

- le lot n° 2 « Démolition – Désamiantage » a été notifié auprès de la Société LBS, le 7 décembre 2007, pour un montant de 83.755 € HT, soit 100.170,98 € TTC ;
- le lot n° 8 « Chauffage - Ventilation - Plomberie Sanitaire » a été notifié auprès de la Société LAMMENS, le 7 décembre 2007, pour un montant de 318.307,32 € HT, soit 380.695,55 € TTC (options n° 1 et n° 2 comprises) ;
- le lot n° 9 « Electricité » a été notifié auprès de la Société S.E.G.I., le 6 décembre 2007, pour un montant de 163.013,69 € HT, soit 194.964,37 € TTC (option n° 1 comprise) ;
- le lot n° 10 « Machinerie – Serrurerie – Scénique » a été notifié auprès de la Société C.S.E LIVE, le 7 décembre 2007, pour un montant de 223.909 € HT, soit 267.795,16 € TTC (options n° 2, 3 et 4 comprises) ;
- le lot n° 12 « Tribune télescopique – Gradins » a été notifié auprès de la Société SAMIA DEVIANNE, le 10 décembre 2007, pour un montant de 99.525,30 € HT, soit 119.032,26 € TTC ;
- le lot n° 13 « Equipements de cuisine » a été notifié auprès de la SARL MAINTENANCE CUISINES SERVICES, le 9 décembre 2007, pour un montant de 31.750,89 € HT, soit 37.974,06 € TTC.

Les délibérations n° 2007/79 du Conseil Communal du 4 octobre 2007 et n° 07/195 du Conseil Municipal du 8 octobre 2007 ont autorisé le lancement en marchés négociés suivant l'article 35-I-5 du Code des Marchés Publics des lots déclarés infructueux lors de la procédure précédente. Les lots suivants ont été attribués :

- le lot n° 1 « Aménagements extérieurs VRD » a été notifié auprès de la SOCIETE NOUVELLE BROSSET, le 13 mai 2008, pour un montant de 343.405,85 € HT, soit 410.713,40 € TTC (option n° 2 comprise) ;

.../...

- le lot n° 5 « Menuiseries extérieures - Serrurerie » a été notifié auprès de la Société LOISON, le 9 mai 2008, pour un montant de 280.888,17 € HT, soit 335.942,25 € TTC (option n° 1 comprise) ;
- le lot n° 6 « Menuiseries intérieures - Faux plafond - Cloisons - Isolation » a été notifié auprès de la Société KARPINSKI, le 13 mai 2008, pour un montant de 385.408,57 € HT, soit 460.948,65 € TTC (option n° 1 comprise) ;
- le lot n° 7 « Sol souple - Peinture - Signalétique » a été notifié auprès de la Société SCHEPENS et FILS, le 9 mai 2008, pour un montant de 83.000 € HT, soit 99.268 € TTC (option n° 1 comprise) ;
- le lot n° 11 « Eclairage - Sonorisation » a été notifié auprès de la CSE, le 9 mai 2008, pour un montant de 56.883,50 € HT, soit 68.032,67 € TTC (toutes options incluses).

Les délibérations n° 2007/117 du Conseil Communal du 14 décembre 2007 et n° 07/1261 du Conseil Municipal du 17 décembre 2007 ont autorisé le lancement en marchés négociés suivant les articles 35-I-5° et 35-I-1° du Code des Marchés Publics des lots déclarés infructueux lors de la procédure précédente. Les lots suivants ont été attribués :

- le lot n° 3.1 « Gros-Œuvre » a été notifié auprès de la Société LA GENERALE DE CONSTRUCTION, le 13 mai 2008, pour un montant de 950.986,45 € HT, soit 1.137.379,79 € TTC (option n° 2 comprise).
- le lot n° 3.2 « Charpente bois » a été notifié auprès de la Société FCB, le 9 mai 2008, pour un montant de 23.100 € HT, soit 27.627,60 € TTC.
- le lot n° 3.3 « Charpente métallique » a été notifié auprès de la Société LOISON SAS, le 9 mai 2008, pour un montant de 45.000 € HT, soit 53.820 € TTC.
- le lot n° 3.4 « Carrelage faïence » a été notifié auprès de la Société BAUTERS, le 13 mai 2008, pour un montant de 54.675,86 € HT, soit 65.392,33 € TTC ;
- le lot n° 4 « Couverture - Etanchéité - Bardage bois » a été notifié auprès de la Société SOPREMA, le 30 mai 2008, pour un montant de 216.155,49 € HT, soit 258.521,97 € TTC.

Avenants aux marchés initiaux :

Les travaux étant en cours de réalisation, il y a lieu de procéder à des ajustements du projet initial, comme expliqué ci après :

- Avenant n° 2 au lot n° 1 « Aménagements extérieures - VRD » : Les travaux étant en cours, des prestations d'aménagements des abords des bâtiments existants sont à envisager, pour permettre une meilleure intégration du projet au site.

Lot 1	H.T.
Traitement des abords	4.391,37 €
Total HT	4.391,37 €

Le total de ces travaux supplémentaires représente une plus value de 4.391,37€ HT, soit 1,28 % de la valeur initiale du lot.

.../...



Pour rappel : Avenant n° 1 : par délibérations n° 2009/52 du Conseil Communal du 14 mai 2009 et n° 09/474 du Conseil Municipal du 18 mai 2009, la passation d'un avenant de plus-value de 1,61 % de la valeur initiale du lot a été approuvé. Cet avenant d'un montant de 5.544,28 € HT, soit 6.630,96 € TTC est en cours de notification.

Le pourcentage d'augmentation des avenants n° 1 (1,61 %) et n° 2 (1,28 %) représente une plus value de 9.935,65 € HT, soit 2,89 % de la valeur initiale du lot.

- Avenant n° 3 au lot n° 6 « Menuiseries Intérieures Faux Plafonds Isolation » : Des travaux sont nécessaires et concerne une jambe de force de l'entrée principale, au niveau R+1. Cette jambe de force nécessite une refabrication artisanale.

Lot 6	H.T.
Remplacement d'une jambe de force	3.300 €
Total HT	3.300 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 3.300 € HT, soit 0,86 % de la valeur initiale du lot.

Pour rappel : Avenant n° 1 : par délibérations n° 2008/107 du Conseil Communal du 21 novembre 2008 et n° 08/912 du Conseil municipal du 24 novembre 2008, la passation d'un avenant n° 1 de plus value de 2,02 % par rapport au montant initial du lot et de prolongation du délai de réalisation des travaux a été approuvée. Cet avenant d'un montant de 7.785,85 € HT, soit 9.311,88 € TTC a été notifié le 23 février 2009.

Avenant n° 2 : par délibérations n° 2009/52 du Conseil Communal du 14 mai 2009 et n° 09/474 du Conseil Municipal du 18 mai 2009, la passation d'un avenant de plus-value de 0,90 % de la valeur initiale du lot a été approuvée. Cet avenant d'un montant de 3.465,50 € HT, soit 4.144,74 € TTC est en cours de notification.

Le pourcentage d'augmentation des avenants n° 1 (2,02 %), n° 2 (0,90 %) et n° 3 (0,86 %) représente une plus value de 14.551,35 € HT, soit 3,78 % de la valeur initiale du lot.

- Avenant n° 2 au lot n° 7 « Sol souple - Peinture - Signalétique » : Des travaux sont nécessaires et concernent la mise en peinture du plafond de la salle de spectacle, ainsi que la mise en œuvre de sol souple dans la salle de régie, dans la mesure où ces prestations n'ont pas été prévues dans le cadre du marché négocié.

Lot 7	H.T.
Mise en peinture du plafond de la salle de spectacle	4.668,60 €
Revêtement de sol souple en régie	1.244,60 €
Total HT	5.913,20 €

Le total de ces travaux complémentaires représente une plus value de 5.913,20 € HT, soit 7,12 % de la valeur initiale du lot.

Pour rappel : Avenant n° 1 : par délibérations n° 2008/107 du Conseil Communal du 21 novembre 2008 et n° 08/912 du Conseil Municipal du 24 novembre 2008, la passation d'un avenant de plus-value de 4,82 % de la valeur initiale du lot a été approuvée. Cet avenant d'un montant de 4.000 € HT, soit 4.784 € TTC a été notifié le 5 janvier 2009.

Le pourcentage d'augmentation des avenants n° 1 (4,82 %) et n° 2 (7,12 %) représente une plus value de 9.913,20 € HT, soit 11,94 % de la valeur initiale du lot.

- Avenant n° 2 au lot n° 9 « Electricité » : dans le cadre du dispositif « Maison Folie », des éclairages de façade seront mis en œuvre et des rails d'éclairage seront installés dans la salle polyvalente. Toutefois, une erreur technique dans la réalisation du devis a été constatée et il s'avère que la prestation initiale doit être ré-évaluée.

Lot 9	€ H.T.
Modification des installations d'éclairage, adaptation du devis initial	2.769,12 €
Total HT	2.769,12 €

Le total de ces travaux complémentaires représente une plus value de 2.769,12 € HT, soit 1,70 % de la valeur initiale du lot.

Pour rappel : Avenant n° 1 : par délibérations n° 2008/107 du Conseil Communal du 21 novembre 2008 et n° 08/912 du Conseil Municipal du 24 novembre 2008, la passation d'un avenant de plus-value de 8,17 % de la valeur initiale du lot a été approuvée. Cet avenant d'un montant de 13.313,31 € HT, soit 15.922,72 € TTC a été notifié le 2 janvier 2009.

Le pourcentage d'augmentation des avenants n° 1 (8,17 %) et n° 2 (1,70 %) représente une plus value de 16.082,43 € HT, soit 9,87 % de la valeur initiale du lot.

- Avenant n° 1 au lot n° 10 « Machinerie et serrurerie scénique » : Des travaux sont nécessaires concernant l'adaptation du projet pour la labellisation « Maison Folie ». En effet, cette labellisation a entraîné des ajustements mineurs. Ces travaux concernent le remplacement de l'armoire gradateur en salle associative pour organiser des expositions et des petits spectacles et le rajout d'un projecteur encastré au sol et d'un interrupteur.

Lot 10	H.T.
Remplacement de l'armoire gradateur (24x3 kw par une 48 x 3 kw, équipement de lisses et d'alimentation) Rajout d'un projecteur encastré au sol de 150 w et d'un interrupteur	12.921 €
Total HT	12.921 €

Le total de ces travaux représente une plus value de 12.921 € HT, soit 5,77 % de la valeur initiale du lot.

- Avenant n° 1 au lot n° 11 « Eclairage Sonorisation » : des travaux sont nécessaires concernant l'adaptation du projet pour la labellisation « Maison Folie ».

Lot 11	H.T.
Limiteur automatique 105 db en salle associative Suppression de la boucle magnétique et remplacement par un système HF (à usage des malentendants)	3.017 €
Total HT	3.017 €

Le total de ces travaux complémentaires représente une plus value de 3.017 € HT, soit 5,30 % de la valeur initiale du lot.

Il y a donc lieu de formaliser les modifications aux marchés de travaux concernés. En conséquence, après avoir obtenu l'aval de la Commission d'Appel d'Offres, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la passation des avenants aux marchés de travaux avec les sociétés concernées, pour un montant global de 32.311,69 € HT (montant total des avenants, objets de la présente délibération),
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer lesdits avenants,
- ◆ **IMPUTER** la dépense les crédits inscrits au chapitre 23 - article 2313 - fonction 33 - Opération° 1389 : Maison Folie Beaulieu - Code service : NDA

**ADOPTÉE A l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme.



Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/655

OBJET

**Commune associée de Lomme -  
Dispositif Crédit-Loisirs**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 97/774 du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal de la Ville de Lille a décidé de contribuer au dispositif Crédit-Loisirs qui entre dans le cadre de la loi contre les exclusions visant, entre autres, l'accès égalitaire pour tous à toutes les formes de culture.

Le Crédit-Loisirs est un service de la Mission Locale de Lille qui s'adresse aux personnes dont les faibles revenus constituent un obstacle aux sorties culturelles. Des chèques Crédit-Loisirs sont vendus par la Mission Locale de Lille et ses partenaires relais.

Ce dispositif concerne les familles dont le quotient familial n'excède pas 500 € ou dont les revenus mensuels sont inférieurs à 610 €.

Un chèque Crédit-Loisirs, payé par l'utilisateur 1,50 €, permet l'entrée à un spectacle de son choix. La structure est ensuite remboursée à hauteur du tarif Crédit-Loisirs fixé par délibération (tarif réduit moins 1 €).

Ce dispositif exemplaire en France existe depuis plusieurs années à Lille et implique chaque année un nombre croissant de partenaires qui, en conventionnant avec la Mission Locale, offrent un accès à une culture de qualité aux usagers qui, pour des raisons financières, en seraient sinon exclus.

Cette convention (modèle en annexe) détermine les modalités de mise en place de l'opération, les différentes prestations, les tarifs qui seront appliqués ainsi que la période de validité de ladite convention.

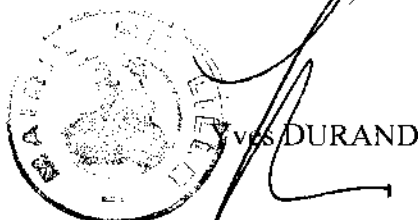
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** de mettre en place le dispositif Crédit-Loisirs
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention avec la Mission Locale de Lille

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 3 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,

Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/656

OBJET

**Commune associée de Lomme -  
Coup de pouce BAFA.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Commune de Lomme favorise l'autonomie et l'initiative des jeunes par le biais de trois mesures et ce, depuis plusieurs années (délibérations n° 2008/24 du Conseil Communal du 23/01/2008 et n° 08/231 du Conseil Municipal du 28/01/2008 - Fonds autonomie - Initiative des jeunes dans les quartiers).

Il est proposé d'adapter les modalités du dispositif d'aide aux jeunes lommois qui souhaitent intégrer le cycle de formation du BAFA, le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur, pour l'encadrement des mineurs dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Les modalités de cette aide municipale intitulée « Coup de pouce BAFA » sont les suivantes :

- Une aide forfaitaire de 230 € pour le financement du stage de base BAFA, versée par la Commune à l'organisme de formation
- Les jeunes bénéficiaires seront prioritaires pour effectuer leurs stages pratiques rémunérés au sein des ALSH municipaux ou associatifs.
- Le bénéficiaire doit être âgé de 17 à 25 ans et résider à Lomme. Ses revenus ou ceux de sa famille doivent correspondre à une situation ou à un plafond décrit ci-dessous :

Situation	Plafond / situation
1 jeune sans revenu fixe ou en rupture familiale (en contact avec un travailleur social (UTPAS, Mission Locale, Club de prévention...))	Attestation de situation (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, fiche de paie, contrat de travail...)
1 couple + 1 enfant	2.033 €
1 couple + 2 enfants	2.236 €
1 couple + 3 enfants	2.336 €
1 parent isolé + 1 enfant	2.336 €
1 parent isolé + 2 enfants	2.439 €
1 parent isolé + 3 enfants	2.539 €
Ensuite rajouter 100 € par enfant supplémentaire	

.../...

En contrepartie le jeune doit effectuer une période de bénévolat au sein des ALSH associatifs lommois d'une durée de 47 h 30 (en une ou plusieurs périodes) avant le versement de cette aide.

Il ne doit pas avoir déjà bénéficié de cette aide car celle-ci est non renouvelable.

Cette aide municipale est cumulable avec l'aide de 200 € que le jeune peut obtenir de la CAF (selon le type de stage de perfectionnement choisi) et ce, à l'issue de sa formation complète avec l'obtention du BAFA.

Pour l'année 2009, le dispositif « Coup de pouce BAFA » concernerait 18 jeunes bénéficiaires, soit un budget de 4.140 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** les modalités de ce dispositif ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les documents nécessaires à sa bonne réalisation et mise en œuvre ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 422 - Opération n° 1056 : Soutien Initiative Jeunesse - Code service : NEP.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme

 Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2009

N° 09/657

## OBJET

**Commune associée de Lomme -**  
**Aménagement du Parc Naturel Urbain -**  
**Etude d'environnement**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Parc naturel urbain (35 hectares), aménagé en 1990 avec l'aide du Département, constitue un patrimoine écologique avec une véritable richesse faunistique et floristique. Il est devenu un espace de détente apprécié par les habitants.

Afin de préserver au mieux ce patrimoine, il est devenu indispensable de mettre en place une réelle gestion écologique mettant en valeur ses atouts et développant son potentiel et de procéder au préalable à des travaux d'aménagement.

Cet objectif, s'intégrant dans le volet « Aménagement Local Protection et Valorisation de l'Environnement », les travaux d'aménagement sont éligibles à la subvention du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (FDAN) au taux de 25 %.

Pour bénéficier de la subvention FDAN pour les travaux, une étude préalable doit être réalisée par un maître d'œuvre qualifié.

Le programme d'étude a été établi et validé en lien avec les services du Département.

L'étude portera sur le diagnostic et les scénarii d'aménagement, le plan d'aménagement des zones loisirs, nature et ferme éducative et leurs coûts prévisionnels, le phasage des travaux et le plan de gestion du Parc.

Afin de réaliser cette étude, la Commune a lancé un appel à candidatures (procédure des marchés à procédure adaptée) afin d'attribuer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'étude spécialisé.

Cinq candidats ont été retenus. Suite à l'analyse des offres, suivant les critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation, la SARL BOCAGE à Bailleul, mandataire du groupement conjoint avec la SAS, la SARL AXECO et la SARL DUPRIEZ a été retenue.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à confier la réalisation du programme d'étude FDAN Environnement au bureau d'étude BOCAGE dont la prestation s'élève à 42.400 € HT, soit 50.710,40 TTC ;
- ◆ **SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil Général du Nord, dans le cadre du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (Section Environnement), à hauteur de 80 % du montant maximum subventionnable de 40.000 € HT pour l'étude, soit une subvention de 32.000 € HT ;

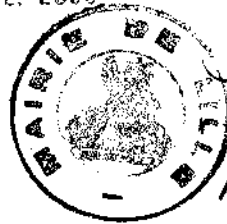
- ◆ **SOLLICITER** une dérogation au principe de non commencement des études et travaux permettant d'engager au plus vite les études sans attendre la décision d'attribution de la subvention départementale et ce afin de commencer le démarrage de l'étude dès que possible ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 20 - article 2031 - fonction 830 - Opération n° 1383 : Parc Urbain programme investissement - code service : NDF.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 3 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,



Yves DURAND



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/658

OBJET

Commune associée de Lomme -  
Adhésion au Centre Régional des  
Ressources Audiovisuelles(CRRAV)

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Organisme associé au Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, le Centre Régional des Ressources Audiovisuelles, sis 21 rue Edgar Quinet à Tourcoing, travaille au développement du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia.

Il propose des aides aux associations, des formations, de la documentation, l'accueil de tournage.

Par ailleurs, les parcs «matériels» du CRRAV sont réservés aux associations du Nord/Pas-de-Calais et aux organismes dépendant du Service Public (mairies, écoles, théâtres, centres culturels...)

Dans le cadre de sa programmation, la maison Folie Beaulieu peut être amenée à solliciter, auprès du CRRAV, le prêt de documentaires ou la location de matériel.

Pour bénéficier de ces services, une adhésion annuelle doit obligatoirement être souscrite.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'adhésion au Centre Régional des Ressources Audiovisuelles pour un montant annuel de 30 € (tarif 2009)
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 011 - article 6281 - fonction 33 - Opération n° 1450 : Vie Maison Folie Beaulieu - Code service : NER.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 3 JUIL 2009

Par délégation du Maire,

le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,

Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/659

OBJET

**Commune associée de Lomme -**  
**Avenant au marché avec API**  
**RESTAURATION pour la mise**  
**en place de repas alternatifs**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations n° 2006/121 du Conseil Communal du 14 décembre 2006 et n° 06/1112 du Conseil Municipal du 18 décembre 2006 ont autorisé la passation d'un marché sur appel d'offres ouvert pour la restauration collective municipale. Le montant annuel minimum de la dépense était estimé à 125.000 € TTC et le montant annuel maximum de la dépense était estimé 500.000 € TTC.

Renouvelable annuellement avec une durée maximale de 4 ans, le marché a été notifié à la Société API RESTAURATION SA le 30 juillet 2007.

Les délibérations n° 2008/96 du Conseil Communal du 2 octobre 2008, n° 08/894 du Conseil Municipal du 6 octobre 2008, n° 2008/133 du Conseil Communal du 10 décembre 2008 et n° 08/1102 du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 ont autorisé la signature d'un avenant pour l'affectation d'un aide-cuisinier. Cet avenant a été notifié le 21 janvier 2009.

A cette occasion, le montant annuel minimum de la dépense a été porté à 131.250 € TTC et le montant annuel maximum à 525.000 € TTC.

Les termes initiaux du marché proposaient de servir aux enfants une protéine de substitution lorsque le menu comportait de la viande de porc.

Désormais et ce, depuis le 1<sup>er</sup> février 2009 à titre expérimental permettant de déterminer la conformité du dispositif à l'attente des familles, un repas alternatif est proposé non seulement aux enfants ne mangeant pas de viande de porc mais également à ceux ne mangeant aucune viande avec une obligation pour le prestataire de servir des repas de qualité équivalente et dans le respect de la valeur nutritionnelle préconisée par le marché.

La mise en place de ces repas alternatifs génère une augmentation du prix unitaire des repas ainsi qu'il suit :

Repas maternels	tarif actuel	1,414 €	nouveau tarif	1,435 €
Repas primaires	tarif actuel	1,485 €	nouveau tarif	1,51 €
Repas adultes	tarif actuel	1,759 €	nouveau tarif	1,78 €

Ces tarifs seront applicables pour les repas de la restauration scolaire et ceux des ALSH. Les autres tarifs du marché restent inchangés.

Par ailleurs, ce nouveau mode de fonctionnement n'affecte pas les montants minimum et maximum annuels.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant au marché
  
- ◆ **IMPUTER** la dépense au chapitre 011 – article 60623 – fonction 251
  - Opération n° 1030 - libellé de l'opération : maternelles - code service : NEG
  - Opération n° 1063 - libellé de l'opération : primaires - code service : NEA
  - Opération n° 1103 - libellé de l'opération : restauration scolaire - code service : NEG

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUN 2009

Réception en Préfecture le 3 JUL 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,



Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/661

OBJET

**Commune associée de Lomme -  
Subventions pour ravalement de  
façades.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations du Conseil Communal de Lomme des 6 mai 2003 et 23 janvier 2006 et du Conseil Municipal de Lille des 12 mai 2003 et 6 février 2006, la Commune de Lomme a fixé les conditions d'attribution de subvention pour travaux de ravalement de façades afin d'améliorer le cadre de vie de tous les Lommois en terme de qualité du paysage urbain.

Ces travaux concernent l'aspect général des façades avant, arrière ou pignon, c'est-à-dire :

- le nettoyage des façades en maçonnerie de briques peintes ou non, enduits ciment ou à la chaux, crépis, pierres, béton ; la remise en état des joints et des éléments de maçonnerie dégradés, la réfection des enduits.

Selon la nature du support, il peut être effectué :

- par « sablage » hydropneumatique avec emploi de sable silicieux ou de fines de verrerie ;
  - par projection d'eau froide ou chaude complétée par nettoyage mécanique (brossage-ponçage-raclage) ; dans ce cas une attention particulière sera portée aux moulurations en pierres et aux éléments décoratifs type briques vernissées ;
  - par procédé chimique : solutions alcalines, addition de tensioactifs et de solvants.
  - le brossage à sec des façades, plus communément appelé « dépoussiérage » ne saurait être admis au titre de la mise en état de propreté ; le nettoyage par jet de sable sec est interdit ;
  - est également proscrit l'écroûtage d'enduits qui met à jour de la brique de mauvaise qualité grossièrement appareillée, se dégradant facilement et provoquant des désordres dans la construction.
- la mise en peinture de façades en briques ou enduit
  - la pose de briquettes ou de plaquettes en terre cuite sur les façades en béton ou cimentée ; elles sont déconseillées sur les façades en briques pour lesquelles le sablage - rejointoiement sera préconisé.

Il a été décidé :

- le versement d'une subvention de 9,15 € par m<sup>2</sup> de surface traitée limitée à 20 % du montant H. T. des travaux.
- d'accorder une aide supplémentaire aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € par m<sup>2</sup> de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T.
- de plafonner le montant de la subvention à 760 €.
- d'exonérer ces travaux des droits de voirie.

.../...

Pour obtenir le versement de cette subvention, le pétitionnaire devra déposer un dossier de demande de subvention au Service Urbanisme, accompagné de la demande de déclaration de travaux pour ravalement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable au versement de la subvention pour les demandes ci-dessous :

Monsieur Pascal KUBIAK  
Pour des travaux : 19, rue Prosper Franck  
Montant hors taxe des travaux : 6.540,25 €  
Montant de la subvention  $9,15 \text{ €} \times 71,00 \text{ m}^2 =$  649,65 €

Monsieur René-Paul TURPIN  
Pour des travaux : 72, rue du Maréchal Foch  
Montant hors taxe des travaux : 5.626,00 €  
Montant de la subvention  $9,15 \text{ €} \times 36,70 \text{ m}^2 =$  335,81 €

- ◆ **IMPUTER** la dépense sur la section Investissement - chapitre 204 - article 2042 fonction 824 - Opération n° 1374 : ravalement de façades investissement - code service : NDC.

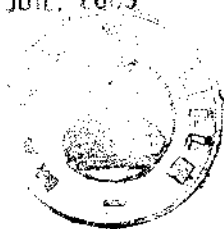
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le

**3 JUL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme



**Yves DURAND**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/662

OBJET

**Commune associée de Lomme -**  
**Participation de la commune au « Fonds**  
**De Participation des Habitants » -**  
**Remplacement de l'association Mitterie**  
**Culture Loisirs par l'association Planète Jeunes**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Mis en place par la Région Nord/Pas-de-Calais, le Fonds de Participation des Habitants a pour objectif de favoriser l'émergence et le développement des initiatives locales, en évitant les lourdeurs administratives. Destiné à soutenir les porteurs de projets à faible coût et de réalisation immédiate, le dispositif est basé sur la mobilisation des acteurs de terrain et des habitants.

Le dispositif FPH à Lomme a été créé par délibération du 16 mai 2007. Il a bénéficié d'une participation financière de la Région à hauteur de 10.500 €, la Commune contribuant à hauteur de 4.500 € en 2007 et 2008.

Sa gestion a été assurée depuis sa création par convention du 26 septembre 2007 entre la Région et l'association Mitterie Culture Loisirs (M.C.L), dont le siège social est implanté dans un quartier en Politique de la Ville, D/3 allée des Erables à Lomme.

Lors de sa dernière Assemblée Générale du 11 avril 2009, l'association M.C.L. a décidé sa dissolution au profit d'un regroupement associatif avec Planète Jeunes.

Afin de poursuivre cette action qui a permis, de septembre 2007 à juin 2009, d'accompagner 25 projets lommois, il est proposé de signer une convention avec l'association Planète Jeunes permettant le versement de la subvention de la Ville, à hauteur de 4.500 € au titre de sa participation au FPH 2009.

Dès lors, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à régulariser les différents documents relatifs à la participation de la Commune ;
- ◆ **ACCORDER** une subvention d'un montant de 4.500 € à l'association Planète Jeunes au titre du FPH 2009 ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 520 - Opération n° 1005 : C.U.C.S - Code service : NGD.

Affiché en Mairie le 30 Juin 2009

ADOPTÉE à l'unanimité

Réception en Préfecture le 3 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,



Yves DURAND

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/663

OBJET

Commune associée de Lomme -  
Tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 2008/128 du 10 décembre 2008 et n°08/1108 du 15 décembre 2008, le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont décidé de :

- majorer au 1<sup>er</sup> janvier 2009 les tarifs de différents services municipaux lommois
- maintenir les tarifs de certains services et les majorer au 1<sup>er</sup> septembre 2009 par délibération à intervenir au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009, pour tenir compte des spécificités de ces activités.

Il est proposé de majorer les tarifs en moyenne de 1,5 % pour les Lommois et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 pour certains tarifs, comme prévu dans la délibération précitée.

Les tarifs du Restaurant scolaire et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement seront maintenus afin de poursuivre les efforts en faveur des familles, initiés par la nouvelle tarification mise en place en 2008.

En effet, les tarifs des repas ont été divisés en moyenne par 2 par délibérations n° 2008/58 du Conseil Communal du 20 juin 2008 et n° 08/631 du Conseil Municipal de Lille du 23 juin 2008 et majorés à la baisse pour la participation des familles apportant le repas (Projet d'Accueil Individualisé) par délibérations n° 2009/41 du Conseil Communal du 18 mars 2009 et n° 09/287 du Conseil Municipal du 23 mars 2009.

Par contre, une augmentation plus sensible est proposée pour les extérieurs des communes sans convention avec Lomme pour la prise en charge du coût de revient du service.

Dans le cadre de l'ouverture de la maison Folie Beaulieu et d'une programmation artistique pluridisciplinaire (spectacles, concerts, expositions, ateliers, débats, projections, etc...), il est nécessaire d'adopter une grille tarifaire pour l'ensemble de événements culturels et d'animation, en cohérence avec la tarification mise en place dans les maisons Folie de Lille, qui tient compte de la nature, de l'importance des spectacles accueillis, des intervenants et du public visé.

Il convient également d'intégrer les tarifs applicables à la location de salles au sein de la maison Folie Beaulieu.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **DÉCIDER** de maintenir les tarifs suivants, tels que repris en annexe :

- Restaurant scolaire
- Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H)

.../...

- ◆ **MAJORER** les autres en moyenne de 1,5 % pour les Lommois
- ◆ **ADOPTER** les tarifs repris en annexe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, pour les services suivants :
  - Abonnement et remplacement de documents - Médiathèque
  - Classes de découverte
  - Cours de musique et de danse
  - Cours de coupe et couture
  - Cours de théâtre
  - Accueils périscolaires et péri-A.L.S.H
  - Evénements culturels et d'animation
  - Location de salles (Maison Folie Beaulieu)

**ADOPTÉE À l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Maire délégué de la Commune associée  
de Lomme,



*[Signature]*  
Yves DURAND



**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 25 juin 2009**  
**RESTAURANT SCOLAIRE**  
**TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009**

RESTAURANT SCOLAIRE	Tarif 2008 en € maintenu au 1er janv. 2009	Tarif en € au 1er sept. 2009
Lommois *		
Quotient familial		
0 à 404	0,50	0,50
405 à 444	0,58	0,58
445 à 484	0,68	0,68
485 à 524	0,83	0,83
525 à 569	1,00	1,00
570 à 629	1,20	1,20
630 à 709	1,40	1,40
710 à 809	1,60	1,60
810 à 929	1,88	1,88
930 et +	2,22	2,22
Extérieurs	4,94	4,94
Sorties (Mont Noir, cirque, etc...)	1,60	1,60
Participation des familles apportant le repas (Projet d'Accueil Individualisé)		
Lommois * (tarifs modifiés au 1er/04/2009)		
Quotient familial		
0 à 404	0,30	0,30
405 à 444	0,40	0,40
445 à 484	0,50	0,50
485 à 524	0,68	0,68
525 à 569	0,83	0,83
570 à 629	1,00	1,00
630 à 709	1,20	1,20
710 à 809	1,40	1,40
810 à 929	1,60	1,60
930 et +	1,88	1,88
Extérieurs	4,94	4,94
* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes		

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 juin 2009

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

TARIFS 2009

à compter du 1er septembre 2009

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT Prix de journée avec repas		
Quotient familial	Tarif 2008 en € maintenu au 1er janvier 2009	Tarif en € au 1er sept. 2009
0 à 404	1,84	1,84
405 à 444	2,03	2,03
445 à 484	2,28	2,28
485 à 524	2,66	2,66
525 à 569	3,10	3,10
570 à 629	3,20	3,20
630 à 709	3,30	3,30
710 à 809	3,60	3,60
810 à 929	3,78	3,78
930 et +	4,60	4,60
extérieurs	7,31	7,31

## ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2009

**MEDIATHEQUE "L'ODYSSEE" -  
TARIFS 2009  
à compter du 1er septembre 2009**

MEDIATHEQUE "L'ODYSSEE"	Tarif 2008 en € maintenu au 1er/01/2009	Tarif en € au 1er sept 2009
<b>Abonnement annuel</b>		
Habitants des communes associées de Lomme, Lille et Hellemmes	gratuit	gratuit
Habitants des communes extérieures conventionnées	52,00	53,00
Habitants des communes extérieures	52,00	90,00
<b>Abonnement réduit de 50 %</b>		
Jeunes de moins de 18 ans des communes extérieures conventionnées	26,00	26,50
Jeunes de moins de 18 ans des communes extérieures	26,00	45,00
<b>Tarif de remplacement des documents</b> en cas de perte ou de détérioration grave d'un document		
Livre	24,00	25,00
Périodique	3,00	3,50
Compact disque	23,00	23,00
Livret CD	23,00	23,00
Cassette	15,00	15,00
Livre + cassette	15,00	15,00
Carte de lecteur	2,00	2,50
Vidéocassette	47,00	47,00
Boîtier de vidéo	1,00	1,50
DVD	61,00	62,00

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2009**

**CLASSES DE DECOUVERTE**

**TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009**

CLASSES DE DECOUVERTE	Tarif 2008 en € maintenu au 1er janvier 2009	Tarif au 1er sept 2009 en €
<b>PAR SEJOUR</b>		
Ecoles publiques maternelles - Lommois *	46,50	47,20
Ecoles publiques maternelles - Extérieurs	124,00	125,90
Ecoles publiques primaires - Lommois *	144,50	146,70
Ecoles publiques primaires - Extérieurs	419,00	425,30
* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes		

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2009  
COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DE DANSE  
TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009**

COURS MUNICIPAUX DE MUSIQUE ET DANSE	Tarif 2008 en € maintenu au 1er janv. 2009	Tarif en € au 1er sept 2009
<b>ENSEIGNEMENT MUSICAL - par trimestre</b>		
cours de solfège + cours d'instrument ou cours de technique vocale ou dépt jazz		
<b>ENSEIGNEMENT DE LA DANSE - par trimestre</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		
Quotient familial : 0 à 404	12,20	12,40
405 à 444	15,30	15,50
445 à 484	18,20	18,50
485 à 524	18,40	18,70
525 à 569	20,00	20,30
570 à 629	21,00	21,30
630 à 709	21,90	22,20
710 à 809	24,00	24,40
810 à 929	25,00	25,40
930 et +	28,60	29,00
Extérieurs dans une commune conventionnée	62,80	63,75
Extérieurs		
Quotient familial : 0 à 569	94,00	100,00
570 à 929	94,00	200,00
930 et +	94,00	300,00
<b>COURS DE SOLFEGE - par trimestre</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	4,60	4,70
Extérieurs dans une commune conventionnée	9,20	9,40
Extérieurs	13,20	50,00
<b>REDEVANCE INSTRUMENT - par an</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		
Quotient familial : 0 à 404	16,30	16,50
405 à 444	21,40	21,70
445 à 484	23,00	23,40
485 à 524	25,00	25,40
525 à 569	27,00	27,40
570 à 629	30,00	30,50
630 à 709	33,10	33,60
710 à 809	36,00	36,50
810 à 929	38,80	39,40
930 et +	44,30	45,00
Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales		
<b>CLASSES D'EVEIL - par trimestre</b>		
Classe d'éveil musical réservée aux Lommois (5/6 ans)	4,60	4,70
Classe de chant choral réservée aux Lommois pour tout élève non inscrit par ailleurs à l'école municipale de municipale de musique et de danse	4,60	4,70
Classe d'éveil à la danse réservée aux Lommois (5/6 ans)	4,60	4,70
<b>ATELIERS - par trimestre</b>	4,60	4,70
réservés aux habitants de Lomme - Lille et Hellemmes		

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 JUIN 2009**

**COURS DE COUPE ET COUTURE - COURS DE THEATRE  
TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009**

COURS DE COUPE ET COUTURE COURS DE THEATRE	Tarif 2008 maintenu au 1er janv. 2009 en €	Tarif en € au 1er sept 2009
<b>COURS DE COUPE ET COUTURE - par trimestre</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	19,70	20,00
Extérieurs dans une commune conventionnée	39,00	39,60
Extérieurs	59,00	90,00
<b>COURS DE THEATRE - par trimestre</b>		
Habitants de Lomme - Lille et Hellemmes	24,30	25,00
Extérieurs (dans la limite des places disponibles)	72,00	100,00
Classe d'éveil au théâtre réservée aux Lommois (8 - 12 ans)	4,60	4,70

**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 juin 2009**  
**RESTAURANT SCOLAIRE - ACCUEILS PERISCOLAIRES ET PERI ACCUEILS DE**  
**LOISIRS SANS HEBERGEMENT**  
**TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009**

RESTAURANT SCOLAIRE ACCUEILS PERISCOLAIRES ET PERI-ALSH	Tarif 2008 en € maintenu au 1er janv. 2009	Tarif en € au 1er sept. 2009
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>		
Adultes	3,67	3,75
<b>ACCUEILS PERISCOLAIRES ET PERI-A.L.S.H</b>		
<b>par 1/2 journée</b>		
Lommois *		
Quotient familial		
0 à 404	0,94	0,95
405 à 444	1,09	1,11
445 à 484	1,20	1,22
485 à 524	1,24	1,26
525 à 569	1,30	1,32
570 à 629	1,36	1,38
630 à 709	1,45	1,47
710 à 809	1,53	1,55
810 à 929	1,62	1,64
930 et +	1,77	1,80
Extérieurs	2,61	3,00
* Enfants habitant la Commune de Lomme ainsi que les enfants domiciliés à Lille et Hellemmes		

**ÉVÈNEMENTS CULTURELS ET D'ANIMATION  
TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009**

<b>OFFRES</b>	<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit</b>	<b>Tarif "crédit loisirs"</b>
<b>ARTS VIVANTS</b>			
<b>Spectacles ou concerts uniques</b>			
Répétitions publiques, spectacles amateurs, "workin progress"	gratuit	gratuit	gratuit
Contes, lectures, conférences	gratuit	gratuit	gratuit
Projections et conférence avec intervenants de renommée nationale ou internationale	3 €	2 €	1 €
Petits concerts, cabarets, "labo", show case	5 €	3 €	2 €
Artistes de renommée internationale	14 €	7 €	6 €
Artistes de renommée nationale	9 €	5 €	4 €
Artistes de renommée locale	7 €	4 €	3 €
<b>Jeune Public</b>			
Séances scolaires petites formes	gratuit		
Séances scolaires grandes formes	gratuit		
Spectacles jeune public petites formes	3 €	2 €	1 €
Spectacles jeune public grandes formes	5 €	3 €	2 €
<b>Festivals, Soirées composées</b>			
Soirées festival, pluridisciplinaires locales	10 €	6 €	5 €
Soirées festival, pluridisciplinaires nationales	12 €	7 €	6 €
Soirées festival avec programmation internationale	14 €	8 €	7 €
Evènements exceptionnels avec programmation internationale	14 €	8 €	7 €
<b>ARTS VISUELS</b>			
Principales expositions	gratuit	gratuit	gratuit
Performances d'artistes confirmés, installations complexes	gratuit	gratuit	gratuit
Exposition d'artistes de grande renommée internationale	5 €	3 €	2 €
Expositions exceptionnelles, installations spécifiques	7 €	5 €	4 €
<b>STAGES ET ATELIERS (par personne)</b>			
<b>Petits modules</b>			
Stages de sensibilisation, action spécifique	gratuit	gratuit	gratuit
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier		3 € /jour	2 € /jour
Professionnels / Individuels	7 € /jour	5 € /jour	3 € /jour
<b>Grands modules (stages internationaux)</b>			
Groupes, Centres sociaux, maison de quartier		8 € /jour	5 € /jour
Professionnels		30 € /jour	20 € /jour
Individuels	50 € /jour	30 € /jour	20 € /jour
<b>VENTE DE BOISSONS</b>			
Boissons sans alcool de catégorie 1*	1 €		
Boissons fermentées non distillées de catégorie 2**	2 €		

Le tarif "réduit" s'applique aux titulaires de la carte "pass'sénior", aux moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle (ex. RMI), étudiants et intermittents

Le tarif "crédit loisirs" s'applique aux bénéficiaires du dispositif "crédit loisirs"

La gratuité est accordée aux groupes scolaires et aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Lomme, Lille et Hellemmes, sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.

\* **Boissons de catégorie 1** : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, des traces d'alcool supérieures à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc...

\*\* **Boissons de catégorie 2** : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquels sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 et 3 degrés d'alcool



ANNEXE A LA DELIBERATION DU 29 JUNI 2009  
 LOCATION DE SALLES  
 MAISON FOLIE BEAULIEU  
 TARIFS 2009 à compter du 1er septembre 2009

	ASSOCIATION LOCALE		PARTICULIER LOMMOIS
	1ère utilisation	2ème utilisation	
<b>Salle de convivialité et bar :</b>			
<b>En semaine (1 à 5 heures d'occupation*)</b>			
Salle + verres	gratuit **	250,00 €	300,00 €
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	90,00 €	90,00 €	90,00 €
<b>Samedi, dimanche et jour férié (12 h / 21 h ou 20 h / 2 h du matin)</b>			
Salle + verres	gratuit **	350,00 €	400,00 €
Majoration pour utilisation cuisine et vaisselle	90,00 €	90,00 €	90,00 €
<b>Salle de spectacles (hors convention de partenariat) :</b>			
Configuration standard (réunion) 220 places assises	gratuit	400,00 €	450,00 €
Majoration pour aide technique ponctuelle	50,00 €	50,00 €	60,00 €
Majoration pour aide technique permanente	60,00 €	60,00 €	80,00 €
Configuration sans gradin (550 personnes)	50,00 €	300,00 €	350,00 €
<b>Salle d'Arts plastiques</b>			
	gratuit	15 € / heure	25 € / heure
<b>Studio d'enregistrement</b>			
	gratuit	30 € / heure	50 € / heure

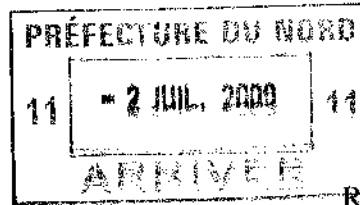
\* mise à disposition 1 à 5 heures; au-delà : 30 € / heure supplémentaire

\*\* gratuité accordée une fois par an

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/490



OBJET

**Action parrainage d'entreprise -  
Subvention à Initiative Cap Lillois  
pour Entreprendre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La plate-forme d'initiative Locale Initiative Cap Lillois pour Entreprendre (Initiative CLE) a été créée en 1999 à l'initiative de la Ville de Lille. Initiative CLE, sise 58 rue Nationale à Lille, est un outil financier, adhérent du réseau national des plates-formes d'initiative locale France Initiative, s'inscrivant dans une démarche de développement local en accordant des prêts d'honneur de 5.000 € en moyenne aux créateurs et repreneurs d'entreprise. Ces prêts d'honneur, sans garantie ni caution, constituent une aide précieuse aux porteurs de projets puisqu'ils engendrent un effet levier sur les prêts octroyés par les banques. Initiative CLE effectue également un travail de sensibilisation et de médiation auprès des banques, confortées par l'expertise des projets.

Initiative CLE a progressivement étendu son territoire au bassin d'emploi de Lille afin de soutenir et accompagner les porteurs de projet, souvent démunis de fonds propres, principalement demandeurs d'emploi et qui créent ainsi leur propre emploi. Initiative CLE complète l'intervention du réseau de l'aide à la création d'entreprises par l'expertise et le financement des projets de Très Petites Entreprises (TPE) s'implantant sur sa zone. Ainsi, Initiative CLE favorise le développement d'activités et d'emplois en dotant son territoire d'un outil financier spécifique à la TPE, en développant le nombre de créations et de reprises, en facilitant leur implantation et en confortant leur pérennisation. Depuis 2000, Initiative CLE a accompagné 601 projets de création ou de reprise d'activité, générant 1 005 emplois.

### **Objectifs de l'action**

Dans le cadre du Plan Régional Pour la Création et la Reprise d'Entreprise (PRCTE), les porteurs de projet bénéficient d'un accompagnement technique à partir de leur idée de projet jusqu'à la création de celui-ci, Initiative CLE intervenant à l'étape du financement. Cependant, une forte demande de la part de ces nouveaux chefs d'entreprise, créateurs et repreneurs, concerne un accompagnement et un soutien sur les orientations stratégiques après la création ou la reprise de l'entreprise.

Le parrainage peut répondre à cette demande en développant une relation humaine et de confiance entre un créateur d'entreprise et un dirigeant ou un cadre, susceptible de lui apporter son expérience et sa notoriété en vue de contribuer à la réussite de son projet. Le parrainage ne vise nullement à se substituer aux organismes institutionnels de conseils. Il s'agit d'une aide bénévole qui permet de rompre l'isolement du chef d'entreprise et de lui donner une vue globale et généraliste de l'entreprise. Le parrainage est bien entendu un acte de décision libre de la part du filleul comme du parrain. Il conforte les qualités du créateur d'entreprise et s'établit dans un cadre de proximité.

L'objectif pour la première année est de lancer 10 parrainages. Dans la sélection des projets retenus, un accent particulier sera mis sur la reprise d'entreprise et les entreprises créatrices d'emplois. En effet, ces projets représentent une immobilisation financière plus importante pour Initiative CLE et concernent souvent plus de salariés. Il est donc stratégiquement important d'améliorer le taux de pérennité de ces projets.

.../...

### Méthode et moyens

Trois acteurs sont essentiels pour assurer la réussite du parrainage :

- un créateur exprimant un besoin,
- un parrain identifié pour ses compétences et sa disponibilité,
- un médiateur en parrainage qui assure la mise en relation et facilite les échanges.

Afin de réussir la mise en place du parrainage à l'issue du travail d'ingénierie de ce projet, un bénévole assurera le lien entre les équipes d'Initiative CLE, les parrains et les chefs d'entreprises. Au démarrage de la mission, les outils suivants seront déployés : guide du parrainage, charte de parrainage, fiche parrainage et référentiel métier. La première tâche sera de trouver, sélectionner et former, en collaboration avec Initiative CLE, les différents parrains. La formation des parrains, mise en place par le réseau France Initiative, pourra également être mobilisée par Initiative CLE. Cette formation se concentre plus sur les aspects humains (relations humaines et comportement) que sur les aspects techniques qui sont en général bien maîtrisés.

Le recrutement des parrains se fera dans un premier temps par trois canaux :

- les organisations patronales : principalement la CGPME,
- les associations d'anciens cadres : principalement ECTI,
- les bénévoles ayant contacté la Maison de l'Emploi dans le cadre de la nouvelle loi sur l'accompagnement des créateurs d'entreprise demandeurs d'emploi.

Dans un second temps, lorsque le dispositif aura été mis en place, les anciens créateurs aidés par Initiative CLE et ayant remboursé leur prêt d'honneur seront sollicités.

Le parrain et le chef d'entreprise signeront une charte de parrainage, précisant :

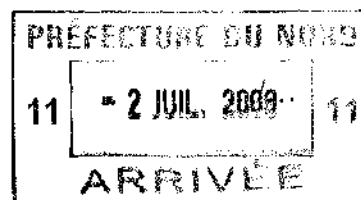
- l'organisation et le fonctionnement des rencontres,
- le respect de la confidentialité,
- l'information du parrain sur la situation de l'entreprise,
- la formulation claire des besoins et demandes du créateur,
- la formulation claire par le parrain du type d'appui qu'il est capable et disposé à apporter.

Enfin, des réunions périodiques de témoignages et d'échanges de pratiques entre parrains, créateurs et membres du comité d'agrément seront également organisées afin de maintenir la mobilisation des parrains et des filleuls et de stimuler le parrainage.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 25.945 € (budget en annexe). La Ville est sollicitée à hauteur de 10.000 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.000 € à l'association Initiative Cap Lillois pour Entreprendre (n° Siret : 42939369700033)



- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 – Fonction 90 – Opération n° 681 intitulée « Action Economique ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

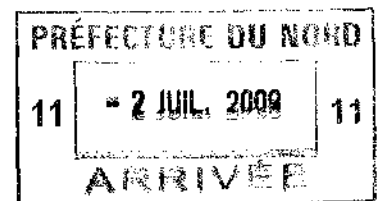
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture - **2 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
à l'Economie,



Pierre de SAINTIGNON

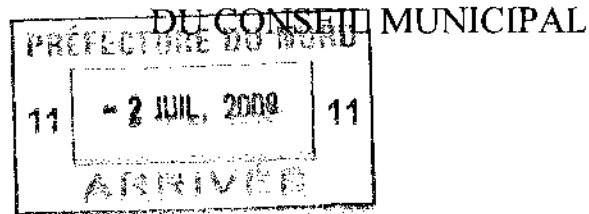


Séance du 29 juin 2009

N° 09/491

OBJET

**Subvention à l'association REUSSIR-  
la Mission Locale de Lille au titre de  
l'année 2009 - Convention annuelle.**



Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du partenariat entre l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, sise 3 rue Jeanne Maillotte à Lille, et la Ville de Lille, une convention d'objectifs pluriannuelle est établie pour les années 2008 à 2010.

Elle définit les coopérations que les deux parties conviennent d'établir, dans le respect des missions et priorités d'actions que chacun des partenaires a décidé de retenir.

Elle fixe les moyens financiers que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme, compte tenu des autres participations dont bénéficie l'association.

Elle établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite du programme d'actions.

Elle est complétée, pour l'année 2009, d'une convention annuelle qui vient préciser les modalités de financement que la Ville entend consacrer à la mise en œuvre de ce programme pour l'année 2009.

Le montant total de la subvention attribuée par la Ville à la Mission Locale de Lille en 2009 s'élève à 1.426 201,96 € au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle.

#### **Pour la délégation Emploi Insertion**

Le montant total de la subvention proposée par la délégation Emploi Insertion s'élève à 1.312.700 €.

L'objectif de cette action est d'assurer :

- l'accueil, l'orientation, l'accès à la formation, à la qualification et l'accompagnement social des jeunes de 16 à 25 ans sur les 10 quartiers lillois ainsi que sur Hellemmes, via le pôle Accueil,
- la mobilisation sur les projets européens, de favoriser l'accès à l'emploi et la création d'activités, via le pôle Emploi,

#### **Pour la délégation Politique de la Ville :**

* <u>Crédit Loisirs</u>	11.129 €
* <u>Dispositif CLLAJ</u> (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)	26.997 €

Par délibération n° 09/39 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement de subventions précitées, par la délégation Politique de la Ville, dans le cadre de la programmation du CUCS 2009.

- Dispositif « Adultes relais » : 6.097,96 €

Ce dispositif a fait l'objet de la délibération n° 06/1088 du 18 décembre 2006.

Le descriptif des actions subventionnées est :

\* Crédit Loisirs

Le dispositif Crédit Loisirs permet de faciliter l'accès des personnes défavorisées aux pratiques et activités culturelles à la fois grâce à la mise en oeuvre de tarifs réduits et à une démarche de travail concertée avec les structures culturelles.

\* Dispositif CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes)

Le CLLAJ a été mis en place afin d'apporter aux jeunes lillois l'accompagnement, les réponses aux difficultés de logement qu'ils rencontrent afin de pouvoir assurer la continuité de leur parcours professionnel jusqu'à l'emploi stable. Articulation des actions du CLLAJ avec celles des directions Habitat et Logement de la Ville avec pour horizon une plus grande mixité sociale et une meilleure qualité d'habitat dans les relogements réalisés sur le territoire lillois.

**Pour la délégation Animation Jeunesse**

\* CLAP – Aide aux Projets : Le montant de la subvention s'élève à 20.000 €. Via le dispositif CLAP, l'objectif est d'accompagner la réalisation de projets socio-éducatifs, pour les jeunes de 16 à 30 ans.

\* Crédit Loisirs : Le montant de la subvention s'élève à 15.000 €. L'objectif de ces actions est d'animer le dispositif Crédit Loisirs et les financements liés à l'émission des chèquiers Crédit Loisirs.

Ces deux subventions seront imputées sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 - Opération n° 489 intitulée « soutien à la mission locale ».

**Pour la délégation CLSPD**

\* Dispositif d'Insertion Professionnelle de personnes détenues et/ou sortant de prison :

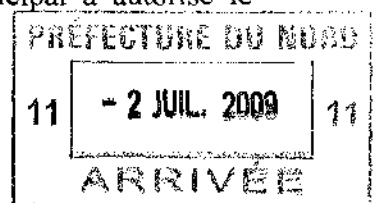
Le montant de la subvention s'élève à 24.278 €. Ce projet, entrant dans le cadre de la thématique Prévention de la Récidive, est confié à la Mission Locale de Lille qui mène une action d'accompagnement, de conseil et de formation des jeunes adultes sortant de prison.

Par délibération n° 09/91 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette aide financière, au titre de la délégation C.L.S.P.D.

**Pour la délégation Culture**

\* Crédit Loisirs : Le montant de la subvention s'élève à 10.000 €.

Par délibération n° 09/376 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement de cette aide financière, au titre de la délégation Culture.



En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

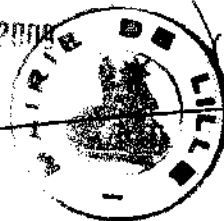
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de la convention annuelle 2009, en application de la convention d'objectifs pluriannuelle 2008 à 2010 avec l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention globale d'un montant de 1.026.789 € à l'association REUSSIR-la Mission Locale de Lille (SIRET n° 32686625800030) au titre de sa participation aux programmes de la convention pluriannuelle correspondant aux délégations Emploi Insertion et Jeunesse Animation. Ce montant s'ajoute au versement de 320.911 € déjà effectué, au titre de la délégation Emploi Insertion, lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 suivant délibération n° 08/1109.
- ◆ **IMPUTER** la somme correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 – Opération n° 489 intitulée « Soutien à la Mission Locale ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

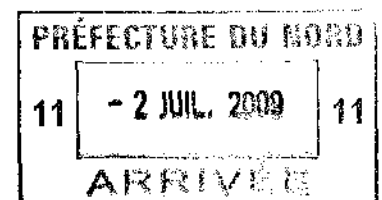
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
à l'Economie,

Réception en Préfecture - 2 JUIL 2009



Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/492

## OBJET

**5ème Plan Lillois pour l'Insertion  
et l'Emploi – Financements de la  
Ville en 2009**

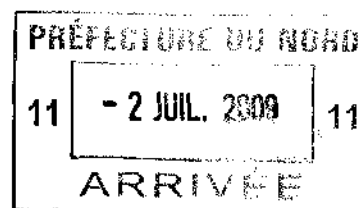
Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1065 du 17 décembre 2007, le Conseil Municipal a décidé de conduire un 5<sup>ème</sup> PLIE et de signer avec l'Etat, le Conseil Général et le Conseil Régional le protocole d'accord officialisant sa création pour la période du 16 août 2007 au 31 décembre 2011.

Ce protocole décrit, entre autres, les financements directs annuels prévisionnels mobilisés pour la mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> PLIE se décomposant en 2009 comme suit :

- Ville de Lille	760.000 €
- Conseil Général du Nord	600.000 €
- Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais	182.939 €
- FSE (via l'Etat)	1.099.293 €



L'architecture financière appliquée depuis 1990 entre la Ville de Lille et la Maison de l'Emploi (ex : Association REUSSIR l'Insertion et l'Emploi), concernant le PLIE, prévoit une mobilisation par la Ville de Lille de l'ensemble des financements hors Conseil Régional, qui les rétrocède par tranche de 800.000 € à l'association « La Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières », sise 3 rue Jeanne Maillotte à Lille sur la base d'un échéancier et d'un état d'engagement.

Le protocole d'accord signé entre l'Association « la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières » et les partenaires financiers que sont le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, le Conseil Général du Nord, la Ville de Lille et l'Etat au titre du F.S.E., décrit, entre autres, les financements directs annuels prévisionnels mobilisés à la mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> PLIE pour une durée de 4 ans et demi, du 16 août 2007 au 31 décembre 2011.

Ce 5<sup>ème</sup> PLIE a fait l'objet d'une subvention globale, dans le cadre du FSE 2007/2013.

Depuis 1990, en développant une stratégie et des savoir faire en matière d'accompagnement individualisé des parcours des bénéficiaires, d'ingénierie notamment « emploi-formation » et de gestion financière, le PLIE a permis, avec l'appui de près de 80 opérateurs, l'accès et/ou le retour à l'emploi stable et durable de plus de 7 500 Lillois, Lommois et Hellemmois dont 479 en 2008.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la participation financière de la Ville à l'Association « la Maison de l'Emploi de Lille, Lomme, Hellemmes, Armentières » (Siret n° 37887770800032) d'un montant de 760.000 € pour l'année 2009, en rappelant que ladite association recevra de la Ville des versements s'effectuant par tranche de 800.000 € en référence aux crédits mobilisés dans le cadre du PLIE conformément au protocole d'accord susvisé,



- ◆ **MPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 11 – Article 6288 – Fonction 90 – Opération n° 490 intitulée « Soutien à l'emploi – Maison de l'Emploi ».

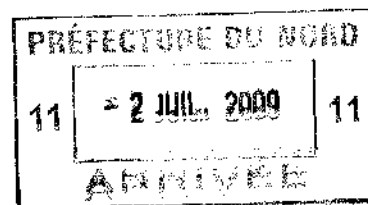
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUIL 2009

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué à  
l'Economie,

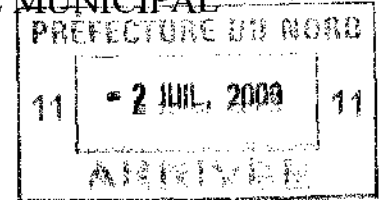
Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/493



OBJET

**Soutien aux activités de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières – Subvention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n°s 05/732 du 26/09/05 et 06/930 du 13/11/06, le Conseil Municipal a acté la création et la mise en œuvre de la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières (MDE).

Les activités de la MDE sont portées par l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières qui anime également :

- le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui fait l'objet d'une délibération par ailleurs,
- le dispositif « parcours sociaux »,
- la mission départementale de développement des Services à la Personne.

La présente délibération fait suite aux délibérations n°s 07/347 du 21 mai 2007, 08/14 du 28 janvier 2008 et 08/645 du 6 octobre 2008 pour les parcours sociaux, à travers lesquelles le Conseil Municipal avait apporté son soutien aux activités de la MDE pour les années 2007 et 2008.

En deux ans, les 16 actions identifiées dans le plan d'actions ont été mises en œuvre, 9 autres ont été initiées comme précisé dans le document annexé dont la reprise au 1er janvier de l'action « Espace Jeunes Diplômés » portée par le Comité de Bassin d'Emploi de Lille jusqu'au 31 décembre 2007.

Le budget des activités de la MDE s'élève à 1.768.842,60 € pour l'année 2009 avec une participation de l'Etat à hauteur de 1.220.917 €.

La participation de la Ville dans le cadre de ce budget de fonctionnement s'élève pour l'année 2008 à 217.683 €.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué à intervenir entre la Ville et l'association la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 217.683 € à la Maison de l'Emploi de Lille-Lomme-Hellemmes-Armentières, suivant les conditions de la convention ci-annexée ;

.../...

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 – Opération n° 490 intitulée « Soutien à l'Emploi – Maison de l'Emploi ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

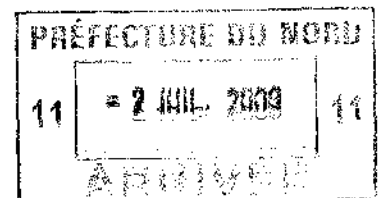
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué à  
l'Economie,

Réception en Préfecture le **2 JUIL. 2009**



Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/494

OBJET

Approbation du Compte Administratif -  
Ville de Lille, Hellemmes, Lomme -  
Exercice 2008.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif est un document budgétaire qui présente les résultats de l'exécution du budget et constate les restes à réaliser. Il compare, à cette fin, les prévisions ou autorisations de crédits aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats pour chaque article budgétaire.

Il fait apparaître un résultat qui fera l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, après le vote du Compte Administratif et sera repris en budget supplémentaire, avec les restes à réaliser de l'exercice précédent.

## LE BUDGET PRINCIPAL

## I. PRESENTATION GENERALE

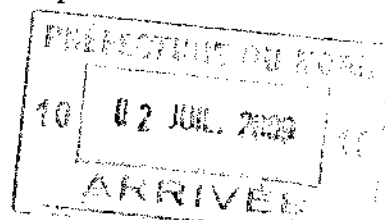
L'exécution du budget 2008 se traduit par une réalisation d'un montant de dépenses de 387 843 933,65, dont 288 147 320,79 € en fonctionnement et 99 696 612,86 € en investissement.

Le montant des recettes de l'année 2008 s'établit à 438 761 112,49 € dont 309 884 251,89 € en fonctionnement et 128 876 860,60 € en investissement.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes.....	309 884 251,89	128 876 860,60	438 761 112,49
Dépenses.....	288 147 320,79	99 696 612,86	387 843 933,65
<b>TOTAL</b>	<b>21 736 931,10</b>	<b>29 180 247,74</b>	<b>50 917 178,84</b>

Le graphique ci-après retrace la répartition des dépenses par secteur de compétences<sup>1</sup> ;

<sup>1</sup> Hors dépenses non ventilables



AMENAGEMENT ET SERVICES  
URBAINS, ENVIRONNEMENT  
16,6%

ACTION ECONOMIQUE  
3,4%

MOYENS GENERAUX  
25,4%

FAMILLE ET LOGEMENT  
6,2%

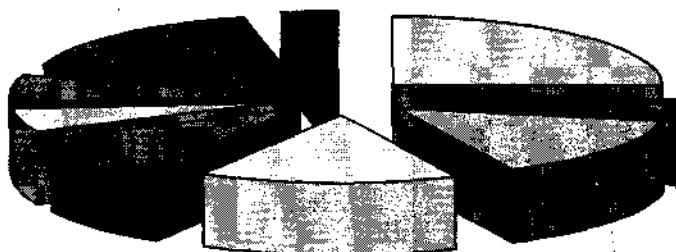
INTERVENTIONS SOCIALES ET  
SANTÉ  
5,6%

SPORT ET JEUNESSE  
9,4%

CULTURE  
16,5%

ENSEIGNEMENT - FORMATION  
15,0%

SECURITE ET SALUBRITE  
PUBLIQUES  
2,8%



## II. DETERMINATION DU RESULTAT 2008

Après l'intégration des restes à réaliser, la clôture de l'exercice 2008 se traduit par un excédent de fonctionnement de 28 094 676,02 € et un déficit d'investissement de 20 727 902,20 €. Le compte administratif fait apparaître un résultat s'élevant à près de 7,4 millions d'euros, déterminé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Réalisations.....	288 147 320,79	309 884 251,89	99 696 612,86	128 876 860,60
Résultat antérieur ...		6 357 744,92	69 015 050,16	
Total.....		316 241 996,81	168 711 663,02	128 876 860,60
Restes à réaliser .....				19 106 800,22
Résultat de clôture		28 094 676,02	20 728 002,20	
<b>RESULTAT.....</b>		<b>7 366 673,82</b>		

Le résultat 2008 est en hausse de 15,87 % par rapport à 2007, cette hausse étant principalement liée aux efforts de gestion réalisés par la collectivité.

## III. LES OPERATIONS REELLES

### A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 278 339 540,37€, soit un taux d'exécution de 96,7 %. La Ville a poursuivi ses efforts de maîtrise de ses dépenses courantes qui n'augmentent que de +0,2 % par rapport à l'année 2007.

La répartition est la suivante :

	2007	2008	Δ 2008/2007
Charges de personnel	157 178 840,74	161 363 101,13	+2,7%
Charges à caractère général (achats...)	56 760 314,72	55 140 288,28	- 2,9%
Charges financières (essentiellement intérêts des emprunts)	7 590 938,41	7 679 275,39	+1,2%
Dotations aux communes associées	11 096 989,22	11 316 165,02	+ 2%
Subventions aux associations	26 211 219,46	27 104 582,08	+ 3,4%
Autres charges de gestion courante	18 982 321,36	15 736 128,47	- 17,1%
<b>TOTAL</b>	<b>277 820 623,91</b>	<b>278 339 540,37</b>	<b>+ 0,2%</b>

Si on retire les opérations comptables de régularisation faites en 2007 (3,1m€) l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1,3 % ce qui est particulièrement faible et souligne la politique volontariste de la municipalité en matière de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

Le principal poste de dépenses est maîtrisé : l'évolution des dépenses de personnel est en effet limitée à + 2,7 % soit + 4,2 M€. Cette évolution est moindre comparativement à celle de l'année 2007, qui intégrait des effets de carrière importants (+ 8 M€). D'une manière globale, le point d'indice de la fonction publique a fait l'objet d'une revalorisation de + 0.5 % en mars 2008 et + 0.3 % en octobre 2008. D'autre part, le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) engendre également une progression des dépenses de personnel. Enfin, la mise en œuvre de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) visant à compenser une éventuelle diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires a également entraîné le versement d'une indemnité spécifique au bénéfice de certains agents et donc une majoration des dépenses. Ces mesures expliquent principalement la hausse mécanique des dépenses de personnel.

L'évolution des dépenses de personnel en 2008 est inférieure à l'évolution prévisionnelle nationale estimée autour de + 3,3 % et confirme la volonté de la ville de maîtriser ses dépenses de fonctionnement sans obérer les conditions de travail de l'ensemble du personnel municipal notamment l'accélération de la progression professionnelle et la montée en charge des mesures du protocole (augmentation du taux de remboursement des titres de transports collectifs + augmentation de la « prime de septembre »).

Les dépenses à caractère général (achats) sont en baisse de près de 3 %, ce qui représente 1,6 M€ d'économies et résultent de notre politique active de rationalisation des achats et de notre programme volontariste d'économie d'eau et d'énergie.

Quant à la faible augmentation des charges financières elle provient d'une gestion active de la dette (opérations de swap notamment) malgré le relèvement général des taux d'intérêt constaté sur les marchés en 2008. (Le taux moyen de la dette de la ville est passé en effet de 4 % en 2007 à 4,41 % pour 2008)

## B. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 309 542 487,37 €, soit un taux d'exécution de 99,8 %. Elles connaissent une progression modeste de + 2 % hors créatis.

	2007	2008	Δ 2008/2007
<b>Impôts et taxes dont :</b>	<b>190 765 835,35</b>	<b>193 896 894,33</b>	<b>+1,6%</b>
<i>Fiscalité directe</i>	113 784 444	115 349 745,00	+1,4%
<i>Attribution de compensation communautaire</i>	52 190 320	52 190 320,00	+0
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	4 502 658	4 502 658,00	+0
<i>Taxe additionnelle aux droits de mutation et taxe de publicité foncière</i>	10 121 456,98	9 545 375,63	-5,7%
<i>Droits de stationnement</i>	4 802 506,41	4 882 301,90	+ 1,7%
<i>Taxe sur l'électricité</i>	3 634 348,26	3 725 851,23	+2,5%
<b>Dotations et subventions :</b>	<b>91 182 864,06</b>	<b>92 247 975,29</b>	<b>+1,2%</b>
<i>Dotation Générale de fonctionnement</i>	49 315 352	49 866 002,00	+1,1%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	9 496 778	10 783 994,00	+13,6%
<i>Dotations de compensation fiscale</i>	8 986 125,19	8 281 887,00	-7,8%
<i>Dotation Générale de Décentralisation</i>	1 432 504,81	1 403 058,50	-2,05%
<b>Produits des services et du domaine</b>	<b>15 106 338,24</b>	<b>15 687 182,66</b>	<b>+3,8%</b>
<b>Autres produits de gestion courante (loyers, redevances...)</b>	<b>3 374 327,52</b>	<b>3 786 959,90</b>	<b>+12,2%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>41 382 611,83 *</b>	<b>3 107 389,47</b>	<b>-92,5%</b>
<b>Remboursement sur rémunération du personnel</b>	<b>716 002,86</b>	<b>554 670,08</b>	<b>-22,5%</b>
<b>Autres recettes</b>	<b>118 288,52</b>	<b>261 415,64</b>	<b>+121%</b>
<i>Recette Casino</i>	1 543 546,12	5 091 493,79	+229,9%
<b>TOTAL</b>	<b>342 646 268,38</b>	<b>309 542 487,37</b>	<b>-9,7%</b>
<b>TOTAL hors créatis</b>	<b>303 451 171,16</b>	<b>309 542 487,37</b>	<b>+2%</b>

\*dont 39,2 millions d'euros de recettes créatis

L'année 2008 est une nouvelle fois marquée par la faible progression des concours de l'Etat. En effet, les dotations de l'Etat ne progressent que très faiblement : + 1,1 % en 2008, soit à un rythme bien inférieur à l'inflation (+ 2,8 %).

Les dotations communautaires c'est à dire l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sont gelées depuis 2006 et entraînent une perte importante de recettes pour la ville (1 M€ par an).

Malgré une revalorisation forfaitaire des bases à 1,6 %, le produit des contributions directes de la Ville n'évolue que de +1,4 % en raison de notre volonté de ramener les taux de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière Bâtie 2008 au niveau de ceux de 2001.

Par ailleurs, l'évolution des bases fiscales est en dessous de la moyenne nationale (1,4 % contre une moyenne prévisionnelle de 3,4 %). C'est pourquoi la Ville a engagé un important chantier de revalorisation de ses bases fiscales.

Enfin, il convient de noter un fléchissement de nos droits de mutation suite au contexte de crise économique (- 600 k€).

L'essentiel de la hausse des recettes pour la Ville résulte de la recette du casino (+ 3,5 m€) soit 5,1 m€ pour 2008.

### C. L'épargne

Hors effet créatis, nos recettes de fonctionnement évoluent plus vite (+2 %) que nos dépenses de fonctionnement (+1,3 %) mais restent inférieures à la moyenne nationale (+2,6 %) en raison de plusieurs éléments évoqués précédemment.

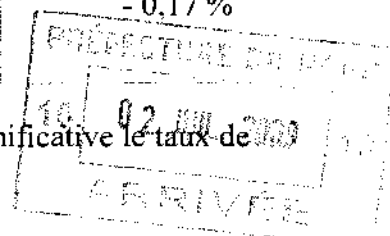
Au total, l'épargne brute représentant l'excédent des produits sur les charges de fonctionnement s'élève, pour 2008, à 31,2 millions d'euros et progresse de 22 %. Notre objectif d'une épargne supérieure à 30 M€ est atteint en 2008 pour financer notre programme d'investissement ambitieux.

### D. Les dépenses réelles d'investissement

Si on soustrait le remboursement de la dette, les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 74 M€ et sont en augmentation de 13,2 %, reflétant la volonté de la Ville de dynamiser ses investissements. Les opérations financières quant à elles sont en baisse de 25,6 %, cette baisse résulte d'un remboursement moins important du crédit revolving qu'en 2007 (- 8 M€) :

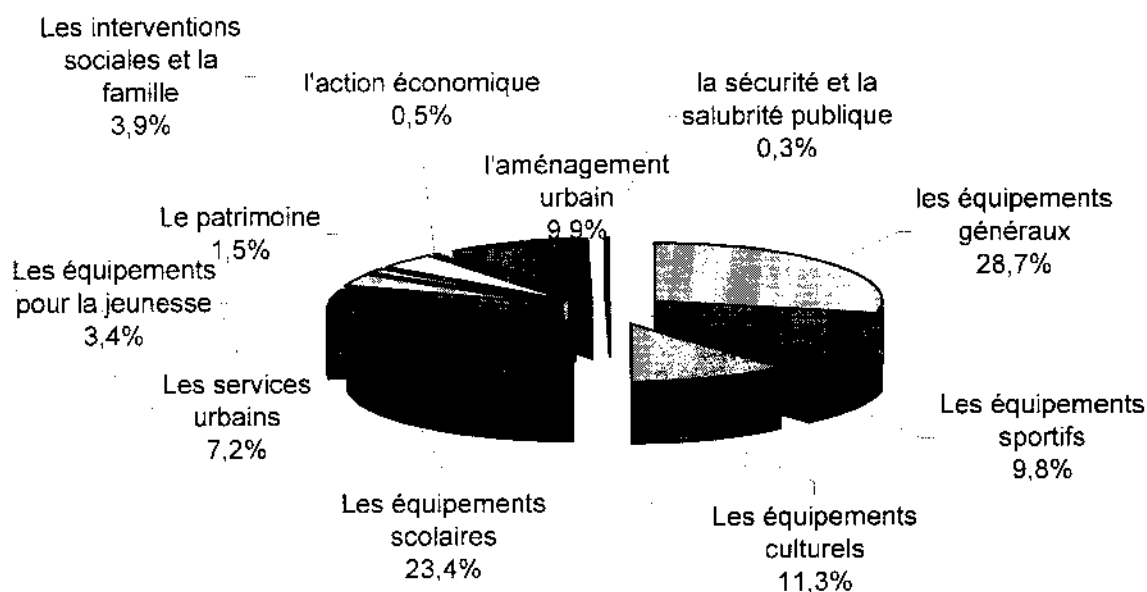
	2007	2008	Δ 2008/2007
Dépenses réelles d'équipement .....	65 263 345,59	73 859 963,23	+13,2%
Opérations financières ...	33 012 729,88	24 572 320,27	- 25,6%
Total dépenses réelles d'investissement .....	98 687 052,43	98 516 172,32	- 0,17 %

La généralisation des AP/CP a permis d'améliorer de manière significative le taux de réalisation en investissement qui s'établit à 86,3 % pour 2008.





## 1 - Les dépenses directes d'équipement par secteurs de compétence



Les principales dépenses d'équipements :

**Les équipements sportifs** dont 1,3 m€ pour l'acquisition des locaux de la poste rue des Stations (pôle d'excellence de boxe) ; 777 k€ pour le parc des nouveaux sports ; 570 k€ pour le palais des sports lommois et 518 k€ pour les bâtiments sportifs lommois ; 515 k€ pour l'EPDSAE ; 515 k€ pour les terrains synthétiques ; 541 k€ pour le parc de la Citadelle ; 368 k€ pour la piscine Marx Dormoy ; 329 k€ de travaux de remise à niveau de salles de sport ; 318 k€ pour la salle Marcel Bertrand ; 266 k€ pour le renouvellement des jeux d'enfants et 269 k€ pour les piscines. 7 256 502,79€

**Les équipements culturels** dont 2,9 m€ pour le site Saint-Sauveur ; 1,2 m€ pour la salle Beaulieu ; 904 k€ pour le PBA ; 924 k€ pour les bibliothèques ; 608 k€ pour le Musée d'Histoire Naturelle ; 353 k€ pour Lille Grand Palais ; 290 k€ pour le Conservatoire et les écoles de musique ; 165 k€ pour la salle des fêtes de Lille-Sud ; 131 k€ pour le Musée Comtesse 8 372 412,23€

**Les équipements scolaires** : dont 3,9 m€ pour l'IAE ; 3,1 m€ pour l'école Turgot ; 1,3 m€ de travaux dans les bâtiments et restaurants scolaires ; 1,6 m€ pour l'école Viala Voltaire ; 1,2 m€ pour l'école Herriot à Hellemmes ; 845 k€ pour la cuisine centrale modulaire ; 391 k€ pour le CRDP ; 300 k€ pour les travaux dans les écoles lommoises. 17 309 258,94€

<b>Les équipements généraux</b> dont 6,6 m€ d'acquisition de terrains et d'immeubles ; 5 m€ de travaux dans les bâtiments communaux ; 2,9 m€ de travaux d'économies d'énergie ; 2,2 m€ d'informatisation des services ; 1,6 m€ de travaux d'embellissement des cimetières et 0,8 m€ pour le renouvellement du parc automobile.	21 203 843,84€
<b>l'aménagement urbain</b> dont 1,3 m€ d'aménagement de squares (des Mères, Bardou, Lardemer..) ; 939 k€ pour les travaux dans le cadre du GPRU ; 903 k€ pour les espaces verts ; 521 k€ pour Lomme ; 337 k€ pour la coulée verte à Hellemmes ; 261 k€ d'études d'urbanisme .	5 307 924,77€
<b>Les équipements pour la jeunesse</b> : dont 1,1 m€ pour la maison de quartier Saint-Maurice ; 262 k€ pour Lazare Garreau ; 229 k€ pour le centre social l'Arbrisseau ; 103 k€ pour la salle Prévert à Hellemmes.	2 474 417,85€
<b>Le patrimoine</b> : dont 421 k€ pour les monuments historiques ; 201 k€ pour l'église Sainte-Marie Madeleine ; 157 k€ pour l'Hospice Comtesse.	1 134 053,71€
<b>L'action économique</b> dont 272 k€ pour les travaux de la nouvelle Bourse du Travail ; 67 k€ pour la mise aux normes des halles et marchés.	365 893,38€
<b>Les interventions sociales et la famille</b> : dont 1,6 m€ pour la création d'un CPE à Vauban ; 223 k€ de travaux dans les crèches ; 168 k€ pour la toiture de la crèche de Fives ; 115 k€ pour la maison petite enfance à Lomme.	2 914 801,95€
<b>Les services urbains</b> : 2,2 m€ pour le plan propreté ; 1,9 m€ pour la rénovation du réseau d'éclairage public à basse et moyenne tension ; 964 k€ pour les travaux d'éclairage public et d'enfouissement des réseaux.	5 307 924,77€

## **2 - Les opérations financières**

Les dépenses financières s'élèvent à 24 572 320,27 €, comprenant principalement le remboursement de la dette (14 427 415,27 €) et le remboursement du crédit revolving pour 10 143 000 €.

### **E. Les recettes réelles d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement sur l'exercice 2008 s'élèvent à 50 185 042,91€, soit une hausse de 164,8 % par rapport à 2007 résultant essentiellement du recours à l'emprunt à hauteur de 30 m€ contrairement à 2007 ce qui porte l'encours de dette à 158,6 M€ hors revolving.

Elles se répartissent comme suit :

- les emprunts : 40 677 755,17 €
- les subventions: 5 695 532,19 €
- le Fonds de compensation de la TVA : 3 728 799,26 €
- les diverses autres taxes : 82 956,29 €

Concernant les subventions, il s'agit notamment de recettes perçues en provenance de :

- l'Etat (2,4 m€) pour le relogement du CRDP, pour l'extension de l'IAE de Lille, pour les travaux dans le cadre du GPRU et l'église Saint-Maurice.
- la Région a financé à hauteur de 1,1 m€ principalement l'IAE et l'aménagement du parc des nouveaux sports
- le Département a financé à hauteur de 1 m€ notamment le terrain synthétique Koppa, le collège Louise Michel, le jardin des sports et la Citadelle
- la CAF a financé à hauteur de 404 k€ le CPE Vauban, la toiture de la crèche de Fives, le CPE Bois-Blancs
- le FEDER a financé à hauteur de 364 k€ principalement l'IAE et le terrain synthétique Koppa

#### IV. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser en investissement correspondent, en dépenses, aux crédits engagés non mandatés au 31 décembre 2008 et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Il n'y a pas de dépenses reportées à la clôture puisque nous utilisons la technique des AP/CP, les dépenses non réalisées sont réinscrites en cours d'année.

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 19 106 800,22 €. Elles sont principalement constituées d'emprunts qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser en 2008 (12 500 000 €) compte tenu du décalage de réalisation de certains travaux, de subventions non encore perçues liées à des travaux en cours ou différés et des recettes diverses à encaisser (6 606 800,22 €).

#### V. L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2007 s'élevait à 142 599 073,70 € hors revolving. Au 31 décembre 2008, l'encours de la dette s'élève à 158 627 658,00 € hors revolving pour financer la montée en charge de nos investissements. Notre capacité de désendettement hors revolving et hors mouvements exceptionnels quant à elle est en légère hausse et atteint 5,08 années en 2008 contre 4,8 en 2007.

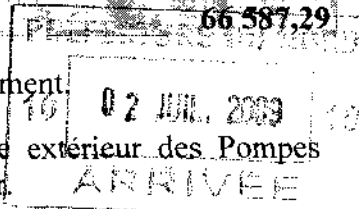
### LE BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES SECTION LILLE

Les résultats du service extérieur des pompes funèbres sont les suivants :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	55 361,54	78 515,88
Résultat 2008		23 154,34
Résultat antérieur		43 432,95
<b>Résultat 2008 de clôture</b>		<b>66 587,29</b>

Aucune réalisation n'a été enregistrée en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2008 du Budget du service extérieur des Pompes funèbres de Lille s'élève à 66 587,29 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.



## LE BUDGET DU RESTAURANT MUNICIPAL

Les résultats du budget du restaurant municipal sont les suivants :

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	16 871,97	16 871,97
Restes à réaliser		
Résultat antérieur		6 065,45
Sous-totaux	16 871,97	22 937,42
<b>Résultat 2008</b>		<b>6 065,45</b>

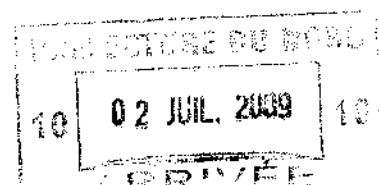
Le résultat d'investissement 2008 est excédentaire de 6 065,45 €.

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Réalisations	1 355 247,42	1 301 815,58
Résultat antérieur	6 065,45	
<b>TOTAL</b>	<b>1 361 312,87</b>	<b>1 301 815,58</b>

Le résultat de fonctionnement 2008 est déficitaire de 59 497,29 €.

## COMMUNE ASSOCIEE HELLEMMES BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT	PREVISIONS	REALISATIONS
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 792 730,40</b>	<b>3 574 851,79</b>
<b>EXCEDENT 2008 A REVERSER</b>		<b>217 878,61</b>



**BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES SECTION  
HELLEMES**

Les résultats du service extérieur des pompes funèbres de Hellemmes sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalisations	8 217,73	8 506,36
Résultat 2008		288,63
Résultat antérieur		472,14
<b>Résultat 2008 de clôture</b>		<b>760,77</b>

Aucune réalisation n'a été enregistrée en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement 2008 du Budget du service extérieur des Pompes funèbres de Hellemmes affiche un excédent de 760,77 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

**COMMUNE ASSOCIEE LOMME BUDGET PRINCIPAL**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 652 883,52</b>	<b>7 741 313,23</b>
<b>EXCEDENT 2008 A REVERSER</b>		<b>911 570,29</b>

**BUDGET DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES SECTION  
LOMME**

Les résultats du service extérieur des pompes funèbres de Lomme sont les suivants :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Réalisations	4 557,41	4 557,41
Résultat 2008	0	0
Résultat antérieur	0	0
<b>Résultat 2008 de clôture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Aucune réalisation n'a été enregistrée en section d'investissement.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le Compte Administratif 2008 et les résultats définitifs des différents budgets présentés ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/495

OBJET

**Approbation des Comptes de gestion  
du Trésorier Principal - Exercice 2008  
Ville de Lille – Hellemmes – Lomme.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le comptable de la Commune est chargé, seul et sous sa responsabilité, d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire, à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, un document comptable de synthèse appelé «compte de gestion» qui rassemble tous les comptes effectués au cours de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 2008,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Délibère :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire, arrête comme suit les résultats du Budget Principal et des budgets annexes,

.../...

Résultats à la clôture de l'exercice

**LILLE**

Budget principal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT	69 017 344,33			29 180 247,74		39 766 689,70	
FONCTIONNEMENT		62 141 436,45	57 902 361,25		21 736 931,10		28 094 676,02
<b>TOTAUX</b>	<b>69 017 344,33</b>	<b>62 141 436,45</b>	<b>57 902 361,25</b>	<b>29 180 247,74</b>	<b>21 736 931,10</b>	<b>39 766 689,70</b>	<b>28 094 676,02</b>

Service extérieur des Pompes Funèbres

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		43 432,95			23 154,34		66 587,29
<b>TOTAUX</b>		<b>43 432,95</b>			<b>23 154,34</b>		<b>66 587,29</b>

Restaurant municipal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT		199 523,17					199 523,17
FONCTIONNEMENT	6 065,45			53 431,84		59 497,29	
<b>TOTAUX</b>	<b>6 065,45</b>	<b>199 523,17</b>		<b>53 431,84</b>		<b>59 497,29</b>	<b>199 523,17</b>

2) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

- Total des opérations constatées au cours de la gestion : 993.669,78 €
- Soldes à la clôture de la gestion : 2.856.723,96 €

.../...



**Commune associée d'Hellemmes**

Budget principal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		0			0		0
<b>TOTAUX</b>		0			0		0

Service extérieur des Pompes Funèbres

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		472,14			288,63		760,77
<b>TOTAUX</b>		472,14			288,63		760,77

**Commune associée de Lomme**

Budget principal

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		0			0		0
<b>TOTAUX</b>		0			0		0

.../...

Service extérieur des Pompes Funèbres

SECTION	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE CLOTURE	
	DEFICIT	EXCEDENT		DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT							
FONCTIONNEMENT		0				0	0
TOTAUX		0				0	0

3) déclare que les comptes de gestion dressés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2008, par Monsieur le Trésorier Principal, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les comptes de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2008.

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUIL. 2009

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/496

OBJET

Ville de Lille-Lomme-Hellemmes -  
Exercice 2008 - Affectation des résultats.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/, le Conseil Municipal a ratifié le Compte Administratif de l'exercice 2008.

Budget Principal - Lille

Les résultats hors reports de chaque section sont les suivants :

- en fonctionnement : un excédent de	28.094.676,02 €
- en investissement : un déficit de	39.834.802,42 €

En investissement, les recettes reportées s'élèvent à 19.106.800,22 €.

Le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, reports compris, s'élève à 20.659.889,48 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la couverture du déficit de la section d'investissement et au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement soit :

Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté :	39.834.802,42 €
Chapitre 001 : reprise excédent d'investissement reporté :	68.112,72 €

Le déficit d'investissement sera repris au budget supplémentaire, minoré de la reprise de l'excédent reporté de la pouponnière (68.112,72 €) soit un déficit total de **39.766.689,70 € au chapitre 001.**

Chapitre 10 - article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : **20.659.889,48 €.**

Chapitre 002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en Investissement : 7.434.786,54 €.

Les écritures comptables correspondantes sont reprises au budget supplémentaire.

Service Extérieur des Pompes Funèbres - section Lille

Aucun mouvement n'a été enregistré en Investissement. Il n'y a pas de report. Le résultat est le suivant : un excédent de 66.587,29 € en section de fonctionnement inscrit en recettes au Chapitre 002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en Investissement : 66.587,29 €.

.../...

Il est proposé d'affecter ce résultat à de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Les écritures comptables sont reprises au budget supplémentaire.

#### Restaurant Municipal

Les résultats hors reports de chaque section sont les suivants :

En fonctionnement :	- 59.497,29 €
En investissement	+ 6.065,45€

Il est proposé d'affecter les résultats :

Chapitre 002 : déficit de fonctionnement reporté	59.497,29 €
Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté	6.065,45€

Les écritures comptables correspondantes sont reprises au budget supplémentaire.

#### Service Extérieur des Pompes Funèbres - section Lomme

Aucun mouvement n'a été enregistré en Investissement. Il n'y a pas de report. La section de fonctionnement ne dégage pas d'excédent ni de déficit.

#### Service Extérieur des Pompes Funèbres - section Hellemmes

Aucun mouvement n'a été enregistré en Investissement. Il n'y a pas de report. Le résultat est le suivant : un excédent de 760,77 € en section de fonctionnement inscrit en recette au chapitre 002 : Part du résultat de fonctionnement non affecté en Investissement : 760,77€.

Les écritures comptables sont reprises au budget supplémentaire.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le document présenté.

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **02 JUL. 2009**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/497

## OBJET

**Ville de Lille – Dotations complémentaires et nouvelles – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Budget Supplémentaire 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Budget Supplémentaire 2009 soumis à l'examen du Conseil Municipal reprend les reports de crédits décidés dans le cadre du Compte Administratif 2008, l'affectation des résultats 2008 et propose des inscriptions nouvelles.

I - Budget Principal

Le Budget Supplémentaire se monte à 47 269 216,51 € en dépenses et en recettes et se décompose comme suit :

Investissement	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Restes à réaliser 2008		19 106 800,22
Excédent de fonctionnement 2007 capitalisé		20 659 889,48
Résultat d'investissement 2008	39 834 802,42	68 112,72*
Opérations réelles nouvelles		112 371,33
Opérations d'ordre nouvelles		- 112 371,33
<b>Totaux</b>	<b>39 834 802,42</b>	<b>39 834 802,42</b>

\* reprise de l'excédent d'investissement de la pouponnière

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Excédent de fonctionnement 2008 non capitalisé		7 434 786,54
Opérations réelles nouvelles	7 546 785,42	- 372,45
Opérations réelles équilibrées		
Opérations d'ordre nouvelles	- 112 371,33	
<b>Totaux</b>	<b>7 434 414,09</b>	<b>7 434 414,09</b>

Les opérations nouvelles s'élèvent donc à 7,5 M€ en dépenses et sont entièrement financées par le résultat excédentaire dégagé en 2008.

L'avance accordée par L'Etat au titre du FCTVA dans le cadre du plan de relance quant à elle permet de baisser notre recours prévisionnel à l'emprunt de 7,5 M€.

.../...

### A) Section d'investissement

Les nouvelles inscriptions budgétaires réelles proposées en investissement ne concernent que les recettes pour un montant total de + 7 500 000 €. Elles correspondent à l'avance accordée par l'Etat au titre du FCTVA dans le cadre du plan de relance.

### B) Section de Fonctionnement

Les nouvelles inscriptions budgétaires réelles proposées en fonctionnement représentent un montant total de 7 546 785,42 €.

En dépenses, il s'agit essentiellement :

- de la constitution de provisions pour contentieux des écoles privées conformément à la réforme de l'instruction comptable M14	1 500 000,00 €
- du versement des subventions aux associations dans le cadre du Fonds Social Européen	1 214 300,00 €
- de la restitution, conformément à la réglementation, de l'excédent lommois 2008	911 570,29 €
- de l'exploitation du site Saint-Sauveur	900 000,00 €
- de l'octroi d'une subvention exceptionnelle au CCAS afin de résorber le déficit de l'EHPAD	700 000,00 €
- de l'affectation d'une partie des recettes de la taxe de séjour à l'Office du Tourisme	378 803,00 €
- de la restitution, conformément à la réglementation, de l'excédent hellemmois 2008	217 878,61 €

Le financement des dépenses nouvelles est assuré par le résultat excédentaire de 2008.

La totalité des opérations qui constituent le Budget Supplémentaire, hors restes à réaliser, sont reprises dans les tableaux ci-annexés.

### II. La commune associée d'Hellemmes

Le crédit supplémentaire d'Hellemmes, constitué par la restitution de l'excédent hellemmois 2008, s'élève à 217 878,61 €.

### III. La commune associée de Lomme

Le crédit supplémentaire de Lomme, constitué par la restitution de l'excédent lommois 2008, s'élève à 911 570,29 €.

IV - Restaurant Municipal

Section d'Investissement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap. 001	Excédent d'investissement reporté		6 065,45
Chap. 21- Article 2184	Mobilier	6 065,45	
	<b>Totaux</b>	<b>6 065,45</b>	<b>6 065,45</b>

Section de Fonctionnement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap 002	Résultat de fonctionnement	59 497,29	
Chap. 74 – Art. 7474	Subvention de fonctionnement		59 497,29
	<b>Totaux</b>	<b>59 497,29</b>	<b>59 497,29</b>

V - Service Extérieur des Pompes Funèbres Lille

Le Budget Supplémentaire du service extérieur des Pompes Funèbres est composé des opérations suivantes :

Section de Fonctionnement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap. 002	Résultat de fonctionnement		66 587,29
Chap. 011– Art. 618	Divers	66 587,29	
	<b>Totaux</b>	<b>66 587,29</b>	<b>66 587,29</b>

VI - Service Extérieur des Pompes Funèbres Hellemmes

Le Budget Supplémentaire du service extérieur des Pompes Funèbres est composé des opérations suivantes :

Section de Fonctionnement

Imputation	Libellés	Dépenses	Recettes
Chap. 002	Résultat de fonctionnement		760,77
Chap. 012– Art. 6218	Autre personnel extérieur	760,77	
	<b>Totaux</b>	<b>760,77</b>	<b>760,77</b>

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le Budget Supplémentaire 2009.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **02 JUL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

DEPENSES		RECETTES	
<b>INVESTISSEMENT</b> Opérations réelles		<b>INVESTISSEMENT</b> Opérations réelles	
001	39 834 802,42	001	68 112,72
13		024	
16		10	28 159 889,48
20		13	15 000,00
204		16	-7 402 628,67
21		20	
23		23	
27		21	
45411		45421	
45			
<b>Sous-total</b>	<b>39 834 802,42</b>	<b>Sous-total</b>	<b>20 840 373,53</b>
		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
19		021	-112 371,33
041		16	
040		040	
481		041	
		28	
		481	
<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>	<b>Sous-total</b>	<b>-112 371,33</b>
<b>Total</b>	<b>39 834 802,42</b>	<b>Total</b>	<b>20 728 002,20</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b> Opérations réelles		<b>FONCTIONNEMENT</b> Opérations réelles	
011	1 669 714,30	002	7 434 786,54
012	42 700,00	013	
014	1 129 448,90	70	
65	3 126 922,22	73	-1 873 048,00
66	-150 000,00	74	221 681,00
67	228 000,00	75	75 207,00
68	1 500 000,00	76	
		77	1 575 787,55
<b>Sous-total</b>	<b>7 546 785,42</b>	<b>Sous-total</b>	<b>7 434 414,09</b>
		<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
023		042	
042	-112 371,33		
<b>Sous-total</b>	<b>-112 371,33</b>	<b>Sous-total</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>	<b>7 434 414,09</b>	<b>Total</b>	<b>7 434 414,09</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	
Reports		Reports	
<b>TOTAL REPORTS COMPRIS</b>		<b>TOTAL REPORTS COMPRIS</b>	
47 269 216,51		28 162 416,29	
		19 108 800,22	
		47 269 216,51	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

DEPENSES EN AP

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
TOTAL						0,00	0,00

DEPENSES

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
1596	001	001	01	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2008 - OPERATIONS COMPTABLES	39 834 802,42
TOTAL					39 834 802,42

POUR INFORMATION REPORT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 0,00

RECETTES Hors AP

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
407	16	1641	01	EMPRUNT	-7 402 628,67
404	10	10222	01	F.C.T.V.A.	7 500 000,00
1596	10	1068	01	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE. OPERATIONS COMPTABLES	20 659 889,48
1598	001	001	01	EX POU-PONNIERE. REPRISE EXCEDENT RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE. OPERATIONS COMPTABLES	68 112,72
TOTAL					20 825 373,53

RECETTES EN A.P.

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	C.P.
FPLACOMMER	1547	13	1328	90	PLA COMMERCE RENOVATION DES VITRINES DE FIVES. PARTICIPATION	30 000,00	15 000,00
TOTAL						30 000,00	15 000,00

OPERATIONS EQUILIBREES

N° AP	OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	AP	CP Dépenses	CP Recettes
TOTALX						0,00	0,00	0,00

OPERATIONS D'ORDRE

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
401	1021	021	01	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-112 371,33
TOTAL					0,00	-112 371,33

APPROVED  
22 JUL 2008

DEPENSES				FONCT	Libellés	Dépenses
OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	
280	011	60623	414	ZOO SOINS ANIMALIERS	2 099,01	
1546	011	60688	33	EXPLOITATION DU SITE SAINT SAUVEUR FRAIS DIVERS	5 000,00	
294	011	611	813	MARCHE PROPRIETE	300 570,00	
628	011	6132	020	LOYERS ARCADES DE FLANDRE ET FIVES CAIL BABCOCK	181 000,00	
628	011	6132	30	LOYERS HANGAR SNCF RFF	70 000,00	
1583	011	6132	30	ESPACE MANGAR SNCF RFF	250 000,00	
90	011	6135	021	CONSEIL MUNICIPAL. LOCATION DE MATERIEL	12 000,00	
1546	011	6135	33	EXPLOITATION DU SITE SAINT SAUVEUR LOCATION CHAUFFAGE	6 000,00	
628	011	614	020	CHARGES LOCATIVES ARCADES, BAZAR DE WAZEMMES, RESIDENCE LE JARDIN ET SOUHAM	61 000,00	
690	011	61523	95	TOURISME. SIGNALÉTIQUE. ENTRET. & REPARATIONS. REEMPLOI RECETTES AFFECTEES	78 320,55	
1587	011	617	70	LOGEMENT HABITAT. ETUDES	37 147,00	
621	011	6228	820	AMO REGLEMENT TERRASSE	71 558,74	
665	011	6231	023	COMMUNICATION ANNONCES ET INSERTION	25 000,00	
649	011	6236	023	ACTION ET OUTIL DE COMMUNICATION CATALOGUES ET IMPRIMES	100 000,00	
493	011	6262	020	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	150 000,00	
207	011	6281	824	COTISATIONS GIP	25 767,00	
1546	011	6282	33	EXPLOITATION DU SITE ST SAUVEUR APRES LILLE 3000 FRAIS DE GARDIENNAGE	131 000,00	
1546	011	6283	33	EXPLOITATION DU SITE ST SAUVEUR APRES LILLE 3000 FRAIS DE NETTOYAGE	14 400,00	
34	011	6288	020	MOYENS GENERAUX. COTISATIONS AUTRES	15 000,00	
621	011	6288	020	SEMINAIRE HYPE FRAIS D'EXPERTISE	12 000,00	
634	011	6288	422	BOULEVARD DES ASSOCIATIONS	50 000,00	
1546	011	6288	33	EXPLOITATION DU SITE SAINT SAUVEUR PROLONGATION DES EXPOSITIONS	15 000,00	
115	011	6288	312	OPERATION LILLE 3000. LE FRESNOY	6 852,00	
494	011	6288	020	INFORMATIQUE SCHEMA DIRECTEUR	50 000,00	
366	012	64131	30	EXPLOITATION DU SITE SAINT SAUVEUR DEPENSES DE PERSONNEL	42 700,00	
46	65	6554	524	SYNDICAT MIXTE DES GENS DU VOYAGE. SUBVENTION	2 540,00	
437	65	657362	520	C.C.A.S. SUBVENTION	700 000,00	
721	65	65738	020	RESTAURANT MUNICIPAL. SUBVENTION	53 500,00	
597	65	6574	048	COOPERATIONS INTERNATIONALES. SUBVENTIONS	55 100,00	
1585	65	6574	85	TOURISME CONGRES. SUBVENTIONS. REEMPLOI DE LA TAXE DE SEJOUR	50 000,00	
688	65	6574	90	FORUM MONDIAL DE L'ECONOMIE	40 000,00	
691	65	6574	95	OFFICE DU TOURISME. SUBVENTION. REEMPLOI TAXE DE SEJOUR	250 482,22	
214	65	6574	824	FONDS SOCIAL EUROPEENS SUBVENTIONS	1 214 300,00	
210	65	6574	824	ADULTES RELAIS	81 000,00	
1546	65	6574	33	EXPLOITATION DU SITE SAINT SAUVEUR SUBVENTION LILLE 3000	680 000,00	
6	66	66111	01	DETTES. INTERETS	-150 000,00	
602	67	6745	041	RELATIONS INTERNATIONALES. SUBVENTIONS	40 000,00	
628	67	6745	824	CONCESSION AMENAGEMENT SORELI RUE DE TREVISE	180 000,00	
621	67	6745	020	SEMINAIRE HYPE SUBVENTION ANIMATION	8 000,00	
34	68	6815	020	PROVISION POUR CONTENTIEUX	1 500 000,00	
1562	014	748729	01	COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES. REINSCRIPTION DES CREDITS. SOLDE 2008	217 878,61	
47	014	748729	01	COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME. REINSCRIPTION DES CREDITS. SOLDE 2008	911 570,29	
				TOTAL	7 546 785,42	

**FONCTIONNEMENT**

**RECETTES**

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Montant
1597	002	002	01	RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT. OPERATIONS COMPTABLES	7 366 673,82
1599	002	002	01	EX-POUPONNIERE. RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	68 112,72
36	73	7321	01	ATTRIBUTION DE COMPENSATION. AJUSTEMENT	161,00
57	73	7322	01	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE. AJUSTEMENT	117 791,00
1546	73	7336	33	SITE SAINT SAUVEUR. DROITS DE PLACES	9 000,00
58	73	7381	01	TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	221 681,00
57	74	74127	01	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION. AJUSTEMENT	5 000,00
1546	75	7521	33	SITE ST SAUVEUR. LOCATION D'ESPACES PAR LES ASSOCIATIONS	2 000,00
1546	75	757	33	SITE ST SAUVEUR. REDEVANCES	68 207,00
259	75	758	311	OPERA REMBOURSEMENT ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS	1 174 246,35
18	77	778	01	CONTENTIEUX PASSEPORTS CNI. INDEMNISATION	401 541,20
18	77	7788	322	PALAIS DES BEAUX ARTS. INTERETS MORATOIRES	7 434 414,09
				<b>TOTAL</b>	
REPORT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT :					19 106 800,22

**POUR INFORMATION**

**FONCTIONNEMENT**

**OPERATIONS EQUILIBREES**

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
				<b>TOTAL</b>	0,00	0,00

**FONCTIONNEMENT**

**OPERATIONS D'ORDRE**

OPERATION	CHAP	ART	FONCT	Libellés	Dépenses	Recettes
7	023	023	01	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-112 371,33	
				<b>TOTAL</b>	-112 371,33	0,00

VILLE DE LILLE

EXERCICE 2009

DM3

VIREMENTS DE CREDITS

ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS

VILLE DE LILLE

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-65 873,65	
014	-5 065,35	
65	56 399,00	
66	14 540,00	
70		
<b>Somme :</b>	<b>0,00</b>	

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
20	281 135,00	
204	-186 000,00	
21	-345 828,98	
23	250 693,98	
<b>Somme :</b>	<b>0,00</b>	

**ETAT DES TRANSFERTS DE CREDITS**

VILLE DE LILLE

DEPENSES

BS 2009

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 633,50
011	020	6288	AUTRES	-7 204,00
011	022	6288	AUTRES	0,00
011	023	6135	LOCATIONS MOBILIERES	-2 000,00
011	023	6228	DIVERS	-15 000,00
011	023	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	-2 000,00
011	023	6237	PUBLICATIONS	-9 357,00
011	023	6288	AUTRES	-1 000,00
011	024	6232	FETES ET CEREMONIES	-1 200,00
011	110	617	ETUDES ET RECHERCHES	-4 000,00
011	12	6288	AUTRES	-5 000,00
011	251	60623	ALIMENTATION	431,85
011	311	6228	DIVERS	-3 500,00
011	324	6288	AUTRES	-20 506,00
011	33	6288	AUTRES	3 068,00
011	524	6232	FETES ET CEREMONIES	4 100,00
011	60	6288	AUTRES	0,00
011	822	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	-14 540,00
011	90	60623	ALIMENTATION	200,00
011	90	6238	DIVERS	2 000,00
011	90	6288	AUTRES	5 000,00



014	01	748729	DOTATION DE GESTION LOCALE VERSEE	-5 065,35
65	01	654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	704,00
65	020	65738	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX AUTRES ORGANISMES	6 500,00
65	025	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	1 200,00
65	12	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	5 000,00
65	324	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	20 506,00
65	33	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	3 500,00
65	422	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-3 068,00
65	524	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-4 100,00
65	824	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	33 357,00
65	90	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	-7 200,00
66	01	668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	14 540,00
			<b>Somme :</b>	<b>0,00</b>

**SECTION : INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
20	020	2031	FRAIS D'ETUDES	75 000,00
20	020	205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PR	5 500,00
20	251	2031	FRAIS D'ETUDES	25 000,00
20	820	2031	FRAIS D'ETUDES	70 000,00
20	821	2031	FRAIS D'ETUDES	30 000,00
20	824	2031	FRAIS D'ETUDES	75 635,00
204	824	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	-216 000,00
204	90	2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE	30 000,00
21	020	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	37 417,22
21	020	2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	68 515,88
21	020	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INF	7 000,00
21	020	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	118 968,30
21	020	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 500,00
21	026	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	5 300,00
21	211	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	0,00
21	211	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	3 500,00
21	212	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	0,00
21	212	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	3 500,00
21	251	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	0,00
21	311	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
21	321	2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	41 000,00
21	33	2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INF	1 600,00
21	33	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 500,00
21	411	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 113,00
21	414	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 520,62
21	813	21571	MATERIEL ROULANT	-146 000,00
21	823	2118	AUTRES TERRAINS	-551 264,00

APPROUVE

21	824	2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
23	020	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-583 881,97
23	026	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	412 733,41
23	111	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	20 000,00
23	112	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	185 000,00
23	20	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	3 250,00
23	212	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	4 884,46
23	213	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	326 837,99
23	23	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-420 000,00
23	251	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	170 000,00
23	311	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	30 000,00
23	313	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	68 000,00
23	321	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-13 013,60
23	324	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	980 000,00
23	33	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	610 500,00
23	411	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-1 577 631,26
23	412	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-150 000,00
23	413	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	235 000,00
23	414	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	24 000,00
23	422	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	59 000,00
23	422	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS C	50 000,00
23	61	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	15 000,00
23	64	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-1 253 599,70
23	813	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-50 000,00
23	814	2315	IMMOBILISATIONS EN COURS INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE	400 000,00
23	820	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	72 500,00
23	820	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	36 000,00
23	820	238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D IMMOBILISATIONS C	320 000,00
23	823	2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	182 514,65
23	823	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	-180 000,00
23	824	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	9 000,00
23	830	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	194 600,00

23	90	2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	70 000,00
			<b>Somme :</b>	<b>0,00</b>

**MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET  
DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME  
EXERCICE 2009 – DM2**

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

BS - 2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	855 735,29	
65	40 200,00	
67	15 635,00	
74		911 570,29
<b>Somme :</b>	<b>911 570,29</b>	<b>911 570,29</b>

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**DEPENSES**

BS 2009

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 000,00
011	020	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	5 000,00
011	020	60613	CHAUFFAGE URBAIN	32 500,00
011	020	60621	COMBUSTIBLES	1 000,00
011	020	60622	CARBURANTS	5 000,00
011	020	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 000,00
011	020	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	56 000,00
011	020	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 000,00
011	020	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 800,00
011	020	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	27 180,29
011	020	6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 200,00
011	020	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	5 000,00
011	020	61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	27 000,00
011	020	6156	MAINTENANCE	6 000,00
011	020	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	16 000,00
011	020	6226	HONORAIRES	5 000,00
011	020	6231	ANNONCES ET INSERTIONS	3 000,00
011	020	6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	2 500,00
011	020	6247	TRANSPORT COLLECTIF	400,00
011	020	6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 000,00

011	020	6256	MISSIONS	3 000,00
011	020	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	18 000,00
011	020	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 500,00
011	023	6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 500,00
011	023	6237	PUBLICATIONS	3 000,00
011	026	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00
011	026	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500,00
011	112	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000,00
011	112	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	11 700,00
011	112	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 000,00
011	20	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	3 500,00
011	20	60613	CHAUFFAGE URBAIN	14 000,00
011	20	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00
011	20	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000,00
011	20	6067	FOURNITURES SCOLAIRES	3 700,00
011	20	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000,00
011	20	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	4 000,00
011	211	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 500,00
011	211	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 500,00
011	211	60613	CHAUFFAGE URBAIN	19 000,00
011	211	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 000,00
011	211	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00
011	211	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	3 500,00
011	211	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 400,00
011	211	6247	TRANSPORT COLLECTIF	3 500,00
011	211	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 500,00
011	212	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 500,00
011	212	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 500,00
011	212	60613	CHAUFFAGE URBAIN	21 000,00
011	212	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	9 000,00
011	212	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00
011	212	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	3 500,00



011	212	6247	TRANSPORT COLLECTIF	3 500,00
011	212	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 500,00
011	251	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 500,00
011	251	60613	CHAUFFAGE URBAIN	15 000,00
011	251	60623	ALIMENTATION	36 500,00
011	251	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 000,00
011	251	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00
011	251	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00
011	251	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	2 000,00
011	251	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000,00
011	251	627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 000,00
011	252	6247	TRANSPORT COLLECTIF	1 500,00
011	255	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	73 000,00
011	311	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 000,00
011	321	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00
011	321	60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 000,00
011	321	6065	LIVRES DISQUES CASSETTES (BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUE)	6 000,00
011	321	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	1 500,00
011	321	6228	DIVERS	2 000,00
011	321	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 500,00
011	33	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00
011	33	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 500,00
011	33	60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 000,00
011	33	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 000,00
011	33	6135	LOCATIONS MOBILIERES	2 000,00
011	33	6228	DIVERS	1 500,00
011	33	6232	FETES ET CEREMONIES	10 000,00
011	33	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 000,00
011	411	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 500,00
011	411	60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00
011	411	60613	CHAUFFAGE URBAIN	40 000,00
011	411	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	3 000,00

011	411	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 500,00
011	411	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 000,00
011	411	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00
011	411	61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	7 000,00
011	411	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	3 000,00
011	411	6247	TRANSPORT COLLECTIF	8 000,00
011	411	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 000,00
011	413	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 500,00
011	413	60613	CHAUFFAGE URBAIN	17 000,00
011	413	60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 500,00
011	413	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	4 000,00
011	413	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	500,00
011	413	6247	TRANSPORT COLLECTIF	6 000,00
011	421	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	6 465,00
011	421	60623	ALIMENTATION	10 000,00
011	421	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 500,00
011	421	6135	LOCATIONS MOBILIERES	1 500,00
011	421	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	650,00
011	421	6247	TRANSPORT COLLECTIF	2 400,00
011	422	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	5 290,00
011	423	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	10 000,00
011	510	617	ETUDES ET RECHERCHES	-20 000,00
011	520	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	500,00
011	520	60613	CHAUFFAGE URBAIN	6 000,00
011	520	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	2 000,00
011	522	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 200,00
011	64	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	1 300,00
011	64	60613	CHAUFFAGE URBAIN	4 000,00
011	64	60623	ALIMENTATION	1 500,00
011	64	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	400,00
011	64	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	2 150,00
011	64	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 000,00

011	813	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	2 000,00
011	814	61523	ENTRETIEN ET REPARATIONS VOIES ET RESEAUX	2 500,00
011	814	6156	MAINTENANCE	25 000,00
011	822	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 000,00
011	822	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	1 500,00
011	822	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	1 000,00
011	822	6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 000,00
011	822	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	3 000,00
011	823	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	9 000,00
011	823	60613	CHAUFFAGE URBAIN	2 000,00
011	823	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00
011	823	60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	3 500,00
011	823	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	20 000,00
011	823	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	30 000,00
011	823	6135	LOCATIONS MOBILIERES	4 000,00
011	823	61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	15 000,00
011	823	61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERES	2 000,00
011	823	617	ETUDES ET RECHERCHES	4 000,00
011	830	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 500,00
011	830	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	5 000,00
011	830	6226	HONORAIRES	1 000,00
011	830	6228	DIVERS	5 000,00
65	020	6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	1 000,00
65	020	6554	CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES CONTRIBUT ORGANIS	3 000,00
65	421	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	8 400,00
65	512	657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS	4 800,00
65	70	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	20 000,00
65	94	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORG	3 000,00
67	020	6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	5 000,00
67	020	673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	3 900,00
67	20	6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	1 000,00
67	33	6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	1 000,00

67	94	6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX	4 735,00
			<b>Somme :</b>	<b>911 570,29</b>

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME**

**RECETTES**

**BS 2009**

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	911 570,29
			<b>Somme :</b>	<b>911 570,29</b>

**MODIFICATIONS APORTEES AU BUDGET  
DE LA COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES  
EXERCICE 2009 - DM3**

02 JUL 2009 10  
ARRIVÉE

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES**  
**COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES**  
**ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE**

**BS - 2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009**

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	155 403,26	
65	57 410,00	
74		212 813,26
<b>Somme :</b>	<b>212 813,26</b>	<b>212 813,26</b>

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**

**DEPENSES**

**BS 2009**

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
011	020	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	56 700,00
011	020	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 500,00
011	020	6288	AUTRES	58 268,61
011	213	61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	-4 633,50
011	255	6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AUTRES QUE TERRAINS A AMEN	17 000,00
011	255	6247	TRANSPORT COLLECTIF	16 000,00
011	64	60623	ALIMENTATION	-431,85
65	020	657362	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX CCAS	37 410,00
65	025	6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS & AUTRES ORGA	20 000,00
			<b>Somme :</b>	<b>212 813,26</b>



**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES**

**RECETTES**

BS 2009

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT VIREMENT
74	01	748721	DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	212 813,26
			<b>Somme :</b>	<b>212 813,26</b>

**RESTAURANT MUNICIPAL**

**EXERCICE 2009**

**DM2**

**VIREMENTS DE CREDITS**

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

RESTAURANT MUNICIPAL

ETAT RECAPITULATIF PAR CHAPITRE

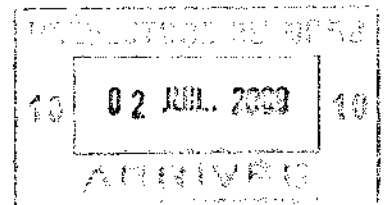
BS - 2009- CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUN 2009

SECTION : FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
002	59 497,29	
74		59 497,29
Somme :	59 497,29	59 497,29

SECTION : INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
001		6 065,45
21	6 065,45	
Somme :	6 065,45	6 065,45



**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES**  
**RESTAURANT MUNICIPAL**  
**DEPENSES**

BS 2009

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	59 497,29
		<b>Somme :</b>	<b>59 497,29</b>

**SECTION : INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
21	2184	MOBILIER	6 065,45
		<b>Somme :</b>	<b>6 065,45</b>

**ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES  
RESTAURANT MUNICIPAL  
RECETTES**

**BS 2009**

**SECTION : FONCTIONNEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
74		7474	COMMUNES	59 497,29
			Somme :	59 497,29

**SECTION : INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	FONCTION	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
001		001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	6 065,45
			Somme :	6 065,45

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/498

OBJET

**Exercice 2009 – Programmes d'équipement  
de la section d'investissement - Autorisations  
de programme et crédits de paiement -  
Budget Supplémentaire.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport a pour objet d'ajuster, au regard des prévisions opérationnelles, l'ensemble des autorisations de programme et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants, en dépenses et en recettes d'investissement.

Ces opérations concernent les projets à caractère pluriannuel et complètent donc le Budget Supplémentaire, qui présente les évolutions de crédits de paiement de l'année 2009.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADOPTER** ces dispositions.

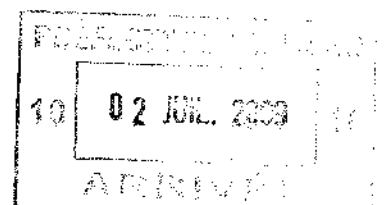
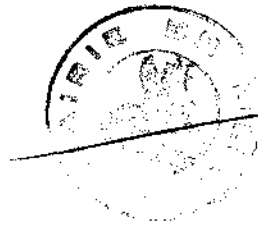
ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON



## IV

## IV - ANNEXES

 ENGAGEMENTS HORS BILAN  
 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT  
 AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT
B2.1  
B2.2

## DEPENSES

## B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

2009 - A-ACTIONSOC	ACTION SOCIALE ET INSERTION	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00
2009 - A-AMENEQUIP	AMENAGEMENT EQUIPEMENTS ENFANCE	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	200 000,00
2009 - A-AMENOFFRE	AMENAGEMENT OFFICES DE RESTAURATION	8 370 000,00	0,00	8 370 000,00	0,00	8 370 000,00	0,00	4 195 000,00
2009 - A-CONSCUIVE	CONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	17 300 000,00	0,00	17 300 000,00	0,00	17 300 000,00	0,00	530 000,00
2009 - A-ENFANCE	ENFANCE	145 000,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00	0,00	0,00
2009 - A-ENSUPAMEN	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 650 000,00	-420 000,00	1 230 000,00	0,00	1 230 000,00	0,00	0,00
2009 - A-ENTAMENMQ	CENTRES SOCIAUX ET MAISONS DE QUARTIER	3 585 000,00	0,00	3 585 000,00	0,00	3 585 000,00	0,00	685 000,00
2009 - A-ENTEQURES	EQUIPEMENT DES RESTAURANTS	331 000,00	0,00	331 000,00	0,00	331 000,00	0,00	0,00
2009 - A-EQPAENTAM	EQUIPEMENTS PERSONNES AGEES	2 135 000,00	0,00	2 135 000,00	0,00	2 135 000,00	0,00	1 290 000,00
2009 - A-GESTEQP'S	GESTION DES EQUIPEMENTS	397 718,49	117 481,74	515 200,23	0,00	515 200,23	0,00	0,00
2009 - A-JEUNANIMA	JEUNESSE ANIMATION	141 000,00	70 000,00	211 000,00	0,00	211 000,00	0,00	0,00
2009 - A-PAPH	PAPH	74 000,00	15 000,00	89 000,00	0,00	89 000,00	0,00	0,00

MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	MOYEN DESTINÉ À LA RÉALISATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
2009 - APEQUIPENF	6 501 506,00	-168 718,30	6 332 787,70	0,00	2 334 506,30	998 281,40	3 000 000,00	EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE					
2009 - APEQUISPOR	16 436 236,70	20 000,00	16 456 236,70	0,00	1 846 236,70	8 660 000,00	5 950 000,00	EQUIPEMENTS SPORTIFS					
2009 - APROJEQSPQ	50 500 000,00	0,00	50 500 000,00	0,00	2 100 000,00	9 100 000,00	39 300 000,00	EQUIPEMENTS SPORTIFS					
2009 - APTENFANCE	303 000,00	0,00	303 000,00	0,00	303 000,00	0,00	0,00	PETITE ENFANCE					
2009 - APVILACGUP	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	POLITIQUE DE LA VILLE - ACCOMPAGNEMENT GUP					
2009 - AVIESCOLAP	1 247 300,00	-130 000,00	1 117 300,00	0,00	1 117 300,00	0,00	0,00	VIE SCOLAIRE					
2009 - AVIESCOLAR	928 173,04	0,00	928 173,04	0,00	928 173,04	0,00	0,00	VIE SCOLAIRE RECURRENT					
2009 - AVSOLIDARI	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	VILLE DE LA SOLIDARITE					
2009 - AZOOFERMEP	100 000,00	25 520,62	125 520,62	0,00	125 520,62	0,00	0,00	PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUES					
2009 - AZOOFERMPG	1 250 000,00	0,00	1 250 000,00	0,00	545 000,00	310 000,00	395 000,00	PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE					
2009 - AZOOFERMPT	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	90 000,00	410 000,00	9 500 000,00	PARC ZOOLOGIQUE ET FERME PEDAGOGIQUE					
2009 - CARCHIVESR	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	ARCHIVES					
2009 - CARTSVISUM	757 091,85	27 339,00	784 430,85	0,00	784 430,85	0,00	0,00	ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS					
2009 - CARTSVISUP	10 620 910,00	0,00	10 620 910,00	0,00	648 735,00	1 519 235,00	8 452 940,00	ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS INVESTISSEMENT					
2009 - CCOMTESSEL	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	2 500 000,00	7 500 000,00	COMTESSE LIEU DE STOCKAGE					



2009 - CFETELGCM	FETES ET LOGISTIQUE	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00	95 000,00	0,00	0,00
2009 - CFETELGIR	FETES ET LOGISTIQUE	465 533,06	0,00	465 533,06	0,00	465 533,06	0,00	0,00
2009 - CFORMARTIP	FORMATIONS ARTISTIQUE ET ACTIONS	827 997,10	30 000,00	857 997,10	0,00	357 997,10	250 000,00	250 000,00
2009 - CFORMARTIS	FORMATION ARTISTIQUE ET ACTIONS PEDAGOGIQUES	298 625,01	0,00	298 625,01	0,00	298 625,01	0,00	0,00
2009 - CLITLECTR	LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	98 750,00	6 000,00	104 750,00	0,00	104 750,00	0,00	0,00
2009 - CLITLLECTU	LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE	1 721 000,00	-6 000,00	1 715 000,00	0,00	440 000,00	225 000,00	1 050 000,00
2009 - CPATARCHEO	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	164 215,15	0,00	164 215,15	0,00	164 215,15	0,00	0,00
2009 - CPATARCHEP	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	65 967 500,00	600 000,00	66 567 500,00	0,00	2 942 500,00	7 050 000,00	56 575 000,00
2009 - CSITESAUVE	SITF SAINT SAUVEUR	3 205 000,00	864 000,00	4 069 000,00	0,00	3 869 000,00	200 000,00	0,00
2009 - CSPECVIVAN	SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	82 629,99	0,00	82 629,99	0,00	82 629,99	0,00	0,00
2009 - CSPFCVIVAP	SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE	14 439 000,00	108 500,00	14 547 500,00	0,00	3 229 000,00	1 628 000,00	9 690 500,00
2009 - CVALOPATRI	VALORISATION DU PATRIMOINE	724 999,83	0,00	724 999,83	0,00	724 999,83	0,00	0,00
2009 - FINFORMAPG	INFORMATISATION	6 402 945,00	0,00	6 402 945,00	0,00	1 337 945,00	1 165 000,00	3 900 000,00
2009 - FMOYSERVIC	MOYENS DES SERVICES	1 625 000,00	118 718,30	1 743 718,30	0,00	1 743 718,30	0,00	0,00
2009 - FPLACOMMER	PLA COMMERCE	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00

	2009 - HARTSRUE	2009 - HCADREVIE	2009 - HCRECHE	2009 - HCUUTURE	2009 - HDEVARTIST	2009 - HDOMBROWSKI	2009 - HECOLES	2009 - HEDENFANCE	2009 - HEDUJEUNES	2009 - HEMBELCOM	2009 - HFONCDPU	2009 - HFRAISUTUD	2009 - HHABITAT	2009 - HMEDIAATHE	2009 - HMVOGENERRAU
ARTS DE LA RUE	2 100 000,00	72 000,00	7 675 000,00	23 173,96	8 500,00	350 000,00	304 724,54	15 500,00	2 000,00	119 841,22	4 200 000,00	10 000,00	23 000,00	7 500 000,00	99 148,89
CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
CRECHE - INVESTISSEMENT	2 100 000,00	72 000,00	7 675 000,00	23 173,96	8 500,00	350 000,00	304 724,54	15 500,00	2 000,00	119 841,22	4 200 000,00	10 000,00	23 000,00	7 500 000,00	99 148,89
CULTURE ET MANIFESTATIONS FESTIVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
STRUCTURE DOMBROWSKI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
ECOLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
EDUCATION ENFANCE - INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
EDUCATION JEUNESSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
POLITIQUE FONCIERE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
FRAIS ETUDES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
HABITAT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
MEDIAATHEQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
MOYENS GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
	2 100 000,00	72 000,00	7 675 000,00	23 173,96	8 500,00	350 000,00	304 724,54	15 500,00	2 000,00	119 841,22	4 200 000,00	10 000,00	23 000,00	7 500 000,00	99 148,89
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
	2 100 000,00	72 000,00	7 675 000,00	23 173,96	8 500,00	350 000,00	304 724,54	15 500,00	2 000,00	119 841,22	4 237 417,22	10 000,00	23 000,00	7 527 986,40	132 664,77
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
	115 000,00	72 000,00	4 440 000,00	23 173,96	8 500,00	350 000,00	466 446,99	15 500,00	2 000,00	197 355,87	337 417,22	10 000,00	23 000,00	627 986,40	132 664,77
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	161 722,45	0,00	0,00	77 514,65	37 417,22	0,00	0,00	27 986,40	33 515,88
	1 085 000,00	0,00	3 235 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	5 400 000,00	0,00
	900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	0,00

2009 - HPABOCOQUET	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	50 000,00	250 000,00	0,00
2009 - HPATRIMOINE	177 489,61	15 618,03	193 107,64	0,00	193 107,64	0,00	0,00
2009 - HPISCINE	420 000,00	0,00	420 000,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00
2009 - HSERPUBLIC	42 986,42	13 033,41	56 019,83	0,00	56 019,83	0,00	0,00
2009 - HSPORT	125 458,21	0,00	125 458,21	0,00	125 458,21	0,00	0,00
2009 - HSQUAINTER	200 000,00	0,00	200 000,00	0,00	40 000,00	160 000,00	0,00
2009 - NPGCONQUAL	89 400,00	0,00	89 400,00	0,00	14 900,00	14 900,00	59 600,00
2009 - NPGCLAIRP	3 665 000,00	0,00	3 665 000,00	0,00	660 000,00	695 000,00	2 310 000,00
2009 - NPGMARCHAU	550 000,00	-50 000,00	500 000,00	0,00	425 000,00	75 000,00	0,00
2009 - NPGMOYMED	360 000,00	0,00	360 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	240 000,00
2009 - NPGMOYPPNF	28 700,00	0,00	28 700,00	0,00	14 550,00	14 150,00	0,00
2009 - NPGNORMATS	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
2009 - NPGPARCJAR	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	12 000,00	5 000,00	0,00
2009 - NPGPARCROS	440 000,00	0,00	440 000,00	0,00	0,00	240 000,00	200 000,00
2009 - NPGPARCURB	440 000,00	0,00	440 000,00	0,00	110 000,00	180 000,00	150 000,00

2009 - NPGPOLFONC	POLITIQUE FONCIERE	378 000,00	0,00	378 000,00	0,00	238 000,00	140 000,00	0,00
2009 - NPGRAVAFAC	SUBVENTIONS KAVALEMENT DE FACADES	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	60 000,00
2009 - NPGTXFERME	TRAVAUX FERME EDUCATIVE	423 000,00	0,00	423 000,00	0,00	30 000,00	393 000,00	0,00
2009 - NPJAMENPUB	AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS	1 614 500,00	0,00	1 614 500,00	0,00	624 500,00	670 000,00	320 000,00
2009 - NPJBEAULIE	MAISON FOLIE BEAULIEU	3 625 000,00	-80 000,00	3 545 000,00	0,00	3 545 000,00	0,00	0,00
2009 - NPJHOTELVI	MENUISERIE HOTEL DE VILLE	1 285 000,00	16 100,00	1 301 100,00	0,00	190 000,00	511 100,00	600 000,00
2009 - NPJJARCOM	JARDIN COMMUNAUTAIRE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
2009 - NPJMATBEAU	MOYENS MAISON FOLIE BEAULIEU	391 000,00	1 600,00	392 600,00	0,00	322 600,00	70 000,00	0,00
2009 - NPJMATMPE	MOYENS GENERAUX MAISON PETITE ENFANCE	252 000,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00	252 000,00	0,00
2009 - NPJMITTERI	MITTERIE B	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	15 000,00	435 000,00	0,00
2009 - NPJIMPE	MAISON DE LA PETITE ENFANCE	3 795 000,00	0,00	3 795 000,00	0,00	196 750,00	2 848 250,00	750 000,00
2009 - NPJIMUSCU	SALLE DE MUSCULATION	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	0,00
2009 - NPJIOFFREST	OFFICE DE RESTAURATION SCOLAIRE	40 000,00	25 000,00	65 000,00	0,00	25 000,00	40 000,00	0,00
2009 - NPJIPAYBEAU	REQUALIFICATION PAYSAGER PLACE BEAULIEU	245 500,00	0,00	245 500,00	0,00	85 500,00	80 000,00	80 000,00
2009 - NPJIPISCINE	PISCINE DE L'OMME	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	25 000,00	75 000,00	0,00

2009 - NP/TOIP	TOIP	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00
2009 - NR/ALSHIMOYG	ALSH MOYENS GENERAUX	5 300,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00
2009 - NRAMENESPU	AMENAGEMENTS RECURRENTS ESPACES PUBLICS	84 000,00	0,00	84 000,00	0,00	84 000,00	0,00	84 000,00	0,00	0,00
2009 - NRGESCADRE	GESTION ET QUALITE DU CADRE DE VIE	31 000,00	0,00	31 000,00	0,00	31 000,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00
2009 - NRHABDURAB	AIDES HABITAT DURABLE	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00
2009 - NRINFOSCOL	MOYENS INFORMATIQUES SCOLAIRES	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
2009 - NRMA/TGESBA	MATERIELS ENTRETIEN ET GESTION DIVERS BATIMENTS	40 395,00	0,00	40 395,00	0,00	40 395,00	0,00	40 395,00	0,00	0,00
2009 - NRMATSPORT	MATERIELS SPORTIFS	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00
2009 - NRMOGEFERM	MOYENS GENERAUX FERME EDUCATIVE	7 200,00	0,00	7 200,00	0,00	7 200,00	0,00	7 200,00	0,00	0,00
2009 - NRMOYASSCU	MOYENS ASSOCIATIONS CULTURELLES	8 600,00	0,00	8 600,00	0,00	8 600,00	0,00	8 600,00	0,00	0,00
2009 - NRMOYCMET	MOYENS GENERAUX CIMETIERES	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
2009 - NRMOYCYBER	MOYENS GENERAUX CYBERBASES	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00
2009 - NRMOYFETES	MOYENS GENERAUX FETES ET LOGISTIQUES	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
2009 - NRMOYJEUNE	MOYENS GENERAUX JEUNESSE	7 100,00	0,00	7 100,00	0,00	7 100,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00

	2009 - NRM0YMEDIA	2009 - NRM0YREST	2009 - NRM0YSERV	2009 - NRM0YVISCO	2009 - NRPARCARD	2009 - NRPARCURB	2009 - NRPOLPREME	2009 - NRPROPURBA	2009 - NRTRDIVBAT	2009 - NRTRVXCIME	2009 - NRTRVXFEMME	2009 - NRTRXBATCUL	2009 - NRTRXBATEDU	2009 - NRTRXBATPRO	2009 - NRTRXBATSP0
MOYENS GENERAUX MEDIA THEQUE	3 500,00														
MOYENS GENERAUX RESTAURATION SCOLAIRE	3 300,00														
MOYENS GENERAUX DES SERVICES	382 405,00		49 000,00												
MOYENS GENERAUX VIE SCOLAIRE	9 600,00		7 000,00												
PARCS ET JARDINS	58 400,00		0,00												
PARC URBAIN	7 000,00		0,00												
POLICE MUNICIPALE PREVENTION MEDIATION	1 000,00		0,00												
PROPRETE URBAINE	53 500,00		0,00												
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	274 724,02		70 000,00												
TRAVAUX CIMETIERES	30 000,00		0,00												
TRAVAUX ENTRETIEN FERME EDUCATIVE	15 000,00		0,00												
TRAVAUX BATIMENTS CULTURELS	24 647,92		0,00												
TRAVAUX BATIMENTS EDUCATION JEUNESSE	630 000,00		9 900,00												
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS PROXIMITE	11 500,00		0,00												
TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	310 628,06		0,00												

2009 - NRVIEMUSIQ	VIE ECOLE DE MUSIQUE	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
2009 - QACCESSIPG	ACCESSIBILITE	9 760 000,00	0,00	9 760 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	8 150 000,00
2009 - QAMENAGURB	AMENAGEMENT URBAIN	894 476,00	-162 180,00	732 296,00	0,00	732 296,00	0,00	0,00	0,00
2009 - QANRUHABFG	ANRU HABITAT	8 124 033,00	0,00	8 124 033,00	0,00	0,00	0,00	2 052 000,00	4 000 000,00
2009 - QANRUPFG	ANRU	73 018 422,32	336 815,00	73 355 237,32	0,00	6 737 060,32	0,00	26 733 913,00	39 884 264,00
2009 - QECLAIRAPG	ECLAIRAGE PUBLIC	19 955 500,00	0,00	19 955 500,00	0,00	0,00	0,00	4 830 200,00	12 791 500,00
2009 - QESPACEPG	ESPACES PUBLICS	22 561 700,00	-44 000,00	22 517 700,00	0,00	0,00	0,00	7 477 000,00	12 530 000,00
2009 - QESPACEPUR	ESPACES PUBLICS	505 000,00	30 000,00	535 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - QEURATELCPG	ZAC EURATECHNOLOGIE ESPACES VERTS TRAVAUX	2 452 996,00	0,00	2 452 996,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - QGARAGEMPG	GARAGE MUNICIPAL	2 438 296,11	0,00	2 438 296,11	0,00	0,00	0,00	500 000,00	1 100 000,00
2009 - QGESTIPATPG	GESTION DU PATRIMOINE	36 741 795,00	0,00	36 741 795,00	0,00	0,00	0,00	6 440 795,00	26 184 000,00
2009 - QGESTPATRE	ATELIERS MUNICIPAUX	80 482,45	0,00	80 482,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009 - QHABITDUPG	HABITAT DURABLE	3 318 624,82	119 600,00	3 438 224,82	0,00	0,00	0,00	775 000,00	2 405 000,00
2009 - QINSALUPG	INSALUBRITE	1 620 000,00	148 113,00	1 768 113,00	0,00	0,00	0,00	235 000,00	1 150 000,00
2009 - QJARDPLAPG	JARDIN DES PLANTES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	9 200 000,00

	Restes à débiter	Restes à créditer	Annulation de crédits	Engagements	Annulation de crédits	Engagements	Annulation de crédits	Engagements	Annulation de crédits	Engagements	Restes à débiter	Restes à créditer
2009 - QMISNORMPG	MIS AUX NORMES	9 319 413,06	0,00	9 319 413,06	0,00	9 319 413,06	0,00	0,00	2 234 913,06	2 234 913,06	2 410 500,00	4 674 000,00
2009 - QPARCJARPG	PARCS ET JARDINS	7 440 000,00	220 000,00	7 660 000,00	0,00	7 660 000,00	0,00	0,00	1 240 000,00	1 240 000,00	2 725 000,00	3 695 000,00
2009 - QPATACHEP	PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00	47 000,00	47 000,00	0,00	0,00
2009 - QPATHDV	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	8 150 000,00	0,00	8 150 000,00	0,00	8 150 000,00	0,00	0,00	443 500,00	443 500,00	5 226 500,00	2 480 000,00
2009 - QPATRIMOPG	PATRIMOINE	3 804 500,00	50 000,00	3 854 500,00	0,00	3 854 500,00	0,00	0,00	499 000,00	499 000,00	560 000,00	2 795 500,00
2009 - QPDUPG	PDU	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	65 000,00	0,00
2009 - QPLANACTPG	PLAN ACTION HABITAT	39 562 528,00	0,00	39 562 528,00	0,00	39 562 528,00	0,00	0,00	3 937 528,00	3 937 528,00	4 795 000,00	30 830 000,00
2009 - QPLANBLEU	VALORISATION DE L'EAU	2 003 000,00	9 725 000,00	11 728 000,00	0,00	11 728 000,00	0,00	0,00	790 000,00	790 000,00	2 133 000,00	8 805 000,00
2009 - QPOLRGMPEG	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	815 000,00	0,00	815 000,00	0,00	815 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	625 000,00	155 000,00
2009 - QRGESICAVI	GESTION ET QUALITE DU CADRE DE VIE	435 000,00	0,00	435 000,00	0,00	435 000,00	0,00	0,00	435 000,00	435 000,00	0,00	0,00
2009 - QRHABDUR	HABITAT DURABLE	496 425,00	0,00	496 425,00	0,00	496 425,00	0,00	0,00	496 425,00	496 425,00	0,00	0,00
2009 - QRPARCJAR	PARCS ET JARDINS	735 000,00	0,00	735 000,00	0,00	735 000,00	0,00	0,00	735 000,00	735 000,00	0,00	0,00
2009 - QRPFONC	POLITIQUE FONCIERE	1 154 250,00	0,00	1 154 250,00	0,00	1 154 250,00	0,00	0,00	1 154 250,00	1 154 250,00	0,00	0,00
2009 - QRPROPRETE	PROPRETE	1 585 739,70	-146 000,00	1 439 739,70	0,00	1 439 739,70	0,00	0,00	1 439 739,70	1 439 739,70	0,00	0,00
2009 - QSECUANUPG	SECURITE SANITAIRE ET URBAINE	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00	0,00	1 340 000,00	0,00	0,00	180 000,00	180 000,00	160 000,00	1 000 000,00



	MONTANT DE			MONTANT DES CP				
2009 - QSERRESPT	SERRES	3 900 000,00	0,00	3 900 000,00	0,00	70 000,00	3 830 000,00	0,00
2009 - QTOITCTMPG	TOIT CTM	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	600 000,00	1 900 000,00	0,00
2009 - QTVXENRPG	TRAVAUX ECO ENERGIE	18 631 541,00	0,00	18 631 541,00	0,00	1 237 741,00	2 496 200,00	14 897 600,00
2009 - QIVXMECPG	TRAVAUX MEC	3 069 000,00	0,00	3 069 000,00	0,00	1 000 000,00	2 069 000,00	0,00
2009 - RRESSHUMAR	RESSOURCES HUMAINES	208 000,00	0,00	208 000,00	0,00	208 000,00	0,00	0,00
2009 - VVCONCERTR	CONCERTATION ET PARTICIPATION	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
2009 - VETATCIMER	ETAT CIVIL CIMETIERES	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00
2009 - VETATCIMG	ETAT CIVIL CIMETIERE	1 180 000,00	0,00	1 180 000,00	0,00	330 000,00	180 000,00	670 000,00
2009 - VETATCIMP	ETAT CIVIL CIMETIERES	1 115 333,31	405 000,00	1 520 333,31	0,00	1 520 333,31	0,00	0,00
2009 - VVNMARCHPG	MISE AUX NORMES DES MARCHES	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	200 000,00
2009 - VPOLRGMEDR	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	220 470,00	0,00	220 470,00	0,00	220 470,00	0,00	0,00
2009 - VPOLRGMEPG	POLICE REGLEMENTATION MEDIATION	515 000,00	405 000,00	515 000,00	0,00	250 000,00	265 000,00	0,00
2009 - VQBOISBLAN	MAIRIE DE QUARTIER BOIS BLANCS	217 780,00	0,00	217 780,00	0,00	217 780,00	0,00	0,00
2009 - VQFBETHUNE	MAIRIE DE QUARTIER FG BETHUNE	217 076,37	0,00	217 076,37	0,00	217 076,37	0,00	0,00
2009 - VQLILLESUD	MAIRIE DE QUARTIER LIL.LF.SUD	324 138,58	0,00	324 138,58	0,00	324 138,58	0,00	0,00

N° d'index	Dénomination	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants	Montants
		2009 - VQSAINTMAU	2009 - VQUACENTRE	2009 - VQUARFIVES	2009 - VQUA VAUBAN	2009 - VQUMOULINS	2009 - VQVIEUXLIL	2009 - VQWAZEMMES	2009 - VRMQUARTPT	TOTAL GENERAL
	MAIRIE DE QUARTIER SAINT MAURICE	287 000,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00	0,00	287 000,00
	MAIRIE DE QUARTIER CENTRE	366 165,02	0,00	366 165,02	0,00	366 165,02	0,00	366 165,02	0,00	366 165,02
	MAIRIE DE QUARTIER FIVES	329 000,00	0,00	329 000,00	0,00	329 000,00	0,00	329 000,00	0,00	329 000,00
	MAIRIE DE QUARTIER VAUBAN	308 665,00	0,00	308 665,00	0,00	308 665,00	0,00	308 665,00	0,00	308 665,00
	MAIRIE DE QUARTIER MOULINS	323 256,21	0,00	323 256,21	0,00	323 256,21	0,00	323 256,21	0,00	323 256,21
	MAIRIE DE QUARTIER VIEUX LILLE	292 973,91	0,00	292 973,91	0,00	292 973,91	0,00	292 973,91	0,00	292 973,91
	MAIRIE DE QUARTIER WAZEMMES	348 224,26	0,00	348 224,26	0,00	348 224,26	0,00	348 224,26	0,00	348 224,26
	REAMENAGEMENT DES MAIRIES DE QUARTIER	10 015 000,00	0,00	10 015 000,00	0,00	10 015 000,00	0,00	10 015 000,00	0,00	10 015 000,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>598 166 225,79</b>	<b>12 665 145,40</b>	<b>610 607 256,59</b>	<b>0,00</b>	<b>100 204 328,19</b>	<b>0,00</b>	<b>139 903 024,40</b>	<b>630 000,00</b>	<b>370 499 904,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>		
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>		
<b>RECETTES</b>		
<b>B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>		

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

	1 951 904,93	0,00	1 951 904,93	0,00	1 951 904,93	0,00	1 951 904,93	0,00	0,00	0,00
2009 - AENSUPAMEN										0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR										0,00
2009 - APEQUIPENF	511 039,00	0,00	511 039,00	0,00	511 039,00	0,00	511 039,00	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE										0,00
2009 - APROJEQSPQ	231 607,26	0,00	231 607,26	0,00	231 607,26	0,00	231 607,26	0,00	0,00	0,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS										0,00
2009 - APTENFANCE	94 000,00	0,00	94 000,00	0,00	94 000,00	0,00	94 000,00	0,00	0,00	0,00
PETITE ENFANCE										0,00
2009 - AVIESCOLAP	162 014,00	0,00	162 014,00	0,00	162 014,00	0,00	162 014,00	0,00	0,00	0,00
VIE SCOLAIRE										0,00
2009 - AVIESCOLAR	21 750,00	0,00	21 750,00	0,00	21 750,00	0,00	21 750,00	0,00	0,00	0,00
VIE SCOLAIRE RECURRENT										0,00
2009 - CARTSVISUM	304 588,00	0,00	304 588,00	0,00	304 588,00	0,00	304 588,00	0,00	0,00	0,00
ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS										0,00
2009 - CARTSVISUP	50 000,00	100 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
ARTS VISUELS MUSEES EXPOSITIONS INVESTISSEMENT										0,00
2009 - CLITILECTU	102 912,00	0,00	102 912,00	0,00	102 912,00	0,00	82 329,00	20 583,00	0,00	0,00
LITTERATURE ET LECTURE PUBLIQUE										0,00
2009 - CPATARCHEP	368 766,74	0,00	368 766,74	0,00	368 766,74	0,00	368 766,74	0,00	0,00	0,00
PATRIMOINE ET ARCHEOLOGIE										0,00
2009 - FINFORMAPG	257 019,00	0,00	257 019,00	0,00	257 019,00	0,00	257 019,00	0,00	0,00	0,00
INFORMATISATION										0,00

	comptes ajustement	ajustement de nouvelles dépenses	comptes de dépenses de fonctionnement	comptes de dépenses de fonctionnement (révisés)	comptes de dépenses de fonctionnement (N+1)		
2009 - HRECHE	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00
2009 - NPGMOYENF	0,00	7 180,00	7 180,00	0,00	3 640,00	3 540,00	0,00
2009 - NPGPOLFONC	320 883,00	0,00	320 883,00	0,00	320 883,00	0,00	0,00
2009 - NPBEAULIE	795 111,00	0,00	795 111,00	0,00	795 111,00	0,00	0,00
2009 - NPIMPE	754 426,00	0,00	754 426,00	0,00	250 000,00	504 426,00	0,00
2009 - QAMENAGURB	762 245,09	0,00	762 245,09	0,00	762 245,09	0,00	0,00
2009 - QANRUHABPG	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	1 050 000,00
2009 - QANRUPG	22 377 240,00	0,00	22 377 240,00	0,00	2 148 424,00	4 299 065,00	15 929 751,00
2009 - QINSALUPG	338 113,00	0,00	338 113,00	0,00	268 113,00	70 000,00	0,00
2009 - QPARCJARPG	362 077,00	0,00	362 077,00	0,00	362 077,00	0,00	0,00
2009 - QPLANACTPG	476 304,00	0,00	476 304,00	0,00	476 304,00	0,00	0,00
2009 - QRPOLFONCR	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	0,00	0,00
2009 - VMNIMARCHPG	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 962 000,02</b>	<b>107 180,00</b>	<b>37 069 180,02</b>	<b>0,00</b>	<b>14 741 815,02</b>	<b>5 297 614,00</b>	<b>17 029 751,00</b>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/499**

OBJET

**Divers produits communaux -  
Admissions en non-valeur.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Trésorier Principal a adressé une liste de 3 626 titres comme irrécouvrables après enquêtes et procédures diverses.

Ces opérations concernent des produits budgétaires des exercices 1996 à 2008 pour un montant total de 324.365,73 €.

La répartition par nature en % de titres émis de ces admissions en non valeur se décompose comme suit :

➤ Périscolaires (rest, capc, clsh) :	53 %
➤ Droits de voirie :	20 %
➤ Frais de mise en fourrière :	15 %
➤ Non restitution d'ouvrages :	4 %
➤ Remboursement rémunérations :	2 %
➤ Loyers ou charges :	1 %
➤ Marchés – Droits de place :	1 %
➤ Garderies – Crèches :	1 %
➤ Divers :	<u>3 %</u>
	<b>100 %</b>

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour objet d'actualiser périodiquement la situation des recettes dès lors que le comptable les constate comme irrécouvrables.

Cette admission ne modifie pas les droits de la collectivité vis-à-vis de son débiteur ; elle ne fait donc pas obstacle à un recouvrement ultérieur et elle ne décharge pas la responsabilité du comptable public.

Si le débiteur redevient solvable, ce dernier devra reprendre le recouvrement.

Toutes les pièces justificatives démontrant l'irrécouvrabilité des créances ont été fournies par Monsieur le Trésorier Principal et vérifiées par les services municipaux.

Elle tiennent pour l'essentiel à :

- l'insolvabilité des familles dans le domaine des services périscolaires,
- la mise en liquidation judiciaire des commerçants et entreprises pour les droits de voirie,
- un manque de fiabilité des adresses et des identités fournies par les services de la Police Nationale pour les véhicules mis en fourrière municipale.

.../...

La décision relevant de la compétence du Conseil Municipal et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADMETTRE** en non-valeur la somme de 324.365,73 €
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 - fonction 01 - article 654 - Opération n° 30 de la section de fonctionnement de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Pertes sur créances irrécouvrables ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/500

OBJET

**Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois – Dotations complémentaires et nouvelles – Autorisation de programme et crédits de paiement – Ajustements - Budget supplémentaire 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire 2009 soumis à l'examen du Conseil Municipal reprend l'affectation des résultats 2008 et propose des inscriptions nouvelles.

I - Budget Principal

Le budget supplémentaire se monte à 94.100 € en dépenses et 196.630,50 € en recettes. Il est proposé en équilibre pour la section d'investissement et en suréquilibre pour la section de fonctionnement, lequel est dû à la reprise des résultats antérieurs et se décompose comme suit :

Imputation	Investissement	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Chapitre 001	Résultat d'investissement 2008		75 000
Chapitre 21 article 2168	Immobilisations corporelles commande publique œuvres d'art	60 000	
Chapitre 23 article 238	Immobilisations en cours avance artistes 20 %	15 000	
	Opérations d'ordre nouvelles	15 000	15 000
	<b>Totaux</b>	<b>90 000</b>	<b>90 000</b>

Imputation	Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement 2008 non capitalisé		106 630,50
Chapitre 012 article 6215	Charges de personnel et frais assimilés – mise à disposition de personnel par la Ville	4 000	
Chapitre 011 article 6225	Indemnités au Comptable	100	0
	Opérations d'ordre nouvelles	0	
	<b>Totaux</b>	<b>4 100</b>	<b>106 630,50</b>

.../...

Les opérations nouvelles s'élèvent donc à 79.100 € en dépenses.

A) Section d'investissement

Les nouvelles inscriptions budgétaires réelles proposées en investissement représentent un montant total de 75.000 €. Elles correspondent à l'avancement du programme de commande d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois, le projet de la place du Carnaval devant débiter à l'automne 2009.

B) Section de Fonctionnement

Les nouvelles inscriptions budgétaires réelles proposées en fonctionnement représentent un montant total de 4.100 €. Elles sont liées à des charges de personnel et frais assimilés ainsi qu'aux indemnités du Trésorier Principal.

Le financement des dépenses nouvelles est assuré par la reprise du résultat 2008.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni le 16 juin 2009 et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le budget supplémentaire 2009.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 27 JUILLET 2009

Réception en Préfecture le 2 JUILLET 2009

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/501

OBJET

**Régie pour la commande et la réalisation d'œuvres d'art dans les espaces publics lillois - Affectation des résultats.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/311 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a ratifié le Compte Administratif de l'exercice 2008.

Les résultats de chaque section sont les suivants :

- en fonctionnement : un excédent de 106.630,50 €
- en investissement : un excédent de 75.000,00 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement au financement des dépenses nouvelles de fonctionnement et d'investissement, soit :

- Chapitre 001 : excédent d'investissement reporté 75.000,00 €
- Chapitre 002 : part du résultat de fonctionnement non affecté en investissement 106.630,50 €

Les écritures comptables correspondantes seront reprises au Budget Supplémentaire 2009.

Après avis du Conseil d'Exploitation réuni le 16 juin 2009 et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

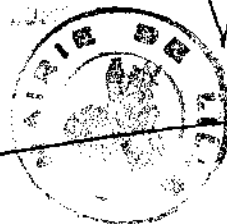
♦ **APPROUVER** ces dispositions

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

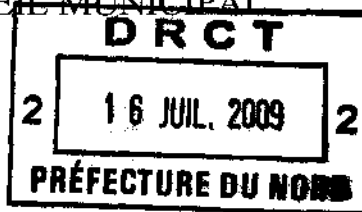
Réception en Préfecture le 7 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON

DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 29 juin 2009

N° 09/502

OBJET

**Institut Pasteur de Lille - Financement  
des investissements 2009 - Emprunt  
de 2.000.000 € - Garantie financière  
partielle de la Ville.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'Institut Pasteur de Lille a décidé, lors de son Conseil d'Administration du 23 janvier 2009, de financer ses investissements 2009 à hauteur de 2.000.000 € par recours à l'emprunt.

Le Crédit Agricole Nord de France, dont le siège social est situé au 10 avenue Foch à Lille, propose, en conséquence, ce prêt aux conditions suivantes :

Taux fixe : 3,39 %  
Durée : 5 ans  
Périodicité trimestrielle  
Frais de dossier : 1.000 €

L'Institut Pasteur, Fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du 1<sup>er</sup> avril 1898, sollicite la garantie financière de la Ville à hauteur de 50 %, LMCU apportant sa garantie sur l'autre moitié.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de faire droit à la demande qui est présentée et de prendre la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

Vu les articles 200 et 238 Bis du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1<sup>er</sup> - La Ville de Lille accorde sa garantie financière partielle à hauteur de 50 %, sous forme de cautionnement solidaire, à l'Institut Pasteur pour le remboursement de toutes sommes dues au titre d'un emprunt de 2.000.000 € que cet établissement se propose de contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France pour une durée d'amortissement de 5 ans au taux fixe de 3,39 %. Ce prêt est destiné au financement des investissements 2009.

.../...

En cas de retard de paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt, des intérêts de retard seront facturés sur le montant de ces sommes au taux du prêt majoré de 4 points.

En cas de remboursement anticipé, les indemnités s'élèveront à deux mois d'intérêts calculés au taux d'intérêt sur le capital remboursé par anticipation. Tout remboursement pourra être partiel mais ne pourra pas être inférieur à 10 % du montant initial du prêt sauf s'il s'agit de son solde.

Article 2 - Au cas où l'Institut Pasteur de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur les bases ci-avant définies et sur simple demande du Crédit Agricole adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 3 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article L313-22 du Code Monétaire et Financier, le Crédit Agricole Nord de France est tenu au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 5 - Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, délégué aux Finances, sont autorisés à signer au nom de la Ville de Lille tant l'acte de cautionnement lié au contrat de prêt à souscrire par l'Institut Pasteur de Lille que la convention ci-jointe entre la Ville et cet Etablissement et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **16 JUIL. 2009**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délévation du Maire,  
Le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,



Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/503

OBJET

Stationnement payant - Vol dans les horodateurs - Demande de décharge de responsabilité.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Suite aux vols avec effraction constatés dans les horodateurs de stationnement payant de la Ville durant les années 2007 et 2008, deux ordres de versement ont été émis envers le régisseur titulaire de cette régie pour le montant du déficit constaté, soit 17.979,90 € (17.750,70 € et 229,20 €).

Le régisseur a présenté une demande de décharge de responsabilité auprès du Ministre chargé du Budget, en expliquant que ce déficit relève de circonstances de force majeure, en particulier de vols d'espèces dans les horodateurs.

A chaque fait constaté, une plainte a été déposée par les services municipaux.

A moyen terme, la Ville envisage de réduire le paiement par pièces en lançant un marché d'assistance d'ouvrage pour développer de nouveaux moyens de paiement du stationnement.

Selon l'instruction codificatrice des régies, toute requête présentée par le régisseur doit être appuyée de l'ordonnateur et de l'assemblée délibérante.

Compte tenu des qualités professionnelles et du sérieux dont fait preuve l'intéressé et des circonstances dans lesquelles les vols se sont déroulés, il est proposé de donner un avis favorable à cette demande.

Conformément à la réglementation en vigueur et en accord avec la Commission de l'Economic, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **EMETTRE** un avis favorable à la demande de décharge de responsabilité émise par l'intéressé.

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

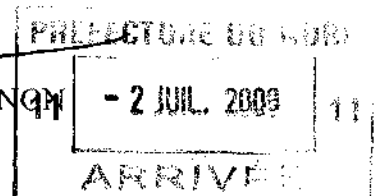
7 JUIL 2009



ADOPTÉ &amp; TERMINÉ

Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,

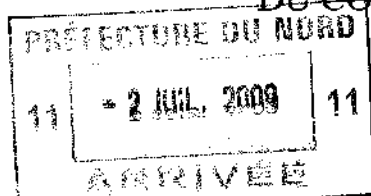
Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/504



OBJET

**Fourniture de matériels de reprographie pour la Ville de Lille et ses communes associées.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le service Reprographie, rattaché à la Direction des Systèmes d'Information/Télécoms et Moyens Généraux, a pour principales missions l'édition et la reproduction de tous documents de travail et de communication élaborés par les services municipaux.

L'impression décentralisée sur les copieurs d'étage était, quant à elle, jusqu'à présent, confiée à la Direction des Achats.

Dans un contexte de rationalisation et d'optimisation des dépenses, la Ville s'est engagée vers un pilotage plus précis de l'ensemble de ses achats. L'enjeu important de la maîtrise des coûts requiert une approche globale de la production documentaire. C'est ainsi que le service Reprographie prend dorénavant en charge le suivi et la gestion du marché des photocopieurs/multifonctions, l'acquisition d'une presse numérique couleur et d'un outil de gestion de l'ensemble des impressions.

Cela nécessite la passation d'un appel d'offres ouvert, sous forme d'un marché à bons de commande, d'une durée de quatre ans, composé de 3 lots définis comme suit :

Lot	Désignation	Montant minimum HT sur la durée du marché	Montant maximum HT sur la durée du marché
1	Achat et maintenance d'une presse numérique couleur pour l'atelier de reprographie de la Ville de Lille.	200.000 €	800.000 €
2	Location, fourniture et maintenance d'un parc de copieurs multifonctions pour les Villes et écoles de Lille, Lomme et Hellemmes.	500.000 €	2.000.000 €
3	Acquisition d'un outil de suivi et de gestion des impressions.	15.000 €	90.000 €

Le lot n° 1 consiste en l'acquisition d'une presse numérique couleur destinée à la production couleur centralisée du service Reprographie. Le centre de reprographie assure actuellement 80 % de la production des impressions et des copies couleurs des services municipaux.

La production de cet équipement peut être estimée à environ 1,5 millions de tirages couleurs annuels.

Le montant prévu inclut l'acquisition du matériel et sa maintenance sur la durée du marché.

.../...

Le lot n° 2 consiste, quant à lui, en la location d'un parc de copieurs multifonctions pour les services municipaux. Actuellement, ce parc est constitué de près de 400 équipements répartis sur l'ensemble des équipements de la Ville de Lille et de ses Communes associées (dont un quart à l'Hôtel de Ville) et produisant un total de 1 575 000 copies par mois.

Ce nouveau marché s'inscrivant dans un contexte de développement durable, de rationalisation et d'optimisation des dépenses, l'objectif est de réduire d'environ un tiers le parc de copieurs actuel.

Le montant prévu au marché regroupe la location des copieurs et un « coût copie » (incluant les consommables et la maintenance).

Enfin, le lot n° 3 consiste en l'acquisition d'un outil de gestion et d'optimisation des impressions, permettant le suivi des impressions pour les matériels relevant des lots 1 et 2 du présent marché, avec l'objectif de diminuer le volume des impressions réalisées.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure d'appel d'offres décrite ci-dessus
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer les marchés en résultant après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses résultant de ces prestations sur les crédits ouverts à cet effet.

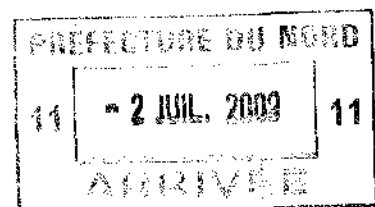
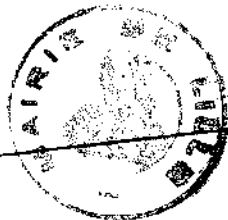
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
Le Premier Adjoint délégué aux  
Finances et aux Moyens,

Pierre de SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/505**

OBJET

**Actualisation des tarifs des services municipaux en 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2006, un travail d'encadrement de la politique tarifaire a été entamé.

Dans un souci constant d'offrir aux Lillois la meilleure qualité de service aux coûts les plus justes, une étude approfondie a été menée en 2008 sur ce thème au sein des structures municipales.

Certains tarifs ont déjà fait l'objet de réajustements réguliers, à minima basé sur une hausse des coûts de 3 %, en adéquation avec la réalité tarifaire nationale et permettant de prendre en considération les investissements de la Ville et d'éviter un décrochage entre le prix de revient et la prestation.

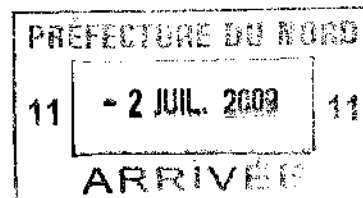
Il est nécessaire de poursuivre la démarche adoptée lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2008 pour la tarification des services municipaux restée à l'étude.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **VALIDER** les tarifs des services municipaux, à compter des dates mentionnées, qui constituent les limites et seront repris par arrêté municipal en vertu de la délégation de compétence.

**ADOPTÉE à l'unanimité**Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**Réception en Préfecture le **- 2 JUIL. 2009**Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
aux Finances,

Pierre de SAINTIGNON



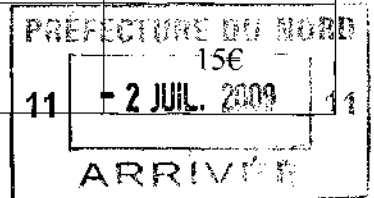
**ACTUALISATION DE LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX EN 2009**

➤ **Maison Folie de Wazemmes – Tarification des droits d'entrée**

Dans le cadre du projet artistique et culturel de la maison Folie de Lille-Wazemmes, la Ville de Lille met en place depuis 2005, une programmation artistique pluridisciplinaire : Spectacles, concerts, expositions, ateliers, débats, projections, journées familiales, actions culturelles en direction de publics spécifiques...

Il est proposé de définir une nouvelle grille tarifaire qui permettrait de répondre efficacement aux besoins des différentes manifestations mises en place, en fonction de leur taille, des intervenants et du public visé.

Offres	Tarifs Réduits Euros TTC	Tarifs Pleins Euros TTC
- Expositions et vernissages - Performances déambulatoires classiques dans le bâtiment d'exposition - Concerts « show cases » et de sortie d'album - Répétitions publiques - Journées pluridisciplinaires familiales ou événements exceptionnels type anniversaire des MF - spectacles jeune public en direction de publics spécifiques (prioritaires) - Débats, rencontres - Restitutions travaux d'ateliers de pratique artistique type « Workshop ». - Projections	Gratuit	Gratuit
- Spectacles jeune public petits formats	2€	3€
- Spectacles jeune public formats moyens	3€	5€
- Spectacles jeune public grands formats	5€	7€
- Certaines projections (notoriété importante ou format économique conséquent)	3€	3€
- Spectacles et concerts artistes « découverte » ou performances type « labos » (expérimentations – projets non finalisés) -- - Performances déambulatoires particulières dans le bâtiment d'exposition	3€	5€
- Spectacles et concerts artistes « découverte » de moyenne notoriété (petits formats ) ou série de « labos » (soirées composées)	6€	8€
- Spectacles et concerts artistes « découverte » de moyenne notoriété (formats moyen)	8€	10€
- Spectacles et concerts artistes de notoriété importante (petits ou moyens formats)	10€	13€
- Spectacles et concerts artistes de très forte notoriété (petits ou moyens formats)	12€	15€





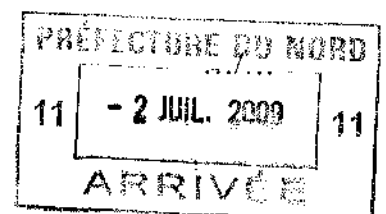
- Spectacles et concerts artistes de très forte notoriété (grands formats ou événements exceptionnels)	15€	18€
- Ateliers de découverte/Stages de Sensibilisation/Initiation : Actions spécifiques pour les écoles, collèges lycées, les groupes tels que les Centres sociaux, les maisons de quartier, les espaces éducatifs dans le cadre d'un projet de développement culturel particulier	gratuit	gratuit
Ateliers de découverte/Stages de sensibilisation/Initiation : Actions non spécifiques pour les écoles, collèges lycées, les groupes tels que les Centres sociaux, les maisons de quartier, les espaces éducatifs	2€ / séance	2€ / séance
- Ateliers de découverte/Stages de sensibilisation/Initiation pour les particuliers adultes	3 € / séance	5 € / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les partenaires associatifs	5€ / séance	7€ / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les professionnels	10 € / séance	12 € / séance
- Stages de perfectionnement / Master Class animé par un artiste de renommée internationale pour les particuliers adultes	13 € / séance	15 € / séance

Les bénéficiaires des tarifs réduits sont sur présentation d'un justificatif: les RMistes, chômeurs, étudiants, retraités, détenteurs du pass seniors, détenteurs du pass Lille3000 sur les temps des festivals Lille3000.

La gratuité est accordée aux groupes scolaires et aux centres de loisirs, sur réservation et sur séances spécifiquement annoncées.

La gratuité sera accordée aux enfants de moins de 12 ans.

Tout mineur non accompagné d'un adulte se verra refuser l'accès aux manifestations.



➤ **Centre d'Arts Plastiques et Visuels – Mise en place de la tarification pour l'année 2009/2010 pour les cours, ateliers et stages – Admission en recettes**

Le Centre d'Arts plastiques et visuels propose la tarification des cours, ateliers et stage pour l'année scolaire 2009/2010. L'augmentation allant de 5 à 10 euros par rapport à l'année scolaire précédente est justifiée par la mise à disposition de moyens pédagogiques supplémentaires, la tarification des ateliers et stages pour enfants reste inchangée.

1- Cours et ateliers

Les tarifs se décomposent en un droit d'inscription et une participation aux frais de formation (droit de scolarité). La participation recouvre les frais de matériel.

- Droit d'inscription (pour un ou plusieurs cours ou ateliers)

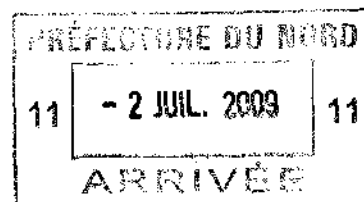
à l'année	Lille, Hellemmes, Lomme	36,00 €
	autres communes	66,00 €
½ année*	Lille, Hellemmes, Lomme	25,00 €
	autres communes	49,00 €

Gratuité des droits d'inscription : adultes en situation de chômage ou de RMI et enfants dont au moins l'un des parents est en situation de chômage ou de RMI.

- Participation aux frais (droits de scolarité pour tous) :

	à l'année	½ année*
Enfants (de 8 ans à 14 ans) – arts plastiques	18,00 €	9,00 €
Jeunes (de 14 ans à 18 ans) – arts plastiques et « prépa »	33,00 €	16,50 €
Adultes – histoire de l'art, de la photographie	40,00 €	22,00 €
Adultes – arts plastiques initiation	57,00 €	31,00 €
Adultes – arts plastiques perfectionnement	73,00 €	39,00 €
Adultes – photographie cycle court	89,00 €	47,00 €
Adultes – photographie cycle long (1 <sup>ère</sup> année)	120,00 €	62,00 €
Adultes – photographie cycle long (2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> années)	135,00 €	70,00 €
Adultes – multimédia et infographie	120,00 €	62,00 €
Adultes – vidéo	135,00 €	70,00 €

(\*à partir du 1<sup>er</sup> février, dans la limite des places disponibles).



2- Stages enfants, jeunes et adultes

Afin de répondre aux nombreuses demandes, le Centre d'Arts Plastiques et Visuels organise des stages de courte durée (entre 15 et 35 heures) pour le public lillois et non lillois.

Droits d'inscription et de participation aux frais des stages :

	Lille, Hellemmes, Lomme	Autres communes
Enfants (de 8 ans à 14 ans)	35,00 €	50,00 €
Jeunes (de 14 ans à 18 ans)	50,00 €	62,00 €
Adultes - peinture, arts plastiques	73,00 €	100,00 €
Adultes - photographie	105,00 €	150,00 €
Adultes - photographie numérique, infographie	120,00 €	175,00 €
Adultes - vidéo	135,00 €	198,00 €

Réduction de 50 % sur ces tarifs en inscription individuelle pour les adultes en situation de chômage ou de RMI et enfants dont au moins l'un des parents est en situation de chômage ou de RMI.

Les droits d'inscription et la participation aux frais des ateliers et des stages ne sont pas remboursés en cas de désistement.

L'inscription seule au centre de documentation/bibliothèque (une année de date à date) est gratuite.

### ➤ Modification de la tarification des écoles de musique

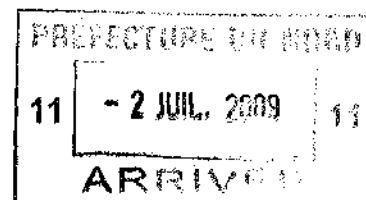
Afin d'inciter les familles aux ressources modestes à inscrire leurs enfants en école de musique municipale et dans un souci d'équité, la municipalité avait décidé, par délibération n° 98/433 du 29 juin 1998, de fixer de nouveaux tarifs qui prenaient en compte les ressources et le nombre d'enfants à charge et intégraient le principe de la progressivité.

Dans la perspective d'une harmonisation du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement de la musique dispensé par les écoles de musique municipales, le faubourg des musiques et le conservatoire à rayonnement régional et de l'ensemble des tarifs de la Ville calculés en fonction des ressources, il convient aujourd'hui :

- d'actualiser le montant du droit d'inscription forfaitaire et de le fixer à 16,20 € ;
- de décider que chaque élève devra désormais s'acquitter de ce droit d'inscription, quelles que soient les ressources de la famille ;
- de fixer un droit de scolarité unique quel que soit le cours auquel l'élève est inscrit ;
- de calculer le montant du droit de scolarité à partir du QF CAF, selon la grille ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL CAF	% DU QF	BAREME MINI	BAREME MAXI
0 à 404	0%	0,00 €	0,00 €
405 à 444	4%	16,20 €	17,76 €
445 à 484	4%	17,80 €	19,36 €
485 à 524	4%	19,40 €	20,96 €
525 à 569	4%	21,00 €	22,76 €
570 à 629	5%	28,50 €	31,45 €
630 à 709	5%	31,50 €	35,45 €
710 à 809	5%	35,50 €	40,45 €
810 à 929	5%	40,50 €	46,45 €
> 930	6%	55,80 €	685,00 €

Les autres dispositions concernant, notamment, les extra muros (hors Lille, Lomme et Hellemmes) et les modalités d'acquittement de ces droits, tels que fixés par la délibération n° 98/433 du 29 juin 1998, demeurent inchangés.



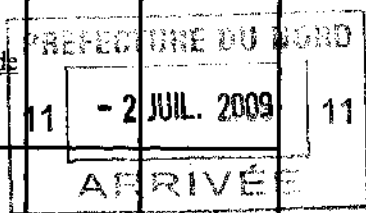
➤ Musée de l'Hospice Comtesse

Dans le cadre de la tarification des services municipaux, il convient de procéder à l'actualisation des tarifs du musée de l'Hospice Comtesse suivant la grille ci-dessous, ceux-ci n'ayant pas été modifiés depuis 2006.

Par ailleurs, il est proposé de passer en caisse l'ouvrage « Lille, portrait d'une ville » dont le prix de vente était de 38 €, au tarif de caisse de 24 €.

Il est donc proposé d'actualiser les tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2009 suivant la grille ci-dessous :

	Modalités	Catégories	Ancien tarif	Nouveau tarif
	Tarifs pleins	* Durant les heures normales d'ouverture	3€	3,5€
		* En ouverture exceptionnelle (sur réservation)	6€	6€
Droits d'accès aux collections permanentes	Tarifs réduits	* 12 / 25 ans * Carte famille nombreuse * Adhérents Amis des musées autres que Lille * Carte crédit loisirs Comités d'entreprise : possibilité de pré-achat pour revente individuelle * Titulaires carte Cézam et SRIAS. comité d'entreprise et Professionnels du tourisme en préachat * Titulaires carte City Pass * Titulaires Pass senior ( 3 Demi journées par semaine)	2€	2,50€
		Exonération	* Moins - 12 ans * ICOM, Conservateurs membres certifiés du Ministère de la Culture, de la DMF, de la DRAC du Nord Pas de Calais * Enseignants et étudiants en Histoire de l'Art * Adhérents de la société des Amis des Musées de Lille * Journalistes et étudiants de l'E.S.J. * Demandeurs d'emploi / Bénéficiaires du RMI * Titulaires carte d'invalidité (civile ou de guerre) de + de 50% ou accompagnateurs d'invalides	
	Exonération pour tous	* le 1er dimanche de chaque mois * Nuit des musées et Journées du Patrimoine		

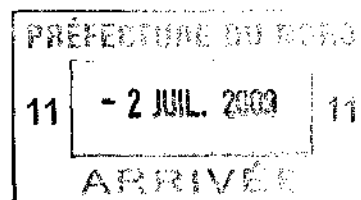


	Modalités	Catégories	Ancien tarif	Nouveau tarif
Parcours / Visite - conférence jeune Public/Destination Musée 1 <sup>er</sup> mercredi du mois	Tarif unique	La séance par enfant	3,50€	3,50€
Visite guidée publique ou visite thématique	Tarif plein		5€	5€
	Tarif réduit	* catégories bénéficiant du tarif réduit pour l'accès aux collection permanentes	3€50	3€50

Visite libre de groupe	Sur réservation	Frais de réservation	-0€	0€
(10 personnes minimum)	Tarif réduit	Droit d'entrée par personne	2€	2,5€
Visite guidée de groupe 30 personnes maximum	Sur réservation	Durant les heures normales d'ouverture		
		Frais de réservation	0€	0€
		Visite guidée d'une heure	70€	70€
		Visite guidée d'une heure trente	90€	90€
		Droit d'entrée par personne	2€	2,50€
	Sur réservation	En dehors des heures normales d'ouverture (ouverture exceptionnelle)		
		Frais de réservation	0€	0€
		Visite guidée d'une heure	80€	85€
	Visite guidée d'une heure trente	100€	105€	
		Droit d'entrée par personne	6€	6€

	Modalités		Ancien tarif	Nouveau tarif
Visite libre pour les groupes (scolaires et assimilés)	Exonération		0€	0€
Visite libre pour les groupes D'enseignement supérieur	Exonération des frais de réservation		0	0€
		Droit d'entrée + 12 ans	2€	2€
Visite guidée pour les groupes (scolaires et assimilés)	Sur réservation	Exonération des frais de réservation	0€	0€
		Visite guidée d'une heure	55 €	55 €
		Visite guidée d'une heure trente	70 €	70 €
Visite guidée pour les groupes D'enseignement supérieur	Sur réservation	Droit d'entrée +18ans	2€	2,5€
		Visite guidée d'une heure	55 €	55 €
		Visite guidée d'une heure trente	70 €	70 €

**Office de Tourisme de Lille**



Visites guidées pour les groupes de l'Office Du Tourisme de Lille		Droits d'entrée par personne (si groupe constitué de moins de 15 Personnes)	2€	2,5€
		Prix forfaitaire (si groupe constitué de 15 personnes et plus)	30€	37,5

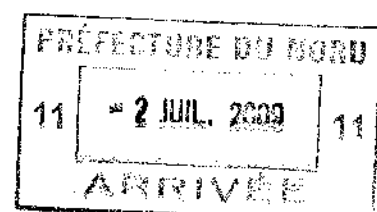
## Médiation Culturelle et Actions pédagogiques

<u>Visites scolaires sur une année scolaire</u>	<b><u>Etablissements Scolaires et enseignement supérieur</u></b>
<u>Abonnement/ forfait 3 Visites</u>	<u>135€</u>
<u>Abonnement/ forfait 4 Visites</u>	<u>170€</u>
<u>visite guidée supplémentaire</u>	<u>25€</u>

<u>groupes de structures sociales et associations lilloises et non lilloises s'adressant à un public non imposable sur le revenu</u>	
<u>une visite guidée d'une heure</u>	<u>30€</u>
<u>Deux visites</u>	<u>40€</u>
<u>autres visites supplémentaires</u>	<u>20€</u>

<u>Prestation hors les murs</u>	<u>Communauté urbaine</u>	<u>Hors métropole</u>
<u>1h30</u>	<u>70€</u>	<u>90€</u>

<b><i>Articles commercialisés au public</i></b>	<b>Ancien tarif</b>	<b>Nouveau tarif</b>
Livre "Lille, portrait de ville"	38 €	24€
Livre "Miroir de Lille et des Pays-Bas"	19 €	19 €
Catalogue d'exposition "Jeanclos"	26 €	26 €
Catalogue "La Collection Hel"	13 €	13 €
Catalogue « D'après les Maîtres »	24€	24€
Livret "Regard sur... la Procession de Lille"	3,10 €	3,10 €
Affiche	1€60	1€60
Carte postale couleur	0,80 €	0,80 €
Carte de vœux	1,60 €	1,60 €
Planche de vignettes musée	1,60 €	1,60 €
Planche de vignettes ville	0,80 €	0,80 €
Reproduction encadrée de dessin au fusain	4.6 €	4.6 €
Reproduction colorisée de carreaux	1,30 €	1,30 €
Magnets		3€
Porte-clefs		3.50€
Dé à coudre		2.50€
Petites cuillères		3.50€
Boite à pilules		4.50€



➤ **Palais des Beaux-Arts**

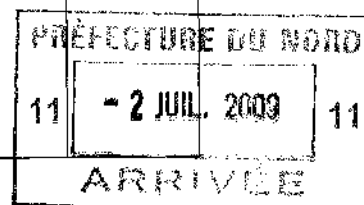
En raison de l'évolution du coût de la vie, il est proposé d'actualiser la tarification appliquée depuis mars 2006 au Palais des Beaux-Arts pour les droits d'entrée.

Les autres tarifs restent inchangés.

La nouvelle grille tarifaire ci-après prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2009.

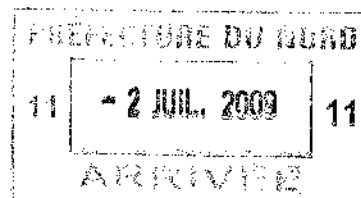
**ACCES AUX COLLECTIONS PERMANENTES**

<b>DROITS D'ENTREE INDIVIDUELS</b>			
		<b>Tarif actuel</b>	<b>Tarif au 1<sup>er</sup> septembre 2009</b>
<b>Tarif Plein</b>		5	5,5
<b><u>Tarif réduit</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 – 25 ans</li> <li>- Titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse</li> <li>- Titulaires d'une carte CEZAM</li> <li>- Adhérents des Sociétés Amis des Musées autres que Lille</li> <li>- Professionnels du tourisme et comités d'entreprises, sous condition de préachat</li> </ul>	3,5	3,8
<b>Gratuité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enfants de moins de 12 ans accompagnés d'un adulte</li> <li>- Demandeurs d'emploi</li> <li>- Bénéficiaires du RMI</li> <li>- Bénéficiaires du dispositif Crédit loisirs</li> <li>- Moins de 26 ans, les mercredis des vacances scolaires</li> <li>- Pour tous : le 1<sup>er</sup> dimanche de chaque mois, durant la Nuit des musées et les Journées du patrimoine</li> <li>- Journalistes et élèves de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille</li> <li>- Professeurs et étudiants en Histoire de l'Art, Arts Plastiques et Architecture, adhérents des Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques de la Ville de Lille</li> <li>- ICOM, conservateurs, membres certifiés appartenant au Ministère de la Culture, à la Direction des Musées de France, à la DRAC du Nord Pas de Calais,</li> <li>- Abonnés du Musée</li> <li>- Adhérents de la Société des Amis des Musées de Lille</li> <li>- Accompagnateurs de déficients visuels</li> <li>- Mutilés de guerre, titulaires d'une carte d'invalidité</li> </ul>		



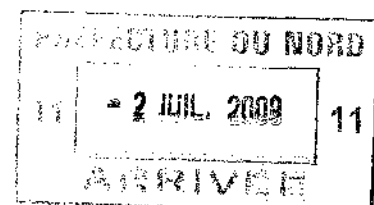
<b>PROGRAMMATION CULTURELLE</b>			
<b>Visites Guidées</b>	<b>Tarif plein</b>	<b>4 + droit d'entrée</b>	<b>4 + droit d'entrée</b>
	<b>Tarif réduit (Bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs)</b> Par convention	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>
	les mercredis dans le cadre du programme culturel - 6 à 12 ans de 16h30 à 17h30 - 13 à 25 ans de 14h30 à 15h30	<b>Gratuit Gratuit</b>	<b>Gratuit Gratuit</b>
<b>Conférence</b>	Tarif plein	<b>4,6</b>	<b>5</b>
	Tarif réduit (Résidants Lille - Lomme - Hellemmes, abonnés, moins de 26 ans, groupes à partir de 10 personnes, Amis des Musées)	<b>3</b>	<b>3</b>
	Etudiants en histoire de l'art	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Musée amusant</b>	Tarif plein	<b>5</b>	<b>5</b>
	Tarif réduit pour les groupes d'enfants (C.L.S.H...) sur réservation Bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>
<b>Nocturne 18 h à 22 h dernier jeudi de chaque mois</b>	Manifestations culturelles incluses : concerts, spectacles de danse.....	<b>Droit d'entrée</b>	<b>Droit d'entrée</b>
	Tarif plein Tarif réduit	<b>10 5</b>	<b>11 6</b>
<b>Déjeuner d'art</b>	Visite + déjeuner	<b>20</b>	<b>21</b>
<b>Audioguide</b>		<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Midi musique</b>	Entrée musique + concert		
	Tarif plein Tarif réduit	<b>5 3,50</b>	<b>6 4</b>

.../...

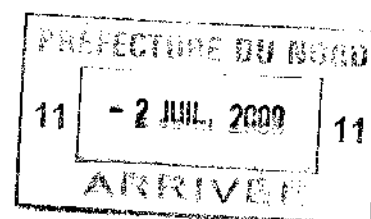




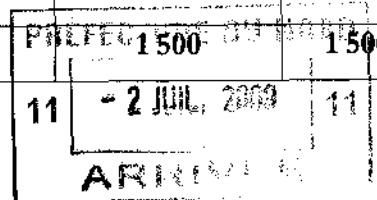
ATELIERS PEDAGOGIQUES INDIVIDUELS, ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES			
	Tarif famille à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant de la même fratrie		½ tarif
Ateliers Vacances (Arts plastiques - Création, art et images numériques)	<b>La séance</b> <b>Tarif plein</b>	8	8
	<b>Le cycle de 3 séances de 2 heures</b> Tarif plein	22	22
	Tarif réduit Résidants Lille – Lomme – Hellemmes et Abonnés Bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs	19 11	19 11
Ateliers Vacances Porcelaine	<b>Le cycle de 3 séances de 2 heures</b> Tarif plein	22	22
	Tarif réduit Résidants Lille – Lomme – Hellemmes et Abonnés Bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs	19 11	19 11
	<b>Le cycle de 3 séances de 3 heures</b> Tarif plein	40	40
	Tarif réduit Résidants Lille – Lomme – Hellemmes et Abonnés Bénéficiaires du dispositif Crédit Loisirs	30 22	30 22
	<b>Le cycle de 4 séances de 3 heures</b> Tarif plein	46	46
	Tarif réduit Résidants Lille – Lomme – Hellemmes et Abonnés Tarif réduit Bénéficiaires du dispositif crédit loisirs	40 30	40 30
Ateliers à l'année - arts plastiques - images numériques	Tarif plein	180	180
	Tarif réduit Résidants Lille – Lomme – Hellemmes et Abonnés	140	140
Ateliers à l'année - sculpture et modelage - dessin	Tarif plein	360	360
	Tarif réduit Résidants Lille – Lomme – Hellemmes et Abonnés	250	250



<b>GROUPEES</b>			
<b>(25 personnes maximum pour les visites guidées et libres, 15 personnes maximum pour les ateliers)</b>			
<b>Groupes Adultes sur réservation</b>	<b><u>Droit d'entrée par personne</u></b>	3.5	4
	Droit d'entrée par personne (comités d'entreprise et professionnels du tourisme)	3	3,50
	Droit d'entrée pour les accompagnateurs et chauffeurs de groupes touristiques		<b>Gratuit</b>
	Visite libre - Frais de réservation	25	25
	Visite guidée 1 heure ( <i>frais de réservation inclus</i> )	80	85
	<b><u>Visite guidée 1 heure 30 (frais de réservation inclus)</u></b>	110	115
	<b><u>Visite guidée 2 heures (frais de réservation inclus)</u></b>	135	140
	Atelier 2h00 incluant une visite des collections permanentes	90	90
<b>Groupes adultes avec guides extérieurs sur réservation</b>	Horaires : lundi de 16h00 à 17h45, mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche de 11h00 à 13h00 et de 16h00 à 17h45		
	Droit d'entrée par personne	3.5	4
	Droit d'entrée par personne (comités d'entreprise et professionnels du tourisme)	3	3,50
	Frais de réservation	25	25
<b>Groupes scolaires, étudiants et assimilés (C.L.S.H) sur réservation</b>	Frais de réservation	<b>Dispense</b>	<b>Dispense</b>
	Droit d'entrée pour les établissements lillois, hellemmois et lommois	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
	Droit d'entrée pour les établissements non lillois	<b><u>Gratuit</u></b>	<b><u>Gratuit</u></b>
	Droit d'entrée pour toute personne encadrant 5 élèves	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
	Visite guidée pour 1 heure	55	55
	Visite guidée pour 1 heure 30	82	82
	Visite guidée pour 2 heures	110	110
	Atelier 2h00 incluant une visite des collections permanentes	65	65
Atelier 3h00 incluant une visite des collections permanentes	80	80	



<b><u>MANIFESTATIONS PRIVEES</u></b>			
<b>Manifestations privées</b>	Comprenant l'accès aux salles en nocturne et la prestation des guides		
	Moins de 50 invités	<b>750</b>	<b>750</b>
	De 50 à 100 invités	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
	De 100 à 150 invités	<b>2 250</b>	<b>2 250</b>
	De 200 à 250 invités	<b>3 500</b>	<b>3 500</b>
	De 250 à 300 invités	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>
	De 300 à 350 invités	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>
	De 350 à 400 invités	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
	De 400 à 500 invités	<b>6 000</b>	<b>6 000</b>
		<i>Tarif de mise à disposition du musée au-delà de 500 invités</i>	<b>10 000</b>
<b><u>LOCATION D'ESPACES</u></b>			
Salles non équipées à l'exception de l'Auditorium où l'application de la TVA est de rigueur			
Ces tarifs comprennent la mise à disposition du matériel et la présence d'un technicien			
<b>Location d'espaces</b>	Galerie d'entrée	<b>3 000</b>	<b>3 000</b>
	Galerie jardin	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>
	Rotonde « Fremiet » ou « Napoléon »	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
	Salle d'exposition temporaire	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
	Mise à disposition du musée	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Auditorium</b>	½ journée (4 heures)	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
	1 journée	<b>2 300</b>	<b>2 300</b>
	Installation la veille	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Frais techniques</b>	Comprennent : - Le personnel de surveillance - Le personnel de maintenance - Le personnel logistique et technique - L'électricité et le chauffage - Les assurances et régie des opérations Appliqués en fonction de la manifestation	de 200 à <b>7 500</b>	de 200 à <b>7 500</b>
<b>Tarifs relations publiques de la Ville</b>			
	Visites privées 150 personnes maximum	<b>800</b>	<b>800</b>
	Frais techniques	<b>800</b>	<b>800</b>
	Locations d'espaces	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>



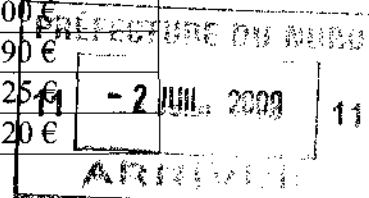
➤ **Restaurant municipal**

La dernière revalorisation des tarifs du Restaurant municipal a été appliquée en juillet 2008, soit il y a 1 an. Depuis, les prix à la consommation ont encore augmenté.

Au vu de cette augmentation, qui a concerné en particulier les denrées alimentaires, les tarifs des prestations du Restaurant municipal seront revalorisés de 3 % à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

	<b>Tarif 2008</b> (01/07/08)	<b>Tarif 2009</b> (01/07/09)
Entrée 1 (coef.1)	0.32 €	0.33 €
Entrée 2 (coef.2)	0.64 €	0.66 €
Entrée 3 (coef.3)	0.96 €	0.99 €
Entrée 4 (coef.5)	1.60 €	1.65 €
Entrée 5 (coef.10)		
Plat 1 (coef.6)	1.92 €	1.98 €
Plat 2 (coef.7)	2.24 €	2.31 €
Plat 3 (coef.8)	2.56 €	2.64 €
Plat 4 (coef.09)	2.88 €	2.97 €
Plat 5 (coef.10)	3.20 €	3.30 €
Fromage 1 (coef.1)	0.32 €	0.33 €
Fromage 2 (coef.2)	0.64 €	0.66 €
Fromage 3 (coef.3)	0.96 €	0.99 €
Dessert 1 (coef.1)	0.32 €	0.33 €
Dessert 2 (coef.2)	0.64 €	0.66 €
Dessert 3 (coef.3)	0.96 €	0.99 €
Dessert 4 (coef.5)	1.60 €	1.65 €
Dessert 5 (coef.10)	3.20 €	3.30 €
Ticket usager extérieur	13 €	14 €

	<b>Tarif 2008</b>	<b>Tarif 2009</b>
Eau 33 cl	0.46 €	0.65 €
Eau 50 cl	0.55 €	0.75 €
Eau gazeuse	0.55 €	1.00 €
Eau aromatisée	0.55 €	1.00 €
Bière sans alcool	0.55 €	0.65 €
Thé glacé	0.55 €	0.65 €
Pichet 25 cl de vin	0.58€	0.75 €
Quart de Côtes du Rhône	0.79 €	1.00 €
Quart de Bordeaux	0.94 €	1.00 €
Eau (litre)	0.79 €	0.90 €
Pain	0.22 €	0.25 €
Beurre portion 10 g	0.17 €	0.20 €



Le tarif des prestations Hors Self est repris dans le tableau suivant :  
Sauf si modification de la législation

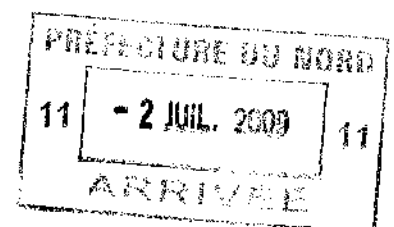
Prestation	Tarif 2008 (19.6 % de TVA)	Tarif 2009
Plateau froid sans boisson	13 €	14 €
Buffet simple	16 €	16.50 €
Plateau amélioré sans boisson	la part	la part
Buffet amélioré		
Plateau très amélioré sans boisson	19 € la part	20 € la part
Buffet Gastronomique	27 € la part	28 € la part
Repas chaud simple	18 €	19 €
Repas chaud amélioré	28 €	29 €
Repas chaud exceptionnel	37.50. €	39 €
Sandwich	2.70 €	2.80 €
Amuse bouche – viennoiserie	2.70 €	3.90 €
Amuse bouche amélioré (pain surprise toasts)	3.70 €	3.90 €
Navette garnie – mini faluche...	4.25 €	4.40 €
Sachet repas sans boisson	4.25 €	4.40 €
Sachet repas avec 1 boisson	4.75 €	4.90 €
Sachet repas amélioré (pan bagnat) sans boisson	4.75 €	4.90 €
Sachet repas amélioré (pan bagnat) avec 1 boisson	5.30 €	5.50 €
Eau 50 cl	0.55 €	1.00 €
Vin 25 cl	1.06 €	1.50 €
Jus de fruits	0.80 €	0.83 €

Il est rappelé que les heures supplémentaires pour effectuer les prestations Hors Self sont à la charge du service demandeur (établissement d'états d'heures ou titre de recettes).

Différentes catégories d'usagers peuvent accéder au Restaurant Municipal à des conditions rappelées ci-dessous :

- Les agents municipaux actifs et retraités au tarif de base
- Les conjoints et enfants du personnel municipal, ainsi que les agents travaillant dans des établissements ou associations en lien avec la Ville de Lille – Hellemmes – Lomme (I.L.E.P, Trésor Public) au tarif de base majoré de 75 %
- Les Conseillers Municipaux au tarif de base majoré de 50 %.

Un tarif forfaitaire est fixé pour les usagers extérieurs (formation, invités...) au prix de 14 € en 2009.



➤ **Halles et Marchés - Tarifs des droits de place des Halles de Wazemmes et de la Vieille Bourse – Forfait de consommation électrique**

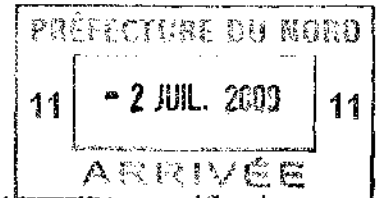
Par délibération n° 07/624 du 25 juin 2007, les tarifs des droits de place des halles et marchés de plein air ont été revalorisés de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**MARCHE COUVERT DE WAZEMMES**

Le marché couvert de Wazemmes fait l'objet d'une tarification spécifique. Après consultation des organisations professionnelles, une actualisation de 3 % de la redevance mensuelle portera le prix au m<sup>2</sup> de 11,27 € à 11,61 € au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

**VIEILLE BOURSE**

Le marché aux livres installé dans la Vieille Bourse fait l'objet d'une tarification spécifique. Après avis favorable de la Commission Consultative des Marchés de Plein Air réunie le 20 janvier 2009, une actualisation de 3 % des droits de place applicable aux bouquinistes de la Vieille Bourse portera les droits mensuels pour un stand à 154,47 € (au lieu de 149,97 €) au 1<sup>er</sup> juillet 2009.



**MARCHES DE PLEIN AIR**

**Marchés équipés de bornes électriques recouvrement des factures d'électricité**

La plupart des marchés de plein air sont équipés de bornes de fourniture d'énergie électrique, préservant ainsi la chaîne du froid et la qualité des denrées sur les marchés Catinat, Saint Sauveur, Sébastopol, Saint-Maurice Pellevoisin, place du Concert, Wazemmes, place Edith Cavell et place Madeleine Caulier.

L'effort de la municipalité se poursuit dans ce domaine et les derniers marchés sont en cours d'équipement.

Toutefois la fourniture d'énergie électrique a un coût qu'il convient de répercuter sur les utilisateurs de ces bornes.

C'est la raison pour laquelle, après avis favorable des organisations professionnelles consultées lors de la Commission Consultative des Marchés de Plein Air en date du 3 novembre 2005, le Conseil Municipal, par délibération n° 06/69 du 6 février 2006, a autorisé le recouvrement de la fourniture d'énergie électrique (calculée forfaitairement à partir des factures E.D.F.) auprès de chaque commerçant utilisateur des bornes électriques des marchés de plein air.

Afin de permettre ce recouvrement et après examen des factures E.D.F., il est proposé :

- de mettre en place un tarif forfaitaire par prise utilisée et par jour de marché de 3 €
- d'affecter à celui-ci la formule de révision annexée en pièce jointe afin de tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie.

Cette proposition a fait l'objet d'un avis favorable des organisations professionnelles lors de la commission consultative des marchés de plein air réunie le 20 janvier 2009.

Le tarif de base est celui d'E.D.F. au 15 août 2008 en tarif jaune utilisation longue. Ces sommes seront perçues auprès des commerçants passagers par les receveurs-placiers chaque jour de marché et facturées aux abonnés trimestriellement, en qualité de prestation complémentaire à l'abonnement.

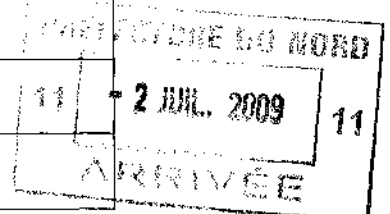
Cette mesure prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009. Les tarifs seront ensuite actualisés au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année civile sur la base de la formule de révision et arrondis à la dizaine de centimes d'euros la plus proche.

**Formule de révision sur le calcul des tarifs de consommation de fourniture électrique des marchés de plein air équipés**

$$P = P_o \times \left( 0,32 \times \frac{PF}{P_{fo}} + 0,38 \times \frac{HPH}{HPH_o} + 0,08 \times \frac{HCH}{HCH_o} + 0,11 \times \frac{HPE}{HPE_o} + 0,02 \times \frac{HCE}{HCE_o} + 0,05 \times \frac{CSPE}{CSPE_o} + 0,04 \times \frac{TLE}{TLE_o} \right)$$

Formule dans laquelle :

Sigle	Dénomination		
P	Prix de l'énergie	Valeur révisée	
P <sub>o</sub>	Prix de l'énergie	Valeur de base	2,90 ou 3,30 € / prise et par jour de marché
PF	Prime fixe	Valeur révisée	
P <sub>fo</sub>	Prime fixe	Valeur de base	49,32 € / KVA
HPH	Coût heure plein hiver	Valeur révisée	
HPH <sub>o</sub>	Coût heure plein hiver	Valeur de base	7,85 c€ / KWh
HCH	Coût heure creuse hiver	Valeur révisée	
HCH <sub>o</sub>	Coût heure creuse hiver	Valeur de base	5,54 c€ / KWh
HPE	Prix heure plein été	Valeur révisée	
HPE <sub>o</sub>	Prix heure plein été	Valeur de base	2,69 c€ / KWh
HCE	Prix heure creuse été	Valeur révisée	
HCE <sub>o</sub>	Prix heure creuse été	Valeur de base	2,09 c€ / KWh
CSPE	Contribution sociale	Valeur révisée	
CSPE <sub>o</sub>	Contribution sociale	Valeur de base	0,45 c€ / KWh
TLE	Taxe locale sur l'énergie	Valeur révisée	
TLE <sub>o</sub>	Taxe locale sur l'énergie	Valeur de base	13 %



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/506

OBJET

Casino – Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par convention de concession du 11 octobre 2006, la Ville de Lille a confié à la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT) :

- La conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités indissociables suivantes : jeux, restauration, animation et parkings sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Lille.
- La réalisation et l'exploitation à titre complémentaire d'un établissement hôtelier de qualité (4 étoiles normes françaises).

Le casino provisoire est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007. Les travaux de construction du casino définitif ont démarré en janvier 2008 et se poursuivent en 2009.

Des modifications mineures de certaines dispositions de la convention de concession sont aujourd'hui nécessaires et sont reprises dans l'avenant n° 1 ici présenté :

1. Servitudes – Modification de l'article 10 de la convention :

La SAEM Euralille projette la réalisation d'un immeuble de bureaux sur le lot 10-4-b de la ZAC Euralille 1, en limite de propriété du terrain appartenant à la Ville de Lille et constituant l'assiette du Casino actuellement en cours de construction.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la SAEM Euralille a sollicité de la Ville de Lille et de la SLAT l'établissement en faveur du terrain susvisé des servitudes suivantes, à titre gratuit :

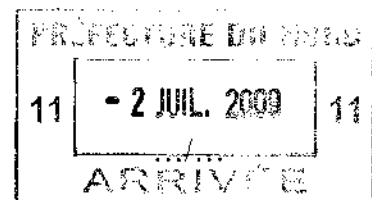
- servitude de vues
- servitude de tour d'échelle
- servitude de surplomb pour passage de chéneau

Or, l'alinéa 2 de l'article 10 de la convention de concession du 11 octobre 2006 prévoit uniquement une possibilité de servitude de passage par le tunnel de sortie du parking souterrain du casino.

Il convient dès lors d'intégrer les servitudes précitées à l'article 10 de la convention de concession, par avenant à ladite convention.

2. Descriptif technique du projet – Modification de l'annexe 3 à la convention :

Par ailleurs, la SLAT a déposé un permis de construire modificatif.





L'annexe 3 à la convention de concession, visée à l'article 10 et qui reprend le descriptif technique du projet, doit ainsi être modifiée sur certains points de détail, notamment :

- La surface des espaces de jeux (grande salle de jeux de 1 321 m<sup>2</sup> contre 1 350 m<sup>2</sup> initialement)
- La surface et l'orientation de la salle de spectacles (parterre de 1 028 m<sup>2</sup>, balcon de 304 m<sup>2</sup> et mezzanine de 274 m<sup>2</sup> contre un parterre de 1 000 m<sup>2</sup> et un balcon de 250 m<sup>2</sup>)
- Le nombre et la répartition des chambres d'hôtel (125 chambres et 17 suites sur 7 niveaux contre 129 chambres et 19 suites sur 8 niveaux)
- Les parkings (répartis sur 5 niveaux au lieu de 4, pour une capacité de 651 places de voiture contre 680, création de places 2 roues).

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 à la convention du 11 octobre 2006, ci-annexé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

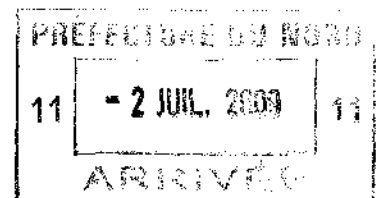
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUIL. 2009



Par délégation du Maire,  
le Premier Adjoint délégué  
au Casino,

Pierre de SAINTIGNON



**AVENANT N° 1  
À LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA  
CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CASINO DE LILLE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**La Ville de LILLE**, représentée par son Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2009,

ci-après dénommée « le Concédant »,

**d'une part,**

ET

**La Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT)**, Société par actions simplifiées, au capital de 10.350.000 euros, ayant son siège social Allée de Safed 59777 LILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 444 388 250, représentée par son Directeur Général Délégué, Directeur Responsable, dûment habilité,

ci-après dénommée « le Concessionnaire »,

**d'autre part.**

Il est préalablement exposé :

**EXPOSE :**

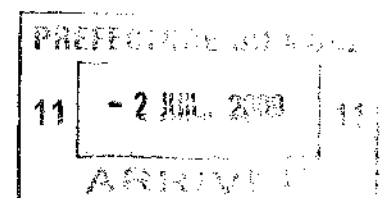
Par convention de délégation de service public pour la construction et l'exploitation du Casino de Lille signée en date du 11 octobre 2006 (ci-après dénommée "la Convention"), le Concédant a confié au Concessionnaire la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'un casino comprenant les activités indissociables suivantes : jeux, restauration, animation, et parkings d'environ 680 places sur des terrains situés sur le territoire de la commune de LILLE.

Le Concessionnaire a également en charge la réalisation et l'exploitation à titre complémentaire d'un établissement hôtelier de qualité (4 étoiles normes françaises).

Au cours de la réalisation des travaux, des modifications ont dû être apportées au projet, venant ainsi modifier certaines dispositions de l'annexe 3 ("descriptif technique du projet") de la Convention (ci-après dénommée "l'Annexe 3"), qui précise la description des travaux et ouvrages en application de l'article 10 de la Convention.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte ces modifications dans la Convention.

**CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**



## **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet de modifier les dispositions suivantes de la Convention :

### **1.1 - Servitudes – Modification de l'article 10 alinéa 2**

Dans le cadre des travaux projetés dans le quartier d'Euralille, les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 10 de la convention de délégation de service public sont ainsi complétées :

« Par ailleurs, les terrains de la ZAC du Centre International d'Affaires des Gares sous référence cadastrale TY92, TY101 et TY107, propriété de la Ville de Lille et constituant l'assiette du casino, sont grevés des servitudes constituées conformément à l'acte notarié joint en annexe : servitudes de vues, de droit d'échelle et de surplomb pour passage de chéneau ».

Il est ainsi décidé que ces dispositions s'ajoutent à l'article 10 de la convention de délégation de service public, conformément à l'acte notarié joint en annexe.

Les autres dispositions dudit article 10 restent inchangées.

### **1.2 – Descriptif technique du projet – Modification de l'annexe 3**

Dans le cadre de la conception du projet, et au fur et à mesure de sa réalisation, certaines modifications mineures ont dû être apportées au descriptif technique du projet annexé à la convention de délégation (annexe 3) et visé à l'article 10.

Il est ainsi décidé que le descriptif joint au présent avenant annule et remplace l'annexe 3 du convention de délégation de service public.

## **Article 2 : Portée de l'avenant**

Les autres dispositions de la convention de délégation demeurent inchangées.

## **Article 3 : Prise d'effet de l'avenant**

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification au Concessionnaire par le Concédant après sa transmission au contrôle de légalité.

## **Article 4 : Documents Annexés**

- Acte notarié – clerc 57 – compte n° ----- - en date du -----
- Descriptif technique du projet en date du -----

Fait à Lille, en 2 exemplaires originaux, le

Pour le Concédant,

Pour le Concessionnaire,

## ANNEXE – descriptif technique du projet

### ENJEU URBAIN ET PARTI ARCHITECTURAL

L'implantation spatiale du Casino est conçue de telle sorte qu'il n'y ait aucune rupture d'échelle entre ce futur pôle et l'ensemble du projet Euralille. Ainsi dans le projet présenté les gabarits et les alignements correspondent strictement aux contraintes énoncées dans le PAZ et le RAZ. Cependant l'observation du plan d'Euralille révèle l'importance de ce terrain triangulaire dans le parachèvement architectural du projet : le site constituant la pointe manquante du trapèze dans lequel l'ensemble du projet s'inscrit. Les bâtiments déjà construits étant conçus sur la base d'une volumétrie forte identifiant chacun d'entre eux tout en les inscrivant dans un projet d'ensemble. Ce sont ces mêmes objectifs que nous nous sommes fixés pour l'architecture du projet de ce futur Casino de Lille.

Ainsi la première règle est que le bâtiment apparaisse comme un seul volume bien que composé en réalité de trois principaux éléments de programme :

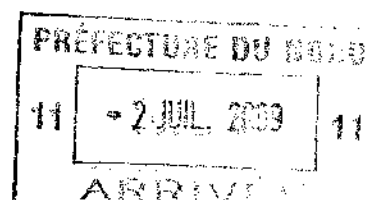
- le casino proprement dit avec ses équipements et ses salles de jeux
- une grande salle de spectacles
- l'hôtel

Ces éléments de programme pouvant fonctionner séparément ou conjointement selon les cas, mais devant toujours pouvoir bénéficier de synergies apportées par l'ensemble qu'ils forment.

Le parti pris architectural est de les assembler afin qu'ils ne forment qu'une seule image, que l'on peut lire en trois parties.

C'est ainsi que la **salle de spectacle** a été, étant données les contraintes liées à son encombrement ( volume capable pour une jauge de 1200 places, scène et coulisses, régies), aux nécessités de son approvisionnement ( office, livraisons, décors) et de son accessibilité par le public ( sécurité, évacuations, handicapés, etc.....), localisée dans la partie la plus épaisse du triangle, au premier niveau ; les sorties de secours pouvant se faire le long du Boulevard Urbain, un autre côté constituant la limite avec le futur bâtiment à construire le long de l'avenue Willy Brandt.

**Les salles de jeux**, sont elles localisées sur deux niveaux dans la pointe du triangle pour avoir une longue façade le long du parc des Dondaines, car devant s'inscrire à cet endroit dans un gabarit continu, se rejoignant à la pointe du triangle vers le parvis de Rotterdam avec le seul haut volume du projet : l'hôtel.



Ces trois volumes s'articulent par un jeu de plans inclinés les reliant les uns aux autres, pour se terminer par le prisme de l'hôtel orienté vers le centre d'Euralille ; ce prisme décollé du sol cherche à dramatiser l'architecture à un endroit qui est clairement, sur le boulevard Urbain, à l'angle du parc, et face au parvis de Rotterdam **un lieu d'articulation majeur d'Euralille.**

De façon à affirmer encore plus nettement cette volonté **d'unifier l'architecture du Casino-salle de spectacle-hôtel**, il est proposé d'utiliser un même matériau « enveloppant » l'ensemble du bâtiment y compris les plans inclinés formant la toiture, ce matériau pouvant se décliner pour être tour à tour surface pleine de façade, ouverture ou baie d'éclairage, toiture, afin d'obtenir **un effet de « lisse absolu »** garantissant l'intégrité de lecture et toute sa puissance au volume d'ensemble. Le projet se lisant ainsi composé comme la pièce manquante du trapèze en plan d'Euralille, bien qu'ayant sa propre identité.

Pour ce faire le projet propose de généraliser **l'habillage du bâtiment par une peau de verre**, ce matériau étant utilisé dans tous ses états, depuis la transparence absolue jusqu'à l'opaque en passant par le translucide et l'opalescent.

Le choix de ce matériau traduit le désir d'avoir un « bâtiment-objet », la continuité de la matière assurant l'unité de la pièce obtenue. Le verre transcende cette idée qu'il rend festive le jour et la nuit.

## **VOLUMETRIE ET MATERIAUX**

La volumétrie est caractérisée par la porte à faux de la pointe du triangle qui fait "décoller" le bâtiment.

L'impression générale est celle d'un volume opalescent qui flotte au dessus des espaces publics largement ouverts sur le parc et la ville.

Dans le contexte le volume est presque familier, il dialogue avec les architectures contemporaines d'Euralille, monolithique mais dynamique, changeant sous tous les angles, toujours le même et toujours différent.

La peau est constituée, de façon uniforme, d'un revêtement verrier qui habille toutes ses faces et donne un effet de très forte homogénéité tout en jouant sur les variations de densité et de transparence :

- Les façades de l'hôtel sont traitées sur le principe d'une double peau "respirante" intégrant des stores translucides et blancs formant voilage. Les rideaux d'occultation, blancs également, sont intérieurs à la chambre. Cette disposition permet d'optimiser les performances thermiques du bâtiment, aussi bien en saison chaude que froide et d'assurer une excellente isolation acoustique pour les chambres.
- Les parties pleines sont constituées sur le principe des "shadow box", la paroi vitrée étant séparée des panneaux pleins isolants par un vide d'air ventilé naturellement.

- La peau se retourne en toiture sous la forme de plaques revêtues de matériau verrier opaque (type émailith) et sera simplement ajourée par endroits pour venir intégrer des éléments de verrière zénithale ou des orifices de ventilation. La toiture de l'hôtel, parfaitement orientée, pourra recevoir des panneaux solaires.
- Les niveaux bas (rez-de-chaussée et 1er étage) sont traités en rupture, comme une grande incision dans le volume, un "vide" mettant en relation le boulevard urbain, le parc et le casino. C'est ici que sont regroupés les "espaces publics" du projet, hall du casino, lobby de l'hôtel, brasserie, restaurant, bars. Leur façade sera traitée en verre clair pour accentuer l'effet d'ouverture et mettre en valeur l'animation diurne et nocturne. En partie basse (RDC et R+1) : habillage de la façade devant les escaliers de secours de la salle de spectacle par des panneaux vitrés opaques de couleur noire. Ces panneaux pourront servir de support pour la signalétique casino.

Le projet a été étudié pour tirer au mieux parti des contraintes imposées dans le cahier des prescriptions :

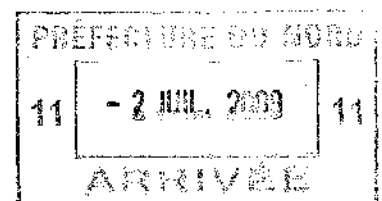
- Façade horizontale continue sur le parc marquée par le mouvement d'ouverture de l'entrée et l'animation de la terrasse.
- Recul en partie sud permettant de dégager le prospect.
- Positionnement à l'angle de l'hôtel de façon à marquer fortement l'entrée et à s'inscrire dans la séquence urbaine face au parvis de Rotterdam.
- Implantation de la salle de spectacle du casino côté boulevard urbain pour bénéficier de la hauteur autorisée.
- retrait de la façade sur le boulevard urbain dégageant un espace pour les accès au casino.

Cette organisation génère une volumétrie finalement très compacte qui permet d'intégrer au plus près les éléments du programme.

## PROGRAMME

Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- le casino proprement dit,
- la salle de spectacle,
- l'hôtel,
- les restaurants.



Toutes ces fonctions sont rassemblées autour d'un **hall d'accueil** qui constitue un véritable espace public reliant ces diverses composantes et mettant le projet en relation directe avec l'environnement urbain, la ville et le parc.

Cet espace constitue le cœur du projet, il est conçu pour favoriser une grande fluidité et une ouverture du projet sur l'extérieur. Il est traversant de façon à relier le boulevard urbain, où s'effectue l'entrée au casino et le Parc des Dondaines, sur lequel se développent les terrasses des restaurants. Il se développe sur deux niveaux, de façon à intégrer dans le même mouvement le foyer de la salle de spectacles et à bénéficier de la hauteur libre pour générer des espaces conviviaux et spectaculaires tout au long du parc (mezzanines, relations entre niveaux).

---

#### LE CASINO

---

Son accès s'effectue depuis le hall d'accueil, à partir de l'entrée située sur le boulevard urbain pour les piétons et directement dans le hall pour les personnes venant du parking.

La grande salle de jeux (1321 m<sup>2</sup>) est implantée au rez-de-chaussée. Elle est travaillée pour tirer parti des volumes capables et créer des espaces spectaculaires, le sol intègre des effets de décaissés permettant de "dominer" les espaces de jeu. Elle est complétée par un espace d'animation important, le "ShowBar" (292 m<sup>2</sup>), qui pourra être isolé à l'occasion de certains spectacles.

A l'étage se développe un espace de jeux en mezzanine (834 m<sup>2</sup>). Les deux niveaux sont en relation visuelle et sont connectés par un escalier, un ascenseur et deux escalators panoramiques.

La disposition des espaces de jeux permet de bénéficier de vues sur le parc et contribue ainsi à l'animation d'ensemble.

Les locaux « support », caisses, circuit argent et locaux du personnel sont disposés en fond de salle en partie sud, ainsi qu'au niveau -1.

---

#### LA SALLE DE SPECTACLES

---

Elle est située au premier étage. Son accès, depuis le boulevard urbain est commun avec le casino. Depuis le hall d'accueil deux escalators et deux ascenseurs vitrés permettent d'accéder au niveau du foyer. Les personnes venant du parking peuvent accéder directement au niveau de la salle.

La salle proprement dite, d'une capacité de 1200 spectateurs, comprend un parterre (1028 m<sup>2</sup>), une mezzanine (274 m<sup>2</sup>) et un balcon (304 m<sup>2</sup>). Elle dispose d'une scène équipée d'un gril technique et d'une arrière scène.

Son foyer se développe sur deux niveaux (parterre et balcon) et dispose de communications visuelles avec les espaces jeux. Il est équipé d'un espace bar, le "MédiaBar", situé en façade sur le parc et en mezzanine sur la brasserie du casino.

La salle dispose de loges et d'espaces de stockage situés derrière la scène, ainsi que d'un office pour les banquets.

La desserte technique s'effectue depuis l'aire de livraisons, au niveau -1.

#### LES RESTAURANTS

---

Ils sont conçus pour s'articuler avec l'espace du hall d'accueil et participer fortement à l'animation publique du projet.

##### "La Brasserie du Casino"

Elle se développe le long du parc des Dondaines. Cette position lui permet de développer une activité extérieure en terrasse et d'être accessible aussi bien depuis le hall d'accueil (zone hors contrôle), que depuis la salle de jeux (zone sous contrôle). La salle proprement dite (583 m<sup>2</sup>) est accompagnée d'une "ShowKitchen" (50 m<sup>2</sup>).

Sa desserte s'effectue depuis l'office cuisine central situé au niveau inférieur.

##### "Le Comptoir"

Il s'agit d'un point de vente de restauration rapide largement ouvert sur le hall d'accueil et accessible directement depuis l'entrée du casino.

##### "Le Parc"

C'est le restaurant haut de gamme de l'hôtel. Il est situé au 1<sup>er</sup> étage, en mezzanine sur le lobby bar et complètement ouvert sur le Parc. Cette disposition lui permet de participer à l'animation d'ensemble, en continuité avec le hall d'accueil et la brasserie du casino, tout en préservant son calme et son intimité hors des flux de circulation.

Ces espaces de restauration sont complétés par les bars intégrés aux différentes activités : le "ShowBar", le "Snack Bar" de la salle des jeux du rez-de-chaussée, le "LobbyBar" de l'hôtel, le "MédiaBar" de la salle de spectacle. Le média Bar et l'espace bar de la salle des jeux, situé au 1<sup>er</sup> étage ont été mutualisés.

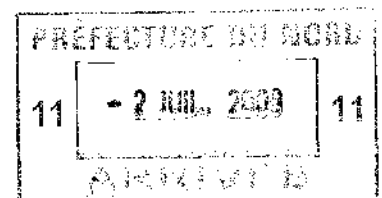
Le pôle "restauration" comprend également l'office des banquets de la salle de spectacle et le restaurant du personnel situé au niveau -1.

L'office cuisine central situé au niveau -1, contigu à l'aire de livraisons, regroupe les fonctions logistiques "lourdes" : stockage, décartonnage, chambres froides, gestion des déchets ainsi que les vestiaires sanitaires du personnel de cuisine. L'aire de livraisons dessert également l'office banquets par un noyau spécifique.

#### L'HOTEL

---

Il comprend 125 chambres et 17 suites réparties sur 7 niveaux, du 3<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> étage.





Son implantation à l'angle nord-est du terrain en fait le signal de l'opération et permet aux chambres de disposer de très belles vues sur le parc et sur la ville.

Le bâtiment n'est pas IGH.

L'entrée est située à l'angle de l'opération, distincte de l'entrée du casino. La dépose s'effectue sous la pointe du bâtiment formant une porte à faux et constitue un des principaux "événements" du projet.

La réception et le lobby se trouvent au rez-de-chaussée, ouverts largement sur le parc.

Au premier le restaurant "Le Parc" est disposé en mezzanine, le 2<sup>e</sup> étage étant dédié aux salles de réunion et de séminaires.

Les salles de fitness et ... sont situées au 4<sup>e</sup>me étage.

L'hôtel dispose d'un parking situé au niveau -1 bis.

Sa desserte logistique s'effectue depuis l'aire de livraisons.

---

#### SERVICES GENERAUX, LOGISTIQUE, LIVRAISONS

---

Les locaux de l'administration du bâtiment sont implantés aux niveaux 2, 3 et 4, en façade sur le boulevard urbain.

Les vestiaires sanitaires et locaux de prise de service sont, pour la plupart, implantés au niveau -1.

Les circuits sont nettement différenciés :

- Accès du public.
- Accès du personnel du casino.
- Le personnel dispose d'un accès spécifique qui lui permet de se rendre à son poste de travail et aux locaux qui lui sont réservés sans jamais être en contact avec le public.

De même les circuits liés à la logistique sont distincts :

- Circuit argent
- Circuit livraisons de la salle de spectacle et de gala
- Circuit restauration.

L'ensemble des livraisons s'effectue au niveau -1 à partir d'une aire de livraisons centrale qui constituera un volume isolé et désenfumé. Ce choix (qui conduit à réduire considérablement la capacité de stationnement du niveau -1) correspond à la volonté de limiter au maximum les nuisances de surface et de garantir la qualité de l'environnement urbain du casino.

---

#### LES PARKINGS

---

Ils sont répartis sur 5 niveaux, leur capacité globale est d'environ 700 places (dont 651 places pour voitures) réparties de la façon suivante :

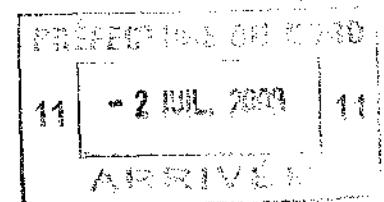
Les 4 niveaux inférieurs (-1 -2, -3, -4) sont dédiés au parking du casino. Son accès s'effectue depuis l'avenue Willy Brandt au niveau -1 et depuis le boulevard urbain au rez-de-chaussée. Sa sortie s'effectue au niveau -2 sur l'avenue Willy Brandt.

Un noyau de circulation vertical, conçu comme un espace d'accueil à part entière, permet d'accéder, depuis chaque niveau de parking, directement au hall d'accueil (RDC et 1<sup>er</sup> étage).

Le niveau -1 bis abrite le parking de l'hôtel. Le niveau -1 abrite l'aire de livraisons, des places de parking et quelques places réservées au personnel : Le parking de l'hôtel est accessible depuis l'avenue Willy Brandt. Sa sortie s'effectue également sur l'avenue Willy Brandt.

L'aire de livraisons est accessible depuis l'avenue Willy Brandt exclusivement, sa sortie s'effectue sur le boulevard urbain. Elle dessert chacune des fonctions du bâtiment : cuisines, salle de spectacles, hôtel.

Par ailleurs ce niveau comprend le sas de transfert de l'argent donnant directement sur l'extérieur de plain pied avec la voirie.



**CONSTITUTION DE SERVITUDES  
(VUES, TOUR D'ECHELLE, SURPLOMB POUR PASSAGE DE CHENEAU)  
ENTRE LA VILLE DE LILLE,  
LA SOCIETE LILLOISE D'ANIMATION TOURISTIQUE ET LA SAEM  
EURALILLE**

*Clerc 57  
Compte n°*

**1 - DATE ET REDACTEUR DE L'ACTE**

**L'AN DEUX MILLE NEUF,  
Le \_\_\_\_\_**

Maître Delphine DELAROIÈRE,  
Notaire associé soussigné de la société civile professionnelle dénommée "Benoît  
SENLIS, Thierry DELETOILLE, Antoine SENLIS, Delphine DELAROIÈRE et Franck  
BEAUVALOT, notaires associés", titulaire d'un office notarial à LILLE, 14 rue du  
Vieux Faubourg,

A RECU en la forme authentique le présent acte, à la requête des personnes ci-après  
dénommées.

**2 - NATURE DE L'ACTE**

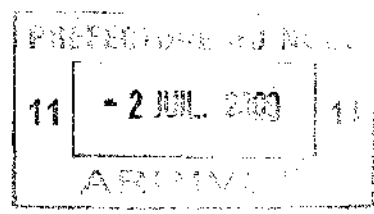
**CONSTITUTION DES SERVITUDES DE VUES, DE TOUR D'ECHELLE ET DE  
SURPLOMB POUR PASSAGE DE CHENEAU ENTRE LA VILLE DE LILLE,  
LA SOCIETE LILLOISE D'ANIMATION TOURISTIQUE ET LA SAEM  
EURALILLE.**

**3 - IDENTIFICATION DES PARTIES**

3.1 - La Société dénommée « **Société Anonyme d'Economie Mixte EURALILLE** »,  
au capital de 1.150.000 euros dont le siège est à LILLE, Tour Crédit Lyonnais de Lille,  
Boulevard de Turin, inscrite au Répertoire SIREN sous le numéro 378 224 786 et  
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE.

Représentée par Monsieur Jean-Louis **SUBILEAU**, élisant domicile au siège de la  
société EURALILLE, agissant en sa qualité de Directeur Général Délégué de ladite  
société.

**D'UNE PART**



3.2 - La « **VILLE DE LILLE** », identifiée au SIREN sous le numéro 215.903.501.

Représentée par \_\_\_\_\_, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 2009, dont une ampliation est demeurée ci-annexée (annexe \_\_\_\_\_).

Monsieur \_\_\_\_\_, ès qualité, déclare concernant la délibération du Conseil Municipal:

- qu'elle est devenue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord, le \_\_\_\_\_,
- qu'elle n'est pas encore définitive mais n'a fait l'objet à ce jour d'aucun retrait ni d'aucun recours devant le Tribunal Administratif.

#### D'AUTRE PART

#### 4 - INTERVENANT

La **S.L.A.T., SOCIETE LILLOISE D'ANIMATION TOURISTIQUE**, Société Anonyme au capital de 10.350.000 €, ayant son siège allée Safed, Centre Atrium, 59777 EURALILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le n° 555 388 250, représentée par Patricia LEGROS, agissant en qualité de Directrice Générale Déléguée.

Et intervenant aux présentes en tant que délégataire d'une concession de service public de la Ville de Lille pour la construction et l'exploitation du Casino de Lille sur le terrain constituant le fond servant les servitudes exposées ci-après.

#### 5 - EXPOSE PREALABLE

Les requérants sont propriétaires de terrains contigus situés à LILLE dans la Zone d'Aménagement Concertée du CENTRE INTERNATIONAL D'AFFAIRES DES GARES plus amplement désignés ci-après.

La SAEM EURALILLE projette la réalisation sur le lot 10.4.b de la ZAC d'un immeuble qui sera implanté en limite de propriété du terrain appartenant à la Ville de LILLE constituant l'assiette du Casino actuellement en cours de construction.

Pour permettre la réalisation de ce projet sur le lot 10.4.b, la SAEM EURALILLE a sollicité de la Ville de LILLE et de la SLAT l'établissement sur le terrain lui appartenant d'une servitude de vues, d'une servitude de tour d'échelle et d'une servitude de surplomb pour le passage d'un chéneau.

La Ville de LILLE et la SLAT ayant acquiescé à cette demande, les comparants ont arrêté entre eux les conventions suivantes :

## **6 - DESIGNATION ET ORIGINE DES FONDS**

### **6.1 - Fonds dominant**

#### 6.1.1 - Désignation

Le fonds dominant est constitué d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 2.438 m<sup>2</sup>, figurant sous teinte \_\_\_\_\_ au plan demeuré ci-annexé (annexe \_\_\_\_\_) située à LILLE dans la Zone d'Aménagement Concertée du CENTRE INTERNATIONAL D'AFFAIRES DES GARES, formant le lot 10.4.b de ladite ZAC, secteur Chaude Rivière.

Cette parcelle provient de, savoir :

- partie de la parcelle cadastrée section TY numéro 94,
- partie de la parcelle cadastrée section TY numéro 95,
- partie du volume 2 de l'EDDV situé sur la parcelle cadastrée section TY numéro 100,
- partie de la parcelle cadastrée section TY numéro 102,
- partie de la parcelle cadastrée section TY numéro 118.

#### 6.1.2 - Effet relatif

Les parcelles cadastrées section TY numéros 94, 95, 100, 102 et 118 appartiennent à la SAEM EURALILLE en vertu d'un acte contenant cession gratuite par la ville de Lille, reçu par Maître Thierry DELETOILLE, notaire à Lille, le 12 avril 1999, publié au premier bureau des hypothèques de Lille le 6 mai 1999, volume 1999P numéro 4405.

### **6.2 - Fonds servant**

#### 6.2.1 - Désignation

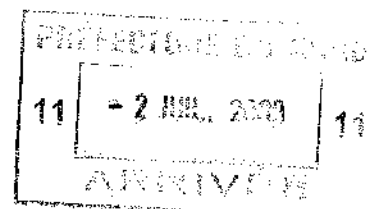
Le fonds servant est constitué d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 3276 m<sup>2</sup>, figurant sous teinte \_\_\_\_\_ au plan demeuré ci-annexé (annexe \_\_\_\_\_) située à LILLE dans la Zone d'Aménagement Concertée du CENTRE INTERNATIONAL D'AFFAIRES DES GARES, secteur Chaude Rivière.

Cette parcelle est reprise au cadastre sous les références suivantes :

- section TY numéro 92 pour une contenance de 2.119 m<sup>2</sup>
- section TY numéro 101 pour une contenance de 199 m<sup>2</sup>
- section TY numéro 107 pour une contenance de 958 m<sup>2</sup>

#### 6.2.2 - Effet relatif

Ces parcelles appartiennent à la ville de Lille en vertu d'un acte de vente par la SAEM EURALILLE, reçu par Maître Thierry DELETOILLE, notaire à Lille, le 29 novembre 2006, publié au premier bureau des hypothèques de Lille le 15 décembre 2006, volume 2006P numéro 11199.



## **7 - NATURE ET MODALITES D'EXERCICE DES SERVITUDES**

Il est constitué au profit du fonds dominant, à l'encontre du fonds servant, les servitudes suivantes :

### **7.1 - Servitude de vues**

7.1.1 - Le fonds servant sera grevé d'une **servitude de vues** perpétuelle permettant au futur bâtiment à réaliser sur le fonds dominant, en limite de propriété du fonds servant, de bénéficier de fenêtres ouvrantes et de vues directes et indirectes sur le fonds servant.

7.1.2 - La présente constitution de servitude est consentie à titre purement gratuit et sans aucune stipulation d'indemnité.

### **7.2 - Servitude de tour d'échelle**

7.2.1 - Le fonds servant sera grevé d'une **servitude de droit d'échelle** perpétuelle permettant au futur bâtiment à réaliser sur le fonds dominant, en limite de propriété du fonds servant, d'être entretenu, réparé et le cas échéant reconstruit.

7.2.2 - Le tour d'échelle ainsi concédé ne pourra être exercé que sur une bande de 4 (quatre) mètres le long de la limite séparative entre le fonds servant et le fonds dominant telle que figurant sur le plan ci-annexé (annexe \_\_\_\_\_) correspondant à la coursive haute située à la cote 33.60 NGF.

Pour accéder au fonds servant, le propriétaire du fonds dominant ou toutes entreprises qu'il aura choisi devra passer par son propre fonds ou par le domaine public ; le fonds dominant devra préalablement informer le fonds servant de la nature et la durée qui devra rester le plus limitée possible du passage, de l'utilisation et de l'encombrement tant de l'espace public au droit des façades et accès du fonds servant que de la coursive.

Le fonds dominant devra respecter les procédures de sécurité (inhérentes à l'activité de casino) qui lui seront communiquées par le fonds servant.

En toute circonstance, il ne pourra être laissé en stationnement sur l'assiette du tour d'échelle (coursive haute de 4 mètres de large à la cote 33.30 NGF) du matériel autre que des échelles et des échafauds fixes, roulants ou volants ou que les dispositifs provisoires destinés à protéger le fonds servant de tout dégât ou dommage.

7.2.3 - La présente constitution de servitude est consentie à titre purement gratuit et sans aucune stipulation d'indemnité.

Toutefois, les dégâts ou dommages ou tout préjudice directement lié à ces dégâts ou dommages qui pourraient être occasionnés au fond servant devront toujours être réparés ou indemnisés par le propriétaire du fonds dominant sans que celui-ci puisse

arguer du caractère gratuit de la présente convention pour s'en exonérer totalement ou partiellement.

Le fonds dominant prendra à sa charge les frais d'entretien de la coursive ou de la façade du fonds servant si au cours des opérations réalisées par le fonds dominant celles-ci venaient à être salies.

### **7.3 - Servitude de surplomb pour passage de chéneau**

7.3.1 - Le fonds servant sera grevé d'une **servitude de surplomb** perpétuelle permettant au futur bâtiment à réaliser sur le fonds dominant de faire passer en surplomb du fonds servant un chéneau destiné à l'écoulement des eaux de ruissellement le long de la limite séparative entre le fonds servant et le fonds dominant.  
L'évacuation des eaux récoltées par ce chéneau se fera via le réseau du fonds dominant. Il est demeuré ci-annexé après mention un plan situant ce chéneau et une coupe de détail (annexe ).

7.3.2 - Le chéneau devra être maintenu parfaitement entretenu par le propriétaire du fonds dominant afin qu'il n'occasionne aucune gêne au fonds servant.

Le propriétaire du fonds dominant devra réaliser à ses frais l'entretien, la réparation ou le remplacement du chéneau.

7.3.3 - La présente constitution de servitude est consentie à titre purement gratuit et sans aucune stipulation d'indemnité.

Toutefois, les dégâts ou dommages ou tout préjudice directement lié à ces dégâts ou dommages qui pourraient être occasionnés au fond servant devront toujours être réparés ou indemnisés par le propriétaire du fonds dominant sans que celui-ci puisse arguer du caractère gratuit de la présente convention pour s'en exonérer totalement ou partiellement.

## **8 - DISPOSITIONS DIVERSES**

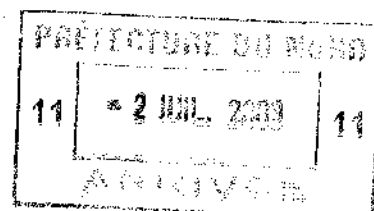
### **8.1 - Frais**

Tous les frais, droits et émoluments et ceux qui en seront la suite ou la conséquence seront payés par le propriétaire du fonds dominant.

### **8.2 - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, domicile est élu par les parties, en leurs sièges sus-indiqués.

### **8.3 - Publicité foncière**



8.3.1 - Le présent acte sera soumis à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent.

Pour la perception du salaire de Monsieur le conservateur des hypothèques uniquement, la présente constitution de servitude est évaluée à QUINZE EUROS (15,00 €).

8.3.2 - Le notaire associé soussigné atteste que le présent document hypothécaire contient toutes les énonciations de l'acte nécessaires à la publication, au fichier immobilier, des droits réels et à l'assiette de tous salaires, impôts, droits et taxes.

8.3.3 - Le notaire associé soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête de leur nom ou de leur dénomination, lui a été régulièrement justifiée.

8.3.4 - Tous pouvoirs sont consentis à l'un des clercs de l'office notarial sus-dénommé pour fournir à Monsieur le conservateur des hypothèques les justifications qu'il pourrait réclamer et pour signer tous actes complémentaires ou rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir.

**DONT ACTE sur 7 pages**

Fait et passé à LILLE,

Et lecture des présentes ayant été faite par les parties elles-mêmes, le notaire a recueilli les signatures suivantes :

- le représentant de la SAEM EURALILLE, le
- le représentant de la SLAT, le
- le représentant de la Ville de LILLE, le



Et le notaire soussigné a signé à la date indiquée en tête des présentes.

**APPROUVE:**

Renvois en marge :

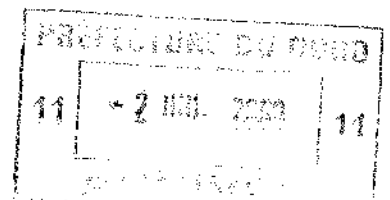
Blancs bâtonnés :

Chiffres rayés nuls :

Lignes rayées nulles :

Mots rayés nuls :

PARAPHS	QUALITE DES SIGNATAIRES	SIGNATURES
	Le représentant de la SAEM EURALILLE	
	Le représentant de la SLAT	
	Le représentant de la Ville de LILLE	
	Maître Delphine DELAROIERE	



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/507

## OBJET

**Création du Conseil des Résidents  
Etrangers de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe depuis plus de trente ans ses outils de démocratie participative, dans la proximité et sur des champs thématiques.

Elle a pour ambition de développer un dispositif de démocratie locale qui permette de prendre en compte l'avis du plus grand nombre de ses habitants et un exercice actif de la citoyenneté.

Selon les chiffres du dernier recensement de 1999, Lille comptait 7 % de sa population d'origine étrangère, au sein de laquelle la situation des étudiants étrangers évolue énormément (+ 41 % entre 2002 et 2007 sur la Métropole).

Les résidents étrangers non communautaires n'ont pas la possibilité de s'exprimer par le droit de vote aux élections locales alors qu'ils vivent sur le territoire communal, en partagent les réalités quotidiennes et les enjeux de son développement.

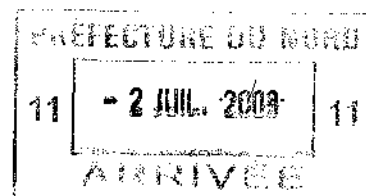
C'est pourquoi, le programme municipal prévoyait la création, conformément à l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un nouvel outil de participation citoyenne, le Conseil des Résidents Etrangers de Lille (C.R.E.L.I).

Le C.R.E.L.I doit permettre de redonner sens à cette citoyenneté de résidence en permettant aux Lillois ressortissants étrangers non communautaires de faire des propositions et de s'exprimer sur tous les sujets d'ordre local.

Ce projet rejoint les préoccupations exprimées par le Conseil Communal de Concertation dans son avis du 6 juin 2009 « La ville et ses résidents étrangers ».

Le C.R.E.L.I sera un espace de dialogue, d'échanges, de concertation et de rencontres, ouvert aux Lillois et Lilloises de nationalité étrangère, non ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne. Il a notamment pour objectifs :

- de permettre la représentation des citoyens lillois qui ne peuvent s'exprimer dans le cadre électoral ou qui sont sous-représentés dans les lieux de concertation habituels
- de favoriser l'accès à l'information sur les droits effectifs pour les résidents étrangers et leurs familles
- de continuer à améliorer le « vivre ensemble »
- de valoriser les enjeux de mémoire et la promotion de la diversité culturelle
- de modifier les représentations véhiculées à l'égard des étrangers et de prévenir les discriminations.



Conformément à l'avis du CCC, le C.R.E.L.I s'inscrit en complémentarité des dispositifs de démocratie participative existants (Conseils de Quartier, Conseil Communal de Concertation, Conseil Lillois de la Jeunesse, Conseil Municipal d'Enfants, Conseil des Aînés...), avec lesquels des liens seront créés.

La création du C.R.E.L.I s'appuie sur les dispositions suivantes :

### **TITRE I - DENOMINATION**

#### **Article 1 :**

Il est créé un Conseil des Résidents Etrangers de Lille (C.R.E.L.I).

### **TITRE II - ROLE ET COMPETENCES**

#### **Article 2 :**

Le C.R.E.L.I. est un organe de démocratie participative.

Il s'inscrit en complémentarité des dispositifs de démocratie participative existants (Conseils de Quartier, Conseil Communal de Concertation, Conseil Municipal d'Enfants, Conseil des Aînés, Conseil Lillois de la Jeunesse...) avec lesquels des liens seront créés.

Le C.R.E.L.I. est un outil de promotion de l'exercice de la citoyenneté par les étrangers non communautaires résidant à Lille.

#### **Article 3 :**

Le C.R.E.L.I. est un conseil consultatif.

Il peut fournir un avis ou formuler des propositions soit à la demande du Maire ou du Conseil Municipal, soit de sa propre initiative, sur toutes les questions liées à la vie quotidienne.

A ce titre, il développe des fonctions :

- de veille, de réflexion et d'expertise afin d'être en mesure de rendre des avis
- de sensibilisation sur les questions de citoyenneté, de participation
- d'information
- de synergie avec les acteurs de la démocratie locale : associations, conseils de quartier, conseil communal de concertation, conseil municipal d'enfants, conseil lillois de la jeunesse, conseil des aînés, ateliers urbains de proximité en fonction des thèmes abordés

### **TITRE III - COMPOSITION**

#### **Article 4 :**

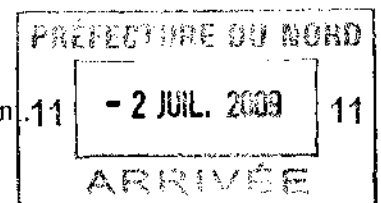
Le C.R.E.L.I. est placé sous la présidence du Maire ou de son représentant.

#### **Article 5 :**

Le C.R.E.L.I. est composé de personnes résidant sur le territoire de la commune de Lille, de nationalité étrangère, non ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne.

Les conditions de désignation des membres du C.R.E.L.I. sont les suivantes :

- Etre ressortissant exclusif d'un pays non membre de l'Union Européenne
- Résider à Lille
- Etre âgé de 18 ans au moins
- Ne pas être agent salarié de la Ville de Lille ou d'une structure financée par la Commune à hauteur d'au moins 75 % de son budget



La perte de l'une de ces conditions entraîne la perte de la qualité de membre du C.R.E.L.I.  
Le Conseil Municipal fixe, sur proposition du Maire, la composition du C.R.E.L.I.

Le C.R.E.L.I. est composé, outre son Président, de 120 membres désignés à la proportionnelle des 30 nationalités les plus représentées à Lille. La méthode employée est la suivante :

Un appel à candidatures sera lancé auprès du grand public, des associations, des universités, des chambres consulaires, des entreprises....

- 2 postes sont réservés pour Hellemmes, 2 postes pour Lomme (par désignation des deux Maires) soit 4 postes ;
- Chacune des 30 nationalités les plus représentées obtient 1 poste par tirage au sort, soit 30 postes ;
- Les 86 postes restants sont répartis à la proportionnelle (poids de chacune des 30 nationalités sur le total de la population étrangère de Lille), selon le mode de désignation suivant :
  - Pour les nationalités dont le nombre de siège est supérieur ou égal à 2 (soit 71 sièges) : la moitié est désignée par tirage au sort simple, soit 36 sièges, et l'autre moitié par désignation du Maire sur proposition des Présidents et Conseils de quartier, soit 35 sièges ;
  - Pour les nationalités dont le nombre de sièges est inférieur à 2, soit 15 sièges, désignation par le Maire sur proposition des Présidents et Conseillers de quartier

1/3 de suppléants seront désignés pour chaque collègue, par nationalités, et inscrits sur une liste complémentaire.

#### **Article 6 :**

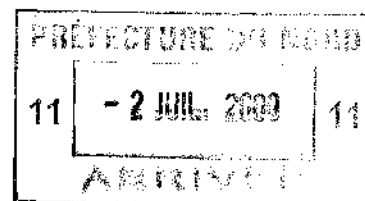
La composition du C.R.E.L.I. devra respecter autant que possible :

- la diversité des nationalités extracommunautaires présentes à Lille
- la parité entre hommes et femmes
- la meilleure représentation géographique des 10 quartiers de la ville de Lille

#### **Article 7 :**

Pour être validée, la déclaration de candidature doit être signée par le résident étranger et faire mention :

- de la nationalité,
- du domicile, des coordonnées téléphoniques
- de la date de naissance.



#### **Article 8 :**

Le mandat des conseillers est de 3 ans à partir de la date d'installation du C.R.E.L.I.  
Ce mandat ne peut, en tout état de cause, excéder la durée du mandat municipal en cours.

#### **Article 9 :**

Chaque conseiller s'engage à participer aux assemblées plénières et commissions ou groupes de travail où il s'est inscrit.

En cas d'absences successives non justifiées pendant 3 séances de travail (plénière, commissions, groupes de travail) le conseiller sera considéré comme démissionnaire et sera radié.

La radiation peut également être prononcée en cas de non respect du présent règlement intérieur.

.../...

**Article 10 :**

En cas de vacance de siège, notamment par suite de maladie, de démission, de raisons familiales, professionnelles ou de radiation, chaque conseiller titulaire est remplacé par un suppléant.

Le suppléant remplace le titulaire pendant toute la durée du mandat.

**Article 11 :**

Le conseiller s'engage à ne représenter le C.R.F.L.I. vis-à-vis de l'extérieur que dans le cadre d'un mandat explicite.

**TITRE IV – FONCTIONNEMENT**

**Article 12 :**

Le Conseil des Résidents Etrangers de Lille comprend trois instances :

- l'assemblée plénière,
- le bureau
- les commissions

**Article 13 : Le bureau**

L'Assemblée Plénière du C.R.E.L.I. désigne, en son sein, un bureau qui a pour mission de gérer le fonctionnement du CRELI et d'assurer la coordination de ses instances.

Il est composé :

- du Président du C.R.E.L.I.
- des Présidents de commissions
- des représentants de l'administration : le directeur de la Démocratie Participative et l'animateur du C.R.F.L.I.

Le bureau se réunit au minimum avant chaque séance plénière.

**Article 14: Les séances plénières**

Les séances plénières ont lieu de préférence à l'Hôtel de Ville. Elles se tiennent au minimum deux fois par an.

Les séances plénières du Conseil des Résidents Etrangers de Lille sont publiques.

Elles sont présidées par le Maire ou son représentant.

L'assemblée plénière du CRELI ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Les délibérations de l'assemblée sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du Président est prépondérante.

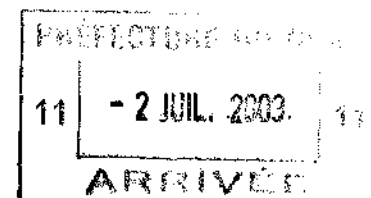
Chaque membre de l'assemblée dispose d'une voix. Un conseiller empêché d'assister à une séance ne peut pas donner à un autre conseiller le pouvoir de voter en son nom.

**Article 15 : Les commissions**

L'assemblée plénière du Conseil des Résidents Etrangers de Lille crée, en son sein, des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée.

Chaque commission désigne un président qui sera chargé de présenter les projets au bureau et en séances plénières.

Le contenu, les objectifs et le calendrier de fonctionnement des commissions sont définis par le bureau.



**Article 16 : Rapport annuel, communication et moyens**

Une fois par an, le Conseil des Résidents Etrangers de Lille présente un rapport au Maire qui en informe le Conseil Municipal.

Le C.R.E.L.L. contribue à la mise en œuvre d'un outil de communication de ses actions.

Des moyens humains et techniques sont fournis par la Ville dans le cadre du budget global de fonctionnement.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, respectivement réunies les 16 et 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **CREER** le Conseil des Résidents Etrangers Lillois selon les principes de composition et de fonctionnement décrits ci-dessus,

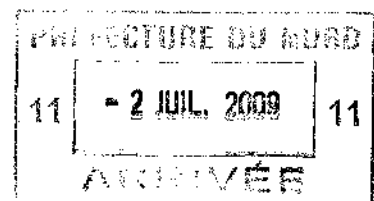
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
Le Premier Adjoint délégué au Conseil  
des Résidents Etrangers Lillois,

Pierre DE SAINTIGNON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/509

## OBJET

Maison Régionale de l'Environnement  
et des Solidarités - Avenant.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/48 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de partenariat, d'une durée de 3 ans, entre la Ville et la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités. Par délibération n° 09/48 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention cadre 2009 et d'attribution des subventions pour l'exercice 2009.

Lors de cette même séance, la délégation Economie Sociale et Solidaire propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 9.600 € à la MRES (5.400 € pour l'année 2009 et 4.200 € en 2010 sous réserve du vote du budget), financée à hauteur de 4.800 € par la Ville et 4.800 € par la Région Nord/Pas-de-Calais versés directement à la Ville dans le cadre du Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire.

La participation totale prévue de la Ville au fonctionnement de la MRES en 2009 est à ce jour de 216.013 €.

Il convient donc d'intégrer cette subvention par avenant à la convention existante entre la Ville et la MRES.

Par ailleurs, une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération n° 09/48 du 18 mai 2009. En effet, le montant de la subvention à imputer pour la contribution de l'Agenda 21 lillois s'élève à 14.013 € et non 14.500 €.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégataire à signer l'avenant à la convention entre la Ville et la MRES, ci-annexé.

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

**ADOPTÉE à l'unanimité**Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

E. Quiquet

Eric QUIQUET

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/510

## OBJET

**Action Portrait Nature de Quartier  
à Lille-Sud - Subvention à l'association  
Entrelianes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Entrelianes, association de loi 1901, dont le siège social est situé 11 bis rue de la Garonne à Lille et représentée par son Président, Monsieur Daniel Truy, a sollicité la Ville pour l'attribution d'une subvention pour la réalisation de l'action Portrait Nature de Quartier à Lille-Sud.

L'objectif de l'association est de travailler sur la biodiversité de proximité en ville. A ce titre, elle réalise des diagnostics participatifs de la qualité des espaces naturels sur des micro territoires urbains comme les quartiers. Ces diagnostics partagés, appelés Portraits Nature de Quartier, permettent d'associer les populations et les partenaires locaux dans une compréhension et une prise de conscience de leur territoire, permettant de multiples initiatives, en lien avec le développement de trames vertes locales.

Le Portrait Nature de Quartier de Lille-Sud est donc un état des lieux participatif des espaces de nature du quartier. Il a pour objectif de permettre aux habitants de mieux comprendre l'intégration de la nature dans le futur projet de renouvellement urbain du quartier.

Le projet a démarré en avril 2009, la restitution finale aura lieu en novembre 2009.

Le projet se décline en plusieurs phases :

1. Mobilisation d'un groupe d'habitants et d'acteurs locaux intéressés par le projet soit entre 12 et 20 personnes qui seront invitées à participer à l'ensemble des balades,
2. 3 ou 4 balades collectives auront lieu, avec présentation préalable en salle des critères qui seront appliqués pour l'évaluation des espaces rencontrés,
3. Inventaire complémentaire de l'avifaune par deux stagiaires d'Entrelianes issus de Lille 1, Master Gestion Milieux Naturels, avec encadrement du Groupement Ornithologique du Nord (GON),
4. Récapitulatif de l'ensemble des observations collectives avec cartographie du territoire et pistes de travail identifiées,
5. Restitution auprès des représentants institutionnels locaux, des habitants et des acteurs du quartier, après mise en perspective par rapport au projet de renouvellement urbain du quartier.

Le périmètre de l'étude comprend le Cimetière du Sud (accompagné d'un inventaire ornithologique), l'emprise des abords SNCF jusqu'au sud du cimetière ainsi que le territoire compris entre la rue du Faubourg d'Arras et la rue du Faubourg des Postes.

.../...



L'association Entreliaanes a rencontré plusieurs acteurs locaux qui ont tous exprimé leur intérêt pour cette démarche et leur volonté d'y participer :

- le Centre social Lazare Garreau,
- l'Association des Amis du Patrimoine de Lille-Sud,
- l'association Paroles d'habitants.

Afin de mener à bien ce projet, Entreliaanes sollicite une aide financière municipale d'un montant de 6.000 € sur un budget global prévisionnel de 11.600 €.

Le Conseil Général du Nord et le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais ont également été sollicités.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 6.000 € à l'association Entreliaanes,
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65 – fonction 823 – article 6574 – Opération n° 287 – QAPJA – Animation Parcs et Jardins

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**30 JUIN 2009**

Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le



*E. Quiquet*

Eric QUIQUET

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/511

OBJET

**Aménagement du Parc des Buissonnets –  
Marché de travaux - Avenants n° 1 aux  
lots 1 et 3.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/755 du 29 septembre 2003, le Conseil Municipal a autorisé la création du Parc des Buissonnets.

Par délibération n° 05/620 du 26 septembre 2005, le Conseil Municipal a décidé le lancement de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de création.

Le marché de travaux correspondant est composé de 3 lots :

- Lot 1 : Travaux d'espaces verts et génie civil,
- Lot 2 : Travaux de serrurerie,
- Lot 3 : Travaux d'éclairage.

Les travaux ont débuté le 15 décembre 2008. La majeure partie des ouvrages a pu être réalisée. Néanmoins, le système racinaire des arbres en place a perturbé le chantier et demande des adaptations pour la réalisation des cheminements.

Ces adaptations nécessitent une augmentation des quantités de matériaux et leur mise en œuvre pour le lot 1, pour un montant de 14.158,95 € T.T.C., soit un pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial de 4,6 %.

L'avenant porte sur les prestations supplémentaires suivantes :

- Elargissement de cheminements,
- Modification de l'aire de jeux,
- Reprise provisoire du trottoir de la rue Gassendi face à l'entrée suite à un changement de nivellement pour la conservation d'un pommier,
- Complément de plantations à la demande des habitants pour cacher la vue sur les parcelles voisines privées.

Marché de base – Lot 1	Avenant n°1	Nouveau montant du marché – Lot 1	Pourcentage d'augmentation par rapport au marché initial
309.202,78 € TTC	14.158,95 € TTC	<b>323.361,73 € TTC</b>	<b>4.6 %</b>

De plus, la conservation d'un arbre à l'entrée du parc modifie le projet d'éclairage et entraîne une diminution des quantités des travaux pour le lot n° 3 - Travaux d'éclairage pour un montant de 316,94 € T.T.C. soit un pourcentage de diminution par rapport au marché initial de 0,07 %.

Marché de base – Lot 3	Avenant n°1	Nouveau montant du marché – Lot 3	Pourcentage de diminution par rapport au marché initial
26.787,48 € TTC	- 316,94 € TTC	<b>26.470.54 € TTC</b>	<b>1.12 %</b>

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Ve et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les avenants aux lots 1 et 3 du marché de travaux
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses au chapitre 23 – article 2312– fonction 823 – Opération n° 1281 – QPBUI – Parc des Buissonnets Travaux. - Autorisation de programme (AP) : QPARCJARPG

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le **2 JUL 2009**



*Quiquet*  
E. QUIQUET

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/512

OBJET

**Parc de la Citadelle – Présentation du Schéma Directeur – Convention de groupement de commandes Ville de Lille – LMCU pour l'aménagement du Champ de Mars.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 04/451 du 17 mai 2004, la Ville a lancé les études de réaménagement du Champ de Mars et autorisé la signature d'une convention de groupement de commandes avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour en assurer le suivi et en assumer les coûts.

Ce projet a été réalisé par le groupement de maîtrise d'oeuvre dont l'Agence Paysages était mandataire.

Aujourd'hui, la Ville souhaite aller au-delà du seul réaménagement du Champ de Mars, en définissant le schéma directeur du Parc de la Citadelle dans son ensemble, permettant de développer une vision globale à 360 degrés.

Par délibération n° 09/35 du 2 février 2009, la Ville a décidé de s'adjoindre une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise au point de ce schéma directeur.

Ce schéma directeur entraîne plusieurs modifications au projet du Champ de Mars qui devra, de ce fait, être retravaillé par un nouveau maître d'oeuvre.

Sur la saisine de l'Elu en charge du projet, la définition de ce schéma directeur a fait l'objet d'une concertation active auprès des acteurs du site, représentés par le Conseil Municipal d'Enfants et les Conseils de Quartiers de Vauban-Esquermes, Vieux-Lille et Bois-Blancs et le Conseil Communal de Concertation. La Commission Equipements et Infrastructures élargie du Conseil Communal de Concertation a travaillé avec attention sur ce sujet et a rendu son avis n° 09/07 lors de sa séance plénière du 6 juin 2009.

**Le Schéma Directeur de la Citadelle**

Le schéma directeur s'appuie sur les principes généraux suivants :

- la valorisation du patrimoine historique,
- l'organisation des activités de sports et de loisirs,
- la restauration de la qualité écologique des milieux naturels.

Il vise à organiser et à répartir, de façon cohérente et qualitative, l'ensemble des activités, équipements et services offerts aux publics, notamment les points d'accueil et d'information, les jeux pour enfants et les points de restauration.

.../...

Au-delà de la préservation du caractère historique et naturel du site, l'objectif est de proposer un panel renouvelé de motifs et de motivations.

Les orientations principales de ce schéma directeur sont les suivantes :

- préservation du cœur historique du site, au pied des remparts de la Citadelle, avec la restauration progressive des fortifications de la seconde enceinte,
- préservation du cœur de nature constitué par la partie ouest du parc (ex Bois de la Deûle) avec la remise en eau des fossés des lunettes,
- création d'une plaine de sports, de loisirs et de pêche dans le secteur nord, autour du Bassin du Grand Carré, au-delà du Mur de Communication d'en bas,
- aménagement du Champ de Mars pour l'accueil des foires, l'organisation des grandes manifestations populaires (cirque, feu d'artifice...) et, le reste du temps, le stationnement des voitures,
- rénovation ou reconstruction des ponts et passerelles de franchissement du Canal de la Moyenne Deûle, dont la reconstruction de la passerelle Napoléon,
- réhabilitation de l'avenue du 43<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie pour qu'elle redevienne l'entrée monumentale du site,
- rénovation et extension du parc zoologique.

Le schéma directeur est établi en cohérence avec les programmes d'urbanisme et de développement à l'échelle des quartiers, de la Ville, de la Communauté Urbaine et de la Région. Il vise notamment à mettre en lien la Citadelle avec les sites et équipements proches, tels que le mail de l'Esplanade, le jardin Vauban, le Palais Rameau et la piscine Max Dormoy.

Le schéma directeur intègre les contraintes liées au possible classement de la Citadelle au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO.

### **L'aménagement du Champ de Mars**

Les modifications du projet d'aménagement du Champ de Mars concernent plusieurs points :

- l'extension du périmètre des travaux à l'avenue du 43<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie et à la zone aujourd'hui occupée par le Jardin des Enfants,
- la redéfinition des zones de stationnement des voitures,
- le traitement du carrefour au débouché du Pont de la Citadelle.

Ces modifications nécessitent de se doter d'une nouvelle maîtrise d'oeuvre. La mission de ce maître d'oeuvre comportera les éléments suivants :

- conception du projet à partir du projet existant et en application du programme défini avec l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- constitution des dossiers soumis aux enquêtes publiques : loi Bouchardeau, loi sur l'eau, loi sur l'archéologie préventive,
- mise au point du projet à la suite des enquêtes publiques,
- réalisation du dossier de consultation des entreprises,
- suivi et réception des travaux.

.../...

### Le groupement de commandes

Compte tenu du fait que le projet intégrera des aménagements de la compétence de la Ville de Lille et de Lille Métropole Communauté Urbaine, il semble judicieux qu'un seul prestataire intervienne pour les deux maîtres d'ouvrage et soit désigné dans le cadre d'un groupement de commandes constitué par convention conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Le coût prévisionnel total du projet est estimé à 25.000.000 € TTC. La part de la Ville est de 5.750.000 € TTC, dont 227.700 € TTC pour la maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de cette opération, la Ville va solliciter des subventions auprès de partenaires publics.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACTER** les orientations du Schéma Directeur du site de la Citadelle,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter les subventions escomptées et les admettre en recettes en temps opportun,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commandes avec LMCU portant sur la Maîtrise d'Oeuvre du projet d'aménagement du Champ de Mars,
- ◆ **AJUSTER** l'autorisation de programme QPARCJARPG
- ◆ **AJUSTER** le coût de l'opération à hauteur de 5.750.000 € TTC
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 – article 2312 – fonction 820 – Opération n° 1580 – QCMAR - Champ de Mars – Autorisation de programme (AP) : QPARCJARPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,



Eric QUIQUET

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/513

## OBJET

Aménagement du jardin de la Porte de Gand – Marché de travaux à procédure adaptée.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/187 du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'un marché de travaux pour la réalisation de quatre jardins : le jardin Bailleul Van Dyck, les squares Ghesquière et Lardemer et la rénovation du jardin de la Porte de Gand.

Cette consultation a permis de réaliser l'aménagement des squares Ghesquière et Lardemer tandis que les lots relatifs aux jardins Bailleul Van Dyck et Porte de Gand ont été déclarés infructueux.

Pour le jardin de la Porte de Gand, le maître d'œuvre, Etienne Poncelet, a revu le cahier des charges et actualisé l'estimation financière du marché afin de permettre le lancement d'une nouvelle consultation sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée.

Le montant initial de l'opération de 310.654 € T.T.C. est réévalué à 360.000 € T.T.C.

Le marché fera l'objet d'un lot unique espaces verts.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement du marché correspondant et la signature, par Madame le Maire ou l'élu délégué, des pièces des marchés après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 23 – fonction 823 – article 2312 – Opération n° 1246 QREMP – Citadelle promenade des remparts, travaux investissement – Autorisation de programme (AP) : QRPARCJAR.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Espaces Verts,

Réception en Préfecture le

- 2 JUIL. 2009

E. QUIQUET

Eric QUIQUET



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N°

OBJET

Bilan 2008-2009 de l'activité des  
Conseils de quartier.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/418 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur le nouveau règlement intérieur des Conseils de quartier.

Celui-ci prévoit notamment, en son article 14, l'examen annuel « du rapport retraçant son activité et la participation des habitants à la vie locale » et sa présentation au Conseil Municipal.

En conformité des articles 14 et 12 du règlement intérieur des Conseils de quartier, chacun des 10 conseils de quartier a présenté son bilan annuel (juin 08-mai 09) en séance publique en reprenant les grands axes suivants :

- le fonctionnement du conseil de quartier
- le bilan quantitatif et qualitatif du budget, des commissions du conseil de quartier, des manifestations portées par le Conseil de quartier, des réunions publiques tenues
- un point d'étape des projets structurants du quartier
- les perspectives pour l'année à venir

Le bilan de ce travail annuel est aujourd'hui présenté au Conseil Municipal.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** de la présentation de ce bilan

**Le Conseil Municipal prend acte.**

Affiché en Mairie le 30 juin 2009

Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué à la Politique  
de la Ville,



Walid HANNA



## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

### Bois Blancs

Lundi 4 mai 2009 19 heures  
Salle de Concertation

## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débats

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du Conseil de Quartier
- Organisation
- Fonctionnement



## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire des **propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté **pour avis**
- Le conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

## Organisation du Conseil de Quartier

### Installation

- Installation des Conseils de Quartier :  
Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier des  
Bois Blancs : 7 juillet 2008
- Durée du mandat: 3 ans
- Président délégué: Akim OURAL,  
Président du Conseil de Quartier des  
Bois Blancs

## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition

- 24 membres :
- 8 représentants des forces vives
- 8 représentants des partis politiques
- 8 représentants des habitants tirés au sort





## Fonctionnement

### du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Sauf article 12: pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## Fonctionnement

### du Conseil de Quartier

#### Composition des commissions

- 3 commissions thématiques avec un rapporteur tournant.
- Une réunion de commission avant les conseils de quartier
- Des groupes de travail sur des sujets spécifiques
- Un bureau pour élaborer l'ordre du jour des conseils de quartier

## Fonctionnement

### du Conseil de Quartier

#### Rôle des commissions

- Préparation des avis du Conseil de Quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

## 2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier

### de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives

## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

- 10 réunions publiques

- Réunions techniques
- Réunions festives
- Réunions culturelles
- Réunion de projet



## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- 7 séances plénières  
– 7 juillet, 25 septembre, 22 octobre et 16 décembre 2008, 28 janvier, 27 février et 1er avril 2009.
- Taux de présence des conseillers de quartier 78% de présence





### Bilan quantitatif

#### Les commissions du Conseil de Quartier

- Commission « culture, sports, animations »
- Commission « espace public et patrimoine communal »
- Commission « solidarité et inter-génération »

### Bilan quantitatif

#### 1. Commission Culture sport et animations

- 7 membres
- 5 réunions
- Animateurs et rapporteurs tournants
- De nombreux thèmes travaillés, exemple:
  - Programmation culturelle annuelle
  - Elaboration d'un règlement des subventions du conseil de quartier

### Bilan quantitatif

#### 2. Commission Espace public et patrimoine communal

- 6 membres
- 5 réunions
- Animateurs et rapporteurs tournants
- Plusieurs thèmes travaillés, par exemple:
  - Plan de circulation et de stationnement
  - Projet de parking silo de la polyclinique Du bois

### Bilan quantitatif

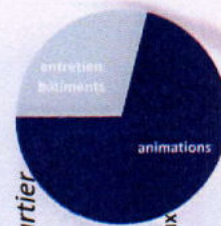
#### 3. Commission Solidarité et Intergénération

- 5 réunions
- 9 membres
- Animateurs et rapporteurs tournants
- Un projet:
  - Organisation d'un rencontre entre les différentes générations du quartier au cours d'un repas et d'un après midi à la salle de l'école Desbordes Valmore

### Bilan quantitatif

#### Le budget du Conseil de Quartier

- Un budget décentralisé
- Un budget de 70 000€ de fonctionnement en 2008
- 20300€ dédiés à l'animation et aux subventions
- 49700€ dédiés à l'entretien des bâtiments du quartier



### Bilan quantitatif

#### le budget du Conseil de Quartier (hors entretien bâtiments)

- fonctionnement

- Subventions associations
- Activités jeunesse et sport
- Famille et personnes âgées
- Administration générale



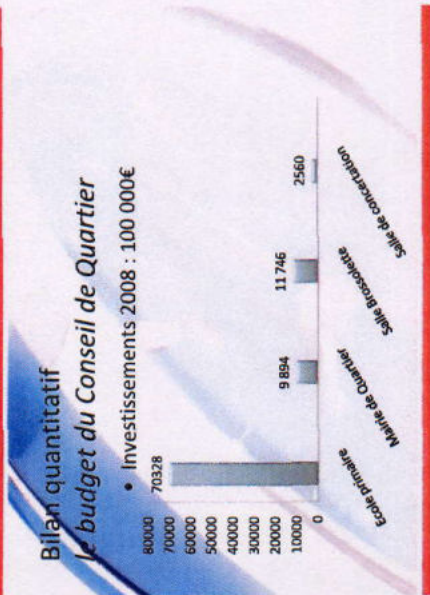
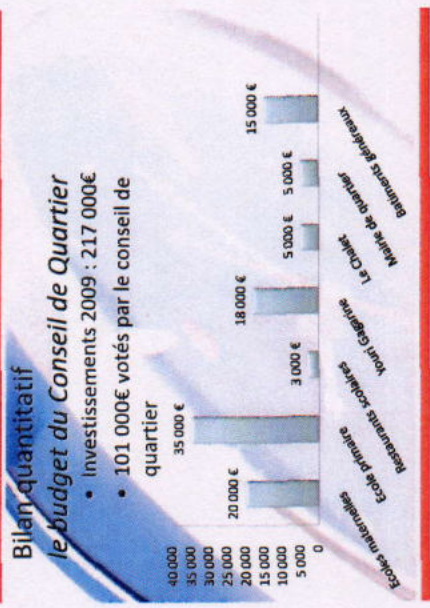


### Bilan quantitatif

#### Les avis du conseil de quartier

Les conseillers se sont prononcés notamment sur:

- Le budget prévisionnel 2009
- La programmation des Journées du patrimoine
- Lille Ranch
- Les emplacements réservés logement
- Diverses demandes de voirie (GIC/GIG; livraison)
- Le contrat urbain de cohésion sociale 2009
- L'agenda 21 de la ville
- Les projets de la Maison de la médiation et du citoyen
- Etc.



### Bilan qualitatif

#### Projets structurants

- Euratechnologies
- Aménagement des Rives de la Haute Deûle
- Reconstruction du pont de Canteleu

### Bilan qualitatif

#### Animation et subvention

- Liste des manifestations associatives soutenues par le conseil de quartier
  - ✓ Le repas intergénérationnel
  - ✓ Le bal populaire du 13 juillet
  - ✓ Le voyage familial à Bellewaerde
  - ✓ Le spectacle de Noël
  - ✓ Le carnaval des enfants du quartier
  - ✓ Le projet vidéo Parents/enfants
  - ✓ Le permis fluvial
  - ✓ Le concert des symphonistes européens
  - ✓ Les cours de percussions africaines

### Bilan qualitatif

#### Animations organisées par la mairie de quartier

- ✓ Fête des Rives de la Haute Deûle
- ✓ Journée de la femme
- ✓ Fête des voisins
- ✓ Balades de l'été
- ✓ Guichet unique
- ✓ Les balcons fleuris
- ✓ La semaine bleue
- ✓ La journée du refus de la misère
- ✓ La remise des colis de Noël



#### Bilan qualitatif

##### Projets structurants : Euratechnologies

- Inauguré les 26 et 28 mars 2009 (5000 visiteurs en 2 jours)
- 30 entreprises et 400 salariés actuellement sur site
- A moyen terme : 60 entreprises et 1500 employés
- Le site va se déployer dans les années à venir sur plus de 150000m<sup>2</sup>



#### Bilan qualitatif

##### Projets structurants : Aménagement des rives de la haute Deûle

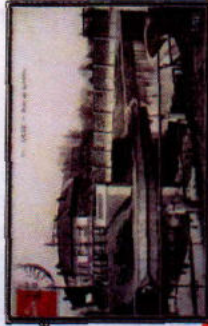
- 350 nouveaux logements
- Nouveaux squares, nouvelles rues et nouveau pont
- Début des travaux septembre 2009
- Constructions écologiques et des matériaux de qualité



#### Bilan qualitatif

##### Projets structurants : Reconstruction du Pont de Canteleu (conseil général)

- Aujourd'hui passage du réseau France Télécom sous la Deûle (pont mobilisable)
- Dans quelques mois: déconstruction de la passerelle métallique et pose d'un pont provisoire « type militaire »
- En fin démolition et reconstruction d'un pont plus large et mobilisable



#### Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

- Objectifs et axes de travail
  - ✓ Développer l'autonomie des commissions
  - ✓ Accroître l'information et l'échange entre conseillers de quartier ainsi qu'avec les services
- Grands projets
  - ✓ La gare d'eau
  - ✓ La salle polyvalente et la place Brossolette
  - ✓ Confirmer le développement culturel
  - ✓ Amélioration du cadre de vie sur les sites Aviateurs et Roseraie notamment

### 3 -Débat





## Conseil de Quartier Public

Lille-Centre



Jeudi 28 Mai 2009,  
Salle du Gymnase

## Présentation du Conseil de Quartier

- Son rôle
- Son organisation
- Son fonctionnement

## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Perspectives
- 4- Débat

## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire des propositions
- Le Conseil de Quartier est consulté pour avis
- Le Conseil de Quartier est informé

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

# 1. PRESENTATION DU CONSEIL DE QUARTIER

## Organisation du Conseil de Quartier Installation

- Installation des Conseils de Quartier lors du Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier de Lille-Centre : le 8 juillet 2008
- Durée du mandat : 3 ans
- Président délégué : Franck HANOH, Conseiller Municipal



## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition

- **39 membres :**
  - ◆ 13 représentants des forces vives
  - ◆ 13 représentants des partis politiques
  - ◆ 13 représentants des habitants tirés au sort



## Séance inaugurale du 8 juillet 2008



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Deux exceptions : une réunion pour partager le bilan annuel d'activités du Conseil et une réunion thématique annuelle (article 12 du Règlement intérieur)
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions thématiques

	Commission Culture et Evénements	Commission Ecole	Commission Cadre de Vie	Commission Sociale
Président	Huon MINET	Jacques NOTSOURT	Pierre FOSMAYK	Françoise BLOIGNOU
Membres	10	9	10	10

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Etude des demandes de subventions
- Proposition de projets en concertation avec la Secrétaire de Mairie et le Président du Conseil de Quartier
- Sollicitation des partenaires-ressources du quartier pour la mise en œuvre
- Rédaction et envoi du compte-rendu de chaque séance en Mairie de Quartier pour diffusion aux conseillers

## 2. BILAN D'ACTIVITES



## Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif

## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- Le conseil s'est réuni 8 fois
- Taux de présence moyen des Conseillers: 70%

#### 2008

- 8 juillet
- 18 septembre
- 16 octobre
- 20 novembre

#### 2009

- 22 janvier
- 12 mars
- 16 avril
- 6 mai

## Bilan qualitatif

### 7 réunions publiques dans le quartier

- Concertation sur la piétonnisation estivale de la Grand'Place (juillet 2008)
- Concertation avec les habitants de la rue de Tournai (novembre 2008)
- Cérémonie des vœux aux habitants du Quartier (janvier 2009)
- Réunion publique sur l'aménagement du temps scolaire (avril 2009)
- Accueil des Nouveaux Habitants (mai, novembre 2008 et mai 2009)

## Le passage de la Demi-Lune



## Cérémonie des vœux à la population du Centre



## Accueil des nouveaux habitants





## Bilan quantitatif

### Les commissions du Conseil de Quartier

- 6 réunions de la commission culture et événements
- 6 réunions de la commission cadre de vie
- 5 réunions de la commission école
- 6 réunions de la commission sociale

### Commission culture et Événement, principaux projets traités

- Valoriser les portes d'entrée de Lille dans le quartier
- Installer des plaques explicatives sur les lieux à caractères historiques
- Séances cinéma de plein air
- Proposer un programme pour animer les halles Saint-Sauveur
- Créer un événement autour de l'échange de livres dans un lieu public

### Commission Cadre de Vie, principaux thèmes traités

- Participation à l'amélioration du cadre de vie du quartier
- Lutte contre les incivilités en ce qui concerne :
  - La propreté du quartier : déjections canines, déchets ménagers...
  - Les nuisances sonores
- Propositions diverses telles que :
  - Implantation de toilettes publiques
  - Implantation de corbeilles à papiers et cendriers
  - Implantation de lieux de stationnement de vélos
  - Aménagement des espaces verts du quartier...
- Proposition d'un marché bio (à faire valider)

### Commission Ecoles, principaux thèmes traités

- Participation à la vie des écoles publiques du quartier
  - Conseils d'écoles, fêtes, remise de dictionnaires et des friandises de fin d'année
  - Visites périodiques des infrastructures (travaux)
- Porteur des demandes de subventions des écoles au Conseil de Quartier
- Travail sur la sécurité aux abords des écoles
- Participation au séminaire de Phalempin du CME

### Commission Sociale principaux thèmes traités

- Animations avec les associations caritatives du quartier
  - Journée mondiale du refus de la misère (octobre)
  - Repas solidaire (décembre)
  - Après-midi crêpes party (février)
- Animations avec les séniors du quartier
  - Semaine bleue (octobre)
  - Thé dansant (avril)

## Bilan quantitatif

### Budgets décentralisés du Quartier

- Budget de fonctionnement 2009 : 152.200 €
  - Maintenance des bâtiments du quartier (environ 130.000 €)
  - Subvention aux associations
  - Animation du quartier (semaine bleue, balades de l'été, vernissages...)
- Budget d'investissement 2009 : 373.400 €
  - Travaux dans les écoles (130.000 €)
  - Travaux dans la Mairie de Quartier (100.000 €)
  - Travaux dans les autres bâtiments municipaux (93.400 €)
  - Investissement par projet de Conseil de Quartier (50.000 €)



## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

- Implantation des pistes cyclables
- Implantation de couloirs de bus
- ERL rue Caumartin et des Postes (emplacements réservés pour le logement)
- Dépose minute gare Lille-Europe
- Préparation du budget 2009 de la Ville
- Dénomination de rues : ex. square Germaine Tillon
- Délibération pour l'aménagement d'un système de contrôle d'accès des véhicules en vote piétonne

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions: manifestations organisées par la MDQ:

- Journée mondiale du refus de la misère
- Semaine bleue (8 animations durant 15 jours)
- Accueil des nouveaux habitants (2 fois par an)
- Réveil de Narcisse (géant du quartier en Novembre)
- Accueil des commerçants du marché de Noël
- Expositions (toute l'année)

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions: manifestations organisées par la MDQ:

- Balcons fleuris (remise des prix en novembre)
- Repas solidaire (décembre) et thés dansants (octobre et avril)
- Journée de la femme (mars)
- Remerciement aux bénévoles des restos du cœur (avril)
- Fête des voisins (mai)
- ...

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions: manifestations soutenues par la MDQ:

- Balades de l'été (juillet et août)
- Aide aux projets du Centre Social La Busette
  - Alphabétisation, atelier poterie, illustrateur jeunesse, création d'un livre: souvenirs d'enfance, réalisation d'un court métrage
  - Carnaval en lien avec les écoles du quartier Saint-Sauveur et la maison de retraite Camille Corot (mars)
- Le printemps de la vieille bourse (étudiants de l'IAE)
- La journée de la femme « femmes pour la paix »
- Petits déjeuners au profit des SDF
- Guichet unique de la rentrée scolaire

## Le réveil de Narcisse





## Bilan qualitatif

### Animation et subventions du Conseil de Quartier (budget de fonctionnement)

- Aide aux projets des 10 écoles du quartier
- Subvention à divers projets du centre social
- Subvention à diverses associations du quartier
- Journées mondiale du refus de la misère
- Semaines bleue, Ballades de l'été, Thés dansants
- Balcons fleuris
- Crêpes party
- Repas solitaire
- Animations du Marché de Noël
- Subvention aux Unions commerciales
- Vœux du président aux habitants du quartier

## 3. PERSPECTIVES

### 3. Projets structurants dans le Quartier pendant le mandat

- Réhabilitation de la résidence « les Dintellières »
- Requalification de la place Rihour
- Réaménagements prévus dans le Mandat :
  - des places Philippe Lebon et Maurice Schumann
  - des rues de Paris, du Molkeel, de Béthune, Nationales
  - des boulevards Carnot et Louis XIV
- Eclairage public « plan lumière » rue de Béthune
- Création d'une maison de l'emploi
- Création d'une crèche et d'une halte-garderie

### Projets structurants dans le Quartier pendant le mandat

- Création des halles Saint-Sauveur
- 2ème phase des travaux de toiture à l'opéra
- Travaux de restauration du Musée d'Histoire Naturelle
- Verrière du Palais Rameau
- Travaux intérieurs du Palais Rihour
- Travaux dans les écoles (restauration des toilettes, installation de lumières économiques, réaménagement des cours d'école...)
- Travaux dans la Mairie de Quartier

### Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

- Contribuer à l'animation du quartier
- Favoriser l'accès de tous à la vie et aux structures du quartier
- Poursuite du développement des équipements du quartier.
- Contribuer à la qualité du cadre de vie

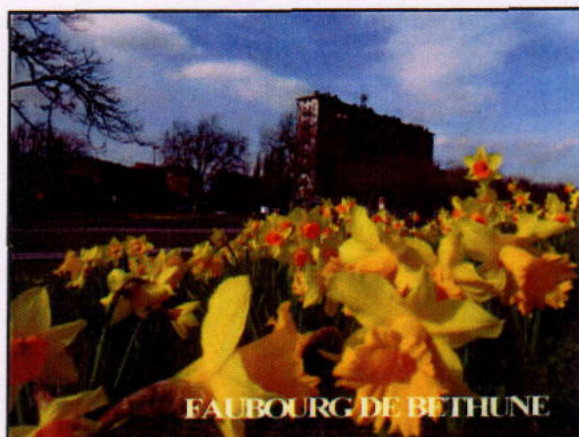
## 4. DEBAT



**Vous avez la parole...**







## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

### Faubourg de Béthune

Mercredi 20 Mai 2009

19 heures

Salle Samain

2

## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débat

3

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

A) Rôle du Conseil de Quartier

B) Organisation

- Installation
- Composition

C) Fonctionnement

4

Présentation du Conseil de Quartier

### A) Rôle du Conseil de Quartier

*Article 4 du Règlement Intérieur*

- Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté pour **avis**
- Le Conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

**Mais aussi, le Conseil de Quartier est un relais près des habitants**

Présentation du Conseil de Quartier

### B) Organisation du Conseil de Quartier

*Installation*

- Installation des Conseils de Quartier Lillois au Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier du Faubourg de Béthune : le 30 juin 2008
- Durée du mandat : 3 ans
- Présidente déléguée :  
Latifa KECHEMIR, Adjointe au Maire

5




Présentation du Conseil de Quartier  
Organisation du Conseil de Quartier (suite)

*Composition*

**24 membres :**

- 8 représentants des forces vives
- 8 représentants des partis politiques
- 8 représentants des habitants tirés au sort



7

Présentation du Conseil de Quartier

**C) Fonctionnement du Conseil de Quartier**

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques

Sauf article 12 : pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques

- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

8

Fonctionnement du Conseil de Quartier (suite)

**ROLE DU BUREAU**

Composé de 3 Conseillers de Quartier de chaque collège

- Martine REBAL : collège « Tiré au sort »
- Farida ABDELHADI : collège « Forces Vives »
- Madani OULKEBIR : collège « Politique »

Ce bureau prépare l'ordre du jour de la séance du Conseil de Quartier avec le Président

5 réunions de bureau

9

Fonctionnement du Conseil de Quartier (suite)

**ROLE DES COMMISSIONS**

- Préparation des avis du Conseil de Quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

10

Fonctionnement du Conseil de Quartier (suite)

**Les Commissions du Conseil de Quartier**

	Bureau du Conseil de Quartier	Commission Cadre de Vie Animation Culture	Commission Personnes Agées Intergénérationnelle	Commission Finances	Délégués aux Ecoles
Animateurs	Madani OULKEBIR	Martine REBAL Amandine CUVELIER	Laure ROBART Bernadette PANTE Michel DE GOUY	Madani OULKEBIR	
Nombre de Conseillers	3	8	8	7	6

11

**2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier de juillet 2008 à mai 2009**

- A) Bilan quantitatif
- B) Bilan qualitatif
- C) Perspectives

12



## A) Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- NOMBRE DE REUNIONS : 7

#### 2008

- 30 juin
- 2 octobre
- 20 novembre
- 18 décembre

#### 2009

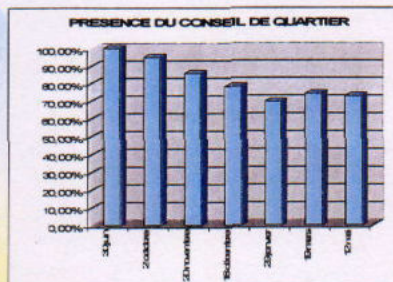
- 29 janvier
- 19 mars
- 12 mai

Un séminaire du Conseil de Quartier a été organisé le 6 décembre 2008 suivi d'une visite du Quartier en autocar

13

## Bilan quantitatif (suite)

### Les réunions du Conseil de Quartier



Taux de présence global 81,70 %

14

## Bilan quantitatif (suite)

### Les réunions publiques

#### Accueil des Nouveaux

##### Habitants :

- 15 mai 2008
- 23 octobre 2008
- 6 mai 2009

#### Vie de Quartier :

- Présentation du Nouveau Conseil de Quartier le 1er juillet 2008
- Vœux à la population le 22 janvier 2009
- Vœux aux Aînés le 28 janvier 2009



15

## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques (suite)

#### Réunions Thématiques publiques :

- le 26 mai avec LMH sur la programmation des travaux à Verhaeren
- le 17 juin 2008 Présentation de Lille 3000
- le 3 mars 2009 Concertation sur la semaine des 4 jours et demi
- le 9 juin 2008, 18 septembre 2008, 31 mars 2009 réunions correspondants propreté cadre de vie

16

## Bilan quantitatif (suite)

### le budget du Conseil de Quartier 2009

- un budget de Fonctionnement de 94 500 €  
 ✓ 69 600 € consacrés à l'entretien des bâtiments du quartier

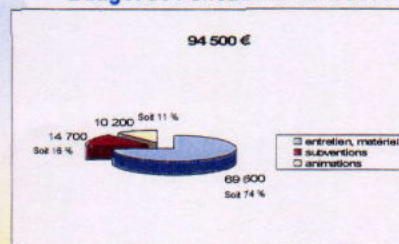
✓ 24 900 € consacrés à l'animation et aux subventions

- un budget d'investissement de 220 000 € en 2009 : travaux dans les écoles, dans les restaurants scolaires, bâtiments administratifs et bâtiments culturels et associatifs.

17

## Le budget du Conseil de Quartier

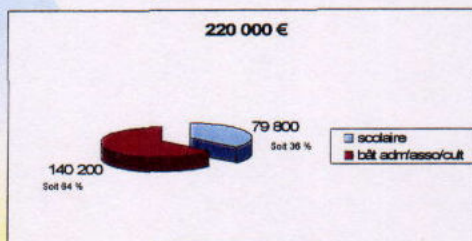
### Budget de Fonctionnement 2009



18



### Le budget du Conseil de Quartier Budget d'Investissement 2009



19

### B) Bilan qualitatif

#### Les commissions du Conseil de Quartier

- **Commission « Animation, Culture, Patrimoine, Cadre de Vie »** : organisation de groupes de travail
  - Propreté : 5 rencontres
  - Solidarité : 10 rencontres
  - Animation : 6 rencontres
- **Commission « Intergénérationnelle, Personnes Agées »** : organisation de groupes de travail
  - Semaine Bleue : 4 rencontres
  - Repas des Aînés : 3 rencontres
- **Commission « Finances »** : 2 rencontres
- **Bureau du Conseil de Quartier** : 6 rencontres

20

### Commission Animation, Culture, Patrimoine, Cadre de Vie Principaux thèmes traités

- Organisation du Concours des Balcons Fleuris
- Préparation d'un marché aux fleurs en 2010
- Proposition d'embellissement du Quartier
- Réflexion sur le Cadre de Vie du Quartier (propreté, demande de bancs, pose de corbeilles) en lien avec les enfants du Conseil Municipal d'Enfants et des correspondants Propreté



21

### Commission Animation, Culture, Patrimoine, Cadre de Vie Principaux thèmes traités

- Présentation et organisation du diagnostic marchant (40 personnes habitants du quartier et d'autres quartier de Lille ont participé à ce diagnostic)
- Organisation d'un tour à vélo du quartier avec les habitants



22

### Commission Intergénérationnelle Personnes Agées Principaux thèmes traités

- Programmation des animations pour les personnes âgées
- Organisation d'un loto en mai 2009
- Organisation d'un goûter dansant courant septembre 2009
- Préparation de la Semaine Bleue

23

### Commission Finances Principaux thèmes traités

- Etude du budget
- Modalité et calendrier des subventions du Conseil de Quartier
- Examen et attribution des subventions

24



## Les commissions Politique de la Ville

### Participation des Conseillers de Quartier

- Commission : Santé
- Commission : Habitat, Logement
- Commission : Education Réussite Educative
- Commission : Sport, Citoyenneté, Cultures Urbaines
- Commission : Action Sociale contre les discriminations
- Commission : Développement Economique, Emploi, Formation

25

## Les Avis du Conseil de Quartier

### Les Conseillers de Quartier ont donné leur avis sur :

- le projet de rénovation de ceinture LMH du secteur Concorde
- les subventions présentées par la Commission des Finances du Conseil de Quartier
- la préparation du budget 2009

26

### Les Avis du Conseil de Quartier (suite)

- l'implantation d'un panneau publicitaire devant le Centre Commercial
- Participation financière des habitants pour le Repas de la Solidarité
- Participation financière des personnes âgées pour la Semaine Bleue

### Présentations et Informations au Conseil de Quartier

- Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2009
- Agenda 21 de la Ville et l'éclairage public

27

### Présentations et Informations au Conseil de Quartier (suite)

- Politique de jumelage National et International de la Ville
- Réglementation de l'occupation de l'espace public et la politique municipale menée sur la Propreté
- Présentation des missions de la Maison de la Médiation et du Citoyen

28

### Animations et manifestations organisées par le Quartier en lien avec les Associations

#### les 4 saisons du Faubourg de Béthune

##### printemps :

- Fête des Voisins
- Fête de la Musique
- Journée de la Femme
- Carnaval de Quartier
- Braderie de Pâques
- Gala de Boxe
- Journée Mondiale de la Santé
- la Fraîche Attitude



29

#### les 4 saisons du Faubourg de Béthune (suite)

##### été :

- Fête des jardiniers
- Balades de l'Été
- Repas de la Solidarité
- Bal et feu d'artifice
- Nos Quartiers d'Été
- Guichet unique



##### automne :

- Braderie d'automne
- la Journée Mondiale du Refus de la Misère
- Semaine bleue

30



les 4 saisons du Faubourg de Béthune (suite)


**automne (suite) :**

- Remise des récompenses « Balcons Fleuris »
- Fête du partage

**hiver :**

- Remise des cadeaux de Noël aux Aînés
- Repas de Noël des Aînés
- Goûter de Noël des Associations
- Fête de la Saint-Nicolas
- Halloween


Ceci n'étant que quelques exemples



### Inaugurations

#### Participation des Conseillers de Quartier

- Agence Partenord Habitat le 11 octobre 2008
- Nouveaux locaux EDF le 21 octobre 2008
- Pôle Educatif Verhaeren le 22 octobre 2008



### réunions thématiques

#### Participation du Conseil de Quartier

- **Groupes de travail**
- Comité de Rédaction du Journal de Quartier
- Lille 3000
- Petits Déjeuners des Partenaires
- Déjeuners Partenaires Sportifs
- Rencontre avec le corps enseignant
- Rencontre avec le corps médical

### Projets structurants

- Jardin des Sports
- Agrandissement du Tennis Club Lillois
- Rénovation de la ceinture verte Concorde
- Rénovation du Restaurant Aicard
- Projet sur le Stade Léo Lagrange

### Projets structurants



### Le Jardin des Sports



- Coût total : 12 500 000 €
- Terrain synthétique réalisé pour 1 176 000 € inauguré le 30 janvier 2008
- Suite des travaux (Salle de Sport, mur d'escalade, salle de musculation, double dojo) : 2ème semestre 2009
- Fin des travaux : 2010 début 2011



## Tennis Club Lillois



- Construction de 3 courts couverts
- 5 courts de plein air - 1 club house
- Rénovation de l'existant
- Coût de l'opération 7 000 000 €
- Sélection de l'architecte été 2009
- Début des travaux Septembre 2010
- Fin des travaux 1er semestre 2012

37

## Rénovation de la ceinture verte Concorde



Les travaux concernent :

- la voirie (compétence LMCU)
- l'éclairage, le mobilier, les plantations, les espaces verts et leur aménagement (compétence de la Ville)
- les abords et entrées d'immeubles, la mise en place du tri sélectif (compétence du bailleur)

délibération pour le lancement de l'étude en novembre 2008  
appel à candidatures mai 2009

38

## Travaux du Restaurant Aicard



Perspective générale du projet



Vue de l'entrée depuis le site



Intérieur salle à manger et espace de distribution du site



Vue de la cuisine

Début des travaux : octobre 2009  
Fin des travaux : fin 2010 début 2011  
Coût de l'Opération : 1 050 000 €

39

## Stade d'athlétisme Léo Lagrange



- Aménagement et Rénovation de la piste d'athlétisme
- Réalisation d'un mini-stade
- Coût de l'opération : 1 300 000 €
- Début des travaux : 2010

40

## Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

- ↳ Contribuer à l'animation du quartier pour favoriser l'accès des habitants à la culture et aux loisirs
- ↳ Informer et concerter les habitants sur le suivi des projets du quartier
- ↳ Poursuivre le développement des équipements
- ↳ Contribuer et veiller à la qualité du cadre de vie

## Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

### Contribuer à l'animation du quartier :

Mettre en place des animations en direction des Personnes Agées, des familles, afin de lutter contre l'isolement et de créer du lien social et des lieux de convivialité en lien avec les Associations du Quartier

- Europe XXL : la Pologne le 23 mai
- Fête des voisins semaine du 25 au 29 mai
- - Repas de la Solidarité le 27 juin
- Journées du Patrimoine
- la Fête du Partage le 22 septembre
- Braderie d'automne le 27 septembre
- Journée Mondiale du Refus de la Misère le 17 octobre
- Mise en place d'un marché aux fleurs
- Organisation des foulées du Faubourg sur la promenade des remparts
- Mise en place d'animations avec les commerçants
- Organisation des foulées du Faubourg sur la promenade des remparts



42



Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

**Informier et concerter les habitants sur le suivi des projets du quartier :**

- Informer les habitants sur l'avancement des projets du Quartier
- Organiser des réunions de concertation
- Renforcer leur rôle de relais d'information auprès des habitants

43

Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

**Poursuivre le développement des équipements du quartier :**

Installation d'un terrain multi-sports Terrain Armstrong

Ouverture d'un local d'animation rue Babeuf

Ouverture à l'automne 2009 d'un Pôle Educatif Concorde



44

Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

**Contribuer et veiller à la qualité du cadre de vie :**

- Poursuite du travail entamé avec les habitants lors du diagnostic marchant du 4 décembre,
- Travailler en collaboration avec le Conseil Municipal d'Enfants sur la propreté dans le quartier (square propre), embellissement du quartier et des structures municipales (écoles, crèche)

45





## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

Fives

13 mai 2009

SALLE SEVIGNE, rue Jean  
Perrin LILLE

## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débats

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du conseil de quartier
- Organisation
- Fonctionnement

## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- le conseil de quartier peut faire des **propositions**
- le conseil de quartier est consulté pour **avis**
- le conseil de quartier est **informé**
- **les avis sont joints aux délibérations du conseil municipal**

## Organisation du Conseil de Quartier

### Installation

- **Installation des Conseils de Quartier :**  
Conseil Municipal du 23 juin 2008
- **Installation du Conseil de Quartier :** 2  
JUILLET 2008 Durée du mandat: 3 ans
- **Président délégué:** Jean Louis FREMAUX  
adjoint au Maire

## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition



- 30 membres
- 10 représentants des forces vives
- 10 représentants des partis politiques
- 8 représentants des habitants tirés au sort et 2 en cours de désignation
- Composition du bureau
- Monsieur Philippe MIQUEL, force vives,
- Monsieur Stanislas TABAKA, Parti politique.



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Sauf article 12: pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions et groupes de travail

2 commissions créées fin 2008 elles se réunissent avant les conseils de quartier, organisées autour de 10 membres

- 1. Commission Avenir et prospectives
- 2. commission vie quotidienne
- Représentation dans les conseils d'école : 2
- Commissions politique de la ville : solidarité : 7  
Sous la présidence de Monsieur FREMAUX

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions et groupes de travail

- Commission Avenir et prospectives il y a eu 2 réunions
- Cette commission se réunit afin de travailler sur des sujets spécifiques. Ex : les nouveaux projets du quartier, site peugeot

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions et groupes de travail

- Commission vie citoyenne il y a eu 2 réunions
- Cette commission se réunit afin de travailler sur des sujets spécifiques. Ex : le stationnement...

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions et groupes de travail

- Un comité de rédaction : Elaboration du journal de quartier avec un cadre de la mairie de quartier
- Un groupe de conseillers de quartier travaille sur les balcons fleuris, les balades de l'été et accompagne la distribution des colis de Noël

## Balcons fleuris

- Le groupe de travail « balcons fleuris » prend en charge l'organisation du concours



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Audition de techniciens, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

## 2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier

### de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives

## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- **Nombre de réunions** 7 ce qui fait 1 conseil de quartier avant chaque conseil municipal pour l'année 2008 et 2009 (mai)
- 2 juillet 2008, 17 septembre 2008, 2 octobre 2008, 19 novembre 2008, 17 décembre 2008, 28 janvier 2009, 18 mars 2009
- **Taux de présence des conseillers de quartier :**
- 79%

## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

- Accueil des Nouveaux Habitants 15 novembre 2008
- Ecole BARA 27 janvier 2009, concertation travaux
- 4 avril 2009, concertation avec les écoles et les parents sur la semaine des 4 jours et 1/2
- janvier 2009 les vœux du conseil de quartier



## Bilan quantitatif

### Les commissions du Conseil de Quartier

- Commission VIE CITOYENNE regroupant la solidarité, la jeunesse, la culture, l'enfance, la mémoire, la sécurité, l'environnement
- Thème abordé : le stationnement troisvois
- 2 réunions
- Commission prospectives et avenir
- thèmes : le site Peugeot, le lycée professionnel sur FCB

## Budget décentralisé

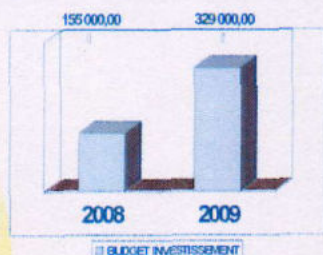
- **Montant du Budget de Fonctionnement 2008** : 143 220 a permis la réalisation en direct de travaux de maintenance par le personnel du secteur technique, l'organisation de manifestations par la mairie de quartier : la galette des rois... le versement de subventions à plusieurs associations.





## Budget décentralisé

- Montant du Budget d'investissement 2008 et 2009



## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

- Les conseillers de quartier se sont prononcés sur :
  - Aménagement du parc des Dondaines
  - Sur l'immeuble 181 rue de Rivoli cité Delecroix (achat)
  - Achat de l'immeuble 9 impasse des poissonniers (rue Gutenberg)
  - Achat de locaux situés au premier étage et au rez de chaussée 45 rue Cabanis pour l'accueil d'atelier et résidence d'artiste
  - Le contrat de cohésion social 2009

## Bilan quantitatif

### Animation et subvention

- Liste des animations organisées par la mairie de quartier: journée de la femme, fête des voisins, balades de l'été, guichet unique de la rentrée scolaire, les balcons fleuris, la semaine bleue, la journée du refus de la misère, remise des colis de Noël, les réveillons solidaires.



## Liste des manifestations soutenues par le Conseil de Quartier

- Bilan quantitatif
  - Subventions
    - Caulier Fives Animation, Fête de la musique
    - Voisins en Fête du Mont de Terre 3 Fêtes
    - Atouts sens :
      - Fenêtres qui parlent
      - Fête du jeu
      - Fête des voisins

- Association d'animation du Petit Maroc
  - Projet contre la discrimination
  - Projet Culture Urbaine
  - Buffet et Prestation Artistique
- Centre Social Roger Salengro
  - Camp Ski
  - Projet Culture
- Paroles d'habitants : Vacances Familiales
- NASDAC : Festival Musiques Actuelles





## Bilan qualitatif

### Projets structurants

- Frémy courbet



- FREMY COURBET
- Début des travaux juin 2009
- Par Pierre et Territoire de même ceux d'LMH, un square est prévu pour 2010, la voirie suivra



## Site peugeot rue gutenber



**PROJET DE MODERNISATION DU SDIS** sur un hectare, le centre de la poste, le SGAP (2011), un programme de logements (23 logements et voie de désenclavement pour le nord du quartier, circulation automobile Nord Sud avec double sens cycliste

- ORGANUM ; (rue de Rivoli et rue Jenner
- début des travaux : dernier trimestre 2009 pour Escaut habitat, les travaux LMH ont débuté.



## '44 rue de philadelphie installation des espaces verts



## Site Eugène JACQUET

Le démarrage des travaux LMH a été arrêté pour début juin 2009

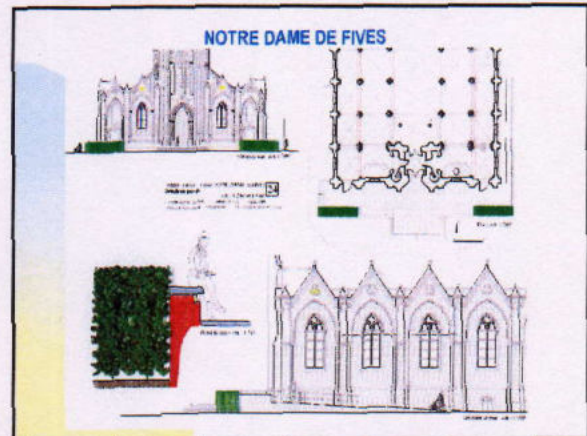


GRU - E. JACQUET  
rue Eugène Jacquet



## Axe FLERS GUTENBERG

- Projet provisoire de requalification (plantation temporaire sur le bassin de rétention)
- la sécurisation du carrefour des Montagnards
- réaménagement des trottoirs rue Gutenberg



## PLACE DE FIVES Réalisation



## PETIT MAROC PLACE DES FRERES LUMIERES



## PROJET F. C. B



## PROPOSITIONS POUR F.C.B

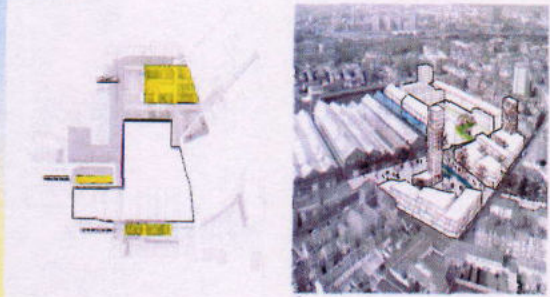




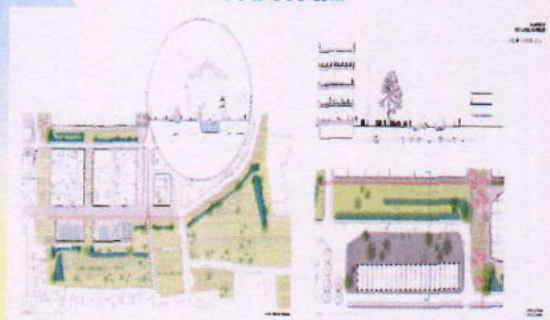
### F.C.B. SUITE



### SUITE F.C.B



### LA PISCINE ET LA BOURSE DU TRAVAIL



### Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

- Objectifs et axes de travail
- développement du quartier
- information et échanges

### 3 -Débat



**Rapport annuel d'activité du Conseil de Quartier**

**MOULINS**



Mercredi 27 mai 2009  
Salle Courmont

**Conseil de Quartier Public**  
**Déroulement**

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activité annuel
- 3- Débat

**1- Présentation du Conseil de Quartier**

- ✓ Composition
- ✓ Rôle du Conseil de Quartier et de ses conseillers.
- ✓ Fonctionnement

**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
**Composition du Conseil de Quartier**  
**30 membres**

- ✓ 10 représentants des forces vives
- ✓ 10 représentants des partis politiques
- ✓ 10 représentants des habitants tirés au sort



**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
**Le rôle du Conseil de Quartier**  
*(Article 4 du règlement intérieur)*

- ✓ Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- ✓ Le Conseil de Quartier est consulté **pour avis\***
- ✓ Le Conseil de Quartier est **informé**

\*Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal.

**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
**Fonctionnement du Conseil de Quartier**  
**Son installation**



- ✓ Conseil Municipal du 23 juin 2008.
- ✓ Installation du Conseil de Quartier de Moulines : **le 3 juillet 2008.**
- ✓ Durée du mandat : 3 ans.
- ✓ Présidente Déléguée : **Mme Françoise ROUGERIE-GIRARDIN**, Adjointe au Maire.



**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
 **Fonctionnement du Conseil de Quartier**  
**Le Bureau du Conseil de Quartier**

- ✓ Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques.
- ✓ Sauf article 12: pour examiner son bilan annuel d'activité ou des réunions thématiques
- ✓ Le Conseil de Quartier met en oeuvre des commissions et groupes de travail

7

**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
 **Fonctionnement du Conseil de Quartier**  
**Le Bureau du Conseil de Quartier**

- ✓ Constitué de 3 conseillers de Quartier élus; un par collège.

Mme Nicole COUILLAS  
 M Philippe DELPORTE  
 M Stéphane LEPETIT

- ✓ Prépare l'ordre du jour du Conseil de Quartier avec la Présidente du Conseil de Quartier et le Secrétaire de Mairie.

8

**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
 **Fonctionnement du Conseil de Quartier**  
**La Composition des Commissions**

- ✓ 8 commissions thématiques avec un rapporteur tournant
- ✓ Certaines commissions s'appuient sur le dispositif Politique de la Ville
- ✓ Des groupes de travail sur des sujets spécifiques

9

**Les commissions de Quartier**

Commissions	Finances	Rédaction du Journal de Quartier	Crèche de Vie	Animation/ Culture
Membres	- Nicole COUILLAS - Marie DAMANN - Z. OUM GOSSEAU - François KÉRÉZ - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Marie TALMOUÏ	- T. DENIS DU PRAGE - Cyril FREZZAN - Oum GOSSEAU - François KÉRÉZ - Stéphane LEPETIT	- Jean Louis BROUIN - Elise DEBOISSIER - Elise DEBOISSIER - Priscille BEL PORTÉ - Laure CHAYON - Guy RICHARD - Ghislain LEPETIT - Sébastien VANBERGÉ	- Yveline BOZBOUT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - François KÉRÉZ - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT
Nombre de Membres	5	5	4	2

10

**Les commissions de Quartier (suite)**

Commissions	Santé	Solidarité, Compétitivité, Lien social, Action sociale	Environnement, Réussite éducative	Enjeux, Formation, Développement économique
Membres	- Magali BÉGIN-LAPOSTOLLE - François KÉRÉZ	- Raphaël DEBILLEMESTER - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT	- Hervé CHUIS - T. DENIS DU PRAGE - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT	- Françoise BOZBOUT - Ghislain LEPETIT - Marie DAMANN - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT - Ghislain LEPETIT
Nombre de Membres	2	3	3	3

11

**1- Présentation du Conseil de Quartier**  
 **Fonctionnement du Conseil de Quartier**  
**Le rôle des Commissions**

- ✓ Préparation des avis du Conseil de Quartier
- ✓ Audition de techniciens, habitants, services, élus
- ✓ Reflexion sur les questions de fond pour propositions au Conseil de Quartier

12



Les Commissions du Conseil de Quartier  
**La Commission Finances**

Elle étudie les demandes de subventions et suggère le montant accordé qui sera valide au Conseil de Quartier.

2008: 14 demandes traitées  
2009: 16 demandes en cours d'examen.

13

Les Commissions du Conseil de Quartier  
**La Commission Communication: rédaction du Journal de Quartier**

•Réunie une fois par mois  
 •Rédige les articles du journal.



Le journal de quartier informe les habitants des projets en cours ou à venir et des actions municipales, associatives, en cours ou à venir.

14

Les Commissions du Conseil de Quartier  
**La Commission Cadre de Vie**

✓ Elle contribue à l'aménagement des espaces extérieurs du quartier, en associant les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie

✓ Elle travaille par micro-secteur.

- Commission ouverte aux usagers du secteur : associations, habitants, bailleurs
- Présence des techniciens et élus en charge de ces questions

15

Les Commissions du Conseil de Quartier  
**La Commission Cadre de Vie (suite)**

Exemple: Les abords de la résidence Marcel Bertrand, Boulevard de Strasbourg.



16

1- Présentation du Conseil de Quartier  
 Fonctionnement du Conseil de Quartier

✓ Participation des conseillers de quartier aux **Conseils d'écoles et de crèches**

✓ Retour et suivi en Conseil de Quartier

17

2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier  
 (du juillet 2008 à mai 2009)

- ✓ Bilan quantitatif
- ✓ Bilan qualitatif
- ✓ Perspectives

18



2- Bilan d'activités annuel  
Bilan Quantitatif

### Réunions du Conseil de Quartier

2008	2009
- 3 juillet - 15 septembre - 21 octobre - 1er décembre	- 22 janvier - 17 février - 17 mars - 10 avril

**Taux de participation des conseillers de quartier**  
74 %

19

2- Bilan d'activités annuel  
Bilan Quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

Réunions avec les habitants :

- Visite associative des espaces extérieurs de la République de Berlin, le 14 octobre 2008.
- Lancement des retentissements sur les résidences Clemenceau, le 29 octobre 2008.
- Préparation de l'Europe Festive, le 20 juin 2008.
- Réunion préparatoire, le 10 février 2009.
- Préparation du Carnaval de Moulins, le 29 janvier 2009.
- Concertation sur la semaine scolaire et les rythmes de l'après-midi, le 19 avril 2009.
- Installation d'aires de jeux, rue Louis de Fontenay, le 30 avril 2009.
- Grand nettoyage de printemps, le 20 mai 2009.

20

2- Bilan d'activités annuel  
Bilan Quantitatif

### Les réunions publiques du quartier (suite)

Mais aussi des Réunions « festives » :

- Fête des voisins Place du Carnaval, le 27 mai 2008.
- Inauguration du Bienvenue à Moulins, le 7 juin 2008.
- Repas avec les anciens locataires de Verrou, le 28 octobre 2008.
- Buffet des écoles, le 25 septembre 2008.
- Accueil des nouveaux habitants, le 5 juin et le 21 novembre 2008.
- Vœux du Conseil de Quartier, le 8 janvier 2009.
- Départ groupe pour la fête d'ouverture du « Bal Aérien » Europe XXL, le 14 mars 2009.

21

2- Bilan d'activités annuel  
Bilan Quantitatif

### Un budget décentralisé

	2008	2009
Budget		
Fonctionnement	152 000 €	152 000 €
Investissement	162 920 €	325 100 €

• **Fonctionnement** : Le budget est resté stable  
• **Investissement** : Doublement du budget entre 2008 et 2009

22

2- Bilan d'activités annuel  
Bilan Quantitatif

### Budget de fonctionnement: 152 000 €

- Fondation de la Mairie de Quartier, 20 000 €
- Crédits décentralisés, 40 000 €
- Crédits centralisés, 20 000 €
- Crédits décentralisés, 20 000 €
- Crédits centralisés, 20 000 €

23

2- Bilan d'activités annuel  
Bilan Quantitatif

### Budget d'investissement : 325 100 €

2008: 162 920 €  
2009: 325 100 €

**Des Budgets en augmentation**

Des crédits de différentes délégations sont également investis dans le Quartier en 2009 : 604 500 €

Cumul budget investissement 2009 :  
Crédits centralisés + crédits décentralisés : 929 600 €

24



2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Délibérations soumises à l'avis du Conseil de Quartier**

- ✓ Présentation de la programmation C.U.C.S (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) sur Moulins
- ✓ Budget prévisionnel 2009
- ✓ Primes Habitat Durable accordées aux propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH : nouvelles primes à l'isolation et à la sortie d'insalubrité
- ✓ Réforme du F.I.H : création du Fonds de Participation Habitants (F.P.H)

25

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Délibérations soumises à l'avis du Conseil de Quartier (suite)**

- ✓ Nouvelle réglementation sur l'occupation du domaine public
- ✓ Délibération Emplacement Réserve Logement (ERL) - Habitat - Modification du P.L.U
- ✓ Projet de modification du P.L.U - Z.A.C Porte de Valenciennes - Réduction de la trame ferroviaire dans l'emprise de la Z.A.C
- ✓ Création de bandes cyclables en contresens sur les rues Fontenoy et de Mulhouse
- ✓ Ligne de Bus à Haut niveau de Service appelée « Liane »

26

27

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Présentation des politiques municipales**

- ✓ Les nouveaux chargés de réhabilitation Habitat Ancien
- ✓ Le plan Educatif Global (PEG)
- ✓ L'Agenda 21, deuxième version
- ✓ La Maison de la Médiation et du Citoyen
- ✓ Point d'étape sur le Grand Projet Urbain - Z.A.C Porte de Valenciennes
- ✓ Les orientations stratégiques de la Ville en matière de relations avec le quartier : échange sur les partenariats et actions réalisables
- ✓ Operation Lille Neige, Lille Ranch 2008/2009
- ✓ Lille 3000 : Europe XXL
- ✓ La propreté dans la ville

28

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Présentation des politiques municipales (suite)**

29

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Actions, manifestations soutenues par le Conseil de Quartier (subventions)**

Exposition verte, Association GANG CREATIF  
Journée « Colores 8 », Association COLORES LATINO AMERICANOS  
Echange avec Cologne, Association CARNAVAL de MOULINS.  
Exposition d'Art d'Automne, Association CARNAVAL de MOULINS  
Création d'un logo pour l'école LAUNAY.  
Animation « au fil de l'été », Association FIL à FIL.  
« Promenade Moulinoise », Association VADROUILLES.  
Sortie au cirque, école LES MOULINS.  
Action éducation à l'imagerie, école VICTOR HUGO.  
Camp ski à Vallière, BOXING CLUB de MOULINS.  
Journée à Eurodisney, CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND.

30



2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Actions, manifestations soutenues par le Conseil de Quartier (subventions suite)**

Voyage à Barcelone, Collège VERLAINE.  
Défilé carnavalesque, Association CARNAVAL de MOULINS.  
Visite du Château de Gand, école DURUY.  
Achat de vélos, école KERGOMARD.  
« La Clé dans tous ses états », Association LA CLE.  
Fête de la courée Cacan.  
« Mes premiers pas au cinéma », Association COLORES LATINO AMERICANOS.  
Découverte du théâtre, écoles SEGUR / St EXUPERY.  
Bienvenue à Moulin, MAISON FOLIE de MOULINS.

31

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Actions, manifestations soutenues par le Conseil de Quartier (subventions suite)**

**BAM**  
7 Juin 2008





32

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Actions, manifestations organisées par la Mairie de Quartier et ses partenaires**

- ✓ Accueil délégation de Cologne, 4 juillet 2008
- ✓ Balades de l'été, Juillet et Août 2008
- ✓ Balcons Fleuris, Juillet et Août 2008 (remise des prix 27 septembre 2008)
- ✓ Guichet unique, 4 septembre 2008
- ✓ Village associatif Journées Mondiales des seniors de la Misère, 13 octobre 2008
- ✓ Repas avec les anciens locataires de la résidence Verdun




33

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Actions, manifestations organisées par la Mairie de Quartier et ses partenaires (suite)**

- ✓ Semaine Bleue, octobre 2008
- ✓ Fête des enfants, 4 décembre 2008
- ✓ Fête de fin d'année dans les écoles : remise des cocardes et jouets de Noël, décembre 2008
- ✓ Collis de Noël, 23 décembre 2008
- ✓ Fête foraine, du 6 au 21 décembre 2008
- ✓ L'île O femmeez (Exposition de photos à la Maison Folie), 7, 8 et 9 mars 2008




34

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Actions, manifestations organisées par la Mairie de Quartier et ses partenaires (suite)**

- ✓ Carnaval de Moulin, 29 mars 2009
- ✓ Départ groupe fête d'ouverture « Bal aérien » (EUROPE XXL)
- ✓ Après-midi d'information seniors, 18 mars 2009
- ✓ Grand Nettoyage de Printemps, 20 mai 2009




35

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Projets structurants**

ZAC Porte de Valenciennes



**Mairie de Quartier**  
Service des Projets Structurants  
<http://gpu.mairie-lille.fr>

36



2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Projets structurants**

<http://gpcu.mairie-lille.fr>

**Le Grand Projet Urbain**

- Un budget de 482 Millions d'Euros répartis sur 3 sites principaux (Lille Sud, Moulins et Wazemmes) et 14 sites associés
- Une durée de 6 ans pour un chantier qui, normalement, aurait nécessité 10 à 15 années de travaux

37

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Projets structurants**

<http://gpcu.mairie-lille.fr>

**Les grands objectifs du projet sur la Porte de Valenciennes:**

- rétablir les liaisons avec Fives, le centre et le reste de Moulins : jonction bos Hoover et Beffort, prolongation de la rue de Cambrai vers Fives (longe Saint-Sauveur)
- prolonger la dynamique d'Euralille
- 364 logements démolis après le logement des locataires de Marne, Somme, Verdun, Pelti et Grand Clémenceau
- un millier de logements construits d'ici 2015 (360 d'ici 2011, dont 120 locatifs sociaux).

38

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Projets structurants**



**Rénovation de la Mairie de Quartier de Moulins.**

39

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Projets structurants**



**La Maison Régionale du Hip-Hop et extension de la Maison Folle.**

40

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Projets structurants**

**Aménagement de l'espace « petite enfance », rez-de-chaussée de la Maison de Quartier « Les Moulins »**

**CONSTRUCTION:**

- Salle de multi-activités
- Salle de psychomotricité
- Salle de repos
- Bureaux
- Sanitaires

Surface: 198 m<sup>2</sup>  
Coût: 219 000 €  
Démarrage des travaux mi Juin 2008



41

2- Bilan d'activité annuel  
Bilan Qualitatif  
**Autres projets pour le quartier :**

- ✓ Aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Fontenoy/Filature
- ✓ Le jardin angle Ph. de Comines/rue Fontenoy
- ✓ Le Collège de Moulins

42



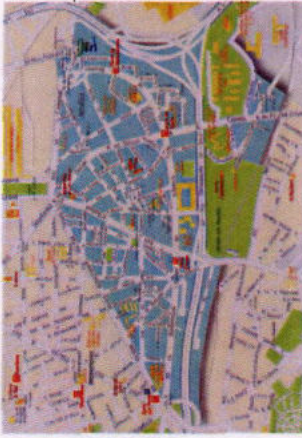
**Perspectives 2009-2010**

---

- ✓ Accompagner la redynamisation du quartier
- ✓ Informer, concerter
- ✓ Travailler à l'amélioration du cadre de vie
- ✓ Contribuer à l'animation du quartier et favoriser l'accès à la culture

43

**Débat**



44

Restaurant universitaire

---

45




## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

### Saint-Maurice Pellevoisin

Mardi 26 Mai 2009,

Salle de Sport du groupe Scolaire Jean Zay

Ville de Lille 

1

## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débats

Ville de Lille 

2

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du Conseil de Quartier
- Organisation
- Fonctionnement

Ville de Lille 

3

## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté pour **avis**
- Le conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

Ville de Lille 

4

## Organisation du Conseil de Quartier

### Installation

- Installation des Conseils de Quartier :
- Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin : le 9 juillet 2008
- Durée du mandat: 3 ans
- Président délégué: Dominique PLANCKE, Conseiller Municipal

Ville de Lille 

5

## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition

- 27 membres :



- 9 représentants des forces vives
- 9 représentants des partis politiques
- 9 représentants des habitants tirés au sort

6



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Sauf article 12: pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions

	Animation Culture Patrimoine Mémoire	Cadre de Vie Développement économique	Sport Jeunesse Petite Enfance Ecoles Action sociale Insertion
Coordonnateur	France d'Artois	Emmanuel Chatelain	Claude Lafon
Membres	9	14	10
Invités	3	3	3
Total	12	17	13

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Préparation des avis du Conseil de Quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

Ville de Lille 

## 2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier

de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives

Ville de Lille 

## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL DE QUARTIER: 9 (une par mois environ, tous les 3èmes mardi)
- Taux de présence des Conseillers: 79,57%

2008	2009
- 9 juillet	- 20 janvier
- 16 septembre	- 17 février
- 21 octobre	- 17 mars
- 18 novembre	- 19 mai
- 16 décembre	

## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

- Aménagement de l'Avenue Duray: 14 mai 2008
- Modification du PLU (ERL): 24 octobre 2008
- Accueil des Nouveaux Habitants: 20 novembre 2008, 2 juin 2009
- Vœux du Conseil de Quartier le 12 janvier 2009
- Réunion publique d'information sur les opérations rue du Fg de Roubaix le 5 février 2009, suites le 21 mars
- Suivis de chantier avec les riverains (parc des Buissonnets)
- Semaine à 4,5 jours le 31 mars 2009
- Visite du chantier du Clos Saint-Luc le 7 avril 2009



## Bilan quantitatif

### Les commissions du Conseil de Quartier

- Commission « Animation, culture, Patrimoine, Mémoire »: 9 réunions
- Commission « Cadre de Vie, développement économique »: 10 réunions
- Commission « Sport, Jeunesse, petite Enfance, Ecoles, Action Sociale, Insertion »: 9 réunions

13

### *Commission Animation, culture, Patrimoine, Mémoire* *Principaux thèmes traités*

- Constitution d'un groupe « Mémoire »
- Animations du Quartier
- Préparation d'une première manifestation sur l'histoire du quartier (axes rue de la Louvière, rue St Gabriel)

14

### *Commission Cadre de Vie, développement Economique* *Principaux thèmes traités*

- Réflexions sur les réaménagements de voirie
- Cadre de vie: propreté, suivi de benne, jeux pour enfants, squares et parcs, requalification urbaine
- Sécurité: liste des points dangereux, panneaux de signalétique
- Action économique et suivi du PLA en lien avec l'Union Commerciale

### *Commission Sport, Jeunesse, Ecoles, Petite Enfance, Action Sociale, Insertion* *Principaux thèmes traités*

- Semaine Bleue, Journée Mondiale de refus de la Misère, Colis de Noël, Fête du Sport, manifestations et actions en lien avec la Politique de la Ville, relais de « Lille, Ville de la Solidarité »
- Suivi de l'étude sur la Cité St Maurice
- Travaux dans les écoles
- Transformation de la Maison de Quartier en Centre Social

16

## Bilan quantitatif

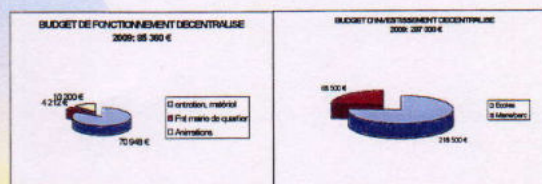
### le budget décentralisé du Conseil de Quartier

- Elaboration participative du budget de la ville
- Fonctionnement: stabilité (85 360 €)
- Investissement: de 70 000 € à 287 000 € en 2009: travaux dans les écoles, à la Mairie de Quartier et dans le parc (enceinte).

17

## Bilan quantitatif

### le budget décentralisé du Conseil de Quartier Répartition



NB: total des demandes en investissement: plus de 414 000 €

18



## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

#### ► Commission Cadre de Vie, Développement Economique

- ▣ occupation du terrain municipal rue St Gabriel par « les Ajones »
- ▣ régularisation de ses installations par la Polyclinique de la Louvière
- ▣ acquisition du 85 rue du Fg de Roubaix
- ▣ cahier des charges de l'étude de requalification des espaces aux abords de la station de métro,
- ▣ Implantation d'un distributeur de billets aux abords de la place Madeleine Caulier,

19

## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

#### ► Commission Cadre de Vie, Développement Economique

- ▣ modification du Plan Local d'Urbanisme (Espaces Réservés Logements),
- ▣ implantation de ruches Parc Barberousse,
- ▣ voirie: mise en double sens vélos des rues H. Lefebvre, E. Zola, définition des priorités du programme de voirie communautaire, sécurisation du carrefour avec La Madeleine,
- ▣ interdiction des chiens Parc des Buissonnets
- ▣ Installation d'un relais téléphonique rue E. Jacquet (transfert)

20

## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

#### ► Commission Sports, Jeunesse, Petite Enfance, Action Sociale, Insertion:

- ▣ Cahier des charges de l'étude de réaménagement de la Cité Saint-Maurice
- ▣ Répartition des crédits Politique de la Ville
- ▣ Travaux dans les écoles
- ▣ Préparation du budget 2010 (fonctionnement)
- ▣ Participation financière des habitants - balades de l'été
- ▣ Dénomination de la crèche

21

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions: manifestations organisées ou soutenues par la Mairie de Quartier:

- ▣ Fête des Associations et Guichet Unique le 3 septembre 2008
- ▣ Journée des Peintres, le 14 septembre
- ▣ Le Beau Mariage rue Gounod, le 21 septembre
- ▣ Vernissage N. Tchababi, le 23 septembre
- ▣ La Fête du Sport, le 27 septembre
- ▣ La remise des prix du concours du quartier fleuri, le 30 septembre
- ▣ La Journée Mondiale de Refus de la Misère, le 14 octobre
- ▣ La semaine du goût, le 18 octobre
- ▣ Les Allumoirs, le 24 octobre

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions: manifestations organisées ou soutenues par la Mairie de Quartier :

- ▣ La remise des colis de Noël, le 10 décembre
- ▣ Le Marché de Noël, du 10 au 21 décembre
- ▣ La Journée de la Femme du 8 mars 2009
- ▣ Les fenêtres qui parlent, du 13 mars au 12 avril
- ▣ Le repas de la Fête du printemps, le 29 mars
- ▣ le parcours du cœur, le 29 mars
- ▣ La course aux œufs de Pâques, le 15 avril
- ▣ Le concert rock, le 16 mai
- ▣ L'inauguration du Parc des Buissonnets le 6 juin
- ▣ La grande Fête indienne, le 27 juin
- ▣ Maximômes, le 28 juin

23

### ▣ Manifestations du Quartier: quelques exemples...





## Bilan qualitatif

### Animation et subventions: le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

- Réforme du FIH au 1er janvier 2009
- Création d'une association de gestion
- Avis du Conseil de quartier en 2008 sur 21 projets, pour un montant total de 10 020 €
- Enveloppe annuelle: 23 000 €

25

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions du Conseil de Quartier (budget de fonctionnement)

- 1 950 € au Comité d'Animation de SMP pour les animations de la rue Gounod du 21 septembre 2008
- 9 588 € pour les animations récurrentes du Comité d'Animation en 2009
- 1 200 € au Comité d'Animation de SMP pour l'inauguration du Parc des Buissonnets

26

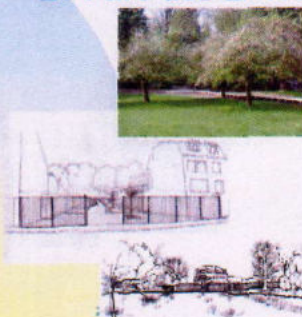
## Bilan qualitatif

### Projets structurants

- Parc des Buissonnets
- Jardin des Géants
- Bâtiment d'accueil du Cimetière de l'Est
- Maison de Quartier/école de Musique
- Crèche Euralille

27

## Projets structurants: Le Parc des Buissonnets



- Acquisition par la ville: décembre 2007
- Coût total: 1 180 000 €
- Travaux d'aménagement: janvier à juin 2009
- Inauguration: 6 juin 2009

## Projets structurants: Le Jardin des Géants



- Maîtrise d'ouvrage: LMCU, sur le parking souterrain - 3Ha
- ouverture du parvis des Nuages: 2008
- inauguration du Jardin: 19 juin 2009

29

## Projets structurants: Le Bâtiment d'Accueil du Cimetière de l'est



- Permis de construire: 18 juillet 2007
- Coût: 2 500 000 euros
- début des travaux: novembre 2007
- ouverture au public: 19 juin 2009

30



### Projets structurants: La Maison de Quartier/l'Ecole de Musique



- Début des travaux: janvier 2008
- Coût: 4 100 000 €
- Achèvement: novembre 2009
- Déménagement en fin d'année
- Jardin Communautaire « Le Pré Mûché »

31

### Projets structurants: La Crèche rue d'Athènes



- Acquisition des locaux par la ville: décembre 2005
- Réalisation des travaux d'aménagement: juin à décembre 2009
- Coût total: 1 155 600 €
- 20 places

32

### Perspectives 2009-2010

#### du Conseil de Quartier

- Contribuer à l'animation du quartier: (Europe XXL le 4 juillet - la Croatie)
- Favoriser l'accès de tous à la vie et aux structures du quartier: Le Centre Social, la Cité Saint-Maurice, le partenariat, la mixité sociale
- Poursuivre le développement des équipements du quartier: la salle de sport J Zay, les nouveaux vestiaires du Stade Da Rui, la reconstruction interne de la Mairie, la salle Polyvalente/Club du 3ème âge
- Contribuer à la qualité du cadre de Vie: l'Avenue Duray, la voirie, le stationnement, la propreté, le Pré Mûché: les études de requalification urbaine

### Débat



Ville de Lille



## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

### LILLE-SUD

Mardi 12 Mai 2009 à 19 h

Salle Polyvalente de la Mairie de Quartier de Lille Sud



## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débats

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du Conseil de Quartier
- Organisation
- Fonctionnement

## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté pour **avis**
- Le conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

## Organisation du Conseil de Quartier

### Installation

- Installation des Conseils de Quartier
- Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier de Lille Sud : le 1er juillet 2008
- Durée du mandat: 3 ans
- Président délégué: Bernard CHARLES, Adjoint au Maire



## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition



#### 30 membres :

- 10 représentants des forces vives (9 sièges pourvus) le 10ème sera désigné au prochain conseil municipal du 18 mai 2009
- 10 représentants des partis politiques
- 10 représentants des habitants tirés au sort

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Sauf article 12 pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

### Rôle du bureau

- Préparation de l'ordre du jour du Conseil de Quartier.

- Martine LEBECO  
- Jean - Marie LAMBRECHTS  
- Marie Andrée CARLIER

élus par les 3 collèges du Conseil de Quartier préparent l'ordre du jour de la séance avec le président du Conseil de Quartier

6 réunions de bureau :

9 décembre, 19 novembre 2008  
22 janvier, 17 février, 17 mars, 10 avril 2009

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions

	Commission des finances	Commission cadre de vie
	13 membres	8 membres
Animateur	Jean-Marie LAMBRECHTS	Michèle POHIER a succédé à Philippe JOSEPHE

Les commissions et les groupes de travail du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) complètent ce dispositif.

Les Conseillers de Quartier y ont toute leur place

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Préparation des avis du conseil de quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, associations
- la commission finances reçoit les demandeurs de subventions pour discuter des projets
- la commission cadre de vie accueille techniciens, organismes, élus, bailleurs en appui de son travail
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

## 2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier

### de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives



## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL DE QUARTIER: 11
- 2008 : 6
- 2009 : 5

#### 2008

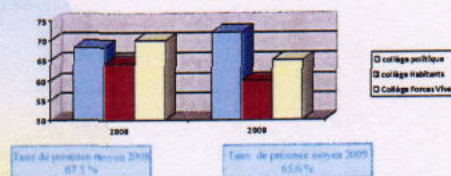
- 1er juillet
- 18 septembre
- 3 octobre
- 14 octobre
- 19 novembre
- 9 décembre

#### 2009

- 22 janvier
- 17 février
- 17 mars
- 16 avril
- 12 mai

## Taux de présence global

66,5 %



## Bilan quantitatif

Neuf projets ou actions présentés avec débat au conseil de quartier

- Unité territoriale de quartier : 16 avril
- Point d'étape Faubourg des Modes le 17 mars
- Futur centre social Lazare Garreau le 17 février
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat le 22 janvier
- Programme 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale le 9 décembre 2008
- Réforme du Fond Initiatives Habitants le 19 novembre 2008
- Point d'étape sur l'avancement du projet Arras/Europe le 14 octobre 2008
- Spécial Grand Projet Urbain le 3 octobre 2008
- Présentation du budget le 18 septembre 2008.

Elus, techniciens municipaux, architectes, urbanistes, représentants, institutionnels ont contribué à ces présentations.

## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

#### 2008 : 5 réunions

- 10 Juin  
Accueil des nouveaux habitants
- 22 Octobre  
Concertation préalable Nice/Cannes
- 13 Novembre  
Correspondant propreté Cadre de vie
- 19 Novembre  
Accueil des nouveaux habitants
- 4 Décembre  
Acteurs de la vie scolaire

#### 2009 : 10 réunions

- 21 Janvier  
Réunion d'entreprise - Action économique
- 27 Janvier  
Concertation habitants - rue de Rhine
- 31 Janvier  
Cérémonie des vœux
- 6 Février  
Réunion d'information riverains - site ROMS
- 10 Février  
Concertation habitants - Méditerranée
- 14 Février  
Inauguration école TURBOT
- 18 Février  
Atelier de concertation - Galles Vallées
- 19 Février  
Concertation habitants - Europe 39
- 19 mars  
Informations riverains travaux rue de Marquelles
- 14 mai  
Informations riverains travaux de réhabilitation pl. G. CAVALLI

## Bilan quantitatif

### Les commissions du Conseil de Quartier

- La commission des finances  
- 10 Réunions
- La commission cadre de vie  
- 6 Réunions

## Commission des finances

### Ses objectifs :

- recevoir les demandeurs de subvention et suggérer un montant au conseil
- gérer au mieux le budget en réalisant des économies et en développant les co-financements
- faire des propositions dans le cadre du budget général de la Ville

### Exemples :

- en 2008, 41 subventions accordées, 38 projets soutenus
- en 2009 : 26 subventions et demandes en cours d'examen ; 21 projets soutenus



### Commission Cadre de Vie

**Ses objectifs :**

- Acquérir une connaissance fine du Quartier et de ses projets
- Etre itinérante, rencontrer les associations du Quartier qui œuvrent dans le domaine du Cadre de vie
- Faire des propositions et veiller à leur concrétisation

**Exemples**

Installation d'Arceaux pour vélos

- recensement de l'existant
- propositions
- concrétisation confirmée par l'Elu en charge de l'espace public et du cadre de vie
- installation 4ème trimestre 2009

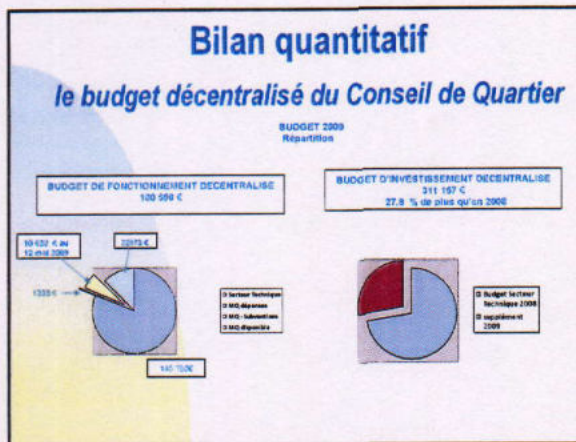
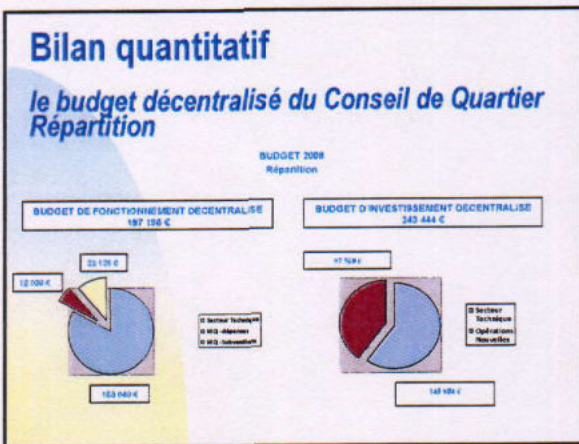
Implantation d'une friterie par un jeune de Lille Sud

- Etude de site
- Suivi de l'instruction
- Avis favorable confirmé par l'Elu délégué à l'occupation commerciale du domaine public

### Bilan quantitatif

#### le budget décentralisé du Conseil de Quartier

- **Elaboration participative du budget de la ville**
- **Fonctionnement:** 2008 (197 196 €)  
2009 (180 590 €)
- **Investissement:** 2008 (243 444 €)  
2009 (311 157 €)  
soit 27,8 % de plus qu'en 2008
- **Budget total 2009 : 491 747 €**



### Bilan quantitatif

#### le budget centralisé affecté au Conseil de Quartier

- 2008: 142 447 €
- 2009: 560 352 €
- **Cumul investissement crédits centralisés + décentralisés 2009 : 871 509 €**
- Un changement d'importance depuis cette année plus de répartition thématique des crédits pour le patrimoine d'un quartier. Tous les bâtiments sont repris dans l'inventaire du quartier.

### Bilan qualitatif

#### Avis sur les politiques municipales

- Liste des avis émis par le CQ
- 10 avis motivés dans le cadre du GPU
- 1 avis motivé dans le domaine du sport
- 11 avis donnés tous favorables



## Délibérations soumises à l'avis du Conseil de Quartier

### 11 Avril

- vente par la ville de Lille à Mme MASMOUDI d'une parcelle de terrain sise à Lille, rue Eugène Vermeersch

### 17 MARS

- GPU - site des Margueritois création de trois nouvelles voiries - bilan de l'enquête publique
- GPU - secteur des Margueritois, autorisation de cession du terrain porté par l'EPF au profit de l'aménageur SORELI
- GPU - secteur Nice/Cannes, groupement de commande avec LMH pour le choix d'un bureau d'études techniques en charge des missions de recherches de cavités souterraines sur l'emprise « Nice/Cannes » Autorisation de signature de la convention de groupement de commande - Autorisation de lancement de la consultation.

### 17 Février

- Projet de délibération relatif aux travaux de rénovation du terrain de football synthétique Criss BERKANI

### 9 Décembre

- GPU - site des Margueritois convention tripartite relative à la participation de Lille Métropole Communauté Urbaine au financement des équipements publics de la concession d'aménagement du site des Margueritois

### 19 Novembre

- Vente par la ville de Lille à DECATHLON de parcelles à Lille, rues de Marquillies, du faubourg d'Arras et Marcel HENNAUX
- Modification du Plan Local d'Urbanisme du quartier de Lille-Sud afin de supprimer le périmètre d'attente du projet d'aménagement N°2 intitulé « secteur d'intervention rue de Marquillies » dans le cadre de la restructuration urbaine du secteur de la porte d'Arras à la porte des postes à Lille-Gud

- GPU - Cession au profit de Pierres et Territoires de France Nord de Parcelles sises à Lille, rue de l'Asie, Vermeersch et Wagner dans le cadre d'un projet d'accès à la propriété aidée.

### 18 Septembre

- GPU - ZAC Arras-Europe à Lille. Convention tripartite relative à la participation de la ville de Lille au financement des équipements publics
- GPU - Lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un square et d'une voie au cœur de l'opération Asie Wagner

## Bilan qualitatif Animation

- Liste des manifestations, soutenues ou organisées par la mairie de quartier et ses partenaires
- 2 kermesses foraines (Août et Décembre)
- Le concours des Maisons et Balcons fleuris
- les journées du patrimoine
- Partenariat personnes âgées
  - Crêpe partie (février)
  - sortie régionale (mai)
  - Barbecue Géant (juin)
  - semaine bleue et repas dansant (octobre)
  - remise des cois de Noël (décembre)
- Journée mondiale du refus de la misère (14 octobre)
- opération immeuble en fête (26 mai)
- journée de la femme (8 mars)
- Guichet unique
- 2 réunions annuelles nouveaux habitants
- Accueil régulier d'expositions dans le hall de la Mairie de Quartier
- Balades de l'été

## Bilan qualitatif

### Projets structurants 2008

#### Patrimoine scolaire

- Installation de lumière économe intelligente « école primaire Pantevé »
- Création d'une classe à l'école maternelle Jeanne GODART
- Traitement acoustique de la salle de jeu de la tripartite

#### Equipements

- Création d'une cyberbase école primaire Bracie DESROUSSEAUX
- Rénovation du bureau de poste

#### Cadre de vie

- Création d'un square aux 400 maisons « l'espace Bandou »
- démolition de l'ancienne usine polyfibre

#### Habitat

- Rénovation de la résidence « JB Clément »

## Bilan qualitatif Projets structurants 2009-2010

#### Patrimoine scolaire

- Requalification complète de l'école TURGOT
- Requalification de l'école Malot-Pantevé
- Requalification du groupe scolaire BRIAND BUISSON NADAUD
- Requalification du groupe scolaire CROISSETTE / WAGNER

#### Equipements

- Centre Social ARBRISSEAU
- Centre Social Lazare GARREAU
- Nouvelle salle polyvalente
- Nouvelle Piscine
- Club house du stade Criss Berkani

#### Cadre de vie

- Construction du prolongement de la rue de l'ASIE
- Requalification de la Place Edith CAVELL
- Requalification de la rue de MARDUILLIES
- Requalification des boulevards CANNES et WAGNER
- Création d'une promenade GIDE/VALLES

#### Logement

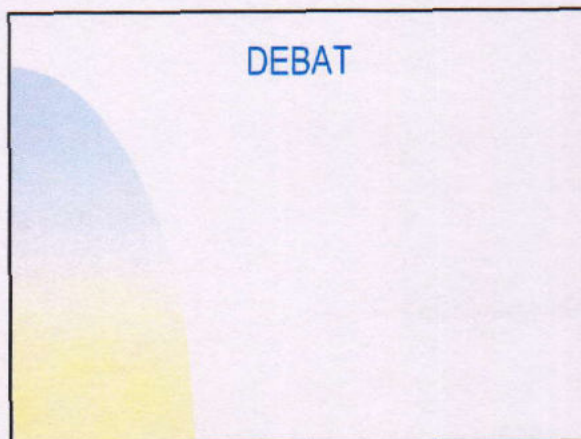
- Réhabilitation et résidentialisation Sylvere VERHULST LMH
- Réhabilitation et résidentialisation Portes du Sud LMH
- Réhabilitation et résidentialisation GIDE VALLES, LOTI, LA FONTAINE LMH
- Déconstruction d'une partie de la résidence Léo LAGRANGE rue de Nice LMH
- Déconstruction du club de personnes âgées WAGNER
- Déconstruction de la résidence Oise CMH
- Construction de 42 logements, rue de Cannes - LMH - et de 100, angle Asie/Wagner « le Carré Orchestra »
- Construction de « l'1004 » - CMH
- Construction « Fleurs de Lille » - Site FAUVET GREL





**Perspectives 2009-2010**  
**du Conseil de Quartier**

- Accompagner la renaissance du Quartier en veillant en même temps à la qualité du cadre de vie déjà en place)
- soutenir les acteurs du quartier et développer les liens avec les habitants (Jeunes, familles, seniors)
- Consolider les liens avec les établissements scolaires  
Conseillers de quartier, conseils d' écoles en les optimisant. Mme Micheline BOSSART animera ce travail.





## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

### Vauban-Esquermes

Vendredi 29 Mai 2009 à 19h00  
Maison de Quartier Vauban-Esquermes



## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débat

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du Conseil de Quartier
- Organisation
- Fonctionnement

## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté pour **avis**
- Le Conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

## Organisation du Conseil de Quartier

### Installation

- Installation des Conseils de Quartier : Conseil Municipal du **23 juin 2008**
- Installation du Conseil de Quartier de Vauban-Esquermes : **1er juillet 2008**
- Durée du mandat : **3 ans**
- Présidente déléguée : **Isabelle TILLIE-LEBLOND**, Conseillère Municipale

## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition



- **30 membres :**
  - ◆ 10 représentants des forces vives
  - ◆ 10 représentants des partis politiques
  - ◆ 10 représentants des habitants tirés au sort



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Sauf article 12 : pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Commissions et Groupes de Travail

- 3 Commissions thématiques
- Des groupes de travail sur des sujets spécifiques : Propreté, Charte du Bien Vivre Ensemble, Animations...
- Un bureau pour élaborer l'ordre du jour des Conseils de Quartier
- Des Conseillers de Quartier délégués dans les écoles publiques maternelles et primaires

## La Charte du Bien Vivre Ensemble et Semaine du Respect : Mme Branquart et M. Löffberg

- Respect mutuel entre générations : analyser, comprendre et suggérer des actions permettant de réduire les nuisances nocturnes
- Sociologie du quartier : 16 000 étudiants, les moins de 25 ans représentent 50 % de la population du quartier

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Préparation des avis du Conseil de Quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

## 2 - Bilan d'activités annuel du Conseil de Quartier

de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives

## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- Nombre de réunions du Conseil de Quartier : **8**

2008	2009
- 1 <sup>er</sup> juillet	- 3 février
- 15 septembre	- 12 mars
- 15 octobre	- 16 avril
- 1 <sup>er</sup> décembre	- 7 mai

- Taux de présence des Conseillers de Quartier : **72,1 %**



## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

- Réunion publique Europe XXL Lille3000 : 2 juillet 2008 et 16 février 2009
- Accueil des Nouveaux Habitants : 17 octobre 2008 et 15 juin 2009
- Rencontre avec les commerçants du quartier : 13 novembre 2008
- Réunion publique sur le nouveau Collège : 2 décembre 2008
- Vœux du Conseil de Quartier : 28 janvier 2009
- Réunion Semaine Scolaire à 4,5 jours : 1er avril 2009

## Bilan quantitatif

### Les commissions du Conseil de Quartier

- Commission Animation & Culture : 10 membres
- Commission Cadre de Vie / Vie Quotidienne / Commerces : 12 membres
- Commission Action Sociale & Solidarité : 8 membres

## Commission Animation & Culture

- Gestion des aides financières octroyées par le Conseil de Quartier
- Animations sur le Quartier : suivi de Lille3000 Europe XXL, Carnaval de Quartier, spectacles dans les écoles, etc
- Bilan et perspectives sur les animations du Quartier

## Commission Cadre de Vie / Vie Quotidienne / Commerces

- Ecoles : travaux d'investissement et de fonctionnement
- Propreté : rencontres avec les correspondants propreté (Mme De Vrieze)
- Urbanisme, circulation, stationnement
- Sécurité : aménagements de voirie
- Environnement
- Commerces
- Avis sur dénomination de sites :
  - Salle polyvalente du groupe scolaire Bichat/Litré
  - Parvis aux abords de la Citadelle

## Commission Action Sociale & Solidarité

- Santé
- Personnes Agées, Semaine Bleue
- Personnes Handicapées : avis sur les emplacements réservés
- Lutte contre la Misère : Journée Mondiale du Refus de la Misère le 13 octobre 2008

## Bilan quantitatif : Mme Faidherbe

### Budget décentralisé 2008 : Fonctionnement

- ◆ Un budget de **79 900 €** de fonctionnement en 2008 :

- 20 400 € dédiés à l'animation
- 59 500 € dédiés à l'entretien des bâtiments communaux (achat de matériel, réparation et vérification annuelle des alarmes incendies et extincteurs, des installations électriques et gaz, lavage vitrerie)

Budget de Fonctionnement 2008

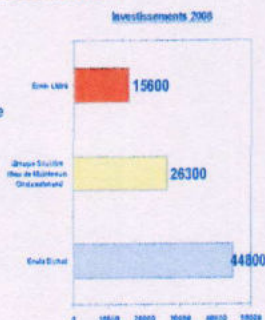


■ Animations ■ Entretien bâtiments



### Budget décentralisé 2008 : Investissement

- Un budget de **86 700 €** d'investissement en 2008 dont
  - Rénovation des châssis de fenêtres et de portes à l'École Bichat...
  - Protection des gardes-corps par un vitrage Ecoles Primaires Madame de Maintenon et Littré
  - Rénovation des blocs sanitaires à l'École Littré...



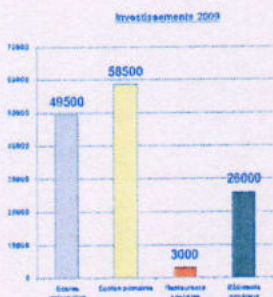
### Budget décentralisé 2009 : Fonctionnement

- Un budget de **91 000 €** de fonctionnement en 2009 :
  - 22 000 € dédiés à l'animation
  - 69 000 € dédiés à l'entretien des bâtiments communaux



### Budget décentralisé 2009 : Investissement

- Un budget de **308 700 €** d'investissement en 2009
  - 137 000 € votés par le Conseil de Quartier
    - 49 500 € pour les écoles maternelles
    - 58 500 € pour les écoles primaires
    - 3 000 € pour les restaurants scolaires
    - 26 000 € pour les bâtiments généraux



### Bilan qualitatif

#### Avis sur les politiques municipales

- Budget 2009 : le 15 septembre 2008
- Projets du Quartier : le 15 octobre 2008
- Occupation du Domaine public et Lille Neige : le 1er décembre 2008
- Réforme Fonds d'Initiatives Habitants et Politique de la Ville : le 1er décembre 2008
- Agenda 21 : le 3 février 2009
- Centre de la Petite Enfance du Quartier : le 12 mars 2009

### Bilan qualitatif

#### Animations et subventions : manifestations organisées ou soutenues par le Conseil de Quartier

- Braderie rue Colbert
- Braderie rue d'Isly
- Fête de la rue Camille Desmoulins
- Pique-nique de rentrée
- Fête de la Place Catinat
- Tournoi de foot en salle
- Balades de l'été en juillet et août
- Journées du Patrimoine
- Festival Colorés Latino Americanos



### Bilan qualitatif

#### Animations et subventions : manifestations organisées ou soutenues par le Conseil de Quartier : Mme Bailleul

- Exposition « Palette Colorée » en Mairie de Quartier





## Bilan qualitatif

### Animations et subventions : manifestations organisées ou soutenues par le Conseil de Quartier : Mme Bailleul

- Concours des Maisons et Balcons Fleuris en juillet et remise des récompenses en novembre : 95 participants



- Actions prévues dans le cadre de la Semaine Bleue en octobre

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions : manifestations organisées ou soutenues par le Conseil de Quartier : M. Delrue

- Carnaval de Quartier en mars : 2 500 personnes en 2009



- Spectacles aux écoles maternelles et primaires, publiques et privées du quartier : 1 500 enfants

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions : manifestations organisées ou soutenues par le Conseil de Quartier

- Mise à l'honneur de bénévoles du Quartier lors des Trophées de la Solidarité en octobre 2008



- Marché de Noël



- Remise des cadeaux de Noël aux personnes âgées en mairie et dans les maisons de retraite

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions : manifestations organisées ou soutenues par le Conseil de Quartier : M. Flipo

- Diverses actions pour les écoles du quartier (sorties pédagogiques, visite de la Géante serbe Bela Rada, défis lecture...)



- Exposition « La Serbie vue d'ici » en mai 2009 en Mairie de Quartier

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions : manifestations soutenues par le Fonds de Participation des Habitants

- 9 projets soutenus du 1er juillet au 31 décembre 2008 par le Conseil de Quartier pour un montant de 6 710 euros
- Réforme du Fonds d'Initiatives Habitants au 1er janvier 2009 qui devient le Fonds de Participation des Habitants
- Création d'un Comité et d'une association de Gestion
- Enveloppe annuelle : 22870 euros

## Bilan qualitatif

### Projets structurants

- Travaux Boulevard Vauban : Micro plan de déplacement du secteur de l'Université Catholique



- Travaux de réfection des trottoirs de la rue de la Bassée : dernier tiers
- Construction de 50 logements sociaux rues d'Isly et Béranger (en cours)



## Bilan qualitatif

### Projets structurants

- Ouverture le 23 mars 2009 du Centre de la Petite Enfance



- Construction du Collège et d'une salle de Sports (en cours)



## Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

- **Objectifs et axes de travail :**
  - Participer à l'animation du quartier
  - Valoriser l'environnement urbain
  - Améliorer les déplacements
  - Développer et recentrer les équipements
  - Améliorer et diversifier l'offre de logements
- **Grands projets**
  - Programme de 50 logements sociaux
  - Collège + salle de sports

## Grands projets :

### 50 logements sociaux

- Lieu : Rues d'Istly / Béranger
- Maîtrise d'ouvrage : Lille Métropole Habitat
- Début des travaux : 1er trimestre 2009. Durée 18 mois



## Grands projets :

### Nouveau Collège : M. Guyot

- Superficie du terrain du collège et de l'espace public : 13 000 m<sup>2</sup> environ
- Capacité d'accueil : 500 élèves
- Capacité d'accueil demi-pension : 370 rationnaires + 40 commensaux
- Equipements sportifs : 1350 m<sup>2</sup> environ
- Ouverture : septembre 2010



## 3 -Débat





## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

Vieux-Lille

Lundi 25 Mai 2009 à 19 heures,  
Cave des Célestines

## Conseil de Quartier Public Déroulement

- 1 - Présentation du Conseil de Quartier
- 2 - Bilan d'activités
- 3 - Débats

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du Conseil de Quartier
- Organisation
- Fonctionnement

## Rôle du Conseil de Quartier

Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté pour **avis**
- Le Conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

## Organisation du Conseil de Quartier

Installation

- Installation des Conseils de Quartier :
- Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier du Vieux-Lille : le 2 juillet 2008
- Durée du mandat : 3 ans
- Président délégué : Marc BODIOT, Adjoint au Maire

## Organisation du Conseil de Quartier

Composition

- **27 membres :**
- 9 représentants des forces vives
- 9 représentants des partis politiques
- 9 représentants des habitants tirés au sort



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques.
- Sauf article 12 : pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques.
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail.

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Composition des commissions

- Commission « Cadre de Vie / Vie quotidienne ». animateur : Gérard COLLET. 4 réunions
- Commission « Animation / Culture ». Animatrice : Pascaline DRON. 4 réunions
- Commission « Solidarité ». animateur : à désigner suite démission. 4 réunions
- Comité de Gestion du F. P. H. Présidente : Adeline PIOTROWSKI. 4 réunions (jusqu'en janvier 2009 il s'agissait d'une commission F.I.H.). 2 réunions

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Préparation des avis du Conseil de Quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

## 2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier

de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives

## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- Nombre de réunions du conseil de quartier : 8
- Taux de présence des Conseillers : 72%

<u>2008</u>	<u>2009</u>
- 2 juillet	- 9 février
- 16 septembre	- 18 mars
- 14 octobre	- 7 mai
- 18 novembre	
- 1er décembre	

## Bilan quantitatif

### Les réunions publiques du quartier

- A. N. H. : 20 mai 08 - 5 novembre 08
- Réunions « spécifiques »

- ◆ Prostitution : 24 janvier, 7 février et 6 juin 08.
- ◆ Piétonisation rue de Gand : 12 mars et 16 avril 09



## Bilan quantitatif

### Budgets décentralisés 2008

- **Section investissement :**
  - 103 000 euros (gros entretiens des bâtiments décentralisés)
- **Section de fonctionnement :**
  - 98 800 euros se décomposant en :
    - FIH : 21 850 euros
    - Mairie de quartier (subventions et fonctionnement animations) : 27 010 euros
    - Secteur technique (petit entretien bâtiments et petit matériel) : 50 000 euros
    - A noter : en 2009
      - section fonctionnement : identique 2008
      - section investissement : 300 840 euros (x3)

## Budget 2008

### Quelques exemples significatifs d'utilisation des crédits décentralisés :

- Ecoles primaires : 20 000 euros
- Ecoles maternelles : 80 000 euros
- ◆ Ex : Peinture des classes école Diderot : 15 300 euros.
- ◆ Revêtement de sols salle de jeux et deux classes école J. J. Rousseau : 10 750 euros.

## Bilan qualitatif

### Les commissions du Conseil de Quartier ont travaillé sur :

- **Commission « Solidarité » :**
  - Travail sur les initiatives diverses à mener en faveur des personnes âgées.
- **Commission « Animation/Culture » :**
  - Réflexion sur les motivations culturelles du quartier.
  - Participation à l'élaboration des animations sur le quartier.
  - Examen des demandes de subvention des associations de quartier.
- **Commission « Cadre de vie/Vie citoyenne » :**
  - La propreté.
  - Le plan vélo.
  - Les écoles (travaux, projets d'établissements, projets communs : le carnaval de quartier pour 2010).
  - Sanitaires publics, réflexion implantation.
  - Réflexion sur le stationnement payant.

## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

- Avis sur le recensement des immeubles insalubres ou menaçant ruines.
- Avis sur des dénominations de rues, places ou sites.
- Avis sur des dispositions relatives au plan d'urbanisme.
- Avis sur des projets de pistes cyclables.

## Bilan qualitatif

### Animation et subventions : manifestations organisées ou soutenues par la MQ :

- Les manifestations organisées par la Maison de quartier.
- Les manifestations organisées par le Comité d'animation du Vieux-Lille.
- Le festival de la bande dessinée Anglo-Saxonne.
- Le festival Lille en fanfare (juin 2008).
- Toutes les initiatives soutenues au travers du Comité de gestion du F. P. H. (25 à 30 par an).
- Repas des aînés fin décembre.
- L'A. N. H. deux fois par an.
- Les vœux du Président début janvier.

## Bilan qualitatif

### Projets structurants

- Remise en eau de l'avenue du Peuple Belge dans le cadre plus global du « Plan Bleu ».

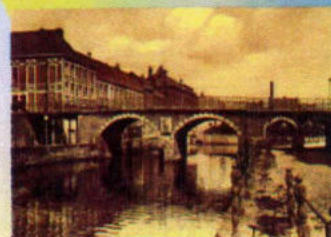


## Perspectives 2009-2010

### du Conseil de Quartier

- **Objectifs et axes de travail**
  - Poursuite des travaux de réflexion au sein des commissions.
- **Grands projets**
  - Remise en eau de l'avenue du Peuple Belge
  - Réalisation d'un terrain synthétique Plaine W. Churchill.
  - Travaux de mise en sécurité de la Halle aux sucres.
  - Travaux de réfection de la salle Camelot.

## Remise en eau de l'avenue du Peuple Belge



## Commerce / Tourisme



## Patrimoine



## 3 -Débat





## Rapport annuel d'activités du Conseil de Quartier

### Wazemmes

Jeudi 14 mai 2009,  
Salle de Sport Montebello

## Conseil de Quartier Public

### Déroulement

- 1- Présentation du Conseil de Quartier
- 2- Bilan d'activités
- 3- Débats

## 1- Présentation du Conseil de Quartier

- Rôle du Conseil de Quartier
- Organisation
- Fonctionnement

## Rôle du Conseil de Quartier

### Article 4 du Règlement Intérieur

- Le Conseil de Quartier peut faire **des propositions**
- Le Conseil de Quartier est consulté pour **avis**
- Le conseil de Quartier est **informé**

Les avis sont joints aux délibérations du Conseil Municipal

## Organisation du Conseil de Quartier

### Installation

- Installation des Conseils de Quartier :  
Conseil Municipal du 23 juin 2008
- Installation du Conseil de Quartier de  
Wazemmes : le 4 juillet 2008
- Durée du mandat : 3 ans
- Présidente déléguée : Danielle POLIAUTRE,  
Adjointe au Maire

## Organisation du Conseil de Quartier

### Composition



- 39 membres :
- 13 représentants des forces vives
- 13 représentants des partis politiques
- 13 représentants des habitants tirés au sort
- Composition du bureau :  
(article 7 du règlement intérieur)
- Anne BOCHNER, élue au titre des Forces Vives
- Agnès ROBIN, élue au titre des habitants « tirés au sort »
- Cyril GODOT, élu au titre des représentants des partis politiques



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

- Les réunions du Conseil de Quartier ne sont pas publiques
- Sauf article 12: pour examiner son bilan annuel d'activités ou des réunions thématiques
- Le Conseil de Quartier met en œuvre des commissions et groupes de travail

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Commissions et Groupes de Travail émanant directement du Conseil de Quartier

	Commission d'attribution des subventions	Comité de rédaction du journal de quartier	Groupes de travail sur le Plan de Déplacements Urbains
Coordonnateur	A tour de rôle	Un cadre de la mairie de quartier	Patrick PETITPREZ
Conseillers de quartier	13	7	12
Nombre de réunions organisées de juillet 2008 à mai 2009	4	4	2

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Commissions et Groupes de Travail émanant directement du Conseil de Quartier

	Groupes de travail propreté, écologie et citoyenneté	Groupes de travail sur les Balcons Fleuris	Représentation dans les conseils d'écoles
Coordonnateur	Gérard LEFEVRE	Latifa LABBAS	
Conseillers de quartier	8	4	2 par Ecole
Nombre de réunions organisées de juillet 2008 à mai 2009	2	5	Lors de chaque conseil d'école

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Participation aux Commissions Politique de la Ville composées de conseillers de quartier, de membres d'associations et d'habitants

Commissions	Conseillers de Quartier	Nombre de réunions organisées de juillet 2008 à mai 2009
Education, Jeunesse et réussite éducative	8	1
Accès à l'emploi et développement économique	9	1
Action Sociale, Citoyenneté, Lutte contre les discriminations	12	1

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Participation aux Commissions Politique de la Ville composées de conseillers de quartier, de membres d'associations et d'habitants

Commissions	Conseillers de Quartier	Nombre de réunions organisées de juillet 2008 à mai 2009
Habitat, Cadre de Vie	17	1
Prévention de la délinquance	7	1
Fonds de Participation des habitants (conseillers de quartier inscrits en tant qu'habitants)	2	8

## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Participation aux Groupes de Travail Politique de la Ville composés de conseillers de quartier, de membres d'associations et d'habitants

Institution de groupes de travail qui découlent des commissions thématiques

Le groupe Jeunesse s'est réuni en décembre 2008

Le groupe Mémoire s'est réuni le 10 décembre 2008

Le groupe « Lutte contre l'échec scolaire » s'est réuni le 25 mars 2009

Le groupe Santé s'est réuni les 6 février et 18 mars 2009



## Fonctionnement du Conseil de Quartier

### Rôle des commissions

- Préparation des avis du Conseil de Quartier
- Audition de techniciens, habitants, services, élus
- Réflexion sur les questions de fond pour propositions

## 2 - Bilan d'activité annuel du Conseil de Quartier

### de juillet 2008 à mai 2009

- Bilan quantitatif
- Bilan qualitatif
- Perspectives

## Bilan quantitatif

### Les réunions du Conseil de Quartier

- **NOMBRE DE REUNIONS DU CONSEIL DE QUARTIER: 7** (une réunion avant chaque séance du Conseil Municipal)
- Taux de présence des Conseillers: 78 %

#### 2008

- 4 juillet  
- 29 septembre  
- 18 novembre  
- 5 décembre

#### 2009

- 27 janvier  
- 16 mars  
- 11 mai

## Bilan quantitatif Les réunions Publiques

### Deux réunions « Prospectives »

- Accueil des nouveaux habitants - 20 octobre 2008
- Vœux du Conseil de Quartier - 19 janvier 2009

### Trois visites avec les habitants ou les commissions de quartier

- Visite du Collège de Wazemmes - 2 septembre 2008
- Visite du Quartier avec les conseillers de quartier - 13 septembre 2008
- Réunion sur place avec les habitants de la cité des Postes - 21 mars 2009

### Deux réunions publiques de concertation ou d'information

- Réunion avec les commerçants de la rue Jules Guesde - 8 juillet 2008
- Réunion sur les travaux du pourtour des Halles de Wazemmes avec les commerçants non sédentaires - 10 juillet 2008
- Réunion sur les problèmes de bruit liés à l'activité de la Maison Folie avec les riverains - 10 septembre 2008
- Réunion publique sur les travaux de réhabilitation de Magenta-Forbelle - 20 septembre 2008
- Réunion avec les riverains sur l'installation d'une armoire relais - rue du Châtaignier - 1er octobre 2008
- Réunion élargie avec les correspondants propreté - 22 janvier 2009
- Réunion publique sur l'aménagement de la placette et du terrain de proximité « Maene Be » - 11 février 2009
- Réunion de présentation de Lille 2000 - 4 mars 2009
- Réunion sur l'Agenda 21 scolaire - 10 mars 2009
- Réunion avec les commerçants sur la récupération des huiles de friture - 16 mars 2009
- Atelier de concertation sur le projet « Maene Be » - 27 mars 2009
- Semaine scolaire à 4,5 jours - 14 avril 2009

## Bilan quantitatif

### Les commissions et groupes de travail émanant en direct du Conseil de Quartier

#### Les thèmes travaillés (liste non exhaustive)

- La commission d'attribution des subventions a donné son avis sur l'attribution de 21 subventions aux associations et coopératives scolaires.
- Le groupe de travail sur le Plan de Déplacements Urbains s'est penché sur des demandes émanant des services centraux (délimitation du périmètre piétonnier du marché, contraires cycliste rue d'Esquermes et rue Henri Kolb). Il s'est autoaisé et a signalé des lieux dangereux, des problèmes de stationnement et a fait des propositions d'aménagement...
- Le groupe de travail Propreté, Ecologie et Citoyenneté a établi la liste des difficultés constatées en matière de propreté et fait des propositions.

## Bilan quantitatif

### Les commissions et groupes de travail émanant en direct du Conseil de Quartier

- Le groupe de travail « balcons fleuris » a pris en charge l'organisation de ce concours et assure notamment la communication au porte à porte auprès des habitants. Il espère ainsi augmenter le nombre de participants.





### Bilan qualitatif

#### Commissions Politique de la Ville

#### Quelques exemples de thèmes travaillés

**Education, Jeunesse et Réussite éducative**

- Point sur le dispositif Equipe de Réussite Educative

**Accès à l'Emploi et Développement Economique**

- Orientations et priorités spécifiques déclinées sur le quartier
- Point sur les actions Alphabétisation
- Présentation des projets CUCS

**Citoyenneté, Lutte contre les discriminations, Action sociale**

- Programmation CUCS 2008
- Intervention du service Aide aux victimes / présentation du guide Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles

**Habitat, Cadre de vie**

- Orientations et priorités 2009
- Point sur la résidentialisation de l'îlot Magenta Fombelle (CMH) - Présentation du collectif

### Bilan qualitatif

Les groupes de travail déclinés des commissions thématiques « Politique de la Ville » se sont eux aussi réunis :

**Groupe Jeunesse**

- Réalisation d'un document présentant dans le détail des dispositifs tels que la Bourse Initiative Loisirs (BIL), la charte autonome, le FPH... etc.

**Groupe Mémoire**

- Projet Mémoire à Wazemmes (secteur Flandre)

**Groupe Lutte contre l'échec scolaire**

- Réalisation d'un questionnaire anonyme transmis aux élèves de CM2 et 6<sup>ème</sup> (collège de Wazemmes)

**Groupe Santé**

- Travail sur l'organisation d'une semaine santé autour de la thématique « éducation à la vie affective et sexuelle des jeunes » et « conduites addictives alcool et cannabis »

### Bilan qualitatif

Impulsion de la constitution de collectifs associatifs sur les micro secteurs prioritaires de la Politique de la Ville :

- Collectif Mexico
- Collectif Magenta Fombelle
- Collectif Flandre
- Collectif Justice
- Collectif Charles Six

La plus value des collectifs réside dans leur capacité à proposer des activités spécifiques et complémentaires en adéquation avec les besoins identifiés et en correspondance avec les attentes exprimées par les habitants.

### Bilan quantitatif

#### le budget du Conseil de Quartier en 2008

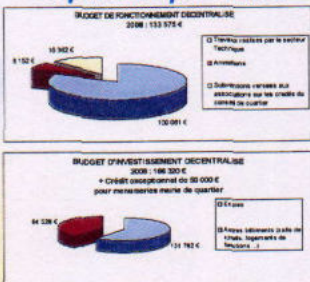


- Montant du Budget de Fonctionnement 2008** : 133 575 €  
a permis la réalisation en direct de travaux de maintenance par le personnel du secteur technique, l'organisation de manifestations par la mairie de quartier : la galette des rois, la Mi Carême... le versement de subventions à plusieurs associations et aux écoles.
- Montant du Budget d'Investissement 2008** : 166 320 € + 50 000 € de budget exceptionnel pour le remplacement des menuiseries de la mairie de quartier

### Bilan quantitatif

#### le budget décentralisé du Conseil de Quartier

#### Répartition par masse



**RUBRIQUE DE FONCTIONNEMENT DÉCENTRALISÉ 2008 : 133 575 €**

- 113 902 € : Travaux réalisés par le secteur technique
- 19 673 € : Associations
- 10 000 € : Subventions versées aux associations sur les crédits du conseil de quartier

**RUBRIQUE D'INVESTISSEMENT DÉCENTRALISÉ 2009 : 275 000 €**

- 14 328 € : Autres dépenses (salle de fêtes, logements de fonction...)
- 260 672 € : Autres dépenses (salle de fêtes, logements de fonction...)

### Bilan quantitatif

#### le budget du Conseil de Quartier en 2009

- Montant du Budget de Fonctionnement 2009** : 133 575 €
- Montant du Budget d'Investissement 2009** : Il passe de 166 320 € à 363 300 € et permettra :
  - des travaux sur les bâtiments décentralisés (écoles primaires et maternelles, salle de sports, logements de fonction...) pour un montant de 275 000 €
  - des petits aménagements sur l'espace public (comme la mise en place de buts de basket pour les jeunes sur le terrain de proximité) pour un montant de 88 300 €.



## Bilan qualitatif

### Article 16 du règlement intérieur

Plusieurs points ont fait l'objet de questions émanant de conseillers de quartier, 11 points exactement dont :

- ◆ les nuisances diverses générées dans le secteur Masséna par la vie nocturne, question qui a été ensuite abordée en Commission de la Vie Nocturne
- ◆ les problèmes de propreté rue Kuhlmann, eux aussi traités en suivi

## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

- ◆ Voirie : aménagement en zone 30 du secteur Duhem/Mexico
- ◆ Aménagements cyclables : rue Henri Kolb et rue d'Esquermes
- ◆ Dénomination d'une résidence CMH appelée résidence du Marais
- ◆ Dénomination d'un site : proposition d'attribuer à la place du métro Gambetta le nom de Denis CACHEUX
- ◆ Création d'emplacements réservés pour le logement (rue de la Justice et rue Kuhlmann)
- ◆ Projet du centre de la petite enfance à Magenta Fombelle
- ◆ Augmentation du tarif de mise à disposition de la salle Philippe NOIRET
- ◆ Préparation du budget 2010
- ◆ Travaux à réaliser sur le budget investissement « hors bâtiments »

## Bilan qualitatif

### Avis sur les politiques municipales

Présentation des politiques municipales au conseil de quartier

- Nouveau règlement intérieur des conseils de quartier
- Budget 2009 de la Ville de Lille
- Réforme du fonds de participation des habitants
- Modalités d'occupation du domaine public
- Présentation de la programmation des actions « Politique de la Ville »
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat
- Activités de la maison de la médiation et du citoyen
- Agenda 21 – 2<sup>ème</sup> plan
- Orientations de la ville en matière de relations internationales

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions

Liste des animations organisées par la mairie de quartier



- ◆ Journée festive avec les aînés dans le cadre de la semaine bleue le 21 octobre 2008
- ◆ Visite au musée de la piscine à Roubaix avec les aînés dans le cadre de la semaine bleue le 23 octobre 2008
- ◆ Remise des colis de Noël aux personnes âgées le 17 décembre 2008
- ◆ Galette des rois avec les aînés le 26 janvier 2009
- ◆ Matinée récréative en faveur des aînés à l'occasion de la mi carême le 19 mars 2009

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions

Liste des manifestations et expositions organisées par la mairie de quartier

- ◆ Vernissage de l'exposition « air et eau » le 1<sup>er</sup> juillet 2008
- ◆ Opération « guichet unique » le 4 septembre 2008
- ◆ Vernissage de l'exposition « Wazemmes dans les années 70 » le 5 septembre 2008
- ◆ Village associatif dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère le 14 octobre 2008
- ◆ Vernissage de l'exposition « les transfrontaliers » le 14 octobre 2008
- ◆ Remise des prix du concours des balcons fleuris le 18 octobre 2008
- ◆ Projection du film réalisé avec les enfants de l'école Lavoisier sur le collège à l'intention des parents et des enfants des autres écoles le 23 octobre 2008
- ◆ Vernissage de l'exposition sur la déclaration universelle des droits de l'homme le 18 novembre 2008
- ◆ Vernissage de l'exposition « Anne Frank » le 3 décembre 2008
- ◆ Moment convivial avec les bénévoles des restos du cœur le 6 février 2009
- ◆ Vernissage de l'exposition sur le développement durable le 16 février 2009
- ◆ Vernissage de l'exposition sur la vaccination de l'hépatite B le 17 mars 2009
- ◆ Vernissage de l'exposition « Vivre les Villes à Wazemmes » le 2 avril 2009

## Bilan qualitatif

### Animations et subventions

Liste des manifestations associatives soutenues par la mairie de quartier



- ◆ Lancement du « nos quartiers d'été » le 6 juillet 2008
- ◆ Volez Grandeur du Zoo Théâtral le 6 juillet 2008
- ◆ Pâtisseries des Amis Indivisibles du Féal 2008
- ◆ Opération « guichet unique » le 4 septembre 2008
- ◆ Repas de quartier des habitants de la rue Stiquart le 14 septembre 2008
- ◆ La fête des associations le 9 septembre 2008
- ◆ Agony 2008 (surd) « opérateur tactile et dérivatif » le 16 septembre 2008
- ◆ Grillee soutènie pour les malades avec les restos du cœur le 29 novembre 2008
- ◆ Journée de la femme le 9 mars 2009
- ◆ Carnaval du Wazemmes le 14 mars 2009
- ◆ Les habitants qui parlent le 10 mars au 12 avril 2009
- ◆ Festival « un été en sous-sol » le 2 avril 2009
- ◆ Repas de quartier des Trois Frères Amis Indivisibles le 5 avril 2009
- ◆ Fête de la soupe le 1<sup>er</sup> mai 2009
- ◆ Europe XXL le 9 mai (Isabelle)



## Bilan qualitatif

### Projets structurants

- Résidentialisation de Magenta Fombelle
- Aménagement des latérales des Halles
- Rénovation du restaurant scolaire Salengro
- Ouverture du collège de Wazemmes et de sa salle de sports

## Projets structurants

### Résidentialisation de Magenta Fombelle



- Coût pour la Ville : 1 856 000 €
- Travaux de septembre 2008 à fin 2009

## Projets structurants

### Aménagement des latérales des Halles



- Coût des travaux : 683 274 € TTC dont 58 167 € TTC pris en charge par la Ville
- Travaux d'août 2008 à avril 2009

## Projets structurants

### Rénovation du restaurant scolaire Salengro



- Coût d'opération : 946 825 € TTC
- Travaux du 6 avril 2009 à novembre 2009

## Projets structurants

### Ouverture du collège de Wazemmes et de sa salle de sport



- Coût d'opération : 22 millions d'euros financés par le Conseil Général du Nord
- Ouverture en septembre 2008

## Perspectives 2009-2010 du Conseil de Quartier

- Contribuer à l'animation du quartier en instituant une commission des fêtes
- Poursuite du développement des équipements du quartier : la maison de l'habitat durable, la création du centre petite enfance à Magenta Fombelle, la rénovation du restaurant scolaire de l'école Quinet Rollin Decroly, etc.
- Contribuer à la qualité du cadre de vie par
  - la résidentialisation de Charles Six
  - la poursuite de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat
  - l'amélioration de la propreté

et en conciliant l'animation du quartier et le respect de la tranquillité des habitants

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/514

## OBJET

**Politique de la Ville - Subvention à l'association Bidules - Ateliers « culture et bien-être » à la Résidence Magenta Fombelle.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Bidules, association loi 1901, dont le siège social est situé 9 rue de Douai à Lille, s'appuie sur les ateliers culturels afin de favoriser l'expression artistique des habitants, souvent en très grande détresse. Les actions proposées visent particulièrement les familles monoparentales avec des activités spécifiques pour les mamans et d'autres pour les enfants. L'association propose des ateliers culturels de proximité et souhaite, par ses actions, créer des passerelles avec les structures culturelles importantes du quartier telles que la maison Folie.

En lien avec Lille3000, dans le cadre de l'ouverture du café social et solidaire et dans les nouveaux locaux récemment inaugurés de la Résidence Magenta Fombelle, Bidules va mettre en place des ateliers « culture et bien-être » en direction des adultes et des enfants du quartier de Wazemmes.

Le coût total de l'action est estimé à 4.480 €. La délégation Politique de la Ville est sollicitée à hauteur de 2.000 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 2.000 € à l'association Bidules
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 824 - Opération n° 215 "programme Politique de la Ville", "action développement social des territoires" - Code opération APCUC - Code service AMB

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 6 JUIL 2009

Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué à la Politique  
de la Ville,

Walid HANNA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/515

OBJET

**Politique de la Ville – Subvention de  
fonctionnement supplémentaire à l'Association  
Lilloise pour le Fonds de Participation des  
Habitants – Avenant n° 1.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/1121 du 15 décembre 2008, la Ville a adopté les nouvelles modalités de gestion du Fonds d'Initiative Habitants (FIH). En effet, l'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants (ALFPH) gère désormais ce fonds en vertu d'une convention pluriannuelle d'objectifs qu'elle a signée avec la Région et la Ville et d'une convention financière établie avec la Ville.

L'article 3 de cette convention financière précise le montant de la subvention et les conditions de paiement. Le montant prévisionnel de la subvention de fonctionnement octroyée à l'ALFPH, dans le cadre de la gestion du fonds, s'élève à 32.000 €.

Cependant, compte tenu de son niveau d'activité, l'ALFPH a procédé à l'actualisation de son budget prévisionnel au 1<sup>er</sup> avril 2009. Celui-ci s'élève à 43.246 €. La subvention de fonctionnement supplémentaire sollicitée par cette association auprès de la délégation Politique de la Ville est donc de 11.246 €.

Il convient d'intégrer cette subvention par avenant à la convention existante.

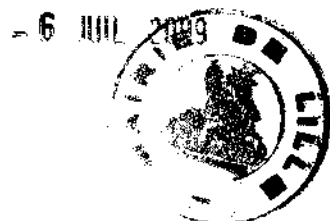
En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 11.246 € à l'Association Lilloise pour le Fonds de Participation des Habitants
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant n° 1 à la convention financière, ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 824 Opération n° 203 APFIH – Politique de la Ville - Code service AMB, action Participation des habitants.

**ADOPTÉE à l'unanimité****30 JUIN 2009**

Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué à la Politique de la  
Ville,

Walid HANNA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/516

OBJET

Politique de la Ville - ProgrammationNos Quartiers d'Été 2009 –Subventions complémentaires.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/339 du 18 mai 2009, la Ville a adopté la programmation Nos Quartiers d'Été 2009 (NQE) du 4 juillet au 30 août 2009. Cette opération estivale consiste en l'organisation d'événements festifs portés par des associations, tels qu'une manifestation sportive ou culturelle, une fête ou encore un repas de quartier..., au bénéfice des publics lillois qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances.

Dans ce cadre, diverses structures, reprises dans le tableau ci-dessous, ont prévu d'organiser des manifestations en cohérence avec un plan de financement impliquant d'autres financeurs publics que la Ville. Or, ces structures ne se verront pas attribuer certains de ces fonds à hauteur de ce qu'elles attendaient. La Ville, soucieuse de conserver le niveau de qualité de l'opération NQE 2009 tel qu'il a été initialement prévu, s'engage à compenser ces financements revus à la baisse par d'autres financeurs publics par l'attribution d'une subvention complémentaire.

Structures	Actions	Coût total	Subvention initiale votée	Subvention complémentaire
Animation du Petit Maroc	Lille s'invite au Petit Maroc	10.600 €	1.600 €	1.400 €
Centre Social Rosette de Mey-Maison de quartier des Bois-Blancs	- Voyages sans frontières - Santé Mieux-être - Echanges inter territoires - Atelier Graph - Les trappeurs investissent Lille Ranch - Atelier Deejay'ing - Ateliers culturels - Animation nautique	23.298 €	0 €	2.000 €
Maison de quartier Les Moulins	Fête de la jeunesse au stade Jean Bouin	11.600 €	5.325 €	2.000 €

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la Ville est tenue de reprendre ces subventions, par voie d'avenant, dans les contrat d'objectifs conclus avec ces associations dans la mesure où le cumul des aides qui lui sont octroyées pour 2009 dépasse le seuil des 23.000 €.

.../...



Il convient donc d'intégrer la subvention accordée à l'association Animation du Petit Maroc par avenant à la convention existante.

Par ailleurs, les avenants aux conventions liant la Ville, le Centre Social Rosette de Mey-Maison de quartier des Bois-Blancs et la Maison de quartier Les Moulins seront pris ultérieurement par le biais d'une délibération présentée ultérieurement par le service pilote (Animation - Jeunesse).

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions complémentaires détaillées dans le tableau ci-dessus
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l' élu délégué de l'avenant n° 2 à la convention liant l'association Animation du Petit Maroc à la Ville, ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 -Fonction 824 - Opération n° 215 - Code APCUC, programme Politique de la Ville, action développement social des territoires, code service AMB.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 6 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à la Politique  
de la Ville,



Walid HANNA

Séance du 29 juin 2009

N° 09/517

OBJET

**Politique de la Ville – Contrat Urbain de Cohésion Sociale – Annulation de la subvention au PACT Métropole Nord.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/39 du 2 février 2009, la Ville a adopté le programme d'actions élaboré au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) pour l'année 2009.

Dans ce cadre, les contributions financières de la Ville à la mise en œuvre de deux actions portées par le PACT Métropole Nord ont été adoptées :

Intitulé action	Descriptif action	Coût total	Part Ville	Part Politique de la Ville
<b>Outillothèque</b>	Permettre à des habitants de faibles ressources et ne disposant ni d'outils, ni de connaissances techniques, d'entretenir et d'améliorer leur lieu de vie : réalisation de travaux d'extérieurs et intérieurs à partir d'un prêt d'outillage et mise en relation avec des techniciens conseils chargés de donner des modes de réponses collectifs d'apprentissage.	33.220 €	4.000 €	4.000 €
<b>Atelier de Recherche de Logement (ARL)</b>	Favoriser l'accès au logement dans le parc privé et public, aider et soutenir les démarches actives de recherche de logement : mobiliser les personnes en les rendant acteurs de leurs propres démarches.	38.400 €	8.500 €	8.500 €

A ce jour, il s'avère que ces deux actions subventionnées dans le cadre du C.U.C.S s'intégreraient avec plus de cohérence dans le Plan Habitat, porté par la délégation Politique du Logement et soutenant les associations agissant dans le domaine du logement.

Par conséquent, il est proposé d'annuler l'octroi de ces subventions.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ANNULER** l'octroi des subventions accordées par la Ville au PACT Métropole Nord dans le cadre du C.U.C.S. 2009

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 6 JUL. 2009



Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué à la Politique de la  
Ville,

Walid HANNA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/518

OBJET

Politique de la Ville – Association  
La Espérance - Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/40 du 2 février 2009, la Ville, au titre de la délégation Politique de la Ville, a adopté la programmation 2009 pour les quartiers Centre, Saint-Maurice, Vieux-Lille et Vauban.

Dans ce cadre, la Ville a passé une convention financière avec l'association La Espérance précisant les modalités d'octroi de subventions pour la réalisation des actions suivantes :

- Consolidation de la structuration de l'association : 25.000 €
- Projet jeunesse : 10.250 €.

Il convient d'établir un avenant n° 1 à cette convention afin d'intégrer des subventions allouées par d'autres délégations pour la mise en œuvre d'actions :

- délégation Politique périscolaire : actions dans le cadre d'activités grandes vacances scolaires, d'activités périscolaires et d'activités petites vacances scolaires : 20.000 €,
- délégation Espaces Verts : action dans le cadre du projet « Jardin du Vieux-Lille » : 17 000 €.

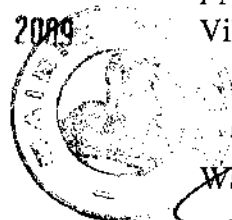
En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant n° 1 à la convention financière entre la Ville et l'association La Espérance, ci-annexé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 6 JUIL 2009

Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué à la Politique de la  
Ville,

Walid HANNA

Séance du 29 juin 2009  
N° 09/519

OBJET

Association du Chalet des Bois-Blancs -  
Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/39 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'une convention entre la Ville et l'Association du Chalet des Bois-Blancs.

Celle-ci a été adoptée en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Par délibération n° 09/342 du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution d'une subvention de 7.992 €, au titre de la délégation Politique de la Ville, à cette association contribuant à prendre en charge la part non aidée de deux postes en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

Il convient donc d'intégrer cette aide financière par voie d'avenant à la convention initiale.

En conséquence, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant n° 1 à la convention entre la Ville et l'Association du Chalet des Bois-Blancs, ci-annexé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **6 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à la Politique de la  
Ville,



Walid HANNA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/520

OBJET

**Crédits décentralisés - Aides financières  
en faveur d'actions dans les quartiers.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant de favoriser la vie associative de leur quartier.

Les Conseils de Quartier de Lille-Sud, Faubourg de Béthune, Centre, Saint-Maurice Pellevoisin et Moulins se sont réunis récemment aux fins d'attribuer des subventions aux associations. L'ensemble des actions présentées, dans le récapitulatif ci-joint, a fait l'objet de débats en Conseil de Quartier qui a donné un avis favorable au versement de ces subventions.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, des conventions ont été conclues entre la Ville et les associations subventionnées à plus de 23.000 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65, article 6574 et au chapitre 67, article 6745 de nos documents budgétaires

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 6 JUI 2009

Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué à la  
Coordination des Quartiers,

Walid HANNA



**AIDES FINANCIERES**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
	<p><b>Activités</b> Location d'un étang et transport pour permettre la pratique régulière de la pêche pour les habitants du quartier.</p>	1 983€	<p>LES RAVAGEURS DU SUD 189 RUE DU FAUBOURG DES POSTES 59 000 LILLE SIRET : 50987264400018</p>	237€	<p>Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94</p>
LILLE SUD	<p><b>Fête des pères</b> Exposition, objets d'art africains, défilé de mode, repas, remise de cadeaux afin de mettre les papas du quartier à l'honneur le 20 juin 2009.</p>	1 275€	<p>E.R.E.C 137/101 RUE DE L'ARBRISSEAU 59000 LILLE SIRET : 47872942922217</p>	225€	<p>Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94</p>
	<p><b>Echange à RAMSGATE</b> 50 élèves des sections sport ( water-polo) et européenne effectueront un échange linguistique et sportif avec le collège homologue Marlowe Academy à Ramsgate.</p>	1 100€	<p>COLLEGE VERLAINE 1 RUE BERTHELOT 59000 LILLE SIRET : 19590271300013</p>	400€	<p>Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Opération 94</p>

**AIDES FINANCIERES (1)**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	<p><u>Le chant des origines</u>            Organisation de conférences - débats, cérémonies rituelles, dîner - soirée à l'occasion de la venue en France de 6 indiens colombiens.</p>	19 603 €	ASSOCIATION LATINOS EN LILLE 72-74 RUE ROYALE 59 000 LILLE SIRET : 51 009 43 78 000 13	180 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
	<p><u>Sortie à Paris</u>            Les visites de l'Institut du Monde Arabe, de la Grande mosquée, du Grand Palais représentent l'aboutissement de 2 projets pédagogiques menés durant l'année scolaire pour 40 élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.</p>	1 220 €	COLLEGE LOUISE MICHEL 14 RUE DE CANNES 59000 LILLE SIRET : 19 59 42 883 000 16	500€	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Opération 94
	<p><u>Championnat de France UNSS de water-polo</u>            La section sportive du collège est qualifiée pour disputer le championnat de France UNSS de water-polo du 8 au 10 juin à TOURS (10 élèves).</p>	2 500 €	COLLEGE VERLAINE 1 RUE BERTHELOT 59 000 LILLE SIRET : 19590271300013	300 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 22 Opération 94

**AIDES FINANCIERES (2)**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
LILLE SUD	<u>Bienvenue chez les ch'tis</u> Organisation d'une journée avec projection du film, goûter flamand, visite guidée de Bergues puis repas animé.	3 216 €	ASSOCIATION FILBERTVILLE  1 BIS RUE BERTHELOT 59 000 LILLE  SIRET : 47 92 09 76 000 16	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 422 Opération 94
FAUBOURG DE BETHUNE	<u>Journée Bien Etre</u> L'Espace Santé a organisé des ateliers dans le cadre de la Journée de la Femme, pour favoriser l'échange, les rencontres, marquer un temps fort de découverte de l'estime de soi en proposant aux femmes des ateliers d'esthétique, de soins.	1 350 €	ASSOCIATION DE GESTION DE L'ESPACE SANTE  76/1 Boulevard de Metz 59000 LILLE  N° SIREN : 434 561 825 000 10 N° DECL. PREFECTURE 059 503 5010	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
FAUBOURG DE BETHUNE	<u>Achat d'une machine à coudre pour le fonctionnement du club patchwork</u> Rencontres hebdomadaires des membres du club ouvert aux personnes du quartier - Travaux de couture (décors de Noël, tableaux, costumes du club de danse)	1 125 €	ASSOCIATION LES AMIS DE SAINTE ELISABETH  102 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE 59000 LILLE  N° DECL. PREFECTURE W 59500 5084	500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95

**AIDES FINANCIERES (3)**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
<p><b>FAUBOURG DE BETHUNE</b></p>	<p><u>Devenir un Eco-Citoyen</u> Le projet de l'année scolaire est axé sur la protection de l'environnement. Se déplacer en car dans une ressourcerie située à Marquillies qui informe et sensibilise les enfants d'âge scolaire en proposant des ateliers montrant la collecte, le triage, le nettoyage, la fabrication de nouveaux objets destinés à la revente.</p>	<p>299 €</p>	<p>ASSOCIATION ECOLE ET FAMILLE NOTRE DAME DES VICTOIRES 102 RUE DU FAUBOURG DE BETHUNE 59000 LILLE N° SIREN : 783 707 193 000 34</p>	<p>156 €</p>	<p>Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 95</p>
	<p><u>Bien vivre ensemble au Faubourg de Béthune</u> Favoriser la convivialité et l'épanouissement des habitants du Faubourg de Béthune Développer des activités nouvelles, poursuivre les rencontres intergénérationnelles, organiser des voyages, sorties, fêtes, concours, maintenir une dynamique d'animation</p>	<p>5 631 €</p>	<p>ASSOCIATION POUR LE BIEN ETRE EN HLM AU FAUBOURG DE BETHUNE PAV 8 AVENUE VERHAEREN 59000 LILLE N° SIREN : 508 535 820 00015 N° DECL. PREFECTURE 059 503 62 54</p>	<p>2 500 €</p>	<p>Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95</p>

**AIDES FINANCIERES (4)**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	<p><u>A propos d'Elles</u> Création d'un spectacle vivant mêlant théâtre, conte, chanson, musique et poésie pour poser la question du féminin et de la liberté laissée ou non pour paver son propre chemin. En incluant cette création dans la vie du quartier. Spectacle donné dans le cadre de la Journée de la Femme.</p>	30 000 €	<p>ASSOCIATION CIE DE L'INTERLOCK 39 RUE STAPPAERT 59000 LILLE N° SIREN : 5000 853 94 000 12 N° DECL. PREFECTURE : W 5950 10522</p>	2 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
	<p><u>Vidéo Diagnostic Marchant Faubourg Béthune</u> Un diagnostic marchant sur le quartier du Faubourg de Béthune a eu lieu durant une balade urbaine, l'Association « de ça comme du reste » a filmé cette balade et le travail des habitants pendant la journée. Montage et réalisation d'un film.</p>	800 €	<p>ASSOCIATION PAROLES D'HABITANTS 145 RUE DE L'ARBRISSEAU 59000 LILLE N° SIREN : 449 500 180 000 20 N° DECL. PREFECTURE W 59500 1445</p>	700 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95
	<p><u>Les Jeunes du Panther's s'exposent</u> Séjour en Thaïlande avec 5 jeunes fréquentant le Panther's Club de Lille issus des quartiers Faubourg de Béthune, Wazemmes et Moulins. Ces jeunes, pour pratiquer la boxe thaïlandaise, ont adopté un mode de vie sain, notamment sur les questions de santé, d'hygiène corporelle et mentale.</p>	10 953 €	<p>ASSOCIATION PANTHER'S CLUB DE LILLE 72/5 BOULEVARD DE METZ 59000 LILLE N° SIREN : 501 9077 60000 18 DECL. PREF. 29128</p>	600 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95



**AIDES FINANCIERES (5)**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	<p><u>Jumelage entre deux associations l'une d'Alger et l'autre du Quartier.</u> Spectacle au Palais de la Culture à Alger et jumelage de l'Association avec une Association d'Alger, préparation d'un spectacle commun avec l'ensemble des danseuses arabo-andalouses de l'association en France ou en Algérie, stage de découverte et spectacle musiques et danses arabo-turques sur deux jours</p>	5 570 €	<p>ASSOCIATION CORPS ET METAPHORES 50 RUE SADI CARNOT 59350 SAINT-ANDRE LEZ LILLE N° SIREN 492 133 624 000 14 N° DECL. PREFECTURE W 595006387</p>	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
	<p><u>Viv Cité</u> Apporter à la population des actions culturelles d'animation et d'intégration. Lutter contre l'isolement et développer la solidarité à travers différentes manifestations (repas des aînés, carnaval, braderie, feu d'artifice)</p>	31 500 €	<p>ASSOCIATION COMITE D'ANIMATION DU FAUBOURG DE BETHUNE 5 RUE AUGUSTE RENOIR 59000 LILLE N° SIREN : 44 00 64 84 80 00 11</p>	2 500 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95
	<p><u>Solidarité toujours plus</u> Développer la Solidarité entre les communautés qui cohabitent au Faubourg de Béthune, aider les familles à créer des liens entre elles.</p>	2 491 €	<p>ASSOCIATION SOLIDAR' FAUBOURG DE BETHUNE 65 RUE SAINT-BERNARD 59000 LILLE N° DECL. PREFECTURE 1375 du 16/12/2000</p>	600 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération 95

**AIDES FINANCIERES (6)**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
FAUBOURG DE BETHUNE	<p><u>Loisirs créatifs</u> Initiation à la culture par la réalisation d'objets simples ou de visites de musées en direction d'une population en difficulté</p>	3 272,36 €	<p>ASSOCIATION EQUIPES SAINT VINCENT GROUPE DE LILLE ET ENVIRONS 14 RUE DAVY 59000 LILLE N° SIREN : 449 196 294 00 28 N° DECL. PREFECTURE W 59 5002 578</p>	638 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
	<p><u>Des deux côtés de la Méditerranée</u> Projet d'échange culturel pour permettre à des jeunes Lillois et Algériens de connaître un pays par sa civilisation, sa culture, son éducation et son environnement</p>	27 260 €	<p>ASSOCIATION LES FRANCAS 24 RUE MALSENCE 59000 LILLE N°DECL. PREFECTURE W 59 5004 408</p>	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 30 Opération 95
	<p><u>L'USFB sous toutes ses formes</u> A partir de la pratique footballistique, ponctuer l'année par des temps festifs qui permettent au club de sensibiliser les familles car il est important de créer du lien avec les familles. Cinq rencontres auront lieu autour d'un moment festif avec diverses animations pour permettre un plus grand investissement</p>	2 100 €	<p>UNION SPORTIVE DU FAUBOURG DE BETHUNE 88/37 BD DE METZ 59000 LILLE N° DECL. PREFECTURE 02/11/81 N° SIREN : 404 200 545</p>	1 000 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95

**AIDES FINANCIERES (7)**

QUARTIER	PROJET	CÔÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
<p style="text-align: center;"><b>FAUBOURG DE BETHUNE</b></p>	<p><u>Lumière sur le Faubourg de Béthune et Vauban Esquermes</u>                      Mise en valeur du Quartier par des projections de réalisation des actions artistiques mises en oeuvre sur le quartier dans le cadre de Lille 3000</p>	<p>13 000 €</p>	<p>ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE D'ISLY  9 RUE D'ISLY 59000 LILLE  N° SIREN : N° DECL. PREFECTURE Février 1996 – N° 1481</p>	<p>1 000 €</p>	<p>Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 40 Opération 95</p>
<p style="text-align: center;"><b>CENTRE</b></p>	<p>« <u>Petits déjeuners</u> » aux sans abris                      Servir un petit déjeuner chaque dimanche matin de fin novembre à avril. Servir, parler, sourire, écouter les sans abris.</p>	<p>500 €</p>	<p>LES ŒUVRES HOSPITALIÈRES FRANÇAISES DE L'ORDRE DE MALTE  45 RUE DES VOLONTAIRES 75015 PARIS  N° DE PREFECTURE : 165.572 DU 5 AOUT 1927</p>	<p>200 €</p>	<p>Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 422 Opération. 84</p>

**AIDES FINANCIERES (8)**

QUARTIER	PROJET	CÔÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
ST MAURICE PELLEVOISIN	<u>Inauguration du Parc des Buissonnets :</u> Organisation des manifestations pour l'inauguration du nouveau parc municipal, le samedi 6 juin, au profit des habitants du quartier : spectacles, animations diverses, en lien avec le service Parcs et Jardins	1 500 €	COMITE D'ANIMATION DE ST MAURICE PELLEVOISIN 2 BIS RUE VANTROYEN 59000 LILLE N° DECL. PREFECTURE : W595001574	1 200 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 025 Opération n° 89
MOULINS	<u>Echange linguistique franco - anglais</u> <u>Les élèves des sections sportives water polo et européennes du collège propose un échange culturel et sportif avec un collège homologue de Ramsgate (Marlowe academy)</u>	1 110 €	COLLEGE VERLAINE 1 rue Berthelot - 59000 LILLE N° SIREN : 195 902 713	200 €	Chap. 65 Art 6574 Fonct. 255 Opération : 92

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/521

OBJET

**Versement du solde de l'indemnité compensatrice de fonctionnement à l'U.C.P.A au titre de l'année 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/30 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a désigné l'U.C.P.A gestionnaire du Parc des Nouveaux Sports de Lille-Sud du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2012.

Conformément aux dispositions fixées dans la convention de délégation de service public signée entre l'U.C.P.A et la Ville de Lille, il a été décidé de verser à l'U.C.P.A, au titre de l'année 2009, une indemnité compensatrice forfaitaire de 249.000 €.

Celle-ci correspond, d'une part, à la réservation au profit de la Ville de 3 000 heures (base annuelle) pour accueillir :

- les animations proposées par la Direction des Sports dans le cadre des C.M.I.S, des stages, du dispositif « salles ouvertes »
- les C.L.S.H organisés par la Direction Enfance
- les clubs et associations liées avec la Ville dans le cadre notamment de contrats d'objectifs
- 3 ou 4 fois par an, pour l'organisation de manifestations de type événementiel

et, d'autre part, à des exigences liées au service public qui ont conduit la Ville, délégante, à imposer des contraintes particulières de fonctionnement en matière d'accueil tout public, de tarification pour favoriser l'insertion et la mixité sociale et d'heures d'ouverture.

Un premier versement à hauteur de 50 %, soit 124.500 €, a été autorisé par délibération n° 08/1125 du 15 décembre 2008.

A ce jour, et conformément aux dispositions reprises dans la convention, le paiement du solde, soit 124.500 €, doit être proposé lors du Conseil Municipal qui précède les vacances estivales.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement à l'U.C.P.A, au titre de l'année 2009, du solde de l'indemnité compensatrice de fonctionnement d'un montant de 124.500 €



- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67 – article 6718 – fonction 414 – opération n° 341.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 3 JUIL 2008

Réception en préfecture le 6 JUIL 2008

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,



Michelle DEMESSINE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/522

## OBJET

Subventions aux clubs de Haut-Niveau -  
Année sportive 2008/2009 – Solde.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A ce jour, il existe quatre clubs que la Ville souhaite particulièrement soutenir pour leur participation au dynamisme et au rayonnement de la commune. Il s'agit du Lille Métropole Hockey Club, de l'A.S.P.T.T Lille Métropole, du Tennis Club Lillois Lille Métropole et du Lille Université Club.

C'est pourquoi, par délibération n° 08/1123 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions suivantes :

- Lille Métropole Hockey Club	34.300 €
- A.S.P.T.T Lille Métropole	30.800 €
- Tennis Club Lillois Lille Métropole	34.300 €
- Lille Université Club	29.935 €

Il convient aujourd'hui de procéder, au titre de l'année 2009, à l'attribution du solde des subventions, soit :

- Lille Métropole Hockey Club (N° SIRET: 78366185300011)	34.300 €
- A.S.P.T.T Lille Métropole (N° SIRET: 78370809200029)	30.800 €
- Tennis Club Lillois Lille Métropole (N° SIRET : 78372977500040)	34.300 €
- Lille Université Club (N° SIRET : 77562437200022)	29.935 €

Les subventions mentionnées ci-dessus sont intégrées par voie d'avenants aux conventions existantes entre la Ville et ces quatre associations sportives.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement du solde des subventions précitées,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à signer l'avenant n° 3 à la convention du 15 décembre 2008 avec le Lille Université Club, les avenants n° 2 aux conventions du 15 décembre 2008 avec l'A.S.P.T.T Lille Métropole, le Lille Métropole Hockey Club et le Tennis Club Lillois Lille Métropole.

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, d'un montant total de 129.335 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 - Opération n° 355.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,

Réception en Préfecture le **6 JUIL 2009**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. Demessine".

Michelle DEMESSINE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/523

## OBJET

**Versement d'une subvention au  
L.O.S.C Lille Métropole Association  
au titre de l'année 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville soutient le L.O.S.C Lille Métropole Association depuis de nombreuses années.

Cette association est composée de 336 licenciés pour 13 équipes engagées dans les divers championnats organisés par la Fédération Française de Football.

Elle poursuit, dans le cadre de ses activités sportives, trois principaux objectifs qui sont :

- l'éveil
- la préformation
- la formation

➤ **L'éveil**

Environ 76 jeunes pour 5 équipes constituées sont accueillis et encadrés par une dizaine d'éducateurs diplômés dans les catégories « débutants, poussins et benjamins ». Ces effectifs représentent la Ville dans les meilleurs championnats régionaux de football.

➤ **La préformation**

Cette section sportive d'élite, agréée par la Fédération Française de Football, compte 75 joueurs pour 4 équipes engagées dans les plus hautes compétitions régionales et nationales. Un suivi scolaire strict est mis en place dans les collèges où sont inscrits les licenciés du club.

➤ **La formation**

Le centre de formation du LOSC est composé d'une soixantaine de joueurs qui composent des équipes engagées dans les plus hauts championnats jeunes. La qualité de la formation lilloise est désormais de notoriété nationale, voire européenne.

La formation de joueurs professionnels est la finalité du centre. De même, faire de ces jeunes des hommes instruits, responsables et autonomes reste une mission fondamentale.

Pour parvenir à ce degré d'excellence, le L.O.S.C. axe son travail sur un parcours de formation individualisé dans les domaines sportif, scolaire et médical.

Au regard de ces différents objectifs, le Conseil Municipal, par délibération n° 08/936 du 24 novembre 2008, a décidé de contractualiser ce partenariat par la signature d'une convention bipartite pour les années sportives 2007 à 2010.

A ce jour, en application de ladite convention, il convient de verser au L.O.S.C. Lille Métropole Association une subvention d'un montant de 457.350 € au titre de l'année 2009.

.../...

Conformément à la réglementation en vigueur, sont annexés à la présente délibération :

- le bilan et le compte de résultat de l'association pour l'exercice 2007/2008,
- le budget prévisionnel d'utilisation de la subvention versée au titre de la saison sportive 2008/2009,
- le rapport d'activité de la saison sportive 2007/2008 retraçant l'utilisation de la subvention versée au titre de cet exercice.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 457.350 € au LOSC Lille Métropole Association (code SIRET : 40011134000016)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 415 - Opération n° 346.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,

Réception en Préfecture le **6 JUIL 2009**



  
Michelle DEMESSINE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/524

OBJET

**Piscine Marx Dormoy – Diagnostic préalable  
à la restructuration du complexe nautique -  
Autorisation de signature du marché.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le complexe nautique Marx Dormoy a été inauguré en 1972. Equipement phare de la ville, cet établissement connaît une fréquentation élevée.

Aujourd'hui, le bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité et de conformité et la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable.

Les coûts de mise aux normes de l'équipement sont très élevés et ne résoudraient pas les problèmes de vétusté de l'infrastructure qui ne permet plus de répondre aux demandes des utilisateurs. Enfin, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'est pas assurée.

Lille Métropole Communauté Urbaine a réalisé une étude sur l'ensemble des piscines de la métropole. Cette étude avait pour objectif d'établir un état des lieux et de proposer des hypothèses d'implantation et/ou de réhabilitation des sites existants à travers un plan décennal.

Dans une première phase, l'étude a débouché sur un bilan des analyses des demandes sur l'ensemble du territoire communautaire (associations sportives, clubs, public, scolaires...) et a élaboré des hypothèses de maillage du territoire par un découpage en secteur.

Une deuxième phase d'étude concernait le plan d'action par lui-même et la proposition de pré-programmation des équipements.

Pour accompagner la démarche de LMCU, la Ville a décidé de mener parallèlement une étude sur le devenir du complexe nautique Marx Dormoy, avec pour objectifs :

- un équipement aux normes
- un équipement qui répond aux besoins des Lillois
- un équipement qui rentre dans les critères de l'étude LMCU

C'est en ce sens qu'une première consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics permettant d'établir un diagnostic technique portant sur la structure, le relevé des matériaux ou matériels contenant de l'amiante et du plomb, un diagnostic de performance énergétique du bâtiment et un relevé par thermographie infrarouge.

Ce marché était estimé à 80.000 € HT, soit 95.680 € TTC.

A l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la Société PINGAT pour un montant de 76.424,40 € TTC.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le marché de diagnostic technique portant sur la piscine Marx Dormoy
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23 – fonction 413 – article 2313 – Opération n° 1236 APMDR « Piscine Marx Dormoy – Travaux et extension » - AP : APROJEQSP0.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

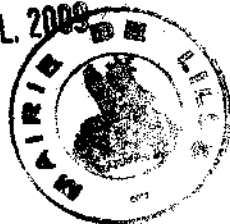
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en préfecture le **6 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,



Michelle DEMESSINE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/525

## OBJET

**Courses de la Braderie - Edition 2009 -  
Attribution de subventions pour  
l'organisation de manifestations.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Braderie est le rendez-vous de près de deux millions de personnes qui, en l'espace de deux jours, viennent découvrir la Ville et son marché ouvert.

Moment de fêtes et de convivialité, ce week-end lillois débute traditionnellement par des épreuves sportives de courses sur route.

Celles-ci ont également désormais atteint une renommée internationale pour les amateurs comme pour les professionnels.

Tous les ans, depuis maintenant 1986, quelque 10 000 coureurs se frayent un chemin parmi les visiteurs et les "bradeux".

Cette manifestation est devenue une référence sportive, inscrite dans les calendriers de la Fédération Française d'Athlétisme et de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Le Semi Marathon Lillois figure, en effet, parmi les plus rapides du monde, favorisant l'établissement de performances.

Lors de l'édition 2008, l'Ethiopien Tilahun REGASSA a pulvérisé le record de l'épreuve. Il a réalisé la meilleure performance masculine lors d'un semi marathon sur le sol français et la 5<sup>ème</sup> performance mondiale de l'année 2008 en 59'36".

A côté de l'épreuve phare se déroulent :

- les 10 kilomètres, disputés sur une partie du parcours du Semi Marathon,
- le baby marathon (1 kilomètre), porté par le Service des Sports, est une épreuve non compétitive, créée en 1994 et réservée aux enfants. Il se veut être le premier maillon d'une chaîne qui conduira les jeunes débutants vers l'apprentissage des courses sur route et l'athlétisme.

Cette grande manifestation sportive, qui se déroulera le 6 septembre 2009 et dont le coût est estimé à 239.000 €, est le fruit d'un travail d'équipe et d'un grand esprit de responsabilité de la part des associations ci-dessous :

- Association pour la Promotion des Evénements Sportifs Lillois (A.P.E.S.L),
- Lille Université Club Général,
- A.S.P.T.T Lille Métropole Général.

Les subventions allouées au Lille Université Club et à l'A.S.P.T.T Lille Métropole feront l'objet d'un avenant qui sera présenté par le biais d'une autre délibération lors de cette même séance.

.../...

Par ailleurs, lors de sa séance du 18 mai 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 1.842 € à l'association le Racing Club des Bois-Blancs par la délégation la Politique de la Ville. Or, la législation en vigueur relative aux relations entre les collectivités et les associations impose un conventionnement. C'est pourquoi, il convient d'intégrer cette subvention par voie d'avenant à la convention existante entre la Ville et ce club.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions ci-dessous :
  - A.P.E.S.L 20.000 €
  - Lille Université Club Général 8.000 €
  - A.S.P.T.T Lille Métropole Général 8.000 €
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 - article 6574 - fonction 415 - Opération n° 335 « aides aux associations »,
  
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention entre la Ville et le Racing Club des Bois-Blancs, ci-annexé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en préfecture le

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,



*[Signature]*  
Michelle DEMESSINE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/526

## OBJET

**Transport de personnes dans le cadre  
d'activités sportives, scolaires, périscolaires,  
culturelles ou professionnelles – Années  
2007 à 2010 – Avenant au marché.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme confient à des prestataires de service le transport de personnes dans le cadre d'activités sportives, scolaires, périscolaires, culturelles ou professionnelles.

Par délibération n° 07/184 du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un marché à bons de commande de prestation de service sur appel d'offres ouvert pour assurer ces prestations pour les années 2007 à 2010.

Au terme de cette consultation, les sociétés suivantes ont été retenues :

- Société CATTEAU, sise 34 rue Anatole France, BP 357, 59 463 Lomme Cedex, pour les lots 1 à 4.
- Société BAOBUS, sise 26 rue de Thionville, 59000 Lille Cedex, pour le lot 5.
- Société MARIOT GAMELIN, sise rue de la Paix, 59496 Salomé, pour les lots 6 à 9.

A chaque date anniversaire de ces marchés, les titulaires des lots ont la possibilité d'actualiser leurs prix conformément aux dispositions reprises à l'article 10.2.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Or, il s'avère qu'une erreur a été relevée dans la formule d'actualisation. En effet, son application revient actuellement à réviser les prix sur plus de 100 % de leur valeur puisque la somme des facteurs de référence est supérieure à 1.

C'est pourquoi, afin de revenir à plus de justesse économique, il est proposé de modifier la formule reprise au CCAP (article 10.2.3) en ramenant le premier terme fixe de 0,25 à 0,15.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de l'avenant aux marchés passés avec les sociétés Catteau, Baobus et Mariot Gamelin pour tenir compte des éléments présentés

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

- 6 JUL. 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,  
Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/527

OBJET

**Plaine Winston Churchill – Quartier du  
Vieux-Lille - Aménagement d'un terrain  
de football en gazon synthétique – Marchés  
de travaux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville a décidé, en son temps, d'aménager dans chaque quartier un terrain de football en gazon synthétique dès lors que le foncier le permet.

Ainsi, les terrains suivants ont été progressivement réalisés :

- En 1993 : Quartier de Moulins – Stade Jean Bouin (*rénovation lourde en 2008*)
- En 1994 : Quartier de Lille-Sud – Stade Driss Berkani (*rénovation lourde en 2009*)
- En 1998 : Quartier de Wazemmes - Stade Jacqueline Auriol (*rénovation lourde en 2009*)
- En 1999 : Quartier de Fives – Stade Jean Baratte (*un terrain et un demi terrain*)
- En 2001 : Terrain du Lille Métropole Hockey Club – Stade avenue Delecaux
- En 2003 : Quartier des Bois-Blancs – Stade Youri Gagarine
- En 2004 : Quartier de Lille-Sud – Stade Raymond Kopa (*un terrain et un demi terrain*)
- En 2006 : Quartier Saint-Maurice Pellevoisin – Stade Julien Da Rui
- En 2007 : Quartier du Faubourg de Béthune – Stade du Jardin des Sports.

Toutefois, pour répondre aux besoins et à la demande sans cesse croissante du club de football implanté sur le quartier du Vieux-Lille, il est envisagé d'y créer un nouvel équipement footballistique sur le site de la Plaine Winston Churchill au cours de l'été 2010.

Ce nouveau terrain en gazon synthétique serait aux normes fédérales et bénéficierait d'un éclairage pour permettre les entraînements nocturnes.

Le coût de ce projet est estimé à 1 million d'euros maximum.

Par ailleurs, au regard de la présence des infrastructures souterraines du T.G.V., il convient de procéder également à des études de faisabilité qui seront confiées à un bureau de maîtrise d'œuvre.

Ces études de faisabilité porteront sur l'implantation de l'aire de jeux et de ces installations périphériques notamment les clôtures pare-ballons, les mâts d'éclairage et sur la création éventuelle d'un bassin de rétention pour recueillir les eaux pluviales.

Compte tenu de l'utilisation potentielle de ce terrain en journée par les élèves des lycées Lalo et Pasteur et ceux du collège Carnot, des financements du Conseil Régional et du Conseil Général sont envisageables.

De même, ce projet pourrait également bénéficier d'une aide de la part de Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le principe de la création d'un terrain synthétique sur le site de la Plaine Winston Churchill dans le quartier du Vieux-Lille, sous réserve d'un plan de financement validé par le Conseil Municipal,
- ◆ **AUTORISER** la création d'une autorisation de programme à hauteur de 1 million d'euros,
- ◆ **AUTORISER** le lancement des consultations nécessaires à la réalisation du projet définitif et la signature des marchés à intervenir par Madame le Maire ou l'élue déléguée, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ **AUTORISER** la Ville à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Fédération Française de Football et les admettre en recettes, en temps opportun
- ◆ **DECIDER** de l'ouverture d'un crédit de paiement pour l'année 2009 pour permettre la réalisation des études préalables nécessaires à cette opération (levé de géomètre, sondages de sol, etc.)
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 – article 2312 – fonction 412 de nos documents budgétaires

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en préfecture le **6 JUL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,



Michelle DEMESSINE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/528

OBJET

**Lille Plage et Lille Ranch -  
Règlements intérieurs.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet « Lille Vacances Solidarité », les opérations Lille Plage et Lille Ranch ont lieu respectivement sur le site du Barnum des Postes à Lille-Sud et sur le site de la Plaine des Vachers dans le quartier des Bois-Blancs.

Afin d'organiser les conditions de participation du public aux activités sportives et nautiques proposées et de favoriser la sécurité sur le site, un règlement intérieur est présenté en annexe.

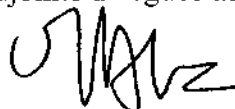
En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** ces règlements intérieurs.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 5 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,

Michelle DEMESSINE



## Lille Plage

**Du 4 juillet 2009 au 30 août 2009  
SITE DU BARNUM DES POSTES**

### REGLEMENT INTERIEUR

1. Toute personne pénétrant sur l'espace aquatique doit obligatoirement prendre connaissance du règlement affiché sur le site de Lille Plage.

2. Le site est ouvert au grand public aux horaires suivants :

Du 04 juillet au 31 juillet :

Du mardi au vendredi de 15 H à 20 H et le samedi et le dimanche de 11H à 20 H.

Du 1<sup>er</sup> août au 30 août :

Du mardi au dimanche de 15 H à 20 H.

3. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'une personne d'au moins 14 ans.

4. L'accès aux personnes ayant une plaie, des verrues ou tout autre problème épidermique est strictement interdit sauf avec l'accord du médecin traitant (certificat médical obligatoire).

5. Le port du slip de bain ou du maillot de bain est exigé sur l'ensemble de l'espace aquatique.

6. Le passage à la douche et par les pédiluves sont obligatoires.

7. Le port du bonnet de bain est obligatoire.

8. Les plongeurs sont formellement interdits dans l'ensemble de l'espace aquatique.

9. Il est strictement interdit de courir dans l'ensemble de l'espace aquatique.

10. Aucun professeur, non agréé par la Ville, n'est autorisé à donner des cours de natation sur l'espace aquatique.

10. Les horaires de séances piscine sont affichés au chalet de « distributions des tickets piscine ».

11. Il est formellement interdit :

de fumer sur tout le périmètre du site

de jeter vos débris à terre ( des poubelles sont mises à disposition sur l'ensemble du site)

de jeter du sable

de faire des batailles d'eaux

12. Dès l'annonce de la fin de la séance, les baigneurs doivent évacuer les bassins et prendre la sortie de l'espace aquatique.

13. La Ville ne saurait être tenue responsable des dommages ou accidents qui résulteraient d'une utilisation anormale ou détournée des équipements mis à disposition du public. Elle n'est pas responsable des objets perdus ou volés dans ces mêmes équipements. Les visiteurs sont responsables des dommages causés aux équipements et installations. L'assureur de la Ville pourra réclamer des frais de remise en état (responsabilité civile).

14. Les personnels de la Ville sont chargés de l'application du présent règlement.

15. Les contrevenants s'exposent à l'**expulsion immédiate**.



# Lille Ranch

**Du 18 juillet 2009 au 16 août 2009  
PLAINE DES VACHERS**

## REGLEMENT INTERIEUR

❖ Pour le bon fonctionnement du site et le bien être de tous merci de respecter ces quelques règles :

1. Respect des consignes affichées.
2. Le site est ouvert au grand public aux horaires suivants :  
Du mardi au vendredi de 15 H à 20 H et le samedi et le dimanche de 11H à 20 H.
3. Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés d'une personne d'au moins 14 ans.
4. Animaux interdits par mesure d'hygiène, et par respect des poneys (sauf chiens guides).
5. Vélos, rollers et skates interdits sur le site (range vélos disponibles aux entrées, munissez-vous d'un cadenas).
6. Objets en verre interdits pour éviter tout accident.
7. Postes radio interdits.
8. Distribution et ventes interdites sur le site excepté autorisation expresse des organisateurs.
9. Ne pas escalader les barrières et les éléments de décoration.
10. Jeter les détritrus dans les poubelles mises à dispositions.
10. Ne pas fumer à l'intérieur du site.
11. Respect les horaires d'ouverture, de fermeture ainsi que les horaires de réservations.
12. La Ville ne saurait être tenue responsable des dommages ou accidents qui résulteraient d'une utilisation anormale ou détournée des équipements mis à disposition du public. Elle n'est pas responsable des objets perdus ou volés dans ces mêmes équipements. Les visiteurs sont responsables des dommages causés aux équipements et installations. L'assureur de la Ville pourra réclamer des frais de remise en état (responsabilité civile).
14. Les personnels de la Ville sont chargés de l'application du présent règlement.
15. Les contrevenants s'exposent à l'**expulsion immédiate**.

❖ Pour l'activité équestre :

1. Ne pas donner à manger aux poneys.
2. Ne pas crier à proximité de ceux-ci.
3. Porter des chaussures fermées et un pantalon pour l'activité équitation et mettre la bombe ou casque qui vous sera prêté.

❖ Pour l'activité accrolud :

1. Le port du casque est obligatoire.
2. Porter des chaussures fermées.
3. La taille minimum pour participer est de 1 mètre.
4. Respecter les consignes de sécurité données par l'encadrement.
5. L'accès est réservé aux enfants de 5 à 10 ans.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/529

OBJET

**Délégation Sport - Opération  
des vacances scolaires.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille propose aux enfants issus des dispositifs de proximité mis en place par le Service des Sports une offre diversifiée d'activités de loisirs durant les différentes vacances scolaires.

Ces stages répondent au Projet Educatif Global de la Ville et font chacun l'objet d'un projet pédagogique spécifique ; ils sont une continuité des actions menées par le Service des Sports. L'encadrement répond aux normes du Ministère de la Santé et des Sports.

Le programme prévisionnel pour les vacances d'été 2009 consiste en un stage sportif organisé à Ohlain dans le Pas-de-Calais du 6 au 12 juillet 2009 pour 20 jeunes âgés de 8 à 12 ans.

Ce stage sportif et culturel permettra aux enfants de découvrir les activités de pleine nature de façon ludique.

Pour la tarification des Centres de Vacances et de Loisirs, il est proposé de demander aux familles un paiement après facturation en fonction de leur coefficient familial selon le barème ci-après :

QUOTIENT FAMILIAL	Eté 8-12 ans
	Tarif pour 7 jours
0 à 404	68,94 €
405 à 444	68,94 €
445 à 484	68,94 €
485 à 524	82,73 €
525 à 569	82,73 €
570 à 629	96,51 €
630 à 709	110,30 €
710 à 809	124,09 €
810 à 929	137,88 €
Supérieur à 930	165,45 €
Extra muros	330,90 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la mise en œuvre de l'opération des vacances scolaires d'été 2009 ;

.../...

- ◆ **ADMETTRE** en recettes les participations des familles sur les crédits inscrits au chapitre 70, article 70631, fonction 415, opération n° 339 ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes les participations de la Caisse d'Allocations Familiales sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 7478, fonction 415, opération n° 339 ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6288, fonction 415, opération n° 339.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Sport,

Réception en Préfecture le - 6 JUIL. 2009



Michelle DEMESSINE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/530

## OBJET

Immeuble situé 24, rue Jean-Jacques Rousseau  
à Lille-Hellemmes appartenant au CCAS -  
Vente à la SA UES HABITAT PACT.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS est propriétaire, par legs depuis 1990, d'un immeuble situé 24, rue Jean-Jacques Rousseau à Lille-Hellemmes, cadastré section AO n° 099 pour une contenance de 224 m<sup>2</sup>, composé d'une maison d'habitation avec un jardin en fond de parcelle.

Un partenariat s'est établi entre le CCAS de Lille et la SA.UES HABITAT PACT, organisme social, avec la signature d'un bail emphytéotique de 12 ans en décembre 1993. A l'expiration de ce bail, la SA. UES HABITAT PACT se montre intéressée par l'acquisition de ce bien et propose son rachat à 140.000 €.

Selon la Brigade d'évaluations domaniales, compte tenu des données du marché immobilier local et après étude, le bien peut être estimé, considéré libre, à 203.000 € et occupé à 162.400 €.

La vente de cet immeuble au prix proposé par le CAL PACT engendre un effort financier en défaveur du CCAS. Néanmoins, considérant que le CCAS n'a pas vocation à gérer ce type de bien, celui-ci préfère vendre cet immeuble, occupé par une famille en difficulté suivie par le CAL PACT, à un organisme social plutôt qu'à un investisseur quelconque.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le CCAS à vendre l'immeuble cadastré AO n° 099 à la SA UES HABITAT PACT pour un montant de 140.000 €.
- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Élu délégué à signer tout acte ou document se rapportant à cette affaire.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué au Centre  
Communal d'Action Sociale,

Patrick KANNER



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/531

OBJET

**Ecoles privées de Lille-Hellemmes –  
Participation de la Ville aux  
dépenses de fonctionnement pour  
l'année 2008/2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 80/56 du 18 décembre 1980, le Conseil Municipal a décidé de participer aux dépenses de fonctionnement des classes primaires et maternelles des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, conformément à la loi n° 59.1557 du 31 décembre 1959 modifiée par les lois n° 77.1285 du 25 novembre 1977 et n° 85.97 du 25 janvier 1985 et à leurs décrets d'application.

Le coût d'un élève d'école publique primaire détermine la contribution de la Municipalité lilloise au regard du nombre d'élèves lillois et hellemmois des écoles primaires et maternelles privées de Lille-Hellemmes conformément à l'article 1 de l'accord sur le forfait communal passé entre la Ville et la Direction Départementale de l'enseignement catholique le 8 janvier 1981, protocole d'accord reconduit jusqu'à l'année scolaire 2001/2002.

Comme pour l'année scolaire 2007/2008 et afin de permettre aux écoles privées de fonctionner, la Ville a procédé au calcul du coût d'un élève public primaire de Lille-Hellemmes pour déterminer le montant total de sa participation.

Ce coût s'élève à 494,4987 € par élève primaire, soit une participation pour l'année scolaire 2008/2009 de 1.631.351,21 € pour les 3 299 élèves lillois, hellemmois et lommois fréquentant les écoles privées de Lille-Hellemmes.

Par délibération n° 08/1127 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'un acompte de 699.376,19 €.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement du solde de la participation annuelle de la Ville au fonctionnement des écoles privées, pour l'année 2008/2009, d'un montant de 931.975,02 €
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 – fonction 213 – article 6574 – Opération n° 548.

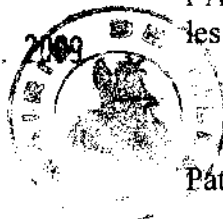
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Relations avec  
les Ecoles Privées,

Affiché en Mairie le 30 Juin 2009

Réception en Préfecture le

2 Juin 2009



Patrick KANNER

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/532

OBJET

**Participation de la Ville à un programme de recherche porté par l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé (ILIS, université Lille II) sur les risques génotoxiques.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A la notion d'Écologie se rattachent souvent les enjeux sur la qualité de l'air, sur la protection de la ressource en eau, sur la lutte contre le réchauffement climatique mais rarement sur la qualité des sols.

Cependant le sol, ressource non renouvelable, est un axe stratégique pour la vie. Il sert de support à toute l'activité biologique. Sans celui-ci et les ressources qu'il apporte, l'existence de l'Homme serait gravement compromise et menacée tout comme l'intégralité des espèces faunistiques et floristiques. Ainsi le sol remplit une multitude de fonctions essentielles à la vie et souvent interdépendantes qui sont :

- environnementales (ex : stockage et épuration de l'eau, rétention des polluants, biodiversité),
- économiques (ex : production agricole et forestière, source de matières premières),
- sociales et culturelles (ex : support de l'activité humaine, patrimoine culturel et paysager).

De nombreux territoires à l'échelle européenne au cours des années précédentes ont payé un lourd tribut environnemental face aux activités industrielles des siècles précédents, qui ont œuvré pour le développement économique. Actuellement l'Union Européenne a recensé 3,5 millions de sites potentiellement contaminés. A l'échelle nationale, 52 % des sites ayant fait l'objet d'un diagnostic de pollution ont été placés sous surveillance.

La gestion des sites pollués dépend étroitement des travaux de recherche destinés à caractériser au mieux la source de contaminations, le transfert des polluants dans l'environnement et les organismes cibles qu'elle peut atteindre.

Aujourd'hui, l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé (ILIS, université Lille II) souhaite mener un projet de recherche, d'une durée de 3 ans, en partenariat avec l'Institut Pasteur de Lille, sur les risques génotoxiques (dégradation de l'ADN) induits par des sols pollués. Ce travail de recherche devrait permettre d'initier l'évaluation du risque environnemental associé aux sols pollués et son lien avec le risque sanitaire. Celui-ci sera réalisé sur les bases du protocole expérimental suivant : expositions de deux organismes vivants *Trifolium repens* (trèfle blanc) et *Eisenia fetida* (vers du fumier) à des sols contaminés, puis analyse et quantification des cassures de l'ADN.

Afin que ces études soient représentatives (doses réalistes, contaminations complexes), il est nécessaire de mener ces expériences sur des sols prélevés en milieu urbain. Pour ce faire, l'ILIS sollicite la Municipalité afin de disposer d'échantillons de sols.

Depuis plusieurs années, la Ville réalise des diagnostics de la qualité des sols dans le cadre des aménagements urbains afin de disposer d'un état des lieux sanitaire fiable pour chaque projet. De ce fait, la Collectivité dispose aujourd'hui d'une base de données relative à la qualité des sols sur un grand nombre de parcelles municipales.

Afin de pouvoir contribuer à ces travaux de recherche, il est proposé que la Ville mette à disposition de l'Institut Lillois d'Ingénierie de la Santé des échantillons de sols urbains ainsi que les résultats d'analyse issus de ces parcelles municipales.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la Collectivité à mettre à disposition des échantillons de sols urbains auprès de l'ILIS

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **3 JUIL. 2009**



Martine AUBRY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/533

OBJET

**Subvention à l'association EDA pour la réalisation de différentes missions autour de la thématique des risques naturels et technologiques.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la Ville de Lille et ses communes associées s'impliquent dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire de la commune. En effet, la Commune est exposée à des risques naturels (cavités souterraines, inondation) et à des risques technologiques.

L'association Environnement et Développement Alternatif (EDA) a sollicité la Ville afin de mettre en place un travail sur la thématique des risques (naturels et technologiques). Celui-ci portera sur la réalisation des missions suivantes :

- 1 – la réalisation d'un inventaire des différents outils de communication déjà mis en œuvre sur la thématique des risques majeurs à l'échelle de la France mais aussi de l'Europe et à établir un comparatif entre les différentes communications observées afin d'en déduire les outils les plus adaptés
- 2 – la réalisation d'une synthèse du DICRIM lillois
- 3 – la préparation d'une « analyse sociale » sur le risque mouvement de terrain
- 4 – la mise en œuvre du partage de l'information – l'appropriation des notions de risques par les habitants – sur le risque mouvement de terrain
- 5 – le recensement des relais de diffusion de l'information sur la thématique des risques à l'échelle du territoire lillois
- 6 – la mise en place de réunions publiques sur la thématique des risques
- 7 – la réalisation d'un colloque en lien avec la Ville sur « Quelles appropriations des risques naturels et technologiques par les citoyens »

Les conditions et le contenu de ces actions sont décrits dans une convention de partenariat. Le montant de la subvention proposée s'élève à 5.000 €. Elle permettra à l'association de financer l'intégralité des actions proposées.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de la convention de partenariat entre la Ville et l'association Environnement et Développement Alternatif, ci-annexée ;

.../...

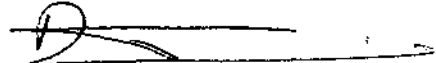
- ◆ **AUTORISER** versement d'une subvention de 5.000 € à l'association EDA
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 12, article 6574, Opération n° 607 QRHAB « Réduction des nuisances et risques urbains ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUIL 2009**

Le Maire de Lille,



Martine AUBRY



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/534

## OBJET

**Mouvement de terrain et cavités souterraines - Lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et d'un marché à bons de commande.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et sa commune associée d'Hellemmes sont concernées par les effondrements d'anciennes carrières souterraines d'exploitation de craie sur une partie de leur territoire. Les surfaces sous-minées par d'anciennes carrières souterraines abandonnées représentent 320 hectares pour la ville de Lille, 80 hectares pour la Commune associée d'Hellemmes. Elles constituent un risque de mouvement de terrain important.

Ces zones sont localisées à Lille : sur les quartiers de Lille-Sud, de Moulins et à Hellemmes : sur les quartiers du Pavé du Moulins, du Sud d'Hellemmes Centre. Dans chaque cas, il s'agit d'anciennes exploitations de calcaire, matériaux essentiellement utilisés pour la construction, soit directement, soit après transformation. La plupart de ces carrières sont très anciennes : certaines remonteraient au VIIème siècle (banlieue lilloise). Le développement de l'exploitation en souterrain sur le territoire lillois et hellemmois a toutefois eu son apogée entre le XVIIème et le XIXème siècle.

Ainsi, le 27 juin 1990, un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) lié aux cavités souterraines a été approuvé pour la Ville de Lille. Un PPRN a aussi été prescrit le 24 janvier 1986 pour la commune d'Hellemmes. Ces documents ont pour objet :

- de délimiter les zones directement exposées aux risques
- de délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques mais où des constructions ou des aménagements pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux
- de réglementer ces zones en prescrivant les conditions dans lesquelles les aménagements peuvent être réalisés ou en interdisant les nouvelles constructions
- de définir des mesures applicables à l'existant qui peuvent être rendues obligatoires en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La valeur de ces travaux imposés aux biens existants ne peut porter que sur des aménagements limités dont le coût est inférieur à 10 % de la valeur vénale des biens à la date d'approbation du PPR.
- de définir des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui doivent rentrer dans le cadre des compétences dévolues aux collectivités locales.

Suite à la dissolution du Service Départemental d'Inspection des Carrières Souterraines (SDICS), la Ville de Lille et sa Commune associée d'Hellemmes se doivent de reprendre les compétences portées par le Département (conséquence juridique de la Loi Bachelot en date du 30 juillet 2003, relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages). Pour ce faire, la Collectivité souhaite lancer un marché visant à inspecter et contrôler les cavités souterraines, à cartographier ces ouvrages souterrains, à réaliser des cahiers des charges pour des travaux de confortation ou de comblement, des investigations complémentaires et analyses, des interventions par astreinte...

Cependant, compte tenu de la complexité du domaine d'intervention, la Ville souhaite décomposer cette opération en deux marchés distincts :

- lancement d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour un montant de 40.000 € TTC. Celle-ci aidera la Collectivité dans l'écriture du cahier des charges pour le marché d'études,
- lancement d'un marché d'études en appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande pour un montant maximum de 400.000 € TTC sur 4 ans.

Pour ces deux marchés, les candidats devront faire preuve de capacités à intervenir dans ce domaine pointu, tant par leurs connaissances et leurs solides expériences en géologie et géotechnique que par leurs capacités à intervenir sur d'autres domaines techniques autour des cavités souterraines (connaissance sur la surveillance instrumentée, dans les calculs de résistance et de point de rupture...).

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement des consultations pour la réalisation des prestations décrites ci-dessus,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les différentes pièces des marchés à intervenir
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, fonction 12, article 6288, opération n° 607 QRHAB « Réduction des nuisances et risques urbains ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le 30 JUIN 2009



Martine AUBRY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/535

## OBJET

**Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en lumière urbaine du site du Beaugard et de la rue Gambetta – Décision d'attribution du marché.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/168 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a approuvé le lancement, par voie d'appel d'offres, de la consultation relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en lumière urbaine des deux sites dénommés Beaugard (lot 1) et rue Gambetta (lot 2).

La date limite de remise des offres a été fixée au 6 avril 2009. Sept plis ont été réceptionnés dans les délais impartis et correspondent aux propositions d'équipes représentées par les mandataires suivants :

- 1) CONCEPTO pour le lot 1
- 2) AARTILL pour les lots 1 et 2
- 3) LEA (LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES) pour les lots 1 et 2
- 4) ATELIER COUP D'ECLAT pour les lots 1 et 2
- 5) ON pour les lots 1 et 2
- 6) ATELIER ROLLAND JEOL pour le lot 1
- 7) LIGHTTEC pour les lots 1 et 2

Compte tenu de la forme retenue pour le marché, l'analyse des offres a porté sur les compétences et moyens des équipes et leur capacité à mener à leur terme des projets ambitieux visant à doter les périmètres d'intervention d'une identité nocturne qui allie à la fois et de manière cohérente :

- l'éclairage de l'espace public proprement dit,
- l'éclairage événementiel,
- la mise en valeur du patrimoine architectural bâti,
- la poursuite du processus d'harmonisation de l'éclairage des vitrines et enseignes lumineuses.

Tout cela dans une exigence d'économies d'énergie.

Au terme de l'analyse des offres, le jury, réuni le 3 juin 2009, a proposé les lauréats suivants :

- Pour le lot 1 (dénommé Beaugard) : groupement CONCEPTO/EGIS AMENAGEMENT dont le mandataire est CONCEPTO pour un montant de 207.984 € TTC.
- Pour le lot 2 (dénommé rue Gambetta) : groupement LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES/HEXA INGENIERIE dont le mandataire est LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES pour un montant de 118.272 € TTC.

.../...

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

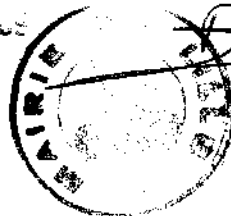
- ◆ **DECIDER** d'attribuer les contrats de maîtrise d'œuvre aux équipes dont les concepteurs mandataires sont CONCEPTO (lot 1) et LES ECLAIRAGISTES ASSOCIES (lot 2)
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés correspondants
- ◆ **IMPUTER** les dépenses liées au marché de maîtrise d'oeuvre sur les crédits inscrits au chapitre 23 – fonction 814 – article 2315 - Opération n° 1273 – QPLUM – plan lumière ville d'art et d'histoire investissement - Autorisation de programme (AP) : QECLAIRAPG  
Et les dépenses liées à l'indemnisation des membres du jury sur les crédits inscrits au chapitre 011 – fonction 814 – article 6226 – Opération n° 198 – QEPUB – éclairage public.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Le Maire de Lille,

Réception en Préfecture le **08 JUIN 2009**



Martine AUBRY

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/536

OBJET

**Grand Projet Urbain - Parcelles de terrain sises à Lille, rue de Nice - Achat par la Ville à Lille Métropole Habitat.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Grand Projet Urbain, la Ville a la possibilité d'acquérir des parcelles de terrain appartenant à Lille Métropole Habitat situées rue de Nice à Lille, reprises au cadastre section DM n° 132p et 133p en vue d'y réaliser le club house - vestiaires - loge gardien du complexe sportif Driss Berkani à Lille-Sud en accompagnement du terrain de football livré en 2007.

L'emprise du terrain nu est d'une surface totale de 799 m<sup>2</sup> répartie comme suit : DM n° 132 pour 711 m<sup>2</sup> et DM n° 133 pour 88 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition est consentie au prix de 30 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation domaniale en date du 15 mai 2009.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'acquisition des parcelles rue de Nice au prix de 23.970 €, conforme à l'avis des Domaines,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer l'acte à intervenir,
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2118, fonction 422 - Opération n° 1457 « QANRU » - acquisition foncière - investissement - autorisation de programme QANRUPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Maire le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 6 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Grands Projets  
Urbains de la Ville et à l'Action  
Foncière,



*Alain Cacheux*  
Alain CÂCHEUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/537

OBJET

**Grand Projet Urbain - Acquisition au profit de la Ville de terrains appartenant à LMCU situés rue de l'Arbrisseau en vue de la réalisation d'un nouveau centre social.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, la Ville de Lille a souhaité construire un nouveau centre social qui sera réalisé au croisement des futurs prolongements des rues de l'Asie et Vaisseau le Vengeur dans le quartier de Lille-Sud.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition par la Ville de terrains appartenant à LMCU. A cet effet, la Ville a sollicité LMCU en vue d'acquérir une partie de la parcelle communautaire cadastrée DL 945, pour une surface d'environ 1 230 m<sup>2</sup> ainsi qu'une partie de l'ancienne emprise de la rue Vaisseau le Vengeur déclassée, pour une surface d'environ 48 m<sup>2</sup>, soit un total de 1 278 m<sup>2</sup> (à confirmer par document d'arpentage).

France Domaine a estimé la valeur vénale de ce site à 30 €/m<sup>2</sup>. LMCU a accepté ce prix.

L'acquisition représente donc un montant total d'environ 38.340 € auquel s'ajoutent les frais annexes, soit un coût prévisionnel de 42.500 € TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'achat à Lille Métropole Communauté Urbaine des biens indiqués ci-dessus, soit une emprise globale d'environ 1 278 m<sup>2</sup> de terrain (à confirmer par document d'arpentage) issue de la parcelle DL 945 et de la voirie précitée après déclassement, moyennant le prix de 30 €/m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des Domaines, soit une somme de 38.340 € ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l' élu délégué à signer l'acte à intervenir ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense évaluée à environ 42.500 € sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2118, fonction 422, - Opération 1457 « QANRU » - acquisition foncière - investissement, Autorisation de programme QANRUPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Maire le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 6 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Grands Projets  
Urbains de la Ville et à l'Action  
Foncière

  
Alain CACHEUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/538

## OBJET

**Grand Projet Urbain – Site « Margueritois » -  
Transfert du permis d'aménager  
(PA 059350 0700001) et du permis d'aménager  
modificatif (PA 059350 0700001 02) délivrés  
par le Maire au nom de la commune au  
profit de la SORELI.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Projet de Rénovation Urbaine de la Ville comprend le secteur « Margueritois » situé à Lille-Sud.

Le Conseil Municipal du 20 mars 2006 a approuvé le projet d'aménagement des Margueritois et le lancement de mise en concurrence de la concession d'aménagement, en application de l'article L 300-4 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi n° 2005-809 du 20 juillet 2005.

Par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou l'élu délégué à signer, d'une part, le traité de concession et toutes pièces afférentes avec la SORELI et, d'autre part, du fait de la complexité des contraintes juridiques et opérationnelles de ce projet d'aménagement, la demande de permis d'aménager et tous documents y afférent.

Ainsi, un permis d'aménager portant sur la réalisation de voiries et d'un square public a été déposé par la Ville le 10 octobre 2007 et délivré le 22 janvier 2008.

Ce permis d'aménager est affiché sur le site et a fait l'objet de trois constats d'huissier les 14 mai, 19 juin et 15 juillet 2008.

La SORELI a été notifiée en tant qu'aménageur du site le 27 février 2008.

Un permis d'aménager modificatif portant sur l'étude d'impact et sur une modification de parcelles a été déposé par la Ville le 11 juin 2008 et délivré le 10 décembre 2008.

Ce permis d'aménager modificatif a été affiché sur site et a fait l'objet de trois constats d'huissier les 4 mars, 8 avril et 12 mai 2009.

Sachant que l'aménageur de ce projet a été désigné et que le permis de construire du premier programme de logements (30 logements sociaux collectifs sous maîtrise d'ouvrage SLE Habitat) va être déposé courant mai 2009, il est proposé que le permis d'aménager et le permis d'aménager modificatif précités délivrés par le Maire au nom de la commune soient transférés au profit de la SORELI.

.../...

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à procéder aux formalités de transfert du permis d'aménager et du permis d'aménager modificatif délivrés par le Maire au nom de la commune au profit de la SORELI.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Grands Projets Urbains  
de la Ville,



Alain CACHEUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/539

OBJET

**Grand Projet Urbain - Site Organum –**  
**Vente par la Ville à Escaut Habitat d'un**  
**terrain sis à Lille, 95, rue du Docteur Jenner.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Site ANRU dit « Organum », à Fives, est l'un des sites associés du Grand Projet Urbain lillois. Ce site permettra la construction de 72 logements, dont 18 logements sociaux par Lille Métropole Habitat et 54 logements par Escaut Habitat.

Cette opération permettra de restructurer un îlot marqué par une friche industrielle, par la construction de 72 logements, la création d'une voirie et d'espaces verts internes, et la requalification des rues adjacentes.

L'opération de 54 logements d'Escaut Habitat entre en phase opérationnelle. Suite à l'obtention du permis de construire le 24 décembre 2007, et au préalable du lancement de la commercialisation des logements, est nécessaire la cession d'un terrain au profit d'Escaut Habitat.

Ce terrain, sis à Lille, 95, rue Jenner, cadastré section BK n° 126, pour une surface de 133 m<sup>2</sup>, est actuellement propriété de la Ville de Lille.

L'assiette foncière de ce terrain est incluse dans l'emprise du projet de construction d'Escaut Habitat, et est nécessaire au bailleur pour le lancement des travaux de construction.

Conformément à la charte financière multipartite relative à la rénovation de ce site, le prix de cession de cette parcelle est fixé à 80 € le m<sup>2</sup>.

Par avis du 5 mai 2009, France Domaine 59 a confirmé la valeur du bien à 80 € le m<sup>2</sup>.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009 et suite à l'avis favorable du Conseil de Quartier de Fives, réuni le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la vente du terrain sis à Lille, 95 rue du Docteur Jenner, au prix de 80 € le m<sup>2</sup>, soit la somme de 10.640 € conformément à l'avis de France Domaine 59,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir,
- ◆ **DECIDER** l'encaissement de la recette au chapitre 024, article 024, fonction 01 opération 1460 de nos documents budgétaires ouverts sous l'intitulé « Produits de cessions d'immobilisation », AP : QANRUPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Maire le

30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 6 JUL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Grands Projets  
Urbains de la Ville et à l'Action  
Foncière,

  
Alain CACHÉUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/540

## OBJET

**Aménagement de la Porte de Valenciennes -  
Création d'une structure multi accueil de la  
petite enfance, de la nouvelle Auberge de  
Jeunesse et de la Maison de l'Economie  
Sociale et Solidaire - Approbation de  
l'opération.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le secteur de la ZAC Porte de Valenciennes s'étend sur environ 17 hectares. C'est un site stratégique à la jonction de plusieurs territoires (Moulins, Fives, Euralille II) qui constitue une des portes d'entrée de la ville.

Ce secteur est délimité :

- Au nord, par la ZAC Euralille II,
- A l'est, par le périphérique et le quartier de Fives,
- A l'ouest, par le site de la gare Saint-Sauveur,
- Au sud, par le secteur nord de l'ensemble des logements collectifs sociaux du Groupe Belfort, dans le quartier de Moulins.

Ce secteur constitue la prochaine étape d'urbanisation de l'est lillois. L'un des enjeux de la restructuration urbaine de ce territoire est de redonner au lieu une identité qui permette :

- de recomposer le site afin de faire naître un véritable quartier dans la ville,
- de favoriser une articulation avec les projets envisagés sur les quartiers voisins,
- de rétablir les continuités urbaines par les boulevards de ceinture,
- d'assurer une accroche cohérente au site de la ZAC Euralille II et au secteur nord de Belfort,
- de permettre le renouvellement diversifié de l'offre de logements.

Le projet global à mener sur le secteur de la Porte de Valenciennes devra permettre d'assurer une mixité sociale, une mixité de fonctions (diversité des équipements publics proposés) et une qualité urbaine et architecturale sur l'ensemble des programmes proposés.

Plusieurs îlots composent la ZAC de la Porte de Valenciennes. Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 2.1 (triangle formé par le boulevard Paul Painlevé, la rue de Cambrai prolongée et la création d'une nouvelle voie), la Ville souhaite regrouper quelques services et équipements majeurs.

L'aménagement de cet îlot comprendrait :

- une structure multi accueil de la petite enfance (crèche et halte garderie d'une capacité de 70 lits),
- l'Auberge de Jeunesse relocalisée et étendue à 200 lits,
- la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire.

Les programmes fonctionnels des équipements tels la structure multi accueil petite enfance, l'Auberge de Jeunesse et la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire sont en cours d'élaboration par les services de la Ville.

.../...



Une logique de mutualisation de certaines surfaces est à l'étude entre la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire et l'Auberge de Jeunesse. Par ailleurs, le site d'implantation favorise la densification du bâti sans compromettre la qualité des espaces extérieurs de la crèche.

Pour la réalisation de cette vaste opération d'aménagement et de construction, la Ville souhaite confier la réalisation des études préalables, la mission de maîtrise d'œuvre et le suivi de l'exécution physique des travaux à un mandataire agissant au nom et pour le compte de la Ville.

Pour ce faire, il y a lieu de lancer une consultation portant sur un marché de mandat.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement de cette opération
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation portant sur la désignation d'un mandataire en charge du suivi de l'opération regroupant les trois équipements publics.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Maire le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **6 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Grands Projets  
Urbains de la Ville,



*Alain Cacheux*  
Alain CACHEUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/541

OBJET

**Maison du Hip Hop et extension de la maison Folie de Moulins – Lancement de la Déclaration d'Utilité Publique.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/249 du 2 avril 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'une maison du Hip Hop.

La Ville projette, en effet, d'aménager un lieu qui viendrait en appui aux projets des artistes et des groupes qui, à Lille, et dans la région Nord/Pas-de-Calais, œuvrent dans les champs des cultures urbaines, du hip hop, du rap et de différentes composantes : musique, danse, graph, slam...

Ce nouveau lieu de travail et d'expression artistique sera localisé en continuité de la maison Folie de Moulins, dont l'aménagement sera complété par une salle de diffusion et des espaces de travail qui font actuellement défaut à la maison Folie de Moulins et pourrait également être mis à disposition des artistes de la maison du Hip Hop.

Ce nouvel équipement public serait alors réalisé sur la partie de l'îlot située entre le carrefour des rues Dupetit Thouars, Fontenoy et d'Arras dont il contribuera à la rénovation.

L'ensemble de ce projet de réhabilitation et d'extension est estimé à 7.500.000 € TTC (valeur 2007) hors coûts des acquisitions foncières rendues nécessaires.

Pour la réalisation de la Maison du Hip Hop, il est en effet nécessaire de procéder à l'acquisition amiable ou par voie d'expropriation des immeubles sis à Lille cadastrés OW 91, 92, 95, 165 et 257.

Les Services Fiscaux ont :

- par avis du 12 janvier 2009, estimé la valeur des biens situés sur la parcelle OW 91 à 70.000 € avec une indemnité de remploi d'un montant de 8.200 € (bien occupé par des locataires).
- par avis du 26 mars 2009, estimé la valeur des biens situés sur la parcelle OW 92, propriété de LMCU, à 400.000 € ;
- par avis du 25 mai 2009, estimé la valeur des biens situés sur la parcelle OW 95, propriété de LMCU, à 52.000 € ;
- par avis du 8 juin 2009, estimé la valeur de la parcelle OW 165, propriété de LMCU, à 40.000 € ; au regard de son affectation, la Ville de Lille mettra en œuvre la procédure de désaffectation et de déclassement préalable à son acquisition ;
- par avis du 25 septembre 2008, estimé la valeur des biens situés sur la parcelle OW 257, propriété de LMCU, à 400.000 €.

Le montant total des acquisitions foncières à réaliser peut donc être évalué à une somme de 970.200 €.

.../...

Par ailleurs, par délibération du 2 février 2009, la Ville a acquis l'immeuble situé 61 à 65 rue d'Arras (OW 93 et 94), faisant également partie de l'assiette du projet, au prix de 1.050.250 € (frais notariés non compris).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009 et l'avis du Conseil de Quartier de Moulins, réuni le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour l'acquisition des parcelles de terrains comprises dans le périmètre du projet,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter Monsieur le Préfet du Nord en vue de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte ou document relatifs à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à fixer le montant des indemnités dues aux propriétaires expropriés et, le cas échéant, à saisir le Juge de l'expropriation en vue de la fixation judiciaire des indemnités d'expropriation,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à conclure tout accord amiable et acte de vente concernant les biens immobiliers visés par l'arrêté préfectoral de cessibilité à venir,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à faire procéder au paiement des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, à faire consigner les sommes nécessaires à l'entrée en jouissance des biens visés dans l'ordonnance d'expropriation à venir,
- ◆ **IMPUTER** la dépense évaluée approximativement à 1.065.000 € (coûts des acquisitions et frais notariés) sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2138, fonction 33 - Opération n° 751 « CMDHH » - Maison du Hip Hop- investissement Code service JEC.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Maire le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Réception en Préfecture le **- 6 JUIL 2009**



*Alain Cacheux*  
Alain CACHEUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/542

OBJET :

**Constitution de servitudes entre la Ville de Lille, la SLAT et la SAEM Euralille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs.

La SAEM Euralille et la Ville de Lille sont propriétaires de terrains contigus situés à Lille dans la Zone d'Aménagement concertée du Centre d'International d'Affaires des Gares.

Dans le cadre du développement du quartier Euralille et plus particulièrement de la ZAC du Centre International d'Affaires des Gares, la SAEM Euralille projette la réalisation d'un immeuble de bureaux sur le lot 10-4-b de la ZAC susvisée, en limite de propriété d'un terrain appartenant à la Ville et constituant l'assiette du Casino actuellement en cours de construction.

Pour permettre la réalisation de ce projet, la SAEM Euralille a sollicité de la Ville et de la Société Lilloise d'Animation Touristique (SLAT), intervenant aux présentes en tant que délégataire d'une concession de service public de la Ville de Lille pour la construction et l'exploitation du Casino de Lille sur le terrain constituant le fond servant les servitudes exposées ci-après, l'établissement en faveur du terrain susvisé des servitudes suivantes, à titre gratuit :

- servitude de vues
- servitude de tour d'échelle
- servitude de surplomb pour passage de chéneau

Il est à noter que tous les frais, droits et émoluments et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront payés par la SAEM EURALILLE, propriétaire du fonds dominant.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** de la constitution des servitudes précitées
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir

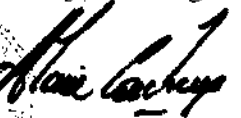
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,

Réception en Préfecture le

6 JUIL

  
Alain CACHEUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/543

## OBJET

Immeuble sis à Lille, 95 rue du Faubourg de Roubaix - Achat par la Ville à l'indivision DELVILLE - CHOUAHDA.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de restructuration et de l'aménagement de l'entrée du Faubourg de Roubaix, la Ville a la possibilité d'acquérir l'immeuble sis à Lille, 95, rue du Faubourg de Roubaix, appartenant à l'indivision DELVILLE - CHOUAHDA et cadastré section AK n° 107 pour 97 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition est conduite conformément aux dispositions de la délibération n° 03/178 du 24 mars 2003 et de la délibération n° 08/855 du 6 octobre 2008 actant le principe d'une intervention renforcée sur ce secteur dit de la pépinière. Elle permettra de compléter la maîtrise foncière engagée depuis plusieurs années par Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville dans cette zone qui concentre un bâti dégradé nécessitant une requalification d'ensemble.

Par avis n° 2009-350V2941 du 12 juin 2009, France Domaine 59 a estimé la valeur de cet immeuble à 260.000 €. Les frais d'agence, d'un montant de 14.000 €, étant à la charge de la Ville, le coût d'acquisition se chiffre à 274.000 €.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'acquisition de l'immeuble sis à Lille, 95 rue du Faubourg de Roubaix, au prix de 260.000 €, conforme à l'avis de France Domaine 59, auquel il convient d'ajouter les frais d'agence d'un montant de 14.000 €,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'acte à intervenir,
- ◆ **IMPUTER** la dépense, évaluée approximativement à 305.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 21, article 2138, fonction 70 - Opération n° 1268-QHABS « Intervention foncière pour logements neufs - Investissement » - Autorisation de programme QPLANACTPG.

**ADOPTÉE A l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

6 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Action Foncière,  
Alain CACHEUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/508

## OBJET

**Grand Projet Urbain - Site associé de reconstruction "Frémy Courbet" - Constitution d'une servitude de passage entre la Ville et Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière, sur l'ensemble immobilier « Les Costans ».**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le site ANRU dit « Frémy Courbet », à Fives, est l'un des sites associés du Grand Projet Urbain lillois. Ce site permettra la construction de 116 logements, dont 32 logements sociaux par Lille Métropole Habitat, 56 logements par Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière et 28 logements par l'Association Foncière Logement.

Cette opération prévoit également la création d'un square public de proximité d'environ 7 300 m<sup>2</sup>, en cœur d'îlot.

Ce square bénéficiera de plusieurs accès, par les rues Pierre Legrand, Frémy et de l'Amiral Courbet. Cet accès par la rue de l'Amiral Courbet nécessite de passer sur l'emprise foncière de l'ensemble immobilier « Les Costans », réalisé par Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière.

Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière accepte d'ouvrir au public le passage d'une largeur moyenne de 2.50 mètres et d'une longueur d'environ 55 mètres, sur les parcelles dont il est propriétaire et qui sont reprises au cadastre sous les numéros 303 et 305 de la section CN et consent à ce titre une servitude de passage au profit de la parcelle CN 300 appartenant à la Ville.

Cette servitude est consentie par Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière sans indemnité à la charge de la Ville.

Ce passage permettra l'entrée dans le square par la rue de l'Amiral Courbet et sera ouvert en période hivernale (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril) de 9 heures à 18 heures 30 et de 9 heures à 20 heures durant les mois d'été (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre).

Les frais, droits et émoluments dus au titre de l'établissement de l'acte, évalués à une somme d'environ 1.000 €, seront entièrement supportés par la Ville.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la Ville à bénéficier d'une servitude de passage sur les parcelles CN 303 et CN305, propriété de Pierres et Territoires de France Nord Promotion Immobilière.
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à comparaître à l'acte à intervenir.

.../...

- ◆ **IMPUTER** la dépense évaluée à une somme d'environ 1.000 € à l'opération n° 628, Gestion Financière et immobilière, chapitre 011, article 627, fonction 01 « frais d'actes et de contentieux ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

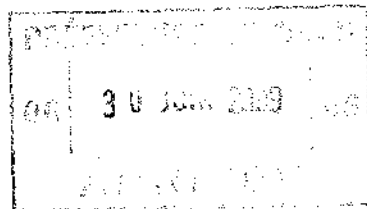
Affiché en Maire le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Grands Projets  
Urbains de la Ville et à l'Action  
Foncière,



*Alain Cacheux*  
Alain CACHEUX



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/544

OBJET

**Subventions destinées aux  
organismes à caractère social -  
Personnes âgées.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille développe une politique volontariste en direction des seniors. L'hébergement, l'information, l'accompagnement social et le maintien de l'autonomie des personnes vivant à domicile ainsi que l'animation sont les axes privilégiés de cette politique.

Dans le tableau ci-après sont listés 40 partenaires (association et/ou fondation) ayant présenté une demande de subvention. Pour chacun d'entre eux, l'action proposée y est détaillée.

Eu égard aux activités d'animation pour les personnes âgées mises en place par les associations et/ou fondations, il est proposé d'émettre un avis concernant les demandes de subventions correspondantes.

Ces subventions leur seront attribuées en fonction d'un projet particulier identifié au sein des activités annuelles de chaque partenaire et contractualisé avec la Ville si nécessaire par un contrat d'objectifs ou un avenant.

Il s'agit de la première programmation pour l'année 2009.

En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publique, les subventions attribuées aux Centres sociaux l'Arbrisseau, la Busette, Mosaïque, Godeleine Petit, Roger Salengro, au Centre Social Intercommunal la Maison du Chemin Rouge, au Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune (Association Projet), aux Maisons de quartier de Vauban-Esquermes et de Wazemmes, à l'association Culture et Flonflons Flandres, l'association la CLE et au L.U.C. seront intégrées par voie d'avenant à la convention et présenté dans le cadre d'une délibération prise par ailleurs par les services pilotes concernés.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées et détaillées dans le tableau ci-joint.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 86.673 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 61 – Opération n° 397 « soutien aux actions en direction des seniors » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 8 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Seniors,

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

DELEGATION SENIORS ET CONSEIL DES AINES : SUVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET - ACTIVITE	ACTION(S) PROPOSEE(S)	NOMBRE DE LILLOIS TOUCHES	COUT TOTAL DE L'ACTION	SUBVENTION SOLICITEE (à caractère général)	SUBVENTION SOLICITEE (au titre de l'axe interculturel)	RAPPORT SUBVENTION SOLICITEE / COUT TOTAL	SUBVENTION ATTRIBUEE EN ANNEE N-1	AUTRE(S) FINANCEMENT(S) SOLICITE(S)	PROPOSITION DE L'ELU(E)
Allié Maîtraiance Nord - Alm'âge	Elle a pour objet de faire connaître dans le département tout ce qui permet de faire connaître la réalité des maîtresses envers des personnes âgées, d'écouter les signalements et les plaintes en se dotant de moyens de prévention nécessaires.	Lutte (et prévention de) contre la maîtresse		17700	5600		32%	5600	DDASS : 7000€ Conseil Général : 5000€	5600
Amicale Pongiste des Retraités Sportifs	Elle a pour but de faire découvrir le tennis de table aux retraités et d'organiser des échanges pour les pongistes de tous niveaux.	Qualité de vie par le sport, lutte contre l'isolement, rencontres avec d'autres clubs de la ville de Lille	16	410	300		73%	200		200
Association Culturelle et Touristique des Retraités Lille-Flandre	Développer des liens entre retraités, lutter contre la solitude en proposant des activités à caractère culturel et touristique et des rencontres avec animations.	Proposer des activités variées hebdomadaires, afin de répondre aux souhaits de ses membres : découvertes culturelles et voyages en France et à l'étranger.	350		1500			750		750
Association de la Retraite Sportive de la Métropole Lilloise	Elle a pour but de favoriser le développement et la pratique des activités physiques et des loisirs sportifs non compétitifs et culturels, du temps de la retraite ou du temps libre, d'entretenir toutes relations utiles avec d'autres associations dans le but de promouvoir et de développer les activités physiques et les loisirs adaptés à l'âge de la retraite.	Remplacement et compléter le matériel pour pouvoir proposer de nouvelles activités sportives (badminton, danse country)	79	4200	2900		69%	480	CNDS : 500€	500
Associations des Seniors Actifs et Solidaires	Lutte contre l'isolement des personnes âgées résidant à domicile et en établissement	Visites et animations dans les résidences de retraite de quartier de la Ville de Lille tout au long de l'année, organisation de lotos, sorties et repas à la mer.	210	1600	1600		100%	1600		1600
Association Interculturelle et d'Entraide	Echanges culturels entre les individus et les pays, promotion de la culture à travers les contes, la musique et la danse.	Animation dans les résidences de retraite autour de contes d'Afrique et d'ailleurs, de danses et chants africains, d'ateliers de jeux (awalé), de jeux de divertissements (après-midi)	175	1000	1000		100%	1000		500
Association Projet - Nouveau Centre Social du Faubourg de Béthune	L'association a pour but de développer le lien social, d'initier des activités nouvelles, de favoriser la participation des usagers et la prise d'initiatives des habitants. Elle se doit de coordonner les activités sociales, culturelles, éducatives et de loisirs destinées aux habitants pour toutes les catégories d'âge.	Mise en place d'ateliers hebdomadaires et d'animations collectives à destination des aînés du quartier du Faubourg de Béthune. Intégration des personnes âgées d'origines étrangères, afin d'associer les aînés du quartier aux événements et aux sorties familiales organisées par le Centre Social.	70	21098	7000		33%	5000	Direction Jeunesse : 6500€ CAF : 7598€	5000
Association syndicale interprofessionnel des retraités de Lille et environs	Défense des intérêts matériels et moraux des retraités et pré-retraités et des ayants droits des retraités décédés.	Sortie culturelle, visite du patrimoine au cœur du parc des châteaux et des canaux dans la province du Hainaut.	50	2400	500		21%	350		350

DELEGATION SENIORS ET CONSEIL DES AINES : SUVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET - ACTIVITE	ACTION(S) PROPOSEE(S)	NOMBRE DE LILLOIS TOUCHES	COÛT TOTAL DE L'ACTION	SUBVENTION SOLICITEE (à caractère général)	SUBVENTION SOLICITEE (au titre de l'axe interculturel)	RAPPORT SUBVENTION SOLICITEE / COÛT TOTAL	SUBVENTION ATTRIBUEE EN ANNEE N-1	AUTRE(S) FINANCEMENT(S) SOLICITE(S)	PROPOSITION DE L'ELU(E)
Carnaval de Moulins	Animer le quartier Moulins par un carnaval et d'autres festivités annuelles.	Animation "carnavalesque" en résidence de retraite (EHPAD - Alphonse Daudet - et Notre Dame de L'Espérance).	80	530	500		94%			500
Centre social Godelaine Pett - Maison de quartier Vieux-Lille	L'association a pour objet de favoriser la vie sociale dans le Vieux-Lille dans le but d'aider à l'émergence d'une société basée sur la démocratie, le sens de la justice, la citoyenneté et la lutte contre toute forme d'exclusion.	Evénements festifs intergénérationnels en lien avec la transmission des savoirs : investissement bénévole sur le thème de la généalogie (rect de vie), informations santé-nutrition, nouvelles technologies liées à l'information et la communication, initiation culturelle et artistique, etc.	290	31972	8200		26%	1500		1500
Centre social la Busette	Mettre à la disposition de tous et de toutes (enfants, jeunes, adolescents, adultes) des activités culturelles, sociales, sportives et de loisirs. L'association est apolitique et non confessionnelle. Elle respecte les principes de pluralisme, de neutralité et de libre choix des usagers.	Dans le cadre des actions intergénérationnelles, le centre social la Busette organise des moments festifs réguliers : repas, goûters, ateliers, cyber centre, et alphabétisation à destination de 124 seniors du quartier.	124	34231	2520		7%	2520		2520
Culture et Fionffons Fiandres	Organisation annuelle d'au moins un grand événement international, culturel et populaire + initiation ou promotion d'action ou de manifestation artistique, culturelle et festive permettant l'émergence de pratiques amateurs et professionnelles.	Dans le cadre de la manifestation du festival de l'accordéon, organisation d'un thé dansant spécial seniors	225	6000	3000		50%			2000
Centre social Intercommunal la Maison du Chamin Rouge	Créer, organiser, gérer et développer avec ses adhérents des projets et actions destinés à améliorer les conditions de vie des habitants. C'est un équipement de proximité qui se veut à vocation sociale globale, à vocation familiale et plurigénérationnelle, un lieu d'animation de la vie sociale, un lieu d'interventions sociales concertées et novatrices.	Mission d'animation globale et collective, axée sur les enjeux de prévention du vieillissement, au travers de rencontres, d'ateliers (nutrition, accès au droit, etc.), de repas, etc.	24	45780	1000		2%	1000	Direction Enfance : 6750€ Politique de la Ville : 3000€ CHAM : 15000€	1000
Centre social Mosaïque	Etudier, promouvoir, soutenir, favoriser, coordonner toute action se rapportant au développement et au maintien des activités du Centre social.	Atelier de soutien à la langue française	10	4720	2000		42%		DASI : 390€ Fondation Orange : 700€	1000
Club de scrabble des vétérans de Fives	Entretiens et développer la culture générale des adhérents en restant purement ludique.	Développer l'implication des jeunes auprès des seniors Ateliers de scrabble 2 fois / semaine, challenge d'hiver qui dure d'octobre à fin décembre	40	9492	4000		42%	800	Politique de la Ville : 400€ Direction Jeunesse : 800€	2000
			28	1500	1500		100%			800



DELEGATION SENIORS ET CONSEIL DES AINES : SUVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET - ACTIVITE	ACTIONS(S) PROPOSEE(S)	NOMBRE DE LILLOIS TOUCHES	COUT TOTAL DE L'ACTION	SUBVENTION SOLICITEE (à caractère général)	SUBVENTION SOLICITEE (au titre de l'axe interculturel)	RAPPORT SUBVENTION SOLICITEE / COUT TOTAL	SUBVENTION ATTRIBUEE EN ANNEE N-1	AUTRE(S) FINANCEMENT(S) SOLICITE(S)	PROPOSITION DE L'ELU(E)
Club Edmond Jamois	Il a pour objet de réunir des personnes du troisième âge, retraités et préretraités, et des adultes pour pratiquer le dessin, la peinture et les arts qui en dérivent.	Mettre en valeur les œuvres réalisées par la mise en place d'expositions tout au long de l'année.		1263	600		48%	600		600
Club Extension Lucien Rauwet	Il a pour objet d'apporter une aide matérielle ou morale aux personnes âgées du 4e âge ainsi qu'une présence amicale pour les aider dans leurs problèmes.	Achat d'un véhicule afin d'assurer le transport des personnes âgées fragiles et dépendantes (pédicure, courses, banque, pharmacie, médecin)	140		5000			3000		3000
Club Orphéonique Fivois	Lutte contre l'isolement des personnes âgées résidant à domicile et en établissement	Interventions dans les résidences de retraite de la Ville de Lille d'un groupe de musiciens composé de 20 chanteurs ; échanges et divertissement avec les personnes âgées, la structure d'accueil et les familles.	275	1400	600		43%		Direction Culture : 500€	600
Club Royal	Elle a pour objet de lutter contre l'isolement des personnes du 3ème âge dans un esprit d'amitié et d'entraide, pour les aider à garder leur autonomie. Les réunir et les distraire.	Lutte contre l'isolement des personnes âgées, création de lien social par l'organisation d'un repas dansant au Mont des Flandres.	34	1335	800		60%	760		800
Club Fibertrole	Lutte contre l'isolement des personnes âgées résidant à domicile et en établissement	Entretien du club à raison d'1h30 par semaine et ce jusqu'à la fin de l'année.	50		800			800		800
Comité d'Animation de Saint-Maurice Pellervoisin	Organiser, coordonner, promouvoir et servir de gestionnaire pour toute action d'animation concernant le quartier et ses habitants.	Organisation de 2 sorties annuelles dans la région Nord-Pas de Calais.	50		800					800
Ecole des Grands Parents Européens	Favoriser les relations intergénérationnelles, promouvoir des réflexions et des recherches sur la fonction sociale des grands-parents, constituer un lieu d'écoute, organiser des loisirs entre grands-parents et petits-enfants	Divers repas et animations intergénérationnelles durant l'année.	90	3270	600		18%		FPH : 670€	600
Inter Actions	Association sportive et culturelle à vocation sociale.	Péreniser une action intergénérationnelle avec 70 lecteurs-bénévoles dans 30 écoles de la métropole lilloise, dans le cadre du programme "Lire et Faire Lire", en partenariat avec l'association ASAS et la médiathèque de Lomme.	80	15350	2000		13%		Conseil Général : 1500€ Fondations : 2000€	1000
Le Cirque du bout du monde	Promotion et développement des arts du cirque et des arts de la rue.	Mise en place d'un atelier de "fitness adapté" et de yoga	10	718	3400		53%			1500
Les Amis de la Fondation de Lille	Elle a pour but la participation, l'aide à toutes œuvres scientifiques, culturelles ou artistiques dès lors qu'elles revêtent un caractère désintéressé.	Découverte des arts du cirque, en lien avec le maintien de l'autonomie des seniors.	250	4200	4000		95%	4000		4000

DELEGATION SENIORS ET CONSEIL DES AINES : SUVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET - ACTIVITE	ACTION(S) PROPOSEE(S)	NOMBRE DE LILLOIS TOUCHES	COUT TOTAL DE L'ACTION	SUBVENTION SOLLICITEE (à caractère général)	SUBVENTION SOLLICITEE (au titre de l'axe Interculturel)	RAPPORT SUBVENTION SOLLICITEE / COUT TOTAL	SUBVENTION ATTRIBUEE EN ANNEE N-1	AUTRE(S) FINANCEMENT(S) SOLLICITE(S)	PROPOSITION DE L'ELU(E)
Les Dynamiques Retraités des Bois Blancs	Faire sortir les gens de leur isolement, éviter le repli sur eux-même des pré-retraités et retraités du quartier des Bois-Blancs Participer aux différentes manifestations mises en place sur le quartier.	Organisation d'un goûter intergénérationnel sur le quartier des Bois-Blanc, réunissant 100 habitants du quartier, la résidence "la Goëlette", la crèche "les Loupiots, le club Mermoz et les assistantes maternelles.	100	1250	900		72%	900	Politique de la Ville : 350€	900
Les Nuits de Wazemmes	Promotion d'activités culturelles et gestion d'un lieu de spectacle.	Mise en place d'un atelier hebdomadaire de théâtre : accompagnement, sensibilisation, et accès à l'univers du théâtre. L'objectif est la création et une restitution d'atelier dans le cadre de la Semaine Bleue.	12	2500	2500		100%	500		2000
Les Retrouvailles	Elle a pour but de lutter contre l'isolement des personnes âgées et retraités du secteur du " vieux sud" de Lille-Sud en leur permettant de se retrouver dans un même lieu autour de différentes animations.	Organisation d'actions d'animations régulières : lotos, repas dansants et sorties culturelles, à destination des aînés du quartier Lille-Sud.	67	5850	900		15%	800	Conseil Général : 400€ CIUCS : 500€ FPH : 500€	800
Lille-Association Comptes-Lire-Ecritre	Assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement d'un centre d'enseignement, de culture, d'accompagnement et d'aide, pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales, de milieux défavorisés.	Prise en charge individuelle en savoirs de base, lutte parallèle contre l'isolement via la relation intergénérationnelle de 60 personnes de plus de 60 ans désirant consacrer bénévolement une partie de leurs temps à la formation individuelle d'un ou plusieurs jeunes ou adultes en difficulté.	60	9078	3150		35%	3000	Conseil Général : 3150€ Etat : 1000€ CNASEA : 751€ Rotary Club : 452€	3000
Lille Université Club	Promotion et développement du sport dans la ville.	Mise en place d'interventions hebdomadaires dans chaque quartier de Lille, autour de trois activités distinctes : gym d'entretien, gym équilibre et sport de combat (à destination du public retraité autonome).	600	12710	5750		45%		Direction des Sports : 3960€	1500
Loisirs Aînés Saint Sauveur	Elle a pour but de rompre la solitude des personnes âgées et handicapées du quartier Saint Sauveur. Pour cela, elle organise des activités favorisant les rencontres (goûters, repas avec distractions, voyages)... Parallèlement, elle organise des activités pour rompre la solitude des personnes âgées.	Organisation de repas et d'animations variées.	100	14000	1000		7%	600		600
Maison de quartier Vauban/Esquermes	L'association a pour but de développer le lien social, d'initier des activités nouvelles, de favoriser la participation des usagers et la prise d'initiatives des habitants. Elle se doit de coordonner les activités sociales, culturelles, éducatives et de loisirs destinées aux habitants pour toutes les catégories d'âge.	Repas dansants (4) et projets transversaux : ateliers couture, yoga, arts plastiques, cartes, gym de maintien, jeux de société, informatique, goûter & repas intergénérationnel avec les enfants du CLSH (3-16 ans).	200	12891	6000		47%	4000	Conseil Général : 1000€	6000

DELEGATION SENIORS ET CONSEIL DES AINES : SUVENTIONS 2009 AUX ASSOCIATIONS

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET - ACTIVITE	ACTION(S) PROPOSEE(S)	NOMBRE DE LILLOIS TOUCHES	COÛT TOTAL DE L'ACTION	SUBVENTION SOLICITEE (à caractère général)	SUBVENTION SOLICITEE (au titre de l'axe Interculturel)	RAPPORT SUBVENTION SOLICITEE / COÛT TOTAL	SUBVENTION ATTRIBUEE EN ANNEE N-1	AUTRE(S) FINANCEMENT(S) SOLICITE(S)	PROPOSITION DE L'ELU(E)
Maison de quartier de Wazemmes	Promotion des activités sociales, éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, en direction de l'ensemble de la population du quartier de Wazemmes, en agissant contre les exclusions et les discriminations.	Volet "senior" des activités proposées par la structure, réunie autour d'un groupe dit de "Seniors Citoyens".	160	80000	15000		19%	5000	Conseil Général : 3000€ Diverses Fondations : 8750€	5000
Maison Régionale X 2000	Le but est de mettre en œuvre des outils de sensibilisation à l'informatique, de promouvoir l'informatique par des actions de sensibilisation auprès du grand public, de fournir des produits et des services à tout public intéressé par l'informatique.	Séances de sensibilisation à l'informatique tous les mercredis pendant 3H + séances spécifiques seniors dans les cyber-bases de Lille.	110	9000	8000		89%	8300		8000
Siel Bleu	Le club a pour objet le maintien et l'amélioration des capacités physiques, et plus globalement la promotion de la qualité de vie des seniors. L'association peut toutefois s'adresser à d'autres publics, mais toujours dans l'objectif d'une meilleure qualité de vie.	Atelier de gymnastique "prévention santé" entrepris sur différents clubs seniors.	80	13594	8875		65%	7952		8875
Suzette Alliance	Promouvoir les échanges entre artistes plasticiens des pays du Nord et du Sud par l'organisation d'expositions et d'ateliers d'animation sur le thème principal "Les aînés d'ici et d'ailleurs".	Ateliers de peinture thématiques en résidence de retraite "La Goëlette", puis exposition et vernissage au club Mermoz, l'objectif étant de pérenniser ces ateliers peinture destinés aux jeunes seniors du club Mermoz.	25	805	600		75%			600
To Stoki Mas - Association Franco-hellénique	Promouvoir la culture hellénique sous ses formes les plus diverses en organisant des échanges de découverte et en développant de multiples ateliers.	Cours d'icônes grecques, de danse, de cuisine et voyage en Grèce. L'objectif est de favoriser les échanges interculturels et intergénérationnels.	800	9800		4500	46%		Conseil Régional : 1000€ Conseil Général : 2000€ Politique de la Ville : 1000€	1000
Université du Temps Libre	Elle a pour but de monter des actions culturelles destinées à rompre l'isolement des personnes âgées et à rapprocher les générations.	Poursuivre les actions mises en place en 2008 (conférences, ateliers, partenariats et sorties culturelles), développer le réseau de partenaires culturels, favoriser les pratiques et les découvertes, encourager les déplacements sur le territoire.	200	223197	4000		2%	3500	Conseil Général : 11000€ CNASEA : 1270€ Direction Culture : 2000€ LMCU : 10000€	3500
Vieillesse Autrement - Générations et Cultures	Favoriser le rapprochement entre personnes de générations et cultures différentes, dans le respect de leur identité individuelle et collective.	Favoriser l'accès à la citoyenneté, à la culture, aux loisirs et au développement durable, dans le but de créer du lien social entre populations de cultures différentes.	80	20149		3040	15%	2000	DRASS : 6000€ Conseil Régional : 6840€ DASI : 3507€	1000
Wellloùej	Créer et promouvoir toute activité ou action se rapportant aux jeux, notamment sur la renaissance des jeux traditionnels et la découverte des jeux du monde.	Proposer des après-midis ludiques en résidence de retraite et en club seniors, et lien avec les jeux traditionnels du Nord.	85	34132	4000		12%	3000	Conseil Régional : 5000€ Conseil Général : 4000€	4000

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/545

OBJET

**Programme « Seniors en Vacances » -  
Convention avec l'Agence Nationale  
pour les Chèques Vacances.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le programme « Seniors en Vacances » s'adresse aux personnes exclues des vacances en raison principalement de difficultés économiques et/ou sociales, de handicap et/ou de dépendance.

Le programme est ouvert à toute personne respectant les critères cumulatifs suivants :

- être âgée de 60 ans ou plus, à la date du départ ;
- être retraitée ou sans activité professionnelle ;
- résider en France.

Les personnes non imposables (avant déductions fiscales) peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.) sur le coût du séjour (170 €). Pour un couple ayant une déclaration fiscale commune, si l'un des membres respecte les critères ci-dessus, l'autre membre devient éligible de plein droit à condition de séjourner ensemble en vacances.

Les personnes imposables peuvent bénéficier du programme « Seniors en Vacances » mais ne bénéficieront pas d'une aide financière de l'ANCV. Leur conjoint (mariage, PACS) est également éligible au programme.

Conventionner avec l'ANCV permettrait d'offrir des offres de séjours supplémentaires pour les seniors lillois et plus particulièrement pour ceux ayant des faibles revenus, sachant que cette signature n'engage pas la Ville à une quelconque contrepartie.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Elue déléguée de la convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances, ci-annexée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Seniors,

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 8 JUIN 2009



Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/546

OBJET

Conseil des Aînés - Désignation  
des membres.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/174 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création et le règlement intérieur du Conseil des Aînés.

Ainsi, le nombre de membres seniors lillois est fixé à 60. Ces membres devront être âgés de plus de 60 ans au 1<sup>er</sup> mai 2009 et seront répartis comme suit :

- 40 seniors tirés au sort sur appel à candidatures
- 12 seniors représentant les comités d'usagers de l'Animation seniors (1 usager élu au sein de chacun des 10 comités d'usagers des clubs d'animation seniors, 2 usagers élus au sein du comité d'usagers des activités thématiques de l'Animation seniors)
- 2 représentants de l'Instance Locale de Coordination Gériatrique, élus en son sein
- 4 personnes nommées par le Maire du fait de leur parcours et de leur implication dans la vie citoyenne de la cité
- 1 représentant de chaque Conseil des aînés des communes associées d'Hellemmes et de Lomme (ou à défaut 1 représentant nommé par la commune associée).

Le règlement intérieur prévoit par ailleurs que le Conseil des Aînés tend à respecter la parité et l'équilibre de la représentation des quartiers.

En accord avec Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative et la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunies respectivement les 16 et 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- ◆ **FIXER**, comme indiqué en annexe, la composition du Conseil des Aînés.

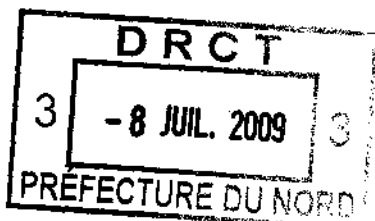
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 juin 2009

Réception en Préfecture le - 8 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,

la Conseillère déléguée au Conseil des Aînés,


  
 Marie Christine STANIEC-WAVRANT



## Conseil des Aînés - désignation des membres

**SENIORS TIRES AU SORT**  
(40 titulaires / 35 suppléants)

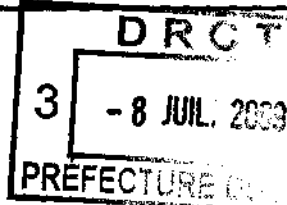
40 seniors tirés au sort sur appel à candidatures.  
Leur répartition par quartier et par sexe figure dans le règlement intérieur.

### TITULAIRES

Quartier	Femmes	Hommes
Wazemmes	Elisabeth FELDMANN	Gérard MLEKUZ
	Brigitte DUMONT	Guy HAUDESTAINE
	Jacqueline DION	
Centre	Lucie FAVEUR	Pierre TOMMASINI
	Brigitte LANIESSE-SENCE	Jean-Claude DECAUX
	Francine DESRUMEAUX	
Lille-Sud	Marie-Andrée LAMBRECHTS	Jean-Pierre PARMENTIER
	Micheline COURCOL	André GOALES
Fives	Irène COISNE	Youcef BOUCHELIT
	Marie Lise HOYAUX DUSSOULIER	Robert MEDIGUE
Moulins	Jeanne Marthe BLANCHETTE	Paul COUSIN
	Gisèle DIDOT	Jacques MARQUET
Vauban	Françoise BETHUNE	Gérard DEMAY
	Dominique KASZYNSKI-LEBAS	Albert HAZE
Saint Maurice	Régine ROUSSET	Jean PILQUET
	Isabelle MOLLET	Gérard BIDAULT
Vieux-Lille	Annie COKELAER	Michel PIOTROWSKI
	Paulette RUCKEBUSCH	Michel ROBERTSON
Bois Blancs	Claudine DECHAUMONT	Jean-Marc PAJOT
	Michèle EECKELOOT	
Faubourg de Béthune	Cécile VERDIN LECLERCQ	Moussa-Abdallah ABDOULKADER
	Gisèle CAPELLE	

### SUPPLEANTS

Quartier	Femmes	Hommes
Wazemmes	1ère - Carmen DESCAMPS	Marcel DONDEYNE
	2ème - Marie-Claude PETIT	Henri BERGOEND
	3ème - Monique DEPLANCHON	
Centre	1ère - Michèle DESTOMBES	Jean BLAEVOET
		Hervé LIENARD
Lille-Sud	1ère - Gisèle BEELS-VERBAUX	Roland BELVAL
	Jeanne MONDREAUX	
Fives	1ère - Jacqueline BISIAU-BERA	Jean-Paul LAVAL
	Jocelyne SYLARD	Philippe DELEBECQUE
Moulins	1ère - Annie DEGEZELLE	Jacques D'HALLUIN
		Jean-Victor LAMON
Vauban	Thérèse COUCKE	Jean BAGARILLA
	Anne-Marie VANDELDELDE	Jean-Mary MAYEUR
Saint Maurice	Françoise NICAISE	Charles LALOYLAUX
	Annie GEUDENS	Jacques HAUSTRATE
Vieux-Lille	Agnès CORDONNIER	Gérard DEBERDT
	Bernadette CARON	Pierre HENRY
Bois Blancs	Elisabeth CHARLON	Jean-Marie HAZOTTE
	Ginette ROGER	
Faubourg de Béthune	Sylviane HESPEL	Alain DELEDYCO



**SENIORS REPRESENTANT LES COMITES D'USAGERS DE L'ANIMATION SENIORS***(12 représentants)*

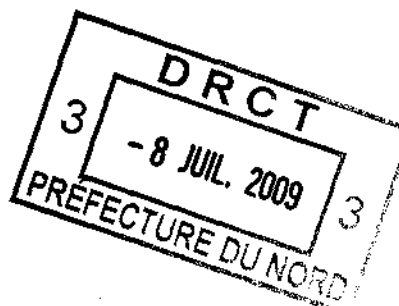
Quartier	Représentant
Comité d'usagers club Gantois (Wazemmes)	Evelyne WALLART
Comité d'usagers club Labbe (Centre)	Denise COUSIN
Comité d'usager club Wagner (Lille-Sud)	Josiane VAN BOUVELEINE
Comité d'usager club Lannoy (Fives)	Mauricette DUBOILLE
Comité d'usagers club Belfort (Moulins)	Suzette DE-WITTE
Comité d'usagers club Toul (Vauban)	Bernadette WIBEAUX
Comité d'usagers club Saint Gabriel (Saint Maurice)	Evelyne TRINEL
Comité d'usagers club Vieux-Lille	Yvette DEWAILLY
Comité d'usagers club Mermoz (Bois Blancs)	Henriette LESNIAK
Comité d'usagers club Verhaeren (Faubourg de Béthune)	Claudine NESSLANY
Comité d'usagers activités thématiques	Lydie BENBELKACEM
	Dominique EVRARD

**SENIORS REPRESENTANT L'INSTANCE LOCALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE***(2 représentants)*

Représentant
Marie-Thérèse DELAVAL (Retraités CFDT)
Jean-Louis BOUTIN (Relais Malakoff)

**SENIORS NOMMES PAR LE MAIRE***(4 personnalités, désignées ultérieurement)***SENIORS REPRESENTANTS DES COMMUNES ASSOCIEES***(2 représentants)*

Commune associée	Représentant
Commune associée d'Hellemmes	Jean-Marc NEUVILLE
Commune associée de Lomme	Serge THERY



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/547

OBJET :

Subventions destinées aux associations en matière de lutte contre les exclusions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite, comme chaque année, apporter son soutien aux associations caritatives qui offrent aux plus démunis un abri, un repas, un accueil ou des soins médicaux dans le cadre de la Campagne Pauvreté - Précarité.

En outre, la Ville souhaite également soutenir les associations qui mettent en œuvre, tout au long de l'année, des actions de développement de lien social qui s'inscrivent en complémentarité des actions relevant de la Campagne Pauvreté – Précarité et ont pour objectif l'insertion des plus démunis en luttant contre l'isolement social.

C'est pourquoi l'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2009, sous forme de subvention par des associations dont le montant proposé et l'action mise en place sont repris dans le tableau ci-annexé.

Il s'agit de la deuxième programmation pour l'année 2009.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'intégrer, par voie d'avenant à la convention existante, l'aide financière accordée par une autre délégation, à l'association La CLE.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans les tableaux ci-annexés,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant entre la Ville et l'association La CLE, ci-annexé,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes, pour un montant total de 14.000 €, sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 – fonction 524 - Code ADAAC – Opération n° 965 « soutien associations autres actions ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 8 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Lutte  
contre les Exclusions,  
Marie Christine STANIEC-WAVRANT

## Action d'insertion sociale Lutte contre les exclusions 2009

Nom et adresse de l'association	Objectif de l'action	Budget prévisionnel	Budget révisé	Taux de réalisation	Budget prévisionnel	Budget révisé	Taux de réalisation	Budget prévisionnel	Budget révisé	Taux de réalisation
<p>ASTREE 3 rue DuChâteaudeville 75 013 Paris N°SIRET : 34449268100194</p>	<p>Accompagnement de personnes en situation de fragilité sociale ou personnelle (rupture professionnelle ou familiale, maladie, deuil, isolement...) par des bénévoles formés à l'accueil et l'accompagnement et soutenus par un professeur de l'association. Restaurer le lien social et lutter contre l'isolement</p>	48 250 €	2 850 €	10,4%	3 000 €	3 000 €	100,0%	3 000 €	3 000 €	100,0%
<p>AREAS 5 rue Magenta 59 005 Lille cedex N°SIRET :</p>	<p>Accompagnement social des familles gens du voyage et RMI migrants</p>	8 000 €	-	-	3 000 €	3 000 €	37,5%	3 000 €	3 000 €	100,0%
<p>CORIF 145 rue des stations 59 000 Lille N°SIREN : 32604731302209</p>	<p>promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et notamment l'égalité professionnelle.</p>	5 000 €	1 800 €	100,0%	3 000 €	3 000 €	100,0%	3 000 €	3 000 €	100,0%
<p>Espace Santé 76/1 boulevard de Metz BP 09 59 000 Lille N°SIRET : 43456182500010</p>	<p>faciliter l'accès de la population aux soins, développer l'éducation à la santé, renforcer la prévention, mettre en place un observatoire local de santé</p>	2 500	2 000 €	100,0%	1 500 €	1 500 €	100,0%	1 500 €	1 500 €	100,0%
<p>Génération - Cultures 61 rue de la justice 59 000 Lille N°SIRET : 3245355500020</p>	<p>Concourir à la sensibilisation et à l'information de toutes les questions concernant le vieillissement de l'individu, regrouper dans ce but, toute personne physique ou morale intéressée et se doter pour se faire des moyens appropriés</p>	20 149 €	-	-	3 507 €	1 000 €	17,4%	1 000 €	1 000 €	5,0%
<p>MAJT 17 et 40 rue de Thumazou 59 000 Lille N°SIRET : 7759236600024</p>	<p>Depuis 1998, fermeture de la maison de Quartier de Moulines, la MAJT accueille les habitants du cœur, dans le cadre de la campagne hivernale de distribution alimentaire.</p>	4 875 €	2 500 €	100,0%	4 875 €	2 500 €	100,0%	2 500 €	2 500 €	51,3%

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/548

OBJET :

**Convention de partenariat relative à une action de prise en charge de la population d'origine rom sur le territoire de la ville de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plus de trois ans, un nombre important de personnes d'origine rom est arrivé sur le territoire national, dont le Nord. Au 15 septembre 2008, 143 familles étaient dénombrées sur la métropole lilloise, soit 596 personnes. L'agglomération lilloise concentre majoritairement ces populations qui ont vécu, depuis leur arrivée, dans des conditions matérielles, sociales et sanitaires difficiles. Les capacités d'hébergement d'urgence financées par l'Etat n'ont pu répondre à cette demande massive.

Le 24 décembre 2008, Madame la Présidente de Lille Métropole Communauté Urbaine a sollicité les communes de l'agglomération lilloise afin que celles-ci mettent à disposition des terrains permettant l'accueil des populations rom dans des mobile-homes (dispositifs modulaires d'hébergement), les ménages susceptibles d'adhérer à un parcours d'insertion sociale et professionnelle étant prioritaires. Ce travail d'insertion, fondé sur le volontariat des familles, sera réalisé grâce à la connaissance du terrain acquise par les associations spécialisées ; la mission de coordination inter-assosiatrice ayant été confiée par l'Etat à l'association Fraternité Engagement Justice Insertion.

Dans ce cadre, une convention de partenariat a été établie. Elle a pour objet de préciser les conditions du partenariat entre les institutions et acteurs volontaires pour participer à cette démarche globale, selon leurs compétences juridiques et moyens financiers. Les acteurs concernés par cette convention sont : la Préfecture, Lille Métropole Communauté Urbaine, le Département du Nord, la Ville de Lille, le Centre Communal d'Action Sociale de Lille, les services départementaux de l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille, l'Association Fraternité Engagement Justice Insertion (AFEJI) et l'Association Régionale d'Etude et d'Action Sociale (AREAS). Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Lille facilitera les démarches administratives liées à la scolarisation et accompagnera les familles. Aucune subvention n'est demandée.

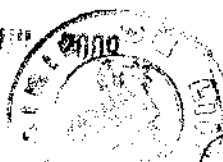
En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention ci-jointe entre la Ville et les organismes précités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 8

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Lutte  
contre les Exclusions,

Marie-Christine STANIEC-WAVRANT



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/666

## OBJET

Ville Vacances Solidarité -  
Lille-Plage 2009 -  
Marché complémentaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération « Ville Vacances de la Solidarité », la Ville de Lille a mis en place, sur le barnum de la porte des Postes, l'opération Lille-Plage.

Ce lieu de convivialité était initialement prévu du 4 juillet au 2 août 2009 mais en raison d'un contexte très difficile lié à la crise pour les publics sensibles de nos quartiers lillois, il est apparu nécessaire de prolonger la période d'installation jusqu'au 30 août 2009 afin de leur permettre un accès aux loisirs durant les vacances de cet été 2009.

Les activités proposées, ludiques, aquatiques, sportives ou tout simplement de détente, seront une réponse concrète, dans l'ensemble de la programmation estivale de la Ville, pour toutes les familles lilloises qui ne peuvent avoir accès aux vacances.

C'est pourquoi, en vertu de l'article 35, II, 5° du Code des Marchés Publics en vigueur, il est proposé de passer un marché complémentaire de prestations de service, permettant le maintien des modules techniques aquatiques durant quatre semaines supplémentaires :

	<b>Désignation des Corps d'état</b>
Lot 1	<p>Location et installation d'un bassin extérieur de natation de 200 m<sup>2</sup> (de 10 m x 20 m) et hauteur d'eau de 1 m 20, d'un bassin extérieur de natation de 100 m<sup>2</sup> (de 10 m x 10 m) et de hauteur d'eau de 1 m 20 avec planchers de déambulation à hauteur supérieure de bassin et rambarde de protection et d'une piscine ludique d'environ 20 m<sup>2</sup> par module et de profondeur de 20 cm et pour ces 3 bassins, avec pédiluves adaptés, avec douches intégrées et l'ensemble de leurs dispositifs de montage, assemblage, remplissage et filtration de l'eau et location et installation d'échelles d'accès.</p> <p>Prix unitaire pour la location de 4 semaines supplémentaires : 54.803 € HT</p> <p><b><u>Option 2 : Achat additionnel</u></b></p> <p>Location, installation et maintenance d'un siège ascenseur pour accès PMR au bassin provisoire extérieur :</p> <p>Prix unitaire pour la location de 4 semaines supplémentaires : 2.000 € HT</p>

Le montant cumulé du marché complémentaire ne dépasse pas 50 % du montant du marché principal.

.../...

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer un marché complémentaire au lot n° 1 concernant la location et l'installation de bassins extérieurs, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget primitif 2009 – libellé de l'opération « opérations d'été » (Lille-Plage – Lille Centre Equestre) n° opération : 519, chapitre 011, article 628-8, fonction 520.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 7 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité,



  
Marie-Christine STANIEC-WAVRANT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/549

## OBJET

**Frais d'enlèvement de dépôts sauvages – Demandes de remise gracieuse – Bonne foi présumée.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs particuliers et sociétés ont sollicité de Madame le Maire une remise gracieuse pour les frais d'enlèvement de dépôts sauvages que la Ville leur réclame.

Les motifs invoqués par ces particuliers ou sociétés sont indiqués dans le tableau repris ci-après. Après examen de leur dossier, il s'avère que leur bonne foi peut être retenue.

N° du T.R.	N° et date du constat	Lieu du dépôt	Motif invoqué
13620/08	2008630145547G du 29/06/08	Rue de Wazemmes	N'a pas bénéficié de la sensibilisation spécifique aux commerçants.
25009/08	200810173818F du 26/09/08	Rue Basse	Vol du container non recyclable dans la nuit du 21 au 22 septembre.
25754/08	20081089549G du 7/10/08	Rue Pierre Martel	Personne sous curatelle, percevant l'A.A.H.
26105/08	200810157233H du 10/10/08	Place des Patiniers	Qualité de l'indice insuffisante (ticket de caisse).
26097/08	2008101684224D 10/10/08	Rue de Paris	Avait bien souscrit un contrat spécifique pour l'enlèvement des cartons.
26340/08	20081021102931F du 2/10/08	Rue Jean Bart	Nouveaux horaires postés très contraignants.
27983/08	200811178111D du 13/11/08	Rue du Faubourg des Postes	Nombreux problèmes de collecte dans la rue.
27988/08	200811159208F du 13/11/08	Rue des Dondaines	Tiers indécents qui sortent des sacs d'un container pour y déposer les leurs.
28328/08	2008112485436D du 18/11/08	Rue Neuve	Emménagement récent du contrevenant sur Lille.
28408/08	20081128134527 D du 26/11/08	Rue Littré	Dépôt relais pour les 3 Suisses. Carton déposé par un client sur la voie publique.
29692/08	2008121214527G du 12/12/08	Rue Léon Gambetta	Contrat spécifique cartons. Présentation conforme des déchets.
220/09	200912383628G du 20/01/09	Rue Léon Gambetta	Carton à l'enseigne du commerce utilisé par des personnes sans abri.
222/09	20091239826G du 20/01/09	Rue de Wazemmes	Personne surendettée et menacée d'expulsion. S'est engagée à respecter dorénavant les modalités de la collecte sélective.
554/09	2009123154229D du 22/01/09	Place Edith Cavell	Sensibilisation insuffisante.

.../...

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la Ville à accorder la remise gracieuse totale des créances figurant ci-dessus et charger l'élu délégué de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à la Propreté,

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**



Jacques RICHIR

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/550

OBJET

**Balades de l'été - Modalités  
d'organisation et de tarification 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Balades de l'Eté consistent à organiser 70 sorties (7 par quartier) pour un public familial.

Elles se déroulent pendant les mois de juillet et août pour des destinations diverses (mer, parcs de loisirs, visites culturelles). En 2008, une sortie de plus par quartier a été prise en charge. Elles ont permis à 3 349 Lillois et Lilloises de participer à ce dispositif soit 433 de plus qu'en 2007 (cf. Bilan 2008).

Les Mairies de quartier sont chargées de l'organisation de cette opération.

Une participation des usagers aux frais d'organisation est envisagée et sera acquittée auprès des régies de recettes des Mairies de quartier.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ADMETTRE** le montant des contributions afférentes à chaque sortie « Balades de l'Eté » soit 2 € par personne (gratuité pour les enfants de moins de 2 ans). Une somme identique sera inscrite aux comptes référencés ci-après.

Un arrêté sera pris ultérieurement pour déterminer, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, les tarifs des sorties.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Animation,

Réception en préfecture le - 3 JUIL 2009



Jacques RICHIR



## Balades de l'Été

<b>QUARTIER</b>	<b>IMPUTATION</b>	<b>INTITULE</b>
<b>Bois- Blancs</b>	Chapitre 011, Article 6068, Fonction 422,	Animation Urbaine
<b>Centre</b>	Chapitre 011, Article 6288, Fonction 90,	Autres prestations de services
<b>Faubourg de Béthune</b>	Chapitre 011, Article 6068, Fonction 422	Animation Urbaine – Autres fournitures
<b>Fives</b>	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 422	Animation Urbaine – Les balades de l'été
<b>Lille- Sud</b>	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 020,	Alimentation
<b>Moulins</b>	Chapitre 011, Article 6257, Fonction 422,	Dépenses - Réceptions
<b>Saint Maurice Pellevoisin</b>	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024,	Alimentation
<b>Vauban</b>	Chapitre 011, Article 6232, Fonction 024,	Fêtes et Cérémonies
<b>Vieux -Lille</b>	Chapitre 011 – Article 6257 - Fonction 024	Frais réception - repas- conseil de quartier - réunion"
<b>Wazemmes</b>	Chapitre 011, Article 60623, Fonction 024,	Administration Générale Alimentation

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/551

OBJET

Subvention à la Maison de quartier de  
Wazemmes - Accueil de jeunes Nabulsiis.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Maison de quartier de Wazemmes mène, depuis mars 2006, un travail de découverte de nos villes partenaires, dans le respect des valeurs de l'éducation populaire.

Ces projets d'échanges et de rencontres visent à encourager les habitants du quartier à réfléchir à leur citoyenneté et permettre aux jeunes comme aux adultes d'analyser l'actualité, d'appriivoiser leur propre culture et de lutter contre l'obscurantisme et les préjugés.

L'équipe éducative de la Maison de quartier souhaite accueillir cette année un groupe de 12 jeunes Nabulsiis, âgés de 13 à 16 ans, afin de mener des actions culturelles dans leur quartier.

Cet échange vise à susciter la curiosité de l'autre, à mettre en pratique les valeurs de solidarité et de paix, à encourager la mixité sociale et à favoriser par ailleurs l'épanouissement des jeunes Palestiniens en leur facilitant cet accès aux loisirs, à la détente et à l'éveil au monde.

Dans le cadre du partenariat Lille Naplouse et en cohérence avec sa politique de soutien aux projets d'ouverture culturelle, de sensibilisation et d'éducation au développement ainsi que d'appui aux initiatives locales, la Ville souhaite apporter son soutien financier à ce projet, dont le budget total est évalué à 40.000 €.

Cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante entre la Ville et la Maison de quartier de Wazemmes par le biais d'une délibération présentée ultérieurement par le service pilote (Animation Jeunesse).

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 7.000 € à la Maison de quartier de Wazemmes (N° SIRET : 391 571 197 000 22)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, Opération n° 606 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Réception en Préfecture le

17 JUL. 2009



Marie-Ricœur BRESSON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/552

OBJET

**Subvention à la Fondation de Lille  
et adhésion de la Ville à l'association  
des Amis de la Fondation de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Subvention à la Fondation de Lille**

La Fondation de Lille a pour objet l'aide à toutes les œuvres scientifiques, culturelles ou artistiques dès lors qu'elles revêtent un caractère désintéressé et la participation à toutes œuvres d'assistance et de bienveillance.

Elle a une double vocation :

- gérer des fonds dans les domaines de la solidarité locale, nationale et internationale; soutenir financièrement des associations sociales locales par l'obtention de fonds ;
- soutenir directement des projets associatifs ou individuels dans les domaines sociaux, culturels et patrimoniaux.

Au titre de l'année 2009, la Fondation de Lille sollicite l'aide financière de la Ville afin de lui permettre la mise en place de diverses actions :

- Actions sociales, avec le développement du "Fonds social d'urgence de proximité" et des "Bourses de l'Espoir".
- Actions culturelles et patrimoniales, avec plusieurs temps forts :
  - Clôture de la 4ème édition du Prix littéraire "Alain Decaux de la Francophonie"
  - Réalisation d'une exposition dans le cadre des Journées du Patrimoine
  - Edition d'un livre "Le quartier de Lille-Sud se raconte"
  - Exposition vente de toiles de Jean-Marie Princelle
- Actions humanitaires, en cas de catastrophe humanitaire.

La Ville de Lille souhaite apporter son soutien à la Fondation de Lille par l'octroi d'une subvention de 28.000 € sur un budget total s'élevant à 81.720 €.

**Adhésion à l'association Les amis de la Fondation de Lille**

L'association Les Amis de la Fondation de Lille, dont le siège se situe 99 rue Saint-Sauveur à Lille, a pour objet de contribuer à la réalisation des buts poursuivis par la Fondation de Lille, reconnue d'utilité publique et notamment de :

- favoriser la renommée et la notoriété de la Fondation de Lille
- s'associer aux actions menées sous l'égide de la Fondation de Lille
- proposer des actions à la Fondation de Lille.

.../...

Ses objectifs pour 2009 sont de :

- favoriser la notoriété de la Fondation de Lille ;
- mettre en place un nouveau programme de conférences - témoignages et d'excursions ;
- proposer des animations musicales et culturelles dans les maisons de retraite.

Par délibération n° 05/283 du 23 mai 2005, le Conseil Municipal a autorisé la Ville à adhérer à cette association.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association des Amis de la Fondation de Lille dont la cotisation s'élève, pour 2009, à 15.000 € ;
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 28.000€ à la Fondation de Lille ;
- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention entre la Ville et la Fondation de Lille par Madame le Maire ou l'élue déléguée, ci-annexée,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6281, fonction 025, opération n° 586 et au chapitre 65, article 6574, fonction 524, opération n° 595 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

17 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/553

OBJET

**Solidarité Internationale - Subvention  
à diverses associations d'étudiants.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Association la Goutte d'eau**

Créée en 1994 par des étudiants en médecine, la Goutte d'eau mène différents projets de solidarité internationale dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et de l'agriculture.

Les projets et actions sont suivis d'une année sur l'autre par le Bureau de l'association, composé d'anciens membres des groupes projets. Les équipes projets suivent plusieurs formations sur les questions de méthodologie de projet, de prévention santé ou de don, dispensées par les membres du Bureau et/ou par l'association Cap Solidarités.

Dans le cadre de sa politique de Solidarité Internationale, la Ville souhaite apporter son soutien à la Goutte d'eau, d'un montant total de 7.200 €, pour les projets suivants :

- « **les Enfants de Lima** » concernant la mise en place d'ateliers de prévention sur la santé sexuelle auprès des enfants des rues de Lima : 1.400 € sur un budget global de 11.400 €.
- « **Parta'Zé** » au Bénin, concernant le réapprovisionnement des centres de santé du village, la mise en place d'ateliers de prévention sur le paludisme, les ulcères de Buruli et les premiers soins ainsi que le développement de la culture du manioc grâce à la construction d'infrastructures de stockage et de transformation : 1.000 € sur un budget total de 15.991 €.
- « **Los olvidados de Caucato** », dans le village de Pisco au Pérou, concernant le réapprovisionnement de la pharmacie du village ainsi que la construction de sanitaires et d'une salle commune : 1.000 € sur un budget global de 21.202 €.
- « **Eveil** » au Vietnam dans la ville de Ban Me Thuot et sa région, concernant l'installation, en juillet 2009, de trois puits avec système d'épuration de l'eau, l'installation de comités de gestion de ces puits et la réalisation d'une exposition photographique et d'une vidéo pour une restitution de l'expérience en France : 3.500 € sur un budget total de 27.800 €.
- « **Les enfants de Kara** », dans un orphelinat du village de Adomè Linkao dans la région de Kara au Togo, concernant la construction d'une salle de classe équipée, des activités d'animation pédagogiques de santé préventive, l'approvisionnement de la pharmacie et plusieurs actions de sensibilisation au retour, incluant la mise en place d'un échange avec une classe de CM1-CM2 de l'école Duruy Jeanne Maillotte à Lille : 300 € sur un budget total de 18.947 €



### **Association Avertem**

L'association Avertem a été fondée en 1999 par des professeurs de botanique de la faculté de pharmacie de Lille 2 et reprise en 2008 par trois étudiantes en pharmacie.

Avertem mène aujourd'hui un projet d'ethnopharmacologie dans la région d'Analanjirofo à Madagascar, dans le cadre de la première phase du programme Environnement/santé mis en place en 2006 par le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

L'objectif est de mener les études pharmacologiques préalables au développement d'un jardin médical dans la forêt de Tampolo. Avertem va en effet étudier la médecine traditionnelle malgache et l'utilisation des différentes plantes qu'elle induit ainsi que les pathologies respiratoires existant dans cette région. Ces données seront ensuite exploitées et des analyses seront menées sur les plantes identifiées. Les informations recueillies permettront de concevoir un aménagement optimal du jardin médical.

Cette démarche permet, d'une part, de valoriser la médecine traditionnelle en conservant notamment le savoir-faire par écrit et, d'autre part, de préserver la biodiversité du site en cultivant spécifiquement les plantes requises pour les traitements dans le jardin médical.

La Ville souhaite apporter un soutien de 2.500 € à ce projet, sur un budget global de 23.486,20 €.

### **Association Ingénieurs Sans Frontières – Groupe Nord**

L'association Ingénieurs Sans Frontières – Groupe Nord (ISF – Groupe Nord), constituée d'élèves ingénieurs bénévoles, mène des projets de sensibilisation à la solidarité internationale au Nord ainsi que des actions de terrain au Sud.

Au cours de l'été 2009, quatre étudiants d'ISF – Groupe Nord vont se rendre au Sénégal pour travailler sur deux projets différents :

- le projet AGEPA (Accès et Gestion de l'Eau Potable et de l'Assainissement au Sénégal Oriental) piloté par le GRDR, qui vise à contribuer à l'accès durable à un service de latrines et de distribution d'eau potable dans le Sénégal Oriental. Ce projet de grande envergure concerne une quarantaine de villages, soit 100 000 personnes dont 10 % directement concernées. Il tente de répondre, à l'échelle locale, aux problèmes récurrents de l'hydraulique rurale (accès, taux de couverture, consommation, évacuation des eaux, maladies, mauvaises gestions). Accompagnée par le GRDR, cette mission s'inscrit dans la continuité de celle organisée par ISF – Groupe Nord au cours de l'été 2008.
- le projet d'étude d'ISF France concernant la place des ingénieurs hydrauliciens sénégalais dans les projets de développement menés au Sud qui vise à l'amélioration des relations entre les ingénieurs locaux et les ONG qui travaillent dans le pays.

La Ville souhaite apporter un soutien de 1.000 € à ce projet, sur un budget global de 6.950 €.

.../...

### **Club Unesco du Centre de formation horticole de Lomme**

Le Centre de formation horticole (CFH) de Lomme entretient des relations avec le Centre d'initiation horticole (CIH) de Saint-Louis du Sénégal depuis 1997.

Différentes actions ont déjà été réalisées dans le cadre de ce partenariat : échanges de formateurs et d'élèves, actions d'appui à l'équipement et au fonctionnement du CIH ainsi que des actions d'éducation au développement à Lomme.

Pour l'année 2009/2010, sept membres du Club Unesco et deux accompagnateurs vont se rendre au CIH de Saint-Louis pour :

- aménager une pépinière fruitière qui permettra aux professeurs du CIH de disposer d'un support pédagogique pour les cours d'arboriculture fruitière ;
- reprendre la pelouse de gazon réalisée en 2002 afin de permettre aux jeunes sénégalais de développer leurs compétences en aménagement des espaces verts ;
- approfondir les échanges et l'amitié entre les élèves des deux structures.

Les élèves bénéficient d'une préparation au départ et au voyage depuis l'automne 2007. Des actions de restitution sont prévues à leur retour au sein du CFH de Lomme.

La Ville souhaite apporter un soutien de 1.000 € à ce projet, sur un budget global de 15.998 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de :
  - 7.200 € à l'association la Goutte d'eau,
  - 2.500 € à l'association Avertem,
  - 1.000 € à l'association Ingénieurs Sans Frontières – Groupe Nord,
  - 1.000 € au Club Unesco du Centre de formation horticole de Lomme.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, Opération n° 606 « Partenariats solidaires » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

17 JUIL. 2009



Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/554

OBJET

**Subvention aux associations de Solidarité  
Internationale : AIE, EREC, Guéckédou  
Environnement et Colores Latino Americanos.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Association AIE**

L'Association Interculturelle et d'Entraide (AIE) organise différentes animations pour promouvoir la culture africaine à Lille : le Festival "Carrefour des Arts et Musiques d'Afrique", des lectures de contes dans les écoles et centres sociaux, des soirées gastronomiques culturelles ainsi que des thés dansants dans les maisons de retraite.

Depuis 2003, l'AIE travaille à la mise en place d'une ferme éco-touristique à Loango, près de Pointe Noire au Congo-Brazzaville.

Ce projet, qui a été accompagné par l'association CAP Solidarités, comprend quatre volets : l'agriculture, l'élevage porcin, la pisciculture et le tourisme écologique. Le site de Loango est classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et permet donc la venue de touristes locaux.

Entièrement soutenu par les autorités locales, ce projet s'appuie sur un fort partenariat avec l'association des Jeunes de Loango.

La mise en place de cette ferme vise plusieurs objectifs :

- lutter contre la malnutrition dans le village de Loango ;
- former les jeunes à une agriculture rurale respectueuse de l'environnement ;
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes de Loango ;
- freiner l'exode rural des jeunes ;
- permettre des échanges entre les jeunes de Loango et du Nord/Pas-de-Calais.

La Ville souhaite apporter un soutien de 3.000 € à ce projet, sur un budget global de 27.500 €.

**Association EREC**

L'association EREC (Espace de Rencontre et d'Echanges Culturels) mène des projets assurant la promotion de la culture africaine envers les populations de la Région Nord/Pas-de-Calais ainsi que des projets de solidarité internationale au Congo-Brazzaville.

En 2009, l'association EREC souhaite mettre en place un centre des petits métiers à Sibiti, au Congo-Brazzaville, en partenariat avec l'association congolaise Fondation Nsigali.

Ce centre regroupera au départ deux ateliers de formation : un atelier couture et un atelier informatique.

.../...

La mise en place de ce centre vise plusieurs objectifs :

- aider les filles mères à sortir de l'assistanat et de la prostitution ;
- freiner l'exode rural des jeunes ;
- lutter contre la précarité et le chômage en créant des activités génératrices de revenus.

Le centre souhaite être autonome d'ici 2010 grâce à la vente des productions réalisées dans les ateliers : moustiquaires, boubous africains, etc.

EREC organise différentes animations pour promouvoir la culture africaine sur Lille : soirées gastronomiques, lectures de contes africains dans les écoles, les centres sociaux et les maisons de retraite. L'association a également ouvert un atelier de coiffure africaine à Lille-Sud qui fait des formations de coiffure africaine et permet aux personnes du quartier de se faire coiffer à des prix associatifs.

La Ville souhaite apporter son soutien au projet de création de centre des petits métiers à Sibiti par l'octroi d'une subvention de 2.500 € sur un budget total de l'action s'élevant à 24.000 €.

#### **Association Guéckédou Environnement**

L'association Guéckédou Environnement a pour objet de sensibiliser les habitants de Guéckédou en Guinée aux problématiques de préservation de l'environnement et de développement durable.

Le président de l'association, responsable des services techniques de la Ville de Gueckedou de 1999 à 2002, a mis en place et piloté l'opération "Guéckédou ville propre" et la politique de collecte associée sur la période 2000/2001. Le conflit au Libéria, qui a touché de plein fouet la ville de Guéckédou, a mis fin à cette politique.

En partenariat avec la Mairie de Guéckédou, l'association souhaite lui apporter son soutien afin de relancer la dynamique de gestion et de valorisation des déchets qui jonchent une partie de la ville les jours de marché et produisent de graves nuisances sanitaires notamment.

L'association a pour objectif de sensibiliser les habitants à l'amélioration de la qualité de leur cadre de vie et à la préservation de leur environnement en facilitant la collecte des déchets produits, dans le but de les composter et offrir ainsi aux agriculteurs locaux une alternative aux engrais chimiques.

Deux personnes de l'association resteront sur place pendant un an pour mettre en œuvre toute la stratégie de sensibilisation des populations avec les acteurs locaux et soutenir la Mairie dans la mise en place de la collecte et du tri des déchets à l'échelle de la ville.

La Ville souhaite soutenir l'association Guéckédou Environnement par le versement d'une subvention de 3.000 €, sur un budget global de 35.820 €.

#### **Association Colores Latino Americanos**

L'association Colores Latino Americanos a été créée en mai 2004 en tant que tête de réseau regroupant différentes associations travaillant sur les pays d'Amérique Latine. Le réseau Colores est ainsi composé de plus de trente associations locales et régionales, dont l'objectif central est de promouvoir l'Amérique Latine dans sa diversité.

Colores Latino Americanos organise la neuvième édition des « Journées Colores », qui aura lieu du 21 novembre au 5 décembre 2009, avec pour thématique centrale : la Femme.

Cet événement vise plusieurs objectifs :

- montrer cette région du globe avec l'éclairage de différentes thématiques liées à son actualité culturelle, artistique ou politique ;
- permettre au grand public de comprendre les enjeux et richesses de cette région ;
- combler un défaut d'informations sur cette région et les médias ;
- réunir différents acteurs de la vie locale et régionale latino-américaine au sein d'un seul événement ;
- aller à l'encontre des clichés et lieux communs en rapport avec l'Amérique Latine.

Dans le cadre de la politique visant à promouvoir l'ouverture des Lillois aux différentes cultures et leur compréhension de l'interculturalité, la Ville souhaite soutenir l'association Colores Latino Americanos pour l'organisation des Journées Colores par le versement d'une subvention de 2.000 €, sur un budget global de 23.374 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de :
  - 3.000 € à l'AIE (n° SIRET : 449 319 425 000 12)
  - 2.500 € à l'EREC,
  - 3.000 € à l'association Guéckédou Environnement,
  - 2.000 € à l'association Colores Latino Americanos
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, Opération n° 606 « Partenariats solidaires » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 7 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/555

OBJET

**Coopération avec Saint-Louis du Sénégal –  
Subvention à l'association Le Partenariat.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Programme de coopération avec Saint-Louis**

Le Conseil Municipal, par délibération n° 07/293 du 2 avril 2007, a approuvé le programme triennal de coopération décentralisée entre la Ville de Lille et la commune de Saint-Louis du Sénégal. Le Ministère des Affaires Etrangères a accordé un financement de 138.155,65 € pour ce programme triennal de coopération.

Les actions de coopération décentralisée de ce programme portent sur deux axes majeurs :

- **L'appui institutionnel à notre collectivité partenaire, la commune de Saint-Louis, en matière de développement urbain durable** (conduite et mise en œuvre d'un Agenda 21 local / développement des outils de gestion participative dans les quartiers / renforcement des échanges entre les habitants). Cet appui s'inscrit dans l'accompagnement de la politique de décentralisation au Sénégal, en renforçant les compétences des élus et cadres territoriaux et en consolidant les modes de gouvernance locale. Il participe, par ailleurs, à la réalisation de projets innovants pour un développement durable de la ville.
- **L'appui à la mise en place de services de proximité en matière de santé et d'action sociale**, secteur qui constitue une des priorités définies par nos partenaires Saint-Louisiens.

L'association lilloise Le Partenariat, forte d'une longue expérience à Saint-Louis et dans sa région, est l'opérateur principal de la coopération entre les villes de Lille et Saint-Louis.

Afin de définir le cadre et les conditions dans lesquelles la Ville de Lille confie à l'association Le Partenariat le soin de mettre en œuvre le programme de coopération défini avec Saint-Louis du Sénégal, une convention d'objectifs pluriannuelle a été validée par délibération n° 07/73 du 25 juin 2008.

Pour les années 2 et 3 du programme, le budget total de l'opération s'élève à 99.056 €, dont :

- 19.734 € pris en charge par l'Agence de Développement Communal et la Ville de Saint-Louis
- 44.322 € sollicités auprès du Ministère des Affaires Etrangères
- 35.000 € financés par la Ville de Lille.

.../...

Pour l'année 2 du programme, le Ministère des Affaires Etrangères a versé 45.940,02 € à la Ville de Lille. Il est convenu de reverser une partie de cette somme à l'association Le Partenariat, soit 44.322 €.

Pour l'année 3, il est proposé de lui verser un premier acompte de 19.000 € (16.000 € dans le cadre de la délégation Coopération Décentralisée et 3.000 € dans le cadre de la délégation Personnes Handicapées)

### **Centre Gaïa**

Par ailleurs, cette association mène depuis 15 ans un programme de sensibilisation et d'éducation au développement et à la citoyenneté internationale.

Dans des décors reconstitués grandeur nature d'une ville et d'un village d'Afrique ainsi que d'un avion, les enfants sont immergés, durant une demi-journée, dans la vie quotidienne d'un pays du Sud. Cette activité pédagogique originale est réalisée grâce à un travail en amont et en aval avec les enseignants et leur classe. Ces ateliers d'immersion reposent sur le principe de pédagogie active et concernent les enfants des classes de CM1-CM2, 6ème et 5ème.

Ce projet, unique en France, se base sur les 15 années de pratiques d'éducation au développement du Partenariat et sur une expérience belge.

Le centre Gaïa sensibilise enfants, jeunes et adultes aux échanges entre les régions du monde et nous invite à ouvrir notre regard en développant les valeurs de respect, de tolérance et de partage.

Un tarif préférentiel est proposé aux écoles primaires lilloises et établissements d'activités péri-éducatives lillois ; les éléments sont précisés dans la convention ci-jointe.

En conséquence et en accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes à l'association Le Partenariat :
  - 19.000 € pour ses actions de coopération sur Saint-Louis
  - 20.000 € pour le fonctionnement du centre Gaïa
  
- ◆ **AUTORISER** le reversement à l'association Le Partenariat d'une partie de la subvention sollicitée auprès du Ministère des Affaires Etrangères pour l'année 2 du programme, soit 44.322 €
  
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention ci-jointe

.../...

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :

- sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, Opération n° 589 "Le Partenariat-Gaïa" (20.000 €)
- sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, Opération n° 606 "Partenariats solidaires." (19.000 €)

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Réception en Préfecture le 17 JUIL. 2009



Marie-Pierre BRESSON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/556

OBJET

**Mobilité des jeunes et interculturalité –  
Subvention à l'association Sud Nord  
Evolution et au Centre social Lazare Garreau.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Association Sud Nord Evolution**

L'association Sud Nord Evolution existe depuis 2002 et a pour but de participer à la promotion sociale, sportive et culturelle sur la Métropole Lilloise et de mettre en place des projets afin de rapprocher la population lilloise et celle des pays d'Afrique du Nord.

Cette association souhaite aujourd'hui mettre en place un projet de réhabilitation et de valorisation du village de Tizi Ouzou, en Algérie. L'opération prendra la forme d'un chantier de rénovation, qui sera effectué par 15 jeunes âgés de 16 à 22 ans du quartier de Lille-Sud, en lien avec des architectes, archéologues et historiens.

La Ville souhaite apporter un soutien de 3.732 € à ce projet, sur un budget global de 24.740 €.

**Centre social Lazare Garreau**

Le Centre social Lazare Garreau souhaite organiser, en juillet 2009, un échange bilatéral entre Lille et Oujda. Huit jeunes du Centre social vont effectuer un chantier de rénovation de l'école Abd El-Karim Khattabi, avec de jeunes Oujdis.

Ce projet a pour objectif de responsabiliser les jeunes autour d'une mission et de les sortir de leur contexte quotidien pour les amener à la rencontre de l'autre et de sa culture. Cette expérience de mobilité permet de développer les questions de citoyenneté et d'interculturalité avec les jeunes concernés.

La Ville souhaite apporter un soutien de 4.000 € à ce projet, sur un budget global de 11.950 €.

Conformément à la loi du 12 avril 2000, cette subvention sera reprise ultérieurement dans un avenant à la convention initiale par la Direction Jeunesse-Animation, service pilote.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.732 € à l'association Sud Nord Evolution (n° SIRET : 478 127 533 00014) et de 4.000 € au Centre social Lazare Garreau

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, opération n° 606 « Partenariats solidaires » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 3

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Réception en Préfecture le

17 JUL. 2009

Marie-Pierre BRESSON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/557

OBJET

**Appel à proposition européen Projet  
ÆOLE (Action sociale, Economie sociale  
et solidaire Oujda-Lille-Europe).**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Commune urbaine d'Oujda et la Ville de Lille ont défini, dans le cadre de leur jumelage, un axe de coopération sur l'action sociale et l'économie sociale et solidaire répondant à l'intérêt réciproque des deux villes. Il se décline en deux grands objectifs :

- 1- Qualification professionnelle sur l'action sociale et renforcement des dispositifs de gouvernance
- 2- Promotion de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers et structuration d'une filière de tourisme responsable

Un appel à propositions européen a été lancé par la Commission Européenne dédié à ces thématiques au Maroc. Le projet ÆOLE constitue une réponse à cet appel à propositions et reprend ces deux volets sur le territoire marocain, en s'attachant plus spécifiquement à la demande de nos interlocuteurs marocains :

- l'accompagnement, en ingénierie sociale de la stratégie d'investissement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) en direction des quartiers prioritaires d'Oujda avec le renforcement des capacités professionnelles de la Commune urbaine d'Oujda et de tous les acteurs impliqués dans l'INDH,
- la promotion de l'économie sociale et solidaire et l'accompagnement des projets générateurs de revenus dans les quartiers prioritaires d'Oujda,
- la structuration d'une filière de tourisme responsable dans la région de l'Oriental, avec un point d'appui à Oujda, permettant de limiter l'exode rural vers les quartiers périphériques d'Oujda.

La partie réciproque, avec les actions à mener sur le territoire lillois n'étant pas éligible, dans le cadre de cet appel à propositions, fera l'objet d'une proposition complémentaire auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes.

La proposition envisage un programme d'actions sur deux ans (2010 et 2011) pour un budget total de 193.000 €, dont une subvention de 145.000 € (75 %) est sollicitée auprès de la Commission Européenne.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la Ville à solliciter des financements extérieurs, en particulier auprès de l'Europe et de tout autre partenaire financier

.../...

- ◆ **AUTORISER** la signature de toute convention liée au projet par Madame le Maire ou l'élue déléguée
- ◆ **ADMETTRE** en recette, en temps opportun, les financements obtenus.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIL 2009

Réception en Préfecture le 17 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Marie-Pierre BRESSON

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/558

OBJET

**Coopération avec la Ville de Naplouse -  
Renforcement du programme porté par  
les associations Amitié Lille-Naplouse et  
Help Doctors et poursuite du partenariat  
universitaire.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**Association Amitié Lille-Naplouse**

La Ville de Lille mène une politique active de promotion de la paix et de solidarité au Proche-Orient et ce principalement par le biais de programmes d'échanges et de coopération avec des Villes de Palestine et d'Israël.

En écho à cette préoccupation, l'association Amitié Lille-Naplouse, créée le 7 novembre 2008, rassemble – aux côtés des activités menées, sur un plan institutionnel, par la Ville de Lille – les acteurs de la société civile impliqués dans le partenariat.

Les objectifs spécifiques de l'association sont les suivants :

- permettre une meilleure continuité et une plus grande cohérence dans les initiatives de coopération issues de la société civile ;
- être force de propositions en termes de projets de coopération ;
- témoigner de la situation de la société civile à Naplouse ;
- favoriser les coopérations entre acteurs nabulsi et lillois.

Les activités de l'association concourent au renforcement du réseau européen EuroNaplouse qui unit l'ensemble des acteurs européens partenaires de Naplouse.

L'association prévoit, en 2009, de réaliser notamment les projets suivants :

- mise en place de cours d'arabe palestinien
- mise en place d'un échange sportif en octobre prochain reposant sur deux volets :
  - Echange, à partir de la pratique du football, entre jeunes nabulsi et jeunes lillois portant sur la solidarité internationale et l'éducation à la paix et au développement. Sont associés les quartiers de Moulins et des Bois-Blancs, leurs Maisons de quartier, le Comité d'animation des Bois-Blancs, l'association "le Chalet" (Bois-Blancs), le Racing Club des Bois-Blancs, le Centre social Marcel Bertrand et l'U.S Lille Moulins Carrel.
  - Elle prévoit, par ailleurs, une formation d'animateurs sportifs visant, à terme, un rapprochement entre les Maisons de quartier des Bois-Blancs et le Centre social de la vieille ville de Naplouse.

La Ville souhaite apporter sur ces projets spécifiques son soutien à l'association Amitié Lille-Naplouse par l'octroi d'une subvention de 11.500 €, sur un budget total du programme d'actions précité s'élevant à 25.000 €.

.../...

### **Association Help Doctors**

L'association Help Doctors s'est mobilisée à Naplouse ces dernières années grâce à une équipe de praticiens expérimentés en médecine d'urgence et une capacité d'adaptation aux situations de crise. L'association a notamment soutenu les médecins nabulsi qui ne pouvaient plus, sans renforts, faire face à l'ampleur des besoins en termes de soins et médicaments.

Un dispensaire a été ouvert en février 2007 dans la vieille ville de Naplouse et a apporté à la population civile palestinienne une aide médicale dans un contexte de restriction d'accès aux soins. En octobre 2007, grâce au soutien financier du Consulat de France à Jérusalem, un laboratoire d'analyses biologiques a pu se mettre en place.

Le dispensaire, structure de santé incontournable pour l'offre de soins aux familles les plus pauvres de la vieille ville, est parfaitement reconnu et pleinement intégré dans le réseau de soins de Naplouse, en partenariat avec le Ministère de la Santé.

Afin de préserver la qualité des soins offerts, le dispensaire est dans l'obligation de renforcer son activité par une ouverture 5 jours par semaine, au lieu de 3 précédemment.

L'association a pu, en outre, vérifier l'absence de culture médicale et d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire et a décidé d'installer un cabinet de dentisterie dans le dispensaire. Cette offre s'intégrera dans une action globale de promotion, de prévention et d'éducation à la santé des enfants.

La Ville souhaite renforcer son soutien à l'association Help Doctors par l'attribution d'une subvention de 30.000 €, sur un budget total de 95.592 €, afin de favoriser le passage d'une activité de soins de temps partiel à temps plein et l'installation du cabinet de dentisterie.

### **Prise en charge des frais d'hébergement d'étudiants palestiniens**

En 2008, à l'occasion du dixième anniversaire de la relation unissant les Villes de Lille et de Naplouse, les différentes parties prenantes locales de cette coopération ont souhaité redéfinir leurs objectifs et leurs modes d'action afin d'améliorer l'efficacité du partenariat. Il a été notamment suggéré de renforcer le partenariat universitaire et d'aider à l'accueil d'étudiants palestiniens dans les universités lilloises.

Dans le cadre d'une part, du programme de coopération décentralisée entre les Villes de Lille et de Naplouse et, d'autre part, de la coopération menée par le Consulat Général de France à Jérusalem et les Territoires Palestiniens, la Ville de Lille, l'Université de Lille III et le Consulat de France à Jérusalem s'engagent à favoriser l'accueil à Lille d'étudiants palestiniens.

La Ville souhaite apporter son soutien à ce dispositif en assurant la prise en charge de l'hébergement de l'étudiant(e) sélectionné(e) pour la durée de préparation du diplôme de doctorat, à savoir 3 ans.

Les frais d'hébergement ont été évalués à 170 € par mois par étudiant.

.../...

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de :
  - 11.500 € à l'association Amitié Lille-Naplouse (N° SIRET : 339 821 134 000 22)
  - 30.000 € à l'association Help Doctors (N° SIRET : 493318 554 00018)
  - 2.040 € au C.R.O.U.S pour l'année universitaire 2009/2010.
  
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'éluc déléguée à signer :
  - la convention de coopération entre la Ville de Lille, l'Université de Lille III et le Consulat de France à Jérusalem et le C.R.O.U.S.
  - la convention d'objectifs entre l'association Hclp Doctors et la Ville de Lille
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, opération n° 606 « Partenariats solidaires » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Solidarité  
Internationale et la Coopération décentralisée,

Réception en Préfecture le **17 JUL. 2009**



Marie-Pierre BRESSON



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/559

OBJET

**Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée ainsi que les avenants.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les marchés formalisés (appels d'offres, marchés négociés, marchés complémentaires) et avenants, repris au titre du tableau annexé au présent document, ont fait l'objet d'une décision ou d'un avis en Commission d'Appel d'Offres.

Il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la signature de ces différents marchés et avenants.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Achats, voire le cas échéant le mandataire de la Ville, à signer les marchés identifiés sur le tableau ci-joint.

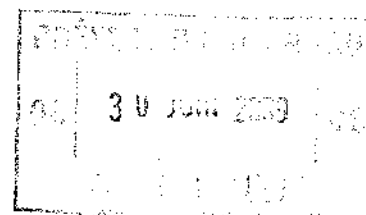
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Achats,

Martine FILLEUL



OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
Contrat de prestation artistique pour la réalisation de la pièce de théâtre « Je mourrai pas gibier » à la médiathèque du Vieux Lille	Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP	Le spectacle aborde ici la violence en adaptant un livre de Guillaume Guéraud, « Je mourrai pas gibier », paru en 2006 aux éditions du Rouergue dans la collection doAdo noir. Il expose le point de vue d'un adolescent qui pourrait être qualifié de violent, au vue des actes qu'il commet.	1 JOUR	20 mai 2009	COMPAGNIE FILAGES Centre Culturel et Social ZAC Les Marichelles 62800 LENS	1 300,00 € HT
Travaux de mise en sécurité Piscine olympique Marx Dormoy à Lille Lot 1 : Réfection des plages Lot 2 : Réfection des douches Marché n°09S0061	Marché à procédure adaptée Travaux Opération <5 150 000 € HT	Lot 1 - Réfection des plages  Lot 2 - Réfection des douches	8 semaines	6 mai 2009	Groupement dont le mandataire est l'entreprise WINCKELMANS 584 Avenue de Dunkerque 59160 LOMME  C.R.I 66 Rue Gabriel Péri BP 30155 59482 HAUBOURDIN	158 000 € HT
Fourriture de denrées alimentaires pour la Ville de Lille, CCAS & ses communes associées d'Hellemmes & de Lomme (13 lots) Marché 09S0020	AO	Lot 14 : Viandes de volaille, lapin, gibier fraîches et réfrigérées avec conditionnement spécifique  Lot 15 : Charcuteries	Un an à compter de la date de notification et reconductible trois fois par période d'un an, de manière expresse Le marché prendra fin le 2 février 2013.	20 mai 2009	LILLE VOLAILLES 15 2ème avenue LOMME  LESAGE ET FILS 57, rue de la Mairie 59147 CHEMA	103 903.29 € HT  66 3520.71 € HT  22 748.85 € HT

Marché à bons de commande sans minimum et sans maximum conformément à l'article 77 du Code des marchés publics.  
Les montants reportés ci-contre ne sont qu'indicatifs.

OBJET DETAILLE DU MARCHE	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION ON COMMISSION ON D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
		Lot 17 : Viandes et abats cuite sous vide			SICO SOCOPA BP 36 - Les Abattoirs 27110 LE NEUBOURG	26 540.28 €HT
		Lot 30 : Viennoiseries			BOULANGERIE PATISSERIE REGNIER Zone A du Lobel 62510 ARQUES	56 872.03 € HT
		Lot 31 : Crêpes et galettes naturees fraiches			DELICES EN NORD 1 A rue Verte 59890 QUESNOY/DEULE	4 739.34 € HT
		Lot 46 : Crustacés et mollusques surgelés			PERSYN ZI les parts d'en bas 62640 MONTIGNY EN GOHELLE	13 270.14 € HT
		Lot 52 : Briquettes de lait en 20 cl HT			LAIT 59 22 rue des Frères Claisse 59920 QUIEVRECHAIN	151 658.77 € HT
		Lot 54 : Plats et viandes cuisinés surgelés			ALPES FRAIS PRODUCTION – C'PIERRE CLOT 436, rue Emile Romanet 38343 VOREPPE CEDEX	13 270.14 € HT

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
		Lot 61 : Viandes de volaille, lapin, gibiers fraîches ou réfrigérées sans conditionnement spécifique			LILLE VOLAILLES 15 2ème avenue LOMME	113 744.07 € HT
Choix du Commissaire de l'exposition « Rétrospective Peter Klasen : 1959-2009 » au tri Postal du 2 octobre au 29 novembre 2009	Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP	Choix d'un commissaire d'exposition pour l'organisation de la rétrospective Peter KLASEN	6 semaines	3 juin 2009	Mme Pascale LE THOREL Villa Adrienne 17 Avenue du Général Leclerc 75014 PARIS	18 000 €
Marché Négocié de Réalisation de l'exposition temporaire Jeanne de Constantinople à l'Hospice Comtesse à Lille	Marché négocié Art. 35-I-1° du CMP	Lot n° 1 : aménagement muséographique d'un espace d'exposition	10 mois	3 juin 2009	Toile CONCEPT 86 rue Lille 59350 Saint André lez Lille	69 159 € HT
		Lot n° 2 : fabrication et pose de bâches et supports imprimés				20 903 € HT
Contrats de prestation artistique dans le cadre de l'organisation de la fête des jardins	Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP	La Caravan'arbre : spectacle dans les arbres	2 JOURS	3 juin 2009	Association les Arbronomades Collectif des Baltringues Cirque du Bout du Monde Mme Pascale MEDORI Association Les Altumeurs de réverbères	2400,00 € TTC
		Le voyage de Don Quichotte, spectacle déambulatoire				2 000,00 € TTC
		La parade du corque du Bout du Monde, spectacle déambulatoire				1 1320,00 € TTC
		Atelier art et nature : création artistique collective à partir d'éléments naturels				250,00 € TTC
		Balade contée à la découverte des plantes, insectes et légumes				1 500,00 € TTC

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTI ON COMMISSI ON D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
		Animation nature « Etre à l'écoute » : promenade sensorielle sur le thème de la musique verte			Association Nord Nature Chico Mendes	1 700,00 € TTC
		Animation nature « La Vie du bois mort »			Mr Michel MARTINO	3 181,36 € TTC
Diagnostic technique préalable à la reconstruction du complexe nautique Marx Dormoy à Lille Marché n°09S0040	AO	Lot unique	8 mois	3 juin 2009	Groupement dont le mandataire est PINGAT INGENIERIE 677 Avenue de la République 59046 LILLE CEDEX	63 900 € HT
Contrat de prestation artistique dans le cadre des ateliers Slam animé par Abdé Keta à la médiathèque du Faubourg de Bethune	Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP	Ateliers musicaux autour du SLAM	1 MOIS	10 juin 2009	ASSOCIATION LA SCENE PARISIENNE S'INSTALLE A LILLE 4 Rue Pierre et Marie Curie 59138 WATTIGNIES	432,00 € Non assujetti à la TVA
Travaux de mise en sécurité - piscine olympique Marx Dormoy : Lot 3 : Réfection des parois vitrées - façade sud	Marché à procédure adaptée Travaux Opération <5 150 000 € HT	Lot unique	8 semaines	10 juin 2009	MIROITERIE TROUSSON 24 Quai de Gand 59100 ROUBAIX	84 321 € HT (offre de base + option)

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS.
<p>Contrats de prestations artistique dans le cadre des résidences artistique du conservatoire de Lille</p>	<p>Marché négocié Art. 35-II-8° du CMP</p>	<p>Résidence artistique proposant aux enfants dans les écoles et en temps périscolaires une pratique musicale fondée sur les recherches de sonorités, sur l'implication du corps comme chorégraphie musicale.</p>	<p>Année scolaire 2009 -2010</p>	<p>24 juin 2009</p>	<p>Circum – Olivier BENOIT</p>	<p>10 000 € HT</p>
<p>Fourniture de mobiliers de Bureau pour les service municipaux Marché complémentaire</p> <p>Il est nécessaire aujourd'hui de passer un marché complémentaire au marché de mobiliers de bureau avec les prestataires initiaux. En effet, la ville de Lille procède à une extension de ses locaux de l'hôtel de ville afin d'y installer l'ensemble du pôle Affaires Sociales Education : c'est 107 agents à équiper. C'est pourquoi il faut renouveler partiellement ces fournitures de mobiliers auprès des prestataires initiaux afin d'acquérir un matériel compatible techniquement et en cohérence avec la fourniture actuelle déjà acquise.</p>	<p>Marché négocié Art. 35-II-4° du CMP</p>	<p>Résidence artistique proposant aux enfants dans les écoles d'exprimer leur sensibilité et leurs sentiments au travers de la musique</p> <p>Sièges chaises et fauteuils</p> <p>Armoire et mobilier de rangement</p> <p>Bureaux et caissons</p>	<p>Année scolaire 2009 -2010</p> <p>1 ans</p>	<p>24 juin 2009</p>	<p>FAWZY AL-AIEDY Evelyne GIRARDON</p> <p>ENTER Parc des saules brûlés 1 rue des Saules 92280 Jouy le Moutier</p> <p>Arc Distribution 6 rue Saint Eloi 59200 Tourcoing</p> <p>ENTER Parc des saules brûlés 1 rue des Saules 92280 Jouy le Moutier</p>	<p>15 000 € HT</p> <p>Mini : 10 000 € HT Maxi : 40 000 € HT</p> <p>Mini : 25 000 € HT Maxi : 10000 € HT</p> <p>Mini : 25 000 € HT Maxi : 10000 € HT</p>



OBJET DETAILLE DU MARCHE	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
		Mobilier de direction			ENTER Parc des saules brûlés 1 rue des Saules 92280 Jouy le Moutier	Mini : 10 000 € HT Maxi : 40 000 € HT
Formation Business Object, version VI et suivantes	Prestation de services soumis à un régime assoupli (article 30 CMP)	Lot n° 1 : Formation Business Object, version VI et suivantes en intra-entreprise Mairie de Lille	2 ans	24 juin 2009	SYNERGY 7 rue Louis Néel Synergy Park 59260 Lezennes	4 300,00 € HT (minimum) sans maximum
	Prestation de services soumis à un régime assoupli (article 30 CMP)	Lot n° 2 : Formation Business Object, version VI et suivantes en inter-entreprises dans l'agglomération de Lille	2 ans	24 juin 2009	SYNERGY 7 rue Louis Néel Synergy Park 59260 Lezennes	1 700,00 € HT (minimum) sans maximum
Etablissement des diagnostics de performances énergétiques - Groupement de Commande avec le CCAS dont la ville est le coordinateur	AO	Lot unique	Durée du marché : 4 ans	24 juin 2009	Société DIAGTIM 34 rue Drelle 59000 LILLE	Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum

OBJET DETAILLE DU MARCHÉ	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
<p>Etude géophysique par microgravimétrie contrôlée par sondages mécaniques préalable aux opérations d'aménagement, de construction, et de réhabilitation sur le secteur Nice - Cannes  <i>Groupement de commandes : Ville de Lille et Lille Métropole Habitat, dont le coordonnateur est la Ville de Lille</i></p>	<p>AO</p>	<p>Lot unique</p>	<p>16 semaines à compter de la notification</p>	<p>24 juin 2009</p>	<p>Société SEMOFI  565 rue des Vieux Saint Georges  94290 Villeneuve le Roi</p>	<p>Marché à bons de commande conclu sans minimum ni maximum</p>
<p>Contrats d'assurances : Responsabilité Civile et Protection juridique.</p>	<p>Appel d'offre</p>	<p>Lot 1 : responsabilité civile</p>	<p>9 ans</p>	<p>20 mai 2009</p>	<p>ADH  1 rue des Promenades  59564 La Madeleine lez Lille</p>	<p>112 900 €  (solution retenue : solution optionnelle 2 avec toutes les extensions de garantie des conditions particulières.  La formule de franchise est de 5000 € le montant de prime prévisionnelle à assiette comparable (montant brute de la masse salariale) est de 112900 € pour l'année 2010.</p>

OBJET DETAILLE DU MARCHE	MODE DE PASSATION	LOTS / DEFINITION DU BESOIN	DUREE / DELAI D'EXECUTION	ATTRIBUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANTS
<p>Contrats d'assurances : Responsabilité Civile et Protection juridique.</p>	<p>Appel d'offre</p>	<p>Lot 2 : protection juridique</p>	<p>9 ans</p>	<p>20 mai 2009</p>	<p>CACEP 1rue du Docteur Bronner 67600 SELESTAT</p>	<p>Prime de 7548.80 € TTC correspondant à la variante proposée.</p>

Séance du 29 juin 2009  
N° 09/560

OBJET

Marché de fourniture de pièces  
détachées et réparations de véhicules  
municipaux – Avenant n° 1.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché n° 60444 - lot n° 2 : Fourniture de pièces détachées et réparations de véhicules de marque Peugeot a été notifié le 10 avril 2007 à la SCA SIAN LILLE, sise à Villeneuve d'Ascq (59651), 120 boulevard de l'Ouest.

Cette société a fait l'objet d'un changement de dénomination et d'adresse depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009.

Les dispositions prises dans le cadre du marché n° 60444 sont désormais exécutées par la S.C.D.P.R. sise à Templemars (59175), Zone Industrielle, 16 rue Marcel Dassault.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à signer l'avenant n° 1 prenant en compte ce changement de dénomination sociale.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUI 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Achats  
transversaux,

  
Martine FILLEUL



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/561

OBJET

**Marché de prestation de restauration pour la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme - Lancement d'un marché à bons de commande sur appel d'offres ouvert.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le marché portant sur la prestation de restauration pour les services municipaux de la Ville de Lille et des communes associées d'Hellemmes et de Lomme arrive à échéance principale au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Dans ce contexte, afin de disposer de nouveaux marchés pour la prestation de restauration pour la Ville de Lille et ses communes associées, il va être procédé au lancement d'une consultation portant sur l'ensemble des lots 1, 2 et 3 pour une durée de 4 ans à compter de la notification des marchés.

A compter de 2010, pour éviter la multiplication des cérémonies officielles, la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine souhaitent instaurer une cérémonie des vœux aux personnalités commune, objet du lot 4 de la consultation. Cette cérémonie se déroulerait dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Il est ainsi proposé de constituer un groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour la consultation du lot 4 « Vœux aux personnalités », groupement dont le coordonnateur mandataire sera la Ville de Lille.

L'accord financier pour le règlement des prestations de ce lot sera le suivant : la Ville de Lille prendra à sa charge 50 % du montant total de la prestation, Lille Métropole Communauté Urbaine 50 %.

Ainsi, les montants et le découpage des lots se présenteraient de la façon suivante. Chaque candidat pourra répondre à un ou plusieurs lots.

Lot 1 : Repas chauds et buffets froids	code nomenclature : 68.03
Lot 2 : Cocktails	code nomenclature : 68.03
Lot 3 : Plateaux repas	code nomenclature : 68.02
Lot 4 : Vœux aux personnalités	code nomenclature : 68.03

Pour chacun des lots, les seuils annuels minimal et maximal sont définis en euros H.T.

LOT	Montant minimal	Montant maximal
1	5.000	40.000
2	40.000	160.000
3	10.000	40.000
4	50.000	200.000

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature de la convention de groupement de commande pour la consultation du lot 4 « Vœux aux personnalités », reprenant la répartition financière pour le paiement de la prestation reprise ci-dessous,
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation qui donnera lieu à la passation de marchés publics
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés correspondants après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits du service ordonnateur.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Réception en Préfecture le **3 JUL. 2009**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Achats  
transversaux,

  
Martine FILLEUL





## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/562

## OBJET

**Acquisition d'objets promotionnels  
pour les services municipaux de  
la Ville de Lille et de ses communes  
associées d'Hellemmes et de Lomme.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille et ses communes associées distribuent, au travers de leurs différents services opérationnels, des objets pour leur promotion et leur image.

Ces objets sont offerts par la Ville pour marquer la participation aux centres de loisirs ou à des manifestations, la réussite à des épreuves sportives ou bien aux nouveaux employés ou nouveaux habitants des trois villes.

Le public visé est donc de tous âges : aussi bien des adultes que des enfants, des adolescents ou des personnes âgées.

Les besoins annuels conduisent la Ville, dans le cadre du Code des Marchés Publics, à envisager une consultation publique par voie d'appel d'offres ouvert sous forme de marché à bons de commande.

La prestation prévue au futur marché, qui a pour objet l'achat d'objets promotionnels de la Ville de Lille et de ses communes associées, est composée d'un premier groupe de 5 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Coupes, médailles et trophées
- Lot n° 2 : Textiles
- Lot n° 3 : Souvenirs pour le Musée de l'Hospice Comtesse
- Lot n° 4 : Gadgets et bagages adultes
- Lot n° 5 : Gadgets et bagages pour enfants de 3 à 12 ans

Ces cinq lots seront lancés sous forme d'un marché à bons de commande, sans montants minimum, ni maximum. Le montant estimatif global de ces cinq lots s'élève à un montant annuel de 105.000 € HT.

D'autre part, conscientes de leur rôle pour faire évoluer les modes de consommation et de production, la Ville et ses communes associées se sont engagées dans une démarche d'achats responsables avec pour objectifs de :

- favoriser la prise en compte des besoins de la Ville et de ses habitants,
- réduire l'empreinte écologique, favoriser l'insertion, le respect des conditions de travail...
- gérer efficacement les deniers publics.

Depuis 2001, elles intègrent pour cela, de marché en marché, des exigences croissantes de performance de développement durable conformément au Code des Marchés Publics et dans le respect de l'état de l'offre : clauses environnementales, sociales et économiques.

.../...

C'est pourquoi, la prestation est aussi composée des deux lots suivants :

- Lot n°6 : Textiles et bagages - Développement durable
- Lot n°7 : Gadgets - Développement durable

Ces deux lots seront lancés sous forme d'un marché à bons de commande avec un montant minimum de 2.000 € HT et un maximum de 10.000 € HT.

Les besoins annuels conduisent la Ville, dans le cadre du Code des Marchés Publics, à envisager une consultation publique par voie d'appel d'offres ouvert sous forme de marchés à bons de commande.

La durée de ce marché est établie pour un an renouvelable une fois.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

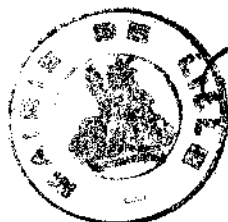
- ◆ **AUTORISER** le lancement de la procédure d'achat qui donnera lieu au lancement d'un marché public
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le contrat avec le ou les titulaires du marché après avis de la Commission d'Appel d'Offres.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les lignes budgétaires des services concernés dans les trois collectivités.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Réception en Préfecture le 30 JUIN 2009

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Achats  
transversaux,



Martine FILLEUL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/563

OBJET

**Soutien à l'organisation des 24èmes journées nationales de l'ANCOVART - Subvention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, et ce depuis 24 ans, l'Association Nationale des Guides Conférenciers, sise Aiguilhe 2 cité Philibert (agrée par le Ministère de la Culture et seule habilitée à procéder à la visite des sites dans les villes labellisées Ville d'Art et d'Histoire) organise son congrès national.

Née en 1985, elle a pour but général de contribuer à mieux faire connaître le patrimoine culturel national et à renforcer l'attachement que Français et étrangers lui portent, en suscitant, avant tout, des échanges professionnels ou personnels entre guides conférenciers et en s'efforçant de constituer pour ses membres un lieu de formation permanente.

Les guides conférenciers de Lille, employés par l'Office de Tourisme et assurant toutes les visites guidées organisées par la Ville de Lille, ont posé la candidature et obtenu de leurs pairs que le congrès 2010 se déroule à Lille, du 26 au 30 janvier.

Outre une assemblée générale, le congrès se déroule en ville et en région, le but étant de faire découvrir les richesses patrimoniales et culturelles de celles-ci, la façon dont se déroulent les visites guidées, la politique développée en matière de développement touristique et patrimonial. Un programme culturel de conférences, visites guidées commentées des sites les plus prestigieux de Lille et de la métropole ainsi que la Flandre, a donc été élaboré par les guides conférenciers de Lille qui les feront partager à leurs homologues.

Ces journées sont une réelle opportunité de faire découvrir la ville à quelque 200 professionnels du tourisme qui seront autant de vecteurs de communication et d'image de retour dans leurs destinations respectives.

La Ville souhaite aider cette association à hauteur de 5.000 €, sur un budget prévisionnel estimé à 44.400 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 5.000 € à l'Association Nationale des Guides Conférenciers des Villes et Pays d'Art et d'Histoire (ANCOVART) (SIRET n° 45117382700010)
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 - Fonction 95 – Opération n° 1585 « Tourisme - Congrès ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

**30 JUIN 2009**

Réception en préfecture le

**30 JUIN 2009**Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Tourisme,  
Martine FILLEUL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/564

OBJET

Soutien à l'organisation du 38<sup>ème</sup> Congrès  
« European Muscle Congress » -  
Subvention à l'Université de Lille I.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est sollicitée par l'Unité de Neurosciences et de Physiologie Adaptative, laboratoire de Plasticité Neuromusculaire dépendant de l'Université de Lille 1, afin de soutenir l'organisation du 38<sup>ème</sup> congrès «European Muscle Congress» qui se déroulera à Lille du 12 au 16 septembre 2009.

Cette manifestation annuelle, organisée dans une ville européenne choisie pour l'importance et la richesse des travaux réalisés dans le domaine de la recherche musculaire, réunira environ 350 chercheurs européens mais également américains, russes et japonais.

Se déroulant sur 5 jours, cette manifestation sera également l'opportunité de développer le tourisme d'affaire en lien avec les partenaires hôteliers et restaurateurs du territoire. Les organisateurs, deux enseignants chercheurs de Lille 1, ont pris contact avec l'Office de Tourisme afin de proposer aux congressistes des visites guidées de découverte de la ville.

Ce projet s'appuie sur un budget prévisionnel de 113.000 €. La Région, l'Université des Sciences et Technologies de Lille, l'Association Française de Cardiologie, l'Association Française contre les Myopathies sont également mobilisées. La Ville souhaite soutenir cette action à hauteur de 8.400 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 8.400 € à l'Agence Comptable de l'Université de Lille I – Bâtiment A 3 Cité Scientifique – 59655 Villeneuve d'Ascq (SIRET N° 195 935 598 000 19).
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Article 6574 - Fonction 95 – Opération n° 1585 « Tourisme - Congrès ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en préfecture le 3 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Tourisme,  
Martine FILLEUL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/565

## OBJET

Office de Tourisme de Lille –  
Versement de la taxe de séjour 2008 –  
Subvention complémentaire.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le protocole d'accord 2006/2009, qui encadre les relations entre la Ville de Lille et l'Office de Tourisme de Lille, précise dans l'article 3 « subvention liée à la taxe de séjour » que 80 % du produit de celle-ci est reversé à l'Office. Le versement s'effectue après approbation, par le Conseil Municipal, du compte administratif et de la délibération qui en fixe le montant.

Le compte administratif 2008 présenté pour approbation, lors de cette même séance, fait apparaître un produit de taxe de séjour de 825.602,77 €.

Conformément au protocole d'accord précité, il convient de verser à l'Office de Tourisme 660.482,22 € soit 80 % de la somme constatée.

Un acompte de 240.000 € a été versé à l'Office de Tourisme de Lille, conformément à la délibération n° 08/1132 du 15 décembre 2008. Par conséquent, il convient de lui attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 420.482,22 €.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 420.482,22 € à l'Office de Tourisme de Lille (N° Siret : 78368168700027).
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 95, Opération n° 691 intitulée « Office de Tourisme » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Tourisme,

Réception en Préfecture le - 3 JUIL 2009



Martine FILLEUL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/566

OBJET

Nettoyage et médiation des toilettes  
de la salle du Conclave – Marché  
d'insertion.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'augmentation de la fréquentation touristique de Lille induit un besoin accru de toilettes publiques, a fortiori dans l'environnement de l'Office du Tourisme.

La salle du Conclave, située dans le Palais Rihour mais distincte des locaux occupés par l'Office de Tourisme, dispose de toilettes attenantes, rénovées très récemment, qui pourraient répondre à ce besoin.

Afin de garantir une propreté irréprochable, il convient d'envisager la présence continue de personnels sur le site qui assureraient très régulièrement et autant que nécessaire l'entretien des locaux mais aussi veilleraient à leur fréquentation pour y maintenir une sécurité minimale.

Pour la réalisation de cette prestation, il est proposé de s'orienter vers un marché d'insertion, pour une durée d'un an renouvelable, ayant pour support la gestion physique et matérielle des toilettes attendant à la salle du Conclave du Palais Rihour.

La prestation aurait lieu du lundi au samedi, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, déclinable certains jours fériés de forte affluence.

La procédure de consultation sera faite sur la base de l'article 30 du Code des Marchés Publics. Le montant de ce marché est estimé à 24.000 € H.T par an.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature de ce marché par Madame le Maire ou l'Elue déléguée, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 11 – Fonction 95 – Article 6283 – Opération n° 690 « Tourisme ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

30 JUIN 2009

Réception en préfecture le

30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée au Tourisme,  
Martine FILLEUL



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/567

OBJET

**Citoyenneté européenne –  
Subvention à diverses associations.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**1 - Projet SPECQUE : Simulation du Parlement européen Canada Quebec**

L'association Vision d'Europe de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille propose d'envoyer, pour la première fois, une délégation lilloise d'étudiants de Lille 2 à la douzième édition de la SPECQUE qui se tiendra du 9 au 15 août 2009 à Berlin et Dresde, en Allemagne.

Cette délégation sera composée de quatre députés, une journaliste et une chargée de communication, laquelle devra rédiger un journal quotidien dans la publication "brèves de la SPECQUE". Un partage de cette expérience avec des groupes de jeunes lillois est prévu à leur retour, en partenariat avec les services des Relations Internationales et de la Jeunesse.

Vision d'Europe sollicite de la Ville une subvention de 500 €, sur un budget de 2.531 €, pour les frais de déplacement et de participation.

**2 - Association Rencontres Audiovisuelles**

L'association Rencontres Audiovisuelles organise, du 6 au 11 octobre, l'édition 2009 de son Festival International du Court Métrage.

Ce festival place la notion de rencontres et d'échanges au sein de sa programmation avec une ouverture à l'international.

La 9<sup>ème</sup> édition de ce festival se déroulera au Palais des Beaux-Arts, à l'Hybride et à la Gare Saint-Sauveur.

Les organisateurs du festival souhaitent, cette année, mettre à l'honneur les Villes de Liège, Valladolid et Turin.

L'opération repose sur 3 axes :

- Un jury jeune : 4 jeunes de la ville de Liège étudiants de l'Académie des Beaux-Arts, partenaire du Festival, et 4 lycéens lillois travaillent en parallèle du jury professionnel à l'établissement d'un palmarès.

Les jeunes, encadrés par un animateur, remettront 2 ou 3 prix et défendront leur choix sur scène, lors de la soirée de clôture du festival.

- La présentation d'une rétrospective des courts métrages d'Olivier Smolders, réalisateur liégeois.

- Des représentants des festivals cinématographiques de Valladolid et Turin seront invités à participer au jury professionnel.

Le coût total de ce projet est estimé à 7.550 €.

En cohérence avec sa politique d'éveil à la citoyenneté européenne et de soutien aux projets éducatifs en lien avec nos Villes partenaires, la Ville de Lille souhaite contribuer à la réussite de ces projets en apportant un soutien financier.

Par ailleurs, conformément à la loi du 12 avril 2000, la subvention accordée à l'association Rencontres Audiovisuelles sera reprise par avenant à la convention initiale par le biais d'une délibération ultérieure présentée par la Direction de la Culture, service pilote.

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 500 € à l'association Visions d'Europe et de 2.700 € à l'association Rencontres Audiovisuelles (N° SIREN : 428 759 872)
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6745, fonction 041, opération n° 606 « Partenariats solidaires » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 3 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Relations  
Internationales,



*Martine Filleul*  
Martine FILLEUL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/568

## OBJET

**Etude urbaine pour la création d'une nouvelle façade urbaine du quartier Vauban-Esquermes, la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la place Leroux de Fauquemont et la création du parvis des équipements.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/145 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une consultation portant sur une étude urbaine de requalification des espaces publics des boulevards de la Lorraine et de la Moselle et sur une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement des abords du nouveau collège de Vauban-Esquermes.

Par délibération n° 09/188 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a :

- décidé la résiliation du marché attribué au groupement de maîtrise d'œuvre dont l'architecte mandataire était le cabinet TANK ARCHITECTES, compte tenu de l'incompatibilité des études rendues sur le projet avec les attentes de la maîtrise d'ouvrage ; conformément à l'article 27.1 du CCAP du marché et à l'article 35.1 du CCAG Prestations Intellectuelles, le marché a été résilié ;
- autorisé le lancement d'une nouvelle consultation portant sur cette opération, visant à livrer prioritairement, à la rentrée 2010, l'espace public de la place Leroux de Fauquemont, compte tenu de l'ouverture du collège.

La nouvelle consultation a été lancée par voie d'appel d'offres ouvert. Le jury, réuni le 6 mai 2009, a procédé à l'analyse des offres et a décidé de classer en première place l'offre de l'équipe dont Monsieur Pierre GANGNET est l'architecte mandataire.

Cette offre présente une bonne compréhension des enjeux, une méthodologie de travail et une approche architecturale, paysagère et environnementale correspondant au cahier des charges.

Le montant prévisionnel du marché est de 169.117,26 € HT, soit 202.264,24 € TTC.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** le marché relatif à la création d'une nouvelle façade urbaine du quartier Vauban-Esquermes, à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la place Leroux de Fauquemont et la création du parvis des équipements à l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Pierre GANGNET ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Pierre GANGNET ;

.../...

- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits à l'opération n° 1291 QBLEM, « Bd de la Lorraine et de la Moselle – Travaux » - AP : QESPACEPG, pour un montant de 94.117,26 € HT, soit 112.564,24 € TTC, au titre des études de maîtrise d'œuvre ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 20 – fonction 824 – article 2031 – Opération n°1287 QETUD, « Etudes Urbaines » - AP : QESPACEPG, pour un montant de 75.000,00 € HT, soit 89.700,00 € TTC, au titre de l'étude urbaine.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Aménagement  
de la Voirie,



Marc SASTRÉ

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/569

## OBJET

**Grand Projet Urbain - Prolongement de la rue de l'Asie - Lancement d'un marché de travaux dans le cadre d'un groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Un schéma de quartier a été réalisé en lien avec les services communautaires dont les principaux axes de développement sont le maillage des espaces publics à créer ou à requalifier et la construction de logements privés et sociaux sur le secteur « Cannes Arbrisseau » dans le quartier de Lille-Sud.

Les espaces publics concernés par cette étude sont :

- la requalification des boulevards de Cannes et Wagner pour la section du Faubourg des Postes au Faubourg d'Arras en une seule avenue de qualité dans le prolongement des aménagements de l'avenue Oscar Lambret ;
- la requalification des rues Gide et Vallès en une large rue promenade plantée dont une partie est située à Loos ;
- le prolongement (Est et Ouest) de la rue de Nice reliant le quartier de Lille-Sud à Eurasanté dont une partie est située à Loos ;
- le prolongement des rues du Collège et du Sud ;
- le prolongement de la rue de l'Asie ;
- le jardin des équipements (Ecole Wagner, le nouveau Centre social de l'Arbrisseau, la salle François Coppée et la nouvelle piscine de Lille-Sud).

Par délibération n° 07/450 du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet LEBLANC – VENACQUE pour un montant de 155.082,33 € TTC afin de procéder aux études et au suivi des travaux relatifs au prolongement de la rue de l'Asie ainsi que la partie du mail Gide - Vallès, située à l'est de la rue de l'Arbrisseau et la liaison entre la rue de Nice et la rue du Vaisseau le Vengeur (prolongement est de la rue de Nice).

Les études sont aujourd'hui achevées et il convient de lancer la consultation de travaux permettant de desservir, en particulier, le nouveau Centre social de l'Arbrisseau.

Ce marché comprend :

- la réalisation du prolongement de la rue de l'Asie
- la réalisation de la liaison entre la rue de Nice et la rue du Vaisseau le Vengeur
- la partie à l'est de la rue de l'Arbrisseau de la promenade plantée.

Comme cela a été fait pour la désignation du concepteur sur cette opération, il est proposé de mettre en place un groupement de commande avec Lille Métropole Communauté Urbaine pour le marché de travaux.

Le coût estimatif des travaux sur cette opération est de 1.800.000 € TTC, pour la part Ville.

Pour les compétences relevant de la Ville, le marché de travaux sera organisé de la façon suivante :

Lot	Intitulé
1	Mobiliers urbains
2	Eclairage public
3	Plantations
4	Génie civil et sols

La durée du marché de travaux est fixée à 3 ans.

Il est également proposé que le coordonnateur du groupement de commande soit L.M.C.U. qui sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection, chaque membre du groupement signant avec le titulaire retenu un marché et s'assurant de sa bonne exécution pour ses besoins propres.

Une Commission d'Appel d'Offres étant créée dans le cadre du groupement de commande, il est nécessaire de désigner un représentant de la Ville au sein de cette instance.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de groupement de commande pour l'exécution des travaux de prolongement de la rue de l'Asie
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché de travaux à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande
- ◆ **DESIGNER** deux représentants élus parmi les membres ayant voix délibératives au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville comme membre titulaire et comme membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Fonction 820 – Article 2312 – Opération n° 1320 QPRUA « Prolongement de la rue de l'Asie » - AP : QANRUPG

Ont été désignés :

- Monsieur Marc SANTRÉ, membre titulaire
- Monsieur Eric QUIQUET, membre suppléant

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL 2009**



Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Aménagement  
de la Voirie,

Marc SANTRÉ



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/570

OBJET

**Secteur Chaude Rivière - Création d'une  
liaison piétonne et technique - Autorisation  
de signature du marché de travaux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/514 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de création d'une voie piétonne et technique dans le secteur Chaude Rivière à Lille, lieu de convergence de nombreuses opérations (prolongement de l'avenue Willy Brandt, construction du Casino, mise en œuvre d'un bassin d'orages, implantation de la Caisse d'Epargne, etc.), avec, au cœur du dispositif, le futur parc des Dondaines.

Cette liaison piétonne doit offrir les accès techniques indispensables à l'aménagement et à la gestion de ce futur espace vert et doit permettre de préserver l'entonnement TGV de toutes sollicitations.

La SAEM EURALILLE a été désignée mandataire sur ce projet et, par délibération n° 08/1135 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer, au nom et pour le compte de la Ville, le marché de maîtrise d'œuvre pour un marché de 49.753,60 € TTC et le marché à intervenir de Coordination en matière de sécurité et de Protection de la Santé, après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

A l'issue de la validation des études, il doit être procédé au lancement de la consultation de travaux. Le marché de travaux sera organisé en un lot unique estimé à 500.000 € HT, soit 598.000 € TTC. Sa durée est fixée à 6 mois.

Ce montant de travaux inclut une tranche ferme et deux tranches conditionnelles relatives à la mise en œuvre de l'éclairage public et au parement d'un mur de soutènement.

Aussi, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la SAEM EURALILLE à signer au nom et pour le compte de la Ville de Lille, le marché de travaux, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires : Opération 2009 – QESPU – N° 1296 « Secteur Chaude Rivière Travaux - mandat » - Chapitre 23 – Fonction 820 – Article 238 – AP : QESPACEPG pour les avances auprès du mandataire, pour un montant de 598.000 € TTC,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires : opération 2009 – QESPU – N° 1295 « Création voie piétonne – mandat » - Chapitre 23 – Fonction 820 – Article 237 – AP QESPACEPG pour la rémunération du mandataire pour un montant de 50.000 € TTC.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué à l'Aménagement  
de la Voirie,

  
 Marc SANTRE

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 3 JUIL



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/571

## OBJET

**Lancement de la centrale de  
covoiturage - Convention de  
partenariat.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est fortement engagée dans la politique de Développement Durable. C'est pourquoi, elle sensibilise fortement ses agents à changer leurs habitudes pour respecter l'environnement et limiter l'augmentation de l'effet de serre. Ainsi, pour les déplacements, la Ville a mis en œuvre un Plan de Déplacements Entreprise destiné à inciter ses agents à venir avec un autre mode de transport que la voiture individuelle.

De plus, dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains actuellement en révision au sein de LMCU, la Ville souhaite mettre en place une politique de stationnement ayant pour objectifs l'amélioration du cadre de vie et la réussite de sa politique globale de mobilité.

Ainsi, l'espace public doit pouvoir être accessible à tous. Pour cela, il s'agit de faciliter les déplacements de chacun et de redonner une place confortable aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des transports publics. Ce rééquilibrage se fait notamment au détriment de l'automobile et en particulier du stationnement qui a longtemps été prioritaire dans nos aménagements.

De même, pour garantir l'attractivité des commerces de la ville, il faut être en mesure d'offrir le plus souvent possible des places disponibles aux abords des commerces. Pour cela, il convient de favoriser la rotation des véhicules en limitant le stationnement de longue durée (notamment les actifs du secteur). En effet, les places de centre ville sont souvent utilisées par des personnes venant travailler. Celles-ci occupent des places toute la journée et se déplacent en grand nombre aux heures de pointe. Il faut donc offrir des alternatives de déplacement crédibles.

La Ville a décidé de mettre en place une centrale de covoiturage qui permette de répondre aux problématiques actuelles de stationnement et de circulation en ville. Il est donc prévu que cette centrale de covoiturage soit accessible aux entreprises lilloises s'étant préalablement engagées dans un plan de déplacements d'entreprise (ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles dont l'incitation au covoiturage est une mesure phare).

Les collectivités et entreprises suivantes ont décidé de s'associer au projet de la Ville :

- Lille Métropole Communauté Urbaine
- La Poste
- L'Institut Pasteur
- La Préfecture
- La Direction Départementale de l'Équipement et la Direction Régionale de l'Équipement
- Le Conseil Général
- Le Centre d'Études Techniques de l'Équipement
- La Caisse d'Allocations Familiales

.../...

A ce titre et pour permettre le bon déroulement du système, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec l'ensemble des partenaires identifiés à ce jour.

En accord, avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER**, Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention de partenariat relative au lancement de la centrale de covoiturage, ci-annexée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué au Plan de Déplacements  
Urbains,

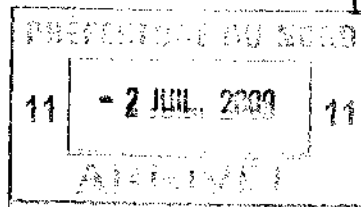


Marc SAUVRE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/573



OBJET

**Prolongation été/automne de l'animation  
de la gare Saint-Sauveur - Subvention  
à l'association Lille 2006-2008.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison du très grand succès auprès du public des projets artistiques et des animations proposés à la gare Saint-Sauveur à l'occasion de la manifestation « Europe XXL » organisée par Lille 3000, il est proposé de maintenir, durant l'été et l'automne 2009, la dynamique enclenchée sur le site.

La fréquentation de la gare Saint-Sauveur, 120 000 personnes depuis l'ouverture de la manifestation, témoigne en effet d'un véritable engouement de la population pour ce lieu, ressenti comme un espace populaire de qualité, facilement accessible, avec des animations à caractère familial, des expositions artistiques, des week-end autour d'une thématique culturelle, des brocantes, des rencontres et un bar-restaurant / cinéma attractif. La gare Saint-Sauveur est une invitation à la détente « intelligente et conviviale » pour tous les Lillois, une invitation au voyage et à la découverte sans quitter Lille.

La Ville souhaite se donner le temps de la réflexion pour construire le projet et les modalités d'utilisation des halles de la gare Saint-Sauveur pour les années à venir.

D'ores et déjà, pour l'année en cours, l'association Lille 2006-2008 propose à la Ville de poursuivre l'activité créée sur le site dès la fin d'Europe XXL et ce jusqu'au 8 novembre, fin des vacances scolaires de la Toussaint.

Le projet proposé par l'association Lille 2006-2008 consiste :

- jusqu'à la braderie de Lille incluse à maintenir l'exposition « Moscou », présentée initialement jusqu'au 12 juillet, à maintenir les jeux de plein air et à poursuivre l'exploitation actuelle du bar/restaurant ; à ouvrir le site au public durant le week-end de la braderie ;
- à compter de mi septembre et jusqu'au 8 novembre 2009,
  - à organiser un programme d'activités artistiques et culturelles mené étroitement avec les associations lilloises et métropolitaines et des animations durant les week-end,
  - à présenter une nouvelle exposition à la fois artistique, didactique et grand public dans la halle B,
  - à poursuivre l'ouverture de l'hôtel Europa,
  - à poursuivre les jeux de plein air,
  - à poursuivre l'exploitation du bar/restaurant et des activités dans la salle de projection.

Pour la poursuite de cette programmation, en particulier leur mise en place, l'ouverture au public, le gardiennage et l'accueil propre à ces activités, l'association Lille 2006-2008 sollicite une subvention auprès de la Ville à hauteur de 680.000 €.

.../...

Par ailleurs, et durant cette période de mise à disposition, le site accueillera également d'autres manifestations à l'initiative de la Ville et notamment :

- durant le mois d'août, 3 séances de cinéma en plein air sur le parvis des halles, en collaboration avec la Commission Culture de la mairie du centre,
- le Boulevard des Associations le week-end du 2 au 4 octobre,
- à partir d'octobre, une brocante un dimanche par mois,
- une journée organisée le 17 octobre par le comité d'établissement des cheminots SNCF Nord/Pas-de-Calais (suivie par la Délégation de l'économie sociale et solidaire).

La halle A pourra ensuite rester ouverte en fonction des occupations jusqu'à la fin de l'année. Cette occupation permettra également d'accueillir plusieurs manifestations proposées par les associations lilloises et notamment un projet dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale du 20 au 22 novembre.

Jusqu'à la fin de l'année, la Ville continue à prendre en charge en direct les dépenses de gardiennage, entretien et maintenance, liées à la sécurité permanente du site.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la poursuite des activités mis en place par l'association Lille 2006-2008 sur le site de la gare Saint-Sauveur telles que décrites précédemment et prolonger la mise à disposition du site à l'association Lille 2006-2008 jusqu'au 15 novembre 2009.
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 680.000 € à l'association Lille 2006-2008 ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant à la convention financière ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'opération CSAUV n° 1546 « Saint-Sauveur », chapitre 65, fonction 33, article 6574, code service CEA.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

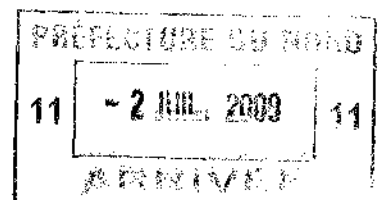
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

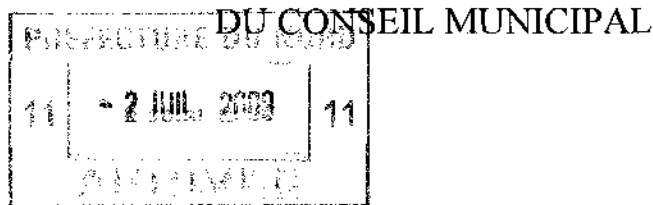


Catherine CULLEN



Séance du 29 juin 2009

N° 09/574



OBJET

**Gare Saint-Sauveur - Aménagement de deux halles en lieu à vocation culturelle - Avenants au marché de travaux n° 08S0115 – Avenant au marché de prestations d'études techniques n° 08S0010.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/484 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés de travaux portant sur le réaménagement de deux halles en lieu à vocation culturelle sur le site de la Gare Saint-Sauveur.

**Premier marché de travaux :**

Un premier marché n° 08S0090 a été attribué pour les travaux de démolition, de couverture et de charpente bois, pour un montant total de 855.946,28 € TTC.

Sur le lot 02 : Couverture, il était prévu, au titre du marché initial, la pose de trappes de désenfumage permettant d'améliorer l'isolation acoustique de la Halle A. Or, ce dispositif s'est révélé inutile. Il a donc été décidé de poser des trappes de désenfumage ordinaires.

- **Le lot 02 : Couverture**, a été attribué à l'entreprise SMAC, pour un montant de 647.168,93 € TTC.

Compte tenu du changement de type de trappes de désenfumage, il est proposé la passation d'un avenant n° 1 portant une moins-value de 71.466,18 € TTC, représentant une diminution de 11,04 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 575.702,75 € TTC.

Le récapitulatif du marché n° 08S0090 s'établit de la façon suivante :

LOT	Entreprise	Montant initial du marché en € TTC	Montant AVT 1 en € TTC	% +/-	Variation %	Nouveau montant du marché €
01	CARDEM	90.339,86	0	0	0	90.339,86
02	SMAC	647.168,93	- 71.466,18	- 11,04	13,32	575.702,75
03	COMPAGNONS DU BOIS	118.437,49	0			118.437,49
	<b>TOTAL</b>	<b>855.946,28</b>	<b>- 71.466,18</b>	<b>- 8,35</b>		<b>784.480,10</b>

**Second marché de travaux :**

Un second marché n° 08S0115 a été attribué pour les travaux de Gros œuvre, Charpente métallique, Menuiseries bois, Plâtrerie et faux plafonds, Peinture, Chauffage – Ventilation – Plomberie, Electricité et VRD.

.../...



Lors de l'exécution du chantier, des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires. Ils sont dus principalement à des aménagements du projet en cours d'exécution et aux aménagements intérieurs de décoration et de lumière réalisés en fin d'opération. Par ailleurs, des aléas de chantier ont nécessité des travaux de remise en état plus importants que prévus, compte tenu de l'état de vétusté de ce patrimoine.

Ces travaux ont été réalisés par l'intégration d'une signalétique d'appel et d'accroche décorative, d'un bar convivial et d'éclairages imaginés par l'agence d'architecture Franklin AZZI, apportant aux lieux une dimension originale et accueillante et représentant une part importante de la qualité du site et de son succès.

Par ailleurs, le gardiennage du chantier a dû être plus important compte tenu des incidents et vols rencontrés sur ce site qui ont nécessité une protection renforcée contre toute intrusion pendant toute la durée des travaux..

Ces travaux supplémentaires concernent :

- **Le lot 01 : Gros œuvre**, attribué à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION, pour un montant de 1.234.162,89 € TTC.

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 pour un montant de 118.951,77 € TTC, représentant une augmentation de 9,64 % du montant du marché initial. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 1.353.114,66 € TTC.

- **Le lot 03 : Menuiseries extérieures – Métallerie**, attribué à l'entreprise LOISON, pour un montant de 1.047.975,46 € TTC, après relance suite infructuosité, sous le numéro 08S0128

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 pour un montant de 112.247,75 € TTC, représentant une augmentation de 10,71 %. Le montant du marché modifié se trouvera ainsi porté à 1.160.223,21 € TTC.

- **Le lot 04 : Bardage bois – Menuiseries bois**, attribué à l'entreprise SMETS, pour un montant de 212.489,01 € TTC

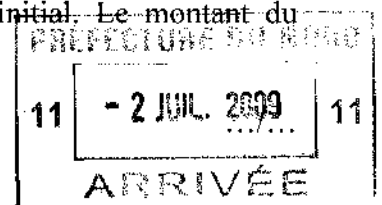
Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 pour un montant de 12.925,20 € TTC, représentant une augmentation de 6,08 % du montant du marché initial. Le montant du marché notifié se trouvera ainsi porté à 225.414,21 € TTC.

- **Le lot 05 : Plâtrerie – Cloisons – Doublage – Faux plafonds**, attribué à l'entreprise MODULE, pour un montant de 148.298,14 € TTC

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 portant une moins value de 698,27 € TTC, représentant une diminution de 0,47 % du montant du marché initial. Le montant du marché notifié se trouvera ainsi porté à 147.599,87 € TTC.

- **Le lot 06 : Peinture**, attribué à l'entreprise RUDANT pour un montant de 249.716,09 € TTC

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 d'un montant de 8.867,74 € TTC, représentant une augmentation de 3,55 % du montant du marché initial. Le montant du marché notifié se trouvera ainsi porté à 258.583,83 € TTC.



- **Le lot 07 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Cuisine**, attribué à l'entreprise MISSENART – QUINT B, pour un montant de 44.220,84 € TTC

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 pour un montant de 47.686,60 € TTC, représentant une augmentation de 10,66 % du montant du marché initial. Le montant du marché notifié se trouvera ainsi porté à 494.907,44 € TTC.

- **Le lot 08 : Electricité**, attribué à l'entreprise SATELEC, pour un montant de 929.976,29 € TTC

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 pour un montant de 52.169,99 € TTC, représentant une augmentation de 5,61 % du montant du marché initial. Le montant du marché notifié se trouvera ainsi porté à 982.146,28 € TTC.

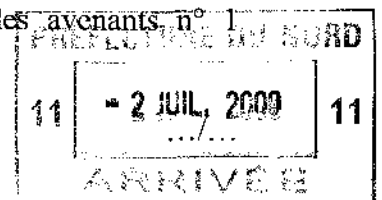
- **Le lot 09 : VRD – Aménagements extérieurs**, attribué à l'entreprise COLAS, pour un montant de 318.389,07 € TTC

Il est proposé la passation d'un avenant n° 1 pour un montant de 39.790,98 € TTC, représentant une augmentation de 12,5 % du montant du marché initial. Le montant du marché notifié se trouvera ainsi porté à 358.180,05 € TTC.

Le récapitulatif du marché s'établit de la façon suivante :

LOT N° marché	Entreprise	Montant initial du marché TTC	Montant AVT 1 en €	% +/-	Variation %	Nouveau montant du
0108S0115	EIFFAGE CONSTRUCTION	1.234.162,89	118.951,77	9,64	14,83	1.353.114,66
0208S0115	LOISON	224.542,00				224.542,00
0308S0128	LOISON	1.047.975,46	112.247,75	10,71	11,03	1.160.223,21
0408S0115	SMETS	212.489,01	12.925,20	6,08	14,50	225.414,21
0508S0115	MODULE	148.298,14	- 698,27	- 0,47	15,35	147.599,87
0608S0115	RUDANT	249.716,09	8.867,74	3,55	3,55	258.583,83
0708S0115	MISSENART QUINT B	447.220,84	47.686,60	10,66	13,72	494.907,44
0808S0115	SATELEC	929.976,29	52.169,99	5,61	5,91	982.146,28
0908S0115	COLAS	318.389,07	39.790,98	12,50	12,50	358.180,05
	<b>Total TTC :</b>	<b>4.812.769,79</b>	<b>391.941,76</b>	<b>8,14</b>		<b>5.204.711,55</b>

Le montant total du marché initial était de 4.812.769,79 € TTC, le montant des avenants 01 sur les différents lots représente la somme de 391.941,76 € TTC, le nouveau montant du marché sera donc de 5.204.711,55 € TTC. Le montant des avenants n° 1 représente une augmentation de 8,14 % du montant du marché initial.



Le total des travaux d'aménagement des deux halles s'élève donc à 5.989.191,65 € TTC.

**Marché de prestations d'études techniques :**

Par ailleurs, un marché de prestations d'études techniques et de suivi du projet, en assistance à la maîtrise d'œuvre interne, a été attribué au groupement dont le mandataire est la société FTR INGENIERIE, pour un montant de 210.017,60 € TTC.

Des études supplémentaires ont été rendues nécessaires suite aux différents aléas de chantier et le pilote du chantier, cotraitant du groupement, Philippe BAUER programmation, a dû mobiliser d'importants moyens supplémentaires afin de respecter les délais contraints sur cette opération et ainsi assurer la livraison des ouvrages pour la date d'ouverture.

Ces études supplémentaires et les moyens requis par le pilote s'élèvent à 26.287,32 € HT, représentant une augmentation du marché initial de 14,97 %. Le nouveau montant du marché est de 201.887,32 € HT, soit 241.457,23 € TTC.

Enfin, le coût initial de cette opération a été fixé à 6.100.000 € TTC. Afin de prendre en compte les différents avenants présentés, les révisions de prix applicables depuis le début du chantier, il convient d'ajuster le coût d'opération à hauteur de 6.600.000€ TTC.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer :

- l'avenant n° 1 au marché n° 08S0090 – Lot 02 : Couverture,
- l'avenant n° 1 au marché n° 08S0115 – Lot 01 : Gros œuvre, Lot 04 : Bardage Bois – Menuiseries Bois, Lot 0 5 : Plâtrerie – Cloisons – Doublage – Faux Plafonds, Lot 06 : Peinture, Lot 07 : Chauffage – Ventilation – Plomberie – Cuisine, Lot 08 : Electricité, Lot 09 : VRD, Aménagements extérieurs,
- l'avenant n° 1 au marché n° 08S0128 – Lot 03 : Menuiseries extérieures – métallerie,
- l'avenant n° 1 au marché n° 08S0010, après décision de la Commission d'Appel d'Offres

◆ **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 6.600.000 € TTC

◆ **AJUSTER** l'autorisation de programme CSITESAUVE de plus 500.000 €

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Fonction 33 – Article 2313 - Opération CSISS n° 850 « Site Saint-Sauveur » – AP CSITESAUVE.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

**30 JUIN 2009**

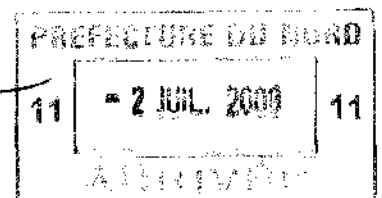
Réception en Préfecture le

**2 JUL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/575**

OBJET

**Grand Projet Urbain. - Construction d'un équipement polyvalent – Quartier Lille-Sud - Secteur Arras/Europe - Autorisation de lancement et de signature du marché d'Ordonnancement-Pilotage et Coordination du chantier.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/757 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement polyvalent dans le secteur Arras/Europe, quartier de Lille-Sud, avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet d'architecture LACATON VASSAL.

Il convient, à présent, préalablement au lancement de la consultation de travaux, de désigner un prestataire en charge de la mission d'Ordonnancement - Pilotage et Coordination du chantier.

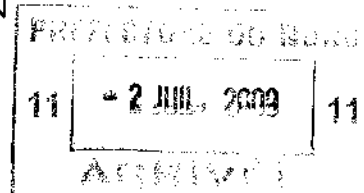
Pour ce faire, il convient de lancer une consultation. Le marché fera l'objet d'un lot unique et est estimé à 100.000 € TTC. La durée de ce marché est de 36 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation de la mission d'OPC du chantier qui donnera lieu à la passation d'un marché public
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le marché portant sur la mission d'OPC du chantier, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Fonction 33 – Article 2313 – Opération : QSDFE n° 1324 « Salle des fêtes Lille-Sud – Construction » - AP : QANRUPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**Affiché en Mairie le **30 JUN 2009**Réception en Préfecture le **2 JUL 2009**Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/576

OBJET

Subventions aux associations culturelles.

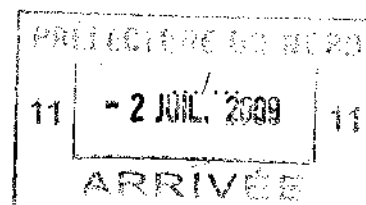
Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

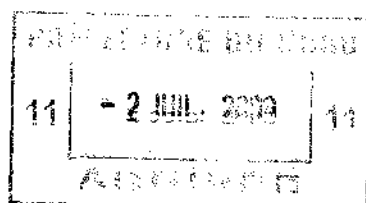
La Ville accorde son soutien à des associations culturelles s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Les projets développés par ces associations en 2009 et le soutien proposé par la Ville sont repris dans le tableau ci-après.

Les avenants aux conventions financières de Culture et Flonflons Flandres et de l'Orchestre National de Lille, ci-annexés, sont établis afin de permettre l'attribution de ces subventions.

Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention proposée
<b>Danse</b>			
<b>Les Caryatides</b> 71, rue Jenner 59000 Lille N° SIRET : 409 886 314 00023	<b>Action : 63.627 €</b>	La compagnie Les Caryatides, dirigée par le chorégraphe Cyril Viallon, développe différents projets en 2009 : - la finalisation et la diffusion de la production "Monstre-moi !", proposée en deux versions pour le grand public et le jeune public, - la création "Désengagement", spectacle diffusé en 2010, - la reprise des "Laboratoires", temps de recherche initiés avec de jeunes danseurs interprètes dans des écoles d'enseignement artistique supérieur, - et la participation de la compagnie à la Nuit des Musées.  La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 8.000 €.	<b>7.000 €</b>
<b>Compagnie Thomas Duchatelet</b> 38, rue de Jemmapes 59000 Lille N° SIRET : 409 459 294 00024	<b>Action : 69.227 €</b>	La compagnie du chorégraphe Thomas Duchatelet est soutenue pour différents projets développés en 2009 : le projet de création "Oculus", en coproduction avec la Maison de l'Art et de la Culture de Sallaumines et avec le soutien du Centre Chorégraphique National de Roubaix et des actions de sensibilisation à la danse contemporaine.  La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 4.000 €.	<b>3.000 €</b>



Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention proposée
<b>Marionnette</b>			
<b>Compagnie Baba Yaga</b> 2, cour Brunswick, 60, rue de Lannoy 59000 Lille N° SIRET : 415 420 753 000 20	<b>Action :                      5.060 €</b>	La compagnie de marionnettes Baba Yaga est soutenue pour son travail de découverte de la marionnette en milieux scolaire et extra-scolaire. En 2009, la compagnie développe son action jeune public pour les enfants des écoles maternelles et primaires de Fives avec la diffusion du spectacle « Taratouille », la création d'un nouveau spectacle et d'une exposition de marionnettes interactive. La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 2.000 €.	<b>1.000 €</b>
<b>Compagnies transdisciplinaires</b>			
<b>Editions de l'Anonyme</b> 196, rue Barthélémy Delespaul 59000 Lille N° SIRET : 447 487 539 000 28	<b>Action :                      70.000 €</b>	L'association est soutenue pour ses activités de production et de diffusion d'œuvres artistiques. Elle a pour but d'accompagner les artistes dans leur démarche de production et de favoriser la mise en réseau des créateurs. Elle mutualise des compétences et des moyens humains, techniques et financiers dans les domaines de la création, de la production et de la diffusion. La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 4.000 €.	<b>2.000 €</b>
<b>Compagnie Les Blouses bleues</b> 18 rue Bacon 59000 Lille N° SIRET : 430 485 276 000 25	<b>Action :                      22.153 €</b>	La compagnie des Blouses bleues travaille en 2009 sur la création du spectacle "Blowing", programmée en fin d'année. Elle a été accueillie en résidence de création à la maison Folie de Moulins en janvier 2009. Les Blouses Bleues est une compagnie théâtrale transdisciplinaire créée en 2001 par Frédéric Laforgue. La compagnie, qui privilégie la recherche d'une esthétique de vidéo-lumière et de théâtre-cinéma a été associée pendant trois ans au Grand Bleu. La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 2.500 €.	<b>1.250 €</b>
<b>Festivals</b>			
<b>Culture et Flonflons Flandres</b> 32, rue de l'hôpital Saint Roch 59000 Lille N° SIRET : 440 962 306 000 13	<b>Action :                      519.526 €</b>	Le solde de la subvention 2009 est attribué à l'association pour l'organisation du festival Wazemmes l'accordéon, programmé du 19 mai au 25 juin 2009. Le festival est organisé cette année à la maison Folie de Wazemmes, au Grand Bleu, sur la Grand place et sur la place du Théâtre, ainsi qu'à Tournai, Baisieux et au Fresnoy.	Subvention totale 2009 de la Ville (toutes délégations confondues) : 154.000 €  Total des acomptes votés aux CM des 22/12/08, 2/02, 23/03 et 18/05/09 : 149.000 €  <b>Solde de subvention proposé :                      5.000 €</b>

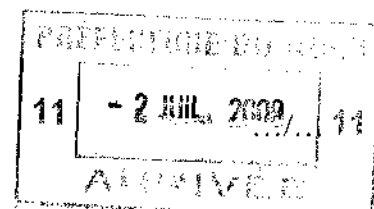




Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention proposée
<b>Musique</b>			
<b>Orchestre National de Lille</b> 30, place Mendès France 59000 Lille n° SIRET : 306 853 839 000 59	11.508.990 €	Le solde de la subvention 2009 est attribuée à l'Orchestre National de Lille pour le développement de son projet artistique et culturel, orienté sur la diffusion, la création contemporaine, la promotion des jeunes talents et les actions en direction du jeune public.  La subvention attribuée en 2008 à l'association s'est élevée à 695.500 €	Subvention totale 2009 : 734.870 €  Total des acomptes votés aux CM des 22/12/08 et 18/05/09 : 695.500 €  <b>Solde de subvention proposé : 39.370 €</b>
<b>Hors cadre</b> 72, rue Gutenberg 59000 Lille N° SIRET : 419 017 926 000 33	<b>Action : 9.000 €</b>	L'association organise un ciné-concert le 21 juin 2009 dans le cadre de la Fête de la Musique, sur le parvis de Notre Dame de la Treille. Avec le soutien du Goethe Institut de Lille, Hors Cadre diffuse des films muets qui sont restaurés et mis en musique sur une création originale de Kinosound.  La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 3.000 €.	<b>3.000 €</b>
<b>Conférences</b>			
<b>Société des Amis des Musées de Lille</b> 18, rue de Valmy 59000 Lille N° SIRET :	<b>Action : 52.646 €</b>	Les Amis des Musées de Lille développent un programme d'activités culturelles avec des conférences au Palais des Beaux-Arts et dans les maisons de retraite, sur la découverte des musées régionaux et nationaux. L'association propose également des visites du Palais des Beaux-Arts, du Musée d'Histoire Naturelle, de l'Hospice Comtesse, de musées régionaux, d'expositions à Paris et à l'étranger.  La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 5.000 €.	<b>4.000 €</b>
<b>Lieux de diffusion et de création</b>			
<b>Les Nuits de Wazemmes</b> 30, rue Brûle Maison 59000 Lille N° SIRET : 378 729 123 000 18	<b>132.700 €</b>	L'association a fêté ses 10 ans en 2009. Elle effectue un travail de programmation au sein du Zem théâtre, sis 38 rue d'Anvers à Lille, ainsi qu'un travail d'accompagnement des jeunes compagnies. Le Zem Théâtre accueille en 2009 différentes compagnies parmi lesquelles Ucodep, On a slamé sur la lune, La cuillère, Mano Labo ou le Théâtre du Céladon. La programmation est transdisciplinaire : marionnette, théâtre, slam, conte, etc. L'association mène, par ailleurs, des ateliers de sensibilisation artistique auprès des publics en difficulté et ouvre des ateliers de pratique amateur au tout public.  La subvention attribuée à l'association en 2008 s'est élevée à 13.000 €.	<b>13.000 €</b>

PRÉFECTURE DU NORD  
- 2 JUIL. 2009  
ARRIVÉE

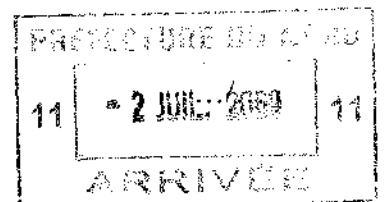
Association	Budget prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention proposée
<b>Théâtre</b>			
<b>Révages</b> 62 rue Littré 59000 Lille N° SIRET : 49 400 9350 00013	<b>22.270 €</b>	La compagnie a été créée par Sarah Lecarpentier, étudiante à l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique de Lille. Elle développe un projet de création intitulé « Les souliers rouges » autour d'une pièce de Tiziana Lucattini. L'association est également soutenue pour le développement de projets artistiques et sociaux. Elle accompagne les représentations théâtrales d'ateliers d'écriture et d'expression à destination des enfants.  L'association n'a pas sollicité de subvention auprès de la délégation de la Culture en 2008.	<b>1.500 €</b>
<b>Ineffable compagnie</b> 10 rue Lorthiois 59420 Mouvaux N° SIRET : 492 320 874 00026	<b>26 300 €</b>	L'Ineffable compagnie est soutenue pour son projet de création intitulé "Conflits", joué au Théâtre Massenet en février 2009 et mis en scène par Marion Laboulais. L'Ineffable compagnie a été créée en octobre 2006 par de jeunes diplômés de la première promotion de l'Ecole Professionnelle Supérieure d'Art Dramatique de Lille.  L'association n'a pas bénéficié de subvention de la délégation de la Culture en 2008.	<b>1.500 €</b>
<b>Arts visuels</b>			
<b>Eks'prim</b> 70, rue de la Bassée 59000 Lille n° SIRET : 448 293 282 000 27	<b>7.000 €</b>	L'association Eks'prim travaille depuis plusieurs années à la promotion des jeunes artistes de la région, notamment en organisant des expositions autour de différentes thématiques. Cette année, l'association propose une exposition au Palais Rihour, intitulée « Mes pensées innombrables ».  En 2008, l'association a été subventionnée à hauteur de 4.000 €.	<b>1.500€</b>
<b>Association le Carnaval de Moulins</b> Ecole les Moulins 66, rue de la Plaine 59000 Lille N° SIRET : 450 274 147 000 13	<b>Action : 7.000 €</b>	L'association organise chaque année, dans la salle Courmont du quartier de Moulins, une exposition qui réunit des artistes confirmés et de jeunes artistes lillois. La thématique 2009 est « la Casa Velasquez », en collaboration avec la structure madrilène du même nom.  En 2008, l'association a été subventionnée à hauteur de 1.500 €.	<b>1.500 €</b>



<p><b>Artconnexion</b> 9, rue du Cirque 59000 Lille n° SIRET : 405 044 637 000 24</p>	<p><b>222.950 €</b></p>	<p>L'association propose des actions artistiques et de développement de l'art contemporain à Lille et dans la région. Artconnexion a proposé la mise en place d'un projet artistique dans le quartier du Faubourg de Béthune avec deux artistes lillois, Janusz Stega et Mohamed Azaoum. Ces deux artistes réaliseront une performance graph-peinture in situ et croiseront leurs différentes techniques artistiques : Janusz Stega avec sa technique de peinture au rouleau et Mohamed Azaoum avec sa technique du graph. Cette performance est réalisée sur le boulevard de Metz, dans le cadre de l'Europe festive Pologne au Faubourg de Béthune, le 23 mai 2009.</p> <p>Par ailleurs, l'association Artconnexion travaille depuis 2007 sur un projet intitulé Transsibérien. Ce projet, auquel la Ville souhaite s'associer, a consisté dans un premier temps en une résidence de l'artiste Catherine Melin, vidéaste, à Moscou, Perm et Ekaterinbourg, suivie d'une période de tournage en collaboration avec des structures locales. Le travail se poursuit actuellement avec la mise en place d'un dispositif d'installation, avec des éléments de sculptures, de sons et d'images fixes en vue de dessins muraux. Ce projet rejoint la saison culturelle Années Croisées France Russie.</p>	<p><b>1.000 €</b> délégation Arts visuels</p> <p><b>1.000 €</b> délégation Cultures urbaines</p> <p>Projet«Trans sibérien » <b>5.000€</b> délégation Arts Visuels</p>
---	-------------------------	--	---

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-dessus,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les avenants aux conventions financières ci-annexés,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux :
  - chapitre 65, article 6574, fonction 33, Opération n° 250 "Associations de spectacle vivant et musique", code opération : CASVM, code service : CMA pour les subventions aux compagnies Les Caryatides, Thomas Duchatelet, Baba Yaga, Editions de l'Anonyme, Blouses Bleues, Rêvages, L'Ineffable, à Hors Cadre, à la Société des Amis des Musées de Lille et aux Nuits de Wazemmes,
  - chapitre 65, article 6574, fonction 311 - Opération n° 258 "Festival Wazemmes l'accordéon", code opération : CFEWA, code service : CMA pour la subvention à Culture et Flonflons Flandres,



- chapitre 65, article 6574, fonction 311 - Opération n° 247 "Orchestre National de Lille", code opération : CORCH, code service : CMA pour la subvention à l'Orchestre National de Lille,
- chapitre 65, article 6574, fonction 312 - Opération n° 116 "Associations arts visuels", code opération : CASAV, code service : CFA pour les subventions à Eksprim, Carnaval de Moulins et Artconnexion (projet Faubourg de Béthune) et chapitre 65, article 6574, fonction 30 – Opération n° 237 – Code opération CSINT, code service CFA pour la subvention à Artconnexion (projet « Transsibérien »).
- chapitre 67 article 6745 fonction 33 – Opération n° 264 "Cultures urbaines", code opération : CCULU, code service : CMA pour la subvention à Artconnexion.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

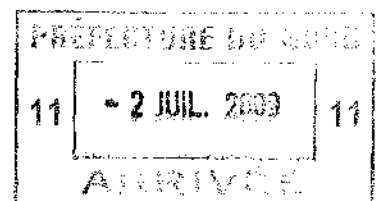
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le **2 JUL 2009**



  
Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/577

OBJET

Livre et Lecture publique -  
Attribution de subventions.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville accorde son soutien à des associations culturelles s'inscrivant dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Dans ce cadre, elle propose l'attribution d'une subvention aux projets de l'association mentionnée ci-dessous :

Association	Budget global	Descriptif du Projet	Subvention Culture proposée
<b>Philolille</b> MRES 23, rue Gosselet 59000 Lille  SIRET : 423 395 508 000 25	170.000 €	Conception et organisation d'une manifestation populaire de philosophie Citéphilo 2009 intitulée « Usages du temps » dont l'invitée est la Ville de Berlin. Cette manifestation se déroulera du 12 au 29 novembre 2009. Sont prévues environ 80 rencontres et la venue de 200 personnalités, dont de nombreux intellectuels berlinois.  Subvention accordée en 2008 : 25.000 €	<b>25.000 €</b>

La convention financière de l'association Philolille ci-annexée est établie afin de permettre l'attribution de cette aide financière.

Afin de permettre à cette structure culturelle de mener à bien son projet et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement de la subvention proposée ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à signer la convention avec l'association Philolille ci-annexée ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 321, opération n° 274, CFESC « Festival Citéphilo, imputation CR ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

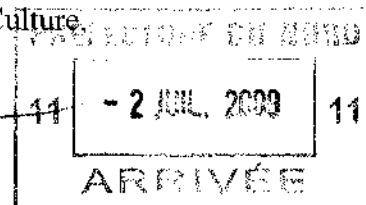
30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 2 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture

Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/578

OBJET

**Programmation « Bals à Fives  
2009 » – Modification.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/979 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la mise en place de la saison 2009 des « Bals à Fives » aux dates suivantes :

- 31 janvier
- 28 mars
- 30 mai
- 27 juin
- 26 septembre
- 17 octobre
- 21 novembre

Pour des raisons de disponibilité des artistes, les bals des 26 septembre, 17 octobre et 21 novembre doivent faire l'objet d'une modification de dates. Ainsi, les trois derniers bals de la saison 2009 auront lieu les 3 octobre, 7 novembre et 5 décembre 2009.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

♦ **AUTORISER** ces modifications de dates.

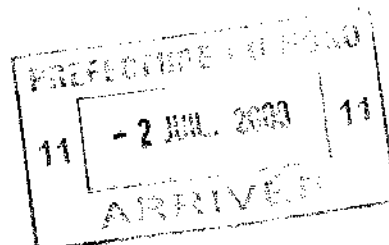
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN





Séance du 29 juin 2009  
N° 09/579

OBJET

Arts Visuels - Atelier Wicar à  
Rome - Candidature 2009

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En accord avec la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, préalablement consultée, et conformément aux termes du legs du chevalier Wicar, la Ville de Lille propose la candidature du collectif Qubogas à l'Atelier Wicar, via del Vantaggio à Rome, pour la période octobre – novembre – décembre 2009.

Le collectif est composé des artistes régionaux : Laura Henno, Jef Ablézet, Morgan Dimmet.

Depuis 2000, les 3 artistes de Qubogas travaillent ensemble dans leur atelier situé à la Malterie, 42 rue Kuhlmann. Leur travail s'inscrit dans une pratique du dessin confronté ponctuellement à l'outil informatique.

Chaque œuvre est le résultat hybride du travail des trois artistes croisant programme informatique, dessin, collage ou « wall drawing », motifs crayonnés, feutre, collage, aquarelle ou mêmes éléments digitaux. Le collectif développe dans son travail un univers surréel et poétique dans lequel il laisse proliférer son imagination.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ACCEPTER** cette candidature ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à signer la convention tripartite liant la Ville, la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts et les futurs résidents, ci-annexée.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 67, article 6714, fonction 312, Opération n° 153 « Bourse Wicar », Code opération CBWIC

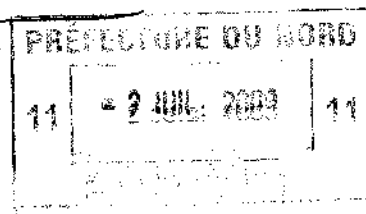
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/580

## OBJET

Arts Visuels - Exposition  
Peter Klasen au Tri Postal -  
Compléments d'information.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/71 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a accepté le projet d'exposition-rétrospective Peter Klasen au Tri Postal, initialement prévue du 1<sup>er</sup> au 29 novembre 2009.

Ces dates sont modifiées et l'exposition sera ouverte au public du 1<sup>er</sup> octobre au 29 novembre 2009.

Le budget prévisionnel reste fixé à 208.500 € avec une participation de la Ville à hauteur de 138.000 €. Toute augmentation ultérieure de budget ne pourra être couverte que par du mécénat ou du partenariat public ou privé supplémentaire.

En ce qui concerne le commissariat de l'exposition, assuré par Madame Pascale Le Thorel, il convient de rédiger un contrat précisant sa rémunération à hauteur de 18.000 € maximum. Ce contrat précisera notamment la prise en charge par le commissaire, de la scénographie et de la rémunération du scénographe.

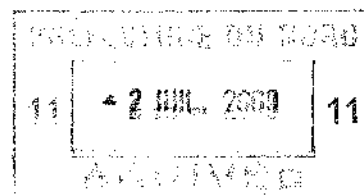
La Ville prendra notamment à sa charge :

- l'assurance des œuvres exposées. La majorité des œuvres faisant l'objet de prêts de la part de prêteurs privés ou institutionnels, il conviendra de les assurer de clou à clou ;
- le personnel chargé de l'encadrement de l'exposition : à la fois le personnel technique et le personnel de surveillance et de médiation (notamment en direction des scolaires) ;
- la communication de l'événement ;
- le transport des œuvres ;
- la rédaction des fiches de prêts de l'ensemble des œuvres de l'exposition ;
- ainsi que toutes les obligations nécessaires à la bonne marche de l'exposition.

Le catalogue de l'exposition sera à la charge de l'artiste et/ou du commissaire.

L'exposition Peter Klasen sera l'opportunité de proposer aux associations culturelles et aux artistes lillois, toutes disciplines confondues, de travailler sur une réinterprétation de l'œuvre de Peter Klasen :

- par des travaux plastiques et du graff
- des lectures
- des interventions théâtrales
- des interventions musicales
- des conférences



Un contrat de prestation artistique liera chaque intervenant à la Ville, définissant ainsi les prises en charge financières des différentes interventions.

Le budget relatif à ces interventions sera imputé sur la part budgétaire apportée dans le cadre du mécénat ou du partenariat. En cas d'insuffisance de financements, le projet sera réexaminé.

Ces différentes interventions se dérouleront essentiellement le week-end et feront l'objet d'un programme spécifique.

Les contrats avec le commissaire d'exposition et les intervenants seront conclus sous la forme de marchés négociés (article 35 II 8 du Code des Marchés Publics).

Deux autres projets, hors Ville de Lille, viennent accompagner l'exposition au Tri Postal, à savoir :

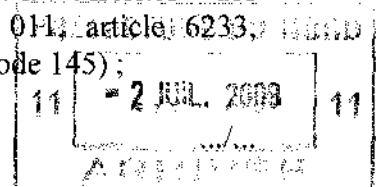
- une exposition au musée des Beaux-Arts de Dunkerque d'une commande photographique réalisée in situ par Peter Klasen,
- une exposition aux Ecuries de Roncq de lithographies de Peter Klasen réalisées entre 1969 et 2009.

Les trois villes conviennent de travailler sur des éléments communs de communication et sur l'information au public des trois événements.

Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation des publics, et afin de permettre l'accès à l'exposition à un plus grand nombre de visiteurs, la Ville de Lille souhaite signer une convention avec le Crédit Loisirs Mission Locale de Lille.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** l'organisation de cette exposition et des animations culturelles qui l'accompagneront, dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les conventions d'attribution et les contrats de cession du droit d'exposition selon les modèles type ci-annexés ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les participations financières à l'opération CTPEK, n° 145, chapitre 74, article 7478, fonction 312, code service CEA et chapitre 74, article 74718, fonction 312, code service CEA « Tri Postal Exposition Klasen » ;
- ◆ **ACCEPTER** que les sommes correspondantes soient inscrites dès l'encaissement de la recette respectivement au chapitre 014, article 6233, fonction 312, code opération Tri Postal Exposition Klasen (code 145) ;



- ◆ **IMPUTER** les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6233, fonction 312, code opération CTPEK « Tri Postal Exposition Klasen », code service CEA.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**30 JUIN 2009**

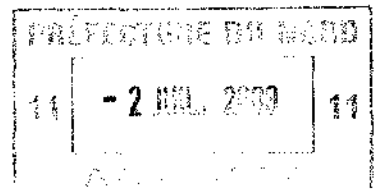
Affiché en Mairie le

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le - 2 JUL. 2009



  
Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/581

## OBJET

**Convention d'objectifs et de moyens**  
**2009/ 2011 de l'association**  
**Orchestre National de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

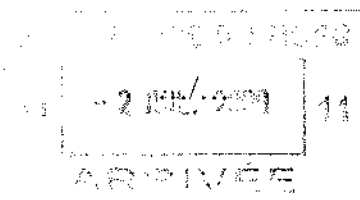
L'Orchestre National de Lille, dont le siège social est situé 30 place Mendès France, constitue une institution essentielle au développement culturel de la Ville et à son rayonnement international, de même qu'il renforce l'image d'une ville patrimoniale, touristique et attrayante. L'Orchestre poursuit sa recherche permanente de nouveaux publics, avec un effort particulier en direction des jeunes et développe des partenariats avec les associations travaillant dans les différents quartiers de Lille.

Les collaborations que mène l'Orchestre avec les équipements gérés par la Ville et les structures culturelles lilloises sont en constante évolution, notamment avec l'Opéra, le Conservatoire à Rayonnement Régional, qui pilote le Plan Musique de la Ville ou Lille3000. Une attention particulière est portée aux initiatives locales en matière de développement durable pour y affirmer le rôle de la culture ainsi qu'aux projets dans les quartiers. L'Orchestre National de Lille, à travers son projet artistique et d'établissement, contribue au développement de la politique culturelle de la Ville.

Les partenaires institutionnels de l'Orchestre National de Lille que sont la Ville de Lille, Lille Métropole Communauté Urbaine, l'Etat et la Région Nord/Pas-de-Calais, établissent une convention d'objectifs et de moyens avec l'Orchestre. Cette convention triennale consiste en un engagement des signataires à soutenir le projet artistique et culturel de l'Orchestre National de Lille afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle d'acteur culturel de premier plan. Ce soutien se traduit par l'attribution annuelle d'un soutien financier déterminé, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget.

Cette convention d'objectifs se traduit également par l'engagement de l'Orchestre National de Lille à élargir son public par le biais de missions d'action culturelle, pédagogique et d'insertion professionnelle, sur la période qui s'étend de 2009 à 2011 :

- Education artistique et culturelle : l'Orchestre National de Lille intégrera dans sa politique de diffusion la dimension pédagogique de ses activités, en direction du Conservatoire et des écoles de musique ainsi que la mission prioritaire d'éducation artistique et culturelle en faveur des écoles. Outre les programmes d'action dont il est à l'initiative tels que "les mômes en musique" et "les classivores" et qu'il proposera de rendre compatibles avec le temps de l'accompagnement éducatif, l'Orchestre s'inscrira dans le Contrat Local d'Education Artistique mené sur le territoire de la ville. L'Orchestre répondra aux sollicitations de partenariat en provenance d'établissements d'enseignement afin de mener des actions de sensibilisation ou de pratiques musicales pleinement inscrites dans le volet culturel de leur projet d'établissement. Il sera également le partenaire de rencontres chorales scolaires tirant parti de la présence des compositeurs en résidence et de toutes ses initiatives liées à la création contemporaine.



- Enseignement spécialisé : l'Orchestre National de Lille développera ses relations avec les établissements d'éducation musicale et pourra organiser des classes de maître avec ses musiciens et artistes invités, former de jeunes musiciens en stage ou développer des projets de formation particuliers dans certains répertoires destinés aux jeunes professionnels et aux musiciens au stade pré-professionnel.
- Publics spécifiques : l'Orchestre National de Lille apportera une attention particulière à la dimension sociale de son projet culturel en développant tout particulièrement les contacts ou les collaborations qui lui permettent d'atteindre des publics généralement peu touchés par la diffusion musicale, notamment en liaison avec les associations de pratique musicale, les associations de quartier, la Ville, les comités d'entreprise et plus largement le monde du travail.
- Politique tarifaire : des efforts particuliers seront faits pour fidéliser les personnes en situation précaire et les adhérents des associations de réinsertion. L'Orchestre National de Lille s'inscrit dans le dispositif Crédit-Loisirs mis en place par la Ville pour favoriser l'accès du plus large public au spectacle vivant et aux concerts.
- Diffusion à Lille : l'Orchestre National de Lille pourra organiser en collaboration avec la Ville, selon des modalités à définir, un ou plusieurs concerts dans des salles de la ville autres que le Nouveau Siècle.

En collaboration avec l'Etat, la Région Nord/Pas-de-Calais et Lille Métropole Communauté Urbaine et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention d'objectifs et de moyens triennale de l'Orchestre National de Lille, ci-annexée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

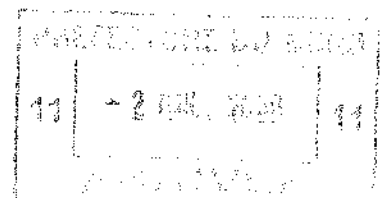
30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,



  
Catherine CULLEN





## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/582

OBJET

Musée de l'Hospice Comtesse -  
Acquisition d'un polyptique  
d'Edouard TREMEAU intitulé  
« et mon tout est un homme »

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Musée de l'Hospice Comtesse souhaite acquérir une œuvre d'Edouard TREMEAU, se présentant sous la forme d'un polyptique intitulé « et mon tout est un homme » (2 fois 65 x 46 et 4 fois 65 x 54).

Cette œuvre, présentée sur les marches de l'autel, dans la chapelle du Musée de l'Hospice Comtesse, s'intègre parfaitement à l'ensemble thématique de cette salle du Musée.

Le prix de l'œuvre a été fixé à 8.000 €.

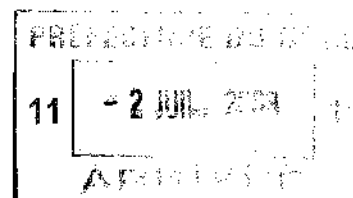
En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'acquisition de cette œuvre.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 21 - article 2161 - fonction 322 - Ligne budgétaire « agrandissement muséographique - acquisition d'œuvres d'art ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009

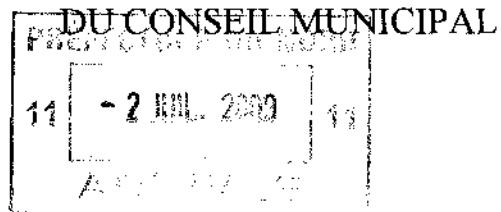
Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,  
Catherine CULLEN

Séance du 29 juin 2009

N° 09/583

OBJET

**Musée de l'Hospice Comtesse -**  
**Demande de subvention auprès**  
**de l'Etat (DRAC).**



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet de restauration annuelle des collections du Musée de l'Hospice Comtesse et suivant l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale des collections des musées de France, le Musée de l'Hospice Comtesse propose de demander une subvention à l'Etat (DRAC) au taux le plus élevé possible pour les restaurations suivantes :

- fonds textiles (lot 10) : restauration de 6 bannières et microaspiration des collections dont le coût s'élève à 8.567,99 € HT soit 10 247,32 € TTC.
- fonds des bois sculptés (lot 08) : restauration de statuette et d'appareils appartenant au fonds photographique dont le coût s'élève à 5 115,04 € HT soit 6.117,59 € TTC.
- fonds collections d'objets en métal (lot 16) : restauration d'enseigne, hallebardes, cannes, happe chair, partie métallique d'appareil photographique et deux instruments de musique dont le coût s'élève à 8.200 € HT soit 9 807,20 € TTC.
- fonds photographique (lot 9) : restauration de 20 photographies ainsi que l'album "vie militaire" de la collection Jean Pasquero dont le coût s'élève à 4.930 € HT soit 5.896,28 € TTC.
- fonds instruments de musique (lot 14) : restauration du Virginal Muselar, de Ioannes Ruckers, la Guitare Deleplanque et la Guitare Aldric dont le coût s'élève à 3.945 € HT soit 4.718,22 € TTC.
- fonds peinture sur toile (lot 11) : restauration des œuvres de Marie de Bourgogne, Charles le Hardy, Philippe de France et son épouse, le Géographe et Baudouin IV et son épouse, dont le coût s'élève à 3 620 € HT soit 4.329,52 € TTC.
- fonds peinture sur bois (lot 13) : restauration du portrait du chanoine Balicque, Sainte-Anne, le printemps, nature-morte, la sainte famille et le paysage avec la fuite en Egypte dont le coût s'élève à 2.508,36 € HT soit 3.000 € TTC.
- fonds couche picturale (lot 12) : restauration de l'Assomption de la vierge, le portrait du chanoine Balicque sur son lit de mort dont le coût s'élève à 5.130 € HT soit 6.135,48 € TTC.
- fonds graphiques (lot 15) : restauration des dessins de Vuez dont le coût s'élève à 1.550 € HT soit 1.853,80 € TTC.
- fonds polychromie sur instruments à vent : restauration du Buccin et de l'Ophicléide dont le coût s'élève à 950 € HT soit 1.136,20 € TTC.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat (DRAC) pour la réalisation des restaurations détaillées ci-dessus ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, cette subvention sur les crédits inscrits au chapitre 23 – article 2316 – fonction 322 – Opération n° 757 – Libellé : « Musée de l'Hospice Comtesse Investissement ».

**30 JUIN 2009**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

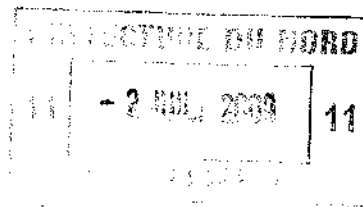
Affiché en Mairie le

Réception en Préfecture le **- 2 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,



Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/584

OBJET

**Musée de l'Hospice Comtesse -  
Passation d'un marché public  
complémentaire de restauration  
d'œuvres et demande de subvention  
auprès de la DRAC.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les collections de tapisserie et de mobilier du Musée de l'Hospice Comtesse ne figurent pas au marché de conservation restauration des œuvres, valable jusqu'en février 2010.

Une restauration immédiate de certaines pièces de ces collections s'impose. Il est donc nécessaire de passer un marché public complémentaire valable jusqu'en fin 2009 concernant deux tapisseries du XVIIIème : « La Kermesse » et « le Christ et l'enfant » de Guillaume Verniers ainsi qu'une armoire à linge du XVIIIème et un bureau Mazarin du XVIIème dont les assemblages se disloquent.

Dans ce cadre et suite à l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale des collections des Musées de France, une subvention au taux le plus élevé possible peut être sollicitée auprès de la DRAC.

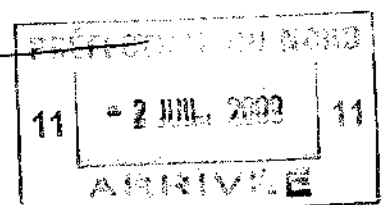
En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la passation d'un marché public complémentaire ;
- ◆ **AUTORISER** la Ville à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de l'Etat (DRAC) ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes cette subvention en temps opportun, au chapitre 23, article 2316, fonction 322, opération n° 757, « Musée de l'Hospice Comtesse Investissement ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,  
Catherine CULLEN

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/585

OBJET

Musée d'Histoire Naturelle et de  
Géologie - Prestation du Musée  
dans le cadre de l'Année de la France  
au Brésil - Facturation au Centre  
Historique Minier de Lewarde.

Rapport de Madame Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'Année de la France au Brésil, le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais a souhaité concrétiser le projet de coopération avec la région de Minas Gerais (Brésil) en proposant d'envoyer au Brésil des expositions illustrant l'histoire et la mutation du Bassin Minier du Nord/Pas-de-Calais, la thématique minière étant commune aux deux régions partenaires.

L'exposition itinérante « Le charbon, une roche pas comme les autres » du Musée d'Histoire Naturelle (présentée dans plusieurs villes minières du Nord/Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif « Itinéraires » - projet « Pays vert-pays noir - délibération n° 06/46 du Conseil Municipal du 6 février 2006) a été sélectionnée pour être envoyée au Brésil, ce qui contribuera à valoriser l'image de la Ville de Lille dans la région de Minas Gerais. Une exposition itinérante réalisée par le Centre Historique Minier de Lewarde a également été sélectionnée par le Conseil Régional. Ces deux expositions seront présentées successivement dans 4 villes dont la ville minière d'Itabira, d'avril à novembre 2009.

Le Centre Historique Minier a obtenu une subvention du Conseil Régional permettant de couvrir les frais liés à la présentation des deux expositions au Brésil. L'exposition « Le charbon, une roche pas comme les autres » a dû être restaurée pour l'occasion. Ce travail de restauration a nécessité de mobiliser pendant 2 mois un agent (Attaché de conservation) en intérim. Le coût de cette prestation, qui s'élève à 6.051,34 € sera facturé au Centre Historique Minier.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **ADMETTRE** en recettes la somme de 6.051,34 € due à la Ville sur le chapitre 74, article 747, fonction 322, code service : CQA, code opération : CMUGH, libellé de l'opération : Musée de géologie et Houiller, n° 137.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

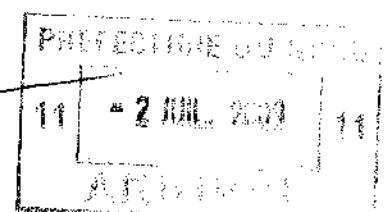
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009



*Cullen*  
Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/586

OBJET

**Maison Folie de Moulins -**  
**Accord d'échange publicitaire**  
**avec l'association IP Editions.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La maison Folie de Moulins et l'association IP Editions ont décidé de s'associer dans le cadre d'un partenariat autour de l'événement " Bienvenue à Moulins" à la maison Folie de Moulins les 27 et 28 juin 2009.

L'association IP Editions s'engage à faire la promotion de cet événement sur son site Internet www.loisirama.net de la manière suivante :

- Ajout de l'annonce de l'événement avec photo et texte dans l'agenda
- Ajout d'une bannière publicitaire pendant 10 jours, dates à déterminer

L'estimation financière de ces ajouts sur le site Internet se monte à 350 €.

En contrepartie des prestations fournies par l'association IP Editions, la maison Folie de Lille Moulins s'engage à insérer le logo du site Loisirama.net ou d'un bandeau publicitaire du site Loisirama.net sur les supports de communication de l'événement "Bienvenue à Moulins" à savoir :

- 2 000 sets de table 50 X 30 cm ou A3
- 1 000 affiches A3 60 X 20 cm
- 10 000 programmes et plans
- 1/4 de page du magazine Sortir pendant les semaines 25 et 26 de l'année 2009

L'insertion d'un logo sur ces différents supports de communication n'entraîne pas de coûts financiers supplémentaires.


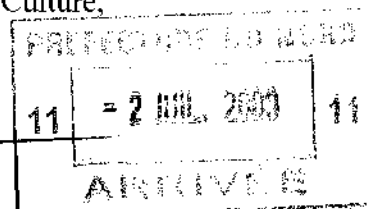
En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à signer la convention d'accord d'échange publicitaire entre la maison Folie de Moulins - Ville de Lille et l'association IP Editions, ci-annexée.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Culture,
  
 Catherine CULLEN




## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/587

## OBJET

**Bibliothèque municipale – Demande  
de subvention pour la constitution de  
collections d'œuvres d'auteurs américains.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les collections de documents empruntables de la Bibliothèque municipale sont au cœur d'un important travail de diversification et d'amélioration.

Afin de renforcer cette offre documentaire, la Bibliothèque souhaite solliciter en 2009 une subvention auprès de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, conformément à la proposition faite par Monsieur l'Ambassadeur lors de sa visite à la Médiathèque Jean Lévy le 5 décembre 2008, en présence de représentants du Conseil Municipal.

Cette subvention permettra la constitution et l'acquisition par le personnel qualifié de la Bibliothèque municipale d'une sélection représentative d'œuvres d'auteurs américains. Ces documents viendront enrichir et améliorer les collections empruntables par les usagers du réseau lillois de lecture publique.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **SOLLICITER** une subvention convertie en euros (au taux de change applicable au moment de l'avis de crédit) de 9.950 \$ US auprès de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, cette subvention sur le 0 – 74 - 321 – 7478 - Opération : CBMDO (BM Documents) n° 213 – code service CG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

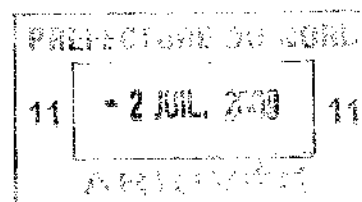
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 2 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Bibliothèques  
et à la Lecture Publique,



  
Catherine CULLEN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/588

OBJET

**Subventions aux associations agissant  
dans le domaine du logement –  
3<sup>ème</sup> programmation.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée, au titre de l'année 2009, par diverses associations pour la réalisation d'actions liées au logement.

Un appel à projet a été lancé en janvier 2009 par la délégation Logement et pour les thématiques suivantes :

- Lutte contre l'insalubrité, l'indécence et les bailleurs indécents :
  - Actions d'accompagnement individuel et spécifique des personnes
  - Médiation
  - Auto-réhabilitation
- Aide au maintien dans les lieux :
  - Lutte contre les expulsions
  - Maîtrise budgétaire des dépenses liées aux logements (précarité énergétique...)
  - Actions pédagogiques sur les droits et devoirs des locataires
- Aide aux démarches :
  - Obtentions de garanties locatives
  - Actions judiciaires à l'encontre des marchands de sommeil

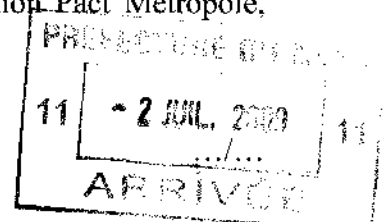
Les associations candidates ont déposé un dossier argumenté de demande de subvention pour chacune des actions envisagées en 2009. Après examen du contenu des dossiers, le Conseil Municipal a décidé, par délibérations n° 09/206 et n° 09/390 des 23 mars et 18 mai 2009, le versement d'une subvention à 9 associations (GRAAL, Champ Marie, Habitat et Humanisme, DAL, Confédération Nationale du Logement, APU de Wazemmes, APU de Moulins, APU du Vieux-Lille et OSLO).

Suite à un examen approfondi de la demande de l'association PACT Métropole, il est proposé également de soutenir financièrement les actions de cette association.

Pour rappel, des subventions ont été aussi octroyées par les délégations Politique de la Ville et Lutte contre les exclusions.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions à l'association Pact Métropole, selon le tableau ci-joint ;



- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention liant la Ville et l'association Pact Métropole, ci-annexée
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, fonction 72, article 6574 - Opération QPHAB n° 605 « plan action habitat »

**ADOPTÉE à l'unanimité**

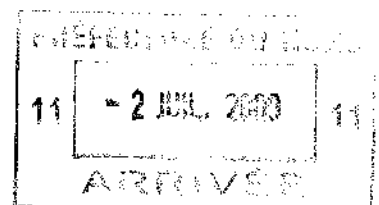
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Politique  
du Logement,



*C. Linkenheld*  
Audrey LINKENHELD



## Délégation logement - Troisième programmation 2009

### Subvention à une association agissant dans le domaine du logement

Association	Action 2008 subventionnée	Montant de la Subvention 2008	Action 2009	Lillois concernés	Subvention 2009 : Montant demandé	Subvention 2009 : Montant proposé
PACT Métropole Nord Antenne de Lille 73 bld de la Moselle 59000 LILLE	Gestion sociale de Proximité	80 000 €	accompagnement spécifique et pédagogique des familles en situation de mal logement	Lillois concernés par le logement insalubre	201 641 €	118 500 €
	Prévention Médiation face à l'insalubrité/indécence	50 200 €	Atelier de recherche de logement dans le parc privé (ARL)	Lillois en difficulté et en demande de logement	68 903 €	45 500 €
	Lutte contre Marchands de Sommeil	12 200 €				
	Parcours résidentiels	13 500 €				

### Pour Mémoire : Autres subventions accordées au Pact Métropole Nord par la Ville de Lille en 2008 et 2009

Délégation	Action 2008 subventionnée	Subvention 2008	Action 2009	Subvention 2009
Pact Métropole Nord Lutte contre les exclusions	Ecole des consommateurs	2 000 €	Intermédiaire social	4 375 €
	Outillage	4 000 €	Vivre ensemble à Van Hende	4 000 €
	Mobilisation des habitants dans une démarche de gestion urbaine de proximité	3 000 €	Mobilisation des habitants de cités dans une démarche de gestion urbaine de proximité et insertion par l'école des consommateurs	3 000 €
	Atelier recherche logement	7 000 €	Des initiatives individuelles à la structuration collectif	2 000 €

11 - 2 JUL 2009 11  
ARRIVÉE

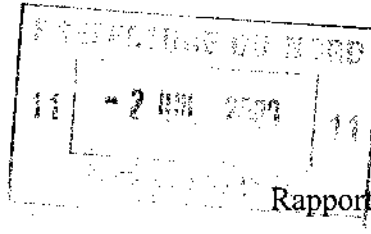
## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/589

OBJET

**Aides financières aux bailleurs sociaux pour la production, la rénovation et la résidentialisation de logements locatifs sociaux et la production de logements en accession sociale.**



Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est fixée des objectifs ambitieux pour favoriser l'accès de tous au logement : la production de 12 000 nouveaux logements d'ici 2014 dont 4 000 sociaux, la rénovation de près de 5 000 logements sociaux et de 6 000 logements privés dégradés ainsi que la réalisation de logements en accession aidée à la propriété.

Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite, au-delà de l'action menée par LMCU avec son PLH, accompagner financièrement certaines opérations de constructions neuves, de réhabilitation et de résidentialisation de logements sociaux. Priorité sera donnée aux opérations comprenant de grands logements familiaux, des logements aux loyers abordables et aux charges réduites et tendant à répondre aux performances énergétiques exigées par le label BBC.

Les opérations d'accession aidée à la propriété sont également soutenues financièrement dès lors qu'elles satisfont aux conditions posées dans la délibération n° 08/532 du 23 juin 2008.

Pour formaliser les engagements des collectivités et des bailleurs, une convention ci-annexée sera signée entre le maître d'ouvrage et la Ville de Lille.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable pour l'attribution d'aides conformément au tableau ci-joint, pour un montant total de 92.000 € au titre des opérations en faveur de la production de logements sociaux
- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement des aides proposées, dans la limite des montants attribués aux maîtres d'ouvrage, sous réserve de disposer des pièces nécessaires à l'instruction du dossier, selon le tableau ci-annexé
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de partenariat avec chaque maître d'ouvrage pour les opérations faisant l'objet d'une aide de la Ville de Lille, suivant le modèle joint en annexe
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 70, article 20417 - Opération n° 1267 libellée « HABITAT SOCIAL DEVELOPPEMENT ET REQUALIFICATION - INVESTISSEMENT » de l'AP QPLANACTPG

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

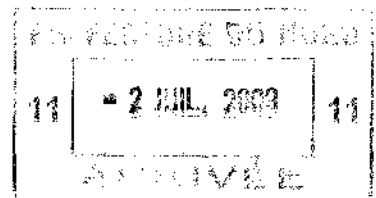
Réception en Préfecture le - 2 JUL. 2009



Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Politique  
du Logement,

*Audrey Linkenheld*  
Audrey LINKENHELD

Aides à la Production de logement											
Nom opération	Adresse_rue	Quartier	Type d'opération	Baillleur	Type aide (ALS/AF)	Nombre total de logements	Nombre de logements à aider	Programme	Année programmation auprès LMCU	Montant total d'aide demandé	Montant total d'aide proposé
Foyer LANNNOY	14-22 rue de Lannoy	Fives	Neuf	LMH	ALS+	23	23	PLUS	2008		92 000 €
total											92 000 €





## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/590

OBJET

**OPAH – Primes de la Ville et de la  
Région aux propriétaires pour  
l'amélioration de l'habitat.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée dans une politique volontaire de lutte contre l'insalubrité, l'indécence, l'inconfort des logements en visant l'amélioration des logements privés anciens. Cet enjeu nécessite une action volontariste forte afin de créer une dynamique positive de requalification. La Ville a ainsi engagé un programme de renouvellement urbain dans ses quartiers anciens, qui est un élément essentiel du Grand Projet Urbain de la Ville.

Une des actions de ce programme est l'Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), initiée en collaboration avec la Communauté Urbaine, l'ANRU, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département et la Région, dans des secteurs de Fives, Moulins, Wazemmes, Lille-Sud ainsi que de Lomme et d'Hellemmes, définis dans la convention d'OPAH qui a fait l'objet d'une délibération n° 07/1233 du 17 décembre 2007.

Par délibération n° 08/534, la Ville et le Conseil Général du Nord ont défini leurs critères d'octroi d'aides aux propriétaires.

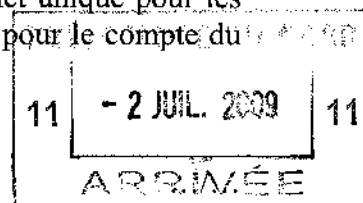
L'objectif de cette OPAH est, notamment, d'accompagner les propriétaires dans l'éco rénovation de leur logement, dans un double objectif de réduction de l'impact du bâtiment sur l'environnement et la santé et de réduction du risque de précarité énergétique.

Les résultats d'une étude lancée par la Ville en novembre dernier, les adaptations des dispositifs d'Etat liés au Grenelle de l'Environnement (subventions de l'ANAH, Eco PTZ...) ainsi qu'un premier bilan tiré des 150 premiers contacts établis dans le cadre de l'OPAH démontrent qu'il est nécessaire aujourd'hui d'adapter le dispositif de subvention aux objectifs que la Ville s'est fixés, sans complexifier les démarches des propriétaires.

Cela nécessite :

- de recalculer les niveaux de subvention pour s'adapter aux coûts d'éco rénovation, sans pour autant que cela se fasse au détriment de la mise aux normes minimales de confort,
- de mieux prendre en compte les capacités d'investissement des propriétaires en fonction de leur niveau de ressources, tout en optimisant les dispositifs existants (autres primes, éco PTZ...), de façon à inciter les propriétaires à développer un projet de travaux cohérent sans effet d'aubaine pour autant,
- d'organiser une sorte de guichet unique pour le versement des primes du Conseil Général du Nord et les primes du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais

Aussi, il est proposé que la Ville de Lille assure le rôle de guichet unique pour les aides du Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, comme elle le fait déjà pour le compte du Conseil Général.



Il est proposé également de réviser les barèmes d'aide tout en posant une éco conditionnalité au versement de ces primes, avec deux systèmes distincts pour les propriétaires occupants et pour les propriétaires bailleurs.

### **1. L'éco conditionnalité des aides versées**

L'octroi d'aides est conditionné par l'engagement dans une démarche visant trois familles de travaux :

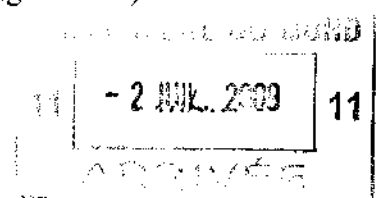
- De façon prioritaire, l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment (par des travaux d'isolation principalement) : isolation de toiture ou combles perdus, de toiture terrasse, des murs, de dalle basse/cave, changement de menuiseries (fenêtres, portes).
- En second lieu, l'efficacité des équipements permettant de chauffer, ventiler, produire l'eau chaude du logement : chaudière performante avec régulation, pompe à chaleur performante, ballon d'eau chaude thermodynamique, VMC (obligatoire si changement de menuiseries).
- En troisième lieu, le recours aux énergies et ressources renouvelables : solaire thermique, solaire photovoltaïque, récupération d'eaux pluviales,...

Pour bénéficier de l'aide de la Ville et du Conseil Régional, il est donc obligatoire de réaliser au moins deux travaux dans cette liste, dont au moins un dans la famille « enveloppe du bâtiment ».

Par ailleurs, pour garantir un véritable gain de performance énergétique pour l'occupant du logement le respect de deux garde fous est exigé, à savoir :

- les niveaux de performance des différents éléments mis en œuvre doivent être supérieurs ou égaux à ceux exigés pour bénéficier de crédits d'impôts pour les parois opaques et les menuiseries ou conformes à la réglementation thermique, élément par élément, pour le poste ventilation (avec une exigence supplémentaire pour l'isolation des toitures : résistance thermique minimale  $R = 5,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$ ). Par ailleurs, pour des travaux qui incluent une modification de système de chauffage (changements d'appareils, modification d'énergie), les systèmes de chauffage électrique (hors PAC) ne sont pas éligibles aux aides.
- Le logement après travaux doit avoir une performance énergétique globale inférieure :
  - Pour les propriétaires occupants : d'au moins 40 % à celle établie avant travaux (référence DPE) ou doit respecter les valeurs limites suivantes
    - maxi 230 Kwh ep/m<sup>2</sup>/an si chauffage gaz et ECS gaz,
    - maxi 250 Kwh ep/m<sup>2</sup>/an si chauffage gaz et ECS électrique
    - maxi 330 Kwh ep/m<sup>2</sup>/an si chauffage électrique et ECS électrique
  - Pour les propriétaires bailleurs : respecter une consommation de référence après travaux (DPE) inférieure ou égale à 150 Kwh ep/m<sup>2</sup>/an.

Par dérogation, il sera possible d'octroyer des aides, dans certains cas où ces gardes fous ne seraient pas respectés, uniquement s'il est démontré, par un argumentaire ou une étude spécifique, l'impossibilité d'atteindre ce niveau de 150 Kwh ep/m<sup>2</sup>/an (exemples : impossibilité de raccordement gaz, de changement d'ECS électrique, chauffage bois...).



## **2. Des possibilités de majoration des aides**

La Ville et le Conseil Régional souhaitent instaurer un déplafonnement ou une majoration de taux en cas d'inscription dans une démarche de rénovation globale ou de développement durable plus globale dans les conditions suivantes :

Le taux des aides pour les propriétaires bailleurs ou le plafond de travaux pour les propriétaires occupants sera majoré dans les cas de figures suivants :

- Utilisation d'éco-matériaux sur au moins 2 postes de travaux dans une démarche cohérente de préservation de la santé et de l'environnement.
- Obtention après travaux d'un niveau de performance énergétique au moins équivalent au label BBC Effinergie rénovation.
- Pour les propriétaires occupants uniquement : mise en œuvre de travaux complémentaires visant (hors aides spécifiques aux sorties d'insalubrité) à améliorer le confort minimal et la sécurité des logements, ainsi que la santé de ses occupants.

Les travaux de maîtrise d'œuvre ou études techniques spécifiques peuvent également faire l'objet d'un déplafonnement, dans des conditions équivalentes à celles fixées par l'ANAH.

## **3. Les taux et plafonds de subvention**

Les primes de la Ville et de la Région sont octroyées dans les conditions définies dans les tableaux ci annexés.

Pour les propriétaires occupants ou accédants, en cas de sortie d'insalubrité, la Ville octroie une subvention conformément à la délibération n° 09/388 dans le cadre de son Plan de Lutte contre l'Habitat Indigne. Néanmoins, des primes complémentaires sont octroyées par la Ville et la Région, dans les conditions fixées par la présente délibération, pour les travaux réalisés au-delà du plafond de 30.000 € HT et dans la limite de 50.000 € HT.

Pour les propriétaires bailleurs faisant une sortie d'insalubrité, les aides de la Ville et de la Région sont versées dans le cadre de la présente délibération.

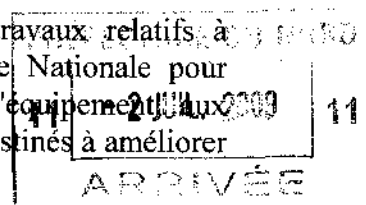
## **4. Critères relatifs aux bénéficiaires et aux travaux éligibles**

Ces primes sont allouées :

- aux propriétaires-occupants et aux accédants à la propriété ayant des ressources modestes, dans des conditions de ressources précisées
- aux propriétaires-bailleurs réhabilitant un immeuble et pratiquant à l'issue des travaux d'amélioration un loyer encadré (intermédiaire, conventionné social ou conventionné très social, dans les conditions définies par l'ANAH).

A la demande du bénéficiaire, la subvention pourra être versée au profit de la caisse d'avance mise en place dans le cadre de l'OPAH.

Les travaux éligibles aux primes de la Ville concernent les travaux relatifs à l'amélioration de l'habitat définis dans le règlement général de l'Agence Nationale pour l'Habitat, à savoir les travaux relatifs à la salubrité, à la sécurité, à l'équipement, aux économies d'énergie, à l'isolation acoustique ou thermique ainsi que ceux destinés à améliorer l'accessibilité du logement au handicap.



Peuvent notamment être ainsi subventionnés les travaux de raccordement ou branchement aux réseaux, de couverture, de changement de menuiseries, de chauffage, d'équipements sanitaires, d'étanchéité, de ventilation, de réfection ou création d'escalier, etc ainsi que les travaux destinés à éliminer le plomb.

Les conditions de prise en compte de la dépense subventionnable sont identiques à celles fixées par l'ANAH (liste de travaux éligibles, mode de calcul des plafonds pour les propriétaires bailleurs, modalités de prise en compte des travaux de maîtrise d'oeuvre).

Il est institué, comme pour l'ANAH, un engagement du demandeur de reversement d'une partie de la subvention assorti d'un coefficient d'actualisation (taux d'inflation INSEE) en cas de revente du bien avant la 9<sup>ème</sup> année suivant l'octroi de la subvention, avec affectation d'un coefficient.

Ce reversement ne sera pas demandé si l'acquéreur reprend les engagements généraux de l'ANAH en cas de location ou, pour les propriétaires occupants, respecte les conditions d'octroi (plafond de ressources).

De plus, pour les logements locatifs, le versement d'une subvention par la Ville :

1. pendant les 9 années de l'engagement de location, donne au propriétaire l'obligation de procéder au choix de l'attribution à l'issue d'une commission d'attribution présidée par la Ville et ouverte à l'ensemble des financeurs, qui aura défini une liste priorisée de candidats dans laquelle le propriétaire devra faire son choix. Cette liste comporte les différents candidats proposés par les financeurs ainsi que les candidats proposés par le propriétaire dès lors que leur recevabilité administrative est actée. Il appartient au propriétaire de transmettre préalablement à cette commission l'identité des candidats qu'il envisage ainsi que les informations nécessaires à la vérification des conditions réglementaires d'accès à ces logements.
2. Le refus éventuel par le propriétaire des candidatures proposées par la Ville et les partenaires financeurs devra être motivé. Le propriétaire devra faire connaître à la Ville avant la fin des travaux son intention de mise en location et devra fournir après celle-ci les informations sur l'identité et le profil du locataire choisi.

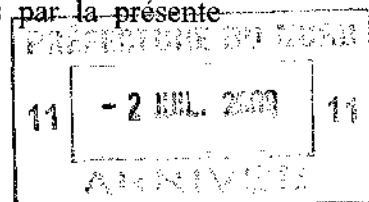
Enfin le propriétaire devra s'engager à accepter de participer aux actions communales de communication sur l'OPAH, notamment par l'affichage sur son immeuble de l'aide octroyée par la ville de Lille.

Pour faciliter l'attribution des subventions aux propriétaires occupants, il a été convenu que la Ville instruirait et verserait pour le compte de la Région les demandes de subventions des particuliers. En contrepartie, la Région reversera à la Ville les subventions ainsi allouées.

Le paiement effectif des subventions ne pourra intervenir que sur présentation des justificatifs nécessaires à la vérification du respect des conditions fixées par la présente délibération, et sur présentation des autorisations d'urbanisme obligatoires.

##### **5. Participation de la Région**

Une convention bi-partite entre la Ville de Lille et la Région Nord/Pas-de-Calais définira les conditions de la participation de la Région à l'opération.



## **6. Conditions d'application des critères énoncés ci-dessus**

Les conditions énoncées ci-dessus s'appliquent, en lieu et place des conditions définies par délibération n° 08/534 en ce qui concerne les primes versées par la Ville et la Région, à toutes les demandes déposées auprès de l'équipe d'animation de l'OPAH à partir de la date du présent Conseil Municipal.

Pour les dossiers engagés antérieurement mais non aboutis à la date du présent Conseil Municipal, il est laissé un délai jusqu'au 15 septembre 2009 aux propriétaires pour présenter un dossier finalisé, qui pourra être instruit sur les bases de la délibération n° 08/534.

Pour la prime octroyée par le Département, les conditions demeurent identiques à celles fixées par la délibération n° 08/534.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le dispositif de primes de la Ville et de la Région Nord/Pas-de-calais aux propriétaires pour les travaux d'amélioration de l'Habitat au sein des périmètres définis dans la convention d'OPAH RU, dans les conditions définies ci-dessus en lieu et place des conditions définies par délibération n° 08/534
- ◆ **APPROUVER** le dispositif de paiement des primes de la Région Nord/Pas-de-Calais pour le compte de cette dernière
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention avec la Région Nord/Pas-de-Calais permettant le paiement des primes de la Région
- ◆ **AUTORISER** le versement des aides aux propriétaires pour l'amélioration de l'habitat selon les conditions définies ci-dessus,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 70, article 2042, de l'opération QHANN n°1311 « Habitat ancien ANRU Investissement »
- ◆ **ENCAISSER** les recettes correspondantes au chapitre 13, fonction 70, article 1321, de l'opération QHANN n°1311 « Habitat ancien ANRU – Investissement »

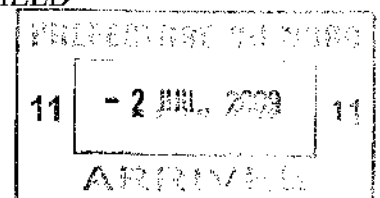
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 2 JUL. 2009**

Par délégation du Maire  
l'Adjointe déléguée à la Politique  
du Logement,

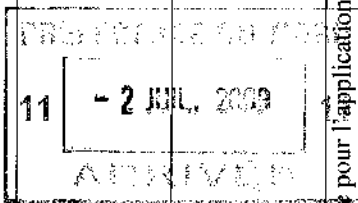
  
Audrey LINKENHELD



# TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES OCTROYEES AUX PROPRIETAIRES OCCUPANTS OU ACCEDANTS SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES DANS LES PERIMETRES D'OPAH

	Prime octroyée par l'ANAH (pour information)	Prime octroyée par le Conseil Général	Primes octroyées par la Ville de Lille	Prime octroyée par la Région Nord Pas de Calais	TOTAL
Propriétaires occupants à très faibles ressources (< plafonds très social amélioration habitat)	40 % avec plafond de travaux de 16 500 € HT maximum.	25 % avec plafond de travaux de 13 000 € HT maximum (ou 30 000 € HT si sortie d'insalubrité)	10 % de la dépense subventionnée par l'ANAH jusqu'à 16.500 € HT puis 37,5 % jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre) En cas de dossier de sortie d'insalubrité, 37,5% pour les travaux compris entre 30 000 et 50 000 € HT	37,5 % pour les travaux compris entre 16 500 € minimum et 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre) En cas de dossier de sortie d'insalubrité, 37,5% pour les travaux compris entre 30 000 et 50 000 € HT	Environ 75% du montant HT jusqu'à 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre) En cas de dossier de sortie d'insalubrité environ 75 à 90%
Propriétaires occupants à ressources très modestes (< plafonds base amélioration habitat)	35% avec plafond de travaux de 16 500 € HT maximum	25 % avec plafond de travaux de 13 000 € HT maximum (ou 30 000 € HT si sortie d'insalubrité)	10 % jusqu'à 16.500 € HT puis 35 % jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre) En cas de dossier de sortie d'insalubrité, 35% pour les travaux compris entre 30 000 et 50 000 € HT	35 % pour les travaux compris entre 16 500 € minimum et 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre) En cas de dossier de sortie d'insalubrité, 35% pour les travaux compris entre 30 000 et 50 000 € HT	Environ 70% du montant HT jusqu'à 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre) En cas de dossier de sortie d'insalubrité environ 70 à 80%
Propriétaires occupants à ressources modestes (< plafonds majorés amélioration habitat)	15 % avec plafond de travaux de 13 000 € HT maximum (ou 30 000 € HT si sortie d'insalubrité)	30 % jusqu'à 13.000 € HT puis 22,5 % jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)	22,5 % jusqu'à 13.000 € HT puis 17,5 % jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)	22,5 % de 13.000 € jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)	Environ 45% du montant HT jusqu'à 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)
Propriétaires occupants à ressources moyennes (< 100% plafonds PTZ)			17,5 % jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)	17,5 % jusqu'à un plafond de 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)	Environ 35% du montant HT jusqu'à 30 000 € HT maximum (ou 40 000 € HT maximum si déplaçonnement + maîtrise d'oeuvre)

NB : Les dépenses prises en compte pour l'application des taux de subvention sont équivalentes aux conditions fixées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat

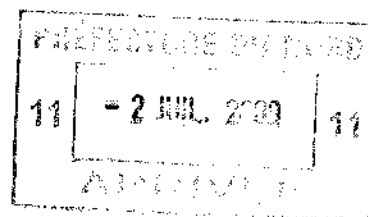




# TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES OCTROYEES AUX PROPRIETAIRES BAILLEURS SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES DANS LES PERIMETRES D'OPAH

	Prime octroyée par l'ANAH (pour information)	Prime octroyée par le Conseil Général (pour information)	Primes octroyées par la Ville de Lille	Prime octroyée par la Région Nord Pas de Calais	ENSEMBLE
Propriétaires bailleurs acceptant un conventionnement intermédiaire de leur logement après travaux	30%		0% en financement de base ou 2,5% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)	0% en financement de base ou 2,5% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)	30% en financement de base ou 35% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)
Propriétaires bailleurs acceptant un conventionnement social de leur logement après travaux	50%		5% en financement de base ou 7,5% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)	5% en financement de base ou 7,5% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)	60% en financement de base ou 65% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)
Propriétaires bailleurs acceptant un conventionnement très social de leur logement après travaux	70%		5% en financement de base ou 7,5% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)	5% en financement de base ou 7,5% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)	80% en financement de base ou 85% dans les conditions de majoration (BBC ou éco matériaux)

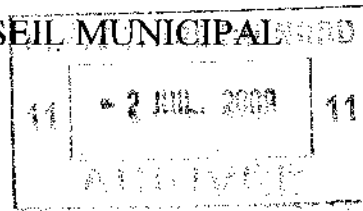
NB : Les dépenses prises en compte pour l'application des taux de subvention sont équivalentes aux conditions fixées par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat



DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/591



OBJET

**Habitat durable – Octroi de primes :**  
**isolation, OPAH RU, sortie d'insalubrité.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'engage auprès des propriétaires, et notamment des plus modestes, pour les aider à concrétiser leur projet d'amélioration de l'habitat, grâce à des aides ciblées.

C'est l'objet de :

- l'OPAH de Renouvellement Urbain, qui a été lancée en collaboration avec la Communauté Urbaine mais aussi avec le Conseil Général et le Conseil Régional, sur des périmètres ciblés de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme. La mobilisation de l'ensemble des partenaires dans un objectif d'amélioration du patrimoine bâti, des conditions de vie des habitants, de maîtrise des charges et de respect des principes de développement durable, permet d'inciter les propriétaires aux ressources modestes à réaliser les travaux d'amélioration avec un niveau de subvention important, pouvant aller jusqu'à 85 % du montant des travaux.
- la prime à l'isolation qui permet d'inciter les propriétaires à engager des travaux de rénovation énergétique de leur logement (isolation, chauffage, ventilation...)
- la prime à la sortie d'insalubrité, pour les logements les plus dégradés, qui permet aux propriétaires d'engager une réhabilitation totale de leur logement lorsque l'état d'insalubrité a été constaté.

Ces aides complètent, avec les primes pour l'installation d'équipement solaire et les primes pour l'installation de système de récupération des eaux pluviales, le panel des subventions que la Ville a mis en place en faveur d'un habitat rénové et durable.

Par délibération n° 08/534 du 23 juin 2008, la Ville a approuvé le dispositif d'attribution des primes aux propriétaires dans le périmètre de l'OPAH Renouvellement Urbain.

Par délibération n° 08/761 du 6 octobre 2008, la Ville a approuvé le dispositif de primes à l'isolation.

Par délibération n° 09/388 du 18 mai 2009, la Ville a approuvé le dispositif de primes de sortie d'insalubrité.

Conformément à ces délibérations et après avis favorable de la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DONNER** un avis favorable pour l'attribution des primes sollicitées figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant total de 167.671 €, dont 92.120 € pour la Ville de Lille, 32.279 € pour le Département du Nord et 39.272 € pour la Région Nord/Pas-de-Calais,

- ◆ **AUTORISER** l'attribution et le paiement des primes proposées par la commission d'attribution, dans la limite des montants attribués aux pétitionnaires, sous réserve que les travaux le nécessitant aient fait l'objet d'une déclaration de travaux préalable et que les travaux réalisés soient conformes aux prescriptions éventuelles de l'autorisation de travaux. Au moment du paiement, le montant de la prime pourra être revu à la baisse, dès lors que les factures finales feront apparaître un différentiel par rapport au projet initial validé,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses liées aux primes isolation et sortie d'insalubrité sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 830, article 2042 - Opération QAIPA n° 1241 intitulée « Habitat ancien aide aux particuliers – Investissement » - AP référencée QRHABDUR
- ◆ **IMPUTER** la dépense liée aux primes OPAH RU sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 70, article 2042 - Opération QHANN n° 1311 intitulée « Habitat ancien ANRU – Investissement » - AP référencée QANRUHABPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

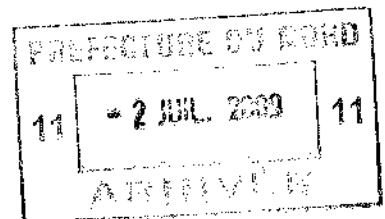
Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

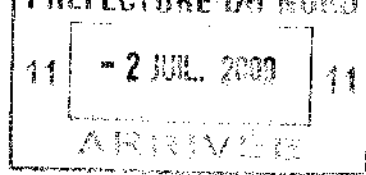
Réception en Préfecture le **2 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Politique  
du Logement,



*Audrey Linkenheld*  
Audrey LINKENHELD





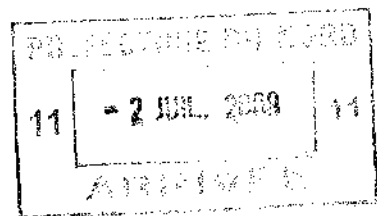
Ville de Lille												
Commission d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat privé (isolation, OPAH RU, sortie d'insalubrité)												
Nom Prénom	Quartier	Adresse logement	statut	Nb log subvention nés	Type prime	Montant total travaux TTC	Dépense subvention nable TTC	Montant subvention	Taux de subvention Ville et Région	Dont Ville	Dont Départem ent	Dont Région
Monsieur NOLIN Jean-Luc	Saint Maurice	24 square de Picardie	PO	1	ISOLATION	18 130 €	18 130 €	2 720 €	15 %	2 720 €		
<b>SOUS TOTAL PRIMES ISOLATION</b>												
Monsieur et Mademoiselle GENEL Stéphane et WECKSTEEN Stéphanie	Lille Sud	21 rue des Secouristes	PO	1	OPAH RU Plafond PTZ	25 436 €	24 110 €	8 156 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 25 % au-delà	4 078 €		4078 €
M. RAHMOUNI Mohamed	Lille Sud	10 rue Pierre Curie	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	18 608 €	17 638 €	7 332 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 30% au-delà	2 691 €	1950 €	2691 €
Monsieur et Madame PETIT Yves	Lille Sud	7 rue des Pivoines	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	27 633 €	25 000 €	13 180 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 30% au-delà	5130 € (dont 230€ prime chèque solaire)	1950 €	6100 € (dont 1200€ chèque solaire)
Monsieur et Mademoiselle BLIN Christophe et LEROY Céline	Lille Sud	34 rue Pierre Curie	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	7 677 €	7 277 €	2 548 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 30% au-delà	728 €	1092 €	728 €
Madame TRAORE Paquita	Fives	40 rue des Montagnards	PB	1	OPAH RU Loyer intermédiaire	74 915 €	65 772 €	13 520 €	30%	6943 € dont 366 € façade		6577 €
Monsieur DAYLIES David et Melle GARCIA Laeticia	Fives	69 rue Desaugiers	PO	1	OPAH RU Plafond de base	26 278 €	24 908 €	14 186 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 35% au-delà	5 468 €	3 250 €	5 468 €
Monsieur COUTSIER Jean Luc	Fives	13 rue Kepler	PO	1	OPAH RU Plafond de base	11 096 €	10 517 €	3 681 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 35% au-delà	1 052 €	2 629 €	
Madame DEHILLOTTE Annie	Wazem mes	34 rue d'Austerlitz	PO	1	OPAH RU Plafond majoré	31 094 €	25 000 €	7 308 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 30% au-delà	2 679 €	1 950 €	2 679 €
Monsieur TOUHAMI HamidCom	mu ne associée de Lomme	4 place de la République	PO	1	OPAH RU Plafond TSO	41 553 €	25 000 €	15 450 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 40% au-delà	6100 €	3 250 €	6100 €
Monsieur VEGAS Jean	Commu ne associée de Lomme	236 avenue Arthur Notebart	PO	1	OPAH RU Plafond Majoré	26 201 €	24 835 €	11 652 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 30% au-delà	4 851 €	1 950 €	4 851 €
Majon HERMANE	Commu ne associée de Lomme	24 rue Sadi Carnot	PO	1	OPAH RU Plafond de base	13 578 €	12 870 €	4 504 €	10% jusqu'à 13 000 € puis 30% au-delà	1 287 €	3 217 €	

Monsieur DESRUELLES Marcel	Commune associée de Lomme	10 rue André Ampère	PO	1		OPAH RU Platfond de base	12 326 €	11 684 €	4 089 €	10% jusqu'à 13 000 €	1 168 €	2 921 €		
Monsieur SUFFYS Gilbert	Commune associée de Lomme	14 rue André Ampère	PO	1		OPAH RU Platfond de base	2 619 €	2 482 €	868 €	10% jusqu'à 13 000 €	248 €	620 €		
<b>SOUS TOTAL PRIMES OPAH RU</b>														
Indivision KARS (MME MEDJERAH-KARS Malika)	Vieux Lille	27 rue Ste Catherine	PB	5		SORTIE D'INSALUBRITE	483 195 €	370 503 €	37 050 €	10%	37 050 €			
Indivision KARS (MME MEDJERAH-KARS Malika)	Vieux Lille	27 rue Ste Catherine	PO	1		SORTIE D'INSALUBRITE	15 984 €	28 863 €	5 773 €	20%	5 773 €			
Monsieur SADANNE Nicolas Mademoiselle FAUVARQUE Sabrina	Fives	35 rue Bohin	PO	1		SORTIE D'INSALUBRITE	43 834 €	41 459 €	15 404 €	10 %	4154 €	7500 €	0 €	
<b>SOUS TOTAL PRIMES SORTIE INSALUBRITE</b>							<b>543 013€</b>	<b>436 866 €</b>	<b>54.477 €</b>		<b>46 977 €</b>	<b>7 500 €</b>		
<b>TOTAL PRIME HABITAT DURABLE (€)</b>							<b>880 157 €</b>	<b>732 089 €</b>	<b>167 671 €</b>			<b>92 120 €</b>	<b>32 279 €</b>	<b>39 272 €</b>

Avis favorable de la Commission réuni le 18 juin 2009 sur l'ensemble des dossiers soumis, pour accord de principe d'octroi de dossiers de prime d'un montant total de 167.671 € (sous réserve d'obtention par les propriétaires des autorisations administratives pour la réalisation des travaux)

Les primes pourront être recalculées par la commission dans la limite maximale attribuée initialement, après examen des pièces justificatives fournies pour le paiement (factures)

Audrey LINKENHELD  
Adjointe déléguée au Logement



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/592

## OBJET

**Grand Projet Urbain Quartiers Anciens -  
Validation opérationnelle - Lancement  
d'un marché de relogement.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En 2007, la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) ont lancé un projet ambitieux de rénovation des quartiers d'habitat ancien dégradés.

Ainsi, la Ville de Lille, par délibération n° 07/1054 du 12 novembre 2007 et LMCU, par délibération n° 07 C 0659, ont autorisé la signature de la convention inter partenariale avec l'ANRU qui a eu lieu le 10 décembre 2007.

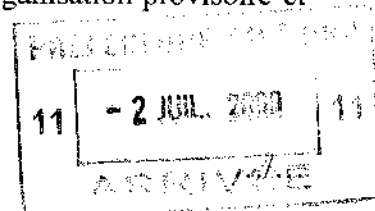
Le projet porte sur 3 grands volets :

- la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration d'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU) avec l'objectif de réhabiliter 900 logements sur les quartiers de Fives, Moulins, Lille-Sud, Wazemmes ainsi que sur une partie d'Hellemmes et le Marais de Lomme ;
- le recyclage immobilier de 265 logements environ au sein de 3 périmètres opérationnels dans les quartiers de Fives, Moulins et Wazemmes ;
- le traitement de 8 îlots sensibles sur ces mêmes quartiers.

Le coût global du projet est d'environ 72 M€ TTC, toutes maîtrises d'ouvrage confondues. L'ANRU participe à ce projet à hauteur de 9 M€, la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 1,5 M€, le Conseil Général du Nord à hauteur de 0,9 M€, les bailleurs sociaux à hauteur de 10,4 M€ et la Région Nord/Pas-de-Calais à hauteur de 3 M€. LMCU, quant à elle, participe à hauteur de 12 M€, dont 9,5 M€ pour la requalification des îlots sensibles et le recyclage immobilier, 1,4 M€ pour l'OPAH RU et 1,1 M€ pour la participation à la construction, la réhabilitation et la résidentialisation de logements sociaux au titre du PLH. S'y ajoutent 1,7 M€ en tant que délégataire des aides de l'Etat et 8,2 M€ en tant que délégataire des aides de l'ANAH. Les recettes et autres travaux représentent 19 M€. La Ville de Lille, pour sa part, participe à hauteur de 6,3 M€ dont 1 M€ environ pour l'OPAH.

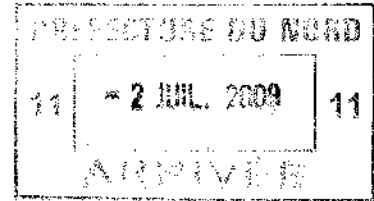
L'OPAH RU est d'ores et déjà en phase opérationnelle et fait l'objet de versements de primes aux propriétaires réalisant des travaux, conformément à la délibération n° 08/534 du 23 juin 2008.

La deuxième opération a fait l'objet, par Lille Métropole Communauté Urbaine, du lancement d'un appel d'offres pour attribuer une concession d'aménagement. Il s'avère qu'après deux consultations, la procédure d'appel d'offre est infructueuse. Néanmoins, afin de tenir les engagements pris auprès des habitants et de l'ANRU, LMCU et la Ville de Lille souhaitent lancer l'opération sans attendre en mettant en place une organisation provisoire et en engageant la constitution d'un outil pérenne.





Aussi, la présente délibération a pour objectif de confirmer l'engagement solidaire de la Ville et de LMCU sur la requalification des îlots dégradés et sur le recyclage immobilier, en précisant leurs modalités de mise en œuvre. Cet engagement se concrétise par un plan d'actions à court terme (2009-2010) sous maîtrise d'ouvrage directe de la Ville et de LMCU avec le concours de l'Etablissement Public Foncier (EPF), dans l'attente de la mise en place d'un dispositif de pilotage et d'ingénierie pérenne.



### **1- Le plan d'actions à court terme**

#### a) Opérations sous maîtrise d'ouvrage LMCU

Afin de rester cohérent avec le planning défini dans la convention ANRU, le plan d'actions à court terme propose de poursuivre les acquisitions engagées par LMCU avec le concours de l'EPF et de lancer les études pré-opérationnelles d'aménagement. LMCU lance un marché à cette fin.

#### b) Opérations en transfert de maîtrise d'ouvrage à la Ville

Dans la convention financière ANRU précitée, LMCU est désignée maître d'ouvrage des opérations globales de requalification d'îlots anciens dégradés, comprenant l'ensemble des missions nécessaires pour mener à bien le projet et dont le déficit est subventionné. Compte tenu du caractère très spécifique de certaines de ces missions (et dans l'intérêt conjoint de mutualiser les moyens et compétences), il est proposé, dans le cadre du plan d'actions à court terme, que LMCU transfère à la Ville de Lille, la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des enquêtes sociales pour toute la durée de l'opération et des missions d'assistance au relogement pour la période transitoire, estimés à un montant forfaitaire et global de 360.000 €. Ce transfert de maîtrise d'ouvrage se fera par le biais d'une convention, ci-annexée, à signer entre LMCU et la Ville de Lille.

La Ville doit donc lancer, sans tarder, un marché, sous la forme d'un appel d'offres européen, pour une prestation d'assistance au relogement comportant deux lots :

- Une enquête sociale auprès des habitants nécessitant un relogement : rencontre des ménages concernés avec visite à domicile, diagnostic approfondi de la situation, proposition d'orientations en matière de relogement par ménage concerné.
- Une mission d'assistance technique au relogement : accompagnement de proximité des habitants à reloger, aide aux démarches, assistance physique au déménagement.

En outre, la Ville assurera le pilotage et la conduite des actions de concertation pendant la durée de l'opération.

### **2- La mise en place d'une structure de pilotage et d'ingénierie pérenne dédiée à la problématique de l'habitat ancien**

En parallèle, LMCU engage une réflexion sur la création d'un outil pérenne, dédié à ce type d'opérations en relais du plan d'actions à court terme précité. Cet outil pourrait être d'échelle métropolitaine afin d'intervenir sur l'ensemble des secteurs d'habitat dégradés de l'agglomération, notamment dans le cadre de la candidature métropolitaine au Projet National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) qui vient d'être lancé et dont l'un des critères de sélection sera l'originalité et la pérennité des outils de pilotage et d'ingénierie mis en place par les collectivités.

L'opération de la Ville de Lille portant sur les quartiers d'habitat ancien faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU sera menée par cet outil communautaire dédié.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **VALIDER** l'organisation proposée pour le lancement de l'opération de rénovation urbaine des quartiers d'habitat ancien faisant l'objet d'une convention avec l'ANRU
- ◆ **AUTORISER** le lancement d'un marché de prestations portant sur les enquêtes sociales et le relogement des ménages et autoriser Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés à l'issue de la consultation
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire à signer le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec LMCU concernant les enquêtes sociales et les missions de relogement et d'imputer les dépenses correspondantes
- ◆ **AUTORISER** la Ville à solliciter une subvention forfaitaire et globale d'un montant de 360.000 € auprès de Lille Métropole Communauté Urbaine et l'admettre en recettes en temps opportun au chapitre 74, fonction 70, article 7475, opération n° 596 « habitat ancien »
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes à hauteur de 360.000 € TTC au chapitre 011, fonction 70, article 617, opération n° 596 « habitat ancien »

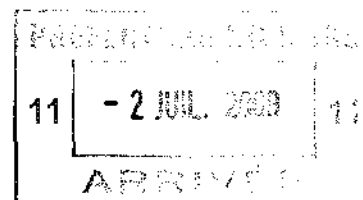
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 2 JUL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Politique  
du Logement,

  
Audrey LINKENHELD



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/593

OBJET

**Grand Projet Urbain Quartiers  
Anciens - Programme National de  
Requalification des Quartiers Anciens  
Dégradés (PNRQAD) - Candidature  
métropolitaine.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'intervention de Lille Métropole en faveur de l'amélioration de la qualité du parc privé est ancienne et diversifiée puisqu'elle a été engagée dans les années 1980, au travers de la mise en œuvre de différents outils comme l'OPAH courées, l'OPAH insalubrité puis le PIG insalubrité ou encore l'opération « Habitat patrimoine ». L'intervention de Lille Métropole dans les quartiers anciens s'est également traduite par des opérations dans le cadre de la politique « Ville renouvelée ».

La pérennité et la diversification des interventions de Lille Métropole dans le parc privé illustre à la fois l'ampleur des problèmes à traiter et la nécessaire longue durée dans laquelle s'inscrivent ces politiques publiques qui touchent une population modeste occupant un parc social de fait, en locatif ou en propriété d'occupation.

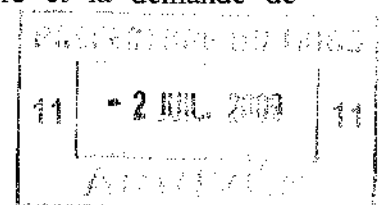
La réhabilitation du parc privé constitue en effet un axe stratégique du Programme Local de l'Habitat (PLH), adopté en décembre 2005, qui se fixe notamment comme objectifs de poursuivre l'amélioration du parc privé en recourant à des outils spécifiques et d'accentuer le renouvellement des fractions de parc les plus obsolètes en particulier dans une perspective de lutte contre l'insalubrité et l'indécence. L'objectif visé par le PLH est l'amélioration de 2 000 logements par an pendant toute sa durée.

Lille Métropole souhaite bénéficier de l'opportunité du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD), créé par l'article 25 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, afin de compléter les programmes nationaux et locaux de renouvellement en cours, en répondant à l'appel à projets lancé au niveau national le 13 mai 2009, dans le cadre d'une expérimentation qui portera sur 20 sites prioritaires ; les candidatures sont attendues pour le 31 juillet 2009.

Le PNRQAD vise en effet à engager les actions nécessaires à une requalification globale des quartiers anciens dégradés tout en favorisant la mixité sociale (aménagement d'îlots ainsi que d'espaces et équipements publics), en recherchant un équilibre entre habitat et activités et en améliorant la performance énergétique des bâtiments. Ce programme concerne les quartiers présentant, soit une concentration élevée d'habitat indigne et une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile, soit une part élevée d'habitat dégradé vacant et un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements.

Ce programme de 5 à 7 ans vise à :

- améliorer la lutte contre l'habitat indigne,
- rechercher un équilibre entre habitat et activités,
- à réorganiser ou créer des activités économiques et commerciales, des services publics et des services de santé.



Lille Métropole souhaite présenter une candidature métropolitaine multi-sites qui portera sur certains quartiers spécifiques des villes d'Armentières, Houplines, Lille, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos, dont le passé industriel est principalement lié, d'une part aux activités de tissage et de filage mais aussi à celles de la brasserie.

Ces quartiers d'origine industrielle, qui se sont construits après la première guerre mondiale, dans l'environnement proche des fabriques, sont constitués d'un habitat modeste et dense. Ce patrimoine ouvrier, enclavé, ne répond plus aux attentes en termes de confort et d'espace de vie. La population qui y réside se compose essentiellement des familles « historiques » du quartier, soit les anciens ouvriers et/ou leurs descendants et de familles très modestes pour qui cette offre immobilière correspond à une première acquisition, voire la seule possible d'accéder à un logement au regard de leurs revenus.

Sur la base du critère d'éligibilité au PNRQAD que constitue le Parc Privé Potentiellement Indigne, la Ville de Lille a identifié, en complément des quartiers déjà couverts par le 1<sup>er</sup> dossier ANRU Habitat Ancien, les quartiers suivants dans le dossier de candidature métropolitaine au PNRQAD :

- quartier de Lille-Sud : îlot Simons / Baudin,
- quartier de Wazemmes : îlot Postes / Justice et îlots Iéna / Mexico
- quartier de Fives : cité Bacquet
- quartier Saint-Maurice : îlots Vantroyen / Cité Saint Maurice

Les dossiers de candidature seront examinés en août/septembre par les services de l'Etat et les quartiers éligibles à cet appel à projets seront publiés par décret mi-octobre 2009.

Une convention financière sera élaborée durant l'année 2010 et permettra de fixer précisément les participations financières des différents partenaires dans le programme (LMCU, villes, ANRU, ANAH, autres collectivités, bailleurs sociaux, CDC...).

Une autre délibération permettra ensuite de fixer les engagements financiers de la Ville dans ce dossier.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **CONFIRMER** la volonté de la commune de Lille à se porter candidate au PNRQAD dans le cadre de la candidature métropolitaine ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à porter ce dossier et prendre toute décision utile.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

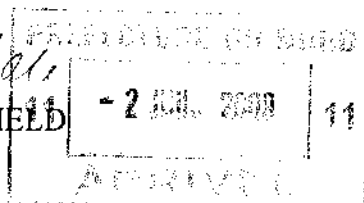
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2009



Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Politique  
du Logement,

*Audrey Linkenheld*  
Audrey LINKENHELD



Séance du 29 juin 2009  
N° 09/594

OBJET

Immeuble menaçant ruine - Travaux  
pour compte de tiers - Abandon de  
créance.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité publique dans le cadre du Code de la Construction et de l'Habitation et du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'arrêté de péril imminent n° 2158 du 3 février 2003 a été pris pour l'immeuble sis 68 rue de la Barre à Lille, propriété de Monsieur Alain Desseaux, demeurant 24 rue Yves Decugis à Villeneuve d'Ascq. Cet arrêté attribuait un délai de 30 jours au propriétaire pour réaliser les travaux garantissant la sécurité publique.

La Ville ayant dû réalisé d'office les travaux de mise en sécurité avant la fin du délai imparti, pour un montant de 1.845,43 €, un titre de recettes a été émis et le propriétaire a remboursé le coût de ces travaux. Ce dernier a présenté un recours gracieux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

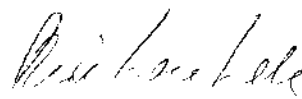
- ◆ **AUTORISER** la Ville à accorder la remise gracieuse totale de la créance décrite ci-dessus et charger l'élue déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ◆ **AUTORISER** la Ville à rembourser la somme de 1.845,43 € à Monsieur Alain Desseaux ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 67, fonction 01, article 678, opération n°603 « Lutte contre l'habitat insalubre.

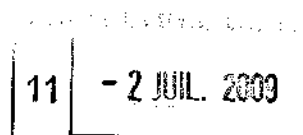
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Immeubles  
menaçant ruine,

  
Audrey LINKENHELD



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/595

OBJET

**Grand Projet Urbain – Construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau - Autorisation de signature des marchés de travaux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/1003 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, à l'issue de la phase d'Avant Projet Définitif, sur l'opération de construction du nouveau Centre social de l'Arbrisseau avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet d'architecture COLBOC et FRANZEN.

Cette même délibération autorisait le lancement et la signature des marchés de travaux sur cette opération.

Il était précisé que l'appel d'offres travaux serait organisé de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	VRD – Gros œuvre – Charpente métallique – Etanchéité
2	Bardage – Couverture
3	Menuiseries extérieures
4	Menuiseries intérieures bois
5	Cloisons – Doublages – Faux Plafonds
6	Sols souples et peinture
7	Electricité
8	Chauffage – Plomberie – Ventilation
9	Ascenseur

La réforme du Code des Marchés Publics, adoptée par décrets n° 2008-1334 du 17 décembre 2008 et n° 2008-1355 et 2008-1356 du 19 décembre 2008, autorise désormais de lancer les procédures de consultation sur les marchés de travaux dont le montant est inférieur à 5.150.000 € HT, sous forme de marché à procédure adaptée.

Cette procédure laisse la possibilité au pouvoir adjudicateur de négocier les offres remises par les candidats.

C'est en ce sens qu'il est proposé de modifier le type de procédure applicable à cette consultation pour laquelle le montant estimatif du marché de travaux est fixé à 3.887.700 € HT, soit 4.649.689,20 € TTC. La durée des travaux est de 16 mois, y compris la période de préparation fixée à 1 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,



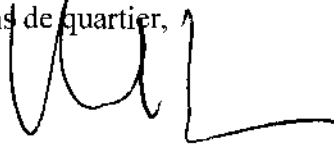
- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Fonction 422 – Article 2313 - Opération n° 1305 - QCSAR – « Centre social de l'Arbrisseau - Travaux » – AP QANRUPG.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 2 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Centres sociaux  
et Maisons de quartier,



Marc BODIOT



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/596

OBJET

**Fourrière municipale – Enlèvement  
de véhicules automobiles – Remboursement  
des frais.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A la suite d'opérations d'enlèvements, plusieurs contrevenants ont présenté une requête aux fins d'obtenir le remboursement des frais de fourrière et de gardiennage ou l'annulation de la dette en cas de destruction en apportant des explications sur les circonstances particulières ayant conduit à l'infraction.

Certaines de ces demandes répondent aux critères retenus par l'Administration Municipale (par exemple : les circonstances particulières liées à la personne responsable du véhicule ou liées à l'état du véhicule, cas de force majeure avec justificatif).

Bénéficiaire	Infraction	Circonstance	Somme
M. WICQUART Alexandre 50 rue d'Aubers 59134 HERLIES	Stationnement gênant sur l'installation du marché rue Racine	L'intéressé était dans l'impossibilité de déplacer son véhicule parce que victime d'une agression	100,70 €
M. BOUCHABBA Fahd 15/31 rue de Bailleul 59000 LILLE	Stationnement interdit gênant sur une zone de police rue du Professeur Laguesse	L'identité de l'intéressé avait été usurpée	Annulation du titre de recette 15 324/08 bordereau 567
M. BOUHLALI Miloud 39, rue Margueritois 59370 RONCHIN	Stationnement interdit sur la voie publique 19 rue de Wattignies	Véhicule d'une entreprise autorisée à occuper la voie publique	96,10 €

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le remboursement des frais aux intéressés ou selon le cas l'annulation du titre de recette

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

29 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

17 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint Délégué à la Police Municipale,

Roger VICOT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/597

OBJET

**Assistantes maternelles – Mise en œuvre de la loi du 4 octobre 2007 et évolutions du cadre contractuel.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille propose aux parents lillois un accueil d'enfants au sein du domicile d'une famille qui est assuré par une assistante maternelle professionnelle agréée par le Département pour garder un ou plusieurs enfants.

C'est ainsi que 46 assistantes maternelles à Lille et 22 à Lomme sont employées par la Ville et regroupées au sein de structures municipales : les crèches familiales.

Sous la responsabilité de la Directrice de crèche, elles accueillent chez elles au plus trois enfants et leur font également bénéficier d'activités collectives et d'un suivi médical mis en œuvre par les professionnels de la petite enfance de la crèche.

Les assistantes maternelles des crèches familiales ont un statut particulier : agents non titulaires de droit public, elles sont rémunérées par la Ville en fonction de la présence effective des enfants.

**Une évolution commencée en 2007**

Jusqu'en 2007, outre une allocation journalière d'entretien et de nourriture, le salaire journalier des assistantes maternelles était fixé à trois fois la valeur du S.M.I.C. horaire par enfant et, en cas d'absence de l'enfant, les assistantes maternelles percevaient une indemnité compensatrice correspondant à la moitié du salaire journalier par journée entière d'absence d'un enfant.

Cette situation ne permettait donc pas aux assistantes maternelles de disposer d'éléments de stabilité dans leur revenu mensuel alors que, dans le même temps, pour le secteur privé, la législation imposait aux familles le principe d'une mensualisation de leur assistante maternelle depuis l'année 2005.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal du 2 avril 2007 a permis de franchir une étape vers une amélioration des conditions contractuelles d'emploi des assistantes maternelles. La rémunération des intéressées a ainsi été forfaitisée en déterminant un salaire journalier de référence :

- calculé sur la base d'une journée de 10 heures,
- versé selon un seuil minimal de rémunération mensuelle correspondant à 18 journées de garde effective par enfant devant être accueilli au cours du mois considéré. Ce versement est maintenu même en cas d'absence de l'enfant (cette disposition ne s'appliquant toutefois pas le mois au titre duquel l'indemnité de congés est versée).

.../...

Le cadre contractuel des assistantes maternelles a par ailleurs également été toiletté à cette occasion afin d'être conforme aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

Si ces avancées ont constitué une première base de stabilisation du cadre contractuel des assistantes maternelles, d'autres points restaient à travailler : mise en conformité de la rémunération des heures supplémentaires avec la nouvelle réglementation, évolution des modalités de prise et de paiement des congés annuels, perspective d'une mensualisation.

### **Une nécessaire mise en œuvre de la loi TEPA**

Le 21 août 2007, a été adoptée la loi n° 2007-1223 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite loi TEPA). Cette loi, complétée par le décret n° 2007-1430 du 4 octobre 2007, porte essentiellement sur deux aspects liés à la rémunération des heures supplémentaires :

- la réduction des cotisations salariales de sécurité sociale,
- la défiscalisation totale des heures supplémentaires.

Ces mesures trouvent à s'appliquer aux assistantes maternelles.

Il a été dès lors nécessaire, à partir du forfait versé, de distinguer la part de rémunération correspondant aux heures normales et celle correspondant aux heures supplémentaires, étant entendu que sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées au-delà de la 45<sup>ème</sup> heure dans la semaine.

C'est ainsi que de nouvelles modalités de calcul de la rémunération ont été définies, afin de permettre de distinguer ces deux types d'heure de travail, avec le souci de maintenir un niveau de rémunération identique. C'est dans ces conditions qu'il a été décidé de retenir les montants horaires de rémunération selon les taux horaires suivants :

- 2,55 € pour l'heure normale
- 3,18 € pour l'heure supplémentaire

Ces montants évolueront en fonction de la valeur du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (S.M.I.C.).

Les enjeux et le résultat de cette démarche ont été présentés aux assistantes maternelles au cours de réunions plénières.

Il convient de souligner que les taux indiqués ci-dessus s'appliquent hors répercussion de la réduction de charges sociales sur les heures supplémentaires. Cette réduction, reversée directement à l'assistante maternelle, contribue dès lors à l'amélioration de son niveau de rémunération.

Il est par ailleurs proposé qu'un montant spécifique d'heure supplémentaire, non indexé sur un nombre d'enfants gardés, soit appliqué à la rémunération des heures de réunions organisées par la Direction dès lors qu'elles ne sont pas comprises dans le forfait mensuel.

Le montant des heures supplémentaires spécifiquement assurées pour participer aux réunions de travail organisées par la Direction de la Petite Enfance est fixé à 8,71 € et évoluera en fonction de la valeur du S.M.I.C.

.../...

### **Les congés**

Actuellement, les assistantes maternelles perçoivent la totalité de leurs indemnités de congés payés, soit 10 % du traitement de l'année écoulée, y compris l'indemnité de congé de l'année précédente, en une fois au mois de juin. Cette indemnité est calculée en tenant compte de la rémunération versée sur la période allant du 1<sup>er</sup> juin de l'année (n-1) au 31 mai de l'année n.

Cependant, les jours de congés pris par les assistantes maternelles en dehors du mois de juin ne sont pas indemnisés directement au moment de l'absence et entraînent de ce fait l'affaiblissement de leur niveau de rémunération.

Par ailleurs, ce système induit des phénomènes d'usure professionnelle, dans la mesure où il n'incite pas les assistantes maternelles à faire usage de leurs droits à congé.

C'est pourquoi, à la demande des intéressées, les services du Pôle Ressources Humaines et la Direction Petite Enfance ont travaillé sur la possibilité d'un versement de l'indemnité au fur et à mesure de la prise effective des congés.

Il est également proposé d'aligner la période de référence des congés sur la même période que le reste du personnel de la Ville de Lille, à savoir sur l'année civile.

Ce système trouverait à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009 constituant une période de transition.

Chaque mois de février de l'année n+1 serait opérée la régularisation de l'année écoulée n.

Compte tenu du montant moyen versé calculé sur la base d'une année, il est donc proposé de verser, à titre d'avance, selon un rythme mensuel, une indemnité s'élevant à 21 € par jour de congé pris et par enfant.

### **Evolution de la forfaitisation vers la mensualisation**

Le cadre réglementaire de la rémunération des assistantes maternelles du secteur privé a récemment évolué vers un système s'appuyant vers une rémunération mensualisée.

A la Ville de Lille, les assistantes maternelles voient leur rémunération mensuelle fixée au regard du nombre d'enfants accueillis dans le mois, induisant un phénomène de fluctuation du niveau de rémunération d'un mois sur l'autre.

Néanmoins, afin d'assurer une certaine sécurité salariale à ces personnels, le Conseil Municipal du 2 avril 2007 avait adopté le principe d'une forfaitisation de leur rémunération, sur la base de 18 journées de garde effective par enfant devant être accueilli au cours du mois considéré.

Le bilan du fonctionnement sur deux ans montre que les assistantes maternelles travaillent en moyenne au minimum 20 jours.

Afin de franchir une nouvelle étape vers une plus grande sécurisation du niveau de revenu mensuel des assistantes maternelles et dans le but de permettre le versement de leur rémunération sur un mode comparable à celui appliqué par principe dans la profession, il est proposé de mensualiser la rémunération de ces personnels sur cette base de calcul.

.../...

Tous les contrats actuellement en cours seront révisés en conséquence et feront l'objet d'une nouvelle procédure de signature avec les agents concernés.

Après avis favorable du Comité Technique Paritaire, réuni le 3 juin 2009, et en accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER**, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la prise de congés en prenant l'année civile pour référence et le versement de leur indemnisation au fur et à mesure de leur prise effective.
- ♦ **AUTORISER** la mensualisation des assistantes maternelles dans les conditions précitées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Réception en Préfecture le - 3 JUIL 2009

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Ressources  
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX





## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/598

OBJET

Comité des Œuvres Sociales - Versement  
de la subvention 2009 - 2<sup>e</sup> partie.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mars 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Ville et le Comité des Œuvres Sociales afin de permettre à celui-ci la mise en œuvre d'une politique d'action sociale pour les personnels municipaux.

Cette convention, signée le 23 mai 2002, prévoit notamment les moyens financiers mis à disposition de l'association, sous la forme d'une subvention de fonctionnement annuelle ainsi que les modalités de versement.

La convention a fait l'objet d'un avenant autorisé par le Conseil Municipal du 9 février 2004 et signé le 17 février 2004, modifiant le rythme de versement de la subvention annuelle.

Il prévoit que le deuxième versement soit réalisé au mois de juin, sur présentation des comptes annuels, certifiés par le Président du COS. Son montant correspondra au solde pour atteindre 80 % du montant de la subvention sur les deux premiers versements.

Le solde est versé à partir du mois de septembre selon un budget de trésorerie présenté trimestriellement par le Président du COS et sur présentation du bilan de l'année précédente, certifié par le Commissaire aux Comptes.

Par délibération du Conseil Municipal du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement de 60 % de la subvention accordée au titre de 2009, soit un acompte de 402.000 €. Le montant annuel de la subvention 2009, inscrite au Budget Primitif, est de 670.000 €.

En application de la convention du 23 mai 2002 et de son avenant du 17 février 2004, il convient de procéder à un deuxième versement de 20 %, d'un montant de 134.000 €.

En accord avec la Commission des de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement de la deuxième partie de subvention au Comité des Œuvres Sociales, d'un montant de 134.000 €
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 020, opération n° 720 « COS » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

Affiché en Mairie le

30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 3 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjoint délégué aux Ressources  
Humaines,

Jean-Louis FREMAUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/600

## OBJET

**Subventions destinées aux  
organismes à caractère social –  
Personnes Handicapées**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville, fidèle à sa tradition sociale, mène une politique volontariste auprès des personnes en situation de handicap dans différents domaines.

Bien qu'il ne s'agisse pas ici d'une compétence à proprement parler communale, la Ville de Lille accompagne et soutient les dispositifs mis en œuvre par l'Etat, le Département et ses autres partenaires responsables des politiques en faveur des personnes handicapées.

La Ville entend garantir aux personnes handicapées le droit d'exercer leur citoyenneté dans une ville accessible à tous et leur assurer une vie quotidienne plus autonome et plus solidaire.

Elle s'est engagée avec le concours de ses partenaires, dans une politique d'ouverture non seulement sur le plan de l'accessibilité de la ville mais aussi sur l'ensemble de la vie sociale, politique, économique et culturelle. Le principe retenu est celui de l'adaptation des structures ordinaires pour permettre à tous de vivre ensemble avec des différences.

Pour accompagner les changements à l'œuvre, la Ville de Lille propose un soutien aux initiatives qui contribuent à l'ouverture générale de la cité aux enfants et adultes handicapés. Il s'agit de favoriser la participation de tous les habitants aux différentes actions menées sur leur territoire, de leur permettre de jouer leur rôle de citoyen et d'accéder aux services de droit commun. Tous les aspects de la vie doivent être pris en considération. Aujourd'hui, les besoins les plus immédiats des personnes handicapées sont considérés comme prioritaires et les dimensions relationnelles et d'inclusion dans la vie sociale sont souvent sous-estimées. Or celles-ci sont également fondamentales.

En soutenant la mise en œuvre effective de projets innovants, la Ville entend contribuer à décloisonner les différents dispositifs pour que l'ensemble des actions menées sur le territoire lillois s'adresse à tous ses habitants. Ces actions influenceront positivement sur le regard de la société sur les personnes en situation de handicap et leur reconnaissance effective comme acteurs à part entière.

Faire en sorte que chacun trouve une réponse adaptée auprès d'un réseau efficace et coordonné, telle est l'ambition de la politique envers les personnes porteuses de handicap menée à Lille depuis de nombreuses années. Conformément aux engagements du Maire visant à faire de Lille la Ville de la Solidarité, il s'agit également d'accompagner et de valoriser les actions que mènent les associations sur le champ des solidarités de proximité.

Au titre de l'année 2009, l'aide financière de la Ville a ainsi été sollicitée sous forme de subventions, conformément à l'appel à projet qui a été lancé par la délégation « Personnes Handicapées », par diverses associations dont les actions et subventions proposées sont détaillées dans le tableau ci-annexé.

.../...

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

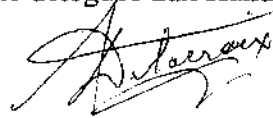
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions dans le tableau ci-joint ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 521 – Opération n° 419 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Handicapés,

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**



Sylviane DELACROIX



Opération : APHSA - soutien aux actions en direction des personnes handicapées-6574 - BP2009

Nom et Adresse de l'Association	Objet - Activités	Action à financer	Coût total de l'action	Subvention Sollicitée et % / total action	Subvention accordée précédemment par la ville	Autres financements sollicités sur le projet	Proposition de l'élue	Avis de la commission
A.A.D.V.A.H. Association d'Aide à la Défense aux Victimes Accidentées et Handicapées du Nord : Place Saint Piat - Salle Barbusse - BP 90412 59474 Seclin Cedex	Faire connaître les droits aux victimes accidentées et handicapées et rechercher en particulier leurs intérêts généraux ; assurer leurs défenses et leurs représentations au niveau départemental ; se saisir notamment des questions de protection sociale, d'emploi, de la santé, de prévention d'accessibilité, de vie sociale, de toute question qui participe à la pleine citoyenneté de ses adhérents.	Permanences juridiques à la Maison de la Médiation de Lille, à raison de deux permanences mensuelles.	4100 €	1 500 €	1 000 €		1 000 €	
A.I.S.P.A.C.E. Nord Agir, informer, Sensibiliser le Public pour Améliorer la Connaissance des Epilepsies : 38 rue du Plat 59000 Lille	Mener toutes actions et études en faveur de l'amélioration de la qualité de vie des personnes épileptiques.	Etude statistique et qualitative de la prévention de la désinsertion sociale des personnes épileptiques et étude de l'accidentabilité. Public visé : les personnes malades, les médecins du travail et scolaires, les opérateurs d'insertion. Elaboration d'un guide des critères permettant d'évaluer les orientations et l'employabilité.	43 100 €	2 000 €	1 500 €	CRAM : 5 000 €	1 500 €	
A.P.F. Association des Paralysés de France : 231 rue nationale 59000 Lille	Améliorer la situation morale, sociale, matérielle et sanitaire des personnes, enfants et adultes, atteintes de déficience motrice.	SERVICE ANIMATION: Permettre aux personnes handicapées d'avoir des activités diversifiées : peinture, informatique avec la poursuite du site Internet, sorties mer, repas et pour certains participation à des séjours départementaux. (10 à 12 Lillois)	50 671 €	1 500 €	1 500 €	Etat : 10 000 € Région : 13 000 € Département : 13 000 € Autres communes : 4 375 €	1 500 €	
A.P.F. Association des Paralysés de France : 231 rue nationale 59000 Lille	Améliorer la situation morale, sociale, matérielle et sanitaire des personnes, enfants et adultes, atteintes de déficience motrice.	SERVICE ACCESSIBILITE: Suivis d'actions diverses.	381 049 €	3 100 €	2 000 €	Union Européenne : 16 944 € Etat : 50 000 € Département : 84 000 € Autres communes : 19 630 €	2 000 €	
A.F.P. Ric. Association Française des Polyarthritiques délégation du Nord : 34, rue Patou 59000 Lille	Apporter toutes les informations utiles et un soutien moral aux malades et à leur famille, promouvoir la recherche médicale dans le domaine de la polyarthrite.	Organisation du 9 <sup>ème</sup> salon : le 10 octobre 2009, un rendez-vous annuel des patients et des professionnels.	3 200 €	1 000 €	500 €	Région : 1 000 €	500 €	

<b>ALM'AGE</b> <b>Association pour la</b> <b>bienveillance des</b> <b>personnes vulnérables :</b> <b>30 rue d'Inkermann</b> <b>59000 Lille</b>	Actions de prévention et de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées et vulnérables : personnes âgées et personnes handicapées.	Ecoute des plaintes de maltraitance envers les personnes handicapées, alerte et sollicitation des partenaires susceptibles de faire cesser ces violences, sensibilisation du public et des professionnels médico-sociaux et promotion de la bienveillance. (49 appels de maltraitance 47 dossiers suivis)	8 000 €	3 000 €	800 €	Etat : 3 500 € Région : 1 500 € Ville de Lille service Animation Seniors : 5 600 €	800 €
<b>A.L.T.E.A.</b> <b>Amitté Loisirs Technique</b> <b>Ecoute Action :</b> <b>30, rue Henri Lestienne</b> <b>59000 Lille</b>	Avoir des activités de loisirs et de sports entre voyants et déficients visuels.	Un rallye culturel composé d'un binôme: une personne non-voyante avec une personne voyante, une remise des prix prévue à la mairie de quartier de Saint - Maurice Pellevoisin. (35 Lillois)	800 €	800 €	800 €		800 €
<b>A.P.E.DYS. Nord-Pas-de-Calais / Antenne Nord :</b> <b>48 rue Faldherbe</b> <b>59260 Lezennes</b>	Venir en aide aux enfants et adultes dyslexiques et/ou dysphasiques et à leur famille par tous moyens de diffusion et de communication.	Colloque DYS 3 <sup>ème</sup> Journée Nationale, à Lille le Samedi 10 octobre 2009 : sensibilisation du grand public par une animation ludique offerte aux enfants "DYS" en centre ville encadrée par les pompiers de Lille. (400 Lillois)	16 900 €	3 000 €	3 000 €	Ville de Valenciennes : 1 000 € Ville de Calais : 1 000 € Région : 3 000 € Département du Nord : 1 000 € Département du Pas-de-Calais : 1 000 €	1 000 €
<b>A.S.R.L.</b> <b>Association d' Action</b> <b>Sanitaire et Sociale :</b> <b>34 rue Patou</b> <b>59000 Lille</b>	Création, gestion, animation d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés concourant à l'insertion sociale et professionnelle, participation à l'équipement sanitaire et social de la région.	Exposition: 15 et 16 mai 2009 pour le bicentenaire de la naissance de Louis Braille. (environ 100 Lillois)	3 534 €	2 000 €	2 000 €	Mairie de quartier du Vieux-Lille : 1 000 € Fédération Française de l'Encouragement : 200 €	2 000 €
<b>Aventure et Partage :</b> <b>13 rue des Ecoles</b> <b>59510 HEM</b>	Encourager la mobilité géographique, sociale, intellectuelle, professionnelle de la personne non valide. Favoriser l'acquisition de compétences et l'accès à l'expérience de la personne possédant un handicap. Créer, développer l'échange et le partage entre personne valide et non valide dans la cité.	Réalisation d'actions de sensibilisation et d'intégration, autour de la notion de Voyage et de la Culture. (15 Lillois)	106 600 €	12 000 €	500 €	Région : 1 500 € Département : 8 000 € Ville de Villeneuve d'Ascq : 5 000 € Fondation de France : 15 000 € Fondation Domoti : 7 000 € Fondation Norauto : 10 000 €	500 €
<b>Couleurs d'Empreintes :</b> <b>68 rue Pierre Legrand</b> <b>59800 Lille</b>	Permettre à des personnes morales et/ou physiques d'accéder à des activités artistiques et/ou de développement personnel.	Les rendez-vous du pinceau en motricité modérée : ateliers de création à partir de différentes techniques, notamment la porcelaine décorée, en public mixte à dominante seniors. (55 Lillois dont 4 Personnes Handicapées)	4 620 €	300 €	300 €		300 €

<b>Ensemble Autrement :</b> 13 rue Berthelot 59000 Lille	Aide aux personnes handicapées et/ou malades, dans le cadre de toute politique, projet ou action favorisant l'autonomie et l'intégration de la personne dépendante ; étude et mise en place de nouveaux services, essentiellement dans le Nord-Pas-de-Calais.	Intervention sur 3 quartiers Lillois avec diffusion du film "Ensemble Autrement" et débat entre les intervenants handicapés et le public. But : amener les personnes handicapées à s'exprimer et à aller à la rencontre des habitants des quartiers pour expliquer ce qu'est le handicap, s'affirmer dans leur place de citoyen, lutter contre les discriminations par le dialogue.	8 000 €	8 000 €	600 €		
<b>EURAFECAM :</b> 24 rue E. Vermeersch 59000 Lille	Faciliter l'accès à toutes les formes de connaissance de culture et de formation des non et malvoyants pour l'utilisation des techniques informatiques et de communication les plus avancées.	Mise à disposition gratuite en braille et en grands caractères des informations institutionnelles (programme de l'Opéra, de l'ONL, informations du tribunal d'instance, de la CRAM, de l'EDF ...)	47 700 €	5 000 €	2 100 €	Région : 7 000 € Département : 15 000 € Ville de Lille service Communication : 4 800 €	2 500 €
<b>F.N.A.T.H.</b> <b>Association des</b> <b>Accidentés de la Vie :</b> 4 Bd Louis XIV BP 2029 59013 Lille Cedex	Conseil et défense des accidentés de la vie et des handicapés pour faire valoir leurs droits.	Permanences juridiques et d'information sur les procédures et démarches en matière de droit social pour les personnes en situation de handicap et accidentées de la vie et actions de sensibilisation du grand public.	1 750 €	1 500 €	1 000 €	Ville de Ronchin : 100 € Ville de Faches-Thumesnil : 100 € Villa de Lesquin : 50 €	1 000 €
<b>Foyer des Œuvres des</b> <b>Sourds du Nord :</b> 114 rue des Postes 59000 Lille	Lutter contre toute forme d'exclusion et de discrimination des sourds et muets notamment professionnelle, sociale et culturelle.	Animation du foyer en proposant des temps conviviaux de rencontres (repas, activités, loisirs, randonnées, visites culturelles). Cette année, le foyer fêtera son 30 <sup>ème</sup> anniversaire.	25 000 €	1 500 €	1 500 €	Département : 1 500 €	1 500 €
<b>G.I.A.A.</b> <b>Groupement des</b> <b>Intellectuels Aveugles et</b> <b>Amblyopes :</b> 5 avenue Daniel Lesueur 75007 Paris	Réunir et représenter ses membres et développer leurs moyens de culture, d'étude, de loisir et de travail.	Lancement de 3 nouvelles revues et adaptation de 600 nouveaux ouvrages, le tout sur CD Daisy. (11 Lillois)	323 472 €	2 000 €	1 000 €	Etat : 18 600 € CRAM : 9 000 € Autres départements : 9 000 € Autres communes : 3 400 €	800 €
<b>HACAVIE</b> <b>Handicaps et Cadre de</b> <b>Vie :</b> 3 rue du Docteur Charcot 59000 Lille	Répondre aux besoins des personnes présentant un handicap fonctionnel en créant et gérant, notamment, un centre régional de documentation, d'information, d'exposition, de conseils, de recherche appliquée, de développement et d'essai de matériels et aides techniques.	Réinsertion de la personne handicapée et/ou âgée: maintien à domicile de la personne handicapée et/ou âgée, recherche des aides techniques nécessaires à ce maintien. (250 Lillois)	46 000 €	2 500 €	2 500 €	Département : 41 500 € Ville de Lille Service animation seniors : 2 000 €	2 500 €
<b>Handicap International :</b> 14 rue Berthelot 69361 Lyon cedex 07	Aide à la réhabilitation des handicapés, notamment dans le domaine des prothèses des membres, dans les régions du globe où le besoin s'en fait sentir, parmi les réfugiés et les populations civiles touchées par la guerre.	11 <sup>ème</sup> Pyramides des chaussures. (entre 4000 et 5000 Lillois)	12 200 €	800 €	600 €	Région : 1 000 € Département : 1 000 € LMCU : 1 000 €	600 €



<p><b>Handi'Chiens</b>  <b>Association Nationale</b>  <b>d'Education de Chiens</b>  <b>d'Assistance pour</b>  <b>Handicapés :</b>  151-161 rue Nationale  75013 Paris</p>	<p>Assurer et promouvoir la formation initiale et permanente des éducateurs, l'élevage, l'éducation des chiens d'assistance, le suivi des chiens formés (santé, comportement, acquisitions), l'adaptation du chien de handicapé.</p>	<p>Préduquer des chiens d'assistance pendant 18 mois pour les remettre gratuitement à des personnes handicapées moteur en fauteuil roulant pour faciliter l'insertion dans la ville, définir aussi un nouveau projet de vie scolaire, social ou professionnel. (20 Lillois bénévoles)</p>	<p>1 678 K €</p>	<p>13 000 €</p>	<p>Divers  Départements :  240 K €</p>	<p>1 000 €</p>
<p><b>Krysalide Diffusion :</b>  45, rue Jacquemars  Giélee  59000 Lille</p>	<p>Promotion et diffusion de cinématographies internationales, en marge des circuits et grands studios mondiaux.</p>	<p>Festival International du Film Indépendant. Permettre au public sourd d'accéder aux films du festival et aux rencontres organisées avec ceux qui le font, en France et à l'étranger, grâce à une interprétation en LSF.</p>	<p>70 855 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>Ville de Lille service  Culture :  10 000 €  Ville de Lille  Relations  Internationales :  2 500 €  Ville de Lille service  Jeunesse :  4 000 €</p>	<p>2 000 €</p>
<p><b>La Belle Journée :</b>  10 rue de Wazemmes  59000 Lille</p>	<p>Mettre en œuvre sur le territoire de la métropole lilloise, plus spécialement à Lille intra muros, un groupe d'entraide mutuelle tel que prévu par la loi du 11 février 2005 et par sa circulaire d'application D.G.A.S.</p>	<p>Accès à la culture et aux loisirs à travers la réalisation d'ateliers d'arts plastiques, d'écriture, de cuisine. Présentation de ces créations à la Maison Foile de Moulins en juin 2009. (60 Personnes Handicapées dont 55 Lillois)</p>	<p>6 120 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>1 800 €</p>
<p><b>La Clé :</b>  28/30 rue Ernest  Deconynck  59000 Lille</p>	<p>Assurer par tous moyens appropriés le fonctionnement d'un Centre d'Enseignement, de Culture, d'Accompagnement et d'Aide pour jeunes et adultes en difficultés intellectuelles, psychologiques ou sociales.</p>	<p>Accompagnement individuel des personnes déficientes intellectuelles en maîtrise des savoirs de base. (20 apprenants déficients dont 15 Lillois)</p>	<p>21 0853 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>3 000 €</p>	<p>2 200 €  Etat :  5 000 €  Région :  5 000 €  Ville de Lille Action  Sociale et  Insertion :  12 000 €</p>
<p><b>La Fabrique :</b>  6 rue de la paix d'Utrecht  59000 Lille</p>	<p>Conception, production, diffusion et promotion d'œuvres artistiques notamment les films documentaires, fiction, pièces de théâtre, produits multimédias, exposition et publication.</p>	<p>Organisation d'une journée autour du handicap avec : la projection de film, un débat et la représentation du spectacle "Etranges aCorps". (Grand public - 200 personnes)</p>	<p>4 606 €</p>	<p>3 000 €</p>	<p>2 200 €</p>	<p>2 200 €</p>
<p><b>Le Compagnon Blanc :</b>  215, rue Solferino  59000 Lille</p>	<p>Organisation, gestion de séjours pour personnes handicapées mentales adultes.</p>	<p>Organisation de sorties le Dimanche pour les personnes handicapées adultes. (100 Lillois)</p>	<p>36 600 €</p>	<p>1 300 €</p>	<p>1 300 €  Département :  7 500 €</p>	<p>1 300 €</p>

<p><b>Les Papillons Blancs :</b> 42 rue Roger Salengro 59260 Hellemmes</p>	<p>Etude et défense des intérêts moraux et matériels des handicapés mentaux et de leurs familles.</p>	<p>Action 1 : Territoire de Lille - Organisation d'une manifestation en juin 2010 autour des collections permanentes du Musée des Beaux-Arts. Action 2 : Secteur Adultes - Action de formation pour favoriser l'accès à la citoyenneté des travailleurs handicapés d'ESAT. Action 3 : Secteur Adultes - Sensibiliser et informer les entreprises qui passent des marchés avec la Ville de Lille à l'accueil en entreprise des personnes déficientes intellectuelles.</p>	<p>Action 1 : 6 200 € Action 2 : 2 880 € Action 3 : 6 000 €</p>	<p>Action 1 : 1 440 € Action 2 : 3 000 € Action 3 : 2 880 €</p>	<p>1 300 €</p>	<p>Action 1 : Action 2 : 2 200 € Action 3 :</p>	
<p><b>Music'All :</b> 58 rue du Port 59800 Lille</p>	<p>Organiser un événement à caractère culturel au profit de personnes handicapées.</p>	<p>Comédie musicale avec la participation de 3 enfants à efficience mentale limitée de l'Institut Médico-Educatif Le Fromez . (2000 Lillois)</p>	<p>42 080 €</p>	<p>6 000 €</p>	<p>800 €</p>	<p>800 €</p>	
<p><b>N.L.G.H. Nord Lesbienne et Gay Handicap :</b> 87/5 rue Gantois 59000 Lille</p>	<p>Faciliter la visibilité des personnes lesbiennes, gays, bi, trans handicapées à travers des actions publiques à caractère militant, convivial, culturel, festif et préventif ; lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité du genre, au statut sérologique connu ou supposé des individus, et soutien des personnes victimes de telles discriminations ; faciliter les échanges et la communication entre les personnes handicapées et les personnes valides, à travers des activités diverses (débat, forums) ; mettre en place des missions d'aide et de soutien aux personnes handicapées lesbiennes, gay, bi, trans discriminées ; développer des actions de prévention santé dans le cadre de la lutte contre le VIH et les IST.</p>	<p>Conférence, avec les partenaires sociaux, liée au handicap et à l'orientation sexuelle. Table ronde de sensibilisation à l'homosexualité et aux problèmes de discrimination.</p>	<p>1 600 €</p>	<p>800 €</p>	<p>500 €</p>	<p>500 € Ville de Lille Politiques de la Ville : 300 € Ville de Lille Action Sociale : 400 € Ville de Lille service Jeunesse : 100 €</p>	
<p><b>Opéra de Lille :</b> 2 rue des Bons Enfants - B.P.133 59001 Lille</p>	<p>Production, diffusion de spectacles (Opéras, Danses, Concerts)</p>	<p>Audio-descripteur de spectacles d'Opéra pour déficients visuels : 2 séances pour le spectacle Dardanuset, 3 séances pour Carmen. Préparation en amont par des visites tactiles du décor, la fabrication d'un programme en braille. (75 Personnes Handicapées)</p>	<p>10 430 €</p>	<p>3 750 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>Département : 3 750 €</p>	<p>2 000 €</p>
<p><b>R.I.F.H. Réponses Initiatives Femmes Handicapées :</b> BP 40085 59652 Villeneuve d'Ascq</p>	<p>Amélioration du rôle et de l'image économique et sociale de la femme handicapée moteur en France.</p>	<p>Rencontre le 16 mai 2009 avec des jeunes handicapés moteurs, leur famille, leurs proches, les professionnels concernés sur le thème "Vie affective et sexualité": exposés, témoignages, ateliers de parole. (30 Personnes Handicapées)</p>	<p>1 600 €</p>	<p>800 €</p>	<p>500 €</p>	<p>500 € Ville de Villeneuve d'Ascq : 500 €</p>	

<p><b>Sésame Autisme :</b> 60, rue Sainte Catherine - BP 62 59009 Lille Cedex</p>	<p>Regrouper les parents d'enfants atteints de troubles profonds de la personnalité - Autisme et TED. Défendre auprès des pouvoirs publics les droits des personnes autistes.</p>	<p>Action d'information et d'aide aux personnes autistes et à leurs familles. (70 Lillois)</p>	<p>2 000 €</p>	<p>2 000 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>1 500 €</p>
<p><b>Signes de sens :</b> 9/2 Petite rue de l'Alma 59000 Lille</p>	<p>Création de projets culturels visant un public mixte, composé de sourds et d'entendants, grâce à un travail sur le langage et sur les différents outils de communication possibles.</p>	<p>Proposer une offre culturelle adaptée au public sourd: visite par des guides sourds en LSF dans les musées, des spectacles bilingues et un atelier de pratiques artistiques et une conférence sur une question d'accessibilité.</p>	<p>93 367 €</p>	<p>6 000 €</p>	<p>4 000 €</p>	<p>Région : 14 272 € Département du Nord : 15 000 € Département du Pas-de-Calais : 4 000 € Ville de Lille - FIH : 750 € Ville de Lille Culture : 5 000 €</p>
<p><b>Sourmédià :</b> 45/4 Avenue de Flandre 59290 Wasquehal</p>	<p>Création d'un centre de ressources de la personne sourde.</p>	<p>Action 1 : accompagnement dans la vie sociale des personnes sourdes profondes âgées de plus de 60 ans, locutrices de la LSF, pour leur permettre d'accéder à leur plein et entier rôle de citoyen. Action 2 : Sensibilisation en direction du grand-public, et notamment en milieu scolaire et universitaire, à l'accueil des jeunes sourds dans les dispositifs de droit commun.</p>	<p>Action 1 : 20 324 €</p>	<p>Action 1 : 20 324 €</p>	<p>Action 1 : 20 324 €</p>	<p>Action 1 : 2 000 €</p>
<p><b>T 21 N :</b> Trisomie 21 Nord: 4/1 avenue du Président Hoover 59000 Lille</p>	<p>Mettre en place des projets visant à l'intégration sociale et à l'autonomie des enfants, adolescents et adultes porteurs d'une trisomie 21 ; concourir par tous moyens scientifiques, thérapeutiques, psychologiques et pédagogiques, au développement de l'étude des atteintes génétiques de type trisomie 21 et de leurs conséquences ; défendre les intérêts matériels et moraux des personnes porteuses de trisomie.</p>	<p>"Café de l'insertion" mettre en place un accueil permanent pour permettre les rencontres et échanges de personnes concernées par la trisomie ou la déficience intellectuelle et par l'intégration de ces personnes dans les milieux ordinaires. Mettre à disposition l'information et la documentation nécessaire. (environ 100 Lillois)</p>	<p>38 000 €</p>	<p>18 000 €</p>	<p>Autres villes : 5 000 €</p>	<p>Action 2 : 2 000 €</p>
<p><b>Valentin Haty :</b> 30 rue Inkermann 59000 Lille</p>	<p>Accompagner et aider les personnes handicapées visuelles pour leur permettre de mieux vivre leur handicap et bien s'intégrer dans la vie sociale et culturelle.</p>	<p>Modernisation du studio d'enregistrement avec logiciel d'enregistrement et graveur + duplicateur de support sur CD Rom. (40 Lillois)</p>	<p>7 991 €</p>	<p>1 800 €</p>	<p>1 800 €</p>	<p>1 800 €</p>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/601

## OBJET

**Acquisition de matériels pour  
les manifestations de la Ville de Lille  
et de ses communes associées –  
Appel d'offres ouvert.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les besoins annuels en matière d'organisation des manifestations pour la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme conduisent à envisager, dans le cadre de l'application du Code des Marchés Publics, une consultation publique par voie d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché à bons de commande avec montants minimum et maximum.

La Ville a recensé les besoins des services gestionnaires de manifestations sur une répartition en 12 lots décomposés comme suit :

- Lot 1 - podium roulant – durée 1 an – estimation : 30.000 €
- Lot 2 – chaises – durée 1 an - estimation : 25.000 €
- Lot 3 - tribune mobile couverte – durée 1 an - estimation : 50.000 €
- Lot 4 - barrières de sécurité – durée 4 ans - estimation : 15.000 € puis 10.000 € les 3 années suivantes
- Lot 5 - grilles d'exposition – durée 4 ans - estimation : 100.000 € puis 20.000 € les 3 années suivantes
- Lot 6 - plateaux podiums – durée 4 ans - estimation : 70.000 € puis 10.000 € les 3 années suivantes
- Lot 7 - coques et supports pour coques pour tribunes – durée 1 an – estimation : 10.000 €
- Lot 8 – bancs - durée 4 ans - estimation : 6.000 € puis 1.500 € les 3 années suivantes
- Lot 9 - stands professionnels - durée 4 ans - estimation : 40.000 € puis 25.000 € les 3 années suivantes
- Lot 10 - plots de lestages – durée 1 an – estimation : 8.000 €
- Lot 11 - passages de câbles – durée 1 an – estimation : 40.000 €
- Lot 12 – tables – durée 4 ans - estimation : 300.000 € puis 25.000 € les 3 années suivantes

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement d'un appel d'offres ouvert sur quatre ans sous la forme d'un marché à bons de commande avec montants minimum et maximum et pour l'acquisition de matériels et son attribution
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés à passer, suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres ;

.../...

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

➤ Pour la Ville de Lille :

au chapitre 21 – article 2188 – fonction 020 – Libellé de l'opération « logistique des manifestations investissement » - Opération n° 773 – Code AP CFETELOGIR  
Code opération CLDMA

➤ Pour la Commune associée de Lomme :

- Mobilier : au chapitre 21 – article 2184 – fonction 020 – Libellé de l'opération « Fêtes techniques investissement » - Opération n° 1434 – Code AP : NRMOYFETES – Code OP : NINVE - Code service : NEM

- Divers matériel : au chapitre 21 – article 2188 – fonction 020 – Libellé de l'opération « Fêtes techniques investissement » - Opération n° 1434 – Code AP : NRMOYFETES – Code OP : NINVE - Code service : NEM

➤ Pour la Commune associée d'Hellemmes :

- Mobilier : au chapitre 21 – article 2188 – fonction 024 – Opération n° 1510 - HECAN – Code service FAF

au chapitre 21 – article 2188 – fonction 020 – Opération n° 1524 - HEQFE

**ADOPTÉE À l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 05 JUL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Prêts de salles  
et de matériels,

  
Françoise ROUGERIE-GIRARDIN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/602

## OBJET

Attribution d'une subvention à l'association Lyrazouki pour le Festival « L'échappée grecque ».

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide de la Ville a été sollicitée, sous forme d'attribution d'une subvention, par l'association Lyrazouki afin d'apporter un soutien à l'organisation du Festival « L'Echappée grecque » qui se déroulera à Lille en octobre et novembre 2009.

L'objectif de ce festival est de faire découvrir la culture de la Grèce hors des clichés, avec une vision contemporaine et auprès d'un large public.

Un important travail est prévu avec des collègues de la métropole : les collègues Boris Vian, Carnot et Henri Matisse à Lille ; les collègues Jean Zay et Guy Mollet à Lomme ; le collègue Saint-Exupéry à Hellemmes et le collègue Flandre à La Madeleine.

Le coût total du projet s'élève à 82.400 €. La Ville, dans le cadre de la délégation Collèges et Lycées, est sollicitée à hauteur de 1.000 €.

Le Département y contribue pour 20.000 €, LMCU pour 7.000 €, le Conseil de quartier du Vieux-Lille pour 2.000 €, le Conseil de quartier de Fives pour 750 €, la commune associée de Lomme pour 750 €, la commune associée d'Hellemmes pour 750 €, le FPH du quartier du Vieux-Lille pour 750 € et le Fonds cantonal CG59 pour 500 €.

Ce projet sollicite en outre d'autres délégations municipales pour son financement.

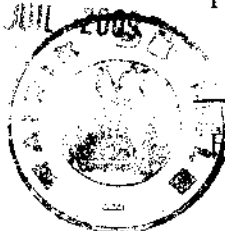
En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 1.000 € à l'association Lyrazouki (SIRET 447 7777 137 000 20)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 22 - Opération n° 28 « Appels à projets collèges ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

Par délégation du Maire  
l'Adjoint délégué aux Collèges et Lycées,

Frédéric MARCHAND



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/603

OBJET

Associations diverses - Actions  
Petite Enfance - Subventions 2009.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance.

Ces subventions leur seront attribuées pour la réalisation d'un objectif précis, choisi par les associations et en accord avec la Ville. Le détail de ces aides financières, dont le versement sera soumis à la production de l'ensemble des éléments justifiant le fonctionnement de l'activité, est repris dans le tableau ci-joint.

En application de la loi n° 2000 - 321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatifs aux relations entre les collectivités locales et les associations, il est fait obligation à la Ville de conclure une convention avec toute association à laquelle elle attribue une ou plusieurs subventions d'un montant total supérieur à 23.000 €.

C'est pourquoi, un avenant à la convention avec l'association Premiers Pas est annexé à la présente délibération.

En ce qui concerne le Centre social Lazare Garreau, l'avenant à la convention fera l'objet d'une délibération prise par ailleurs par le service pilote (Animation Jeunesse).

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Elue déléguée de l'avenant à la convention ci-annexé ;
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations reprises dans le tableau ci-joint ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 65 - article 6574 - fonction 64 - Opération n° 87 « Soutien aux associations ».

**ADOPTÉE A l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

- 05 JUIL. 2009



Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Modes de garde  
et à la Parentalité,

Elise DALEUX

NOM & ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	SUBVENTIONS PREVUES 2009	PART DE LA COMMUNE DANS LE PRIX RAPPORT AU BUDGET DE L'ACTION	PROPOSITION DE L'ELUE
<b>ASSOCIATION POINT RENCONTRE NORD</b> 3 Square Rameau Lille	Lieu d'accueil parents enfants	Fonctionnement du lieu d'accueil dans les locaux de la Maison de l'enfant et de la Famille 2, rue de la Loire. Ouverture le samedi toute la journée.	214 740 €	7 121 €	3%	6 409 €
<b>ASSOCIATION TINTINABULLES</b> 8 rue Parrayon 59000 LILLE	Mise en place de projets autour de l'éveil musical.	Mise en place de "Goûters Comptines". Cette action étant totalement gratuite pour les bénéficiaires, la Ville finance l'intégralité du coût.	5 000 €	5 000 €	100%	4 500 €
<b>ASSOCIATION LE CIRQUE DU BOUT DU MONDE</b> 2 bis rue Courmont BP 225 59018 Lille Cédex	Découverte et apprentissage des arts du cirque	Mise en place d'une action intitulée "Circo-Motricité" au sein de l'école maternelle Saint Exupéry. Séances d'éveil psychomoteur des enfants, par l'intermédiaire des outils du cirque (3 classes de 23 enfants)	5 226 €	3 000 €	57%	2 700 €
<b>ASSOCIATION PREMIERS PAS</b> 60 rue Faidherbe 8/2 Résidence de l'Avenir 59260 HELLEMES	Relais d'Assistantes Maternelles Indépendantes	Organisation de la journée nationale des assistantes maternelles Action financée totalement par la Ville	5 000 €	5 000 €	100%	4 500 €
<b>ASSOCIATION GRANDIR ENSEMBLE AVEC LE CENTRE SOCIAL LAZARE GARREAU</b> 41 rue Lazare Garreau 59000 LILLE		Actions liées à la parentalité - Atelier d'éveil musical Cette action étant totalement gratuite pour les bénéficiaires, la Ville finance l'intégralité du coût. Organisation d'un mini camp pour 10 enfants de 4 - 6 ans	4 161 €	5 000 €	100%	2 744 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	CONVENTIONS PREVUES 2009	PART DE LA VILLE PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'ACTION	PROPOSITION DE L'ELUE
<b>CAFE DE PAROLES POUR PARENTS ET ENSEIGNANTS</b>	Lieu de paroles et d'échanges entre parents	Autour d'un café, les parents se retrouvent dans le lieu "école" pour discuter et échanger entre eux sur leurs préoccupations du moment. Les sujets ne sont pas définis par avance et répondent à leur questionnement du jour. Des intervenants extérieurs sont invités et des rencontres avec les structures du quartier sont effectuées dans le but de créer du lien et de la mixité sociale.	46 500 €	5 000 €	11%	2 000 €
<b>JEUNE ENFANCE NORD</b> 57, rue Jeanne d'Arc 59000 Lille	Mise en place de diverses actions, telles que les colloques, les groupes de paroles, les groupes de réflexions.	Aide au fonctionnement.	8 364 €	2 000 €	24%	1 800 €
<b>GARDERIE MOZART</b> 1 parvis St Maurice Lille	Garderie périscolaire	Fonctionnement de la garderie périscolaire elle accueille des enfants de 2 à 6 ans les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h 30 à 8 h 20. et 16 h 20 à 19 h.	47 250 €	3 000 €	6,3%	2 700 €

NOM et ADRESSE DE L'ASSOCIATION	ACTIVITES GENERALES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS A FINANCER	BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION	SUBVENTIONS PREVUES 2009	PART DE LA VILLE PAR RAPPORT AU BUDGET DE L'ACTION	PROPOSITION DE L'ELUE
<p><b>CENTRE FRANCAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE</b>                      6 rue Jean Roisin Lille</p>	<p>Mise en place d'actions de parrainage</p>	<p>Proposer aux familles en difficultés sociales et familiales un soutien par la mise en place d'un parrainage pour leur enfant.                      Ce soutien, affectif et éducatif, est apporté par des personnes bénévoles qui s'engagent auprès de l'enfant en complémentarité de sa famille.                      Il permet d'agir en prévention des carences éducatives, de la maltraitance et du mal être de l'enfant dans ses relations avec l'adulte et s'exerce toujours en partenariat avec les parents - enfants - parrains et travailleurs sociaux du quartier.</p>	<p>364 539 €</p>	<p>5 000 €</p>	<p>1,4%</p>	<p>4 500 €</p>
<p><b>CINELIGUE NORD PAS DE CALAIS</b>                      104 rue de Cambrai Lille</p>	<p>Promouvoir le cinéma et toutes les différentes formes d'images et de son</p>	<p>Mise en place d'une action intitulée "Mes Premiers Pas au Cinéma" pour les enfants de 2-5 ans en partenariat avec le cinéma l'Univers sur le quartier Moulins</p>	<p>14 276 €</p>	<p>1 500 €</p>	<p>10,5%</p>	<p>1 350 €</p>
<b>TOTAL</b>			<p>720 056 €</p>	<p>44 670 €</p>	<p>6,2%</p>	<p>37 703 €</p>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/604

OBJET

Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la crèche de Fives - Autorisation de signature du marché subséquent de diagnostic.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/1024 du 12 novembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de réhabilitation de la crèche de Fives. Cet édifice présente une grande valeur patrimoniale et les travaux envisagés concernent la mise en place d'un ascenseur, la restauration des façades extérieures et divers aménagements intérieurs.

Par délibération n° 08/1145 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Madame Nathalie T'KINT. Cet accord cadre est conclu pour une durée maximale de quatre ans.

Le premier marché subséquent à l'accord cadre consiste en la réalisation d'un diagnostic complet de l'édifice comprenant :

- le récolement de toutes les données disponibles sur le bâtiment,
- la réalisation d'un état des lieux architectural, technique et sanitaire,
- la proposition d'un planning d'études et de travaux par tranches avec estimation.

Ce diagnostic et ce scénario permettront à la Ville de programmer les opérations d'aménagement et de réhabilitation de la crèche de Fives sur la durée de l'accord cadre.

Le total estimatif du marché de diagnostic, lors de la remise des offres pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre, est estimé à 24.518,00 € TTC. La durée de ce marché est de 6 mois.

Aussi, en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le marché subséquent de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre relatif à l'élaboration du diagnostic de la crèche de Fives.
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23 – fonction 64 – article 2313 – Opération n° 1175 AACDF « Crèche de Fives – Réhabilitation » - AP : APEQUIPENF – Code service : JEC.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,

Réception en Préfecture le

- 6 JUL. 2009 -

l'Adjointe déléguée aux Modes de garde,

  
Lise DALEUX

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/605**

## OBJET

**Droits de l'Homme – Subvention à l'association Parcours de Femmes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Parcours de Femmes est composée de quatre salariés, quarante quatre adhérents et quinze bénévoles actifs. Son siège social est situé Résidence Charles Six, 72 bis, rue d'Arcole à Lille.

Elle a pour objet :

- d'être un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation pour les femmes sortant de prison ;
- d'aider les femmes incarcérées à préparer leur sortie de prison ;
- d'aider les femmes sorties de prison à accéder au plein exercice de leur liberté ;
- d'agir pour éviter les risques de récidive,
- de sensibiliser les différentes institutions et le grand public.

Le nombre de personnes suivies ne cesse d'augmenter. Il est passé de 19 personnes en 1996 à 232 personnes en 2008.

Cet accroissement résulte de la notoriété de l'association auprès du public incarcéré et des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) mais aussi et surtout de la politique d'incarcération massive en vigueur actuellement. L'association estime qu'en 2009 elle accueillera environ 240 personnes, dont 160 Lilloises ou Lillois.

En 2009, elle souhaite donc pouvoir recruter un(e) cinquième salarié(e) pour renforcer l'accompagnement, le soutien administratif, la formation, le travail sur la relation mère-enfant, l'accès au logement, la prévention de la récidive, l'éducation à la santé, l'accès aux soins... des femmes incarcérées ou libérées mais également mettre en place de nouveaux outils d'évaluation, des actions d'information en direction du public jeune ainsi qu'une démarche de recrutement de bénévoles.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 124.435 € et l'aide proposée par la délégation Droits de l'Homme est de 4.000 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 4.000 € à l'association Parcours de Femmes (N° SIREN 400 1520 3900048)

.../...



- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524 – Opération n° 617 « Subventions Droits de l'Homme - Relations Interculturelles Intégration »

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en préfecture le **7 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Droits  
de l'Homme,



Dalila DENDOUGA

Faint, illegible text or stamp located in the bottom right corner of the page.

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/606

OBJET

**Droits de l'Homme - Subvention au  
Groupe local CIMADE de Lille Métropole.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association CIMADE, sise 68 rue du Marché, est présente à Lille depuis 1997 à travers le groupe local de Lille Métropole.

L'une de ses missions essentielles consiste à accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives. Elle regroupe 79 adhérents bénévoles qui s'investissent fortement tout au long de l'année et qui sont appuyés par un juriste salarié. Au niveau national, la CIMADE est reconnue d'utilité publique.

Les actions pour lesquelles l'association sollicite la Ville à travers sa délégation aux Droits de l'Homme sont au nombre de deux :

- l'accès aux droits des migrants,
- le lieu d'écoute.

**1 - L'ACCES AU DROIT**

Les effets conjoints d'une législation de plus en plus restrictive et d'une audience croissante des thèses xénophobes aboutissent à multiplier des situations d'exclusion où les droits et la dignité des personnes sont gravement menacés.

La volonté de la CIMADE est d'aider efficacement et concrètement ces personnes. Ceci nécessite une étude au cas par cas, des consultations juridiques, l'identification précise des besoins de chacun et la mise en œuvre de réponses adaptées : étude de la possibilité de régularisation, demande de titre de séjour, recours devant les Préfectures, les Ministères et les Tribunaux... En étant au côté des étrangers, la CIMADE défend concrètement l'égalité de droits et la dignité des personnes face aux risques d'arbitraire et de discriminations.

Les sollicitations devraient cette année encore augmenter, en raison du renforcement des liens avec les avocats et le développement des relations avec les partenaires institutionnels (Mairies, CCAS, UTPAS, etc.) et associatifs (CADA, foyers d'hébergement, associations de défense des droits des migrants, Centre d'Information des Droits des Femmes, etc.).

Cette action vise les publics suivants :

- les migrants, primo - arrivants ou présents en France depuis plusieurs années, en séjour irrégulier,
- les demandeurs d'asile exclus du dispositif de droit commun (c'est-à-dire les étrangers placés en procédure prioritaire qui représentaient, en 2007, 28 % des demandeurs d'asile selon le rapport annuel 2007 de l'O.F.P.R.A.),
- les étrangers, placés en procédure normale, n'étant pas hébergés dans un centre d'accueil des demandeurs d'asile,

.../...

- les réfugiés et les étrangers en séjour régulier,
- les femmes étrangères victimes de violence.

Soit une prévision de 2 000 personnes pour 2009.

Les objectifs de cette action sont :

- l'amélioration de l'accès aux droits des personnes étrangères en les informant, les conseillant et en les aidant à exercer de manière effective leurs droits,
- la lutte contre les discriminations,
- l'intégration des personnes étrangères.

L'action menée à travers la mise en place de permanences d'accueil tous les mardis et jeudis de 14 h à 18 h, un accueil sur rendez-vous les autres jours et une permanence téléphonique du lundi au vendredi, consistera en :

- l'information et le conseil juridique individuel relatifs à l'asile et au séjour des étrangers, à la nationalité et aux questions sociales (santé, travail, hébergement, prestations sociales, etc.),
- la rédaction de requêtes à destination de l'Administration ou d'une juridiction et le suivi des dossiers (contacts avocats, échange de mémoires avec la partie adverse, présence aux audiences...),
- l'accompagnement des personnes aux rendez-vous administratifs et aux audiences juridictionnelles,
- la préparation et présentation de dossiers en Préfecture du Nord dans le cadre de la Commission départementale de réexamen des situations administratives des étrangers,
- le traitement et l'exploitation des informations issues de cette pratique de terrain pour élaborer une analyse de l'action engagée et renforcer les activités de témoignage et de plaidoyer de l'association,
- la poursuite du travail en réseau avec les partenaires associatifs et institutionnels.

## 2 - LE LIEU D'ECOUTE

La souffrance de certaines personnes étrangères est souvent liée à des situations de traumatismes anciens ou de deuils non faits auxquels viennent s'ajouter des difficultés propres à l'exil : conditions matérielles difficiles, solitude, isolement, problèmes de santé, attente interminable de papiers... Ayant du mal à faire le lien entre ce qu'ils ont vécu dans leur pays d'origine et ce qu'ils vivent en France au quotidien, les demandeurs d'asile peuvent difficilement se projeter dans un avenir incertain. Il s'agit toujours de situations particulièrement déstabilisantes et chacun tente d'y répondre avec sa propre histoire.

La CIMADE s'efforce d'offrir à ces personnes un lieu d'écoute et de partage où leur souffrance pourra être dite et entendue dans le respect, la confidentialité et sans aucun jugement. Elles sont reçues individuellement le mardi, par une psychologue clinicienne, pendant 3/4 d'heure à 1 heure.

Pour l'année 2008, 1 450 personnes ont été reçues, ce qui correspond au suivi de 490 dossiers concernant des personnes de près de 45 nationalités différentes.

.../...

Depuis 2006, ce public a subi, de plein fouet, les conséquences des changements de lois qui durcissent les conditions du regroupement familial en les fragilisant et en les précarisant davantage sans apporter de réelles solutions.

Pour ces deux actions, le budget prévisionnel s'élève à 27.195 €. Le montant de la subvention proposée par la délégation Droits de l'Homme est de 3.200 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

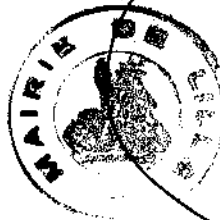
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.200 € à la CIMADE (N° SIREN : 775 666 597)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en préfecture le **7 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée aux Droits  
de l'Homme,



Dalila DENDOUGA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/607

OBJET

**Lutte contre les Discriminations –**  
**Second acompte de la subvention consentie**  
**à la Maison Régionale des Associations**  
**Lesbiennes Gays Bi & Trans. (L.G.B.T)**  
**au titre de l'année 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/69 du 28 janvier 2008, une subvention de 10.000 € a été attribuée à la Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans. (L.G.B.T) pour la période d'activité du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 octobre 2008.

Par délibérations n° 08/1146 du 15 décembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution et le versement, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 octobre 2009, d'un acompte, calculé sur la base de 70 % du montant de la subvention octroyée pour la période précédente, soit 7.000 €.

L'association ayant fourni un dossier complet pour l'exercice 2009 et, notamment, le projet et son budget prévisionnel 2009, le bilan financier, le compte de résultat et le rapport d'activités pour la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2007 au 31 décembre 2008, il est proposé :

- de maintenir la subvention 2009 à 10.000 €, montant sur la base duquel a été calculé l'acompte de 70 %
- de procéder au paiement d'un second acompte de 20 % de la subvention 2009 soit 2.000 €, les 10 % restants étant subordonnés à la présentation des bilans d'activités et financier 2009.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'un second acompte de 2.000 € de la subvention 2009 à l'association Maison Régionale des Associations Lesbiennes Gays Bi & Trans (L.G.B.T.),
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, Mission Education Jeunesse, Programme Lutte contre les Discriminations Droits de l'Homme, Action Lutte contre les discriminations – Opération n° 736

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en préfecture le 7 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Lutte contre  
les discriminations,



Dalila DENDOUGA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/608

## OBJET

**Lutte contre les Discriminations -**  
**Subvention à l'association**  
**"Un autre écran".**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subvention par l'association "Un autre écran". Cette association, dont le siège social est situé 41, rue Saint-Etienne, à Lille a été déclarée à la Préfecture du Nord le 24 septembre 2007 sous le n° W595010907. Elle a pour objet la mise en relief de ce qui, dans la production cinématographique, se rattache plus ou moins directement à l'homosexualité et, notamment, à l'organisation de diffusions et d'un festival annuel de films dans la métropole lilloise.

L'association développe son activité à partir d'animations et de débats organisés autour d'une thématique avec le support d'une projection de films. Ces projections-débat seront, pour certaines, gratuites pour le public. Elles se dérouleront avec l'aide d'intervenants extérieurs (témoignages de professionnels, de défenseurs des droits du citoyen et de la lutte contre les discriminations). L'association prendra en charge la location des films ainsi que les droits de diffusion qui y sont liés.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 24.000 € et la subvention proposée par la délégation Lutte contre les Discriminations est de 1.500 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'attribution d'une subvention de 1.500 € à l'association "Un autre écran"
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, Mission Éducation Jeunesse, Programme Lutte contre les Discriminations Droits de l'Homme, Action Lutte contre les Discriminations – Opération n° 736.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 6 JUIN 2009

Réception en préfecture le 7 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Lutte contre  
les Discriminations,

Dalila DENDOUGA



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/609

## OBJET

**Lutte contre les Discriminations –  
Subvention à l'association Initiatives  
Plurielles.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Initiatives Plurielles, sise 60 rue Sainte-Catherine, a pour but :

- de promouvoir l'emploi ainsi que les initiatives économiques et sociales ;
- de créer et développer des entreprises et/ou des activités notamment par des femmes,
- de combattre les discriminations que les publics peuvent rencontrer sur le marché de l'emploi.

L'association mobilise toutes les compétences nécessaires pour mener à bien ses objectifs au moyen d'actions de sensibilisation, de formation, d'accompagnement, de mise en réseau, de prestation de conseils et d'évaluation. Elle sollicite la Ville pour le fonctionnement de deux dispositifs :

➤ "INITIATIVES AU FEMININ"

Le principe d'égalité a valeur constitutionnelle depuis 1946 et de nombreuses lois ont rappelé ce principe. En juin 2004, un label "égalité" mis en place par l'État a pour objet de valoriser les pratiques exemplaires d'entreprise, sachant que les inégalités persistent en matière d'emploi, de responsabilités, de statuts et de positions hiérarchiques.

Au travers de ce dispositif, l'association cherche à orienter efficacement des femmes, notamment issues de l'immigration, vers la création d'entreprise par :

- un accueil dès l'amont de toutes celles qui expriment la volonté de s'établir à leur compte ;
- un accompagnement qui parie sur la capacité d'entreprendre de tous les publics, valorise les ressources des porteurs(euses) de projet en affirmant leurs motivations et en renforçant la confiance en soi, privilégie la personne et son projet et s'inscrit dans un parcours professionnel,
- une relation humaine et personnalisée qui privilégie la disponibilité, l'échange avec la créatrice en excluant la démarche du simple guichet.

L'association a ainsi accueilli et accompagné 66 personnes en 2004, 120 en 2006 et 180 en 2007 et 2008.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève pour 2009 à 232.732 €. La subvention proposée par la délégation Lutte contre les Discriminations est d'un montant de 4.000 €.

.../...

➤ LE MENTORAT AU FEMININ  
*"SE FORMER AUX REALITES DE L'ENTREPRISE"*

Ce second dispositif a été initié par l'association suite aux constats suivants :

- les femmes, qui se lancent dans la création, maîtrisent les savoir-faire liés à leur activité mais ont parfois du mal à endosser le rôle d'entrepreneur avec toutes les composantes que cela suppose,
- le fait d'avoir un entourage du milieu de l'entreprise favorise la longévité de l'activité créée,
- les atouts majeurs pour la survie des entreprises résident principalement dans le parcours antérieur du créateur et notamment dans le fait d'avoir une expérience en entreprise.

Il s'agit donc de permettre aux femmes engagées dans la création de leur activité de bénéficier, si elles le souhaitent, du soutien d'un professionnel expérimenté, immergé dans la vie économique locale et qui, pour autant, reste désintéressé, afin d'établir une relation de pleine confiance.

Le "mentorat" se définit ainsi comme une relation d'accompagnement originale et dynamique entre deux personnes :

- le mentor, qui est bénévole, souhaite partager son expertise en entreprise et transférer ses aptitudes en la matière,
- la filleule désire bénéficier de cet accompagnement et est disposée à recevoir et à partager.

Trois types d'actions distinctes sont mis en place en fonction du profil de la bénéficiaire :

- lors de la construction du projet de création, un stage de découverte en entreprise dans le secteur d'activité du projet a pour objectif de confronter la créatrice potentielle aux réalités du terrain ;
- peu avant la création d'activité, une relation dite de "tutorat" avec un responsable d'entreprise expérimenté permet à la future créatrice de se préparer au jour le jour au métier de chef d'entreprise,
- après la création d'activité, la relation de "mentorat" avec un entrepreneur chevronné (échanges réguliers selon un mode assez flexible) apporte à la jeune créatrice du partage, du recul et des compétences complémentaires.

Ce programme expérimental a bénéficié d'un partenariat avec deux dispositifs similaires de "mentorat", celui de la Fondation de l'Entrepreneurship (Québec) et celui du Réseau Diane (Belgique).

Deux sessions de "mentorat" ont été lancées en 2007 et deux autres en 2008 pour, respectivement, 7 et 9 binômes "marraine-filleule".

Le budget prévisionnel pour 2009 de cette action s'élève à 66.000 €. La subvention proposée par la délégation Lutte contre les Discriminations est d'un montant de 3.000 €.

.../...

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'attribution d'une subvention totale de 7.000 € pour ces deux actions à l'association Initiatives Plurielles (N° SIRET : 45152353400019)
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante au chapitre 65, article 6574, fonction 524, Opération n° 736 de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en préfecture le 7 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
l'Adjointe déléguée à la Lutte contre  
les Discriminations,



Dalila DENDOUGA

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/610

OBJET

**Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services à Lille 2007/2010 - Axe Animation et promotion commerciale - Subventions à diverses associations et unions commerciales - Emission de titres de recettes - Versement de solde de subventions - Modification d'opération.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**1. Subventions à diverses associations et unions commerciales**

Par délibération n° 07/868 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a adopté le Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA) dans le cadre d'un programme pluriannuel 2007/2010 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion commerciale.

La Ville, maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord. Ces participations devant être fléchées par la Ville vers les destinataires finaux que sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

Un tableau détaillé par association et union commerciale (annexe 1) présente les opérations d'animation et de promotion commerciale subventionnées dans le cadre du PLA.

Le budget prévisionnel total de ces opérations est estimé à 61.694,65 €. La subvention totale sollicitée dans le cadre du PLA 2007/2010 s'élève à 35.471,09 €. Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance totale de 21.282,65 €.

Le solde de la subvention est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

**2. Régularisation des trop-perçus**

En 2008, la Ville a procédé aux versements de subventions au bénéfice de plusieurs associations et unions commerciales. Les bilans des actions subventionnées font apparaître des trop-perçus du fait de budgets réels inférieurs aux budgets prévisionnels, voire d'annulation d'opérations.

Ces trop-perçus sont :

- soit déduits de la subvention allouée par la délégation Commerce au titre de la présente délibération (annexe 1) pouvant entraîner, en outre, une émission de titre de recette lorsque le trop-perçu 2008 est supérieur à l'avance de subvention de la délégation Commerce ;
- soit font directement l'objet de l'émission d'un titre de recette (annexe 2) en l'absence de demandes de subventions de la part des associations.

.../...

### 3. Versement du solde de subvention au GAEL (Opération Saint-Valentin)

Par délibération n° 09/108 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, d'une subvention d'un montant total de 6.169,74 € au Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL) pour la réalisation de l'opération « Saint-Valentin ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 3.701,84 €.

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, il est proposé de procéder au versement du solde de subvention d'un montant de 1.775,46 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
Saint-Valentin	12 339,48 €	10 954,58 €	Subvention réelle	5 477,30 €	2 054,13 €	1 983,87 €	1 439,31 €
			Avance	3 701,84 €	1 388,29 €	1 340,81 €	972,75 €
			<b>Solde à verser</b>	<b>1 775,46 €</b>	<b>665,84 €</b>	<b>643,06 €</b>	<b>466,56 €</b>

### 4. Modification d'opération – Subvention octroyée à l'association « Les boutiques du Faubourg »

Par délibération n° 09/219 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a autorisé l'attribution, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, d'une subvention d'un montant total de 7.522,80 € à l'association « Les boutiques du Faubourg » pour la réalisation de l'opération « Nuit des soldes d'été ».

Depuis, l'association a fait savoir à la Ville qu'elle souhaitait modifier la date de réalisation de cette opération et son intitulé. Par conséquent, cette opération garde le même contenu mais change de date (fin octobre – début novembre) et voit son intitulé modifié (« Opération chèques cadeaux »).

En conclusion, la somme totale à verser aux associations s'élève à 14.886,50 € et la somme totale des titres de recettes à émettre est de 18.590,89 € (annexe 3).

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Elu délégué des conventions et avenants entre la Ville et les associations suivantes :
  - le Groupement des Acteurs Economiques de Lille Centre (GAEL) ;
  - l'Union Commerciale Gambetta ;
  - l'Association des Commerçants de la Rue d'Isly (ACRI) ;
  - l'Union Commerciale Saint-Maurice-Pellevoisin ;
  - l'Association des commerçants et artisans des rues de Wazemmes, Artois et environs ;
  - l'UCARC ;
  - l'Union Commerciale des Halles de Wazemmes ;
  - l'UCAF.

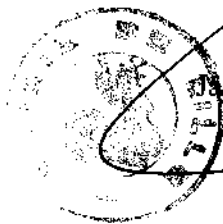
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 2.121,75 € au GAEL, 1.580,98 € à l'Union Commerciale Gambetta, 675 € à l'ACRI, 767,22 € à l'Union Commerciale Saint-Maurice-Pellevoisin, 3.346,08 € à l'association des commerçants et artisans des rues de Wazemmes, Artois et environs, 845,37 € à l'UCARC et 1.697,70 € à l'Union Commerciale des Halles de Wazemmes et 3.852,40 € à l'UCAF, selon la répartition en annexe 1,
  
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 13.819,89 € sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2007-2010 » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 1.066,61 € sur l'opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) de nos documents budgétaires pour le mandatement aux associations reprises ci-dessus,
  
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2007-2010 » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 749 « Commerce - PLA Partenaires 2007-2010 » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94).
  
- ◆ **AUTORISER** l'émission des titres de recettes correspondant au trop-perçu de l'année 2008 dans le cadre PLA pour les associations figurant dans les annexes ci-jointes pour un montant total de 18.590,89 €.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Commerce,



Jacques MUTEZ



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/611

OBJET

**Plan Local d'Action pour le développement  
du Commerce, de l'Artisanat et des Services -  
Aide directe à la rénovation de vitrines et  
amélioration des équipements de sécurité  
des entreprises commerciales, artisanales  
et de services à Fives – Subvention.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Afin d'avoir la possibilité d'accompagner les commerçants et artisans dans l'amélioration de leurs locaux commerciaux, la Ville, en collaboration avec les partenaires du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2007-2010 (PLA) et avec le soutien de l'Etat (FISAC), a souhaité mettre en œuvre une aide à la rénovation de vitrines et à l'amélioration des équipements de sécurité extérieurs sur le quartier de Fives. Cette opération appelée « Les vitrines de Fives » vise à soutenir la rénovation extérieure de points de vente, après la restructuration de la place de Geyter.

Cette aide est attribuée selon les règles et critères établis par délibération n° 08/813 du 6 octobre 2008.

➤ **Dossier « Fives Carillon » :**

L'entreprise commerciale « Fives Carillon », sise à Lille, 155 rue Pierre Legrand, a déposé un dossier éligible et répondant aux conditions d'aide prescrites.

La subvention s'élève à 40 % du montant total HT des travaux éligibles, pour un plafond de 1.100 € HT le mètre linéaire de façade en rez-de-chaussée.

Suite à l'examen du dossier, le montant des travaux éligibles réalisés s'élève à 1.745,75 € HT. La subvention totale est donc évaluée à 698,30 € (1.745,75 € x 40 %).

La Ville, au titre de la délégation Commerce, et l'Etat, au titre du FISAC, participent à même hauteur, à savoir 349,15 € chacun.

➤ **Dossier « Boulangerie Pâtisserie JN GOUILLART » :**

L'entreprise commerciale « Boulangerie Pâtisserie JN GOUILLART », sise à Lille, 255 rue Pierre Legrand, a déposé un dossier éligible et répondant aux conditions d'aide prescrites.

La subvention s'élève à 40 % du montant total HT des travaux éligibles, pour un plafond de 1 100 € HT le mètre linéaire de façade en rez-de-chaussée.

Suite à l'examen du dossier, le montant des travaux éligibles réalisés atteint le plafond maximum de 8.030 € HT (les dépenses totales réalisées s'élevant à 14.890 € HT). La subvention totale est donc évaluée à 3.212 € (8.030 € x 40 %).

.../...

La Ville, au titre de la délégation Commerce, et l'Etat, au titre du FISAC, participent à même hauteur, à savoir 1.606 € chacun.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'attribution de l'aide à la rénovation de vitrines et à l'amélioration des équipements de sécurité extérieurs sollicitée par les établissements suivants :

Enseigne « Fives Carillon »  
N° SIRET : 328 439 708 00012  
Représentée par Monsieur SIS Christian  
155, rue Pierre Legrand  
59000 LILLE  
Montant HT des travaux éligibles réalisés 1.745,75 €  
Montant de la subvention 698,30 €

Enseigne « Boulangerie Pâtisserie JN GOUILLART »  
N° SIRET : 449 896 653 00010  
Représentée par Monsieur GOUILLART Jean-Noël  
255, rue Pierre Legrand  
59000 LILLE  
Montant HT des travaux éligibles réalisés 8.030 €  
Montant de la subvention 3.212 €

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante d'un montant de 3.910,30 € sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 - fonction 90 de nos documents budgétaires Opération n° 1547 « PLA Commerce - Rénovation des vitrines de Fives »,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de l'Etat au titre du FISAC à hauteur de 1.955,15 € au titre de l'action susvisée au chapitre 13 - article 1328 - fonction 90.- Opération n° 1547 « PLA Commerce - Rénovation des vitrines de Fives - Subvention FISAC »

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 3 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Commerce,

Jacques MUTEZ



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/612

OBJET

**Subvention à l'Institut Catholique de Lille pour l'étude sur le commerce de proximité du secteur Tournebride « Humanité » et « Cœur de ville ».**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain de Tournebride s'étend sur 130 hectares. Un premier secteur opérationnel sur plus de 90 hectares est organisé en plusieurs secteurs d'aménagement, l'ensemble étant mis en cohérence par Lille Métropole Communauté urbaine (LMCU) avec les communes de Lille, Lomme et Capinghem et les partenaires, dans un schéma d'urbanisme dont l'ambition est de créer un quartier durable privilégiant la mixité de fonctions (activités médico-sociales et économiques, habitat, loisirs), la mixité sociale et les modes de déplacements doux.

Ces différents secteurs sont :

- « Humanité », le nouveau pôle mixte médico-social et habitat sur environ 10 hectares autour de Saint-Philibert, développé par l'Université Catholique de Lille
- « Cœur de ville de Capinghem », une nouvelle centralité pour la commune, qui accueillera une grande diversité de logements, d'équipements publics, de commerces de proximité et d'activités économiques
- Le campus de formation VEOLIA nord – Europe sur environ 7 hectares,
- Le futur « parvis » pour lequel une étude est lancée par LMCU pour le réaménagement de la rue du Grand But et l'aménagement de l'espace public autour de la station de métro Saint-Philibert, afin de réussir la connexion entre les opérations citées plus haut.

La démarche de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « TOURNEBRIDE - Cœur de ville » a été engagée par délibération du Conseil de LMCU du 17 avril 2009. Les phases successives de la démarche se dérouleront entre juin 2009 avec la concertation préalable et le premier semestre 2010 avec la délibération du Conseil de LMCU sur l'approbation du dossier définitif de la ZAC et le nouveau zonage au PLU.

#### **L'étude sur le commerce**

La réalisation du premier secteur opérationnel devrait générer des besoins en commerce de proximité pour les plusieurs milliers de nouveaux habitants, salariés et personnes en formation (environ 1 200 logements et 40 000 m<sup>2</sup> d'activités médico-sociale, PME – PMI).

La réussite de la mixité des fonctions et des usages sur l'ensemble du projet et de ses secteurs est un enjeu d'aménagement urbain qui intègre la réflexion et la maîtrise du développement des commerces, en particulier ceux de proximité. Le projet de création du « parvis », le secteur « Cœur de ville » au centre de Capinghem, la proximité de la zone commerciale et de loisirs du Grand But font que ce projet complexe et ambitieux nécessite une étude spécifique sur les besoins, les capacités et les lieux d'implantation commerciale qui pourraient être envisagés.

.../...

La stratégie qui en résultera permettra de canaliser les velléités présentes et à venir de divers porteurs de projets commerciaux, en organisant les implantations possibles et réalistes, en cohérence avec les objectifs de qualité du projet.

Le coût estimé de cette étude est d'environ 9.000 € TTC.

Portée par l'Institut Catholique de Lille (ICL), situé au 60 boulevard Vauban à Lille, il est proposé que cette étude soit financée respectivement à hauteur de 3.000 € par l'Institut Catholique de Lille (ICL), la Ville de Lille et la commune associée de Lomme.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 € à l'Institut Catholique de Lille (Siret n° 19593559800019) pour la réalisation de cette étude sur le commerce dans le cadre du projet Tournebride,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 94 - Opération n° 675 « PLA Commerce - Ville » de nos documents budgétaires.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 3 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Commerce,

Réception en Préfecture le - 3 JUIL. 2009



Jacques MUTEZ

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/613

OBJET

**Plan Local d'Action pour le développement  
du Commerce, de l'Artisanat et des Services à  
Lille 2007/2010 - Axe Promotion des Marchés de  
Plein Air - Subventions à diverses associations -  
Régularisation de trop-perçus.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

**1. Subventions à diverses associations**

Par délibération n° 07/868 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a adopté le Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services (PLA) dans le cadre d'un programme pluriannuel 2007/2010 et notamment pour des opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air.

La Ville, maître d'ouvrage de ce programme, est amenée à recevoir les contributions financières des partenaires de ce programme : le Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Grand Lille et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Nord. Ces participations devant être fléchées par la Ville vers les destinataires finaux que sont les promoteurs des actions relevant du PLA.

Un tableau détaillé (annexe 1) par association présente les opérations d'animation et de promotion des marchés de plein air subventionnées dans le cadre du PLA.

Le budget prévisionnel total des opérations est estimé à 19.260 €. La subvention totale sollicitée dans le cadre du PLA 2007/2010 s'élève à 11.176 €. Dans un premier temps, la Ville procède au versement d'une avance de 60 % de la subvention octroyée, soit une avance totale de 6.705,60 €.

Le solde de la subvention est versé aux associations après réception des pièces justifiant des dépenses réellement engagées pour les opérations concernées.

**2. Régularisation de trop-perçus 2008**

D'autre part, en 2008, la Ville a procédé aux versements de subventions au bénéfice du Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Département du Nord et de la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) qui ont organisé des opérations d'animations et de promotion commerciale entrant dans le cadre du PLA.

Les bilans financiers des actions subventionnées font apparaître des trop-perçus par les associations du fait de budgets réels inférieurs aux budgets annoncés (détaillés dans le tableau ci-après).

Association	N° délibération	Conseil Municipal	Opérations	Trop-perçu
Syndicat des Commerçants des marchés de France du Département du Nord	08/569	23/06/2008	« Semaine du goût » « Poussettes du marché »	948,17 €
FLCAS	08/567	23/06/2008	« Semaine du goût »	228,42 €
<b>TOTAL</b>				<b>1.176,59 €</b>

Ces trop-perçus sont déduits de la subvention allouée par la délégation Marchés de plein air au titre de la présente délibération (annexe 1).

### 3. Versement du solde de subvention à l'association Caulier Fives Animation (Opération Roue de la Fortune)

Par délibération n° 09/109 du 2 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé le versement, dans le cadre du Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services, d'une subvention d'un montant total de 1.350 € à l'association Caulier Fives Animation pour la réalisation de l'opération « La roue de la fortune ».

Dans un premier temps, la Ville a procédé au versement d'une avance de 60 % de la subvention, soit 810 €.

L'association ayant fourni à la Ville les pièces justifiant des dépenses réellement engagées, il est proposé de procéder au versement du solde de subvention d'un montant de 540 € selon le détail suivant :

Opération	Budget prévisionnel	Budget réalisé		Subvention PLA	Dont Ville	Dont Région	Dont CCI Grand Lille
La roue de la fortune	2.250 €	2.253,22 €	Subvention réelle	1.350,00 €	917,95 €	64,35 €	367,70 €
			Avance	810,00 €	550,77 €	38,61 €	220,62 €
			<b>Solde à verser</b>	<b>540,00 €</b>	<b>367,18 €</b>	<b>25,74 €</b>	<b>147,08 €</b>

En conclusion, la somme totale à verser aux associations est de 6.069,01 €

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Elu délégué des conventions et avenants entre la Ville et les associations suivantes :
  - Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des services (FLCAS) ;
  - UFC - Que Choisir Région Lille ;
  - Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Département du Nord ;



- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant de 911,58 € à la FLCAS, 972 € à l'UFC - Que Choisir Région Lille et 3.645,43 € au Syndicat des Commerçants des Marchés de France du Département du Nord selon la répartition en annexe 1 et le versement du solde de subvention d'un montant de 540 € à l'association Caulier Fives Animation,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondant à la participation de la Région et de la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille pour un montant total de 2.326,60 € sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air - PLA Partenaires » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) et à celles correspondant à la part de la Ville pour un montant de 3.742,41 € sur l'opération n° 679 « PLA Marchés de plein air - Ville » (Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 94) de nos documents budgétaires pour le mandatement aux associations reprises ci-dessus,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région Nord/Pas-de-Calais sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air - PLA Partenaires » (Chapitre 74 - Article 7472 - Fonction 94) et de la CCI Grand Lille sur l'opération n° 750 « Marchés de plein air - PLA Partenaires » (Chapitre 74 - Article 7478 - Fonction 94).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 3 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux Marchés  
de Plein Air,



Jacques MUTEZ

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/614

OBJET

**Vie Associative – Subventions aux associations - Aide au démarrage.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée par plusieurs associations nouvellement créées. Dans le cadre de la délégation Vie Associative, il est proposé de participer à la mise en œuvre de ces projets associatifs sous la forme d'une aide au démarrage et d'autoriser le versement des subventions ci-dessous détaillées :

**ASSOCIATION ORIENTALILLE**

Cette association, dont le siège social est situé 73, rue du Professeur Langevin à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 7 juillet 2008 sous le n° W 595012896.

Elle a pour objet la promotion de la connaissance des cultures orientales ainsi que toutes autres activités artistiques et de loisirs, dans le quartier de Wazemmes.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 5.200 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 500 €.

**ASSOCIATION CYBER CITOYEN**

Cette association, dont le siège social est situé 39, rue Championnet à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 15 décembre 2008 sous le n° W595013937.

Elle a pour objet la récupération des machines informatiques déclassées par les entreprises pour les fournir, après une réparation minutieuse, à des populations défavorisées. Cette action vise également à éviter la prolifération de décharges sauvages.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 45.445 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 800 €.

**ASSOCIATION REINES DE FEMMES**

Cette association, dont le siège social est situé 1/12, rue de Wazemmes à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 26 janvier 2009 sous le n° W595014999.

Elle a pour objet la lutte contre la précarité des femmes et des enfants, la réduction des violences faites aux femmes, la création d'un réseau Nord-Sud mobilisant et promouvant les femmes qui mènent des actions signalées au sein de leurs sociétés.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 95.000 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 800 €.

### ASSOCIATION FC LILLE FIVES

Cette association, dont le siège social est situé 37, rue Ernest Mayer à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 29 décembre 2008 sous le n° W595014028.

Elle a pour objet l'accompagnement de jeunes du quartier de Fives vers la pratique du futsal, porteuse de valeurs de citoyenneté.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 2.480 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 800 €.

### ASSOCIATION NAYRA

Cette association, dont le siège social est situé 21, rue de Courtrai à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 17 avril 2008 sous le n° W595012430.

Elle a pour objet la création, avec un collectif d'habitants de Moulins, d'un film documentaire sur le quartier, réalisé par une équipe professionnelle.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 12.287,30 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 800 €.

### ASSOCIATION WAZ FESTI SOUL MUSIC

Cette association, dont le siège social est situé 1/16, rue de Mulhouse à Lille, a été déclarée en Préfecture du Nord le 27 octobre 2008 sous le n° W595013549.

Elle a pour objet la promotion de la musique soul et de ses influences d'un point de vue culturel en créant, sur le quartier de Wazemmes, des événements autour de la musique, de l'image, du son et de l'art de vivre, dans une approche de diversité ethnique et culturelle.

Le budget prévisionnel de l'association s'élève à 9.105 €. Le montant de la subvention d'aide au démarrage proposée par la délégation Vie Associative est de 800 €.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions aux associations ci-dessus détaillées,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 422, opération n° 633 "Subvention Soutien à la Vie Associative".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

30 JUIN 2009

Réception en préfecture le

- 3 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à la  
Vie Associative,

  
Evelyne LEDEZ



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/615

OBJET

Versement de subventions à l'OCCE  
du Nord - Avenant à la convention.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal a autorisé, par délibération n° 06/742 du 9 octobre 2006, le renouvellement de la convention passée avec l'association « Office central de coopération de l'Ecole du Nord » (OCCE du Nord). Cette délibération détermine les relations financières entre la Ville de Lille et l'OCCE du Nord.

Les Conseils de quartier du Centre et de Lille-Sud se sont prononcés favorablement pour des aides à allouer à des coopératives OCCE, affiliées à l'OCCE du Nord. Ces aides sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Il convient d'intégrer ces aides par voie d'avenant à la convention existante.

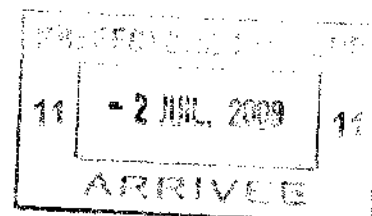
En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions reprises dans le tableau ci-joint
- ◆ **IMPUTER** la dépense de 750 € au chapitre 65, article 6574
- ◆ **IMPUTER** la dépense de 1.265 € au chapitre 67, article 6745
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer l'avenant ci-annexé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 29 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux Ecoles,  
Maïrice THORÉ

**AIDES ATTRIBUÉES AU TITRE DES CREDITS DECENTRALISES**

QUARTIER	PROJET	COÛT TOTAL DU PROJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT	IMPUTATION
<b>CENTRE</b>	<b>Ateliers d'expression théâtrale</b> Dispositif inscrit au projet d'école visant à encourager et développer les langages d'expression qui mobilisent le corps par le théâtre. Une présentation aux parents est prévue en fin d'année lors de la fête pédagogique.	630 €	OCCE N° 1812 ECOLE LES P'TITS POUCHINS 3 RUE DES DEPORTES 59000 LILLE	300 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
	<b>Ouverture culturelle</b> l'amélioration, sensibilisation à la culture et aux musées. Entrer dans la littérature enfantine. Développer le devenir de l'élève.	910.50 €	OCCE N° 2104 ECOLE MOZART 1 PARVIS SAINT MICHEL 59000 LILLE	450 €	Chap. 65 Art. 6574 Fonct. 255 Opération 84
	<b>Cité nature</b> Tous les élèves de l'école, enseignants et parents accompagnateurs passeront une journée à la cité Nature à Arras au sein d'ateliers éducatifs sur l'eau, l'arbre, les plantes et la planète.	1 873 €	OCCE : 1 627 ECOLE MATERNELLE NADAUD 1 BOULEVARD EUGENE DUTHOIT 59000 LILLE	765 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Opération 94
<b>LILLE SUD</b>	<b>Constitution de malles d'objets</b> Afin que les élèves s'approprient activement la langue orale, acquièrent un vocabulaire précis, l'école constituera des malles d'objets de la vie courante ( cuisine, salle de bain, jardin, vêtements, ...)	600 €	OCCE : 1 513 ECOLE MATERNELLE RACHEL LEMPEREUR RUE JEAN GIRAUDOUX 59000 LILLE	500 €	Chap. 67 Art. 6745 Fonct. 255 Opération 94

LILLE SUD  
 2001  
 11

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/616

## OBJET

**Grand Projet Urbain - Restructuration du groupe scolaire Briand Buisson Nadaud - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La procédure de concours d'architecture, en vue de la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la restructuration du groupe scolaire Briand Buisson Nadaud dans le quartier de Lille-Sud, a été engagée conformément aux délibérations n° 06/187 du 20 mars 2006 et n° 07/268 du 2 avril 2007, sur la base d'un programme de réalisation qui comporte :

- La démolition de la quasi-totalité du groupe scolaire Briand Buisson actuel (y compris les logements de fonction), tout en préservant le bâtiment front à rue côté boulevard Eugène Duthoit,
- la reconstruction du groupe scolaire en y intégrant l'école maternelle Nadaud voisine,
- l'intégration de locaux mutualisés entre l'école et le quartier (multimédia, informatique, arts plastiques, salle de sports, BCD, etc)
- la construction d'un office de restauration qui fonctionnera en liaison froide avec la future cuisine centrale

Les équipes pouvant participer à ce concours devaient disposer des compétences suivantes : architecture, bureau d'études techniques avec compétences fluides et structure, économie de la construction et Haute Qualité Environnementale.

Conformément au règlement du concours, une indemnité de 52.000 € HT était susceptible d'être allouée à chaque candidat retenu. Pour le lauréat, cette indemnité constitue une avance sur le marché de maîtrise d'œuvre.

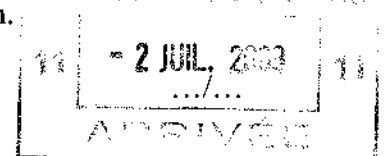
A l'issue de l'examen des candidatures et sur proposition du jury, trois équipes, sur quarante deux dossiers de candidatures réceptionnés, avaient été retenues, après examen de leurs capacités professionnelles, techniques et financières :

Equipe n° 1: J. DE ALZUA (architecte), SODEG (Bureau d'études), Beha Legrand (cuisiniste), BSE (économiste), Marc TOUTAIN (HQE)

Equipe n° 2: ZIG ZAG (architectes), ETR INGENIERIE (Bureau d'études), Beha Legrand (cuisiniste), ETAC (économiste), Hubert PENICAUD (HQE)

Equipe n° 3: DUFOURNET et RIHN (architectes), Batiserf (Bureau d'études structure), Jost (Bureau d'études Fluides), ESP (BET acoustique), Les Economistes (économiste), G Studio (HQE)

Ces trois équipes ont déposé, à l'issue de la première étape du concours de maîtrise d'œuvre, un dossier de niveau Avant Projet Sommaire pour cette réalisation.





Le secrétariat du concours a procédé à l'anonymat des offres. Le jury de concours, réuni le 3 décembre 2008, a procédé à l'analyse et au classement des projets. Il en ressort le classement suivant :

- 1<sup>ère</sup> position : projet GUSTAVE
- 2<sup>ème</sup> position : projet FERDINAND
- 3<sup>ème</sup> position : projet ARISTIDE

Après la levée de l'anonymat, le projet GUSTAVE se révèle être celui remis par l'équipe dont l'architecte mandataire est le Cabinet ZIG ZAG. Le projet FERDINAND est celui de l'équipe de DUFOURNET et RIHN. Le projet ARISTIDE est celui de l'équipe de Jérôme DE ALZUA.

Le pouvoir adjudicateur, par arrêté n° 2048 du 19 décembre 2008, a décidé de désigner, comme lauréat du concours, l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet ZIG ZAG.

Après tenue de négociations, le montant total des travaux a été arrêté de façon prévisionnelle à 9.800.000 € HT (valeur juin 2008).

Le taux de rémunération est fixé de façon définitive à 13,4 %, soit un montant d'honoraires de 1.313.200 € HT.

Par ailleurs, une mission complémentaire de synthèse, pour un montant de 53.900 € HT et une mission complémentaire des systèmes de sécurité incendie pour un montant de 19.600 € HT ont été demandées. Le montant prévisionnel du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre est donc fixé à 1.386.700 € HT.

Le coût d'opération doit donc être ajusté à hauteur de 14,8 millions d'euros, toutes dépenses confondues.

Sur proposition du jury de concours, après décision du pouvoir adjudicateur et en accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet ZIG ZAG
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23, fonction 213, article 2313 – Opération QGSBB n° 1310 « Groupe scolaire Briand Buisson » - AP QANRUPG
- ◆ **AJUSTER** le coût d'opération à hauteur de 14.800.000 €
- ◆ **AJUSTER** l'autorisation de programme QANRUPG

**ADOPTÉE à l'unanimité**

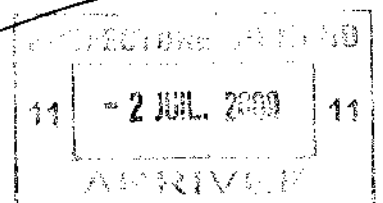
Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2009



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux Ecoles,

Maurice THORE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/617

OBJET

**Projet Educatif Global - Politique**  
**périscolaire - Attribution de subventions -**  
**3<sup>ème</sup> répartition.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 05/130 du 7 mars 2005, la Ville de Lille a adopté la mise en oeuvre d'un Projet Educatif Global dont les orientations prioritaires visent à :

- Relever le défi de la réussite pour tous les enfants et les jeunes lillois par la coéducation.
- Construire des parcours éducatifs pour le développement des potentialités de chaque enfant.
- Construire une continuité des politiques éducatives, prendre en compte les différences et favoriser les relations intergénérationnelles.

Dans ce cadre, la Direction Enfance, en concertation avec l'ensemble des services municipaux concernés par l'accueil des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, soutient les actions éducatives mises en oeuvre par les partenaires privilégiés et naturels de la Ville : Centres sociaux, Maisons de quartier, associations locales et structures municipales de proximité.

L'objectif principal de la Ville étant de garder un service de qualité, il est proposé d'apporter une aide financière aux associations selon le tableau de répartition joint en annexe.

Conformément à la loi du 12 avril 2000, ces subventions seront intégrées par voie d'avenant aux conventions initiales par le biais d'une délibération présentée par les services pilotes concernés.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions allouées aux associations supports des actions concernées, conformément à la répartition reprise dans le tableau ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 65474, fonction 422 :
  - Opération n° 100 pour la Esperanza et Centre social Marcel Bertrand
  - Opération n° 105 pour Krysalide et Comité d'Animation Saint-Maurice Pellevoisin

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 3 JUL. 2009



Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à la Politique  
périscolaire,

Véronique BACLE

Tableau de programmation 2008 dans le cadre de la délégation politique périscolaire

STRUCTURE	PROJETS	DESCRIPTIF DU PROJET	DISPOSITIF	MONTANT CR JUN
LA ESPERANZA	Accueil de Loisirs sans hébergement	Création de places pen accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants fréquentant la structure	DELEGATION ENFANCE	5 000,00 €
COMITE D'ANIMATION SAINT MAURICE PELLEVOISIN	Festival		DELEGATION ENFANCE	900,00 €
KRYSALIDE DIFFUSION	CINEMA	Festival international du film indépendant	DELEGATION ENFANCE	3 000,00 €
CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	Séjour de 15 places	Séjour XXL Europe au Festival d'Avignon	DELEGATION ENFANCE	700,00 €

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/618

OBJET

**Plan pluriannuel de développement  
de l'économie sociale et solidaire  
(PLDESS) – Animation de l'axe formation –  
Subvention à l'Assemblée Permanente de  
l'Economie Sociale et Solidaire (APES).**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) pour la période 2007/2010. L'axe 1 du premier objectif vise à soutenir la synergie entre les acteurs afin de favoriser la mutualisation tant au niveau de l'information que de la production de nouveaux outils.

L'évaluation du 1<sup>er</sup> plan LéaLille a mis en évidence la pertinence d'organiser un atelier de coproduction autour d'une entrée thématique : « Former, se former à l'économie sociale et solidaire », s'ajoutant aux 4 précédentes entrées thématiques : entreprendre et accompagner, échanger, épargner et financer, produire et consommer autrement.

L'une des conditions de développement de l'économie sociale et solidaire passe par la multiplication dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation. L'ESS n'est encore que très faiblement intégrée dans les cursus de formation et plus largement dans les actions éducatives menées à tous les âges de la vie. Le développement de ces actions nécessite à la fois une mobilisation des différents acteurs concernés et un travail à mener par les acteurs de l'ESS pour élaborer collectivement une offre de formation, innovante dans son contenu et dans sa pédagogie, qui permette à chacun de posséder des clés pour s'impliquer dans l'ESS (en tant que bénévole, porteur de projet, futur salarié, consommateur, épargnant...).

Quelques acteurs se sont mobilisés pour présenter un projet comprenant les objectifs suivants :

- outiller les acteurs de l'éducation populaire pour contribuer à former leur public à l'économie sociale et solidaire
- faire connaître et renforcer l'offre de formation existante
- établir un partenariat durable co-construit avec les acteurs de l'ESS, de l'éducation populaire, les services de la Ville et l'Education Nationale.

Le programme d'actions 2009 reprend les mêmes finalités.

**Objectifs opérationnels :**

- Elargir l'implication des acteurs au sein du groupe de travail à de nouveaux acteurs issus des cibles visées (Collectivité, Education Nationale, Education Populaire),
- Poursuivre la construction d'outils :
  - Enrichir le répertoire d'outils pédagogiques destiné aux enseignants et formateurs et le diffuser,
  - Poursuivre le test du module auprès de lycées et de classes de BTS,

.../...

- Initier la sensibilisation auprès d'une classe du primaire et du collège,
- Poursuivre l'impulsion pour la création d'outils pédagogiques (jeux, documentaires...).

**Structures porteuses de l'animation :**

Animation coordonnée par l'APES en partenariat avec l'Association le Pas de Côté (PDC).  
Selon les thématiques, une co-animation sera assurée avec d'autres acteurs.

**Calendrier de l'action :**

L'action se déroule du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 juin 2010 selon le contenu suivant :

Actions	animation	Nombre de jours	Coût total en euros
1.1. <u>Coordination de l'axe, 4 rencontres par an</u> Dont le temps nécessaire à l'élargissement du groupe de travail (1.2)	APES, PDC	6 jours par an (une rencontre par trimestre) Soit 9 jours sur la période	3 600 (9*400) dont 2009 : 2 400 2010 : 1 200
2.1. <u>Sur la base des outils existants</u> Assurer le suivi et la mise à jour Travailler sur le fond et la forme des supports (appui extérieur) Tester ces outils à grande échelle (auprès de lycées, classes de BTS, centres de loisirs sur Lille, ...), Les diffuser auprès de différents publics - Les dupliquer	APES	4 jours pour le suivi et la mise à jour sur la période 3 jours sur le travail de fond et de forme : d'ici fin 2009 3 jours sur la diffusion : à partir de début 2010 (test des outils non compris dans le financement Léailille)	4 000 (10*400) dont 2009 : 2 000 2010 : 2 000
2.2. <u>Finaliser les modules de formation</u> Travailler la pédagogie Les adapter et les tester pour différents publics : pour des interventions en direct dans des classes pour des étudiants et des élèves, pour des enseignants et des formateurs de l'éducation populaire et permanente - Former les formateurs de l'éducation populaire et permanente	PDC/APES	6 jours de travail sur la pédagogie d'ici mi-2010 (test des modules et sessions de formation non compris dans le financement Léailille)	3 600 (6*600) dont 2009 : 1 200 2010 : 2 400
2.3. <u>Contribuer à la mise en place de nouveaux supports</u> Jeu des Potes en Ciel, Film sur l'ESS, Autour du tourisme solidaire	APES PDC/APES APES	2,5 jours : au rythme des projets	1 000 (2,5*400) dont 2009 : 800 2010 : 200
3.1. <u>Rencontrer, mobiliser les acteurs de l'éducation populaire et permanente</u> Des réseaux de l'éducation permanente (AROFESSEP) Des réseaux de l'éducation populaire (Fédération des Centres Sociaux, Flasen, Francas, Culture et Liberté, Fédération Léo Lagrange...) En rapport avec cette mobilisation : participer à différents forums (FROP par exemple)	APES PDC APES/PDC	1 jour sur AROFESSEP d'ici mi 2009 5 jours sur les réseaux d'éducation populaire avec rencontre et mobilisation d'ici fin 2009 2 jours sur les forums	3 200 (8*400) dont 2009 : 2 400 2010 : 800
3.2. <u>Convaincre différentes institutions</u> Education Nationale Différents services de la Ville de Lille	APES APES	2 jours pour l'Education Nationale d'ici mi-2010 2 jours pour la Ville de Lille d'ici mi-2010	1 600 (4*400) dont 2009 : 800 2010 : 800
Participation comité de pilotage PLDESS et rencontres inter-axes <sup>1</sup>	PDC	4 rencontres	800 (4*200) dont 2009 : 500 2010 : 300
Total		41,5 jours	17 800 dont 2009 : 10 100 2010 : 7 700

**Critères d'évaluation :**

- nombre d'acteurs d'ESS mobilisés et formés,
- augmentation du nombre d'interventions sollicitées auprès de ces acteurs,
- diffusion du catalogue des outils pédagogiques,
- capacité à élaborer un partenariat durable différentes structures,
- nombre de bénéficiaires finaux formés,
- analyse des questionnaires d'appréciation auprès des bénéficiaires finaux, permettant d'évaluer compréhension et intérêt.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif d'animation, il est proposé d'accorder une subvention de 17.800 €, dont 10.100 € au titre de l'année 2009 et 7.700 € au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2010, sous réserve du vote du budget.

D'autre part, la Ville de Lille participe au financement de l'action « Structuration du Collectif Comm'une Idée » menée par l'APES d'un montant de 6.620 €. Une délibération sera présentée, lors de cette même séance, au titre de la délégation de l'Economie Sociale et Solidaire.

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Elue déléguée de la convention entre la Ville et l'APES (N° SIRET : 44067202000011),
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 10.100 € pour l'année 2009 et 7.700 € pour le 1<sup>er</sup> semestre 2010 à l'APES, financée pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais, sous réserve du vote du budget,
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire »,
- ◆ **ADMETTRE** en recettes la subvention obtenue de la Région de 8.900 € au chapitre 74 - article 7472 - fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à l'Economie  
Sociale et Solidaire,

Réception en Préfecture le - 3 JUIL. 2009



  
Christiane BOUCHART

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/619

OBJET

**Plan pluriannuel de développement  
de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) –  
Appui à la structuration du Collectif  
Comm'une Idée - Subvention à l'APES.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville de Lille a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007-2010. L'objectif 1 vise à animer et coordonner le réseau lillois de l'économie sociale et solidaire.

L'APES (Assemblée Permanente de l'Economie Sociale et solidaire), dont le siège social est situé à Lille, 81 bis rue Gantois, est issue d'une démarche de mobilisation d'acteurs régionaux qui se reconnaissent de façon volontaire, de par leurs valeurs et leurs pratiques, dans l'économie solidaire. En moins de 5 ans, l'APES est parvenue à fédérer plusieurs centaines d'acteurs régionaux de l'économie solidaire, intervenant dans l'ensemble des champs d'activité (finances solidaires, commerce équitable, services aux personnes, culture, environnement, développement rural et agricole...) et sur l'ensemble du territoire régional. Pour ces acteurs, il s'agit de s'engager dans la construction collective d'un mouvement d'économie solidaire.

Force de propositions (notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, de la participation aux Conseils de Développement...), réseau d'échange et de soutien aux acteurs intervenant dans des domaines variés, espace d'animation de débats publics, l'APES développe ses activités autour de 2 objectifs :

- Développer et structurer l'économie solidaire dans la région Nord/Pas-de-Calais,
- Contribuer à rendre l'économie plus solidaire, autour notamment de propositions pour échanger autrement, pour épargner autrement, pour consommer autrement et pour produire autrement.

En cohérence avec ces objectifs, l'APES a été sollicitée en avril 2008 par les acteurs de la consommation responsable regroupés au sein du Collectif Commun'idée, pour accompagner leur structuration et l'animation du collectif.

Composé de 20 membres, le Collectif Commun'idée a été impulsé dans le cadre de l'animation du premier Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire de la Ville de Lille, en 2005. Essentiellement composé d'acteurs de la métropole (commerce équitable, agriculture biologique, tourisme solidaire, créateurs de mode), l'un des enjeux prioritaires du Collectif est maintenant de s'ouvrir à l'ensemble des acteurs régionaux de la consommation responsable et d'intervenir sur l'ensemble du territoire de la Région Nord/Pas-de-Calais.

.../...



Les structures membres du collectif se reconnaissent autour des principes suivants :

- assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés, leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires,
- garantir le respect des droits fondamentaux des personnes,
- instaurer des relations durables et équitables entre partenaires économiques,
- favoriser la préservation de l'environnement et proposer des produits de qualité.

Les objectifs généraux de l'action sont de :

- soutenir le développement de la consommation responsable en Nord/Pas-de-Calais,
- rendre lisible et visible les acteurs auprès du grand public, des professionnels,
- permettre au Collectif d'obtenir les moyens financiers pour pouvoir se développer,
- permettre la montée en qualité et la professionnalisation des acteurs,
- permettre au Collectif d'avoir une dimension régionale en mettant en relation les différents acteurs sur l'ensemble des territoires régionaux.

Pour parvenir à ces objectifs, l'APES anime les rencontres du collectif autour de chacun des thèmes de manière à les décliner en projets opérationnels. Elle mobilise également ses outils de communication (site Internet, petits déjeuners thématiques, newsletter).

Pour accompagner la déclinaison des projets qui seront initiés sur son territoire dans le cadre de cette action, la Ville est sollicitée pour accompagner le financement de l'action à hauteur de 6.620 €, sur un budget total de 17.926 €.

Ce financement doit également amener le collectif à une structuration lui permettant l'accès aux aides de droit commun pour le soutien au développement des animations commerciales.

Cette subvention sera intégrée par convention qui sera présentée, lors de cette même séance, par le biais d'une autre délibération.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 6.620 € à l'APES (N° SIRET : 44067202000011)
- ♦ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire »

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à l'Economie  
Sociale et Solidaire,

Réception en Préfecture le 3 JUIL 2009



  
Christiane BOUCHART

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/620**

OBJET

**Organisation du Forum Mondial de  
l'Economie Responsable – Subvention  
à l'association Alliances pour la  
Responsabilité Sociale et Environnementale.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'association Alliances pour la Responsabilité Sociale et Environnementale (dénommée Alliances), sise Cité des Echanges, 40 rue Eugène Jacquet SP n° 15 - 59708 Marcq-en-Baroeul Cedex, organise à Lille, de 2007 à 2010, le Forum Mondial de l'Economie Responsable, pour contribuer à l'émergence d'une nouvelle cohérence économique et sociale.

La démarche du Forum est imaginée et mise en œuvre par l'association Alliances, qui travaille depuis plusieurs années sur la problématique de la responsabilité civile et environnementale. D'ores et déjà, elle est soutenue par les collectivités locales et territoriales et des entreprises partenaires.

### 1. Présentation générale du projet

#### 1.1. Principes de base de cette démarche innovante

A l'initiative de partenaires économiques, en étroite collaboration avec des acteurs des cinq continents, des institutions publiques, des syndicats, des ONG et des associations, des universitaires, des autorités religieuses et philosophiques, des groupes sociaux, culturels, sportifs et humanitaires, ce Forum a l'ambition de rassembler, dans un cycle de quatre années, des milliers de participants venus du monde entier.

#### 1.2. Des temps forts qui ponctuent la démarche

Tout au long de cette démarche, Lille accueillera des temps forts rassemblant des centaines d'acteurs et d'experts de la responsabilité sociale et environnementale, de toutes nationalités, en particulier, lors des Rencontres Internationales et de la Convention mondiale :

- en octobre 2007 sur la diversité et l'égalité des chances pour l'emploi
- en octobre 2008 sur la recherche et l'enseignement de la responsabilité sociale et environnementale
- en novembre 2009 sur les finances responsables et solidaires.
- la Convention mondiale aura lieu octobre 2010

#### 1.3. Des participants venus du monde entier

Le Forum Mondial de l'Économie Responsable rassemble :

- des personnalités du monde entier
- des femmes et des hommes venus des cinq continents du monde
- des acteurs représentant tous les milieux : dirigeants d'entreprises, syndicalistes, ONG, gouvernants, universitaires, autorités religieuses et philosophiques...

.../...

## 2. Économie Responsable et Responsabilité Sociale et Environnementale

---

### 2.1. L'Économie Responsable

L'Économie Responsable est une forme d'économie qui associe la finalité de création de richesses à des processus de production et de gestion respectueux de l'environnement et des évolutions sociales et sociétales. Ainsi, sont considérées comme faisant partie de ce périmètre, toutes les structures créatrices de richesses (entreprises, associations, coopératives, groupements...) issues de l'économie marchande classique comme de l'économie sociale et solidaire.

### 2.2. La Responsabilité Sociale et Environnementale

La Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises se définit de la manière suivante : « L'intégration volontaire des préoccupations sociales et écologiques des entreprises à leurs activités commerciales et à leurs relations avec toutes les parties prenantes internes et externes (actionnaires, personnels, clients, fournisseurs et partenaires, collectivités humaines...) et ce, afin de satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables et d'investir dans le capital humain et l'environnement. »

Cette définition a été donnée par la Commission Européenne dans le *Livre vert* (2001) intitulé « *Promouvoir un cadre européen pour la Responsabilité Sociale des Entreprises* ». Ce document avait pour but de circonscrire le champ du sujet et de fournir les bases de la réflexion.

## 3. La méthode : des témoignages, des cas pratiques et un manifeste à rédiger

---

Depuis sa création, Alliances privilégie la mise en pratique et l'engagement de démarches concrètes.

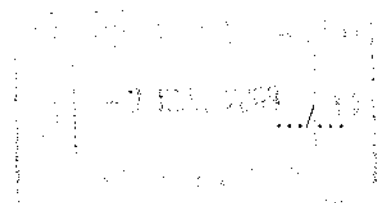
### 3.1. L'inventaire des pratiques

Le Forum doit être un creuset où est versé un maximum d'initiatives, recensées dans les pays notamment émergents après validation par un comité scientifique. Par alchimie, cela doit aboutir à une cohérence économique et sociale mondiale.

#### - Inventaire de toutes les pratiques de l'économie responsable de la région

Au travers de toutes les initiatives en faveur du « développement durable » soutenues et financées par la Région, Alliances peut se faire le « collecteur » de ses initiatives

- Faire de la région Nord/Pas-de-Calais, une pilote en matière de recueil de pratiques de l'économie responsable en France et dans le monde, avec un zoom sur le Brésil, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud et l'Europe. Illustrer par des expériences nombreuses et diverses ce que nous appelons « Nord/Pas-de-Calais : Terre d'innovation sociale »



### 3.2. La sensibilisation de public du secondaire et des étudiants de la région

Il semble extrêmement important d'associer à ce projet les futurs acteurs de l'économie de demain qu'ils soient français et étrangers. L'objectif est de non seulement de les informer, mais aussi de connaître leur vision et leurs aspirations dans le domaine de la diversité en entreprises et de les inciter à identifier des pratiques de l'économie Responsable dans leur environnement afin qu'ils s'approprient plus facilement les principes de cette nouvelle économie.

La démarche de participation des jeunes est triple :

- au niveau du cycle secondaire : impliquer une trentaine de classes de lycées de la Région et autant issues des pays étrangers, pour une réflexion tout au long de l'année sur le thème du forum annuel.
- au niveau des cycles supérieurs : faire témoigner les étudiants étrangers en cursus à Lille.
- au niveau des universités : proposer des bourses de thèses à des étudiants des pays concernés par ce thème - Brésil, Canada, Afrique du Sud, Inde, ainsi que des pays européens et notamment la Grande-Bretagne, l'Allemagne.

A ce titre seront concernés :

- 30 lycées de la région
- 30 lycées de tous les pays notamment des villes en contact avec les partenaires institutionnels (coopération décentralisées, villes jumelées, etc.).
- Les étudiants étrangers de la région Nord/Pas-de-Calais
- Les étudiants français en formation à l'étranger.

### 4. Détail des Rencontres internationales 2007

---

Les entreprises au quatre coins de la planète, sont confrontées à la question universelle de la diversité. Le handicap, l'égalité homme-femme, les origines ethniques, l'âge, l'origine sociale, l'état de santé...autant de sujets qui touchent tous les pays sans exception mais rencontrent des réalités différentes selon les continents. Au cœur des rencontres internationales, les thèmes des cinq plénières et des six ateliers de travail ont été choisis pour broser un portrait actuel et transversal de la diversité et favoriser les échanges.

Ces premières rencontres internationales réalisées en octobre 2007 ont accueilli 2000 personnes autour de grands témoins tels que Shirin EBADI (Iran) prix Nobel de la paix ou Guy RIDER (Grande Bretagne) Secrétaire Général de la confédération syndicale internationale.

Avec pour objectif de :

- Promouvoir la diversité et l'égalité des chances au travail,
- Montrer que la diversité dans l'entreprise est source de performance économique,
- Faire émerger les bonnes pratiques relevées au cœur même des entreprises sur les cinq continents- pour s'inspirer, comparer, reproduire.

## 5. Les Rencontres internationales 2008

---

Le second temps fort des rencontres internationales porte sur le thème : « Nourrir et protéger la planète : quelle responsabilité pour les acteurs économiques ? »

L'objectif de ces deuxièmes rencontres internationales est de montrer comment la logique entrepreneuriale peut jouer un rôle clé dans le règlement des questions sociales et environnementales.

A partir de cas pratiques exemplaires, il s'agit de montrer comment il est possible de trouver un terrain d'entente entre économie de marché et préoccupation sincère de l'environnement et de l'avenir de l'humanité.

Chaque journée sera centrée sur une préoccupation de cette thématique :

- Initiatives économiques pour répondre aux besoins vitaux (alimentation, santé, habillement, logement)
- Initiatives économiques pour mieux gérer les ressources (la terre, l'eau, l'air, les énergies),
- Initiatives économiques pour préserver l'environnement (bilan carbone, biodiversité, gestion des déchets, chaîne logistique et transport, etc).

### 5.1 L'évènement

Les rencontres se dérouleront pendant trois journées les 19, 20 et 21 novembre 2009 au Nouveau Siècle, place Mendès France à Lille. A nouveau, deux mille participants y sont attendus pour les séances plénières et les ateliers de travail.

Le contenu de ces rencontres est bâti autour de deux axes : une large ouverture internationale et une forte participation des jeunes, puisque c'est de leur avenir qu'il s'agit.

## 6. Un objectif : un manifeste à construire ensemble

---

Tout au long de ces quatre années, un projet de Manifeste mondial de l'économie responsable sera élaboré. Au terme d'un travail permanent de réflexion, d'observation et d'échanges, ce Manifeste sera la synthèse de convictions et d'expériences partagées. Cette démarche sera l'occasion de donner une forme concrète à l'espoir d'un nouveau monde économique.

Il portera sur les thèmes développés au cours des Rencontres Internationales ainsi que les échanges suscités au cours de cette convention.

Afin de mettre en œuvre cette manifestation, dont le budget global est de 5.980.000 €, il a été accordé à l'association Alliances par délibération n° 07/684 du 8 octobre 2007, une subvention de 160.000 € versée annuellement pendant quatre ans, après validation des résultats du partenariat, telle que prévue par la convention entre cette association et la Ville de Lille. Par délibération n° 08/435 du 23 juin 2008, la Ville a procédé au versement de sa participation 2008 à hauteur de 40.000 €. La présente délibération porte sur le versement d'une subvention de 40.000 € pour la réalisation du troisième forum au titre de l'année 2009.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

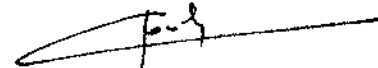
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 40.000 € à l'association Alliances pour la Responsabilité Sociale et Environnementale (ex : Association Alliances pour la Citoyenneté des Organisations) (Siret n° 403 020 423 00014),
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUL 2009

Réception en Préfecture - 3 JUL 2009

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à l'Economie  
Sociale et Solidaire,



Christiane BOUCHART



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/621

OBJET

**Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Animation de l'axe Echanger Autrement - Subvention à la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (M.R.E.S.).**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007/2010. L'axe 1 du premier objectif vise à soutenir la synergie entre les acteurs afin de favoriser la mutualisation tant au niveau de l'information que de la production de nouveaux outils.

**Objectifs généraux de l'animation**

- ◆ des études de pratique, des échanges et des confrontations,
- ◆ de la diffusion dans le réseau LEALille des pratiques « éthiques »,
- ◆ une coproduction, si nécessaire, d'outils,
- ◆ la promotion des initiatives et acteurs lillois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) auprès de différents publics (grands publics, acteurs institutionnels, réseaux de professionnels...).

**Publics visés**

Les acteurs de LEALille, les services de la Ville, les institutions partenaires du PLDESS, les réseaux professionnels, le grand public.

**Historique de l'animation de l'axe échanger autrement**

Pour la période 2007/2008, la MRES et RIF (Rock'In Fâches) ont proposé une animation de l'axe autour de grandes thématiques, notamment :

1. les appels d'offres
2. les difficultés de trésorerie
3. la valorisation du bénévolat

Des rencontres et des repérages d'expériences ont permis la production de méthodes de janvier à décembre 2008. Trois guides sont actuellement en cours de réalisation.

**Propositions de deux actions pour la période 2009/2010**

L'ensemble de ces travaux a démontré l'intérêt des acteurs et la pertinence des thèmes abordés.

Pour l'animation de l'axe sur la période 2009/2010, la MRES souhaite poursuivre deux des chantiers initiés pendant la période précédente mais en s'attachant à mener des actions concrètes plus visibles donnant lieu à des diffusions concrètes.

.../...



A noter que le chantier sur les appels d'offres, initié précédemment, se poursuivra en partenariat avec l'Assemblée Permanente de l'Economie Sociale et Solidaire (APES) dans le cadre du volet « professionnel » du marché citoyen. Ce chantier ne fait donc plus l'objet d'une demande directe de financement dans le cadre de l'animation de l'axe « échanger autrement ».

### **Action 1 : Valorisation du bénévolat**

#### **Propositions :**

Les acteurs de l'axe proposent l'animation d'un temps de réflexion pour étudier la valorisation du bénévolat par l'évaluation et la promotion de l'utilité sociale.

En effet, l'inventaire des pratiques de valorisation n'a pas montré l'existence concrète de cette forme de valorisation (les travaux restent bien toujours théoriques). Pour cela, les acteurs s'appuieront sur des travaux d'universitaires (notamment ceux de Jean GADREY) qu'ils associeront aux rencontres de travail.

Ce travail s'articulera en trois temps :

- un temps de rencontre pour se saisir des travaux théoriques sur « évaluer votre utilité sociale »,
- un temps d'essai et d'expérimentation dans deux ou trois structures de l'ESS,
- un temps de retour sur l'expérimentation, de synthèse et de production d'une méthode.

#### **Production/capitalisation/valorisation :**

- publication d'une brochure « comment valoriser le bénévolat par la promotion de l'utilité sociale »,
- organisation d'une session de restitution des travaux à destination de l'ensemble des acteurs de LEALille.

**Public ciblé :** les associations, membres ou non de l'ESS.

**Acteurs de l'axe :** MRES, RIF, le Pas de Côté, APES, E2I, Maison des Associations de Lille...

### **Action 2 : Difficultés de trésorerie, difficultés associatives**

#### **Proposition d'animation :**

Les acteurs de l'axe souhaitent :

- poursuivre le travail de connaissance mutuelle entre acteurs, institutions et organismes de crédit,
- inciter à la mise en relation entre les différentes parties (têtes de réseaux, structures d'accompagnement, finance solidaire, institutions) par l'organisation de séminaires, « rencontres de controverse »,
- effectuer des enquêtes et un travail de veille auprès des associations en difficulté.

.../...

**Production/capitalisation/valorisation :**

Les acteurs valoriseront les outils créés lors du chantier précédent, à savoir :

- l'« état des lieux » des dispositifs d'aide à la trésorerie associative existants,
- la plaquette « Comment se prêter légalement de l'argent entre associations » afin de faciliter et sécuriser les prêts d'argent entre associations.

Ils valoriseront sous la forme d'une plaquette/guide les travaux des « rencontres de controverse ».

**Calendrier prévisionnel**

Actions/Fréquence	2009			2010			
	Avril juin	Sept- oct	Oct. Nov. Déc.	Janv. Févr.	Mars avril	Mai juin	Sept. Oct.
<b>Chantier 1 : bénévolat</b> - Préparation et organisation d'un temps de rencontre sur l'utilité sociale appliquée au bénévolat - Phase d'expérimentation dans quelques structures - Préparation et organisation d'une rencontre « retour sur l'expérimentation » - Production d'un document valorisant l'expérimentation - Préparation et organisation d'une rencontre de valorisation dans le réseau LEALILLE et diffusion du document <b>TOTAL : 10 jours de travail</b>	3		3		2	2	
<b>Chantier 2 : Trésorerie</b> - Préparation et organisation de deux séminaires - Production - Restitution - Enquête sur les difficultés des associations <b>TOTAL : 12 jours de travail</b>		2		2	2	2	

Afin de mettre en œuvre ce dispositif d'animation, dont le coût est de 9.600 €, et exclusivement lié à l'animation du plan Léalille, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 9.600 € à la MRES (5.400 € pour l'année 2009 et 4.200 € en 2010) financée à hauteur de 4.800 € par la Ville et 4.800 € par la Région Nord/Pas-de-Calais versés directement à la Ville dans le cadre du PLDESS.

Cette subvention sera intégrée par voie d'avenant à la convention existante entre la Ville et la MRES par le biais d'une délibération présentée par le service pilote (Développement Durable).

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant total de 9.600 € à l'association Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) sise 23, rue Gosselet à Lille (SIRET n° 31531320500017) selon les modalités suivantes :
  - 5.400 € versés dès la signature de l'avenant à la convention,
  - 4.200 € versés en 2010, sous réserve du vote du Budget.
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - Opération n° 688 « Economie Solidaire »
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région de 4.800 € au chapitre 74 - article 7472 - fonction 90. - Opération n° 688 « Economie.Solidaire »

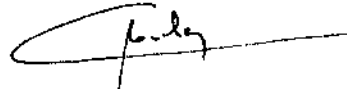
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à l'Economie  
Sociale et Solidaire,

Réception en Préfecture le **- 3 JUIL. 2009**



  
Christiane BOUCHART

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/622

OBJET

**Plan pluriannuel de développement de  
l'économie sociale et solidaire (PLDESS) -  
Appui à la réalisation de la quinzaine  
du commerce équitable 2009 -  
Subvention à l'APES.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007/2010. L'objectif 4 vise à accroître la demande de biens et de services solidaires et le sous objectif 4.1 à améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire à Lille et à développer la consommation de biens et services solidaires.

L'APES est issu d'une démarche de mobilisation d'acteurs régionaux qui se reconnaissent de façon volontaire, de par leurs valeurs et leurs pratiques, dans l'économie solidaire. En moins de cinq ans, l'APES est parvenue à fédérer plusieurs centaines d'acteurs régionaux de l'économie solidaire, intervenant dans l'ensemble des champs d'activité (finances solidaires, commerce équitable, services aux personnes, culture, environnement, développement rural et agricole...) et sur l'ensemble du territoire régional. Pour ces acteurs, il s'agit de s'engager dans la construction collective d'un mouvement d'économie solidaire.

Force de propositions (notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, de la participation aux Conseils de Développement...), réseaux d'échanges et de soutien aux acteurs intervenant dans des domaines variés, espace d'animation de débats publics, l'APES développe ses activités autour de 2 objectifs :

- développer et structurer l'économie solidaire dans la région Nord/Pas-de-Calais,
- contribuer à rendre l'économie plus solidaire, autour notamment de propositions pour échanger autrement, pour épargner autrement, pour consommer autrement et pour produire autrement.

En cohérence avec ces objectifs, l'APES a été sollicitée en avril 2008 par les acteurs de la consommation responsable regroupés au sein du Collectif Commun'idée pour accompagner leur structuration et l'animation du collectif.

Dans le cadre de cette animation, l'APES a contribué à coordonner l'ingénierie financière de la programmation de la quinzaine du commerce équitable pour le compte des acteurs du Collectif Comm'une idée et de l'association Frères de Sèves (association des étudiants de l'EDHEC pour la promotion du développement durable).

Pour mener à bien le projet, l'APES sollicite le soutien financier de la Ville dans le cadre du PLDESS pour un montant de 3.450 €, financés pour moitié par la Ville et pour moitié par la Région Nord/Pas-de-Calais, sur un budget estimé à 5.815 €.

Une convention avec l'APES est présentée lors de cette même séance dans le cadre de l'Economie Solidaire, intégrant le financement susvisé.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

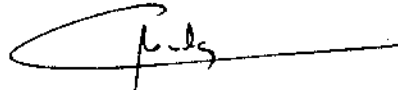
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 3.450 € à l'APES, sise 81 bis rue Gantois à Lille (SIRET n° 44067202000011),
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - Opération n° 689 « Commerce Equitable ».
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région de 1.725 € au chapitre 74 - article 7472 - fonction 90 - Opération n° 689 « Commerce Equitable ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUN 2009**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée au Commerce  
Equitable,

  
Christiane BOUCHART



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/623

OBJET

**Plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) - Soutien à la programmation lilloise de la quinzaine du commerce équitable - Subvention aux centres sociaux participants.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/605 du 25 juin 2007, la Ville a adopté un plan pluriannuel de développement de l'économie sociale et solidaire pour la période 2007/2010. L'objectif 4 vise à accroître la demande de biens et de services solidaires et le sous objectif 4.1 à améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire à Lille et à développer la consommation de biens et services solidaires.

Dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable, qui s'est déroulée du 9 au 24 mai dernier, les acteurs lillois se sont mobilisés pour construire une programmation visant la sensibilisation du grand public à la consommation responsable.

Pour étendre l'approche du commerce responsable aux habitants des quartiers, certains acteurs ont initié des actions de sensibilisation en direction des enfants et plus largement des familles accueillies par les centres sociaux qui souhaitaient participer à l'opération.

Ces animations ont pris la forme d'ateliers permettant d'informer les participants de façon ludique et concrète. Il s'agissait notamment d'ateliers autour du recyclage de tissus et différentes matières pour réaliser des sacs, des objets ou bien encore l'utilisation de produits naturels et issus de l'agriculture biologique pour réaliser des savons ou des cosmétiques.

Les centres sociaux participants ont également décliné le brunch qui ouvrait la quinzaine, place Rihour, en repas de quartier associant les habitants aux courses et/ou à la préparation pour les sensibiliser aux produits équitables et issus de l'agriculture biologique. Ces repas ont été programmés sur la durée de la quinzaine.

Pour permettre la réalisation de ces actions initiées en partenariat avec la délégation Centres sociaux et Maisons de quartier, la Ville est sollicitée pour une aide financière de 1.000 € dans le cadre du PLDESS selon les modalités suivantes :

- Centre Social Marcel Bertrand : 200 € (n° SIRET : 78371334000033)
- Projet (nouveau Centre social du Faubourg de Béthune) : 200 € (n° SIRET : 44514080900010)
- Maison de Quartier Les Moulins : 200 € (n° SIRET : 42933251300010)
- Centre social Rosette de Mey (Bois-blancs) : 200 € (n° SIRET : 40158019600012)
- Centre social La Busette (Centre ville) : 200 € (n° SIRET : 34092147700063)

Ces subventions seront intégrées par avenant aux conventions entre la Ville de Lille et les Centres sociaux et Maisons de quartier par le biais d'une délibération présentée par le service pilote (Jeunesse Animation).

.../...

En accord avec les deux instances de pilotage du plan (Comité de pilotage et commission extra-municipale) et la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées ci-dessus ;
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - Opération n° 689 « Commerce Equitable » ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, la subvention obtenue de la Région de 500 € au chapitre 74 - article 7472 - fonction 90 - Opération n° 689 « Commerce Equitable ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **3 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
la Conscillère déléguée au Commerce  
Equitable,

  
Christiane BOUCHART





## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/624

OBJET

**Patrimoine – Attribution de subventions  
au titre de l'année 2009 - 3<sup>ème</sup> trimestre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville souhaite aider les associations suivantes qui œuvrent toute l'année pour la promotion et la valorisation du patrimoine culturel, architectural et artistique lillois. Elles mettent en effet en place des actions qui nécessitent un travail de longue haleine (visites, publications, expositions, concerts, conférences...) et qui visent à faire connaître au plus grand nombre notre patrimoine commun.

Subventions de fonctionnement :

Nom de l'association (adresse)	Subvention proposée	Objectifs de l'association	Budget global
Renaissance du Lille Ancien 20-22, rue de la Monnaie à Lille SIRET : 30206893700036	<b>2.500 €</b>	Sauvegarde, connaissance et protection du patrimoine architectural, artistique, historique et urbain de Lille Métropole  Subvention année 2008 : 2.500 €	46.000 €
Amis du Chevalier Français 13, rue du Chevalier Français à Lille SIRET : 50787104400016	<b>800 €</b>	Organisation d'une rencontre autour d'un site "De l'usine Vrau au Clos saint Luc" mêlant habitants du quartier et personnalités liées à l'histoire de ce lieu.  Pas de subvention pour l'année 2008.	2.000 €
Art, Culture et Patrimoine 142, allée de Liège à Lille N° déclaration Préfecture : W595011057	<b>840 €</b>	Organisation d'une saison estivale de concerts d'orgues (auditions d'orgues) à l'église Saint-Martin d'Esquermes.  Subvention année 2008 : 4.630 €	3.700 €
Société des Sciences Hospice Comtesse, rue de la Monnaie à Lille SIRET : en cours de demande	<b>2.500 €</b>	Organisation d'un cycle de conférences de printemps en partenariat avec l'Université de Lille II.  Subvention année 2008 : 2.000 €	8.600 €
Musée Hospitalier Régional 23 bis, rue Emmerin à Noyelles les Seclin SIRET : 48343455100022	<b>3.900 €</b>	Promotion et valorisation du patrimoine hospitalier lillois notamment à travers les collections du musée hospitalier.  Subvention année 2008 : 3.500 €	26.700 €
Denier des Ecoles Laïques de Lille 4, rue Frédéric Mottez à Lille SIRET : 41774985000026	<b>8.500 €</b>	Actions de valorisation du patrimoine (visites de l'école Récamier, Ecomusée), soutien scolaire via des classes civiques.  Subvention année 2008 : 8.500 €	15.800 €

Ateliers d'éditions populaires 12, rue des Vieux Murs à Lille SIRET : 48482268900010	<b>1.500 €</b>	Edition d'un ouvrage restituant les travaux réalisés par les membres de l'association autour du quartier du Vieux-Lille depuis 2005.  Pas de subvention pour l'année 2008.	1.500 €
Université Populaire de Lille 99, rue Saint-Sauveur à Lille SIRET : 31049798700027	<b>5.340 €</b>	Assurer dans le cadre de la laïcité un complément d'éducation par le biais de conférences culturelles et patrimoniales.  Subvention année 2008 : 6.340 €	42.940 €
Presses universitaires du Septentrion Rue du Barreau à Villeneuve d'Ascq SIRET : 30855005200036	<b>500 €</b>	Edition de l'ouvrage "Roman de Gilles de Chin" dans la collection des seigneurs du Nord.  Subvention année 2008 : 2.000 €	5.841,12 €
De Caelis Stratus 80, rue d'Athis – 61100 Flers SIRET : 42361486600014	<b>4.500 €</b>	Organisation d'un concert de musique médiévale dans la Salle des Malades de l'Hospice Gantois à l'automne 2009.  Pas de subvention pour l'année 2008.	4.500 €
Jonckheere, les Amis de l'Observatoire 1, impasse de l'Observatoire à Lille N° déclaration Préfecture : 0595041997	<b>600 €</b>	Organisation de manifestations autour du centenaire de la "Lunette Jonckheere" (soirées "Premiers quartiers", expositions, visites publiques).  Subvention année 2008 : 400 €	2.160 €
Sous les marronniers 10, rue Négrier à Lille SIRET : 9025234136	<b>2.500 €</b>	Organisation d'une saison de bals Tango dans la Vieille Bourse.  Pas de subvention pour l'année 2008.	2.500 €
Institution du bataillon des Canonnières Sédentaires 44, rue des Canonnières à Lille SIRET : 39352918500018	<b>2.000 €</b>	Gestion et valorisation des collections du musée des Canonnières Sédentaires de Lille.	74.500 €

Subvention d'investissement :

<b>Nom de l'association (adresse)</b>	<b>Subvention proposée</b>	<b>Objectifs de l'association</b>	<b>Budget global</b>
CHAM 5-7, rue Guillemot à Paris SIRET : 33008332000029	<b>1.000 €</b>	Organisation d'un chantier école de restauration sur la poudrière de la Citadelle et présentation du chantier lors d'une journée portes ouvertes.  Subvention année 2008 : 1.000 €	26.000 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions, d'un montant global de 36.980 €, aux associations précitées

◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :

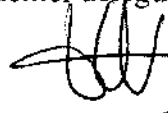
- au chapitre 204, article 2042, fonction 324, opération n° 798 "Associations patrimoniales investissement",
- au chapitre 65, article 6574, fonction 324, opération n° 227 "Associations patrimoniales" ;
- au chapitre 65, article 6574, fonction 33, code service : CMA, libellé de l'opération "Associations spectacle vivant et musique", n° d'opération 250, code opération : CASVM, à hauteur de 1.000 € pour la subvention à l'association Sous les marronniers.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2006

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Réception en Préfecture le 5 JUIL. 2006



Dominique PLANCKE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/625

OBJET

**Journées européennes du Patrimoine 2009 – Programme et budget prévisionnel.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Journées européennes du Patrimoine, qui se dérouleront cette année les 19 et 20 septembre, constituent un rendez-vous incontournable de mise en valeur et de découverte du patrimoine lillois. En effet, les visiteurs, toujours plus nombreux chaque année, bénéficient à Lille du programme d'animations et de visites le plus riche de la région Nord/Pas-de-Calais.

Cette année encore, la Ville souhaite mettre en place un programme de qualité qui se déclinera dans les dix quartiers lillois ainsi que dans les deux communes associées, d'Hellemmes et de Lomme. Les Journées européennes du Patrimoine constituent d'abord l'aboutissement du travail qui est mené toute l'année au sein des commissions Mémoire des quartiers et au sein des associations culturelles de proximité.

Le programme mettra particulièrement en lumière cette année les quartiers du Centre et du Vieux-Lille à travers des expositions, des visites guidées et des spectacles de nature variée.

Cette 26<sup>ème</sup> édition des Journées européennes du Patrimoine sera l'occasion pour la Ville de fêter le Centenaire du Grand Boulevard par le biais d'une exposition, de visites guidées et d'une conférence. Le quartier du Vieux-Lille accueillera un concert de musique médiévale à l'occasion de l'exposition Jeanne de Constantinople.

Pour illustrer le thème du Ministère de la Culture et de la Communication « *un Patrimoine accessible à tous* », la Ville mettra en place des visites guidées, des concerts et des ateliers à destination des publics handicapés et programmera un grand nombre de manifestations pluridisciplinaires.

De nombreux spectacles et concerts seront en effet donnés dans tous les quartiers, qui pourront aussi être découverts à travers des expositions, des conférences, des ateliers pédagogiques et des parcours thématiques inédits.

Le budget total prévisionnel de ce programme, joint en annexe, est de 127.823 €.

Des subventions spécifiques, pour un montant total de 41.006 € seront allouées aux associations qui mettent en place des projets au cours du week-end des Journées européennes du Patrimoine.

.../...

Association	Subvention proposée	Projets de l'association	Budget global
CABB - Comité d'Animation des Bois-Blancs 244 rue des Bois-Blancs – Lille N° déclaration Préfecture W595003613	500 €	Exposition en partenariat avec un groupe d'habitants sur le patrimoine industriel du quartier des Bois-Blancs, d'hier et d'aujourd'hui. Lieu : Espace Pignon Quartier : <b>Bois-Blancs</b>	500 €
Association L'Hybride 8 rue Jeanne d'Arc – Lille SIRET : 492 041 751 000 16	450 €	Programme de courts métrages burlesques (Charlie Chaplin et Buster Keaton). Présentation de la vidéothèque. Quartier : <b>Centre</b>	450 €
Maison Saint-Exupéry 31, rue des Fossés – Lille N° déclaration Préfecture W595011008	500 €	Conférence sur l'histoire du tramway au cinéma et une table ronde sur le thème : maladies, malades, médecins. Lieu : Musée des canoniers Quartier : <b>Centre</b>	500 €
Sous les marronniers 10, rue Négrier – Lille N° S9025234136	3.000 €	En clôture des Journées du Patrimoine : cabaret Tango à la Vieille Bourse, une « conférence-chorégraphiée » à l'Opéra et une marche dansée à travers les rues Quartier : <b>Centre</b>	3.500 €
Théâtre du Nord 4, place du Général de Gaulle – Lille SIRET :	2.000 €	Visites guidées et parcours animés par 4 comédiens présentant les différents corps de métiers du Théâtre. Exposition sur la « Grand'Garde ». Quartier : <b>Centre</b>	3.744 €
« Et vous trouvez ça drôle ? » Centre Régional des arts du Cirque 19 rue du Château d'Isenghien – Lomme SIRET : 39767967100024	6.000 €	Animations : démonstrations et ateliers de pratique à destination du jeune public et du public handicapé.  Lieu : Parc J.B Lebas Quartier : <b>Centre</b>	6.000 €
«Art Culture et Patrimoine » 142, allée de Liège – Lille SIRET : 50967484200018	600 €	Concert Chant et orgue Lieu : église Notre Dame des Victoires Quartier : <b>Faubourg de Béthune</b> Concert d'orgue et lectures sur le thème de la musique et l'architecture médiévales Lieu : église Saint-Martin d'Esquermes Quartier : <b>Vauban Esquermes</b>	1.300 €
Mémoire et Patrimoine de Fives 127 ter, rue Pierre Legrand – Lille N° déclaration Préfecture W 595006325	500 €	Exposition sur le thème du rattachement de Fives à la Ville de Lille. Spectacle de marionnettes par la Cie Marcel Ledun sur l'histoire du peintre et auteur Simons. Lieu : Salle des Fêtes de Fives Quartier : <b>Fives</b>	1.000 €
Paroles d'habitants 145, rue de l'Arbrisseau – Lille SIRET : 44950018000012	1.500 €	Création d'une pièce de théâtre pour donner la parole aux habitants de la Cité Lys et leur permettre d'évoquer leurs différentes perceptions du quartier. Lieu : Cité Lys Quartier : <b>Fives</b>	2.500 €
Lasécu 26, rue Bourjembois – Lille SIRET :45013606400018	3.000 €	Exposition et performance photographique par le photographe François Daumerie sur le thème du Patrimoine industriel Quartier : <b>Fives</b>	3.000 €
La Contre allée 7, rue Desaugiers - Lille SIRET : 50458947400015	3.000 €	Création et projection d'un film « docu-fiction » musical sur le quartier & histoire(s) de Fives. Lieu : Théâtre Massenet Quartier : <b>Fives</b>	3.000 €
Par le mot 3 villa Camille – 164, rue des Postes – Lille SIRET : 42402028700027	1.300 €	« La fille à la veste brune » contes en chant sur la vie qui passe et la transmission en partenariat avec un groupe d'habitants de Lille-Sud Lieu : Cimetière Quartier : <b>Lille-Sud</b>	1.300 €

.../...

L'Univers 16, rue Danton – Lille SIRET : 437916489000410	1.750 €	Visites du cinéma, de la cabine et découverte du métier de projectionniste. Exposition d'archives de l'ancien cinéma de quartier. Projection de films et animation pour le jeune public. Quartier : <b>Moulins</b>	1.959 €
Les amis du Chevalier Français 13, rue du Chevalier Français – Lille SIRET : 50787104400016	800 €	Parcours guidé dans le quartier de Saint-Maurice Pellevoisin sur le thème du patrimoine industriel. A cette occasion, un livret rassemblant des commentaires historiques et des photos anciennes du quartier sera remis au public. Quartier : <b>Saint-Maurice Pellevoisin</b>	1.279 €
Promotion et Animation du Jardin Vauban 1, avenue Jouhaux à Lille SIRET : 38842611600017	3.500 €	Mise en place d'une saison de marionnettes dans le chalet aux chèvres du jardin Vauban, avec un temps fort pendant les Journées du Patrimoine. Lieu : Jardin Vauban Quartier : <b>Vauban Esquermes</b>	121.000 €
Ateliers des Editions Populaires 12, rue des Vieux-Murs – Lille SIRET : 48482268900010	1.200 €	Ateliers de découverte et d'initiation à la sérigraphie d'art (images, livres, affiches, cartes ou autres multiples). Exposition des éditions réalisées par les membres de l'association depuis 2005. Lieu : Village d'artisans place aux Oignons, rue des Vieux Murs et rue au Péteryck Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	1.200 €
Le Caveau Lillois 72, rue Royale à Lille SIRET : 44841163700011	1.000€	Promotion du patois local par des chansons et des pasquilles à travers des représentations récréatives et des concerts. Lieu : Cave des Célestines Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	1.330€
Renaissance du Lille Ancien 20/22, rue de la Monnaie – Lille SIRET : 30206893700036	2.906 €	Mise en place de parcours guidés spécifiques dans la Ville. Atelier de calligraphie médiévale. Village d'artisans de la restauration. Lieu : Parvis de la Cathédrale Notre Dame de la Treille Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	2.906 €
Chœur Régional NPDC 31 boulevard de la République - Roubaix SIRET : 5110366420001	3.000 €	Concert d'ouverture des Journées du Patrimoine. Concert d'orgue et chœur consacré au compositeur allemand Félix Mendelssohn. Mise en valeur de l'orgue de Chœur de l'église Saint-André Lieu : Eglise Saint-André Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	3.500 €
Les Gentilshommes de la Brette Crypte de Saint Pierre-Saint Paul Place de la Nouvelle Aventure N° déclaration Préfecture W 595014595	1.500 €	Spectacle d'escrime artistique. Démonstration de combats d'escrime tels qu'ils étaient pratiqués aux XVIIe et XVIIIe siècles. Ateliers d'initiation à l'escrime ancienne pour le jeune public. Lieu : Ilot Comtesse Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	1.500 €
Musée d'Art Moderne Lille Métropole 1 allée du Musée – Villeneuve d'Ascq SIRET : 34063614100012	2.000 €	Ateliers de sensibilisation à la sculpture et découverte de la collection d'œuvres d'art du Musée d'Art Moderne de Lille Métropole, à destination des publics handicapés (sourd et aveugle) et de familles de centres sociaux Lieu : Eglise Sainte-Marie Madeleine Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	2.000 €
Le Club des ambassadeurs de Wazemmes 36, rue d'Eylau – Lille SIRET : 44042316800010	1.000 €	Exposition en partenariat avec le Groupe Mémoire de Wazemmes sur l'évolution de l'îlot Flandres et les établissements de soins présents dans le quartier. Lieu : Maison Folie de Wazemmes Quartier : <b>Wazemmes</b>	1.600 €

Les subventions spécifiques du Théâtre du Nord, de l'association l'Univers et de l'association Promotion et animation du Jardin Vauban seront intégrées par voie d'avenant aux conventions existantes par le biais d'une délibération prise par ailleurs.

Les prestations suivantes feront par l'objet de contrats artistiques pour un coût total estimé à 3.200 € Ces contrats seront passés en Commission d'Appel d'Offres sous forme de marchés négociés en application de l'article 35-III-8 du Code des Marchés Publics :

Nom association/société	Synthèse	Montant TTC
Grégoire Diehl – architecte D.P.L.G 19, rue des Petites Ecuries – 75010 Paris	Conférence sur le thème du Patrimoine architectural et des nouvelles technologies Lieu : Auditorium d'Euratechnologies Quartier : <b>Bois-Blancs</b>	300 €
Philippe Louguet – architecte, peintre et poète 32, rue du Triez - Wasquehal	Conférence proposant une analyse de la réhabilitation de l'ancien Château LeBlan. A travers l'histoire de la cotonnière lilloise, cet architecte abordera la question du rôle du patrimoine architectural dans le renouvellement urbain. Lieu : Auditorium d'Euratechnologies Quartier : <b>Bois-Blancs</b>	300 €
Pierre-Marie Carbon – architecte D.P.L.G 23, rue Arago – Lille	Conférence sur les travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancien Hospice Général qui accueille aujourd'hui l'IAE. Lieu : Amphithéâtre de l'IAE. Quartier : <b>Vieux-Lille</b>	300 €
Diana Palazova-Lebleu – doctorante en histoire de l'architecture à l'Université de Lille3 196, rue du Faubourg de Roubaix – Lille	Conférence sur le Centenaire du Grand Boulevard. Cette spécialiste de l'architecture des XIXème et XXème siècles montrera comment le projet visionnaire du grand boulevard a changé la trame urbaine lilloise contemporaine et a donné naissance à la métropole. Lieu : Rotonde de l'Opéra Quartier : <b>Centre</b>	300 €
Philippe Frutier – Auteur photographe 9, avenue des Atrébates – Arras	Exposition. Ce spécialiste de la photographie aérienne propose un ensemble de vues aériennes de la Ville. Ces dernières mises en parallèle avec d'autres vues aériennes de la métropole et de la région, permettront de rendre accessibles certains aspects de notre patrimoine architectural. Lieu : Parc Jean Baptiste Lebas Quartier : <b>Centre</b>	2.000 €

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la mise en place de cette programmation
- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées aux associations ci-dessus

.../...



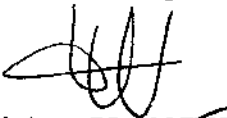
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué des contrats de prestations artistiques, après avis de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits :
  - au chapitre 65, article 6574, fonction 324 – Opération n° 229 « Journées du Patrimoine »
  - au chapitre 011, article 6288, fonction 324 - Opération n° 229 « Journées du Patrimoine »

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Réception en Préfecture le **- 2 JUIL 2009**



Dominique PLANCKE



COUT PREVISIONNEL		subvention	6288 prestation de service
<b>POSTE</b>			
<b>VISITES GUIDÉES</b>			
Office de Tourisme	11 077,00 €		11 077,00 €
Renaissance du Lille Ancien	2 906,00 €	2 906,00 €	
Les amis du Chevalier Français	800,00 €	800,00 €	
Signées de sens	705,00 €		705,00 €
<b>EXPOSITION</b>			
La Séou	3 000,00 €	3 000,00 €	
Maison Saint-Euphry	500,00 €	500,00 €	
Musée d'Art Moderne	2 000,00 €	2 000,00 €	
Expo photos aériennes JB LEBAS	2 000,00 €		2 000,00 €
Expo la Contre allée	3 000,00 €	3 000,00 €	
Le Club des ambassadeurs	1 000,00 €	1 000,00 €	
CABB	500,00 €	500,00 €	
Mémoire et Patrimoine de Fives	5 000,00 €	5 000,00 €	
Michel Degand	1 350,00 €		1 350,00 €
Le Grand Boulevard			
<b>CONCERTS</b>			
Ensemble Discantus	7 385,00 €		7 385,00 €
Art Culture Patrimoine (Concerts d'orgue)	600,00 €	600,00 €	
Choeur régional	3 000,00 €	3 000,00 €	
Théâtre Le Petit Jacques	3 500,00 €	3 500,00 €	
Le Caveauillois	1 000,00 €	1 000,00 €	
<b>SPECTACLES</b>			
Association Paroles d'habitants	1 500,00 €	1 500,00 €	
Théâtre du Nord	2 000,00 €	2 000,00 €	
Association sous les marronniers	3 000,00 €	3 000,00 €	
La Cie par le mot	1 300,00 €	1 300,00 €	
Ecole du Cirque	6 000,00 €	6 000,00 €	
<b>AUTRES</b>			
Association l'Univers	1 750,00 €	1 750,00 €	
Les ateliers d'éditions Populaires	1 200,00 €	1 200,00 €	
Conférence Grand boulevard	300,00 €		300,00 €
Conf. Euratchologies (Lougnet / Dient)	600,00 €		600,00 €
Conf. Restauration IAE (Sintive)	300,00 €		300,00 €
Association L'Épave	450,00 €	450,00 €	
Les Gentilshommes de la Brette	1 500,00 €	1 500,00 €	
<b>PLAQUETTE</b>			
Etudes et cartographie	1 000,00 €		1 000,00 €
Impression plaquette et affiches			
Flyers, livret d'exposition, dossier presse	20 000,00 €		20 000,00 €
Affiches Décaux/ cartons d'invitation	1 000,00 €		1 000,00 €
Expositions P-Fruiter/M Degand	3 000,00 €	3 000,00 €	
Halle Saint-Jean	2 500,00 €		2 500,00 €
<b>TECHNIQUE</b>			
Heures supplémentaires			
Location de matériel	5 000,00 €		5 000,00 €
Circuit Musée H. + SNCF	1 100,00 €		1 100,00 €
EDF - Compteur Forain	750,00 €		750,00 €
SACEM / SACDY AGESSA	500,00 €		500,00 €
Conservatoire / Hospice Général	550,00 €		550,00 €
Exposition Michel Degand et MAM	700,00 €		700,00 €
<b>GARDIENNAGE</b>			
P. Catrin/Euratch/JB Lebas/St Sauveur/Vieille B	3 500,00 €		3 500,00 €
<b>CATERING-VERNISSAGE</b>			
Restaurant municipal / traiteur	2 500,00 €		2 500,00 €
<b>COUT TOTAL</b>			
Lignes Journées du Patrimoine 114 000 €			114 000,00 €
Lignes RH 15 000 €			15 000,00 €
<b>COUT TOTAL</b>			129 000,00 €

Reste 1177 €

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/626

## OBJET

**Subvention Ville d'art et d'histoire à  
l'Office de Tourisme - 1<sup>er</sup> semestre 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a obtenu, en juin 2004, le label "Villes et Pays d'art et d'histoire". Une convention a ainsi été passée entre la Ville et le Ministère de la Culture et de la Communication qui définit les objectifs en termes de valorisation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine.

A ce titre, la Ville met en œuvre un programme de visites complémentaires de celui de l'Office de Tourisme, couvrant l'ensemble du territoire de la ville et de ses deux communes associées et s'adressant aussi bien aux Lillois qu'aux touristes. Ces visites sont menées par des guides conférenciers de l'Office de Tourisme, agréés par le Ministère de la Culture et de la Communication pour exercer dans les Villes et Pays d'art et d'histoire.

Les relations et objectifs communs entre la Ville et l'Office de Tourisme sont définis par la convention cadre adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 22 mai 2006.

De nombreuses visites et ateliers éducatifs sont également pris en charge par les guides conférenciers dans le cadre du développement des actions pédagogiques mises en place par le service Ville d'art et d'histoire. La formation des guides ainsi que le temps de préparation et de réalisation de ces ateliers sont pris en charge par l'Office de Tourisme qui sollicite une subvention municipale à hauteur de 9.576 €.

Sur la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2009, six visites "un dimanche, un quartier" sont programmées par la Direction du Patrimoine (service Ville d'art et d'histoire), permettant au plus grand nombre de découvrir gratuitement un quartier de Lille. Cette année, ce sont notamment la Cité de la Délivrance à Lomme ainsi que le site d'Euratechnologies qui seront mis à l'honneur. Ces visites sont animées par l'Office de Tourisme qui sollicite ainsi une subvention de 1.140 €.

La visite très demandée de la Citadelle de Lille sera enfin retravaillée, afin de correspondre aux souhaits du Ministère de la Défense installé dans la première enceinte. L'Office de Tourisme sollicite une subvention de 1.520 € pour pouvoir assurer la formation des guides conférenciers sur ce nouveau format de visite.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention d'un montant global de 11.476 € à l'Office de Tourisme de Lille,

.../...


- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 324 – Opération n° 232 "Ville d'art et d'histoire".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE



Séance du 29 juin 2009  
N° 09/627

OBJET

**Demande de subvention Ville d'art  
et d'histoire auprès de l'Etat (Direction  
Régionale des Affaires Culturelles).**

Rapport de Madame le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

La Ville a obtenu en juin 2004 le label "Villes et Pays d'art et d'histoire". Une convention a ainsi été passée entre la Ville et l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), qui définit les objectifs en termes de valorisation et de sensibilisation à l'architecture et au patrimoine ainsi que les moyens déployés pour y parvenir. Parmi ceux-ci, est prévu un soutien financier de l'Etat via la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Nord/Pas-de-Calais, au vu de la convention signée entre la Ville et l'Etat le 15 septembre 2004.

En 2009, la Ville sollicite de l'Etat l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 €, correspondant à 50 % du budget ci-joint.

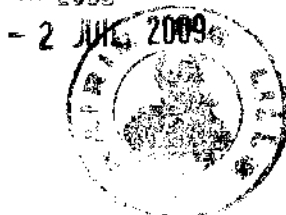
En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **DECIDER** la réalisation des actions détaillées dans le document joint,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à solliciter une subvention de 15.000 € auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nord/Pas-de-Calais) pour la réalisation de ces actions,
- ◆ **ADMETTRE** la subvention en recettes, en temps opportun, sur les crédits inscrits au chapitre 74, article 74718, fonction 324 – Opération n° 232 "Ville d'art et d'histoire"

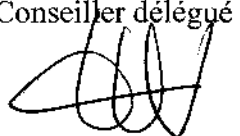
**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

  
Dominique PLANCKE

**DEMANDE DE SUBVENTION 2009 A L'ETAT (DRAC NORD/PAS-DE-CALAIS)  
BUDGET DES ACTIONS MENEES AU TITRE DU LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES VILLE</b>	<b>DRAC</b>
Impression de dépliants à destination des enseignants et du grand public : - <i>Raconte-moi Lille</i> (enseignants) - <i>Jeanne de Flandre</i> (grand public - en accompagnement d'exposition) - <i>Centenaire du Grand Boulevard</i> (grand public - en accompagnement d'exposition) - <i>L'homme Délivrance</i> (grand public) - <i>Laissez vous conter</i> (grand public - 2 publications)	12.000 €	6.000 €	6.000 €
Matériel pédagogique pour l'atelier du Pont-Neuf	5.000 €	2.500 €	2.500 €
Documentation pédagogique pour l'atelier du Pont-Neuf	2.000 €	1.000 €	1.000 €
Accompagnement de groupes mémoire des quartiers (plaquettes, expositions...)	5.500 €	2.750 €	2.750 €
Formations et interventions des guides conférenciers auprès des scolaires	5.500 €	2.750 €	2.750 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>30.000 €</b>	<b>15.000 €</b>	<b>15.000 €</b>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/628

OBJET

**Exposition sur le Centenaire du  
"Grand Boulevard" - Programme  
et budget prévisionnel.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Grand Boulevard, reliant Lille à Roubaix et Tourcoing, a été inauguré le 4 décembre 1909. Cette année, la Ville de Lille souhaite participer au projet de commémoration du Centenaire de cet axe majeur, ayant profondément changé le tissu urbain du cœur de la ville et amorcé la naissance de la métropole lilloise.

La Ville de Lille souhaite mettre en place une exposition permettant de livrer les clés de lecture du contexte historique ayant conduit au percement du Grand Boulevard, l'impact de ce projet visionnaire sur la trame urbaine lilloise contemporaine ainsi que les mutations générées par ce nouvel axe de circulation tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, tant d'un point de vue urbanistique qu'architectural.

Cette exposition intitulée *Grand Boulevard 1909-2009* (titre provisoire) sera présentée dans la Salle du Conclave au Palais Rihour, du mercredi 26 août au mercredi 30 septembre 2009, et accessible gratuitement. Elle sera couplée à des visites guidées qui permettront de découvrir les architectures remarquables jalonnant le Grand Boulevard.

Conçue par le service Ville d'art et d'histoire, l'exposition s'appuie sur une démarche d'interprétation du patrimoine ; elle sera matériellement conçue à partir de plans, de photographies anciennes et contemporaines et de cartes postales, numérisés et issus de l'ensemble des sources scientifiques de la métropole lilloise (archives municipales, archives départementales du Nord, bibliothèques et musées). Elle sera organisée autour de trois grandes thématiques : l'impact des transports sur l'évolution urbaine, la genèse de la métropole et les architectures remarquables édifiées autour du Grand Boulevard, complétées par un espace multimédia porteur des interrogations d'aujourd'hui sur l'avenir du Grand Boulevard.

Une plaquette labellisée Ville d'art et d'histoire viendra compléter ce projet ; elle sera éditée en coproduction et en cofinancement avec la ville de Roubaix. Ce document, proposé gratuitement aux visiteurs, servira de support d'aide à la visite libre et permettra notamment aux usagers du tramway de découvrir les architectures importantes rythmant le Grand Boulevard.

Afin de renforcer la portée de cet événement, plusieurs temps forts seront proposés pendant le temps de présentation de l'exposition. Des artistes, des conférenciers ainsi que des compagnies théâtrales seront sollicités, pour permettre au public de découvrir autrement le Grand Boulevard.

Une visite guidée de l'exposition réalisée par Madame Diana PALAZOVA (Doctorante en Histoire de l'Art à Lille 3), le mardi 8 septembre, fera l'objet d'un contrat artistique pour un coût total estimé à 150 €. Ce contrat sera présenté en Commission d'Appel d'Offres sous forme de marchés négociés en application de l'article 35-II-8 du Code des Marchés Publics.

.../...



Le budget total prévisionnel de ce programme (exposition et programmation culturelle), ci-annexé s'élève à 15.200 €.

Le Conseil Général du Nord ainsi que le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais ont été sollicités pour une subvention à hauteur de 5.000 € pour l'un et de 2.000 € pour l'autre.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

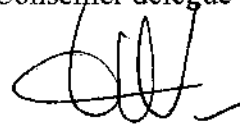
- ◆ **AUTORISER** la mise en place de ce programme ;
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'Elu délégué du contrat de prestation artistique, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **SOLLICITER** du Conseil Général du Nord ainsi que du Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, une participation financière au taux le plus élevé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 011, article 6288, fonction 324, opération n° 232, "Ville d'art et d'histoire".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Réception en Préfecture le - 2 JUIN 2009



Dominique PLANCKE



## BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	TOTAL	RECETTES	TOTAL
<b>Prestation de services</b>		<b>Participation de la Ville de Lille</b>	<b>8205 €</b>
Reprographie	5000 €		
Numérisation	2000 €		
<b>Matériel technique/multimédia</b>		<b>Aides au projet (subventions)</b>	
Lecteurs DVD	180 €	Conseil Général	5000 €
Ecrans de télévision	500 €	Conseil Régional	2000 €
Casque audio	450 €		
Compteur de passage	400 €		
<b>Fournitures</b>			
Petit matériel	400 €		
Peinture	200 €		
<b>Pub - Communication</b>			
Bâches	350 €		
Oriflammes	2000 €		
Affiches	350 €		
<b>Catalogue et imprimés</b>			
Affiches Decaux	520 €		
Flyers	210 €		
<b>Frais de réception</b>			
Cocktail	400 €		

<b>Prestations artistiques</b>			
Visite guidée par Diana Palazova	150 €		
<b>Assurances</b>			
Matériel vidéo	200 €		
<b>Ressources humaines</b>			
Heures supplémentaires (agents municipaux)	745 €		
Personnel de sécurité	700 €		
Guides	300 €		
<b>TOTAL (TTC)</b>	<b>15205 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15205 €</b>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/629

OBJET

**Exposition « Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut » - Prêt d'oeuvres d'art à la Ville - Conventions de prêt - Création d'une tarification spécifique - Vente du catalogue - Attribution de subventions.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 07/1148 du 17 décembre 2007 et 08/834 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé le projet d'exposition consacrée à « Jeanne de Constantinople, Comtesse de Flandre et de Hainaut » dans la Salle des Malades du Musée de l'Hospice Comtesse du 9 septembre au 30 novembre 2009.

Les œuvres exposées proviennent, pour une grande majorité, d'institutions régionales, parisiennes ou belges.

Le prêt de ces œuvres est subordonné à la signature par la Ville de conventions de prêt qui en définissent les modalités.

Quatre des œuvres exposées appartiennent à des communes régionales et nécessitent un nettoyage en vue de leur présentation. Celles-ci étant inscrites ou classées au titre des Monuments Historiques, le Conseil Général est susceptible de financer une partie de la restauration. La Ville versera une subvention, représentant 20 % de la somme totale pour une œuvre classée Monument Historique, à ces communes en complément du budget du Conseil Général alloué à la restauration, comme précisé dans les conventions.

Un catalogue de plus de 300 pages, rédigé par des spécialistes internationaux, regroupera les connaissances historiques, artistiques et littéraires sur la Comtesse Jeanne et son époque. Mille exemplaires seront achetés à l'éditeur, dont 400 gratuits destinés au protocole ou aux échanges.

La tarification est proposée selon les bases suivantes :

<b>Pour les individuels :</b>	<b>Tarif plein</b>	<b>Tarif réduit</b>
Exposition seule	5 €	3 €
Tarif couplé avec les collections permanentes du Musée	6 €	4 €
Visites guidées <i>Sur les traces de Jeanne</i> , exposition et collections permanentes	8 €	6 €
	Tarif plein	Tarif réduit
Parcours médiéval familles comprenant :		
-une visite guidée pour les parents « sur les traces de Jeanne »	8 €	6 €
-une visite-jeu pour enfants de 7 à 12ans « en quête du Moyen-Age »		3,50 €
Préachat pour C.E. et professionnels du tourisme :		
le billet exposition seule à		3 €
le billet exposition et collections permanentes à		4 €
Catalogue		39,50 €

Le tarif réduit et la gratuité d'entrée pour le public individuel sont appliqués selon les mêmes dispositions que pour les collections permanentes.

Une tarification exceptionnelle de tarif réduit pour tous sera appliquée pour les Journées du Patrimoine.

**Pour les groupes :**

La médiation culturelle sera assurée par le Musée de l'Hospice Comtesse selon la tarification suivante :

Tarif spécial : 12/25ans	2 € par personne (expo +coll permanentes)
Tarif plein : Adultes	3 € par personne (exposition seule)
Tarif couplé	4 € par personne (expo +coll permanentes)

**Visites privées en nocturne (à partir de 18 h 00)**

Exposition seule :	8 € par personne
Exposition et collections permanentes :	10 € par personne

Visite guidée 1 h 00 : 85 € par groupe de 25 personnes maximum + droit d'entrée

Visite guidée 1 h 30 : 105 € par groupe de 25 personnes maximum + droit d'entrée

Les éléments tarifaires n'ayant pas fait l'objet de spécification pour l'exposition seront ceux de la tarification en vigueur au Musée pour les collections permanentes.

Ces tarifs constituent des limites et seront repris par arrêté municipal en vertu d'une délégation de compétence.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les conventions de prêt entre la Ville et les différents prêteurs
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de :
  - de 249 € à la commune de Bousbecque,
  - 207,84 € à la commune de Crespin,
  - 413,41 € à la commune de Hautmont
  - 321,96 € à la commune de Louvil
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 65 – Fonction 324 – Article 6574 - Opération: n° 231 CAMEG, Code service CJB ;
- ◆ **ADOPTER** les tarifs proposés et leur répartition ;

.../...

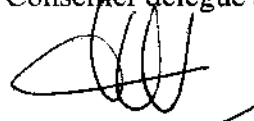
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, le montant des sommes perçues
  - au chapitre 70 - article 7062 - fonction 322 - Opération n° 129 CMHCG - Code service COA
  - au chapitre 70 - articles 7062 et 7088 - fonction 324 - Opération n° 233 CEXJC - Code service CJA

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Réception en Préfecture le - 2 JUIL. 2009



Dominique PLANCKE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/630

OBJET

**Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration de l'église Saint-Sauveur et l'aménagement de ses abords - Autorisation de signature du premier marché subséquent de l'accord cadre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/823 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74-III-b) du Code des Marchés Publics et selon la procédure de l'accord cadre conformément à l'article 76 du Code des Marchés Publics, afin de procéder à la restauration de l'église Saint-Sauveur et à l'aménagement de ses abords.

L'accord cadre sera conclu pour une période maximale de huit ans, compte tenu de l'ampleur de l'opération et de la durée des amortissements à consentir sur l'édifice pour lesquels une enveloppe prévisionnelle de dépenses a été fixée à 4.500.000 €.

Les marchés subséquents à l'accord cadre seront passés conformément à la loi MOP et à son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Par délibération n° 08/832 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Etienne PONCELET (Monsieur Etienne PONCELET, Architecte en Chef des Monuments Historiques, HDM INGENIERIE, Bureau d'études techniques structure et fluides, Maurice VIRTZ, économiste de la construction).

Le premier marché subséquent de l'accord cadre consiste en :

1/ l'établissement d'un diagnostic complet de l'édifice comprenant :

- le récolement de toutes les données disponibles sur le bâtiment et ses abords,
- la réalisation d'un état des lieux architectural, technique et sanitaire,
- la proposition d'un planning d'études et travaux par tranche avec estimation.

Ce diagnostic et ce scénario permettront à la Ville de programmer les opérations de restauration et mise en valeur de l'église Saint-Sauveur sur la durée de l'accord cadre (8 ans).

2/ l'établissement d'un scénario d'aménagement des abords comprenant :

- des hypothèses de mise en valeur du contexte urbain et des articulations avec les édifices patrimoniaux avoisinants (Hôtel de Ville, Pavillon Saint-Sauveur, Noble Tour, etc.)
- une proposition et une estimation de réaménagement des abords immédiats (pourtour, parvis, etc.).

.../...



Ce scénario d'aménagement des abords permettra à la Ville :

- soit de programmer les opérations de mise en valeur des abords l'église Saint-Sauveur sur la durée de l'accord cadre (huit ans),
- soit de lancer un projet de réaménagement des espaces publics limitrophes avec un maître d'œuvre de son choix.

Le total estimatif du marché de diagnostic et scénario d'aménagement des abords, lors de la remise des offres pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre s'élève à 65.000 € TTC. La durée de ce marché est de 9 mois.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :


- ◆ **ATTRIBUER** le marché à l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Etienne PONCELET,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer le marché de diagnostic et scénario d'aménagement des abords de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Monsieur Etienne PONCELET, après négociation,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Chapitre 23 – Fonction 324 – Article 2313 - Opération n° 856 CEGSS – « Eglise Saint-Sauveur » AP : CPATARCHEP.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **2 JUL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,



Dominique PLANCKE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/631

OBJET

**Musée de l'Hospice Comtesse - Instrumentation de l'édifice - Etudes géologiques et historiques - Etudes de programmation - Accord cadre de maîtrise d'œuvre**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En juillet 2008, d'importants désordres liés aux fondations du Musée de l'Hospice Comtesse ont été constatés sous la petite Aile Desmet.

Dès octobre 2008, des mesures d'urgence ont été prises et le site a été sécurisé. Un dispositif de veille a été mis en œuvre afin de garantir le déroulement des expositions Hypnos et Jeanne de Constantinople.

Depuis 2007, face aux désordres apparents au niveau de la chapelle et de la façade du Musée de l'Hospice Comtesse, une instrumentation a été mise en œuvre. Ces relevés ont permis de confirmer la stabilisation des parties reprises en sous-œuvre en 2005 et 2006 mais montrent l'évolution des désordres sous les parties non reprises.

Depuis mars 2009, les opérations de mesures réalisées sur les autres parties de l'édifice (bâtiment de l'administration, salle Desmet, cuisines, local Renaissance du Lille Ancien, Boutique en location, etc.) confirment l'évolution et l'extension à l'ensemble des bâtiments des mouvements constatés.

**1/ Marché négocié pour la prolongation de l'instrumentation de la Chapelle et de la façade**

L'instrumentation, mise en œuvre en 2007, a été confiée au groupement d'entreprises FONDASOL / SITES par marché n° A70221, pour un montant de 81.088,80 € TTC (valeur février 2007), soit en valeur actualisée selon le dernier indice connu (janvier 2009), 70.715,40 €, soit 84.089,09 € TTC.

Afin de poursuivre cette instrumentation, il a été demandé au groupement un devis pour réaliser ces prestations sur une période supplémentaire de 5 mois. Le montant de cette offre s'élève à 34.870 € HT, soit 41.704,52 € TTC (valeur avril 2009).

Ces dispositions vont permettre la poursuite de l'instrumentation sur l'édifice pendant la durée de la nouvelle consultation.

**2/ Consultation pour la reconduction de l'instrumentation de la Chapelle et de la façade et l'extension de l'instrumentation aux autres parties**

Le bâtiment doit continuer à être surveillé sur les parties actuellement sous instrumentation et pour permettre le recensement des difficultés sur les parties de l'édifice pour lesquelles une surveillance n'est actuellement pas mise en œuvre, en particulier les caves du 18<sup>ème</sup> siècle, les caves des réserves Desmet, les caves de Renaissance du Lille Ancien et les façades présentant des fissures évolutives.

.../...

Pour ce faire, une consultation doit être lancée. Le montant estimatif du marché est de 175.000 € TTC. La durée du marché envisagé est de 3 ans.

### **3/ Etude historique, hydrogéologique, structurelle et architecturale**

Afin de prendre connaissance de l'évolution et du fonctionnement du contexte, du site et des bâtiments avant de lancer les opérations de reprise en sous œuvre et le projet de réhabilitation du musée et d'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, il convient de lancer une nouvelle consultation portant sur :

- le récolement des données : prise de connaissance de l'évolution et de l'état actuel du contexte, du site et des bâtiments selon les sources disponibles,
- l'analyse historique du site permettant de reconstituer l'évolution du contexte général, du site et des bâtiments,
- les analyses géologiques, hydrogéologiques et mécaniques des sols,
- l'analyse structurelle des bâtiments,
- l'analyse architecturale de l'ensemble.

Le marché à intervenir est estimé à 180.000 € TTC et sa durée prévisionnelle est de 18 mois.

### **4/ Etude de programmation CIAP et Musée**

Afin de définir le programme de réhabilitation du musée, d'aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine et d'intégrer, dès la restauration des infrastructures et structures, une partie des attentes des utilisateurs, des études de programmation doivent être menées.

Ces études portent sur :

- les besoins au regard de l'obligation de la Ville dans le cadre de son statut de Ville d'Art et d'Histoire d'implanter un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine au sein du musée et des souhaits en terme de réhabilitation du musée,
- les études de scénarios d'aménagements,
- la réalisation d'un programme pour lancement d'un concours d'architecture.

Le montant de cette étude est estimé à 100.000 € TTC et sa durée est estimée sur 18 mois.

### **5/ Accord cadre de maîtrise d'œuvre**

Les résultats de l'instrumentation et les différentes études précitées permettront d'engager les travaux de reprise en sous œuvre et d'aménagement du musée.

Pour suivre ces travaux, il conviendra de désigner une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles 74 et 76 du Code des Marchés Publics relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre et aux accords cadres.

Les marchés subséquents de maîtrise d'œuvre seront passés en application de la loi MOP et de son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993.

.../...

Les différents éléments de mission confiés à l'équipe de maîtrise d'œuvre au titre des marchés subséquents seraient :

- 1) L'établissement d'un diagnostic du bâtiment afin d'établir un état des lieux et une expertise technique du musée permettant de prioriser et de définir les différentes étapes de la reprise en sous œuvre et des travaux de restauration des bâtiments.
- 2) La mission de base de maîtrise d'œuvre portant sur chacune des tranches définies dans le cadre du projet de réhabilitation et en particulier les études d'avant projet, l'élaboration du projet, l'assistance à la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des travaux et la réception pendant la période de garantie de parfait achèvement.
- 3) Des missions complémentaires portant sur l'ordonnancement, le pilotage et la coordination des différents travaux.

Les appels d'offres travaux prévus pour la réalisation des différentes phases de la réhabilitation du musée s'inscriront dans le phasage financier global de l'opération.

L'accord cadre sera donc conclu pour une période maximale de 8 ans compte tenu de l'ampleur de l'opération et de la durée des amortissements des investissements à consentir. Les marchés de travaux feront chacun l'objet d'une consultation spécifique en fonction de l'étape de réhabilitation dans laquelle ils s'inscrivent.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** le lancement de la consultation portant sur la reconduction de l'instrumentation de l'édifice
- ◆ **APPROUVER** le lancement de la consultation portant sur l'étude historique, hydrogéologique, structurelle et architecturale
- ◆ **APPROUVER** le lancement de la consultation portant sur l'étude de programmation permettant l'intégration du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
- ◆ **APPROUVER** le lancement d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur les travaux de confortation et de restauration de l'édifice du Musée de l'Hospice Comtesse
- ◆ **AUTORISER** la signature des marchés à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres portant sur la reconduction de l'instrumentation de l'édifice, l'étude historique, hydrogéologique, structurelle et architecturale et l'étude de programmation
- ◆ **AUTORISER** la signature du marché négocié au marché n° A70221 pour un montant de 40.275,30 € TTC afin de poursuivre l'instrumentation actuelle sur l'édifice par Madame le Maire ou l' élu délégué
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au Chapitre 23 - Fonction 324 – Article 2313 - Opération 2009 – CMHCO n° 863 « Musée de l'Hospice Comtesse Travaux » -

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le

**2 JUIL 2009**



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

Dominique PLANCKE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/632

## OBJET

**Citadelle de Lille - Restauration de la contregarde 157 – Nouvel allotissement du marché de travaux.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 06/358 du 22 mai 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de restauration de la contregarde 157 dite du Roy, ouvrage de la seconde enceinte de la Citadelle situé face à la ville. Cette opération comprend :

- La restauration des ouvrages maçonnés et talutés,
- La préservation et la mise en valeur de la faune et de la flore,
- La régulation des usages publics (loisirs, sports, patrimoine).

Par délibération n° 07/759 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre sur cette opération avec l'équipe dont l'architecte mandataire est Etienne PONCELET, Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Par délibération n° 08/1057 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé :

- L'avenant au marché de maîtrise d'œuvre : modification du groupement et fixation des honoraires définitifs à l'issue de la validation de l'avant projet définitif.
- L'ajustement de l'autorisation de programme à hauteur de 2.100.000 €, toutes dépenses confondues.
- Le lancement de la consultation de travaux organisée de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Génie écologique
2	Aménagement de chantier, maçonnerie, pierre de taille
3	Aménagements paysagers
4	Menuiserie, ferronnerie
5	Eclairage et réseaux divers

Le montant prévisionnel des travaux est estimé de façon prévisionnelle à 1.310.000 € HT, soit 1.566.760 € TTC, valeur octobre 2008.

La durée des travaux est prévue pour 15 mois.

Afin d'adapter le projet aux contraintes techniques, la consultation de travaux sera organisée de la façon suivante :

Lot	Désignation
1	Aménagement de chantier, maçonnerie, pierre de taille
2	Aménagements paysagers
3	Menuiserie, ferronnerie

.../...

Le montant des travaux est actualisé à 1.340.000 € HT, soit 1.602.640 € TTC, valeur mars 2009. La durée des travaux est prévue pour 15 mois.

La demande de subvention auprès du Conseil Général du Nord a été déposée à concurrence du taux maximal de 80 % du montant des travaux. Elle est en cours d'instruction.

Aussi, en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux selon le nouvel allotissement ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer les marchés de travaux, après décision de la Commission d'Appel d'Offres ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 23 – fonction 324 – article 2313 « Citadelle – Contregarde du Roy » - Opération CCCDR n° 821 - AP : CPATARCHEP ;
- ◆ **ADMETTRE** en recettes, en temps opportun, les subventions attendues sur cette opération.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **- 2 JUIL. 2009**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Patrimoine,

  
Dominique PLANCKE



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/633**

OBJET

**Marché de services de vidange, curage de fosses, débouchage de canalisations et nettoyage des bacs à graisse pour la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Avenant n° 1 au marché n° 7R1634.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 07/759 du 8 octobre 2007, un marché négocié à bons de commande a été lancé pour des prestations de services de vidange, curage de fosses, débouchage de canalisations et nettoyage des bacs à graisse pour la Ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Ce marché, notifié le 20 octobre 2007 sous le n° 7R1634, a été attribué à la Société PLANQUE – ZI Rue Ambroise Paré 59933 La Chapelle d'Armentières.

Il s'est avéré qu'une erreur d'indice s'est glissée dans l'article 3-2 « Variation dans les prix » du CCAP de ce marché. En effet, l'indice actuel indiqué au CCAP est le FSB (équivalent à la valeur de l'indice des produits et services divers (catégorie B) publié au BOCCRF pour l'établissement du prix). Néanmoins, en juillet 2004, il a été annoncé, par communiqué publié au BOCCRF, la fin de cette référence et la publication des indices « Produits et Services Divers » (PSD). Ces indices sont remplacés par les indices FSD « Fournitures et Services Divers » 1, 2 ou 3 selon le cas.

Pour le marché n° 7R1634, il est par conséquent proposé de formaliser un avenant reprenant la référence à l'indice FSD 2, correspondant à :

- 72 % de l'indice EBIQ (correspondant à l'indice de prix à la production dans l'industrie « Ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipements » de l'INSEE),
- 20 % de l'indice TCH (correspondant à l'indice de prix à la consommation « Transport, communications et hôtellerie » de l'INSEE),
- 8 % de l'indice ICC (correspondant à l'indice du « coût de la construction » de l'INSEE).

Cet indice FSD 2 remplacera l'indice actuel FSB.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'avenant n° 1 au marché n° 7R1634 prenant en considération le changement d'indice.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le

**6 JUIL. 2009**



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué à la Gestion Technique  
des Bâtiments Communaux,

*Philippe TOSTAIN*  
Philippe TOSTAIN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/634

## OBJET

**Accord cadre de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration et l'aménagement du Théâtre du Nord - Autorisation de signature du premier marché subséquent de l'accord cadre.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/122 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation selon la procédure négociée spécifique de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74-III-b) du Code des Marchés Publics et selon la procédure de l'accord cadre conformément à l'article 76 du Code des Marchés Publics, afin de procéder à la restauration et à l'aménagement du Théâtre du Nord, place du Général de Gaulle. Ce bâtiment est également appelé « Grand Garde ».

L'accord cadre est conclu pour une période maximale de cinq ans, compte tenu de l'ampleur de l'opération et de la durée des amortissements à consentir sur l'édifice, pour lesquels une enveloppe prévisionnelle de dépenses a été fixée à 2 millions d'euros.

Les marchés subséquents à l'accord cadre seront passés conformément à la loi MOP et à son décret d'application n° 93-1268 du 29 novembre 1993 et de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Par délibération n° 09/242 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'accord cadre de maîtrise d'œuvre avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet BLOND & ROUX (Cabinet BLOND & ROUX, Architecte mandataire, Monsieur Etienne SINTIVE, Architecte du patrimoine ancien, TEC-CO, Bureau d'études structure, ESPACE TEMPS, Bureau d'études fluides, ARCHITECTURES ET TECHNIQUES, Scénographe, KAHLE ACOUSTICS, Acousticien, VANGUARD, Economiste de la construction).

Le premier marché subséquent de l'accord cadre consiste en l'établissement d'un diagnostic complet de l'édifice comprenant :

- le récolement de toutes les données disponibles sur le bâtiment et ses abords,
- la réalisation d'un état des lieux architectural, technique et sanitaire,
- la proposition d'un planning d'études et travaux par tranches avec estimation.

Ce diagnostic permettra à la Ville de programmer les opérations de restauration et d'aménagement du Théâtre du Nord sur la durée de l'accord cadre (5 ans).

Le montant estimé du diagnostic lors de la remise des offres pour l'accord cadre de maîtrise d'œuvre est de 95.000 €TTC. La durée de cette étude est de 6 mois.

En accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** le marché à l'équipe dont l'architecte mandataire est le Cabinet BLOND & ROUX


- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer le marché de diagnostic avec l'équipe dont l'architecte mandataire est le cabinet BLOND & ROUX, après négociation
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à l'opération n° 836 CTHNO « Théâtre du Nord réhabilitation » - AP : CSPECVIVAP.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **03 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée au Théâtre  
du Nord,



Catherine BULKE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/635

OBJET

**Marché de fourniture d'un service  
de télécommunications - Lot n° 2 :**  
**Services télécoms principaux -**  
**Avenant n° 1.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 08/599 du 23 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché 08S0076 relatif à la fourniture d'un service de télécommunications.

Ce marché se compose de 4 lots définis de la façon suivante :

Lots	Désignation des lots	Attributaire	Montant estimatif TTC sur la durée du marché	Durée
1	Services Télécoms isolés	Orange Business Services	1.520.000 €	4 ans
2	Services télécoms principaux	NEUF CEGETEL	2.420.000 €	4 ans
3	Téléphonie mobile	SFR	520.000 €	4 ans
4	Liaisons hertziennes	Net Thelle Informatique	120.000 €	4 ans

Par courrier en date du 1<sup>er</sup> avril 2009, la société SFR a informé la Ville que la société NEUF CEGETEL avait fait l'objet d'une fusion-absorption par son actionnaire, la société SFR, avec effet au 31 mars 2009.

Dans le cadre de cette opération, la société SFR se substitue purement et simplement à NEUF CEGETEL et est donc amenée à reprendre tous les droits et obligations de cette dernière à compter de la date effective de la réalisation de la fusion.

Le courrier précise également que cette fusion n'entraîne aucune modification dans l'organisation du service ou des modalités d'exécution du marché en cours.

Ce changement de titulaire du lot n° 2 du marché 08S0076 implique néanmoins la passation d'un avenant ayant pour objet le changement de titulaire par voie de fusion-absorption, avec prise d'effet au 31 mars 2009.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer l'avenant prenant en compte ce changement de titulaire.

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 8 JUL. 2009



ADOPTÉE à l'unanimité

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux NTIC,

Frédéric LAMBIN

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/636

## OBJET

**Projet de développement des Technologies de l'Information et de Communication en lien avec l'innovation et le développement durable - Autorisation de développement du projet - Sollicitation de subventions et conventions liées - Admission en recettes.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de modernisation de ses relations au citoyen et de ses services grâce à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication et souhaite aller plus en avant dans cette démarche. A cet effet, la délégation Ville Numérique a été créée en début de mandat.

Avec le nouvel Agenda 21 en cours d'adoption, la Ville souhaite en parallèle inscrire une dimension de développement durable dans chacune de ses actions.

Il apparaît essentiel, au stade actuel, d'accentuer la cohérence de toutes les initiatives dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication et de fédérer toutes les énergies autour d'un projet structuré de « Lille développement durable et TIC ».

Le projet lillois « développement durable et TIC » s'inscrit :

- dans une volonté de faire évoluer les pratiques des services en interne en incitant notamment aux économies d'énergies et de ressources telles que le papier, à la numérisation de documents, au travail collaboratif, à l'informatisation des procédures grâce à l'implantation de nouvelles technologies et de procédures exemplaires ;
- dans une réponse aux demandes des citoyens sur de nouveaux services (accès aux informations les concernant, achat ou inscription à des activités, demandes d'information, de protection des droits, e-démocratie...).

Les actions à mener pour promouvoir « Lille développement durable et TIC » s'inscrivent autour des 2 axes suivants :

**Axe 1 - Optimiser les ressources :**

- **A travers la mise en œuvre de moyens de dématérialisation permettant de tendre vers le zéro papier au sein de la Ville de Lille :**

Dans un but écologique et économique tout en permettant d'apporter de nouveaux services :

- Aux citoyens :

Traitement automatique des demandes d'actes d'Etat Civil :

Les demandes d'actes d'Etat Civil doivent, de plus en plus, pouvoir être faite via le site Internet de la Ville. Ce qui permettra notamment de limiter les déplacements des citoyens et leur fera gagner du temps.

Consultation et concertation des habitants :

Réaliser un diagnostic dans le but d'identifier les enjeux de la e-démocratie au sein de la Ville de Lille. Un des premiers axes d'évolution étant la diffusion de la communication et l'information, l'utilisation des nouveaux moyens de communications peut notamment permettre une réduction importante de la diffusion au format papier et permettre globalement une diffusion plus large. Eventuellement, ce diagnostic pourra être suivi d'actions rapides.

- Aux agents :

Intranet global et espace agent :

Offrir un accès Intranet à tous les agents et proposer des services innovants et impactant sur la façon de travailler :

\_Partage de documents, travail collaboratif, invitation au mode participatif.

\_Procédures et demandes de services en ligne.

\_Démarche de mutualisation (baisse de la consommation électrique) et de sécurisation des moyens électroniques afin de garantir aux agents la sécurité, l'authentification et la confidentialité des données ainsi que la continuité de service.

\_Espace agent sécurisé (éventuellement stockage des fiches de paies dématérialisées).

\_Diffusion contrôlée de documents dématérialisés (exemple : revue de presse représentant actuellement 1.700.000 tirages/an).

\_Outils permettant le partage et la réservation de ressources communes (optimisation des ressources communes).

- Aux autres administrations :

Dématérialisation des arrêtés RH, arrêtés QDV et délibérations en vue de leur transmission au contrôle de légalité :

Actuellement la gestion de ces documents est réalisée de façon manuelle et induit un certain nombre de copies papier (plus de 430 000 tirages).

Ce projet a pour objectif :

⇒ de diminuer le volume papier circulant en interne et en transmission externe.

⇒ de raccourcir les délais d'exécution des actes pour les citoyens.

Dématérialisation des pièces comptables, justificatives et des pièces relatives aux marchés publics en vue de leur transmission à la Trésorerie Municipale (notamment dans le cadre du passage à Hélios) :

Une convention est en cours d'établissement avec la Trésorerie Municipale.

Dématérialisation de la gestion des subventions reçues et versées en vue de la transmission à la Préfecture et autres partenaires.

**- A travers une meilleure gestion des impressions papier :**

- Mieux gérer les impressions papier à l'aide d'un outil de suivi et de contrôle des impressions permettant notamment de piloter une politique d'impression optimisée.

**NB : Globalement l'objectif est une réduction du papier de 50 % en 2 ans.**

**- A travers l'amélioration continue de la gestion des fluides des bâtiments publics :**

- Dans la continuité des actions effectuées au niveau du gaz, permettre un relevé des compteurs d'eau à distance (sans déplacements des agents releveurs). Une centralisation des données sera disponible via un portail WEB et permettra un suivi dynamique des consommations et la mise en place d'alertes sur des consommations excessives.

**Axe 2 - Participer à la pédagogie autour du développement durable à l'aide d'outils innovants :**

**A l'aide de la technologie de table interactive « multitouch » :**

Ce dispositif innovant permet à plusieurs utilisateurs de manipuler des objets virtuels autour d'un espace en deux dimensions, représentent une technologie très prometteuse pour les outils interactifs et pédagogiques.

La table interactive permet de définir un espace collectif d'apprentissage et d'apporter une dimension ludique dans l'acquisition d'informations ou de notions.

- Application au Musée des Sciences sur le thème de la minéralogie et des ressources naturelles :

Apprentissage de la démarche scientifique et sensibilisation aux enjeux environnementaux de notre siècle (compréhension sur l'origine, mise en valeur du patrimoine architectural européen lié à l'exploitation du sous-sol, etc.).

- Application à l'accueil de la Mairie de Lille pour la sensibilisation aux actions liées au développement durable :
  - pour informer les citoyens des engagements de la Ville en faveur du développement durable (cf. Agenda 21 2009-2014),
  - pour développer l'accessibilité de l'information et la sensibilisation à tous les citoyens,
  - pour créer du lien entre les acteurs du territoire (possibilité de transférer des informations vers une adresse électronique).

Les contenus peuvent être changés à loisir pour proposer au public, autour de divers thèmes, des outils d'apprentissage et de sensibilisation. La Ville pourra utiliser ces tables interactives pour promouvoir tout autres contenus (tourisme, culture, etc.).

**A l'aide d'un site enrichi de contenu Internet, mettant en œuvre la 3D et des outils d'aide à la décision :**

**Réflexion du concept de « LILLE SANS VOITURE » :**

- Aide à la décision sur les différents moyens de transport (incluant des nouveaux moyens tels que vélo partagé, auto-partagé, taxi-vélo, navette fluviale...)
- Promotion de la biodiversité avec la visite de la trame bleue (interconnexion des voies d'eau) et de la trame verte (réseau des couloirs de verdure).

- Sensibilisation à l'écotourisme (bons réflexes, bonnes pratiques).
- Promotion des activités locales (mise en avant des événements locaux tels que les activités de quartier, mise en avant commerce locaux en favorisant les produits régionaux).
- Revisite en 3D des expositions dédiées au développement durable (exemple : Festival Futur Viable Avril 2010).

Le pilotage de ce programme nécessite les ressources suivantes :

- 2 postes d'animateur de contenu à la DRH Service Communication : ces personnes alimenteront et animeront le contenu du site Intranet collaboratif.
- 1 poste d'animateur de contenu Pôle Qualité et Développement de la Ville (Direction Développement Durable) : cette personne alimentera et animera le contenu des différents médias (site Internet, table interactive).

Ces personnes seront également chargées de l'information et de la formation des contributeurs et du public.

La réalisation de ces actions peut être soutenue financièrement par plusieurs acteurs comme l'Etat, le Conseil Régional et en particulier le Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

En effet, la priorité 5 de ce programme, intitulée « Actions innovantes » a pour vocation de co-financer des projets alliant les TIC et le Développement Durable.

De plus, pour l'aspect consultation et concertation des habitants relevant de la démocratie participative la ville de Lille répondra à l'appel à candidature « Dream+ : les TIC au service de la démocratie locale » organisé par le Conseil Régional.

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales, réunie le 17 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **PERMETTRE** le développement de ce projet,
- ◆ **AUTORISER** la recherche de financements extérieurs en particulier auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du FEDER et tout autre partenaire potentiel au taux maximum
- ◆ **AUTORISER** la signature de toute convention liée au projet par Madame le Maire ou l'élu délégué,
- ◆ **ADMETTRE** en recette, en temps opportun, les financements obtenus,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires, soit sur l'opération de Fonctionnement n° 646 «Démocratie Participative» au Chapitre 011 - Fonction 020 - Article 617 - Service MBA ; l'opération n° 1601 au Chapitre 011 - Fonction 020 - Article 6156 (100.000 €) et l'opération d'Investissement n° 1602 au Chapitre 20 - Fonction 020 - Article 205 (1.900.000 €).

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

8 JUIL 2009



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux NTIC,

Frédéric LAMBIN



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/637

OBJET

**La 13<sup>ème</sup> édition d'Eurobio - Carrefour  
Européen des Biotechnologies -  
Subvention au GIE Eurasanté.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La 13<sup>ème</sup> édition d'Eurobio, Carrefour Européen des Biotechnologies, se tiendra à Lille les 23, 24 et 25 septembre prochains. Eurobio a été créé en 1997 à l'initiative du Ministère de la Recherche. La première édition à caractère européen (les éditions précédentes étaient « franco-françaises ») avait été conduite par le GIE Eurasanté en 2002 et avait permis d'asseoir cet événement à l'échelle internationale. Eurasanté s'en voit d'ailleurs confier l'organisation chaque année impaire depuis 2005, en alternance avec l'Agence Régionale de Développement d'Ile de France. Cette disposition a aussi le mérite de professionnaliser l'organisation de l'événement et d'en capitaliser l'expérience.

Pour l'édition 2009, les objectifs d'Eurobio sont :

- de faire passer la proportion de participants étrangers à 50 %,
- de demeurer un rassemblement de toutes les composantes du secteur, en s'adressant en particulier aux jeunes entreprises et aux institutions de recherche publiques désirant renforcer la valorisation et le transfert de leur savoir-faire et propriété intellectuelle,
- de pérenniser une formule unique dans le secteur des Biotechnologies, combinant à la fois un programme de conférences économiques et scientifiques, un salon, une convention d'affaires et de transfert de technologies ainsi qu'une convention de recrutement.

En 2007, le salon a réuni 310 entreprises et institutions provenant de 20 pays sur 4 000 m<sup>2</sup>. La convention d'affaires a rassemblé 450 participants pour 350 entreprises et 550 personnes ont eu l'opportunité de rencontrer 25 sociétés dans le cadre de la convention de recrutement. Au total, 4 200 acteurs du secteur ont participé à cet événement professionnel.

Il n'est d'ailleurs pas indifférent de noter que si la candidature de Lille à l'accueil de cet événement a été retenue par le Ministère de la Recherche, c'est bien entendu pour la localisation exceptionnelle de Lille en Europe, mais également pour la qualité des équipes de recherche qu'on y rencontre et pour la présence de nombreux centres de formation en biotechnologies. Ce choix est également dû au fait qu'Eurasanté bénéficie du label de Génopole délivré par le Ministère de la Recherche (notamment en vertu des activités de génomique et de post génomique visant à traiter les maladies neuro-dégénératives) et, enfin, parce que ce pôle d'activités lillois incarne le développement de ce secteur, que ce soit avec des entreprises majeures ou dans le cadre de son bio-incubateur.

Cette manifestation, qui se déroule désormais à Lille Grand Palais tous les deux ans, constitue ainsi le second rendez-vous européen dédié à ce secteur après Bio-Technica, qui se tient également tous les deux ans à Hanovre.

.../...

4 500 personnes sont attendues, parmi lesquelles les représentants des entreprises de bio-technologies et des secteurs de la santé, de la chimie, de la cosmétologie ou encore de l'agro-alimentaire, fortement utilisateurs de ces technologies, les chercheurs, enseignants-chercheurs, cliniciens, les étudiants diplômés ou en formation, les porteurs de projets de développement scientifiques, les institutions concourant au développement de ce secteur... Eurobio se veut, par essence, lieu d'échanges entre tous les acteurs.

Eurobio repose sur 3 composantes :

- ◆ Une **exposition** de 12 000 m<sup>2</sup> regroupant 400 entreprises et institutions. D'ores et déjà, de nombreuses délégations européennes (Pays-Bas, Royaume Uni, Belgique, Allemagne) et du reste du monde (USA, Canada, Inde, Chine, Japon, Corée du Sud, Taïwan...) ont confirmé leur participation.
- ◆ Une **convention d'affaire** où 600 entreprises, start-up, financeurs, laboratoires de recherche sont attendus pour des contacts privilégiés. Une analyse précise des besoins et attentes des participants permettra de préparer un planning de rendez-vous ciblés et adaptés aux demandes de chacun.
- ◆ Une **convention de recrutement**, spécifiquement organisée avec un objectif de participation de 40 recruteurs pour 400 participants. En effet, pour les étudiants et les jeunes chercheurs, Eurobio - Carrefour des Biotechnologies reste dans sa vocation initiale de présentation des débouchés, des emplois et des rencontres avec les entreprises du secteur.

Bien entendu, cette manifestation aura, en outre, un impact important sur l'activité locale (hôtels, restaurants, commerces...) comme sur le rayonnement international de Lille. A noter également que le logo de la Ville de Lille sera apposé aux supports de communication du salon.

Cet événement est soutenu par Lille Métropole Communauté Urbaine, le Conseil Régional, la DRIRE, les Ministères de l'Industrie et de la Recherche, le Conseil Général du Nord et la CCI Grand Lille.

Le budget prévisionnel est de 1.503.300 €, dont 956.800 € provenant de recettes privées, dans le cadre d'un partenariat mis en place avec un professionnel de l'organisation d'événementiels scientifiques internationaux. Ainsi, 546.500 € restent à financer par le GIE Eurasanté (budget en annexe).

En accord avec la Commission de l'Economie, de l'Emploi, de l'Insertion, des Finances, du Personnel et des Affaires Générales et la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunies respectivement les 17 et 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elu délégué à signer l'avenant à la convention initiale avec le GIE Eurasanté, ci-annexé,
- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 30.000 € au GIE Eurasanté (n° Siret : 40904420300027) sis à Loos, Parc Eurasanté, 310 avenue Eugène Avinée, pour assurer la réalisation de cet événement,

.../...

- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 90 - Opération n° 706 « Salons, Congrès, Evénements ».

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Réception en Préfecture le **8 JUIL 2009**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à la Santé,



  
Marielle RENGOT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **29 juin 2009**N° **09/638**

OBJET

**Restauration – Marché n° 08S0060 de fourniture de denrées alimentaires et de marchandises de la Ville de Lille et de ses communes associées - Groupement de commandes avec le C.C.A.S - Avenant n° 1 aux lots 11-13-58.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 08/634 du 23 juin 2008 et n° 08/849 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé l'organisation d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture des denrées alimentaires et des marchandises nécessaires au fonctionnement des services municipaux de la Ville et de ses communes associées ainsi que les services du C.C.A.S., dans le cadre d'un groupement de commandes.

Dans le cadre de ce marché, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 9 décembre 2008, a retenu pour les lots n° 11 : Viandes de porc fraîches ou réfrigérées, n° 13 : Viandes d'agneau fraîches ou réfrigérées et n° 58 : Abats réfrigérés, la société SOCOPA ENTREPRISE, sise, Cour Saint Paul – B.P. 36 - à LE NEUBOURG (27110).

Par acte sous seing privé en date du 26 septembre 2008, cette société a changé de titulaire par voie de cession de ses outils industriels à la Société SOCOPA VIANDES, sise Zone Industrielle de Kergostiou - B.P. 40060 – à QUIMPERLE Cedex (29392).

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, les dispositions prises dans le cadre du marché n° 8S0060 pour les lots 11, 13 et 58 sont exécutées par la Société SOCOPA VIANDES.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ♦ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant actant de la continuité du marché avec la Société SOCOPA VIANDES.

**ADOPTÉE à l'unanimité**Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**Réception en Préfecture le **8 JUIL. 2009**Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à la  
Restauration Scolaire,
  
Marielle RENGOT

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/639

## OBJET

**Réhabilitation des offices de restauration**  
**Lot 2 : restaurants scolaires Desrousseaux,**  
**Béthune et Quinet Rollin – Lancement de la**  
**consultation de travaux - Autorisation de**  
**signer les marchés.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 03/632 du 30 juin 2003, le Conseil Municipal a décidé que la préparation des repas se ferait dans une cuisine centrale. Dans le cadre de ce projet, il a été convenu de rendre les offices de restauration compatibles à la future liaison froide et de mettre en conformité certains sites de production actuels aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire.

Par délibération n° 05/519 du 27 juin 2005, le Conseil municipal a approuvé une programmation des travaux en lots et a autorisé la signature des marchés de prestations intellectuelles correspondants.

Par délibération n° 06/144 du 20 mars 2006, le marché de maîtrise d'œuvre portant sur les études relatives aux travaux de mises aux normes des restaurants scolaires AICARD/BETHUNE, DESROUSSEAUX et QUINET ROLLIN a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre composé d'un architecte mandataire, le Cabinet MOGUEZ, d'un bureau d'études techniques, la société C7BAT et d'un économiste de la construction, Monsieur Guy FOLLIOT, pour un montant de 237.585,40 € TTC.

Par délibération n° 07/839 du 8 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 50324 fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et a autorisé la poursuite des études et des travaux pour les seuls restaurants scolaires AICARD/BETHUNE, DESROUSSEAUX et QUINET ROLLIN.

Par délibération n° 08/1068 du 24 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre afin de remplacer l'économiste du groupement de maîtrise d'œuvre défaillant par le Cabinet Luc GAILLET.

Enfin, les études de conception étant terminées, il convient désormais de lancer les consultations portant sur les travaux de mise en conformité des restaurants scolaires Aicard Béthune, Desrousseaux et Quinet Rollin.

Les marchés de travaux seront organisés de la façon suivante :

**- Restaurant scolaire Aicard Béthune**

Lot	Désignation
1	Gros œuvre étendu
2	Plomberie – sanitaire – chauffage - ventilation
3	Electricité - courants forts et courants faibles
4	Equipements de cuisine

.../...

Le montant global des travaux est estimé de façon prévisionnelle à 1.084.000 € HT soit 1.296.464 € TTC.

Dans le cadre de l'autorisation de programme globale pour la réhabilitation des offices de restauration, le coût d'opération est estimé à 1.500.000 € TTC.

**- Restaurant scolaire Desrousseaux**

Lot	Désignation
1	Gros œuvre étendu
2	Plomberie – sanitaire – chauffage - ventilation
3	Electricité - courants forts et courants faibles
4	Equipements de cuisine

Le montant global des travaux est estimé de façon prévisionnelle à 830.000 € HT soit 992.680 € TTC.

Dans le cadre de l'autorisation de programme globale pour la réhabilitation des offices de restauration, le coût d'opération est estimé à 1.170.000 € TTC.

**- Restaurant scolaire Quinet Rollin**

Lot	Désignation
1	Gros œuvre étendu
2	Plomberie – sanitaire – chauffage - ventilation
3	Electricité - courants forts et courants faibles
4	Equipements de cuisine

Le montant global des travaux est estimé de façon prévisionnelle à 810.000 € HT soit 968.760 € TTC.

Dans le cadre de l'autorisation de programme globale pour la réhabilitation des offices de restauration, le coût d'opération est estimé à 1.170.000 € TTC.

Ces montants sont estimés en valeur janvier 2009.

En accord avec la Commission de la Solidarité et du Projet Educatif, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation de travaux qui donnera lieu à la passation de marchés publics,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer les marchés travaux à intervenir, après décision de la Commission d'Appel d'Offres,
- ◆ **AJUSTER** le coût de l'opération du restaurant scolaire Desrousseaux à hauteur de 1.170.000 € TTC,
- ◆ **AJUSTER** le coût de l'opération du restaurant scolaire Aicard Béthune à hauteur de 1.500.000 € TTC,

- ◆ **AJUSTER** le coût de l'opération du restaurant scolaire Quinet Rollin à hauteur de 1.170.000 € TTC,
- ◆ **AUTORISER** l'ajustement de l'autorisation de programme AAMENOFFRE,
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 23 – article 2313 – fonction 251 – code opération AARDE – n° opération 1197 « restaurants Béthune - Desrousseaux - Quinet - Travaux », AP : AAMENOFFRE

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le

30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le

8 JUIL. 2009

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à la  
Restauration scolaire,

Marielle RENGOT





## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/640

OBJET

**Droits des Femmes - Subventions à  
diverses associations - 1<sup>ère</sup> répartition.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Lille s'est engagée depuis longtemps à soutenir les associations à vocation féminine sur son territoire et à favoriser l'égalité Hommes/Femmes. Elle a également souhaité développer des actions spécifiques dans le cadre de la délégation Droits des Femmes, Politique en faveur de l'égalité Hommes/Femmes et Lutte contre les violences faites aux femmes. Pour ce faire, il est envisagé de soutenir et encourager les actions de diverses structures dans les thématiques suivantes :

- Femmes, Famille et Lutte contre les violences
- Femmes, logement et Société
- Femmes et santé
- Femmes, éducation, formation et emploi
- Femmes, culture, sport, tourisme et loisirs
- Femmes, parité et Solidarité Internationale.

Dans ce cadre, il est proposé le versement d'une subvention à plusieurs associations dont l'action mise en place est détaillée dans le tableau ci-joint.

Conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, il convient d'intégrer, par voie d'avenant à la convention existante, l'aide financière accordée à l'association A.R.S.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention aux associations selon le tableau ci-annexé,
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élue déléguée à signer l'avenant n° 2 à la convention liant la Ville et l'association A.R.S, ci-annexé,
- ◆ **MPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 524, Opération n° 1549 VSAVF et au chapitre 65, article 6574, fonction 524, Opération n°1548 VSNPF.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 8 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée aux Droits  
des Femmes  
Virginie TCHOFFO

**DROITS DES FEMMES - POLITIQUE EN FAVEUR DE L'EGALITE HOMMES/FEMMES- LUTTE CONTRE LES  
PROGRAMMATION 2009  
SUBVENTIONS DIVERSES**

Structures	Actions	Contenu	Budget global de l'action	Montant de l'aide financière
<b>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
ADFI	Prévention, information aux phénomènes sectaires totalitaires - Accueil et soutien aux familles et aux individus	Accueil téléphonique et physique - accompagnement psychologique et juridique - service d'échange et d'entraide - conférence et forum - actions de sensibilisations	113 048,00 €	1 000,00 €
CIDFF	Accueillir, écouter et orienter tout public et en particulier les femmes sur leurs droits	permanences d'information - information sur les droits des femmes - actions en faveur de l'emploi des femmes - lutte contre les discriminations et les violences	187 380,00 €	4 700,00 €
Maison des Femmes	Activités féministes Maison des Femmes	Accueil, écoute, information, orientation - actions collectives et revendicatives des droits des femmes - centre de documentation - promotion en faveur de l'égalité hommes/femmes et défense du droit des femmes	31 550,00 €	2 000,00 €
Femmes solidaires de Lille	Défense des droits et dignité des femmes, lutte contre le sexisme, le racisme, les violences sexuelles et familiales, amélioration des conditions de vie, égalité dans le travail, la société, l'accès à la culture pour la paix	Groupe d'échanges sur des thèmes variés - promotion d'un journal féministe - réunions d'informations - permanences juridiques et sociales - Accueil téléphonique et physique	38 250,00 €	9 270,00 €
Parcours de Femmes	Accompagnement et aide à la réinsertion des femmes incarcérées placées sous main de justice ou sortant de prison	Accompagnement individuel et volontaire pendant et après la détention - préparation à la sortie - lieu d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et d'urgence - hébergement temporaire (4 appartements relais sur Loos et Roubaix - actions d'information et de sensibilisation auprès du public	124 435,00 €	1 800,00 €
Nouveau Planning Familial	Accueil, information, éducation et prévention sur la sexualité, la contraception, l'avortement, les violences	Accueil du public au centre de planification - Accueil, information et conseil conjugal - éducation à la vie affective et sexuelle en établissement scolaire	309 069,00 €	18 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>803 732,00 €</b>	<b>36 770,00 €</b>

## ACTIONS SPECIFIQUES

## FEMMES, FAMILLE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

CIDFF	Groupe d'information et de réflexion sur le sexisme dans l'éducation	Groupe de 15 personnes (public de professionnels et de non professionnels - enseignant, parents...) Information-réflexion sur le sexisme dans l'éducation Objectif : changer les mentalités pour favoriser l'égalité des sexes	5 321,00 €	1 000,00 €
-------	--	---	------------	------------

## FEMMES, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

ARS Association de Réinsertion Sociale	SOS Violences conjugales Ecoute Brunehaut	Accompagnement et prise en charge de femmes victimes de violences conjugales - Accueil téléphonique - Aide psychologique - Groupe de parole - hébergement -	166 734,00 €	2 000,00 €
--	---	---	--------------	------------

## FEMMES, ÉDUCATION, FORMATION ET EMPLOI

CIDFF	Femmes dans la précarité	Proposer aux femmes un accompagnement spécifique leur permettant d'engager une démarche vers l'autonomie (aide à la rédaction CV, travail sur la valorisation et la présentation de soi...)	11 600,00 €	2 000,00 €
-------	--------------------------	---	-------------	------------

## FEMMES, CULTURE, SPORT, TOURISME ET LOISIRS

AVID	Journée de la femme	Conférence intitulée "Femmes de la diaspora africaine : l'espoir en France"	12 100,00 €	1 000,00 €
Couleurs d'empreintes	Je parle pour être entendue	Mise en place d'ateliers d'expression artistique permettant aux femmes de faire comprendre à travers des œuvres leur ressenti - mettre en avant de manière créative l'égalité hommes/femmes	8 401,00 €	2 000,00 €

**TOTAL****198 835,00 €****8 000,00 €**

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/641

## OBJET

**Ravalement de façades - Subventions exceptionnelles concernant la rue des Postes et la « Colonne Vertébrale" de Wazemmes.**

Rapport de Madame le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° 06/21 du 6 février 2006 et n° 06/656 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a approuvé le principe d'une participation complémentaire au ravalement dans le cadre de l'opération "d'embellissement des façades des quartiers Wazemmes et Centre".

Cette participation d'un montant de 18,30 €/m<sup>2</sup> de surface traitée limitée à 40 % du montant hors taxe de la facture avec un plafonnement de 3.000 € par façade est attribuée aux propriétaires qui souhaitent ravalement leur façade sur le secteur suivant :

- la rue des Postes ;
- la "Colonne Vertébrale" de Wazemmes (rues Jules Guesde, Racine, Corneille, des Sarrazins, Paul Lafargue et place de la Nouvelle Aventure).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** la prime spéciale d'aide au ravalement des façades suivante sollicitée par le propriétaire figurant ci-après :

S.C.I. du Marché

Représentée par Monsieur Rémi WAMBERGUE

1, rue Corneille

302, Chemin des Peupliers

59700 MARCQ EN BAROEUL

Montant hors taxe des travaux

10 328 €

Montant de la subvention 18,30 €/m<sup>2</sup> de façade rénovée.

1 098 €

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au chapitre 204 fonction 824 - article 2042 - Opération n°1258 « qualité urbaine et architecturale » autorisation du programme « QAMENAGURB » - Service JGC.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Marie le

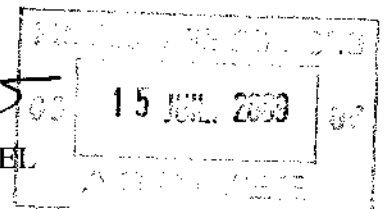
30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le 15



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux Ravalements  
de façades,

  
Stanislas DENDIEVEL



**RAVALEMENT DE FAÇADE  
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES  
CONCERNANT LA RUE DES POSTES ET LA  
"COLONNE VERTEBRALE" de WAZEMMES**

**18,30€/m<sup>2</sup> de surface traitée limitée à 40% du montant hors taxe des travaux  
avec un plafonnement de 3000 € par façade  
ANNEE 2009**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
2 février 2009		3		5.051 €		28.004 €
23 mars 2009		1		4.963 €		12.408 €
18 juin 2009	1		1.098 €		10 328 €	
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>		<b>11 112 €</b>		<b>50 740 €</b>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/642

OBJET

**Ravalement de façades -  
Subventions.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les arrêtés n° 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990, 13.680 du 19 juillet 1991, 25.056 du 9 juillet 1993, 31.152 du 11 août 1994, 10.974 du 17 octobre 1997 et 17.068 du 17 mai 1999, 1227 du 28 mars 2002, 1228 du 28 mars 2002, 1229 du 28 mars 2002, 1230 du 28 mars 2002, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, ont prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles.

Les particuliers qui réalisent des travaux de ravalement de la totalité de la façade peuvent recevoir, sous conditions, une aide de la Ville, conformément à la délibération n° 01/427 du 9 juillet 2001. La subvention aux ravalements est de 9,15 € / m<sup>2</sup> de surface traitée limitée à 20 % du montant H.T des travaux et une aide supplémentaire est également accordée aux ravalements groupés d'au moins deux immeubles contigus et qui appartiennent à des propriétaires différents, portant ainsi l'aide à 11,43 € / m<sup>2</sup> de surface traitée, limitée à 25 % du montant H.T. des travaux avec un plafonnement de 30.489,60 €. Dans tous les cas, ceux-ci sont exonérés des droits de voirie (échafaudages uniquement).

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** les primes spéciales d'aide au ravalement des façades suivantes sollicitées par les propriétaires figurant ci-après :

Monsieur et Madame RAILLE Jacques et Georgette	1, rue Basse	
Montant hors taxe des travaux		21 400 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		714 €
Copropriété du 8, rue Basse		
Représentée par le Cabinet LEDOUX	8, rue Basse	
Montant hors taxe des travaux		114 518 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		2 196 €
Centre Hospitalier Régional Universitaire		
Domaine privé Oscar Lambret		
Représenté par Monsieur Yves LECOCQ	42, rue de Bourgogne	
5, avenue Oscar Lambret - Lille		
Montant hors taxe des travaux		20 051 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		659 €
Copropriété de l'Hermitage		
Représentée par Monsieur Christian BROWAEYS	54, avenue Butin	
93, rue Léon Lagrange - Lille		
Montant hors taxe des travaux		25 420 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		3 843 €

Monsieur LUPPINO Mercurio	4, rue Colbrant	
Montant hors taxe des travaux		5 119 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		641 €
Monsieur Gérard GAMBET	27, rue Fourmentel	
Montant hors taxe des travaux		2 065 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		229 €
M. et Mme DUBOIS-WATTINE Sophie et Marc	97, rue Hippolyte Lefebvre	
Montant hors taxe des travaux		4 100 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		439 €
Monsieur PERMERLE Frédéric	46, rue Jordaens	
Montant hors taxe des travaux		8 654 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		348 €
Monsieur Jean-Claude DUSART	28, rue Pascal	
Montant hors taxe des travaux		7 226 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		485 €
Madame Marion MIGEOT	10, rue des Pavillons	
Montant hors taxe des travaux		2 035 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		256 €
Centre Hospitalier Régional Universitaire Domaine privé Oscar Lambret Représenté par Monsieur Yves LECOCQ 5, avenue Oscar Lambret - Lille	22, rue Solférino	
Montant hors taxe des travaux		4 500 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		394 €
Madame Anne DEBREZ	55, rue Turenne	
Montant hors taxe des travaux		6 793 €
Montant de la subvention 9,15 €/m <sup>2</sup> de façade rénovée.		651 €

- ♦ **IMPUTER** les dépenses correspondantes au chapitre 204 - fonction 824 - article 2042 - Opération n° 1258 « qualité urbaine et architecturale » autorisation du programme « QAMENAGURB » - Service JGC.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Marie le

30 JUIN 2008

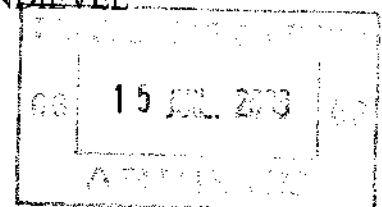
Réception en Préfecture le

15 JUIL 2008



Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux Ravalements  
de façades,

Stanislas DENDIEVEL





**SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DES FAÇADES**  
**9,15 €/m<sup>2</sup> de surface traitée limitée à 20% du montant hors taxe des travaux**

**ANNEE 2009**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU	NOMBRE DE DOSSIERS		MONTANT SUBVENTIONS		MONTANT DES TRAVAUX (hors-taxes)	
		CUMULE		CUMULE		CUMULE
2 février 2009		16		23.259 €		271 885 €
23 mars 2009		12		31.820 €		237.658 €
18 juin 2009	12		10.855 €		221.881 €	
<b>TOTAL</b>		<b>40</b>		<b>65.934 €</b>		<b>731.424 €</b>

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/599

**Consultation pour une mission  
d'urbaniste en chef autour du  
périphérique Sud de Lille.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Le Sud de Lille se caractérise par un effet de coupure urbaine lié à la présence du Périphérique Sud, qui est à l'origine d'une spécialisation du territoire (au nord, les zones de fortification avec les remparts et l'habitat social, au sud une forte présence d'activités économiques).

La Ville de Lille a engagé un travail autour de la réduction de cette coupure urbaine, dont le cœur du projet est le secteur dit des Deux Portes Sud de Lille (Porte des Postes et Porte d'Arras), qui s'appuie sur un schéma directeur réalisé en 2007 pour la Ville par Trevelo et Viger Kohler, Architectes Urbanistes.

Un des objectifs de ce schéma est de réduire la coupure urbaine précitée, induite par la présence d'infrastructures et de créer une continuité urbaine entre Lille intra-muros et le quartier de Lille-Sud.

Cet objectif se traduit dans ce projet par la couverture partielle du périphérique et le prolongement du parc actif.

Ce travail engagé autour de la réduction de cette coupure urbaine s'est concrétisé, notamment, par un réaménagement de la Porte des Postes et va se continuer avec le projet de restructuration précité.

Ainsi, après la livraison en 2004 de la Halle de Glisse, en 2007 du nouvel Hôtel de Police, l'aménagement de ce secteur va permettre l'implantation du Groupe Oxylane (Essensole Village), d'un Palais Omnisports, d'une extension de la Halle de Glisse, d'un pôle commercial en complémentarité aux Maisons de Mode, d'une gare TER, d'une Cité des Métiers, rue Abélard, dans le prolongement de la rue de Marquillies ainsi que la reconstruction du Foyer de Jeunes Travailleurs l'Atrium, qui sera démoli dans le cadre de la ZAC Arras Europe et qui proposera une offre complémentaire (résidence pour étudiants et résidence pour jeunes actifs en mobilité).

Ce projet de restructuration urbaine nécessite la désignation, notamment, d'un urbaniste en chef pour le suivi du projet.

Le champ d'intervention de cet urbaniste en chef sera plus large, en incluant outre le secteur des Deux Portes Sud de Lille, la Frange Nord de Lille-Sud, qui a fait l'objet d'une étude urbaine par Atelier 9.81 – Architectes Urbaniste, le quartier du Faubourg de Béthune et une partie du sud du quartier de Moulins.

Afin, notamment, de rendre opérationnel le schéma directeur des Deux Portes, il est proposé de lancer une consultation pour une mission d'urbaniste en chef, dans le cadre d'un accord cadre, ce qui permettra d'adapter la mission aux besoins sur des zones opérationnelles qui ne sont pas toutes, à ce jour, clairement identifiées.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et du Domaine Public, réunie le 18 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

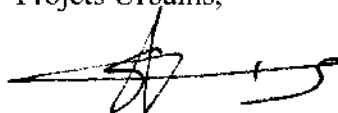
- ♦ **AUTORISER** le lancement des consultations nécessaires pour recevoir des candidatures pour l'accord cadre d'urbaniste en chef.

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

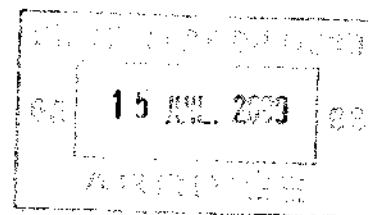
Réception en Préfecture le **15 JUL. 2009**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Suivi des  
Projets Urbains,



Stanislas DENDIEVEL



## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/643

## OBJET

**Attribution d'une aide à l'installation de système de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

A travers l'Agenda 21, la Ville s'engage à :

- ⇒ favoriser la récupération d'eau pluviale pour limiter les prélèvements en eau potable et en rationaliser la consommation
- ⇒ assurer la qualité et la sécurité de l'eau potable

Par délibération n° 06/491 du 3 juillet 2006 et afin de renforcer la mise en œuvre et le développement de la récupération d'eau pluviale sur le territoire communal, la Ville a souhaité contribuer pour une part aux installations réalisées par les Lillois.

Par délibération n° 07/59 du 12 février 2007 et n° 08/71 du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé à poursuivre cette démarche.

Par délibération n° 08/858 du 6 octobre 2008, le Conseil Municipal a autorisé l'augmentation de l'aide à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale à destination des Lillois.

Ainsi, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs (logement individuel), la subvention s'élève désormais à :

- 200 € par m<sup>3</sup> d'installation (jusqu'à 5 m<sup>3</sup>), dans la limite du coût réel de l'installation
- 20 % du coût de la main d'œuvre pour le raccordement du réseau des eaux pluviales par un installateur pour un usage interne au logement suivant la réglementation en vigueur (autorisé par arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments).

Monsieur Eric QUIQUET, demeurant à Lille 40 rue de Lannoy, a souhaité installer un système de récupération d'eau pluviale ayant les caractéristiques suivantes :

- volume de la cuve : 10 m<sup>3</sup>
- aide eau pluviale : 1.188 € TTC (5 m<sup>3</sup> x 200 € + 20 % x 940 €)

Cette installation répondant à l'ensemble des critères retenus par la Ville, ce Lillois peut prétendre à l'aide municipale pour la récupération d'eau pluviale.

.../...

Le bilan des subventions accordées aux Lillois depuis 2007 est joint en annexe.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** l'attribution d'une prime de 1.188 € TTC à Monsieur Eric QUIQUET
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 204 – fonction 830 – article 2042 – opération n° 1242 « Aide aux particuliers Eau - Investissement » – AP n° QRHABDUR.

**Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué aux Economies  
d'eau,

Réception en Préfecture le 7 JUIN 2009



Cyrille PRADAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/644

OBJET

**Attribution d'une subvention  
de fonctionnement à l'association  
ANIMAVIA – Année 2009.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La ferme pédagogique Marcel DHENIN est un outil municipal de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, situé au Parc des Dondaines, dans le quartier de Fives.

Cet équipement est visité par un large public citoyen.

La ferme pédagogique mène une activité éducative importante pendant le temps scolaire, en direction des enfants des écoles lilloises.

D'autres activités d'animation sont assurées en partenariat avec l'association ANIMAVIA qui assure en permanence la mise à disposition d'un cheptel animal adapté et maintient une activité grand public sur ce site.

Pour ce faire, par délibération n° 06/651 du 9 octobre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention actant, pour trois ans, les relations partenariales avec l'association ANIMAVIA.

Au titre de l'année 2009 et afin de mener à bien les animations confiées à cette association, il est proposé de lui attribuer une subvention de 20.000 €.

Il convient d'intégrer cette subvention par voie d'avenant à la convention existante.

En accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 15 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de fonctionnement de 20.000 € à l'association ANIMAVIA, au titre de l'année 2009.
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élu délégué de l'avenant n° 3 à la convention entre la Ville et l'association ANIMAVIA, ci-annexé.
- ◆ **IMPUTER** la dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 414, Opération n° 284 - Ferme pédagogique soutien aux associations.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Parc Zoologique  
et à la Ferme pédagogique,

Affiché en Mairie le 30 JUN 2009

Réception en Préfecture le 7 JUL 2009



Cyrille PRADAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/645

## OBJET

**Grand Projet Citadelle - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les prestations de programmation du site - Aménagement du parc zoologique.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La reconquête du Parc de la Citadelle a débuté en 2003. Le site est devenu l'un des sept grands projets de la Ville pour le présent mandat.

Dans ce cadre, le parc zoologique pourrait s'étendre jusqu'à intégrer le Magasin aux Pavés, tout en détachant son emprise des remparts de la Citadelle.

Afin de disposer d'une vision globale du nouveau parc zoologique et de ses nouvelles fonctions, il convient de se doter d'un Schéma Directeur d'Aménagement du zoo et d'un programme d'équipements. Ces documents permettront de déterminer la vocation et le fonctionnement du parc zoologique et son articulation au sein du site de la Citadelle.

Malgré l'attachement des Lillois à leur zoo et une fréquentation annuelle très importante, le fonctionnement actuel du parc zoologique montre plusieurs inconvénients majeurs :

- exigüité (3,5 ha pour présenter 400 animaux à plus de 1,2 millions de visiteurs par an, multiplication du nombre de visiteurs par 5 en 7 ans avec des pics d'affluence ne permettant pas des conditions de visites optimales),
- impossibilité d'envisager la construction d'infrastructures destinées aux publics, telles une salle pédagogique pour les scolaires ou les universitaires, une salle de restauration, etc,
- difficultés à mettre aux normes de fonctionnement des établissements zoologiques, les installations existantes avec, en particulier, la construction de zones de quarantaine et d'hospitalisation,
- présentation hétéroclite des collections, selon une conception désormais désuète.

Le projet d'agrandissement permettra :

- d'optimiser les installations,
- d'accroître l'attractivité du parc zoologique,
- de mettre aux normes les installations animalières,
- de favoriser des conditions de visite optimales.

Pour ce faire, il y a lieu de définir le parc zoologique de demain en terme d'objectifs, notamment le choix d'une thématique et les orientations de présentation des collections animalières.

Pour réaliser le schéma directeur d'aménagement du zoo et un programme complexe et inédit alliant les trois vocations d'un parc zoologique, à savoir conservation, recherche et pédagogie, il est proposé de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un opérateur économique selon la procédure de l'accord cadre.



Conformément à l'article 76 du Code des Marchés Publics relatif aux accords cadres, il est proposé de retenir une équipe disposant de compétences en :

- programmation urbaine et paysagère
- connaissance des modalités de fonctionnement d'un parc zoologique
- écologie urbaine
- économie

Cet accord cadre permettra d'élaborer le schéma directeur d'aménagement du zoo et de proposer différents scénarios de programmation s'inscrivant de façon optimale dans le site de la Citadelle.

Compte tenu des investissements à consentir sur le projet, le montant de l'accord cadre est fixé sans minimum ni maximum, sa durée sera conclue pour une période maximale de huit ans et les marchés de prestations subséquents de diagnostic et de programmation seront contractualisés en fonction de l'étape d'avancement du projet.

C'est pourquoi, en accord avec la Commission de l'Environnement, de la Qualité de Vie et du Développement Durable, réunie le 27 avril 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le lancement de la consultation qui donnera lieu à la passation d'un accord cadre de prestations de services
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué à signer l'accord cadre à intervenir après décision de la Commission d'Appel d'Offres
- ◆ **IMPUTER** les dépenses sur les crédits inscrits à nos documents budgétaires sur l'opération 2009 – ARRZO – N° 1169 « Réhabilitation - Relocalisation » - Chapitre 23 – Fonction 414 – Article 2313 – AP : 2009 – AZOOFERMPT.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le 3<sup>e</sup> JUIN 2009  
Réception en Préfecture le 7 JUIL 2009

Par délégation du Maire,  
le Conseiller délégué au Parc Zoologique,



Cyrille PRADAL

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/646

OBJET

**Projets Jeunesse 2009 – Avance sur subvention annuelle à l'Union Française de la Jeunesse - Avenant à la convention du 13 octobre 2008.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Depuis 1984, l'Union Française de la Jeunesse (U.F.J.) accueille des jeunes de moins de 26 ans ainsi que des jeunes en formation en alternance dans le cadre de l'apprentissage des 16-25 ans.

L'association a touché quelque 673 personnes en 2006/2007 et 508 pour l'année 2007/2008 dont les 3/4 pour l'apprentissage d'une langue, 59 % de ces personnes étant lilloises.

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement de l'exercice 2009, il est proposé d'octroyer une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement au titre de l'année 2009, portant la participation de la Ville à 6/12<sup>ème</sup> des crédits alloués en 2008, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Par ailleurs, le 13 octobre 2008, la Ville a conclu une convention avec l'U.F.J., arrivée à expiration le 31 décembre 2008. En application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient donc de prendre un avenant pour proroger cette convention et reprendre, en vue de l'autorisation de son payement, l'acompte précité.

Association, Activités Générales et Nature du Projet	Subvention accordée en 2008	Avance 2009 proposée, première répartition
<b>Association UNION FRANCAISE DE LA JEUNESSE (U.F.J.)</b> 33, Quai du Wault 59000 Lille ➤ N° SIRET : 783 707 532 000 33 ➤ <b>Le projet : "Acompte sur subvention 2009 de fonctionnement"</b> Cinq types d'activités sont proposés au sein de l'U.F.J. : <ul style="list-style-type: none"> <li>• des cours d'alphabétisation,</li> <li>• des cours d'enseignements généraux autour des mathématiques, de la biologie, de l'histoire et du droit ainsi que des cours de français pour adultes et également pour personnes étrangères,</li> <li>• un enseignement artistique avec des cours de dessins, de peinture, d'aquarelle ainsi que le piano, le chant et le violon,</li> <li>• un enseignement technique pour faire découvrir les outils informatiques de base et permettre l'accès aux nouvelles technologies avec le programme régional d'initiation gratuite à l'informatique et à l'Internet pour tous appelé Tim P@ss,</li> <li>• des cours de langue au nombre de 12 : Anglais, Néerlandais, Allemand, Italien, Portugais, Espagnol, Polonais, Arabe, Croate, Russe, Chinois et Japonais.</li> </ul>	38 000 €	19 000 €

En accord avec la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, réunie le 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement d'une avance de 19.000 € sur la subvention annuelle à l'Union Française de la Jeunesse
- ◆ **AUTORISER** la signature par Madame le Maire ou l'élue déléguée de l'avenant n° 1 à la convention du 13 octobre 2008, ci-annexé
- ◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574, fonction 24 – Opération n° 562 "Subvention à l'Union Française de la Jeunesse".

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée à la Jeunesse,

Réception en préfecture le **- 6 JUIL. 2009**



Magalie HERLEM

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/647

## OBJET

Désignation des Conseillers lillois  
de la Jeunesse.

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 09/257 du 23 mars 2009, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création et le règlement intérieur du Conseil Lillois de la Jeunesse.

Ainsi, le nombre des Conseillers lillois de la Jeunesse est fixé à 75 membres, âgés de 16 à 25 ans et répartis comme suit :

- 20 membres représentant les jeunes inscrits dans un cursus scolaire ou universitaire
- 15 membres représentant les jeunes inscrits dans une démarche professionnelle, en insertion, apprentissage, en recherche d'emploi ou créateur d'entreprise
- 16 membres issus d'associations de jeunesse ou d'éducation populaire
- 22 membres sur candidatures libres ou proposés par les présidents de Conseils de Quartier
- 1 représentant de chaque conseil de jeunes (ou équivalent) des communes associées.

Le règlement intérieur prévoit par ailleurs que le Conseil Lillois de la Jeunesse tend à respecter la parité et l'équilibre de la représentation des quartiers.

En accord avec la Commission de la Citoyenneté, de la Politique de la Ville et de la Démocratie Participative et la Commission du Sport, de la Jeunesse, du Tourisme et des Relations Internationales, respectivement réunies les 16 et 19 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir

- ◆ **FIXER**, comme indiqué en annexe, la composition du Conseil Lillois de la Jeunesse.

Affiché en Mairie le 30 JUIN 2009

Réception en Préfecture le - 6 JUIL 2009

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée au Conseil  
Lillois de la Jeunesse,

Magalie HERLEM

**COLLEGE 1**  
Jeunes étudiants, lycéens

**20 membres**

<b>HOMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	EL OUTMANI Aïssa	1	ACHBARI Abdeljamad
2	SONKO Alimameh	2	HAYAMMES Nicolas
3	EL KASSAOUI Samir	3	FOHLEN Yann
4	ADAHALI Abdelilah	4	CAMARA Ibrahim
5	PLANCKE Thibaut	5	EL MAKHLOUFI Brahim
6	RAZOUKI Admare	6	WALCZAK Kevin
7	CATHELINEAU Euguerand	7	LUSUAMA Francis
8	GUELMANI Aymen	8	BOUTIGNON Corentin
9	MOUHIB Mohamed-Amine	9	PARISOT Guillaume
10	CARNOT Hadrien	10	LAZGAB Mohamed

<b>FEMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	AKLOUCHE Tiziri	1	BOHOUT Ikram
2	LEPORCQ Mathilde	2	KAPLAN Yeliz
3	IRION Frédérique	3	ALAOUI Julia
4	DESPRETS Hélène	4	LONGI Glwadys
5	DISSAUX Anémone	5	RAMOS Chloé
6	BOUGUERRA Sihem	6	ZAOUAGHI Ayada
7	MOHAND Sabiha	7	SARZYNSKA Marguerite
8	DELEBARRE Jeanne	8	JONVILLE Alison
9	BENABIDA Salima	9	MSINE Ouisseme
10	FLEURY Camille	10	TIZI Naziha

**COLLEGE 2**  
**Jeunes demandeurs d'emploi, salariés,**  
**en formation**

**15 membres**

<b>HOMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	ERRAMI Riad	1	BARBDE Lamin BF
2	EL AABOUDI Karim	2	ALLOUCHY Youssef
3	BENABDERRAHMANE Nabil	3	FORAFO Pierre Clément
4	LAROYE Rudy	4	AIDARA Mahmoudou
5	GOERLAND Cédric	5	AIDARA Mahmoudou
6	TALMOUTI Mohamed	6	HADOUI Nabil
7	LAOUAN Khemicy	7	PALLO Julien
8	GHOUBAYE Hakim	8	JABOUR Majid

<b>FEMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	GRATTEPANCHE Linda	1	GRUMIAUX Sophie
2	CHERUANI Nadia	2	LECOMTE Clémentine
3	LIEGEY Laura	3	ADRIAENSSENS Isabelle
4	TRICOIT Amandine	4	BOUCHART Claire
5	BYHY Fatima	5	ELAMMARI Jamila
6	RIFFE Priscillia	6	AIT ERRAYS Nezha
7	KEITAN Saran	7	OLIVIER Elodie

**COLLEGE 3**  
**Jeunes issus d'associations de jeunes**  
**ou d'éducation populaire**

**16 membres**

<b>HOMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	LEFRANCO Jonathan	1	VERRIER Loïc
2	ZERKETTANE Sofian	2	NEGGALI Yacine
3	BERKANE Islem	3	DAFFE Adama
4	DRISS Oussama	4	HALI Jamel
5	LENIS Vinnie	5	VANDEVELDE Adrien
6	DIAKITE Ibrahima Ka'il	6	RICHARD Camille
7	BOUREGUAIA Lyes	7	DE FREMICOURT Edouard
8	VANESPEN Amaury	8	EL HAMMOUCHI Ibrahim

<b>FEMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	GORSKI Marine	1	AJUAU Jamila
2	GOUBET Sophie	2	EL HAMDANI Soumia
3	OGANDAGA Anne Déborah	3	LEFEBVRE Allison
4	DELANTE Alizée	4	DUHAUTOIS Marion
5	TISSOT Stéphanie	5	DELAUNOIS Marion
6	CADET Tiffany	6	CHAPELLE Laura
7	STEENBRINK Claire	7	LAKRI Scheherazade
8	GAILLARD Léa	8	COLLET Juliette



**COLLEGE 4**  
**Jeunes es-qualité CME ou**  
**désignés par les Présidents du Conseil de Quartier**

**22 membres**

<b>HOMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	DURTERSTE William	1	DUBUISSON Alexis
2	BONNET Alexis	2	SAELENS Julien
3	SARAIVA Maxime	3	HAMMOUMI Otmane
4	LOISEAU Axel	4	GORSKI Antoine
5	DUBUIS Alexandre	5	AMJOUN Mohamed
6	CLOISEAU Romain	6	TALMOUTI Billel
7	PATARD Thomas	7	PEDE Axel
8	DAHMANI Makhlof	8	FARINDI Smail
9	VELGHE Enguerrand	9	BOUMEDANE Fayçal
10	BLONDEL Grégory	10	TOLBA Mohamed
11	GUESMIA Soufiane	11	TOURE Ibrahim
12	GODEFROY Johann		

<b>FEMMES</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
1	EL WALID Nawel	1	KOUIDRI Fatiha
2	VANEECKHOUTTE Marion	2	MERITANI Laura
3	EL ALZOUÏ TALBI Oumayma	3	MAHAMID Hanane
4	RITZ Audrey	4	BOUTOUAR Charafa
5	SLAMI Kahina	5	GAROT Angéline
6	LONGI Doris	6	HEROGUEL Perrine
7	DESCAMPS Anaïs	7	AL MASSATI Nassima
8	TIZI Nayelle	8	MESLEM Farida
9	LAKRI Doniazade	9	PEGORARO Charlotte
10	PLANCKE Amélie	10	RABHIÛÏ kantar
		11	BEN DAHMANE Nabila

**Représentants de Lomme**

Titulaire  
 FINNE Dylan

Suppléant  
 A désigner

**Représentants d'Hellemmes**

Titulaire  
 A désigner

Suppléant  
 A désigner

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2009

N° 09/648

OBJET

**Subventions aux associations  
de cinéma et audiovisuel.**

Rapport de Madame le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville accorde son soutien à des associations développant des projets autour du cinéma et de l'audiovisuel qui s'inscrivent dans le cadre de sa politique artistique et culturelle. Les projets développés par ces associations en 2009 et le soutien attribué par la Ville sont repris dans le tableau ci-après.

Afin de permettre le versement des subventions reprises ci-dessous, un avenant à la convention financière de Map Vidéo est annexé à la présente délibération et un avenant à la convention financière de Montevideo sera présenté par la délégation de la Politique de la Ville par le biais d'une autre délibération lors de cette même séance.

Association	Budget Prévisionnel 2009	Descriptif du projet	Subvention proposée
<b>Lieux de diffusion</b>			
<b>L'Hybride</b> 8, rue Jeanne d'Arc 59000 Lille N° SIRET : 492 041 751 000 16	<b>127.200 €</b>	L'Hybride est un lieu de diffusion dédié à l'image, ouvert rue Gosselet en 2007. Il accueille le public du jeudi au samedi dans le cadre de saisons thématiques autour d'une programmation diversifiée : longs, courts métrages et formes transdisciplinaires dans les genres de la fiction, l'animation, l'expérimental et du documentaire, du film de patrimoine aux nouvelles images. L'Hybride accueille également une exposition par mois et des projets en partenariat avec les acteurs culturels lillois et propose une vidéothèque.  L'association n'a pas bénéficié de subvention de la délégation Cinéma - Audiovisuel en 2008.	<b>1.800 €</b>
<b>Programmation annuelle</b>			
<b>Cellofan</b> 44, rue des Postes 59000 Lille N° SIRET : 419 001 813 000 31	<b>112.505 €</b>	L'association est soutenue pour son action de promotion du cinéma d'animation. Cellofan propose des projections et des ateliers de sensibilisation et de réalisation de films auprès de publics diversifiés. Elle touche le jeune public et le public adolescent par le biais du milieu scolaire et des structures socio-culturelles ainsi que le public adultes. Cellofan développe également un pôle production à l'attention des jeunes auteurs.  L'association n'a pas bénéficié de subvention de la délégation Cinéma - Audiovisuel en 2008.	<b>1.700 €</b>

.../...

<p><b>Plan Séquence</b> 41, boulevard Faidherbe 62000 Arras N° SIRET : 414 469 726 000 23</p>	<p><b>Action :</b> <b>95.839</b></p>	<p>L'association est soutenue pour la diffusion d'un programme de films du répertoire et du patrimoine cinématographique ainsi que des animations ciné-goûter et des cycles de films pour enfants, au cinéma Le Majestic à Lille. La programmation est développée toute l'année.</p> <p>L'association a bénéficié d'une subvention de 4.500 € de la délégation Cinéma - Audiovisuel en 2008.</p>	<p><b>4.500 €</b></p>
<p><b>Cinéligue Nord - Pas de Calais</b> 104, rue de Cambrai 59000 Lille N° SIRET :</p>	<p><b>Action :</b> <b>14.276 €</b></p>	<p>L'association développe en 2009 le projet "Mes premiers pas au cinéma", en direction de la petite enfance et au sein de l'Univers, en partenariat avec les structures d'accueil du quartier de Moulins : écoles maternelles, halte-garderies, crèches. Les projections sont proposées le samedi matin. Pour chaque séance, un accueil, un accompagnement, un goûter et plusieurs animations (cinéma d'animation, livre, rapport à l'image, etc) sont proposés aux enfants et aux adultes.</p> <p>L'association n'a pas bénéficié de subvention de la délégation Cinéma - Audiovisuel en 2008.</p>	<p><b>700 €</b></p>
<p><b>Un Autre Ecran</b> 41, rue Saint- Etienne 59000 Lille N° SIRET :</p>	<p><b>Action :</b> <b>24.000€</b></p>	<p>L'association est soutenue pour la diffusion de films traitant de sujets sur les discriminations suivie de débats.</p> <p>La programmation est développée toute l'année, en collaboration avec l'Hybride et l'Univers.</p> <p>L'association n'a pas bénéficié de subvention de la délégation Cinéma - Audiovisuel en 2008.</p>	<p><b>1.000 €</b></p>
<p><b>Montevideo</b> 68, rue Jordaens 59000 Lille N° SIRET : 334 981 560 000 41</p>	<p><b>Action :</b> <b>19.090 €</b></p>	<p>Montevideo développe le projet "Regard des jeunes" qui repose sur la réalisation de productions audiovisuelles par des jeunes sur la thématique de la diversité culturelle européenne. Le support des ateliers est l'événement "Europe XXL" de lille3000. Ceux-ci se déclinent autour des reportages vidéo, de la photographie numérique, de l'alimentation d'un site Internet et du montage vidéo.</p> <p>L'association a bénéficié d'une subvention de 3.000 € de la délégation de la Culture en 2008 pour sa participation à l'Europe festive.</p>	<p><b>600 €</b></p>
<p><b>Festivals</b></p>			
<p><b>Map Vidéo</b> 19, rue du Plouick 59133 Phalempin N° SIRET : 428 759 872 000 32</p>	<p><b>Action :</b> <b>104.000 €</b></p>	<p>L'équipe de Map Vidéo - Rencontres Audiovisuelles organise le 9ème festival international du court-métrage en octobre 2009 dans différents lieux de Lille. La programmation comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une compétition internationale de courts-métrages dans les sections fiction, animation, expérimental et vidéoclips,</li> <li>- cinq programmes de courts-métrages autour d'une thématique,</li> <li>- une programmation Visualmix sur les liens entre image, spectacle vivant, musique et arts plastiques,</li> <li>- la nuit du court-métrage,</li> <li>- un programme scolaire et un programme jeune public,</li> <li>- et des cartes blanches aux structures de production et de diffusion internationales.</li> </ul> <p>L'association a bénéficié d'une subvention de 24.000 € en 2008 pour l'organisation du festival international du court-métrage.</p>	<p><b>5.000 €</b></p>

Afin de permettre à ces associations de mener à bien leurs projets et en accord avec la Commission de la Culture, réunie le 16 juin 2009, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions proposées dans le tableau ci-dessus ;
- ◆ **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Elue déléguée à signer l'avenant à la convention financière de l'association Map Vidéo ci-annexé ;
- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2009 aux libellés et n° d'opération suivants :
  - libellé de l'opération : Associations audiovisuel et cinéma, n° d'opération : 252, code opération : CASAC, chapitre 65, article 6574, fonction 314, code service : CMA,
  - libellé de l'opération : Salon du Numérique, n° d'opération : 166, code opération : CSNUM, chapitre 65, article 6574, fonction 33, code service : CMA pour la subvention à Un Autre Ecran,
  - libellé de l'opération : Festivals audiovisuel et cinéma, n° d'opération : 253, code opération : CFEAC, chapitre 65, article 6574, fonction 314, code service : CMA,
  - libellé de l'opération : Cultures urbaines, n° d'opération : 264, code opération : CCULU, chapitre 67, article 6745, fonction 33, code service : CMA pour la subvention à Map Vidéo.

Affiché en Mairie le **30 JUIN 2009**

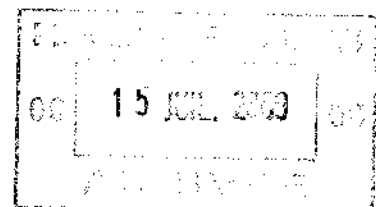
Réception en Préfecture le **15 JUL. 2009**

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Par délégation du Maire,  
la Conseillère déléguée au Cinéma,  
à l'Audiovisuel et aux Arts Numériques,



Jaëlle LANOY



Impression : Juillet 2009  
Service Reprographie - Ville de Lille  
Place Roger Salengro - BP 667 - 59033 Lille cedex  
Dépôt légal : 2008  
N° ISSN : 1241-6274